



РУССКАГО ИСТОРИЧЕСКАГО
ОБЩЕСТВА

——————

СОФІЯ

ИМПЕРАТОРСКАГО
РУССКАГО ИСТОРИЧЕСКАГО
ОБЩЕСТВА

ТОМЪ СТО СРОКЪ ПЕРВЫЙ

С. ПЕТЕРБУРГЪ.

1913

Печатано по распоряженію Совѣта Императорскаго Русскаго Историческаго
Общества подъ наблюденіемъ члена Общества В. Н. Смольянинова.

Новая Типографія Гувудстадсбладетъ, Гельсингфорсъ, 1913 г.

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE
DES REPRÉSENTANTS DE FRANCE
A LA COUR
DE L'IMPERATRICE CATHERINE II.

II.

1766—1769.

ДИПЛОМАТИЧЕСКАЯ ПЕРЕПИСКА
ФРАНЦУЗСКИХЪ ПРЕДСТАВИТЕЛЕЙ
ПРИ ДВОРѢ
ИМПЕРАТРИЦЫ ЕКАТЕРИНЫ II.
II.
1766—1769.

Настоящій томъ по своему содержанію представляетъ продолженіе тома 140-го, предисловіе къ которому К. А. Губастова можетъ обслуживать и помѣщенные ниже сего историческіе матеріалы.

Эти матеріалы представляютъ собою почерпнутую изъ Архива французскаго Министерства иностранныхъ дѣлъ дипломатическую переписку въ количествѣ 331 документа: 110 — за 1766 г., 98 — за 1767 г., 69 — за 1768 г. и 54 — за 1769 г. Кромѣ 13 записокъ, тѣсно связанныхъ съ содержаніемъ печатаемаго матеріала (о торговлѣ Франціи съ Россіею, о политическомъ и финансовомъ положеніи послѣдней), остальные 318 документовъ являются письмами маркиза де-Боссэ, французскаго посла въ Россіи (46 писемъ за 1766 г. и 15 — за 1767 г.), министра иностранныхъ дѣлъ дюка де-Пралэнъ (8 — за 1766 г.), смѣнившаго его дюка де-Шуазель (28 — за 1766 г., 26 — за 1767 г. и 23 — за 1768 г.), французскаго консула въ Россіи съ 1765 г., а затѣмъ съ сентября 1767 г. по августъ 1769 г. уполномоченнаго въ дѣлахъ Росиньоль (15 — за 1766 г., 18 — за 1767 г., 35 — за 1768 г. и 34 — за 1769 г.), аббата Гюйо д'Юсьеръ, секретаря маркиза де-Боссэ (26 — за 1767 г.); завѣдывавшихъ тайною корреспонденціею Людовика XV Терсье (6 — за 1766 г.) и графа де-Броль (3 — за 1767 г. и 5 — за 1768 г.); нѣкоторыхъ другихъ лицъ, въ томъ числѣ письмо Екатерины II къ польскому королю и 3 письма графа Н. И. Панина.

Маркизь де-Боссэ прибылъ въ Петербургъ 29 апрѣля 1765 г. и умеръ тамъ же 28 апрѣля 1767 г., во время пребыванія Двора въ Москвѣ. До него не было въ Россіи полномочнаго посла почти два года (съ мая 1763 г.). Ему было поставлено главною задачею всячески препятствовать политикѣ Екатерины въ отношеніи Польши, что впрочемъ мало удалось; затѣмъ въ инструкціи указывалось, что Россія является

государствомъ наиболѣе опаснымъ для европейскаго равновѣсія, и что между ею и Франціею возможны лишь торговыя сношенія; ему рекомендовалось постараться узнать, въ чемъ состоятъ взаимныя обязательства Россіи и Пруссіи касательно Польши, всемѣрно настраивать русское правительство противъ стремленія Фридриха Великаго захватить Данцигъ, наконецъ, не вмѣшиваясь лично въ заговоры, доносить подробно о недовольствѣ Императрицею дворянства и духовенства и объ ожидаемыхъ волненіяхъ въ народѣ. Вопросы церемоніала занимали не послѣднее мѣсто въ инструкціи, и многія донесенія маркиза де-Боссэ цѣликомъ посвящены вопросу о титулованіи Екатерины II. Слѣдуетъ замѣтить, что этотъ дипломатъ довѣріемъ Людовика XV не пользовался.

Гораздо содержательнѣе переписка Росиньоля, который, помимо природныхъ способностей, получилъ еще хорошую дипломатическую подготовку въ бытность свою секретаремъ французскаго посольства въ Стокгольмѣ, гдѣ оставался 20 лѣтъ (1744—1764 г.г.). Онъ былъ посвященъ въ самыя сокровенныя тайны королевской политики и послѣ смерти маркиза де-Боссэ, до назначенія въ августѣ 1769 г. Сабатье-де-Кабръ, былъ единственнымъ представителемъ Франціи въ Россіи.

Третьимъ лицомъ, давшимъ наибольшій матеріалъ для 141 тома Сборника, былъ секретарь маркиза де-Боссэ, аббатъ Гюйо д'Юсьеръ, отправленный, по болѣзни самого посла, въ Москву въ-слѣдъ за Дворомъ весною 1767 г. и сдавшій всѣ дѣла въ августѣ того же года Росиньолю, а въ сентябрѣ совсѣмъ покинувшій Россію. Вопросъ о диссидентахъ и поддержкѣ ихъ Екатериною составлялъ главную тему его донесеній; онъ интересовался также переговорами объ уступкѣ Даніи Гольштинскаго герцогства, принадлежавшаго Цесаревичу Павлу Петровичу.

Вотъ бѣглый обзоръ содержанія настоящаго тома; что же касается подробностей, то мы приводимъ ихъ ниже сего въ порядкѣ той важности, которую придавала имъ французская дипломатія того времени.

1. Титулованіе русскихъ государей. Страницы: 4, 5, 12—14, 20, 32, 33, 38, 41, 50, 51, 62, 63, 65, 74, 75, 82, 92, 94, 109, 110, 313, 315, 329, 334, 343, 354, 358, 388, 390, 403.

2. Разрывъ между Россіею и Турціею. Стр. 458, 461, 465, 471, 475, 479, 482, 486, 492, 494, 497, 498, 501, 503, 528, 529, 537, 538, 546, 549, 550, 554—556, 559, 562, 564, 573, 584.

III

3. Переговоры по поводу уступки Гольштинскаго герцогства Даніи. Стр. 6, 12, 35, 57, 71, 82, 85—87, 93, 104, 111, 118, 120, 125, 129, 130, 134, 163, 169, 170, 177, 229, 245, 275, 324, 376.

4. Торговый договоръ Россіи съ Англіею. Стр. 14, 34, 41, 71, 89, 107, 110—112, 122, 123, 126, 128, 129, 134, 136—138, 144, 148, 151, 159, 166, 170, 171, 469, 484.

5. Конфедераціи въ Польшѣ; вопросъ о дисидентахъ; политика Екатерины въ отношеніи Польши и Станислава-Августа. Стр. 16, 18, 31, 36, 39, 44, 49, 53, 57, 80, 108, 109, 179, 278, 279, 284, 350, 364, 422, 423.

6. Народныя волненія въ Россіи; недовольство среди дворянства и духовенства; заговоры противъ Екатерины или графа Орлова. Стр. 11, 45, 50, 58, 59, 64, 78, 139, 176, 185, 240, 301, 310, 385, 399, 408, 409, 438.

7. Исправленіе границъ Россіи съ Польшею. Стр. 20, 51, 52, 63, 76, 77, 81, 97, 98, 117—119, 131, 132, 171, 200, 231.

8. Морская торговля Франціи съ Россіею. Стр. 21, 28, 66, 68—70, 72—75, 256, 272, 365, 371, 417.

9. Комиссія о составленіи проекта новаго уложенія. Стр. 84, 85, 226, 231, 232, 243, 246, 251, 338, 349, 365, 389, 424, 434.

10. Придворныя новости. Стр. 17, 29, 105, 106, 108, 117, 121, 122, 138, 196, 201, 207, 393.

11. Устройство иностранныхъ колоній на Волгѣ. Стр. 50, 83, 99, 119, 120, 134, 142, 143, 145, 158, 169, 324.

12. Французскіе шпіоны въ Россіи. Стр. 143, 396, 397, 417, 453, 532, 544, 565, 581, 587.

13. Разсказы о братьяхъ Орловыхъ. Стр. 19, 100, 101, 139, 155, 175, 203, 303.

14. Путешествіе Екатерины II въ Москву. Стр. 79, 84, 184, 204, 219, 307, 320.

15. Проектъ уничтоженія Маріенвердерской таможи. Стр. 35, 36, 43, 53, 70, 71, 136.

16. Сѣверный союзъ. Стр. 18, 53—55, 71.

17. Грузинскій царь Иракліи. Стр. 93, 94, 97, 111, 141.

18. Отношеніе Екатерины къ сыну. Стр. 116, 139, 409, 410.

IV

19. Политическое, торговое и экономическое описаніе Россіи; финансовыя реформы Екатерины. Стр. 96, 380, 504, 519.

20. Сношенія Екатерины II съ Фридрихомъ Великимъ. Стр. 3, 7, 9.

21. Враждебныя дѣйствія Китая противъ Россіи. Стр. 40.

22. Голодъ въ Россіи въ 1767 г. Стр. 295.

Настоящій томъ напечатанъ подъ наблюденіемъ члена Общества
В. Н. Смольянинова.



Le présent volume, № 141, d'après son contenu, fait suite au volume précédent, publié sous la surveillance de M. Goubastov et dont la préface peut servir également aux deux livres.

Cette correspondance diplomatique, de 1766 à 1769, qui paraît aujourd'hui pour la première fois, provient des archives du Ministère des affaires étrangères de France. Le nombre de lettres s'élève à 110 pour l'année 1766, 98 pour 1767, 69 pour 1768 et 54 pour 1769, ce qui nous fournit un total de 331 documents. Outre 13 mémoires, notes et précis divers, étroitement liés à l'objet de la correspondance que nous imprimons et traitant de la navigation et du commerce entre la France et la Russie, de la politique de cette dernière, ainsi que de l'état de ses finances, les 318 autres pièces sont des lettres du Marquis de Bausset, ministre plénipotentiaire de France en Russie (46 lettres en 1766 et 15 en 1767); du Duc de Praslin, ministre des affaires étrangères (8 pour 1766); de son successeur, le Duc de Choiseul (28 en 1766, 26 en 1767 et 23 en 1768); de M. Rossignol, d'abord consul général de France en Russie et agent de la diplomatie secrète du Roi, de 1765 à 1767, puis chargé d'affaires, de septembre 1767 au 5 août 1769 (15 en 1766, 18 en 1767, 35 en 1768 et 34 en 1769); de l'abbé Guyot d'Ussières, secrétaire du Marquis de Bausset (26 en 1767); de M. Tercier, chef de la chancellerie secrète de Louis XV (6 en 1766); de son successeur, le Comte de Broglie (3 en 1767, 5 en 1768) et de différentes personnes, entre autres une lettre de Catherine II au roi de Pologne et, enfin, 3 lettres du Comte Nikita Panine.

Le Marquis de Bausset arriva à Saint-Pétersbourg le 29 avril 1765 et y mourut le 28 avril 1767, au moment du séjour de la Cour à Moscou. Avant lui le poste de ministre de France en Russie était resté vacant

pendant presque deux ans, depuis le mois de mai 1763. Sa mission principale consistait à créer le plus d'obstacles possibles à la politique de Catherine II en Pologne. Le Marquis n'eut, d'ailleurs, aucun succès. Ses instructions lui désignaient la Russie comme un État des plus dangereux à l'équilibre européen et avec laquelle la France ne pouvait avoir que des relations commerciales. Il lui était recommandé de tâcher de savoir en quoi consistaient les obligations réciproques de la Russie et de la Prusse au sujet de la Pologne et d'attirer l'attention du gouvernement russe sur la convoitise de Frédéric II qu'on soupçonnait vouloir s'emparer de Dantzig. Il était également tenu, tout en n'y participant pas personnellement, d'être sans cesse au courant des complots et d'envoyer des rapports détaillés sur les mécontentements de la noblesse et du clergé contre l'Impératrice, ainsi que sur les émeutes populaires qui pouvaient éclater. Les questions du cérémonial, et surtout celle du titre de Majesté *Impériale* à attribuer à Catherine II, n'occupaient pas la dernière place dans ses instructions. Aussi les rapports du Marquis de Bausset en sont-ils remplis. Enfin, nous pouvons faire remarquer que ce ministre ne jouissait pas de la confiance de Louis XV.

La correspondance de Rossignol, de 1766 à 1769, est plus substantielle. Outre ses capacités personnelles, il possédait une grande expérience diplomatique, acquise à son poste de secrétaire d'ambassade à Stockholm qu'il avait occupé de 1744 à 1764. Il était initié aux secrets les plus intimes de la politique du roi de France, en sa qualité d'agent du *Secret du Roi*. A partir de la mort du Marquis de Bausset jusqu'à la nomination de Sabatier de Cabre, en août 1769, c'est Rossignol qui fut l'unique représentant de la France en Russie.

Le troisième personnage, qui a procuré le plus de renseignements réunis dans ce recueil, fut le secrétaire du Marquis de Bausset, l'abbé Guyot d'Ussières. Au printemps de 1767 il avait été envoyé à Moscou à l'époque où la Cour s'y trouvait. Au mois d'août de la même année il transmet toutes les affaires à Rossignol et en septembre il quitta définitivement la Russie. Les sujets principaux de ses rapports étaient la question des dissidents et le soutien que leur accordait Catherine II. Celle de la cession au Danemark du grand-duché de Holstein, appartenant au Grand-Duc Paul, l'intéressait vivement.

Voici l'aperçu détaillé des documents de ce volume groupés suivant l'importance qu'on y attachait alors :

1. Contestation de la France au sujet de l'épithète *Impérial* à ajouter au titre des Souverains de Russie. Pages 4, 5, 12—14, 20, 32, 33, 38, 41, 50, 51, 62, 63, 65, 74, 75, 82, 92, 94, 109, 110, 313, 315, 329, 334, 343, 354, 358, 388, 390, 403.

2. Rupture entre la Russie et la Turquie. 458, 461, 465, 471, 475, 479, 482, 486, 492, 494, 497, 498, 501, 503, 528, 529, 537, 538, 546, 549, 550, 554—556, 559, 562, 564, 573, 584.

3. Pourparlers à propos de la cession du duché de Holstein au Danemark. 6, 12, 35, 57, 71, 82, 85—87, 93, 104, 111, 118, 120, 125, 129, 130, 134, 163, 169, 170, 177, 229, 245, 275, 324, 376.

4. Traité d'amitié et de commerce entre la Russie et l'Angleterre. 14, 34, 41, 71, 89, 107, 110—112, 122, 123, 126, 128, 129, 134, 136—138, 144, 148, 151, 159, 166, 170, 171, 469, 484.

5. Les confédérations en Pologne. Affaire des dissidents polonais. Politique de Catherine II envers la Pologne et Stanislas Auguste. 16, 18, 31, 36, 39, 44, 49, 53, 57, 80, 108, 109, 179, 278, 279, 284, 350, 364, 422, 423.

6. Troubles révolutionnaires en Russie, mécontentements de la noblesse et du clergé ainsi que complots dirigés contre Catherine II ou le Comte Orlov. 11, 45, 50, 58, 59, 64, 78, 139, 176, 185, 240, 301, 310, 385, 399, 408, 409, 438.

7. Lignes de démarcation entre les territoires de la Russie et ceux de la Pologne. 20, 51, 52, 63, 76, 77, 81, 97, 98, 117—119, 131, 132, 171, 200, 231.

8. Commerce direct par la navigation entre la France et la Russie. 21, 28, 66, 68—70, 72—75, 256, 272, 365, 371, 417.

9. Assemblée des députés de l'Empire russe à Moscou pour élaborer le projet d'un nouveau code de lois proposé par Catherine II. 84, 85, 226, 231, 232, 243, 246, 251, 338, 349, 365, 389, 424, 434.

10. Propos divers sur la Cour de Russie. 17, 29, 105, 106, 108, 117, 121, 122, 138, 196, 201, 207, 393.

11. Formation de colonies étrangères sur les rives du Volga. 50, 83, 99, 119, 120, 134, 142, 143, 145, 158, 169, 324.

VIII

12. Espionnage français en Russie. 143, 396, 397, 417, 453, 532, 544, 565, 581, 587.
13. Divers récits sur les frères Orlov. 19, 100, 101, 139, 155, 175, 203, 303.
14. Voyage de Catherine II à Moscou et au delà. 79, 84, 184, 204, 219, 307, 320.
15. Projet de suppression de la douane de Marienwerder. 35, 36, 43, 53, 70, 71, 136.
16. Ligue du Nord. 18, 53—55, 71.
17. Héraclius, roi de Géorgie. 93, 94, 97, 111, 141.
18. Relations de Catherine II envers son fils, le Grand-Duc Paul. 116, 139, 409, 410.
19. Description politique, commerciale et économique de la Russie sous Catherine II. Ses réformes financières. 96, 380, 504, 519.
20. Relations entre Catherine II et Frédéric le Grand. 3, 7, 9.
21. Relations hostiles de la Chine envers la Russie. 40.
22. Disette de l'année 1767 en Russie. 295.

Le présent volume est publié sous la surveillance de M. Smolinov, membre de la Société.



1766 ГОДЪ.

1. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin.

Pétersbourg, 7 janvier 1766.

Monseigneur. J'ai eu l'honneur de vous informer successivement des différents symptômes de refroidissement entre le Roi de Prusse et l'Impératrice qui nous parvenaient. Mais j'ai eu l'honneur de vous dire en même temps qu'il paraissait que leur alliance n'en était pas encore ébranlée. J'ai appris depuis que le Roi de Pologne ayant porté ses plaintes à l'Impératrice sur la façon dure et hautaine dont le Roi de Prusse le traitait, cette Princesse lui avait fait la réponse la plus amicale. M. Panine, ne la trouvant pas analogue à son système, l'a retenue pendant plus de trois semaines. J'ignore si c'est de l'aveu ou à l'insu de Sa Majesté Impériale; mais je suis sûr que l'on a écrit à Sa Majesté Polonaise une lettre plus ferme pour la porter à avoir avec le Roi de Prusse une conduite plus conciliante et plus conforme à la situation respective des cours de Berlin et de Pétersbourg.

J'ai parlé à M. Panine du départ de M. de Goltz de Varsovie. Soit que ce ministre ait mis plus de politique dans sa réponse, soit que sa façon de penser à cet égard diffère de celle du Vice-Chancelier, leurs langages ont été différents. M. Panine m'a dit que le Roi de Pologne supprimerait certainement la douane générale, et que le Roi de Prusse ne prétendrait plus à l'établissement de celle de Marienwerder. Cet arrangement me paraît renfermer plus de difficultés que M. Panine a voulu m'en laisser entrevoir. Les notions que j'ai d'ailleurs ne nous annonçaient point une conclusion si amiable. Il se répand des bruits sourds que le Roi de Prusse se prépare à frapper un grand coup. Le Résident de Pologne ne cesse de déclamer ici contre son ambition. Je l'accuse de vouloir envahir la Prusse Polo-

naise et surtout Dantzick. J'ai surpris entre M. de Solms et M. de Saldern quelques propos qui me paraissent autoriser les craintes que M. Prsarski témoigne.

Il me revient d'un autre côté que le Comte de Solms se plaint vivement de Stanislas Auguste. Frédéric lui suppose le projet de vouloir épouser une archiduchesse pour se faire un appui de la cour de Vienne, sans être arrêté par la crainte des troubles que ses vues ambitieuses sur la fixation de sa couronne dans sa famille peuvent occasionner en Pologne. La maison d'Autriche, dit le Monarque prussien, paraît goûter ces projets, et désire peut-être d'allumer dans ce royaume un feu qui, en environnant tous les Etats du Roi de Prusse, pourrait détourner ce Prince de l'attention et même des secours qu'il doit porter à sa Silésie. Suivant ces rapports, Sa Majesté Prussienne témoigne le plus grand mécontentement de la conduite et de l'ingratitude du Roi de Pologne et l'a menacé, s'il le pousse à bout, de publier les promesses qu'il lui a faites avant et après son élection.

Voilà, Monseigneur, tout ce que j'ai su jusqu'à présent sur les orages qui s'élèvent si fréquemment entre l'Impératrice et le Roi de Prusse; mais M. Panine a soin de les conjurer et je crois qu'il faudra que Sa Majesté Prussienne se porte aux plus grandes extrémités contre le monarque favori de l'Impératrice pour déterminer cette Princesse à rompre une alliance que son ministère paraît avoir fermement adoptée. Au reste rien n'est si difficile que de pénétrer les sentiments intérieurs de Sa Majesté Impériale. Je crois que personne n'a sa confiance entière, principalement sur ce qui regarde Stanislas Auguste. Je ferai tous mes efforts et je tâcherai du moins de découvrir quelles sont à cet égard les idées politiques de son ministère.

Dans la conversation que j'ai eue avec M. Panine, je lui ai dit que connaissant les sentiments du Roi pour l'Impératrice et qu'étant expressément chargé d'entretenir la bonne intelligence qui subsistait entre les deux cours, je croyais devoir lui faire observer que la note, dont M. le Vice-Chancelier m'avait fait la lecture, était conçue dans des termes qui ne me paraissaient pas devoir réussir s'ils étaient employés par M. de Galitsine; que c'était sûrement une faute du rédacteur de cette note qui s'était servi de quelques mots dont il n'avait pas senti la force. M. Panine m'a répondu que l'intention de l'Impératrice et de son ministère était très conforme à ma

façon de penser et qu'on n'avait point eu en vue de choquer la France, mais bien plutôt de continuer à s'expliquer amicalement pour éviter des difficultés ultérieures. J'ai reparti à ce ministre que le Souverain de Russie ne saurait avoir à se plaindre quand il serait traité comme l'Empereur des Romains, et j'ai ajouté qu'on ne pouvait pas demander à la France de mettre aucune différence dans son style vis-à-vis les deux cours. M. Panine a persisté dans sa demande de continuer à l'Impératrice le traitement qu'elle a constamment reçu depuis son avènement au trône, d'autant mieux qu'il lui est accordé, dit-il, par toutes les autres puissances, même par la cour de Vienne. Ce ministre, voyant que je ne voulais rien céder, interrompit notre conversation sur ce sujet. J'ai vu depuis M. le Vice-Chancelier qui m'a tenu à peu près le même langage, mais qui a ajouté qu'on n'avait pas encore écrit à M. le Prince Galitsine, et que je pouvais être assuré qu'on ne le ferait pas sur le ton que j'avais paru craindre. Ainsi, Monseigneur, je crois avoir arrêté ce petit moment d'humeur ou d'inattention de cette cour sans avoir compromis la dignité de la nôtre.

2. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin.

Pétersbourg, 10 janvier 1766.

Monseigneur. J'ai trouvé une occasion de témoigner à M. Panine ma surprise du retard de l'échange des ratifications, mais en ajoutant que je n'en étais peiné que parce qu'il tenait nos négociants dans l'incertitude et que l'ignorance, où ils étaient sur le nouveau tarif, les empêcherait de faire leurs spéculations à temps pour leurs envois de cette année, qu'au reste c'était un inconvénient dont la Russie se sentirait plus qu' aucune autre nation. M. Panine m'a répondu qu'il sentait la force de mon raisonnement, mais qu'il n'avait pas pu prévoir les difficultés que l'Angleterre faisait sur un article de leur traité qu'il allait me confier. La Russie, dit-il, s'est réservée le droit et la faculté d'employer les moyens qu'elle croira propres à augmenter son commerce et sa navigation. Le ministère britannique fait sur cet article des observations et des explications qui en détruiraient absolument la valeur; mais la Russie ne veut pas les recevoir. J'ai fait tous mes

efforts pour confirmer M. Panine dans son système, et pour lui faire bien sentir que toutes les nations commerçantes doivent se réunir pour arrêter le despotisme que les Anglais voudraient exercer sur les mers. Ce ministre m'a assuré qu'on s'apercevrait bientôt que la Russie s'était éclairée, tant sur son commerce intérieur que sur celui qu'elle peut faire avec les étrangers, et que certainement on verrait l'un et l'autre jouir de la liberté qui doit en être la base. Il a fini par me prier de ne point hâter mon jugement sur les opérations actuelles du ministère russe et d'être convaincu qu'elles n'avaient pour but que le repos et la tranquillité de l'Europe.

M. le Chevalier Macartney tient un langage absolument opposé à celui de M. Panine. Il a dit à des ministres, auxquels il peut parler plus sincèrement qu' à moi, que l'échange des ratifications n'aurait lieu qu' à un jour fixé qui doit être l'époque d'autres signatures d'actes qu'il n'a pas désigné. Je ne sais s'il ne voudrait pas tenter par cette insinuation de donner quelque inquiétude sur la proximité d'une alliance entre la Russie et l'Angleterre.

Il m'est revenu, Monseigneur, par une voie assez sûre que la Russie entretient et fomenté par le moyen des Esclavons certains mécontentements dans la Hongrie.

Vous savez, Monseigneur, qu'il est stipulé dans un article secret du traité, conclu entre la Russie et le Danemark, qu'on procéderait incessamment à un arrangement définitif sur l'affaire du Holstein, et que dans le cas, où il s'éleverait quelque différend à cet égard, il serait terminé à l'amiable. La Russie a été portée à cette conciliation par la connaissance qu'elle a eu d'un traité, conclu secrètement le 13 décembre 1760, entre le Roi de Danemark et le Sultan par l'entremise du Kislar-Aga, à l'insu du Grand Vizir, et duquel on dit que le ministère ottoman n'est pas encore instruit. Ce traité contient 13 articles. Par le neuvième la Porte promet de faire une diversion en cas d'une rupture entre cet empire et le Danemark. Cette notion m'est venue par un canal aussi secret que fidèle.

On dit que M. Rjevski ne tardera pas à arriver ici. Le Résident de Pologne travaille en attendant à persuader le ministère russe qu'il est indispensable d'augmenter les revenus de son maître. Il soutient encore qu'il ne sera pas possible de faire cesser la confédé-

ration sous son règne. Je l'ai fait sonder sur le projet du mariage d'une archiduchesse et il ne l'a pas nié. Il n'a fait encore aucune visite au ministre d'Espagne ni à moi, comme à ceux de Hollande et de Saxe; on dit assez publiquement ici que la reconnaissance de la France est retardée et il paraît qu' on est bien aise de voir s'éloigner encore le moment où le Roi aura un ministre à Varsovie.

L'Impératrice fait depuis quelques jours des agaceries au comte Rechteren qu'il ne doit certainement ni à son personnel ni à la situation connue des affaires de la république de Hollande avec l'empire Russe. Le comte Orlov l'a mené à la chasse, faveur qu'il n'a partagée avec aucun de ses confrères. Ces coquetteries m' engageraient presque à croire qu'on a en vue de réaliser le projet de faire un emprunt en Hollande. On m'a confirmé que l'Impératrice y a travaillé avec une personne attachée au département de ses finances; mais je n'ai encore aucune connaissance que cette négociation ait été consommée. Elle serait indépendante d'un achat assez considérable que la Russie a fait de barres d'or. J'ai avis que cette puissance se propose de faire battre des monnaies de ce métal pour des sommes qui m'ont paru prodigieuses, eu égard aux facultés pécuniaires de la Russie, et qui n'annonceraient pas des vues aussi pacifiques que celles que M. Panine m'a montrées.

3. Le Duc de Praslin au Marquis de Bausset.

Versailles, 13 janvier 1766.

J'ai reçu vos dépêches du 26 novembre et 3 décembre N^o 32 & 33.

Les réflexions politiques, qui sont contenues dans la dernière, concernant la durée des liaisons de la cour de Pétersbourg avec celle de Berlin, ne s'accordent pas trop avec l'opinion qu'on a toujours eue de l'équilibre du Nord. Il est certain d'ailleurs que ces deux puissances peuvent difficilement se trouver longtemps réunies sur l'influence qu'elles ambitionnent dans les affaires germaniques, puisque la Russie ne saurait y entrer que d'une façon secondaire tant que la Prusse lui en barrera les approches. Les ennemis naturels d'une puissance sont ordinaire-

ment les plus proches voisins, parce que ce sont ceux qui ne peuvent s'agrandir qu'à ses dépens, et ce cas est à peu près celui où la Prusse et la Russie se trouvent respectivement l'une vis-à-vis de l'autre. L'alliance des cours de Vienne et de Pétersbourg avait au contraire cela de solide qu'elles étaient trop éloignées pour avoir jamais des discussions directes et qu'elles avaient un intérêt commun de défense contre la cour ottomane. Les circonstances ou les caractères des personnes qui gouvernent ont pu faire varier cette alliance naturelle, mais le temps et l'expérience la rétabliront tôt ou tard et nous en avons pour garant l'empressement suivi que le ministère autrichien ne cesse d'y mettre.

Nous nous attendions à voir arriver ici M. de Poninski de la part du primat avec la lettre d'excuse au Roi et M. de Sulkowski pour faire part à Sa Majesté de l'avènement de son maître au trône de Pologne; mais nous apprenons actuellement avec assez de surprise que leur départ est différé sans qu'on puisse bien clairement nous en expliquer les raisons. Nous ignorons donc si c'est à des causes accidentelles ou à des raisons politiques que nous devons attribuer ce retard à l'exécution des engagements du nouveau Roi, mais nous sommes très tranquilles à cet égard, puisque certainement nous ne le reconnaitrons pas que les conditions convenues n'aient été préalablement remplies.

4. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin.

Pétersbourg, 17 janvier 1766.

Monseigneur. J'ai découvert que le Sieur Yélaguine est chargé ici des affaires secrètes du Roi de Pologne. C'est par le canal de ce secrétaire d'Etat que passent les lettres particulières que ce Prince écrit à l'Impératrice et qu'on veut dérober à la connaissance du Roi de Prusse et de M. Panine. On m'a cependant assuré que ce ministre en avait intercepté quelques-unes.

Le mariage du Roi de Pologne avec une archiduchesse a été proposé à cette Impératrice par ce M. Yélaguine. Sa Majesté Polonaise aurait désiré que cette Princesse non seulement l'agréât, mais qu'elle se chargeât de

l'ouverture et du succès de ce projet auprès des cours de Vienne et de Berlin. Quelque hauteur que la première ait pu affecter sur les bruits qui se sont répandus de ce mariage, les distinctions dont elle comble le Prince Poniatowski et l'empressement qu'elle témoigne au Roi, son frère, font préjuger ici qu'elle y apportera moins de difficulté que le Roi de Prusse. Malgré les fréquents orages qui attaquent les liaisons de ce Prince avec la Russie, son influence est toujours ici la même et je crois qu'elle est la cause de la fermeté avec laquelle M. Panine s'oppose au projet de ce mariage. Il donne à l'Impératrice pour motif de son opiniâtreté la crainte ou plutôt la certitude d'une guerre prochaine que l'union du Roi de Pologne avec la maison d'Autriche ne saurait manquer d'allumer, par l'espérance que cette dernière puissance pourrait concevoir d'une augmentation de facilité pour faire la conquête de la Silésie.

Le siège de la commission pour l'affaire des douanes et pour celle des limites sera, dit-on, transporté à Pétersbourg. Je doute que le Roi de Prusse se contente jamais de la suppression respective des douanes. J'ai lieu de présumer qu'il exigera de plus grands dédommagements et que l'Impératrice et M. Panine sont les seuls qui soient instruits de l'étendue des prétentions de Sa Majesté Prussienne. Quelques avis que j'ai reçus portent que le Roi de Pologne consentira à tout, pourvu qu'on lui assure la continuation de la confédération sans laquelle il ne croit pas pouvoir régner tranquillement. On m'a même certifié que tout était définitivement arrangé entre ces trois souverains sur les affaires intérieures et extérieures de la Pologne, et qu'ils n'attendent que des circonstances favorables pour donner à leur plan la forme et la publicité nécessaires. Un des points de ce projet est, dit-on, d'éloigner après la prochaine diète les Czartoryski de la connaissance des affaires. La Russie est mécontente de leur opposition continuelle à ses vues, et Sa Majesté Polonaise souffre avec impatience la tutelle importune dans laquelle ses oncles veulent la retenir. Ce Prince avait fait il y a quelque temps un arrangement avec un particulier relativement aux monnaies qu'il fait battre. Le chancelier de Lithuanie a tellement traversé ce projet que le Roi a été forcé d'abandonner cette affaire et de donner à celui avec qui il l'avait faite un dédommagement de 200 mille florins.

J'ai appris, Monseigneur, que, parmi les griefs du Roi de Prusse contre le Roi de Pologne, le premier de ces Princes se plaint de ce que le second a fait quelques changements dans ses monnaies sans sa participation et qui est effectivement contraire à l'art. 19 du traité de Velau. Il y a quelque temps que nous n'aurions pas dû prévoir, ce me semble, que nous entendrions le Roi de Prusse se plaindre de l'altération des monnaies de Pologne.

Le courrier que M. de Macartney a expédié à sa cour devrait être de retour si le ministère britannique ne persistait pas dans ses difficultés sur le traité de commerce. D'ailleurs, Monseigneur, le silence que le Roi d'Angleterre a gardé sur cet objet dans sa harangue à la rentrée du parlement, peut faire présumer que cette affaire n'est pas encore près de sa conclusion. On en parle du moins ici sur ce ton. Je me tiens à cet égard sur la réserve que vous m'avez prescrite; mais il m'est revenu que M. de la Herreria tâchait de temps en temps d'entamer la négociation d'un traité de commerce. Il est vrai qu'on a ajouté qu'il y avait apparence qu'il avait fait ces premières insinuations sans ordre, puisqu'elles n'avaient été bien reçues ni par la cour de Madrid ni par celle de Pétersbourg. Comme il ne m'a fait aucune ouverture sur cet objet, je ne lui ai de mon côté fait aucune question et sa négociation ne m'a jamais paru assez vive pour avoir l'honneur de vous en rendre compte. J'ai regardé toutes ses démarches comme absolument personnelles et comme n'ayant d'autre but que celui de se procurer un sujet de conversation avec les ministres russes. La nomination de M. Stackelberg pour remplacer M. de Boutourline a renouvelé tous ces bruits, et l'on m'a dit que le principal article des instructions de ce ministre aura le commerce pour objet.

Je ne doute pas, Monseigneur, que la Russie ne désire trouver quelque moyen de se procurer immédiatement une partie des piastres que l'Espagne répand dans toute l'Europe. Le ministère russe se flatte qu'elles deviendront aussi le prix des matières que cet empire peut fournir aux arsenaux espagnols. Mais la marine marchande d'Espagne n'est pas plus en état que celle de la Russie d'entreprendre un commerce d'exportation aussi volumineuse sans le secours de bâtiments étrangers. Ainsi je ne vois pas quel avantage l'Espagne retirerait d'un traité de commerce avec la Russie, dont il me semble au contraire qu'il ne

faut par augmenter la masse d'argent, tant que cet empire ne paraîtra pas plus porté à s'en servir en notre faveur. Je crois donc, Monseigneur, que les insinuations que le ministre d'Espagne fait ici ne sont qu'extérieures et gratuites; il vaudrait mieux les supprimer que d'entretenir la Russie dans l'idée orgueilleuse qu'elle s'est formée, que les objets qu'elle fournit aux marines des puissances de l'Europe les rendent dépendantes d'elle, tandis que les denrées de toutes les autres nations ne lui sont que d'une seconde nécessité. Les Anglais, dont le commerce ici est bien établi, affermissent le ministère et le négociant russe dans ce système qu'il serait inutile de vouloir combattre par des raisonnements. La prévention est trop forte et elle a été consolidée par 150 mille roubles que je suis certain que M. de Macartney a répandus pour assurer le succès de sa négociation.

Il me paraît donc, Monseigneur, qu'il ne faut témoigner à la Russie aucun empressement pour un traité de commerce, tandis que nous nous occuperons essentiellement des moyens de l'établir et de faire connaître à cet empire par des faits, et non par des dissertations, qu'il ne saurait se passer de nos vins, de nos huiles, de nos sucres et de notre indigo, sans compter les autres objets de luxe et d'agrément que toutes les nations recherchent avec autant d'empressement qu'elles apportent d'affections à s'en plaindre et à les critiquer.

Le 10 de ce mois et le dernier de l'année passée, suivant le style russe, la femme du général russe, attaché au corps de l'artillerie, ayant été maltraitée par son mari, est venue pour s'en venger découvrir à l'Impératrice un complot qui était, dit-on, formé contre le Comte Orlov. Plusieurs officiers ont été arrêtés et l'affaire paraît tellement assoupie que nous n'avons pu en avoir aucun détail. L'on m'a dit aussi que la Princesse Dachkov avait [tant] remué à Moscou qu' on lui avait conseillé de s'en éloigner.

Le général Roumiantsev est attendu ici tous les jours; son séjour y sera court et l'on assure qu'il est dans l'intention de demander la permission d'aller passer quelque temps dans ses terres de Livonie. Ce voyage a l'air de la disgrâce et paraît confirmer ce que j'ai eu l'honneur de vous mander à la fin de cet été sur ce général, dont les Ukrainiens se plaignent très vivement; on assure qu'ils redemandent leur hetman.

M. d'Assebourg a reçu dernièrement une estafette de sa cour. La mort du Roi de Danemark, qui paraît très prochaine, apportera peut-être quelque retardement à la conclusion des affaires qui se traitent entre cette puissance et la Russie. Cependant on paraît assez généralement ne pas douter que l'échange du Holstein n'ait lieu et l'abandon que M. le Comte de Linnan a fait de la place, qu'il occupait dans les comtés d'Oldenbourg et Delmenhorst, peut autoriser cette façon de penser.

5. Le consul Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 28 janvier 1766.

Les craintes que j'avais sur les suites que je prévoyais de la discussion, qui s'est élevée ici au sujet du mot *Impériale*, se vérifient aujourd'hui.

Le cruel événement de la mort de Monseigneur le Dauphin, sur lequel ma douleur et mon respect m'imposent silence, ayant été mandé à M. de Bausset, qui a reçu en même temps la lettre de notification de Votre Majesté pour l'Impératrice de Russie, ce ministre s'est rendu chez M. Panine pour lui en faire part et lui remettre selon l'usage une copie de la dite lettre. M. de Bausset, qui a prévu d'abord les difficultés qu'il rencontrerait à la faire recevoir, a mis en usage auprès des ministres russes les propos les plus capables d'émousser la fermeté de l'Impératrice et d'exciter ses sentiments d'amitié pour Votre Majesté dans une si triste circonstance. Cependant M. Panine n'a pas voulu prendre sur lui d'accepter cette lettre avant d'en avoir rendu compte à sa souveraine, quoique M. de Bausset lui eût suggéré l'expédient que cette acceptation ne tirerait point à conséquence, et ne préjudicierait en rien aux prétentions respectives des deux cours qu'on pourrait discuter ensuite. Le ministre russe, en vertu de l'ordre de sa Souveraine, répondit à M. de Bausset avant-hier, dimanche 26 de ce mois, que Sa Majesté Impériale n'ayant pas trouvé cette lettre dans la règle, elle ne croyait pas devoir la recevoir. Il ajouta qu'il regardait le défaut de formalité, que sa Souveraine y avait remarqué, comme une de ces omissions de chancellerie qui ne devait point influencer dans les sentiments et la conduite de ces

deux cours; que ces sortes de petits incidents, qui étaient fréquents entre les puissances, ne devaient pas altérer entre elles la bonne intelligence qui subsistait; qu'on pouvait s'entendre sur les objets qui les faisaient naître, les prévenir et y remédier. Le ministre insinua aussi à M. de Bausset que cette circonstance ne devait pas l'empêcher de paraître et de conférer avec les ministres russes sur les affaires qu'il aurait à traiter avec eux. En même temps l'Impératrice ordonna que l'on prit le deuil à sa cour le lendemain, le 27.

Cependant comme le ministère de Votre Majesté n'a encore adressé à M. de Bausset aucun ordre, qui puisse servir de guide pour diriger sa conduite dans les différents cas de la discussion du mot *Impériale*, ce ministre s'est trouvé dans un grand embarras sur celle qu'il devait tenir dans le moment présent, l'éloignement des lieux ne lui permettant pas d'ailleurs d'être informé de si tôt des intentions de Votre Majesté à cet égard. M. de Bausset avait projeté d'abord d'expédier un courrier pour demander des ordres positifs sur cet événement et de ne point paraître à la cour avant d'avoir reçu réponse. Mais sur les observations, qui lui ont été faites, que l'envoi d'un courrier serait un éclat qui donnerait à connaître à tous les ministres étrangers ce dont il était question; que la résolution de ne point paraître à la cour autoriserait celle de Russie à publier que la France faisait naître et saisissait la première occasion de rompre avec elle, ce ministre, pour ôter tout prétexte à la Russie et prévenir les fausses allégations qu'elle pourrait mettre en avant à ce sujet, s'est déterminé à envoyer simplement par la poste le détail de ce qui s'est passé entre lui et les ministres russes, et a pris la résolution d'aller à la cour lorsque l'occasion s'en présentera, parce qu'elle a pris le deuil, mais dans l'intention de compasser son assiduité plus ou moins grande sur l'accueil que lui ferait l'Impératrice.

Il y a lieu de présumer, Sire, que M. le vice-chancelier Galitsine, dont l'attachement et le dévouement particulier à l'Impératrice est connu et qui en reçoit des témoignages de confiance, a profité d'un moment favorable pour déterminer les résolutions de sa souveraine et l'emporter sur M. Panine, qui paraissait plus circonspect et plus réservé à engager sa Maîtresse dans une démarche aussi extrême.

D'un autre côté le ministre autrichien à cette cour cherche à

tirer de M. de Bausset des notions sur ce qui s'est passé entre lui et le ministère russe dans l'intention, sans doute, d'en faire part à sa cour et de l'exciter peut-être à profiter de l'occasion pour former vis-à-vis de la France la même prétention que soutient l'Impératrice de Russie. Mais M. de Bausset qui pénètre l'objet de sa curiosité est fort éloigné de la satisfaire et lui cache avec soin ce qui en est, laissant à ce ministre celui d'en être instruit par tout autre canal que le sien.

Il résulte de cet incident, Sire, une nouvelle preuve de la fierté et de la hauteur de cette cour-ci qui soutient les prétentions qu'elle forme avec une arrogance et un orgueil qui se sont accrus par ses succès. Si d'un côté il est bien dangereux de les multiplier et de l'enhardir par de nouvelles complaisances, dont on ne tirera aucune utilité si son intention est de chercher les moyens de rompre avec Sa Majesté, il paraît très important, de l'autre, que la France puisse éclairer les démarches et les manœuvres, tant de cette cour que des ministres étrangers qui y résident.

Quoi qu'il en soit, dans le cas où cette discussion serait poussée au point d'occasionner le rappel des ministres respectifs et une brouillerie entre les deux cours, quoique je ne présume pas, Sire, que cette circonstance puisse influencer sur ma position entièrement étrangère à cet objet, j'espérerais néanmoins alors que Votre Majesté daignerait me faire savoir ses intentions et me donner ses ordres en conséquence.

6. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin.

St-Petersbourg, 31 janvier 1766.

Monseigneur. On garde le plus profond secret sur le fond de la négociation du traité de commerce avec l'Angleterre; cette affaire paraît la clef de toutes celles qui occupent aujourd'hui le cabinet de Pétersbourg. Il me semble cependant assez prouvé que les Russes sont très déterminés à accorder à l'Angleterre tous les privilèges qu'elle désire, si cette puissance veut consentir à un traité d'alliance. Si la Russie fait des difficultés sur quelques propositions du ministère britannique, c'est qu'elle compte l'amener par l'appât du commerce à se prêter à ce.

projet d'alliance générale du Nord, auquel la Suède et le Danemark ne donneront les mains que lorsqu'ils le verront appuyé par les forces de l'Angleterre. Le Roi de Prusse paraît plus favorable à ce système qu'il ne l'était il y a quelques mois, du moins peut-on le présumer par la conduite de son ministre à Pétersbourg. Il était on ne peut pas plus mal avec celui d'Angleterre, mais depuis quelque temps ils paraissent se rapprocher. Il m'est revenu qu'ils avaient même des entrevues secrètes. M. de Saldern a été le médiateur de ce rapprochement. Le départ de celui-ci paraît très prochain; mais comme il y a deux ans qu'il est à la veille de son départ, je ne serais pas surpris qu'il fût encore différé par la mort du Roi de Danemark. On s'est aperçu que cet événement multiplie le travail des ministres russes et de M. d'Assebourg. Celui-ci a reçu cette nouvelle par un courrier, qui lui a apporté ses nouvelles lettres de créance. Il paraît que la nouvelle cour de Copenhague ne veut pas laisser ralentir ici les négociations de son ministre, auquel M. Panine témoigne la plus grande confiance et les distinctions les plus marquées. Elles excitent tous les jours davantage la jalousie du ministre de Holstein, qui se plaint beaucoup que M. Panine laisse trainer les affaires. On m'a dit encore à ce sujet que les dettes, dont le Holstein est chargé, font naître beaucoup de difficultés pour les arrangements qu'on voudrait prendre avec le Danemark relativement à ce sujet.

M. le Comte de Modène a certainement eu l'honneur de vous rendre compte des confidences que M. Pouchkine lui a faites. Elles me paraissent assez analogues à tout ce que j'ai remarqué jusqu'ici et dont j'ai eu l'honneur de vous informer successivement.

Vous aurez pareillement vu dans mes précédentes dépêches ce que j'ai pu découvrir ici de la conduite du ministre prussien à la Porte ottomane, et de l'effet qu'elle avait produit sur l'Impératrice.

Différents seigneurs polonais, que la Russie avait engagés de concourir à ses vues, se plaignent du peu d'exactitude de cette puissance à remplir ses promesses. On dit que cet objet, joint aux dépenses que les troupes russes ont faites dans ce royaume, monte à une somme très considérable et qui ne pourra point être acquittée de longtemps. Il est vrai que c'est la seule dette que l'on connaisse à la Russie.

J'ai appris que le Roi de Pologne ne fera aucun usage de la

monnaie qu'il a fait battre et qui devait avoir cours au commencement de cette année. Elle ne sera répandue dans le public qu'après l'arrangement des affaires de ce Prince avec le Roi de Prusse. On fixe à cette époque après la diète du mois d'octobre prochain [sic].

L'affaire des dissidents va, dit-on, être poussée avec chaleur. La Russie a appuyé avec force leurs prétentions.

7. Le Duc de Praslin au Marquis de Bausset.

Versailles, 3 février 1766.

J'ai reçu vos lettres du mois de décembre N^o 34, 35 & 36.

L'espèce de jalousie, que vous croyez entrevoir dans l'Impératrice de Russie sur le progrès de l'autorité du Roi de Pologne, ne s'accorde guère avec les sentiments que cette Princesse a constamment manifesté pour ce nouveau monarque. Si la cour de Pétersbourg pouvait prendre de l'ombrage à cet égard, il lui serait aisé de se rassurer en retirant la main qui jusqu'ici a soutenu les innovations qu'on a faites dans ce royaume; mais il paraît au contraire que sans la certitude que le Roi de Pologne a d'être soutenu par la Russie, il emploierait un ton différent dans ses discussions avec la cour de Berlin, et que le Roi de Prusse abrégèrait ses négociations et ses procès avec la Pologne par des moyens de fait auxquels il est plus accoutumé.

Nous avons été fort surpris d'apprendre que l'on avait suspendu à Varsovie le départ de M. Poninski, et l'on nous a mandé que c'était l'Impératrice de Russie qui l'avait exigé, en promettant de nous engager à reconnaître le Roi de Pologne sans qu'il fût besoin d'exécuter à cet égard les conditions préalables qui avaient été convenues. L'on prétend de plus que cette puissance serait très fâchée qu'un ministre du Roi reparût en Pologne et fût à portée d'y éclairer ses opérations. Nous ignorons le degré de confiance qu'il convient d'ajouter à ces nouvelles politiques, mais nous n'en sommes pas moins surpris de voir la cour de Vienne manquer indécement à des paroles formellement données à l'ambassadeur de Sa Majesté à Vienne et à des conditions, sans lesquelles la cour de Vienne n'aurait pas reconnu le Roi de Pologne. L'Impératrice-Reine s'en est expliqué vis-à-vis le Prince Poniatowski dans

les termes du mécontentement les plus marqués. Il s'est rendu à Varsovie pour tâcher de faire revenir le Roi, son frère, à la fidélité qu'il doit à ses engagements, et, par les nouvelles que je viens de recevoir de Vienne, on m'apprend que les deux Polonais vont se mettre en route pour se rendre ici.

Quoi qu'il en soit, vous savez que nous sommes très indifférents sur cet article et je ne vous fais part de ces particularités que pour votre instruction personnelle et nullement pour que vous en fassiez usage ministériellement.

8. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin.

Pétersbourg, 11 février 1766.

Monseigneur. M. de Macartney a notifié avant-hier à l'Impératrice la mort du frère du Roi d'Angleterre. Ce ministre a joint au style d'usage dans ces occasions les propos les plus faits pour flatter la hauteur de cette Princesse.

Il lui a dit que dans la foule des puissances de l'Europe, qui recherchaient à l'envi son alliance et son amitié, Elle devait distinguer l'empressement de son Maître à resserrer les liens, formés depuis longtemps et toujours fidèlement conservés par l'Angleterre. „Je me jette aux pieds de Votre Majesté Impériale, a ajouté ce ministre en finissant son discours, et je la supplie d'accepter les conditions que le Roi de la Grande-Bretagne lui propose. Un seul mot de la main de Votre Majesté Impériale peut contenter mon Maître, ma nation et moi“. Enfin, il n'est point d'expression qu'il ait épargnée pour gagner la confiance de Catherine, en séduisant son amour-propre.

M. de Macartney, instruit des difficultés que j'éprouve au sujet de mes lettres de notification, a peut-être cru devoir mettre en opposition avec ma conduite un langage qu'on pourrait trouver un peu bas, surtout en le comparant avec l'orgueil britannique, dont ce ministre fait assez fréquemment usage.

Quoi qu'il en soit, Monseigneur, je tâche de me tenir à la suite de sa négociation. Il me sera impossible d'en être parfaitement instruit. Cependant j'ai appris par une assez bonne voie qu'il entre dans le plan de

l'alliance du Nord, formé par l'Impératrice, d'obliger toutes les puissances confédérées à déclarer la guerre, dès que l'une d'elles s'y trouverait particulièrement engagée. L'Angleterre, bien loin d'accepter cette condition, a déclaré qu'elle ne fournirait à la Russie ni troupes ni subsides si celle-ci avait une guerre particulière à soutenir, et elle a ajouté que dans le cas de défection d'une des puissances alliées, elle-même deviendrait libre et regarderait le traité comme annulé.

Le ministère de Pétersbourg, ayant d'abord déclaré qu'il n'exigeait pas que ses alliés entrassent dans une guerre qui surviendrait avec les Turcs, il paraît que dans cette clause, demandée par la Russie, elle a principalement en vue les troubles qui pourraient dans la suite s'élever en Pologne.

On m'a assuré, Monseigneur, que le projet de l'Impératrice est de comprendre cette dernière puissance dans le nombre de celles qui formeront la ligue du Nord. Elle veut, dit-on, que Stanislas second y joue un rôle. Je ne saurais croire cependant que l'amitié de l'Impératrice pour ce Prince l'aveuglât au point de vouloir tirer ce royaume de l'état de faiblesse où il est, et d'en faire un voisin redoutable pour son empire.

L'Angleterre demande encore, Monseigneur, que les troupes russes soient prêtes à sa réquisition pour se rendre par terre ou par mer, suivant les circonstances et les pays où elles deviendraient nécessaires à ses vues.

La Russie se refuse absolument au mariage du Roi de Pologne avec une archiduchesse. Elle a répondu à ce Prince qu'il devrait être fidèle à ses *pacta conventa*, pour lesquels il s'est engagé à préférer une Polonaise. En conséquence on a proposé de tourner ses vues sur la fille du Palatin de Kiovie. Ce projet a été adroitement insinué à l'Impératrice par le Roi de Prusse, qui compte sur l'amitié de la maison Potocki. L'humeur que la Russie a actuellement contre les Czartoryski peut lui avoir fait adopter une idée, qui blesserait cette famille, en élevant une de leurs [ses] rivales par ce mariage.

Il paraît certain que M. de Saldern partira dans quinze jours pour Berlin. Il y sera chargé de la négociation des douanes et des monnaies de Pologne; mais je ne crois pas que ce soit à l'avantage de la République. Il se rendra ensuite en Danemark.

Les cinq Orlov sont actuellement réunis ici. Ils sentent qu'ils ont besoin de leur vigilance et de leurs secours mutuels. L'aîné a quitté ses terres qu'il avait habitées jusqu'à ce moment; on le dit homme rempli de prudence et sans ambition. Le cadet revient de l'université de Leipsick. On m'a assuré qu'il était assez instruit. Son premier dessein était de retourner continuer ses études et ses voyages; mais il le sacrifie à la sûreté de sa famille et à la volonté de l'Impératrice. Cette Princesse a été si satisfaite des connaissances de ce jeune homme qu'Elle a formé le projet d'envoyer douze de ses pages étudiant à Leipsick, en donnant annuellement à chacun cinq cents roubles. Comme ce plan contrarie ceux que le général Betski a fait pour une éducation publique et uniforme mais locale, il a cru devoir faire à l'Impératrice des représentations qui n'ont pas réussi, et sa faveur, qui avait déjà reçu quelque échec, paraît infiniment diminuée. Quoique M. Betski soit très éloigné d'être un homme supérieur, les connaissances et les mœurs qu'il a acquises en France lui ont indiqué celles dont sa nation manque. Son plan était assez propre à réparer ses défauts. Ainsi, sa disgrâce ne doit pas être regardée par nos artistes comme un malheur. Je ne vois personne ici en état de le remplacer. Son successeur n'aurait pu se trouver que parmi ses élèves. Il s'était cru obligé de les prendre à l'âge de 5 ans pour être assuré qu'aucun préjugé n'avait encore étouffé leurs talents et leur émulation.

Si la situation intérieure de cette cour ne change pas de quelque temps, c'est-à-dire si les Orlov réunis peuvent résister aux orages que la haine publique élève continuellement contre leur faveur, je crois qu'on pourrait prévoir d'avance que le plus jeune frère sera un rival dangereux pour M. Panine, qui dans ce moment n'en connaît point qui pût le remplacer.

9. Le Duc de Praslin au Marquis de Bausset.

Versailles, 14 février 1766.

Je réponds à vos dépêches du 31 décembre et des 7 & 10 du mois dernier, N^o 37, 1 & 2.

Vous avez très bien fait de relever les termes peu mesurés, dans lesquels était conçue la nouvelle note que M. le Vice-Chancelier vous

a lue relativement à l'épithète *Impériale*, que Sa Majesté Russe continue de prétendre dans le corps des lettres que le Roi lui écrit.

Nous avons peine à concevoir qu'il puisse encore être question de cette petite affaire après les éclaircissements que nous vous avons envoyés et que vous avez fournis au ministère de l'Impératrice. Il semble que quand on accorde à cette Souveraine le même cérémonial qu' à l'Empereur et à l'Impératrice des Romains, elle ne devrait pas prétendre davantage. Au surplus je suis bien aise que l'on ait renvoyé cette discussion au Prince Galitsine qui est ici. Je le verrai venir sur cet article et je lui ferai sentir combien cette prétention est dérisoire en elle-même, et combien elle est déplacée d'après la comparaison du protocole que nous suivons constamment avec la cour de Vienne.

Nous sommes bien fâchés de ne pouvoir pas déférer à la demande que M. le Vice-Chancelier vous a faite en faveur des héritiers de feu Jean Niebel, marchand mégissier de la ville de Bar. Le droit d'aubaine, auquel la succession de ce Russe est assujetti, se trouve dévolu aux fermiers du Domaine, qui ne sauraient y renoncer que dans le cas où le Roi consentirait à leur en bonifier la valeur. Ce droit est de toute ancienneté, il est connu et ne cesse d'avoir son effet qu'au moyen des lettres de naturalité que quelques étrangers obtiennent ou par une suite des conventions particulières des traités de commerce, dans lesquels son abolition est ordinairement stipulée. Nous ne craignons pas au reste que l'Impératrice de Russie veuille l'établir dans ses États, puisque cette prétendue réciprocité serait une innovation très contraire au désir qu'Elle a d'y attirer des étrangers.

Il nous revient que dans l'arrangement de limites que la Russie fait actuellement avec le nouveau Roi de Pologne, elle englobe dans ses possessions des territoires considérables qui se trouvent à sa bienséance, et que les troupes russes marchent même vers ces quartiers-là pour ranger ses nouveaux sujets à l'obéissance Impériale. Cet article mérite toute votre attention et je ne puis trop vous recommander de tâcher d'en pénétrer le vrai.

10. Mémoire relatif au commerce et à la navigation française en Russie. *)

Paris, 15 février 1766.

Les mémoires, qui ont été présentés au Ministère en différents temps sur le commerce et la navigation de la Russie relativement à la France, ont suffisamment démontré l'importance des avantages qu'il en résulterait pour l'État et pour les sujets.

On a également prouvé qu'on ne doit les attendre que des liaisons immédiates et directes entre les Français et les Russes par l'établissement des comptoirs de la nation russe.

Mais soit que les circonstances n'aient pas été favorables, soit qu'on n'ait pas saisi celles qui pouvaient conduire à ce but, les étrangers se sont perpétués dans la possession de fournir nos denrées aux nations du Nord et de nous en rapporter les matières de nos besoins.

Les préjugés même de nos négociants, qui n'ont jamais bien connu ni le commerce, ni la navigation de la Baltique, ni leurs intérêts propres dans cette partie, n'ont pas peu contribué à nous tenir dans cette dépendance ruineuse.

On se bornera donc ici à examiner si les circonstances sont propres à l'établissement des comptoirs français du commerce et de la navigation directe en Russie, et si les préjugés de nos négociants sont bien ou mal fondés.

Je n'ignore point que les Anglais tâchent de profiter des circonstances politiques actuelles et qu'ils font des efforts infinis pour éloigner de la Russie notre commerce et notre navigation. Ils n'y épargnent ni dépenses ni intrigues pour parvenir à ce but, preuves certaines des avantages que nous en devons tirer et des préjudices immenses qui en résulteraient pour eux.

Malgré ces circonstances fâcheuses, je pense que nos correspondances immédiates de commerce avec la Russie peuvent facilement s'établir, et qu'il est très possible que les deux cours en procurent les moyens plus prompts à leurs sujets par un traité de commerce.

*) Remis par M. Raimbert.

Ce n'est plus le temps où le Ministère et les négociants russes ne voyaient le commerce que dans leur pays. Ils savent à présent que la médiation des mains tierces est ruineuse; que la concurrence est le ressort le plus utile du commerce et le plus propre à l'agrandir et à l'étendre; que la France, leur fournissant plus de besoins, ils ont un plus grand intérêt au commerce direct entre les deux nations; que nous consommons beaucoup de leurs surabondances et enfin, que nous sommes les seuls qui puissions donner de l'écoulement à deux branches de commerce nouvelles, les tabacs et les salaisons.

On y connaît l'influence utile du commerce direct avec la France et l'on désire de le voir s'établir entre les sujets respectifs.

Les négociants russes ne s'en tiennent pas à des vœux stériles. Ils ont eu l'année dernière quatre navires à Bordeaux, qui y ont pris leurs cargaisons en vins, eaux-de-vie et autres marchandises de nos produits. Ils sont venus en foule me proposer différentes entreprises en marchandises de France et de Russie. Quelques-unes ont été exécutées et les autres sont en train de l'être.

Le contraste de ma conduite à celle des Anglais, qui ont fait échouer leurs opérations à Livourne, a acquis plusieurs amis utiles au nom français et je compte de les multiplier dans la suite. Les négociants russes ne sont pas sans quelque influence auprès du Ministère russe; ils en sont écoutés et souvent on suit leurs avis; on peut se servir d'eux dans l'occasion pour embarrasser et faire échouer les Anglais dans leurs intrigues et leurs prétentions.

Malgré ces dispositions favorables à la négociation d'un traité de commerce, M. de Panine et M. le Prince de Galitsine, vice-chancelier, paraissent craindre que les Anglais ne réalisent les menaces indirectes, qu'ils ont faites quelques fois de ne plus acheter par contrat et d'abandonner leur commerce.

On ne peut se dissimuler que le sort du commerce russe dépend des Anglais qui lui procurent le débouchement de ses superflus presque en entier et que, s'ils cessaient leurs achats par contrats, les Russes, propriétaires des terres et négociants, en seraient très embarrassés et en souffriraient des dommages très considérables.

C'est à cette seule cause qu'on doit attribuer les ménagements que le Ministère russe a pour cette nation. Il les aura certainement

tant qu'il ne verra pas en Russie des comptoirs français en état de balancer les Anglais et de les remplacer au besoin.

C'est ce que les deux ministres ont nettement insinué à M. le Marquis de Bausset et à M. Rossignol; ils me l'ont dit à moi-même. Ils désireraient que l'établissement des maisons françaises commerçantes précidât [précisât] la négociation du traité de commerce. Ils exigent de nous ce que nous aurions dû faire de nous-mêmes il y a quarante ans.

Ils m'ont assuré l'un et l'autre, avant mon départ, qu'ils concourraient à tout ce qui dépendrait d'eux au succès. L'Impératrice même y paraît favorable. J'ai su par les seigneurs de sa cour, dont plusieurs m'honorent d'une bienveillance suivie et désintéressée, qu'Elle avait dit au sujet de mon voyage ces propres paroles: „Je désire qu'il réussisse à établir un commerce direct entre les deux nations, il serait bientôt temps“.

Ces paroles doivent paraître d'autant plus sincères que l'Impératrice regarde comme un accroissement à sa gloire et à sa grandeur tout ce qui peut procurer le bien de la Russie en général et des sujets en particulier.

Je viens d'exposer quelles sont les dispositions actuelles en Russie à notre égard. L'intérêt évident, [qu'ils] y ont, me semble en garantir la sincérité. Il reste à examiner si les préjugés de nos négociants sont bien fondés.

Ils croient communément que le traité de commerce de l'Angleterre avec la Russie donne aux comptoirs anglais des avantages importants et des libertés que les autres nations n'ont pas; que les frais de notre navigation sont trop considérables pour entrer en concurrence avec les Hollandais dans le prix du fret et, qu'enfin, nos marins ne sont pas si aptes à la navigation de la Baltique qu'ils ne connaissent pas encore comme les Hollandais et les autres peuples du Nord.

Telles sont les idées qu'ont nos négociants du commerce et de la navigation de la Baltique.

Le seul avantage que le traité de commerce accorde aux Anglais en Russie, qui pourrait être relatif à l'intérêt des négociants français, qui leur adressent de préférence leurs commissions, consiste dans le paiement des droits d'entrée et de sortie.

Par le tarif de la Russie, il est ordonné que ces droits devront être acquittés par les négociants étrangers en rixdales de Hollande, dont 14 soient exactement du poids d'une livre pesant de Russie.

Le traité de commerce autorise les Anglais à acquitter les droits d'entrée et de sortie en monnaie du pays. Dans ce cas ils doivent payer pour chaque rixdale 125 copecks. Mais comme le prix du rixdale est généralement au-dessous de 125 copecks, cette faveur devient nulle, ils acquittent les droits en rixdales comme les autres négociants étrangers.

C'est donc sur un fondement chimérique que nos négociants concourent à grossir les succès et les facultés d'une nation ennemie, qui les écrase très réellement de temps en temps par des guerres, qui n'ont qu'eux pour objet.

Je veux que les rixdales soient quelquefois à un prix plus haut que 125 copecks. Les commettants français n'en économisent pas davantage. Les Anglais les passent alors dans leurs factures au prix coûtant à nos négociants et ne les paient à la douane que sur le pied de 125; cela ne fait qu'augmenter leur bénéfice, il n'y a que les commettants anglais qu'ils fassent jouir de la faveur du traité de commerce.

Comment en feraient-ils jouir nos négociants puisque lorsque les rixdales sont à 120, plus ou moins, ils les leur comptent à 125 copecks?

J'ai de ceci une preuve incontestable: une maison française commit l'année dernière deux chargements de chanvre à un comptoir anglais, elle me chargea également d'une pareille commission. Suivant mon usage, je passai dans mes factures les rixdales sur le pied d'achat à 122 & 123 copecks, l'Anglais les compta au prix de 125; la maison française lui demanda raison de cette différence et l'obtint.

Qu'on juge par là si nos commerçants ne sont pas les dupes de leurs préventions. Quel serait leur étonnement s'ils savaient que leurs commissionnaires anglais sont en même temps vendeurs parce qu'ils se sont rendus propres les marchandises russes par des contrats. La conséquence d'une pareille opération est facile à tirer. L'intérêt du commettant est lourdement sacrifié à la cupidité du commissionnaire vendeur.

On croit assez communément en France que les Anglais ont plus

de liberté dans leur commerce que les autres négociants étrangers établis en Russie, cela est encore faux.

Les lois, la police, les règlements de commerce et de navigation et le tarif sont les mêmes pour tous les étrangers en Russie. Ils jouissent tous d'une liberté et d'une protection égales, indépendamment de tout traité particulier. Les ordonnances que Pierre le Grand donna en faveur des étrangers existent encore et on les suit à leur égard.

Si l'on considère la navigation des Hollandais en elle-même, sans aucun rapport à d'autres circonstances, il est évident que nos armateurs ne pourront jamais entrer en concurrence avec cette nation, tant qu'ils suivront la manière d'armer qu'ils ont adoptée.

Les Hollandais naviguent avec moins de matelots, accoutumés d'ailleurs à une frugalité et avec une parcimonie qu'on ne connaît pas en France.

Mais si l'on fait attention aux moyens supérieurs que le royaume a dans ses mains de rendre sa navigation pleine et entière, on ne doutera plus que nos vaisseaux ne puissent être affrétés à aussi bon marché que ceux de Hollande.

La nation qui possède le plus de matières à importer dans un pays, d'où elle a beaucoup de besoins à extraire, peut sans contredit mieux assurer l'emploi de ses navires, rendre sa navigation plus suivie et plus continue et enfin la dégager des frais de surestaries et d'inaction. Ces avantages, la France les a dans son sein à un degré qui lui promet une concurrence, même supérieure vis-à-vis de l'économie hollandaise, dans le prix du fret et dans le produit de la navigation générale.

Ce que j'avance ici, je le démontrai l'année dernière par le fait. J'affrétai pour le compte du Roi un navire français du Havre dont le fret de Pétersbourg à Brest ne coûta que 55 livres par last, tandis qu'un vaisseau hollandais, que j'expédiai également pour Brest avec la même espèce de marchandise, fut payé par mes commettants sur le pied de 30 florins par last, qui font environ 62 livres de notre monnaie.

La raison du meilleur marché de la part du Français vint de la seule différence des moyens. Le Hollandais ne trouva point à former dans son pays de chargement pour la Russie ni même pour les autres États de la Baltique. Rouen fournit au premier une cargaison, qui lui valut environ 20 mille livres de fret, de sorte que son voyage de

Rouen à Pétersbourg et de là à Brest a produit aux propriétaires du vaisseau près de 30 mille livres.

Notre navigation aura de pareils succès dans toute la Baltique, dès que, par des comptoirs de la nation, nous nous serons rendus les maîtres de notre commerce propre.

On prétend enfin que les navigateurs français ne sont point aussi propres à la navigation de la Baltique que les Hollandais et autres peuples vers le Nord.

Il est constant que nos marins, à quelques-uns près, ne connaissent point encore cette mer et qu'ils y seront fort neufs dès le commencement.

Il a été un temps où les Hollandais et les Anglais ne la connaissent pas plus que nous; pourquoi nos navigateurs n'acquerraient point comme eux les lumières nécessaires? Ils n'ont besoin que d'encouragement et d'emploi, et dans peu d'années ils seront à niveau des Hollandais et des Anglais.

Avec une nation vive et intelligente, comme la nôtre, les progrès sont rapides, il n'y a qu'à la pousser de ce côté-là par quelques faveurs momentanées et bientôt notre pavillon se fera voir dans toutes les échelles de la Baltique. Les Français ont entrepris et établi des navigations plus dures et plus difficiles.

Mais comme pour bien naviguer nos capitaines ont besoin de bonnes cartes marines et qu'ils n'en ont eu jusqu'à présent que d'infidèles, le Ministère pourrait faire imprimer des copies de celles que j'eus l'honneur de présenter en 1764 à M. le Duc de Praslin et les faire distribuer dans nos ports. J'ai lieu de les croire fort bonnes.

Il résulte de ce mémoire que l'établissement de notre commerce et de notre navigation en Russie sont [est] très praticable même indépendamment de tout traité de commerce. Si cependant on peut parvenir à le conclure, je pense qu'il sera très utile pour accélérer et assurer nos succès. Je crois qu'il est même très important pour la France de lier la Russie par l'intérêt du commerce et de l'empêcher par là de se laisser entraîner aux efforts que nos ennemis pourront faire auprès d'elle pour l'engager à nous nuire dans l'occasion. Ce moyen est sûr et nous conduira vraisemblablement à voir s'établir en Russie un système plus convenable aux vues du Ministère.

11. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin.

Pétersbourg, 18 février 1766.

Monseigneur. Je ne serais pas surpris que la politique de Catherine ne se réservât encore quelques moyens pour empêcher la présence d'un ministre français à la prochaine diète, qui doit consacrer les sacrifices par lesquels il y a apparence que le Roi de Pologne doit reconnaître la protection de Sa Majesté Impériale et du Roi de Prusse. Toutes les notions, que j'ai pu recueillir ici sur cet objet, constatent la réalité des manœuvres de la Russie pour nous éloigner des affaires de Pologne.

Cette cour-ci continue d'être très mécontente des Czartoryski. Elle s'est aperçu que cette famille a gagné les suffrages de presque tous les membres de la confédération, sur laquelle la politique russe avait fondé ses moyens pour forcer les Czartoryski à adopter son système. Ainsi il y a apparence que la Russie va engager le Roi de Prusse à s'unir à elle pour faire cesser la confédération.

La mort du Roi de Danemark doit avoir opéré quelque changement dans le plan de négociation, qui était établi entre les cours de Copenhague et de Pétersbourg, on peut du moins l'augurer de l'envoi fréquent des courriers respectifs. M. de Saldern, qui doit être principalement employé dans cette grande affaire, a encore retardé le départ dont il nous menace depuis si longtemps, et qui devait effectivement avoir lieu cette semaine.

M. de Macartney fera aussi partir un courrier dans peu de jours. J'ignore s'il portera l'ultimatum de la Russie. Le peu de moyens que j'avais pour avoir quelque connaissance des affaires de cette cour se trouvent considérablement diminués par ma position actuelle. Le degré de faveur que la Souveraine accorde détermine toujours celui de la confiance de ses sujets. Ceux qui doivent peut-être partager ma situation, ou en témoigner quelque sensibilité, préfèrent l'agrément de jouir d'une augmentation d'agaceries qu'ils doivent vraisemblablement à des circonstances qui leur sont étrangères.

J'ai su, Monseigneur, qu'on a fait partir d'ici plusieurs estaffettes pour la France. Si elles ont trait aux affaires, M. de Galitsine aura eu l'honneur de vous en informer.

12. Le Duc de Praslin au Contrôleur Général.

Versailles, 18 février 1766.

Vous avez été témoin, Monsieur, de la lecture, que j'ai faite il y a quelque temps au Conseil d'une lettre très détaillée, que j'avais reçue du ministre de Sa Majesté en Russie, concernant le commerce du Nord et les avantages qui résulteraient de l'encouragement qu'on pourrait y donner. J'ai l'honneur de vous envoyer copie de cette dépêche afin que vous en fassiez l'usage qui vous paraîtra convenable vis-à-vis du bureau du commerce. Le Sieur Raimbert qui est actuellement ici pour solliciter, tant du ministre de la marine que de la part des particuliers, des commissions du même genre que celles qu'il a exécutées l'année dernière, m'a dit vous avoir fait parvenir un mémoire, dont il m'a remis également copie et qui contient des vues et des réflexions très sages sur le commerce de la Baltique. Je sens parfaitement combien un traité de commerce avec la Russie serait utile, mais cette affaire ne saurait être entamée avec succès que quand on aura connu dans ce pays la possibilité de négocier directement avec nous, possibilité que les Russes ignoreront tant qu'ils ne verront arriver chez eux nos denrées que par l'entremise des nations étrangères. Je pense que le moment est venu de s'occuper sérieusement de cet objet. La tournée, que M. de Montazan vient de faire dans nos provinces méridionales, lui a fait voir dans les ports de la Méditerranée des dispositions très favorables pour cet objet. Il me semble que ce germe est précieux à cultiver, puisqu'il en peut résulter des fruits très utiles à la nation dans plusieurs genres.

13. M. Tercler à M. Rossignol.

Paris, 22 février 1766.

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 novembre et le 24 décembre. Elles ont été mises successivement sous les yeux de Sa Majesté. J'ai ordre de vous répondre que le Roi a donné son approbation à la conduite circonspecte que relativement à M. de Bausset vous avez tenue pendant les premiers

temps de votre arrivée à Pétersbourg. Il était en effet très important de ne point augmenter les inquiétudes de ce ministre sur la correspondance que vous pouvez entretenir. Je suis persuadé que comme vous sentez la conséquence de cette réserve nécessaire pour vous attirer sa confiance, vous y donnerez toute votre application.

Sa Majesté a vu avec satisfaction le détail, contenu dans votre première lettre, sur la conduite de la cour de Pétersbourg et la justesse de vos réflexions à ce sujet; elles ont été confirmées par les avis que le Roi a reçus d'ailleurs. Tout ce qu'on a appris annonçait que l'Impératrice Russe, non contente de vouloir dominer en Suède, voudrait étendre son despotisme dans tout le Nord et ruiner partout le crédit et l'influence de la France. On sait que l'Impératrice avait arrêté jusqu'à présent ce que le Roi de Pologne avait paru disposé à faire pour être reconnu de Sa Majesté. C'est aux intrigues de la cour de Pétersbourg que l'on doit attribuer la nouvelle prétention que le Primat avait formée en demandant que le Roi, dans la réponse qu'il ferait à sa lettre d'excuse, lui donnât le titre d'Altesse. Il est vraisemblable que ces difficultés sont enfin terminées, puisqu'on assure que les deux gentilshommes polonais, l'un chargé de la lettre d'excuse, l'autre de la lettre de notification, sont partis de Varsovie le 20 du mois dernier; mais il y a tout lieu de croire que les retardements venaient de la part de la Russie, qui redoute la présence d'un ministre du Roi en Pologne; qu'elle a tout mis en usage pour l'éloigner, au moins jusqu'après la diète prochaine, son but étant sans doute de consommer dans cette diète tout ce qu'on a entrepris jusqu'à présent contre les lois et les libertés de cette république.

Il est nécessaire, Monsieur, que vous soyez instruit de ces faits pour que vous jugiez avec plus de précision des vues de l'Impératrice dans tout ce qu'Elle fera relativement à la Pologne, ce dont Sa Majesté compte que vous l'instruirez exactement, afin que l'on puisse combiner nos rapports avec ce qui viendra d'ailleurs.

Vous devez aussi ne rien négliger, et vous savez que c'est le principal objet de votre correspondance, de tout ce qui regarde l'intérieur de la Russie: les factions, les murmures, les mécontentements des peuples, les inquiétudes de la Souveraine, les mesures qu'Elle prend pour dissiper les cabales par la sévérité ou par la clémence; enfin

tout ce que vous jugerez pouvoir mériter l'attention ou satisfaire la curiosité de Sa Majesté.

La mort du Roi de Danemark peut occasionner des changements dans le Nord surtout par rapport au mariage de la Princesse, sœur du nouveau Roi, avec le Prince royal de Suède. Il est apparent que l'Impératrice de Russie portera une grande partie de son attention sur les démarches de la nouvelle cour de Copenhague. La connaissance, que vous avez de cette cour et de celle de Stockholm, vous mettra à portée de donner à M. de Bausset les lumières nécessaires pour sa correspondance avec MM. de Breteuil et Oger. Je sens qu'il est très difficile dans un pays, aussi mystérieux que celui que vous habitez, d'être instruit avec précision de ce qui s'y passe, et qu'il serait à souhaiter que le ministre du Roi pût s'ouvrir les canaux qu'il a indiqués. Ce qu'il se propose à cet égard pourrait être fort utile; s'il obtient ce qu'il a demandé pour y réussir, il faut espérer qu'il en fera un bon usage. Il convient aussi, Monsieur, que vous secondiez ce ministre, en cherchant à vous insinuer autant que vous le pourrez auprès des personnes, avec lesquelles il ne peut, par le caractère dont il est revêtu, former de certaines liaisons et surtout auprès de ceux qui sont employés dans la chancellerie. Les affaires de commerce, dont vous paraissez uniquement occupé, pourront vous fournir des occasions et des moyens qui n'exciteront aucune défiance. Vous vous rendrez utile à M. de Bausset par les avis que vous lui donnerez; il pourra s'en servir avantageusement dans ses relations, ce qui l'engagera nécessairement à vous marquer de la confiance sur d'autres objets; vous serez par là en état de rendre votre correspondance secrète beaucoup plus intéressante et plus digne de l'attention de Sa Majesté auprès de qui vous vous ferez un nouveau mérite.

14. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin.

Pétersbourg, 25 février 1766.

Monseigneur. Il est de nouveau question d'un prochain départ de M. de Saldern. Il semble que ce soient les affaires de Pologne qui le hâtent. J'ai appris d'assez bon lieu qu'il doit prendre sa route par

Varsovie pour assurer le Roi de Pologne de la protection de l'Impératrice, et qu'Elle le soutiendra sur le trône où Elle l'a placé, ainsi que pour lui faire sentir qu'il doit avoir plus de déférence pour les volontés de la Russie et plus de complaisance pour ses alliés. Le Ministère Impérial témoigne autant de mécontentement sur la situation de l'intérieur de ce royaume que d'inquiétude sur la durée de la confédération et sur les moyens de la faire finir. On craint que sous le prétexte de prétentions des dissidents il ne s'élève une reconfédération. On soupçonne les villes de Dantzick, Thorn et Elbing de n'être pas éloignées de fournir l'argent nécessaire, et il est vraisemblable que la noblesse de la Prusse saisirait avec empressement une occasion de [se] rétablir dans ses anciens droits et privilèges.

Si l'on pouvait s'assurer qu'une reconfédération n'allumerait pas dans la Pologne un feu difficile à éteindre, elle serait le meilleur moyen pour en terminer la désunion. Le Roi, pour lequel les deux confédérations se déclareraient, en même temps que chacune réclamerait ses intérêts particuliers, deviendrait leur juge et leur médiateur, et il pourrait en résulter une diète qui, d'un commun accord, rétablirait le règne des lois, au lieu qu'il est bien à craindre pour ce Prince que la diète prochaine n'ait pas une aussi heureuse issue. Si elle est rompue et conséquemment qu'elle n'autorise pas tout ce qui a été fait par la confédération, rien n'est stable, et les diètes même qui ont été tenues *sub vinculo confederationis* n'ont aucune valeur, puisque, suivant les lois de la République, il faut que l'unanimité d'une diète de pacification légitime tout ce que la pluralité de la confédération a fait. Ces craintes agiteront toujours infiniment l'Impératrice tant que la Porte n'aura pas reconnu dans les formes l'élection du nouveau Roi. Jusqu'à cette époque on n'osera pas rendre public l'échange qui doit être fait dans les limites de la Russie et de la Pologne et qu'on voudrait faire ratifier par la diète, qui doit être assemblée cette année. Le général Weymarn, qui était un des commissaires de la Russie pour tracer cette ligne de démarcation, est de retour ici depuis deux jours. Je n'ai pu savoir encore s'il a fini son opération ou s'il est venu chercher de nouvelles instructions.

M. d'Assebourg s'est hâté de m'apprendre que cette cour a reçu avant-hier un courrier de Stockholm, qui lui a apporté la nouvelle d'un

traité d'amitié et d'alliance, conclu le 6 de ce mois entre la Suède et l'Angleterre. On m'a dit que cette dernière puissance aura quelques privilèges pour son commerce dans le port de Wismar.

15. Le Duc de Praslin au Marquis de Bausset.

Versailles, 3 mars 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 17 janvier, № 3.

M. le Prince Galitsine m'a parlé mardi dernier de la prétention que sa Souveraine persiste à élever au sujet de l'épithète „Impériale“. Il ne m'a pas donné de nouvelles raisons pour appuyer cette demande; mais il m'a dit que l'Impératrice y était fort attachée, et qu'il avait ordre d'insister auprès de moi pour que cet article de notre protocole fût changé suivant ses désirs. Je vous avoue que cette opiniâtreté sur un objet si peu important en lui-même m'a paru d'autant plus extraordinaire qu'après les éclaircissements que je vous avais envoyés le 2 du mois de novembre, je ne pensais pas qu'il dût être encore question de cette affaire. J'ai donc été dans la nécessité de répéter à M. de Galitsine tout ce que je vous ai marqué dans le temps sur cet objet. Je lui ai dit d'abord que probablement sa Souveraine ne prétendait pas qu'on la traitât autrement que l'Impératrice Elisabeth; qu'on pouvait se faire représenter à Pétersbourg toutes les lettres écrites par le Roi à cette Princesse, et qu'on n'y trouverait jamais l'épithète „Impériale“ employée après le mot Majesté; que si elle avait été ajoutée par hasard dans quelques lettres subséquentes, c'était une erreur de chancellerie qui ne pouvait ni faire loi, ni tirer à aucune conséquence. J'ai ajouté que très certainement le Roi, en accordant le titre d'Impératrice à la Souveraine de Russie, n'avait entendu y mettre aucune restriction, et que je ne comprenais pas moi-même quelle différence métaphysique on pouvait établir entre l'épithète Impériale et le titre d'Impératrice; et qu'enfin Sa Majesté, qui n'avait sûrement aucune envie de chicaner l'Empereur des Romains sur son titre, observait avec lui le même protocole; que le traitement était absolument pareil, et qu'il me paraissait inconcevable que l'Impératrice de Russie voulût exiger plus

que cette parfaite égalité avec la cour de Vienne. M. le Prince Galitsine n'a pas combattu par aucune bonne raison la vérité de mes principes, et j'ai continué de lui prouver le peu de fondement de la demande de sa cour, en lui faisant remarquer que les épithètes quelconques ne se mettaient jamais à la suite des qualifications que les Souverains se donnent dans les lettres qu'ils s'écrivent réciproquement, à moins que ce ne fût sur la suscription; que c'était ainsi que celles de *catholique*, de *très chrétienne*, d'*apostolique*, de *très fidèle* s'employaient uniquement sur les adresses et que dans le corps des lettres on ne se servait avec le Roi lui-même et Sa Majesté, réciproquement, avec le Roi d'Espagne, avec l'Impératrice-Reine et avec le Roi de Portugal que de la seule qualification de Majesté, sans que jamais aucun Prince eût imaginé d'élever une semblable prétention. Je n'ai pas dissimulé au Ministre russe que cette obstination de la part de sa cour était aussi singulière que la demande était futile en elle-même, qu'elle était même sans aucun objet, puisque nous ne prétendons retrancher aucune des appartenances du titre *Impériale*, et que nous comptons l'accorder dans toute son étendue à l'Impératrice de Russie, tant qu'Elle-même ne contreviendra pas à la réversale qui est notre titre commun. Je vous autorise à faire lire en entier cette dépêche à M. le Vice-Chancelier, ainsi qu' à M. Panine, afin qu'ils jugent eux-mêmes combien cette tracasserie est déplacée, et qu'ils sentent à la fois et que nous ne saurions changer notre protocole et que le changement que nous y ferions n'ajouterait rien à l'illustration du titre que nous accordons à la Souveraine.

Je vous envoie ci-jointe la lettre par laquelle le Roi notifie à l'Impératrice de Russie la mort du Roi de Pologne; mais dans le cas où Elle aurait refusé de recevoir celle que je vous ai fait passer précédemment à l'égard de Monseigneur le Dauphin sous le frivole prétexte de la difficulté en question, vous vous dispenserez de remettre celle-ci, et Sa Majesté attendra pour écrire à cette Princesse qu'Elle veuille bien sentir que quand Elle est traitée comme l'Empereur des Romains, Elle n'a pas à se plaindre, puisqu'Elle ne saurait prétendre davantage.

16. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin.

Pétersbourg, 4 mars 1766.

Monseigneur. Le traité d'alliance entre l'Angleterre et la Russie n'avance pas autant que l'Impératrice le désirerait. Il m'est revenu que ce ne sera qu'après sa confection que l'envoi des Ministres respectifs des cours de Londres et de Berlin aura lieu, ce qui me paraît prouver l'influence du Roi de Prusse dans cette négociation.

On a mis ici, mais très secrètement, une espèce d'embargo sur les vaisseaux anglais qui avaient chargé des grains pour les exporter dès que la débâcle des glaces rétablira la navigation. Cette défense avait été précédée d'une visite qui a été faite dans toutes les maisons russes, chacun étant ici dans l'usage d'avoir sa provision de blé et de faire son pain. On pourrait soupçonner d'après ces précautions que le gouvernement craint une disette dans cette ville.

On m'a dit que le canal de Ladoga, par lequel se fait la communication de Pétersbourg avec le reste de l'Empire, aura besoin de quelques réparations qui pourraient en empêcher la libre navigation pendant cet été; mais quand cela serait, le gouvernement, étant prévenu à temps, aurait pu faire venir par trainage tout ce dont il craindrait d'être privé par le mauvais état du canal. Il me paraît d'ailleurs bien difficile que l'Ukraine et la Livonie qui nourrissent la Suède, la Norvège et tant d'autres pays, se trouvent dans ce moment tellement dénuées de grains qu'elles ne puissent pas en fournir jusqu'à la récolte à la capitale, d'autant mieux qu'on n'y compte au plus que cent soixante mille habitants. Il faudrait donc chercher la cause de cette prévoyance dans quelque autre motif. Je n'oserais pas, Monseigneur, hasarder la conjecture de quelques magasins militaires qu'on pourrait vouloir former. Je la fonderais sur ce que j'ai appris qu'on va donner des ordres à trois régiments d'infanterie d'entrer en Pologne du côté de Grodno. On m'a dit en même temps que la division entière de Livonie allait se rapprocher de Riga, sous le prétexte qu'elle doit être employée au curage de la Dvina, qui rassemble à son embouchure une grande quantité de sables. Ils rendent effectivement la communication de ce port avec la mer assez difficile pour croire qu'elle deviendra un jour impossible. La marche de ces troupes

a-t-elle pour objet de protéger l'exécution de la démarcation de limites qui déplaît infiniment à un nombre de patriotes polonais? ou bien veut-on par l'augmentation des forces russes en Pologne favoriser ou intimider une anti-confédération? C'est ce que je n'ai pu encore pénétrer.

M. de Saldern part en effet dans deux ou trois jours. On m'a assuré que la négociation de M. d'Assebourg était très avancée et qu'il n'était plus question que de décider si la cession du duché de Holstein aurait lieu dans le moment, ou si elle serait différée jusqu'à la majorité du Grand-Duc. Si le Danemark consent à cette condition, il court que les événements ne soient pas pour lui et de faire gratuitement des sacrifices dont il pourrait se repentir [sic].

Un nommé Dolainville, qui logeait chez Mlle Lamontagne, dans la maison d'Alexandre, menuisier de carosse, rue de Sèvres, à côté de l'Abbaye au bois, a fourni au Ministre russe des mémoires sur les revenus et les dépenses du Roi, sur les dettes de l'État, sur sa marine, sur la compagnie des Indes. Quoique je sois très convaincu de l'infidélité des notions que ce particulier donne aux Ministres, assez dupes pour y croire et pour les payer, j'ai cependant cru, Monseigneur, devoir vous en rendre compte.

M. le Chevalier de Ternay, capitaine de vaisseau, est parti hier pour se rendre en France. La bonne conduite et la politesse de cet officier, jointes à sa réputation militaire, lui ont valu l'estime et l'approbation générale de cette cour.

17. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 11 mars 1766.

Sire. Le départ de M. de Saldern de ce pays ne paraît pas être uniquement l'effet de la cabale qui lui est opposée; il y a plutôt lieu de croire qu'il est occasionné par les différentes commissions dont on prétend qu'il est chargé auprès des cours de Berlin et de Varsovie. Avant de se rendre à Copenhague, on présume que ce Ministre doit traiter avec le Roi de Prusse touchant le différend survenu entre ce Prince et la Pologne au sujet de la douane de Marienwerder. L'Impé-

ratrice de Russie ayant écrit à ce Prince pour l'engager à se désister de ce nouvel établissement si préjudiciable au commerce de la Pologne, Sa Majesté Prussienne lui a témoigné en réponse beaucoup de déférence et de complaisance, mais lui a démontré en même temps par le calcul le tort que la suppression de cette douane, qui lui rapporterait des sommes considérables, ferait à son revenu, combien il serait juste qu'il fût indemnisé de cette perte. L'Impératrice s'étant portée médiatrice de ce différend, il y a toute apparence que M. de Saldern est chargé de discuter cette affaire et de l'ajuster avec le Roi de Prusse. Mais on ne peut guère douter que ce Ministre ait ordre en même temps de concerter avec Sa Majesté Prussienne les mesures à prendre entre la cour de Pétersbourg et celle de Berlin, relativement à la futur diète de Pologne, et les moyens de parvenir aux vues qu'elles ont réciproquement sur cette république. Quoique l'attachement de l'Impératrice pour le nouveau Roi paraisse toujours le même, on prétend néanmoins que cette Princesse n'est pas fort contente de sa conduite; le Ministère russe en est encore moins édifié; il lui reproche de n'avoir pas la déférence qu'il doit aux volontés de leur Souveraine, de manifester trop hautement le projet d'indépendance; qu'il paraît avoir formé le dessein de manquer à la reconnaissance qu'il doit à la Russie, et il va jusqu'à lui refuser les talents et la capacité pour le gouvernement. L'Impératrice, qui ne paraît pas partager entièrement cette façon de penser de son Ministère à l'égard de Stanislas Auguste, désirerait trouver en lui plus de docilité et de soumission, et c'est sans doute pour l'y porter et l'engager dans ses vues qu'Elle a chargé M. de Saldern de s'arrêter quelque temps auprès de lui à Varsovie. Cette conduite du Roi de Pologne paraît faire appréhender davantage à cette Princesse qu'il ne se rendit plus accessible aux insinuations d'un ministre de France, et qu'il ne tachât, étant appuyé de cette puissance, de secouer le joug qu'on veut lui imposer. Il est tout naturel d'ailleurs que ce Prince, une fois reconnu et affermi sur le trône, voie avec peine les sacrifices qu'on veut exiger de sa reconnaissance et qu'il cherche à en éluder l'accomplissement. J'aurai grand soin, Sire, d'observer attentivement ce qui se passera de ce côté et d'en rendre compte à Votre Majesté.

L'empressement, Sire, que la cour de Vienne a montré à reconnaître le nouveau Roi de Pologne aussitôt après la conclusion des

préliminaires qui ont été arrêtés, a surpris beaucoup de monde ici et plusieurs personnes m'ont paru contentes. On eût désiré que cette cour, tant par égard pour celle de France que pour prouver l'union qui subsiste entre elles, eût témoigné en cette occasion moins de vivacité et eût différé sa reconnaissance jusqu'au jour que la France aurait indiqué pour cela. On a cru remarquer que cette cour aurait eu dessein d'afficher dans cette circonstance une supériorité peu décente et peu convenable vis-à-vis de Votre Majesté, comme si son exemple et cette démarche de sa part eussent dû obliger ses alliés à l'imiter. Quoiqu'on ne doive point supposer de pareilles vues à cette cour, si sa précipitation à cet égard a donné lieu à ces soupçons, on a remarqué ensuite avec plaisir qu'en témoignant combien elle désapprouvait les retards apportés à l'exécution des préliminaires, elle s'est conduite en bonne et fidèle alliée et on ne redoute pas que ses représentations n'aient contribué à inspirer au Ministre de Varsovie le désir de lever toutes les difficultés qui subsistaient encore à cet égard et qui étaient l'effet des intrigues de la Russie; c'est par un concert parfait et par des procédés semblables que des alliés se servent, se soutiennent mutuellement et se rendent plus respectables.

Quoiqu'on ait appris ici, Sire, l'admission de M. Alexandrowicz à la Porte ottomane, on ne pense pas qu'elle entraîne sur-le-champ la reconnaissance du Roi de Pologne de la part de cette cour. On ignore les conditions qu'elle pouvait y prescrire, mais on attend comme une suite de la faiblesse et des complaisances du Divan qu'après quelques délais il se prêtera à ce qu'on désirera de lui.

Un courrier anglais, arrivé ici depuis peu, a rapporté, Sire, que le Ministère britannique ne voulait point entendre parler de subsides à accorder à la Russie que dans le cas où ses troupes rendraient des services réels et directs à la cause commune. Quoique bien des gens pensent que les difficultés continuelles que fait l'Angleterre pourraient faire changer de système à la Russie, j'avoue, Sire, que je ne puis être de cet avis; je crois le cœur de l'Impératrice trop porté pour cette cour, et j'estime que sa fierté sera moins humiliée par les contradictions qu'Elle éprouvera de sa part qu'Elle ne s'attachera à la vaincre.

M. le Duc de Praslin en répondant, Sire, à la lettre par laquelle M. de Bausset l'avait prévenu sur la note, envoyée par le Ministre de

Russie au Prince Galitsine à Paris, au sujet du titre Impériale, mande à ce Ministre de Votre Majesté qu'il est d'autant plus étonné de la prétention que forme actuellement Sa Majesté Russe que la France ne lui conteste point les titres qu'elle lui a accordés et qu'elle suit ce dont on est convenu à ce sujet. Ce Ministre, en insistant sur les motifs qui dirigent la conduite de Votre Majesté à cet égard, dit que M. de Galitsine ne lui a point encore parlé de la note en question; qu'il le laissera venir sur cet objet et que s'il entame cette matière, il lui en fera sentir combien la prétention de sa cour est injuste et déraisonnable.

M. de Bausset attend avec impatience ce que M. le Duc de Praslin lui mandera en réponse à la lettre par laquelle il lui a fait part du refus, fait par cette cour, de recevoir la lettre de notification de Votre Majesté sur la mort de Monseigneur le Dauphin et les ordres qu'il recevra en conséquence. Ce Ministre me paraît penser avec raison, ce me semble, qu'il serait aussi dangereux qu'inutile et peu convenable à la dignité de la couronne de Votre Majesté qu'elle se relâchât en cette occasion et qu'elle donnât cette nouvelle pâture à l'orgueil et à la vanité russe.

18. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin.

Pétersbourg, 14 mars 1766.

Monseigneur. M. de Saldern est enfin parti avant hier et il a pris sa route par Varsovie. Outre ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous mander à cet égard, ce Ministre est encore chargé, m'a-t-on dit, d'approfondir si la famille des Czartoryski est effectivement brouillée avec le Roi de Pologne ou si ce n'est pas un jeu convenu entre eux pour faire illusion à la Russie et servir de prétexte à Stanislas, lorsqu'il veut se refuser aux volontés de l'Impératrice. Les rapports de M. de Repnine sur cet objet sont trop peu uniformes pour que la cour de Pétersbourg sache à quoi s'en tenir: elle espère que la perspicacité et la routine de M. de Saldern pénétreront l'intérieur de celle de Varsovie.

Je ne suis point surpris, Monsieur, que vous voyez quelque contradiction dans mes rapports sur la façon de penser de la Russie à l'égard de la Pologne. Catherine et l'Impératrice ne sont point d'accord, M. Panine et M. Orlov ne le sont pas d'avantage sur cet objet. Catherine

veut conserver son ouvrage, mais l'Impératrice ne veut pas qu'un Roi de Pologne devienne trop puissant. Elle voudrait que Stanislas fût Roi, mais soumis aux volontés de la Russie. Elle sent qu'en retirant sa main qui protège ce Monarque, le mécontentement pourrait aller loin dans ce royaume. C'est vraisemblablement ce que M. de Saldern va éclaircir. Peut-être a-t-il reçu des instructions très différentes de l'Impératrice et de M. Panine. Le temps seul et la reconnaissance de la Porte pourront, ce me semble, nous développer ces secrets. M. Panine traite le Roi de Pologne avec beaucoup de hauteur. Il laisse un grand nombre de ses lettres particulières sans réponse. M. Orlov n'est pas davantage pour ce Prince. Ainsi tout système sur cet objet est encore ici très précaire. Je suis cependant convaincu que l'Impératrice est déterminée à ne pas abandonner Stanislas et les complaisances inusitées du Roi de Prusse envers lui sont sans contredit la preuve et la suite de la protection ouverte que l'Impératrice de Russie lui continue.

Je vous ai mandé l'arrivée du général Weimarn, l'un des commissaires de la Russie, pour la démarcation des limites; mais je n'ai pu encore avoir aucune notion sur les parties qu'on se propose d'enlever à la Pologne. Par la nature même de cette opération elle sera un secret ici plus longtemps qu'ailleurs. Tout ce que je puis soupçonner, c'est qu'on craint d'y rencontrer des obstacles de la part des Polonais puisqu'il est vrai qu'on renforce les troupes que M. le Prince d'Olgorowski [sic] a conduites de Dantzick en Lithuanie. M. le général-major de Soltikov commande les régiments qui prennent cette route: il a été décoré à cette occasion du cordon de Sainte-Anne. Le mouvement de la division de Livonie continue. On m'a assuré qu'on y formait des magasins de fourrages qui paraissent indiquer un autre but que celui de curage de la Dvina.

La récolte a manqué l'année passée en Ukraine et dans la Petite-Russie. C'est le motif des précautions que l'on a prises ici au sujet des grains afin d'en fournir au besoin les habitants de ces fertiles contrées. Peu accoutumés à la disette et déjà mécontents du changement qu'on veut faire dans la forme de leur administration, ils témoigneraient se porter à des extrémités qu'on tâche de prévenir. Leur gouverneur Romanzov jouit extérieurement ici de la faveur de la Souveraine. Son affaire est devenue une intrigue de cour, dont il est encore difficile d'annoncer l'issue.

La négociation avec l'Angleterre est très ralentie. Le Ministère russe croit que le traité avec l'Angleterre éprouvera des variantes. Quelque changement qui s'y opère, je ne crois pas qu'il soit jamais assez favorable à la Russie pour lui accorder des subsides en temps de paix; mais d'un autre côté il faut convenir que ce serait trop exiger de cet empire que de vouloir qu'il fit agir ses troupes simplement soldées pour la Grande Bretagne et contre les ennemis de cette puissance, sans que celle-ci prit un engagement pour soutenir la Russie dans les différends qu'elle pourrait avoir.

Les affaires de la Russie avec la Chine avaient paru en voie d'accomodement. Dans cette espérance une caravane se rassemblait déjà à Kiakhta pour prendre la route de Pékin; mais les dernières nouvelles de ces contrées portent qu'une armée nombreuse de Chinois s'avance près de ces frontières. Leurs troupes légères ont déjà fait des incursions jurqu'à Arguski et Irkuski [sic]. Ils ont établi des forts et des lignes sur les bords du fleuve Amour. Ils prétendent que tous les pays depuis Tela jusqu'à Jarkuts [sic] leur appartiennent. La plus grande partie de ces vastes contrées sont des déserts, mais ils renferment les mines de Séléginski, de Nerzinski et de Kolivan. On doit expédier dans peu de jours un courrier à la Chine pour s'y informer plus clairement de la cause des mouvements et de la nature des prétentions des Chinois. La caravane attend le retour de ce courrier pour se mettre en marche. Il y a toute apparence qu'elle n'aura pas lieu. La suspension de ce commerce cause un dommage considérable à la Russie et rend l'approvisionnement des parties de cet empire, qui sont au delà de Tobolsk, aussi coûteux que difficile.

19. Le Duc de Praslin au Marquis de Bausset.

Versailles, 15 mars 1766.

Les ordres contenus dans ma dernière expédition vous auront fait voir que j'avais à peu près prévu ce qui vous est arrivé relativement à la lettre de notification sur la mort de Monseigneur le Dauphin. Je n'ai rien à ajouter aux raisons péremptoires qui nous empêcheront de faire aucun changement à notre ancien protocole. Je souhaite que la com-

munication que je vous ai autorisé à donner aux Ministres russes sur cet objet ait vaincu leur opiniâtreté qui est aussi déplacée par le fond de la chose qu'elle est indifférente à la dignité de leur Souveraine. J'espère aussi que M. de Galitsine lui aura rendu tout ce que je lui ai dit sur cet objet, de manière à les faire revenir de leur prétention. Nous serions certainement très fâchés qu'une affaire aussi minutieuse devint un sujet de refroidissement et de mésintelligence entre les deux cours, cependant il nous est impossible de changer notre protocole. L'Impératrice de Russie a trop d'esprit pour ne pas apercevoir le vide de la difficulté que ses Ministres ont élevé et Elle doit sentir que c'est assurément ne rien lui refuser des titres, que la dignité Impériale peut donner, que d'assimiler le protocole dont on use avec Elle à celui qui est en usage pour l'Empereur et l'Impératrice des Romains.

Il est très vraisemblable, ainsi que vous le pensez, que la confection du traité de la Russie avec l'Angleterre tient à la stipulation des subsides et que le Ministère anglais ne consentira pas à payer dès à présent des objets d'une utilité future et par conséquent incertaine. Le traité de 1743 sert probablement de base à la négociation britannique, et quelque besoin que l'Impératrice ait de secours pécuniaires en ce moment-ci, je suis bien persuadé qu'Elle ne gagnera rien sur des Ministres qui doivent compte à la nation de leurs dépenses, et qui craindront à coup sûr de s'attirer le reproche d'en avoir fait d'inutiles.

Il est étonnant que vous ne soyez pas instruit positivement de l'arbitrage que les Rois de Prusse et de Pologne ont décerné à l'Impératrice de Russie sur leurs discussions respectives concernant les douanes de la province de Prusse et le péage de la Vistule. On me l'a mandé de Dresde, de Dantzic et de Varsovie comme une nouvelle certaine et l'on a même ajouté que Sa Majesté Prussienne proposait de tout suspendre des deux côtés jusqu'à ce que la diète en ait pu décider. Cette assemblée de la nation polonaise sera singulièrement importante si on lui soumet aussi les règlements de limites dont la Russie est occupée, et, malgré toute l'influence de cette puissance, nous avons bien de la peine à croire que cet article puisse y passer sans de vives réclamations de la part de la noblesse qui y est intéressée.

M. le Comte Poninski a eu mardi dernier audience de Sa Majesté à qui il a remis la lettre d'excuses du Primat, son parent, au sujet de

ce qui s'est passé à Varsovie lors du départ de M. le Marquis de Paulmy. Cette lettre est absolument conforme au modèle qui en avait été concerté à Vienne et approuvé ici.

20. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin.

Pétersbourg, 25 mars 1766.

Monseigneur. J'ai lu hier une lettre de Varsovie qui marque que la division entre les familles de Poniatowski et des Czartoryski est très réelle. Il y a eu même quelques scènes très vives entre le Roi et le Grand-Chancelier de Lithuanie. Celui-ci se refuse absolument à l'exécution de certains engagements que M. Poniatowski a pris avec la Russie avant son élection au trône de Pologne. On attendait à cette cour M. de Saldern et le Roi espérait que la présence d'un Ministre, qui venait de recevoir ses instructions de la bouche même de l'Impératrice, ferait quelques impressions sur les mécontents, dont le nombre augmente journellement. Le Roi de Pologne, continue cette lettre, est généralement méprisé par ses sujets. Ce Prince a quelques bonnes qualités, mais il manque de cette fermeté si nécessaire dans le rang suprême. Il faut voir ce que M. de Saldern opérera; mais il paraît difficile qu'il ait assez de temps et d'habileté pour réunir des intérêts aussi divisés. On le dit chargé d'appuyer fortement les prétentions des dissidents. L'Impératrice est très aise de ce que ses ministres n'ont pas à combattre à Varsovie un ministre français qui dans ces circonstances deviendrait bientôt le point de réunion des Polonais qui résistent au despotisme de la Russie. Cette Princesse se plaignait il y a quelques jours de ce qu'Elle nous rencontrait partout opposés à ses négociations.

Il est très certain, Monseigneur, qu'on forme des magasins de fourrages sur les frontières de la Livonie. On m'assure que le Roi de Prusse en formait pareillement à Marienwerder et dans d'autres endroits de la Prusse polonaise.

Dix-neuf régiments d'infanterie, six de dragons, quatre de carabiniers, huit de hussards et mille cosaques ont ordre de se tenir prêts à marcher. Ces troupes sont prises des divisions de Livonie, de Plesko

et Smolensko [sic]. Cette nouvelle m'a paru trop intéressante pour différer de vous en rendre compte, quoique je ne puisse pas encore y ajouter le dernier degré de certitude, non plus qu'à l'avis qu'on m'a donné d'un mécontentement assez vif de la Porte contre la Russie.

Le Roi de Prusse est, dit-on, déterminé à abandonner l'établissement de la douane de Marienwerder, mais il exige que la Pologne renonce à celui de la douane générale et que la République renonce à n'en jamais établir sous aucun prétexte. On ajoute que ce Prince a fait d'autres propositions également favorables à la liberté et aux intérêts de la noblesse polonaise. Quelques personnes croient qu'on doit attribuer la modération de Sa Majesté Prussienne dans cette affaire à la santé chancelante du Prince qui ne croit pas être en état de soutenir les suites d'une démarche plus vigoureuse. D'autres voient dans sa conduite des projets tendant à perpétuer les troubles de la Pologne et peut-être plus étendus. Ce dernier sentiment est vraisemblablement celui de la cour de Pétersbourg, car il m'est revenu qu'elle était tout nouvellement peu satisfaite du Roi de Prusse, mais elle n'osera jamais le témoigner. On le craint ici autant comme allié que comme ennemi.

Les propos, que certaines personnes viennent me tenir sur notre indifférence pour un traité de commerce avec la Russie, m'indiquent avec assez de précision l'état de la négociation de cette cour avec celle de Londres. Ces insinuations m'ont été renouvelées il y a peu de jours. Je les ai reçues avec la plus grande froideur. J'ai lieu de croire qu'on fera les mêmes tentatives auprès du ministre d'Espagne. Il serait à désirer qu'il fût aussi persuadé que moi qu'on ne cherche qu'à réveiller la jalousie de l'Angleterre. Il paraît que cette puissance ne se rend pas encore facilement à adopter les projets de la Russie.

M. Ogier m'a mandé il y a quelques jours que les rapports de M. d'Assebourg annonçaient à sa cour les progrès de la négociation entre l'Angleterre et cet empire. Ce Ministre danois est assurément à portée d'être bien informé; mais peut-être aussi M. Panine n'a-t-il pas cru manquer à l'amitié qui les unit, en lui faisant quelques confidences propres à déterminer la cour de Copenhague sur les propositions de la Russie. Quoi qu'il en soit, Monseigneur, il m'est impossible, surtout dans les circonstances où je me trouve, de pénétrer plus avant dans ces secrets.

Tout ce que je puis avoir l'honneur de vous dire positivement, c'est que M. de Macartenay témoigne hautement toute son humeur et qu'il parle même en des termes peu mesurés sur le compte de M. Panine.

Une personne, à propos d'entendre les propos des russes employés dans les bureaux, m'a dit hier que le Ministre anglais partirait d'ici comme ses prédécesseurs sans avoir rien conclu. Du reste M. de la Herreria et M. Navaro, son secrétaire d'ambassade, qui vivent très intimement avec M. de Macarteney, en tirent peut-être des notions qu'ils ne me communiquent pas, mais dont ils informent leurs cours; son union avec la nôtre peut en ce cas réparer le défaut de confiance de ces messieurs envers moi.

21. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 1 avril 1766.

Il n'est point douteux, Sire, que l'Impératrice de Russie ne fasse tous ses efforts pour dominer dans le Nord et s'établir chef d'une ligue formidable dans le dessein de balancer le pacte de famille que les puissances jalouses au crédit de la France font envisager comme un projet pernicieux qui menace la liberté de l'Europe. Cette Princesse dont la fierté et l'ambition n'ont point de bornes voudrait envahir tout crédit et toute influence et surtout celle de la France qu'Elle déteste et qui peut s'opposer à ses vues. C'est avec raison qu'on attribue à ses intrigues la nouvelle prétention du primat qui exige de Votre Majesté le titre d'Altesse. On ne devra pas moins aux menées de cette Princesse les obstacles que le Roi de Pologne va peut-être susciter lui-même à sa reconnaissance, en voulant également obtenir pour lui le titre de Majesté. On assure que les deux gentilshommes polonais qui se rendent auprès de Votre Majesté sont chargés spécialement d'insister sur ces deux points, et l'Impératrice compte sans doute que cette discussion retardera au moins, si elle n'empêche pas la reconnaissance qui flatterait d'un côté sa vanité, mais dont les conséquences pourraient de l'autre nuire aux desseins qu'Elle a sur la Pologne, et cette Princesse

sent qu'ils pourront être puissamment et efficacement contrecarrés par un ministre de Votre Majesté à cette cour, dont Elle cherche les moyens de faire différer du moins la nomination. On est un peu surpris de la lenteur de la marche de ces deux gentilshommes; l'on a assuré qu'ils avaient rebroussé chemin, ce qui a confirmé les soupçons qu'on avait déjà des mouvements de Catherine II à cet égard, et ce qui n'annonce pas des intentions bien droites de la part de la cour qui les envoie. Le Ministre de Votre Majesté a mandé à M. de Bausset qu'il ignorait les motifs qui retardaient la conclusion de l'affaire de la reconnaissance du Roi de Pologne; mais que, quels qu'ils fussent, il s'en mettait peu en peine, parce qu'elle n'aurait lieu de la part de la France qu'autant que Votre Majesté aurait préalablement satisfaction sur tous les points qu'elle exige. On peut juger, d'après ces manœuvres de la Russie et les intentions de la Souveraine, qu'Elle désire consommer pendant la prochaine diète de Pologne, sans rencontrer des obstacles de la part de la France, tout ce qu'Elle a entrepris jusqu'à présent contre les lois et les libertés de cette république.

J'emploie tous mes soins, Sire, à être informé autant que je le puis des vues de l'Impératrice sur la Pologne et des manœuvres qu'Elle fait conduire, mais ce n'est pas facile de réussir en ce point: toute la nation russe se modèle sur le goût de sa Souveraine et l'imité dans ses aversions pour la France, ce qui ferme au Ministre de Votre Majesté tous les canaux par lesquels il pourrait être exactement instruit. Ce n'est que comme au hasard, et en combinant les différents rapports, qu'on peut approcher de la vérité et il n'est guère possible qu'on ne s'égare en cheminant. D'ailleurs l'Impératrice emploie souvent la ruse pour tromper ses propres confidents en leur débitant insidieusement et en secret ce qu'Elle a dessein de faire parvenir aux ministres étrangers pour leur en imposer et les tromper sur ses véritables intentions.

Je m'occupe aussi, Sire, de tout ce qui regarde l'intérieur de ce pays, des factions qui pourraient exciter des révolutions, de la Souveraine et des moyens qu'Elle emploie pour prévenir ou dissiper les cabales et les complots qu'on pourrait former contre Elle, et je n'omettrai point d'avoir l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de tout ce qui pourrait mériter son attention ou satisfaire sa curiosité à cet égard. L'Impératrice a des gens affidés répandus dans son

empire qui lui font des rapports secrets et exacts de ce qui s'y passe; de sorte qu'Elle est à portée de dissiper les factions dès leur naissance par la sévérité ou par la clémence. Si donc quelques personnes principales hasardent des propos contre cette Princesse ou blâment son administration, les Russes sont trop lâches et trop rampants pour oser secouer le joug de la servitude à laquelle ils sont accoutumés et lutter contre l'adresse et la fermeté qu'ils reconnaissent en leur Souveraine. Ainsi tout reste tranquille et ne pourra changer qu'autant que quelque circonstance favorable ou impérieuse ferait éclater un mécontentement général. On serait capable de décider quelques grands à se déclarer les chefs de la conjuration, c'est ce que le moment présent ne laisse pas encore entrevoir.

La mort du Roi de Danemark ne me paraît, Sire, avoir apporté aucun changement dans les affaires qui intéressent les cours de Pétersbourg et de Copenhague; il semble seulement que le crédit de M. le Comte de Molck a beaucoup diminué à la sienne, que le Baron de Bernsdorff travaille avec succès à l'y détruire et y gouverner les affaires à son gré et conformément à son penchant. J'avoue, Sire, que je le crois décidé pour l'Angleterre et que ce ministre habile et intrigant ne ménage la France qu'en faveur des avantages que le Danemark en retire. J'estime que l'Angleterre qui sait à quoi s'en tenir sur son compte voit sans inquiétude que cette puissance se soutient par l'argent de la France, bien assurée que le Danemark manquera à cette dernière puissance dès que ses intérêts seront en opposition avec ceux de la cour de Londres. Au reste je puis me tromper, Sire, dans mon opinion et je ne doute pas que Votre Majesté ne soit plus précisément informée des principes de la cour de Copenhague. Il ne paraît pas qu'elle veuille rien changer aux arrangements pris depuis longtemps pour le mariage de la Princesse, sœur du nouveau Roi de Danemark, avec le Prince royal de Suède; on assure au contraire qu'il aura lieu vers le mois d'octobre prochain.

Je me porte d'autant plus à communiquer à M. de Bausset les notions que je puis avoir acquises que ce ministre n'a point obtenu du Ministre de Votre Majesté les secours pécuniaires pour s'ouvrir en ce pays-ci des canaux au moyen desquels il puisse être exactement informé de ce qui se passe.

L'Impératrice paraît résolue à ne pas se désister du titre Impérial; de son côté le Ministre de Votre Majesté semble aussi fermement décidé à soutenir l'ancien et constant usage qui a été suivi en France jusqu'à présent à l'égard des têtes couronnées; ainsi rien n'annonce une prochaine conciliation entre les deux cours qui témoignent avec contraste avoir trop peu à cœur des liaisons solides entre elles pour s'en mettre fort en peine.

22. Le Duc de Praslin au Marquis de Bausset.

Versailles, 5 avril 1766.

Vous avez probablement été à portée d'éclaircir depuis vos dernières expéditions le motif de l'embargo que l'Impératrice de Russie a fait mettre sur les vaisseaux anglais, chargés de grains; nous ne présumons pas que cet ordre puisse provenir de quelque refroidissement entre ces deux puissances, puisqu'il paraît que la négociation de leur traité de commerce continue de se suivre avec la même activité. Il ne nous paraît pas non plus que cette opération économique sur les grains puisse avoir été occasionnée par la crainte d'en manquer pour la subsistance des armées russes sur les frontières de la Pologne, puisque ce royaume a de quoi suffire à leur entretien, et nous ne doutons pas que l'Impératrice n'ait le projet de les y laisser pendant la prochaine diète.

Il nous est revenu comme à vous que cette Princesse était mécontente des Czartoryski et que le nouveau Roi de Pologne commençait également à trouver incommode l'influence que ses deux oncles avaient conservée dans son administration; le temps et les circonstances de la prochaine assemblée de la nation polonaise développeront sans doute plus clairement les sentiments et les vues des uns et des autres.

Vous avez très bien fait de m'informer de la découverte que vous avez faite sur le nommé Dolainville; ce ne doit pas être un personnage fort en état de rendre de bons comptes de l'administration du royaume et si la cour de Pétersbourg n'a pas de meilleurs renseignements, elle

court risque de se tromper souvent dans ses calculs politiques; mais je n'en ferai pas moins réprimer les mauvaises intentions de ce particulier.

23. Le Duc de Praslin au Marquis de Bausset.

Versailles, 8 avril 1766.

Il y a longtemps, Monsieur, que je suppliais le Roi de vouloir bien agréer ma démission du Département des Affaires étrangères, dont les fonctions, exigeant un assujettissement nécessaire à certains jours et à certaines heures, soit pour les audiences à donner aux ministres étrangers, soit pour les rapports à faire au Conseil, étaient incompatibles avec ma santé, Sa Majesté a bien voulu enfin avoir égard à mes très humbles représentations, et a nommé M. le Duc de Choiseul, secrétaire d'État des affaires étrangères.

C'est avec ce ministre que vous devez désormais entretenir la correspondance relative aux affaires du Roi et je n'ai pas besoin de vous dire que personne n'est en état, par ses qualités personnelles et par son expérience, de diriger supérieurement, comme il l'a déjà fait pendant plusieurs années, cette partie importante de l'administration.

Le Roi voulant en même temps, Monsieur, me donner un nouveau témoignage de sa satisfaction, de ses bontés et de sa confiance, m'a chargé du Département de la marine, dont M. le Duc de Choiseul s'est démis, et m'a nommé chef de son Conseil royal des finances, place qui n'avait pas été remplie depuis la mort de M. le Duc de Béthune.

Vous voudrez bien informer la cour, où vous êtes, du nouvel arrangement que le Roi a jugé à propos de faire, et qui ne changera rien au système politique qui dirige les sentiments et les intentions de Sa Majesté relativement aux affaires générales de l'Europe.

24. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin.

Pétersbourg, 8 avril 1766.

Monseigneur. Le nombre de troupes que l'on rassemble en Livonie sera, dit-on, porté jusqu'à 30 mille hommes, indépendamment du corps

qui se formera entre Plesko et Smolensko. Les notions que je recueille sur cet objet concourent toutes à donner à cette nouvelle un degré de certitude qui m'autorise à vous la confirmer.

On parle beaucoup ici des troubles de la Pologne, les mécontents y augmentent journellement; c'est apparemment pour assurer contre eux le succès de la diète du mois d'octobre prochain que la Russie met en mouvement des forces aussi considérables. La démarcation des limites doit être finie et ratifiée par cette diète. C'est un objet très intéressant pour la Russie par les avantages qu'on dit que ses commissaires ont su lui procurer. Ainsi il est important pour cet empire de contenir par la crainte ceux des Polonais que le patriotisme pourrait élever contre le démembrement de quelque territoire de la Pologne. Je n'ai pu, Monseigneur, me procurer encore aucune connaissance des parties que la Russie compte acquérir par cette opération. Ce secret est entre trop peu de personnes pour pouvoir le pénétrer. Le défaut de liaisons entre le résident de Pologne et moi s'oppose aussi aux lumières que je pourrais tirer de lui. Il est d'ailleurs si exactement sous la tutelle du Ministre anglais que je n'espère pas trouver en lui de bien grandes ressources quand la correspondance sera rétablie entre nos deux cours. Les rapports qui avaient paru s'établir entre le Ministre d'Angleterre et celui de Prusse ont cessé; leur éloignement est même devenu sensible. M. d'Assebourg, au contraire, se rapproche beaucoup de M. de Maccartney. Le premier de ces Ministres est peut-être chargé par M. Panine de ramener le second à une négociation plus paisible et moins hautaine.

Il s'est répandu depuis quelques jours de mauvais bruits sur la santé du Roi de Prusse; on dit qu'il a une hydropisie dans la tête dont il ne saurait revenir.

J'ai appris que l'Impératrice avait ordonné à M. de Saldern de témoigner au Duc de Biren combien Elle était fâchée de toutes ses discussions avec sa noblesse. Cette Princesse a ajouté qu'il lui était très indifférent qui soit Duc de Courlande et que certainement le Prince Charles de Saxe lui aurait causé cent fois moins de peines et d'embarras.

Je ne crois pas que M. de Saldern revienne jamais en Russie. Ses ennemis craignent la confiance que le Grand-Duc aurait pu lui

accorder; ils prennent toutes les précautions pour empêcher son retour; ils ont même tenté de réveiller une ancienne affaire d'argent peu agréable pour ce Ministre; mais les recherches qu'ils ont faites à Hambourg pour trouver certains mémoires qui y avaient été imprimés ont été vaines.

Il est encore question de troubles et de mouvements intérieurs à Moscou. Le général Tchichérine, homme de confiance de l'Impératrice, et qui remplit ici les fonctions de lieutenant de police, y a été envoyé. On croit qu'il ira jusqu'à Saratov où l'on dit que les colonistes mécontents ont tué leurs voévodes. Ces colonies sont on ne peut pas plus mal administrées. Les chefs de ces habitations vexent ces malheureux transfuges. Les naturels du pays les craignent et les haïssent; ceux qui sont employés ici en sous-ordre dans le bureau de tutelle qui est chargé de cette partie sont tous des ignorants et des fripons; ainsi il y a apparence que les bords du Volga seront le tombeau de ceux qui sont venus s'y établir et ne seront jamais plus peuplés qu'ils ne l'étaient.

J'ai lu à M. Panine et à M. de Galitsine ainsi que vous me l'ordonniez, Monseigneur, votre dépêche du trois du mois dernier; mais comme j'ai entrevu dans ces Ministres quelques apparences de conciliation, j'ai cru devoir leur taire encore la détermination du Roi à ne plus écrire à l'Impératrice de Russie jusqu'à ce que cette Princesse se contente du style que Sa Majesté emploie avec l'Empereur des Romains. Comme je ne doute pas que les Ministres russes n'aient lu votre dépêche avant moi, ils sont pleinement informés de la fermeté de notre cour dans ses principes, et j'ai voulu laisser à leur amour-propre toutes ses ressources pour se rétracter sans le blesser. J'ai vu hier à la conférence ministérielle le Vice-Chancelier qui ne m'a rien dit sur cette affaire. Ces délais me font espérer que l'Impératrice cherche à combiner son intérêt avec son orgueil. Mais si dans la première conversation que j'aurai avec les Ministres russes, je m'apercevais que ce dernier sentiment a prévalu, je n'hésiterai pas à leur faire connaître le parti que le Roi a pris de faire cesser toute correspondance avec l'Impératrice jusqu'à ce qu'Elle consente à la rétablir dans la forme usitée avec Elisabeth et l'Empereur des Romains.

Les Ministres ne m'ont point encore fait de réponse sur la con-

versation que j'ai eue avec eux le 3 de ce mois et qu'ils ont prise ad referendum. J'espère que l'Impératrice aura pleinement été persuadée que le rétablissement du style constamment usité entre le Roi, l'Empereur des Romains et les Souverains de cet Empire, ne diminue point, mais au contraire constate invariablement les sentiments d'amitié et d'union qui ont déterminé Sa Majesté à reconnaître le titre *d'Impérial* pour les Souverains et la Monarchie de toute la Russie, conformément aux clauses énoncées dans la déclaration donnée à Moscou le 2 décembre (vieux style) 1762, qui a servi de reversale générale pour toutes les puissances.

25. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin.

Pétersbourg, 15 avril 1766.

Monseigneur. J'ai recueilli quelques notions sur la démarcation des limites. Je tâcherai de les augmenter malgré les obstacles dont on remplit avec soin les routes qui peuvent me conduire à la connaissance des affaires. Les premières prétentions que la Russie se proposait de former étaient démesurées; un des commissaires qui a été sur les lieux en a senti l'injustice. Il a remis à l'Impératrice un mémoire dans lequel il démontre que le projet dont on lui avait confié l'exécution révolterait toutes les puissances et il y propose un nouveau plan. Suivant son système la première démarche de la Russie doit montrer sa justice et son désintéressement, en annonçant qu'elle dédommagera tous les particuliers qui seront lésés dans cette opération par la perte de quelques biens patrimoniaux. Elle doit faire savoir en même temps que la plupart des terres qui se trouveront comprises dans ses nouvelles limites sont des biens royaux, c'est-à-dire des starosties. La Russie se fondera ensuite sur les traités qu'elle a conclus avec la Pologne. Pour donner encore plus les couleurs de l'équité aux démembrements qu'elle veut faire de la Pologne, elle produira une donation de certain territoire qu'elle dit avoir été faite par le Roi Etienne Bathori aux Cosaques qui, par les traités que je viens de vous citer, ont passé sous la domination de la Russie. Cet acte que personne ne connaît est, dit-on, entre les mains de ces

Cosaques, et les Tsars étant devenus leurs Souverains prétendent avoir acquis en même temps un droit à toutes leurs prétentions.

Je ne saurais vous dire encore, Monseigneur, quelles sont exactement les limites que la Russie veut tracer. J'avais d'abord cru qu'elle se contenterait de prendre le Borysthène ou le Nieper [sic] pour les bornes des deux États; mais il paraît qu'elle veut porter les siennes bien au delà de ce fleuve et le voir couler en entier sous sa domination. J'en juge ainsi parce que j'ai appris que la starostie de Bialacerkiew [sic] appartenant à M. de Mnicheus [sic] y est comprise; elle est sur la rivière Ros à 10 lieues de la rive droite du Nieper, vis-à-vis de Péreïaslavl qui est sur la rive gauche. On m'a dit que plusieurs petites rivières, quelques lacs et des vallons forment les nouvelles limites qu'on voulait établir. J'ai su de plus que dans ce projet la Russie s'empare aussi de la starostie de Homel qui appartient au Grand-Chancelier de Lithuanie. Je vois que le chef-lieu est situé sur la Soze, rivière qui vient se jeter dans le Nieper au petit Novogorod. Il y a apparence que les terres de cette starostie sont des deux côtés du fleuve.

Vous savez, Monseigneur, qu'on a fait de la nouvelle Servie ou du nouveau Zerbst un gouvernement sous le nom de Nouvelle Russie auquel on a donné la même administration qu' à l'Ukraine dont elle n'est séparée que par le Nieper. Cette colonie est placée entre Kiov et Otchakov dans le pays appelé Campagnes désertes et jadis la patrie des Cosaques dont je viens de vous parler. Il y a grande apparence que la Russie veut principalement l'étendre dans cette partie dont le sol et le climat sont excellents, et dont la propriété peut ouvrir à ses armées une route plus sûre et plus courte pour pénétrer dans l'Empire ottoman.

J'ai lieu de soupçonner, Monseigneur, que la Russie espère encore se procurer quelque autre agrandissement sur les bords de la Dvina dans la Livonie polonaise et le palatinat de Potocz; mais je ne puis rien avancer de certain à cet égard.

On dit que sur les bruits qui se sont répandus en Pologne de cette démarcation des limites, si désavantageuse à ce royaume, et en même temps des troupes russes, tous les magnats se sont retirés de Varsovie. On a en conséquence suspendu le départ de la cavalerie dont les préparatifs se remarquent plus facilement.

On m'a dit que le Roi de Prusse se proposait d'acheter les terres du Prince de Radziwill ex-Palatin de Wilna.

M. de Solms n'écrit et ne reçoit point de lettre de son maître que par des courriers; il en a expédié deux la semaine passée. La comparaison de cette dépense avec l'esprit économique de ce Prince peut faire douter de son entière confiance en la Russie.

Il m'est revenu d'assez bon lieu, Monseigneur, que l'Impératrice lui ayant écrit en dernier lieu en faveur du Roi de Pologne, Sa Majesté Prussienne ne lui a répondu qu'en se plaignant beaucoup de ce Prince, de ses procédés, des propos qu'il tient et surtout de son empressement sans bornes pour se lier à une puissance, sa rivale et son ennemie. Malgré les nuages passagers j'ai cependant lieu de croire que le système prussien est toujours celui qui prévaut ici.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte pour la première fois de l'affaire des douanes de Marienwerder dans ma dépêche du 23 juillet de l'année dernière. Les notions que j'ai successivement recueillies sur cet objet ne m'ont pas permis d'en parler plus positivement. On est très convaincu ici de l'influence que l'Impératrice de Russie aura sur la prochaine diète, mais on croit en même temps qu'il n'y a que cette assemblée de la nation polonaise qui puisse décerner authentiquement l'arbitrage d'une affaire qui intéresse la République.

26. M. Tercler à M. Rossignol.

Paris, 16 avril 1766.

Sa Majesté a reçu vos deux lettres des 24 décembre de l'année dernière et 28 janvier de cette année, N^o 4 & 5.

Ce que vous mandez de la cession que l'Impératrice veut faire du Holstein au Danemark, et du projet de cette Princesse de se mettre à la tête de la Ligue du Nord, mérite la plus grande attention. Ce n'est peut-être pas à cette vue seule que l'on doit attribuer l'offre que l'Impératrice fait d'un État qui est le patrimoine de son fils; il est à croire que cette Princesse se propose quelque plus grand dessein dans l'exécution duquel Elle ne voudra pas être traversée par la cour de Copenhague; une puissance peu riche ne sacrifie pas ordinairement de

grandes sommes à des idées vagues. Il est donc à supposer que l'Impératrice médite quelque chose de plus que le simple honneur de figurer à la tête de la Ligue en question. Réduits comme nous le sommes à de simples conjectures, ce n'est que par leur moyen que l'on peut approcher de la vérité, et l'importance de cette matière exige que nous la discutons avec tout le soin possible.

La division intérieure de la Suède et son état de faiblesse donneraient certainement à l'Impératrice de Russie de grandes facilités pour étendre ses frontières du côté de ce royaume, mais la Finlande ne paraît pas devoir tenter son ambition et d'ailleurs la conquête de cette province lui serait peu utile; il est donc plus vraisemblable que c'est aux dépens de la Pologne qu'Elle cherche à s'agrandir. Voudrait-Elle démembrer ce royaume en s'emparant d'une partie de la Lithuanie ou des provinces limitrophes de la Turquie? Ne doit-Elle pas s'attendre en ce cas à de grandes oppositions de la part du Roi de Prusse?

Il faudrait pour déterminer le consentement de ce Prince qu'on lui cédât les palatinats de la Prusse polonaise et peut-être même ceux de la Pologne qui confinent à ses États et qu'en échange il rendit la Silésie à la cour de Vienne, ce qui terminerait tous les différends; mais si tel est le plan de l'Impératrice, est-il bien réfléchi? Malgré l'amitié et la correspondance entre cette Princesse et le Roi de Prusse, n'a-t-Elle pas à craindre de le rendre trop immédiatement voisin de ses frontières, dans lesquelles ce Prince ou ses successeurs pourraient un jour porter la guerre sans emprunter le passage sur les terres de Pologne? Si la restitution de la Silésie n'est pas dans cet arrangement, comment l'Impératrice de Russie se flatte-t-Elle de pouvoir concilier son attachement pour le Roi de Prusse avec une alliance telle que celle de la cour de Vienne? quel intérêt commun peut réunir en sa faveur ces deux puissances rivales et ennemies, et comment la Russie en serait-elle le nœud? D'un autre côté, aurait-Elle placé à force ouverte le Roi de Pologne sur le trône pour diminuer Elle-même sa puissance? Si par des raisons d'État Elle manquait la première à leurs engagements réciproques, ce Prince serait autorisé à manquer aussi à la reconnaissance et à chercher du secours où il en pourrait trouver.

Vous observez par rapport à l'Angleterre que cette puissance,

enorgueillie par ses succès, ne doute pas que les autres n'acceptent avec empressement son alliance quand elle la leur proposera; que dans cette idée elle a retardé la ratification du traité de commerce, pour ne la donner que lorsqu'elle le croira nécessaire. Mais il est aussi à remarquer que l'Angleterre a bien des rivaux et peu d'alliés. Elle l'a senti sans doute lorsque son Ministre à Stockholm s'est donné tant de mouvement pour conclure en dernier lieu un traité, dont les clauses seraient plus significatives si le parti dominant n'avait pas trouvé des obstacles de la part des patriotes.

L'Impératrice de Russie peut craindre que l'Angleterre, plus riche, ne lui enlève la gloire de figurer au premier rang dans la Ligue qu'Elle projette; la froideur avec laquelle ses propositions ont été reçues par le Ministère britannique n'indique-t-elle pas qu'il ne se prêtera point à toute l'étendue des projets de cette Princesse, d'autant plus que la nation anglaise ne devrait pas voir tranquillement le Roi de Prusse s'emparer de Dantzick, ce qui le rendrait maître d'une grande partie des côtes de la Baltique.

L'objet le plus intéressant pour la cour de Londres serait de détacher celle de Vienne de l'alliance de Sa Majesté; ce choc de vues et d'intérêts difficiles à concilier demande qu'on ne néglige rien pour en démêler les principes. La conduite du Ministre Impérial à Pétersbourg vous paraissant suspecte, il importe de savoir ses démarches d'aussi près qu'on le pourra et de pénétrer le motif de ses conférences avec M. Panine. Les cours de Londres et de Pétersbourg ont beaucoup de motifs particuliers ou communs qui les engagent à tout mettre en œuvre pour détruire cette alliance; le peu de liaisons qu'il y a entre le Ministre du Roi à Pétersbourg et les Ministres de Russie facilitera tout ce que nos adversaires pourront tenter; vous devez le faire entendre à M. de Bausset pour exciter sa vigilance.

M. de Poninski, chargé de la lettre d'excuses du Primat, a eu l'honneur de la remettre à Sa Majesté, et M. Loyko a eu celui de lui notifier l'élection du Roi de Pologne: ainsi la reconnaissance est terminée. C'est sans fondement que le Roi de Prusse dit que l'Impératrice de Russie ne doit savoir aucun gré de cette reconnaissance à laquelle Sa Majesté a été forcée par les circonstances. Les excuses du Primat étaient un préalable nécessaire et dont le Roi ne se serait point

départi; cette difficulté a été levée de la part de ce Prélat; on ne voit pas quelles circonstances ont pu contraindre Sa Majesté à faire ce qu'Elle n'a fait qu'après qu'on s'est mis en règle, en rendant ce que l'on doit à sa dignité. Nous ne doutons pas que vous n'informiez Sa Majesté de l'effet que cette reconnaissance aura produit à Pétersbourg, ainsi que de ce qui se passe entre cette cour et celle de Varsovie. Nous savons qu'il y a de la division entre les oncles de Sa Majesté polonaise et ses frères et que la nation est attentive aux suites qu'elle peut avoir; mandez-nous ce que vous saurez de la manière de penser de l'Impératrice à ce sujet.

M. de Bausset vous aura sans doute communiqué ce qu'il aura reçu de M. le Duc de Praslin sur la difficulté par rapport au titre „Impérial“; il faut espérer qu'elle ne causera pas une rupture marquée, mais si les choses en venaient là vous aurez des ordres de Sa Majesté sur la conduite que vous devrez tenir.

27. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 17 avril 1766.

Sire. Le Ministre d'Angleterre à cette cour-ci eut, il y a quelques jours, une audience de l'Impératrice de Russie à laquelle il présenta les lettres de notification de sa cour au sujet de la mort du Prince, frère du Roi, son maître. Ce Ministre s'expliqua dans son discours avec une soumission et une bassesse d'autant plus singulière que dans les occasions il ne dissimule point sa façon méprisante de penser sur ce pays-ci et qu'il l'exprime fréquemment en termes durs, assortis à son caractère et à celui de sa nation. On a pu juger aisément que ce Ministre n'a employé ces expressions humbles et flatteuses que pour faire mieux sentir le contraste frappant de la conduite de sa cour vis-à-vis de celle de France et pour caresser l'orgueil de Catherine II. Au reste on assure, Sire, que l'Angleterre se rend moins difficile actuellement sur la négociation du traité d'alliance que l'Impératrice a tout à cœur de former avec elle, et que cet ouvrage est même déjà assez avancé, quoiqu'on ignore encore précisément les conditions qui composeront la base de ce traité.

M. de Bausset ayant été à la cour dimanche dernier, suivant l'usage l'Impératrice lui témoigna toute la part qu'Elle prenait à la perte que Votre Majesté avait faite, et cette Princesse s'expliqua à ce sujet dans les termes les plus amiables sans parler néanmoins de la difficulté qui subsiste toujours relativement au titre „Impérial“.

Le nouveau Roi de Pologne a communiqué à l'Impératrice son projet d'épouser une archiduchesse d'Autriche, mais cette Princesse lui a répondu par un désaveu en lui marquant que tout oblige par les pactes consentis d'épouser une Polonoise, et qu'il ne doit pas s'écarter de cette règle. On croit être sûr que l'Impératrice lui a fait cette réponse à l'instigation du Roi de Prusse qui ne verrait pas avec plaisir ce nouveau Roi s'allier avec la cour de Vienne, et qui pour le détourner de ce projet lui a fait insinuer adroitement par l'Impératrice de Russie de choisir plutôt une princesse qu'il lui a indiquée et qui est d'une maison particulièrement affectionnée à Sa Majesté Prussienne.

M. d'Assebourg, ministre de Danemark, travaille vivement, Sire, à amener sa cour aux vues de la Russie, et l'on prétend que les choses à cet égard sont déjà au point qu'il n'est plus question que des mesures à prendre pour assurer le Holstein au Danemark. l'Impératrice voudrait que l'échange de ce duché contre le comté d'Oldenbourg-et-Delmenhorst eût lieu dès à présent en faveur de la cour de Copenhague, mais il paraît que le Danemark ne se croit pas assez en sûreté pour l'échange tant que le Grand-Duc ne l'aura pas ratifié; ainsi la minorité du Grand-Duc forme le seul obstacle à la conclusion de cette affaire. Je pense, Sire, que l'Impératrice ne se pressera pas de fixer l'époque de la majorité de ce Prince, son fils; cette Princesse doit sentir combien ce moment sera critique pour Elle, ainsi Elle cherchera à l'éloigner, sans doute, autant qu'Elle le pourra. Je présume que ce ne sera que forcément qu'Elle s'expliquera sur cet objet intéressant et peut-être décisif pour son ... [sic]. Je présume de plus d'après le caractère fier et impérieux de cette Princesse que la conservation du Grand-Duc ne la touche qu'autant qu'Elle lui servira à la maintenir sur le trône qu'Elle lui a usurpé. Je suis également convaincu que le projet de M. Panine est de profiter des premiers instants de la majorité de son pupille pour tâcher de l'élever à l'empire, dans l'espérance de gouverner despotiquement sous le nom de ce Prince. Ce Ministre ne peut

pas ignorer les sentiments secrets et défavorables de sa Souveraine pour lui, tandis qu'il paraît pouvoir compter sur l'affection du Grand-Duc, qui lui témoigne de l'amitié et une grande déférence à ses avis et à ses volontés; au reste la jeunesse de ce Prince laisse encore ces objets dans un grand éloignement; d'ici là il peut survenir bien des changements dans un pays aussi fertile en événements que celui-ci.

28. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 17 avril 1766.

Ce que vous avez découvert des motifs du voyage de M. de Saldern à la cour de Varsovie paraît très probable. Si les sentiments personnels de l'Impératrice Catherine pour le Roi de Pologne diffèrent de ceux de ses ministres en quelques points, ils se réunissent dans la vue de le tenir dans la dépendance de la Russie, et ce dessein, qui doit lui déplaire extrêmement ainsi qu'aux Polonais et aux puissances voisines, rendra vraisemblablement sa couronne mal assurée et son règne embarrassé pendant tout le cours de sa vie.

Quant à nous, l'Impératrice de Russie étant personnellement ennemie de la France, et ayant enfanté le système de l'union du Nord avec le nœud de l'Angleterre, nous ne devons nous occuper à Pétersbourg que de deux objets: le premier, de connaître les ressorts et les intrigues de cette cour dans l'espérance d'une révolution qui fera tomber la Tsarine de son trône usurpé; le second, de pénétrer assez les vues politiques de cette Princesse pour nous opposer, autant qu'il sera au pouvoir du Roi, au succès de ses projets.

Comme nous n'avons point de ministre en Pologne, nous ignorons sans doute pendant quelque temps les opérations dont M. de Saldern est chargé; mais, selon ce qu'on peut conjecturer, elles ne peuvent rouler dans le moment présent que sur trois points: le premier, l'accession du Roi de Pologne au traité de la Russie avec la Prusse; le second, la fixation des limites de la Pologne avec la Russie, où cette dernière veut acquérir un territoire qui est à sa bienséance et qu'elle ambitionne depuis longtemps; le troisième enfin, la confédération de la diète de Pologne. A l'égard du premier objet, l'accession du Roi

de Pologne au traité de la Russie avec la Prusse, ainsi que le traité même, sera de ces actes précaires, enfantés et soutenus par les circonstances du moment et détruits par la circonstance qui succède. Pour ce qui est des limites, ce n'est que par le canal de la Porte que l'on pourrait mettre des entraves au projet de la Russie; mais l'Empire ottoman est si faible qu'il n'a pas la force de montrer sur rien aucun sentiment de vigueur. Quant au degré d'autorité que le Roi de Pologne veut acquérir, soit par la confédération, soit par la diète, je crois qu'il est de l'intérêt de la France plutôt que de celui de la Russie d'en espérer le succès.

Il est important que vous preniez tous les moyens possibles de découvrir les troubles de l'Ukraine; cette partie peut devenir intéressante ainsi que la guerre des Chinois dont vous devez chercher à vous procurer des détails certains. Si cette guerre prenait de la consistance, elle augmenterait considérablement le crédit de nos insinuations à la Porte, et fortifierait le désir que nous aurions que les forces de l'Empire russe fussent employées hors du continent.

29. Copie d'une lettre de M. le Duc de Choiseul à M. le Comte du Châtelet.

Versailles, 21 avril 1766.

Je vous dépêche un courrier pour vous informer de ce qui s'est passé entre moi et MM. Loyko et Poninski à mon audience de mardi dernier à l'occasion du titre d'Altesse que prétend le Primat et de celui de Majesté que prétend le Roi de Pologne dans la réponse du Roi à ses lettres. M. le Prince de Hewemberg [sic] qui avait précédé ces Ministres dans mon Cabinet m'avait parlé en faveur de la prétention du Primat. Les représentations étaient fondées sur ce que les ministres des cours de Vienne, Pétersbourg et Berlin donnent sans difficultés au Primat le titre d'Altesse qui lui est accordé par l'Impératrice de Russie, même en lui écrivant. Je lui ai opposé les raisons suivantes: que l'usage établi de temps immémorial est que le Roi, dans ses lettres au Primat, ne le traite que de Cousin et de Vous, et que les ambassadeurs de France ne lui donnent que l'Excellence; que le cérémonial a été observé pendant l'interrègne de 1733 à l'égard du Prince Potocki et à l'égard du Prince actuel dans la réponse que Sa Majesté lui fit le 15 mars 1764,

pendant l'interrègne où il était le chef de la République; que l'exemple de l'Impératrice de Russie et des autres ne peut prévaloir sur l'ancien usage de la France; que chaque cour a ses usages différents et que le Roi ne prétend pas les assujétir aux siens, mais qu'en même temps on ne peut prétendre que Sa Majesté se conforme aux leurs; que le Roi en écrivant aux électeurs de la maison souveraine ne leur donne pas l'Altesse, quoique princes séculiers et héréditaires; qu'en Allemagne et en Pologne le titre d'Altesse n'est pas d'une aussi grande conséquence qu'en France; qu'en Allemagne on le donne non seulement aux princes par la grâce de Dieu, mais aux autres qui ne le sont que par la grâce de l'Empereur; qu'en Pologne tous les grands seigneurs se traitent réciproquement d'Altesse; mais qu'en France ce titre ne se donne qu'aux princes du sang; qu'au reste la circonstance d'une injure faite à l'ambassadeur du Roi, et d'une réparation fort inférieure à l'offense, était la moins favorable du monde pour former une pareille prétention; que c'était beaucoup que le Roi eût bien voulu se contenter d'une légère satisfaction; qu'enfin le Primat ne pouvait en demander davantage, ni le Roi accorder rien, sans compromettre sa dignité. Telle fut ma réponse, Monsieur, et l'Ambassadeur Impérial n'eut rien à répliquer à ce concours de raisons. M. de Loyko survint ensuite. Il me parla de la prétention du Primat que je réfutai par les mêmes raisons que je viens de rapporter. Il passa ensuite à la prétention du Roi de Pologne au titre de Majesté dans la réponse du Roi à ses lettres. Je lui dis qu'il était contre l'usage des rois de France de l'accorder aux rois de Pologne. L'envoyé polonais reprit que Sa Majesté avait accordé ce titre au Roi Auguste II. Je répondis que je n'avais pas l'époque bien présente; que si Sa Majesté l'avait accordé à ce Prince, ce devait être par quelque considération particulière et pour lui seul, sans aucune conséquence pour ses successeurs; que je croyais que cela était arrivé dans la circonstance du mariage de la Princesse de Saxe avec M. le Dauphin, et que cela ne pouvait faire une règle dans la circonstance présente, qui était peu propre à exiger une pareille condescendance; mais que je ferais rechercher au dépôt des Affaires étrangères la vérité du fait. En effet, Monsieur, il s'est trouvé par les recherches, que j'ai fait faire, que le titre d'Excellence [sic] ne fut accordé par le Roi en 1746 au Roi de Pologne Auguste II que par

amitié pour ce Prince et par la considération des engagements qu'il prenait contre les ennemis de la France et de l'Espagne et seulement pour lui et pour les successeurs de sa maison au trône de Pologne, ce qui est vérifié par l'instruction au Marquis des Issarts, allant en 1746 à la cour de Varsovie en qualité d'ambassadeur du Roi. J'observai de plus que ce fut une complaisance du Roi, tellement particulière à la personne du Roi Auguste II, qu'elle ne fût que verbale et qu'il n'est intervenu là-dessus ni traité, ni convention par écrit, ni déclaration quelconque. Enfin, j'en reviens à M. Loyko. Il marqua beaucoup de mécontentement du mauvais succès de sa tentative et, s'étant retiré, M. Poninski lui succéda. La prétention du Primat au titre d'Altesse dans la réponse que le Roi doit lui faire, fut soulevée de sa part avec chaleur et combattue par moi avec les mêmes arguments que j'avais employés vis-à-vis de l'Ambassadeur Impérial et M. Loyko. Il me parla ensuite de la réponse du Roi à la lettre que le Roi de Pologne a écrite à Sa Majesté pour accompagner celle du Primat et me dit qu'elle devait contenir le réciproque, — Votre Majesté. Je lui représentai que l'usage particulier des rois de France était de recevoir des rois de Pologne le traitement de Votre Majesté et de ne le pas rendre. Il répondit avec beaucoup d'aigreur que dès que le Roi le recevait, il était obligé de le rendre, puisque tous les rois étaient égaux. Je répondis que le Cabinet où j'étais n'était point accoutumé à de pareils propos: qu'il y avait une distinction marquée de tout temps entre les rois; que de là venait l'établissement des préséances des titres accordés ou refusés dans les actes publics et dans les autres prérogatives; que sans cela le Roi de Corse serait en droit de s'égaliser aux plus grands des rois; que conformément à l'ancien usage, je ne pouvais lui donner la réponse du Roi au Roi de Pologne avec le titre de Majesté, ni celle au Primat avec le titre d'Altesse. Il répliqua brusquement qu'il ne la recevrait pas. Je lui fis observer qu'il ne pourrait pas s'en défendre légitimement après les bonnes raisons que je lui avais alléguées; qu'autrement ce serait un nouveau sujet d'offense pour le Roi; que je comptais qu'en les lui remettant moi-même particulièrement, il ne les refuserait pas. Il répéta avec plus d'aigreur qu'auparavant qu'il ne les recevrait jamais, et je terminai la conversation par lui dire que c'était vouloir interrompre tout commerce avec moi, et qu'il était inutile que nous

nous vissions davantage s'il persistait dans ses sentiments, sur quoi nous nous séparâmes.

Je supprime, Monsieur, plusieurs propos de ces deux messieurs pour ne point trop allonger ce détail. Je ne doute pas que dans l'esprit d'aigreur où ils se sont trouvés par rapport au manque de réussite de leurs demandes, ils n'aient envenimé les relations qu'ils ont fait à leur cour; quant à moi je me contente de vous en faire un précis exact. Vous en ferez part confidemment à M. le Prince Kaunitz et vous ajouterez que le Roi n'accordera le titre de Majesté au Roi de Pologne, à moins qu'on ne lui prouve clairement que quand il l'a accordé en 1746 au feu Roi, il s'engagea à le donner à ses successeurs d'une autre maison que la sienne; quant au Primat, Sa Majesté est résolue de ne point céder à sa prétention et de s'en tenir à l'ancien usage.

30. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin.

Pétersbourg, 22 avril 1766.

Monseigneur. Je ne crois pas que la hauteur de Catherine II se relâche jamais sur cet objet purement et simplement (titre d'Altesse Impériale). Mais je crois en même temps que cette cour ne se soucie pas de rompre entièrement avec nous. Elle sent que l'Angleterre, la voyant sans ressource, n'en deviendra que plus difficile sur les liens que la Russie désire de former avec cette puissance. Je pense donc, Monseigneur, qu'on ne serait pas fâché ici de continuer avec nous une correspondance qui ne blessât point la prétendue dignité de la Souveraine. M. le Vice-Chancelier m'a dit plusieurs fois que la Russie ne connaissait pas l'intérieur de la Cour de Vienne, qu'ainsi elle ne pouvait pas juger de la façon dont le Roi écrivait à l'Empereur des Romains; qu'au surplus l'Impératrice de Russie ne voulait ni prendre ni donner l'exemple. Il a ajouté que quoiqu'il ignorât le style usité entre Sa Majesté Très Chrétienne et l'Empereur d'Allemagne, il avait cependant vu que dans les lettres des ministres, dans les mémoires et les notes qu'ils remettent tant à Vienne que dans les autres cours, dans les gazettes et autres papiers publics, on nommait l'Empereur et l'Impératrice-Reine *Leurs Majestés Impériales*. J'en augure, Monseigneur, qu'on pourrait peut-être trouver un moyen de conciliation en assurant

l'Impératrice d'une façon authentique que le Roi, en la traitant simplement de Majesté, la traite comme l'Empereur des Romains, qu'ainsi le style que le Roi emploie et emploiera constamment avec Elle ne diminuera en rien l'illustration du titre Impérial; mais que pour conserver la plus parfaite parité avec la cour de Vienne, et que pour écarter tout soupçon de gradation entre les deux cours Impériales, les ministres de Sa Majesté et tous les papiers particuliers et publics ajouteront l'épithète *Impériale* au titre de Majesté, lorsqu'ils parleront à cette Souveraine ou de cette Souveraine.

M. Macarteny continue d'avoir des conférences avec le Ministère russe auquel il remet de fréquentes notes. On m'a assuré que l'Angleterre s'obstine à ne vouloir pas réunir les deux objets de négociation. Elle a déclaré que le commerce était toujours son affaire principale et le mobile de son attachement ou de son éloignement pour les autres puissances: qu'ainsi ce qui serait conclu à cet égard entre elle et la Russie déterminerait le degré de leur union. Il m'est encore revenu, mais je ne dois point l'assurer, qu'il y avait quelques difficultés sur des points de cérémonial et des qualifications que l'Impératrice de Russie veut exiger dans le nouveau traité. On vient de me dire que dans celui qui a été conclu entre l'Angleterre et la Suède, il y avait des articles secrets pour lesquels la première s'obligeait à dédommager la seconde des pertes qu'elle faisait en abandonnant la France. C'est le seul moyen qui reste au parti dominant pour se justifier vis-à-vis de la nation de lui avoir fait quitter un système aussi utile qu'honorable pour ce royaume.

Vous savez, Monseigneur, qu'il y a toujours eu des démêlés entre les Russes et les Polonais sur les limites des deux États tracées dans le Palatinat de Miscislaw [sic]. Ils en sont venus souvent aux voies de fait, quoiqu'ils aient établi de part et d'autre des juges de paix. Mais ces magistrats, n'ayant ni assez de considération, ni la force coactive pour faire exécuter leurs décisions, les troubles se sont perpétués dans cette province. La Russie compte les faire cesser en se l'appropriant, et par là elle suit son projet de faire couler le Nieper sous sa domination. Outre les titres sur lesquels la Russie se fondait pour continuer ses prétentions dans cette partie, on craint qu'elle produira une certaine donation faite aux Cosaques zaporaviens [sic] par le Roi Bathori.

Le vaste projet de l'Impératrice ne paraît pas à M. Panine d'une si facile exécution qu'à cette Princesse. Ce Ministre en craint les suites et, pour se les rendre moins personnelles, il a dû persuader à sa Souveraine qu'afin de prouver que ses prétentions étaient fondées sur des titres justes et connus, et non pas sur une négociation obscure et dangereuse, Elle devait donner connaissance de cette affaire à son Sénat; c'est ce qui a été exécuté la semaine passée. Ce corps est plus composé d'esclaves et de flatteurs que de patriotes et de politiques. La proposition de l'Impératrice y a été reçue avec applaudissement.

Plusieurs y ont été d'avis d'enlever par la force ce que la Pologne refuserait de céder à la première connaissance que la Russie lui donnerait de la légitimité de ses prétentions. Cependant, Monseigneur, je puis vous assurer qu'on craint ici beaucoup une guerre avec les Polonais; sa nature est toujours contraire aux succès que la Russie peut désirer et le mécontentement des Ukrainiens pourrait, dans ces circonstances, devenir funeste à cet empire, surtout tant que la Porte n'aura pas reconnu le Roi de Pologne. On dit depuis quelques jours que M. Alexandrowicz a été reçu avec distinction aux frontières de la Turquie; on a si souvent tâché de nous donner le change par de fausses nouvelles sur cette admission du Ministre polonais que je ne prête aucune croyance à celle qu'on affecte de répandre.

L'Impératrice suit avec avidité son plan d'avilir le Sénat et de le composer d'hommes nouveaux. Le Prince Schatkoskoi [sic], l'un de ses membres que cette Princesse flattait le plus, vient de s'en retirer ainsi que je vous l'avais annoncé par ma dépêche du 28 octobre dernier. Deux autres sénateurs du département de Moscou ont suivi le même exemple. La fermentation continue dans cette capitale de l'Empire. Je crois que c'est à ce motif qu'on doit attribuer le parti que l'Impératrice a pris d'aller y faire un séjour de deux ans au moins. Elle compte que sa présence intimidera et que ses caresses et les grâces qu'elle répandra séduiront, calmeront les mécontents. Ce voyage nous sera, dit-on, incessamment annoncé; il paraît absolument décidé; l'époque seulement en est douteuse; les uns la placent au commencement et les autres à la fin du trainage, c'est-à-dire au mois de novembre ou de février prochain.

Il s'est répandu quelques bruits sur la marche des troupes prussiennes dans le comté de Glatz et sur un camp de 40 mille hommes que Sa Majesté Prussienne veut former sous Berlin. On dit encore qu'Elle se propose d'acheter les terres du Prince Radziwill.

31. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 22 avril 1766.

Sire. M. le Duc de Praslin a envoyé à M. de Bausset la lettre de notification de Sa Majesté sur la mort du Roi Stanislas et a observé à ce Ministre que dans le cas, où l'Impératrice de Russie aurait refusé de recevoir celle sur la mort de Monseigneur le Dauphin, il devait s'abstenir de présenter celle-ci. M. de Bausset a donc pris le parti de la supprimer et de n'en parler à personne, mais l'usage, où l'on est ici, d'ouvrir tous les paquets fait qu'on n'a pas ignoré le contenu de celle-ci, ce qui n'a opéré aucun changement dans les résolutions de l'Impératrice qui sont toujours les mêmes à cet égard.

M. le Duc de Praslin a aussi répondu depuis à la dépêche par laquelle M. de Bausset l'avait informé du refus qu'a fait M. Panine, par ordre de sa Souveraine, de recevoir la lettre de notification de Sa Majesté sur la mort de Monseigneur le Dauphin. M. le Duc de Praslin, après avoir exposé à M. de Bausset les motifs de la conduite de la France vis-à-vis de l'Impératrice de Russie et démontré l'injustice de la prétention de cette Souveraine, finit par dire que, quelque fâcheux qu'il fût qu'un sujet aussi léger causât une interruption dans la correspondance entre les deux cours, cependant, nonobstant ces raisons, l'Impératrice persiste dans sa résolution à cet égard. Votre Majesté déférera d'écrire à cette Princesse jusqu'à ce qu'Elle soit déterminée à recevoir les lettres qui lui seront adressées par la suite. C'est ce qu'on ne doit pas attendre de la fierté de l'Impératrice qui a pris trop décidément son parti à ce sujet et qui le soutiendra en cette occasion; ainsi on peut prévoir qu'il n'y aura plus ni présentation ni acceptation de lettres de part et d'autre, ce qui obligera à la fin M. de Bausset à partir sans prendre congé de la Souveraine, ce qui sera

un obstacle à l'envoi d'un nouveau ministre de France à cette cour, lorsque M. de Bausset sera rappelé. Au surplus dans la situation où sont les choses entre les deux cours et, vu le peu de commerce qu'on a dessein d'entretenir et qui existe réellement entre nous, je ne regarde pas comme un grand malheur qu'il n'y ait point ici de la part de Votre Majesté un ministre caractérisé: il n'a rien d'intéressant à y traiter et il ne peut être occupé qu'à rendre un compte aussi exact qu'il est possible de ce qui s'y passe.

A l'égard du commerce qu'il serait important d'établir entre les deux nations, je pense, Sire, qu'il ne doit dépendre en aucune façon des affaires politiques, qu'il peut prendre de la consistance et s'agrandir, quand même il ne résiderait point de ministres respectifs près des deux cours. Ce ne sera jamais que par ce moyen que la France pourra gagner du terrain en Russie et entraîner à la fin cette nation dans ses vues; c'est par lui que l'Angleterre y domine; son crédit n'y sera détruit qu'avec son commerce et ni l'un ni l'autre ne passeront au pouvoir de la France, qu'autant qu'elle tiendra la même route et qu'elle emploiera pour cet effet les moyens qu'elle a en son pouvoir pour y parvenir.

Au reste la mort du Roi Stanislas a donné lieu, Sire, à des propos assez singuliers auxquels je ne m'arrête pas, mais dont je crois néanmoins devoir rendre compte à Votre Majesté. Depuis l'avènement du nouvel Empereur au trône on a débité que ce Prince, peu favorable au système d'alliance avec la cour de France, cherchait les moyens de la rompre et de se mettre en possession des pays conquis par cette puissance sur l'Empire et sur la maison d'Autriche. Ces bruits ont encore augmenté à la mort du Roi Stanislas et l'on a regardé comme prochaine la rupture entre les deux cours. Je suis persuadé que Sa Majesté connaît assez les sentiments de celle de Vienne pour savoir à quoi s'en tenir sur son compte; j'estime qu'on ne l'a pas jugée par ceux qui sont personnels à ses ministres et je crois devoir attribuer au zèle trop ardent, indiscret et peu réfléchi du Prince Lobkowitz le propos qu'il a tenu au sujet de la Lorraine, en disant qu'il voudrait réussir dans la conquête de ce duché et recevoir après un coup de fusil à travers du corps. Quelque déplacé que soit un pareil propos de la part d'un ministre d'une puissance alliée de Votre Majesté, il

semble plus expédient de n'y faire aucune attention et de la considérer comme un sentiment particulier et comme une idée personnelle à ce Ministre; mais il est plus fâcheux de voir que toute sa conduite y est relative. Elle est encore moins prudente que celle du Ministre d'Espagne, qui cependant n'observe guère plus de mesure dans ses démarches et ses discours vis-à-vis du Ministre de Votre Majesté. Ceux des cours de Madrid et de Vienne, au lieu de s'unir à lui dans tous les cas et de travailler à rendre l'alliance respectable en montrant qu'il règne un parfait accord entre les cours qui la composent, ne se consultent sur rien, agissent séparément et ne cherchent qu'à primer à l'envi l'un de l'autre. La conduite prudente que tient M. de Bausset à leur égard n'opère rien et ses plus grands embarras viennent de leur part. Il n'a pu s'empêcher d'en témoigner à plusieurs reprises au Ministre de Votre Majesté le mécontentement qu'il a de ces deux Ministres, auprès desquels ses représentations n'ont pas eu plus de succès que ses prévenances; mais c'est un mal aujourd'hui sans remède, et il serait à craindre que des plaintes, qui seraient portées contre ces Ministres à leurs cours, ne servissent moins à le diminuer qu' à l'aggraver.

32. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 22 avril 1766.

Je vous ai mandé que M. Poninski avait présenté au Roi la lettre d'excuses au Primat et que M. Loyko avait eu audience de Sa Majesté en qualité d'envoyé extraordinaire. Tout s'est passé depuis très décemment de leur part jusqu'à mon audience du 15 de ce mois, qu'ils me parlèrent pour la première fois de deux prétentions qui me parurent sans fondement et très déplacées. M. Poninski prétendit le titre d'Altesse de la part du Roi pour le Primat dans la réponse que Sa Majesté lui ferait et M. Loyko demanda que le Roi donnât le titre de Majesté au Roi, son maître, dans les lettres qu'il lui écrirait.

Je répondis à ces messieurs que leurs demandes étaient contraires à l'ancien usage, à la dignité du Roi, et si peu compatibles avec les circonstances qu'il n'était pas possible de les admettre. Comme il est

bon que vous soyez informé en détail de ce qui s'est passé entre eux et moi, je joins ici une copie de ma dépêche à M. le Comte du Châtelet sur cet objet; mais ce n'est que pour votre instruction particulière et vous n'aurez aucun usage à en faire, si ce n'est dans le cas où les Ministres russes vous parleraient les premiers de cette affaire.

Tout ce qui peut embarrasser la Russie ne peut qu'être avantageux pour nous, mais j'ai bien de la peine à croire que les mouvements de mécontentement en Livonie soient assez considérables pour que cette puissance y assemble une armée, et je ne doute pas que vous ne fassiez tous vos efforts pour éclaircir le fait.

Il y a grande apparence que ce n'est que pour donner un véhicule à la conclusion du traité de commerce avec l'Angleterre que les Russes semblent nous rechercher pour nous faire entrer en négociation sur le même objet; ainsi vous devez continuer à opposer beaucoup de froideur aux insinuations qu'on pourra renouveler auprès de vous sur cette matière.

Nous voyons avec peine le peu de confiance que vous marque le Ministre d'Espagne et je n'ai pas différé d'en écrire à M. d'Ossun, pour qu'il engage la cour de Madrid à prescrire à M. Herreria une conduite plus analogue à tous les liens qui unissent le Roi et le Roi d'Espagne.

33. M. Raimbert au Duc de Praslin.

Paris, 27 avril 1766.

Les affaires de mon commerce me rappellent en Russie, mais avant d'en prendre la route il est de mon devoir de rendre compte à Votre Grandeur de ce que j'ai fait pendant mon séjour à Paris.

En conséquence de vos ordres, je me suis rendu chez M. de Montarau toutes les fois qu'il l'a désiré; je n'aurai rien à ajouter aux rapports qu'il a faits à Votre Grandeur de nos entretiens sur le commerce de la Russie et des échelles de la Baltique; c'est de leur ensemble et de leur harmonie que résulterait le plus grand bien national.

J'avouerai que je n'ai pu donner sur le commerce de Riga, de Libau, de Kœnigsberg, de Dantzick et de Stettin des lumières aussi

étendues ni aussi certaines que je l'ai fait à l'égard de celui de Pétersbourg. Cependant ces places sont également importantes à connaître relativement au commerce et à la navigation de la France.

Depuis mon arrivée à Paris, je n'ai cessé de correspondre dans les différents ports, au préjudice même de mes affaires particulières que j'ai fait suivre par des commissionnaires, auxquels je paie des droits de commission.

Je me suis efforcé d'engager les négociants de ma connaissance à entreprendre le commerce et la navigation de la Russie. J'ai réussi en partie auprès de quelques-uns, seulement à l'égard du commerce.

Quant à la navigation, tous conviennent qu'il est nécessaire d'encourager les armateurs et négociants par des gratifications quelconques que l'État accorderait, afin de les mettre en concurrence avec les Hollandais.

Pour diminuer les dépenses à cet égard, je pense qu'il faudrait dispenser les armateurs, qui enverraient leurs navires dans les mers du Nord, de l'obligation que les ordonnances leur imposent de prendre des surnuméraires ou élèves. Ce moyen fut imaginé pour multiplier l'espèce des hommes de mer; il y est diamétralement opposé. Le véritable consistait à grossir le nombre des vaisseaux, ce qui ne pouvait être qu'en diminuant les frais de notre navigation et en laissant à nos armateurs la liberté d'équiper leurs navires avec le nombre de matelots qu'ils auraient jugé convenable; le corps entier des négociants maritimes désire cette liberté.

Le commerce des draps et des meubles est considérable en Russie; les Anglais en sont en possession. Pour le faire partager à la France, j'ai pris des mesures sur deux objets, autant que mes facultés me l'ont permis. S'il plaît au Ministère de les grossir par des secours d'argent sans intérêts pour quelques années, les succès seront plus prompts et plus importants.

A l'égard des meubles, les droits de sortie sont trop considérables pour ne pas être un obstacle à leur écoulement. Ces fabrications ont plus de valeur par la main d'œuvre que par les matières qu'on y emploie; ainsi que les draps, les soieries et les autres manufactures, ils devraient être exempts des droits à la sortie. Leur grand encombrement, si propre à augmenter l'emploi des navires, serait une raison de plus de les en exempter.

Convaincu que le moyen le plus efficace et le plus sûr d'affaiblir les Anglais est d'attaquer leur commerce partout, et que nous avons sur eux dans cette partie des avantages immenses par la supériorité des produits de notre sol et de notre industrie, je viens de m'ouvrir une voie de commerce à Cadix où ils font un très grand négoce.

Je tente d'y mettre les négociants espagnols en opposition avec eux comme je l'ai déjà fait en Russie; je souhaiterais bien plus d'avoir nos négociants et nos armateurs à leur opposer. Cela ne peut pas être l'ouvrage d'un particulier, la cour en a seul le moyen par des encouragements et des faveurs proportionnels.

Le tarif unique et uniforme, s'il avait lieu, serait le ressort le plus puissant du commerce et de la navigation française; il débarrasserait l'un et l'autre d'une multitude de gênes et d'entraves qui en ralentissent l'activité et les font languir.

Il ne resterait qu'à ménager à nos armateurs et à nos négociants les libertés et les sûretés nécessaires chez les nations étrangères pour rendre le commerce et la navigation de France très florissante.

On le peut de deux manières. La première, et qui est seule en usage, est la voie des traités de commerce; la seconde, serait de tourner les articles d'un pareil traité bien entendu en règlements généraux, concernant le commerce et la navigation des étrangers en France, avec la clause essentielle de la réciprocité parfaite de traitement pour les Français chez eux; une multitude de raisons décident en faveur des règlements généraux.

34. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin.

Pétersbourg, 29 avril 1766.

Monseigneur. L'on a appris ici que l'affaire des douanes a été terminée à la satisfaction du Roi de Prusse. Je n'ai pu savoir encore la nature des conditions qu'il exigeait, mais je ne pense pas qu'il les croit solidement acceptées jusqu'à ce que la diète ait annulé la constitution de la précédente, qui avait établi une douane générale en Pologne. La fin de cette négociation est due à M. de Saldern qui aura déterminé le Roi de Pologne à se prêter entièrement à ce que l'Impé-

ratrice exigeait, et ce Prince aurait promis d'appuyer ses vues dans l'assemblée de sa nation et d'employer tout son crédit à en obtenir la ratification. L'établissement de la douane générale en Pologne gênait beaucoup toute la noblesse de ce royaume. Ainsi, quand Sa Majesté Prussienne, en lui accordant une protection utile, n'aurait fait qu'acquérir des droits à sa reconnaissance, Elle retirerait toujours un avantage considérable de cette discussion par l'augmentation d'influence que l'amitié de cette noblesse peut lui donner à l'avenir dans les affaires de la République.

La mort de M. de Korff, ministre de Russie en Danemark, accélérera sans doute l'arrivée de M. de Saldern à Copenhague; je le crois même déjà parti de Varsovie pour Berlin.

Le ton, sur lequel on parle ici de l'échange du Holstein, pourrait engager à croire qu'il n'y manque que les formalités nécessaires; mais je ne saurais me persuader que la Russie, renonçant à ses prétentions sur Slesvig et à la possession du Holstein, abandonne ces moyens puissants de contenir le Danemark dans sa dépendance. Elle ne le fera certainement que dans une occasion importante. L'alliance du Nord pourrait la présenter aux yeux de Catherine; mais cette alliance n'existera que lorsque celle de l'Angleterre sera formée; ainsi c'est la négociation de M. de Macarteny qui doit perfectionner ou dissoudre le plan que l'Impératrice en a formé.

M. de Soltikov, général-major, qui allait relever en Lithuanie le Prince Dolgorouski [sic], a eu ordre de s'arrêter à Smolensko, j'en ignore le motif; je ne sais s'il lui est personnel ou si l'on s'est aperçu ici que le mouvement des troupes russes sur les frontières de Pologne causait trop de sensation. On m'assure cependant que les régiments qui étaient du côté de Pleskov continuent de descendre en Livonie. On en donne toujours pour prétexte le travail qu'on a commencé dans la Dvina; on veut changer le lit de cette rivière, celui dans lequel elle coule est journellement comblé par les sables que la mer y refoule. Il est question de la détourner dans un autre qui sera, dit-on, assez profond pour que les plus gros vaisseaux viennent jusqu'à Riga. Le bonheur qui accompagne tous les projets de Catherine II a préservé les premiers ouvrages qui avaient été faits l'été passé de la débâcle des glaces de cet hiver. Il faudra voir si la suite du travail sera aussi heureuse.

Je ne crois pas les ingénieurs hydrauliques, [sic] qui conduisent cette opération, bien habiles, et la moindre faute peut éloigner la Dvina au point de ruiner totalement le commerce de Riga.

Il m'est revenu que M. de Gross, ministre de Russie en Angleterre, avait trouvé, peu de temps avant sa mort, le moyen de se procurer le chiffre de M. de Macarteney avec sa cour; il le soupçonne vraisemblablement, car je sais qu'il n'ose écrire en chiffre que par des courtiers. Vous savez que c'est une des manœuvres favorites de la cour de Russie et elle a parmi les ministres étrangers la réputation d'y réussir.

35. Le Consul Raimbert au Duc de Choiseul.

Petersbourg, 30 avril 1766.

Monseigneur. M. le Prince de Galitsine me fit part qu'il allait écrire à sa cour au sujet d'un traité de commerce et de navigation entre la France et la Russie. Je lui fis deux observations.

La première, à l'égard de la double imposition sur nos draps fins que j'appelai choquante et mal intentionnée.

La seconde, sur ce que la Russie avait consenti des articles exclusifs en faveur des Anglais. Le traité de commerce devenait impraticable parce que je croyais que la parfaite égalité de traitement à l'égard des sujets du Roi, vis-à-vis de quelle nation que ce fût, serait exigé comme le fondement le plus essentiel du traité.

J'ai cru entrevoir chez le Prince de Galitsine une forte envie que la négociation du traité de commerce se fit principalement ici.

Je vais partir pour la Russie afin d'y travailler de concert avec mon frère aux expéditions des chanvres pour le compte du Roi, de la Compagnie et d'autres particuliers. Vers le 15 août, je pourrai laisser à mon frère la suite de mes affaires courantes et me rendre successivement à Riga, Libau, Königsberg, Dantzick et Stettin, pour y prendre les connaissances locales de leur commerce et de leur navigation, dont l'ensemble formerait un corps de lumières très utiles. Je ne demande pour cela à Votre Grandeur que d'être défrayé de toutes les dépenses par la cour.

36. M. Raimbert au Duc de Choiseul.

Paris, (sic) 30 avril 1766.

Pour mettre sous les yeux de Votre Grandeur ce que j'ai fait relativement à notre commerce et navigation en Russie, je joins ici la copie de la lettre que j'ai adressée à M. le Duc de Praslin.

Les expéditions que j'ai à faire pour la France de Pétersbourg seront d'une certaine importance cette année. Je suis sûr qu'elles opéreront auprès des Russes un bon effet et que les négociants de cette nation les verront avec d'autant plus de plaisir qu'ils se sont crus jusqu'à présent dans la dépendance des Anglais.

Il peut naître de ces considérations des circonstances favorables d'arracher à ces derniers une bonne partie de leur commerce. Si mes facultés étaient plus étendues, je suis sûr du succès à cet égard. Dans le cas qu'il plaise à la cour de les grossir, j'ose vous assurer que ses vues seront remplies relativement aux moyens qu'elle jugera convenable de mettre en mes mains.

M. le Prince de Galitsine me fit part qu'il allait écrire à sa cour au sujet d'un traité de commerce et de navigation entre la France et la Russie. Je pris la liberté de lui faire deux observations :

La première fut à l'égard de la double imposition sur nos draps fins que j'appelai choquante et malintentionnée.

Le second, fut que, si la Russie avait consenti des articles exclusifs en faveur des Anglais, le traité de commerce devenait impraticable, parce que je croyais que la parfaite égalité de traitement à l'égard des sujets du Roi, vis-à-vis de quelle nation que ce fût, serait exigée comme le fondement le plus essentiel du traité.

Je crus entrevoir dans les discours de M. le Prince de Galitsine une forte envie que la négociation du traité de commerce se fit principalement ici. Je ne doute point qu'il ne fasse les plus grands efforts auprès de sa cour pour que cela soit.

Je vais partir dans peu de jours pour la Russie, afin d'y travailler de concert avec mon frère aux expéditions des chanvres pour le compte du Roi, de la Compagnie et d'autres particuliers. Toutes mes opérations seront finies vers le 15 du mois d'août.

Je pourrais alors laisser à mon frère la suite de mes affaires courantes et me rendre successivement à Riga, Libau, Kœnigsberg, Dantzick et Stettin pour y prendre les connaissances locales de leur commerce et navigation, dont l'ensemble formerait un corps de lumières très utiles.

37. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 4 mai 1766.

Dans la dernière conférence que j'ai eue avec M. le Prince de Galitsine, il me parla sur deux objets dont je dois vous en informer, parce que je sais que ce Ministre s'éloigne infiniment de la vérité dans les comptes qu'il rend à sa cour.

M. de Galitsine renouvela d'abord la demande d'ajouter le titre Impérial à celui de Majesté dans les lettres que le Roi écrivait à l'Impératrice de Russie. Je lui répondis ce que M. le Duc de Praslin lui avait déjà dit précédemment. Je l'assurai que c'était par une méprise de bureau que dans la lettre du Roi l'on avait mis „Majesté Impériale“; que cette méprise venait de ce que l'on avait différé en France de reconnaître l'élévation à l'Empire, produite par des événements aussi imprévus que ceux qui étaient arrivés en Russie; et que, quand le Roi s'était déterminé à reconnaître l'Impératrice actuelle, le bureau avait fait la faute dans la lettre qui avait été écrite à cette occasion, mais qu'une faute contre l'usage n'était pas un contrat, et qu'elle ne pouvait changer un usage immémorial pratiqué par la France vis-à-vis des Empereurs d'Allemagne; que la couronne de Russie, reconnue Impériale par la France en 1744, ne pouvait pas avoir des prétentions au-dessus de la couronne de l'Empire germanique à [qui] la France accordait ce titre depuis tant de siècles. Enfin que comme l'usage constant répugnait à ce que sa cour demandait, il pouvait lui écrire positivement, ainsi que je vous charge de la part du Roi de le dire au Ministère russe, que Sa Majesté ne se départirait pas de l'ancien usage qu'il a constamment observé.

M. de Galitsine voulu insister en me faisant prévoir des difficultés sur la réception des lettres du Roi où sa Souveraine n'aurait pas le

titre *Impériale* uni à celui de Majesté, à quoi je répliquai que le Roi se dispenserait sans peine d'écrire à la Tsarine et même de tenir un ministre à sa cour, si l'on n'avait pas pour lui les égards qui étaient dûs au Ministre de France.

M. de Galitsine me parla ensuite du droit d'aubaine; je tâchai de lui persuader que cet ancien droit de la couronne ne s'effaçait qu'avec peine et dans des circonstances d'utilité réciproque; que je ne voyais pas que nous fussions dans ce cas avec la Russie, à quoi M. de Galitsine me répondit que c'était précisément une réciprocité qu'il demandait. Je lui observai que chaque pays avait ses droits, ses lois et ses usages, que le droit commun était que les étrangers s'y soumissent quand on n'était pas convenu d'y déroger; que sans doute il y avait des lois en Russie à l'égard des étrangers qui n'existaient pas en France contre les Moscovites, et que de même il y en avait en France contre les Russes auxquelles les Français n'étaient pas assujettis en Russie; que la réciprocité bien entendue dans le droit des gens consistait en ce que chacun selon ses usages fût traité comme la nation la plus favorisée qui n'aurait pas de stipulation particulière. C'est à cette occasion que M. de Galitsine me dit que sa cour désirait de négocier et conclure un traité de commerce avec la France. Je lui répondis que les insinuations qu'il me faisait étaient une preuve que le traité de la Russie avec l'Angleterre souffrait des difficultés; il m'assura que ce motif n'avait nulle part [nui] à la démarche qu'il faisait et que sa cour ne pensait qu'à l'utilité des deux nations. Je lui rappelai alors qu'il y avait cinq ans que j'avais envoyé un projet de traité de commerce à Pétersbourg, auquel sa cour n'avait pas fait de réponse; qu'au surplus, si elle avait envie de renouer de bonne foi la négociation, ce dont je doutais, c'était à elle à donner un nouveau projet, et qu'alors j'en rendrais compte au Roi.

Je suis entré dans cette explication parce que M. de Galitsine a dit à quelqu'un que c'était moi qui lui avait fait les avances pour renouer la négociation. Rien n'est plus faux et vous aurez attention de le faire connaître au Ministère russe, si M. de Galitsine lui a rapporté notre conférence différemment de ce que je vous la mande.

38. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin.

Pétersbourg, 9 mai 1766.

Monseigneur. Vous aurez vu dans la suite de ma correspondance que l'embargo qui avait été mis sur les vaisseaux, chargés de grains, était causé par leur cherté excessive. Ils ont en effet doublé de prix, mais on a pris des arrangements pour que Pétersbourg n'en manque pas et l'embargo, dicté par le premier mouvement de crainte, a été levé.

On m'a confirmé les notions que je vous ai données sur les projets de la Russie à l'égard de la démarcation de ses limites avec la Pologne. L'Impératrice voudrait absolument les porter jusqu'au Nieper; mais M. Panine et quelques autres Russes plus modérés sentent qu'une acquisition aussi énorme révolterait tous leurs voisins et ils soutiennent que la Russie doit se contenter de prendre pour frontière la Sozna [sic] dans toute sa longueur. Cette rivière prend sa source auprès de Micislav [sic] et va se jeter dans le Nieper auprès de Loïvogorod [sic]. Cet Empire y gagnera une province riche, fertile et peuplée de 50 milles d'Allemagne de longueur sur quatre de largeur et dans laquelle on compte de 150 à 160 villes, villages et châteaux. La ville de Micislav se trouve encore comprise dans ce projet par une ligne qu'on tire de la Soze jusqu'à la petite rivière qui a sa source au-dessus de cette ville et qui va se jeter dans le Nieper au-dessus de Horki et de Dubrovno. Cette rivière dont j'ignore le nom continuera dans cette partie la frontière des deux États. On se propose de colorer cette acquisition importante du nom d'échange et, à cet effet, la Russie cédera à la Pologne une certaine partie sur laquelle il y a eu de tous les temps des contestations et qui est située entre le palatinat de Vitebsk et la principauté de Biela [sic]. Ces nouvelles frontières seront marquées par la tête d'une chaîne de montagnes qui commence aux environs à 9 milles au-dessous de Smolensko et qui s'étend jusqu'à Vielis, au confluent de la Vielisia, qui se trouve sur la Dvina. Ce pays que la Russie céderait peut avoir dix-huit milles de longueur sur deux de largeur. Il est très montagnueux, rempli de forêts, stérile et dépeuplé. Le général Stoffel doit se porter incessamment à la tête de vingt mille hommes sur les frontières de la Russie qui prolongent

la Sose pour soutenir les négociations. On m'assure toujours que la starostie de Bialacerkiev [sic] sera comprise dans les usurpations que l'Impératrice Catherine projette vers la partie inférieure du Nieper. Je vous rendrai compte de tout ce que j'apprendrai sur cet objet et veuillez excuser l'incertitude de mes premières notions; mais rien n'est si difficile que d'en rassembler d'exactes sur les projets dont l'Impératrice a intérêt de nous dérober la connaissance.

M. de Saldern qu'on avait dit parti de Varsovie y était encore le 28 du mois dernier. Il a reçu du Roi une déclaration par écrit dans laquelle il promet à Sa Majesté Prussienne la suspension de l'exécution de toutes les douanes de Pologne jusqu'à la diète prochaine, auprès de laquelle le Roi de Pologne promet d'employer tout son crédit et celui de ses partisans, afin d'engager la nation d'annuler la constitution qui avait établi la douane générale. On croit que dans cette abolition on comprendra aussi quelques anciens péages qui gênent le Roi de Prusse et quelques magnats attachés à ce Prince. J'ai vu cependant des personnes dont le suffrage est de quelque poids qui ne veulent pas encore regarder cette affaire comme absolument terminée.

Le séjour du Ministre holsteinois en Pologne paraît y être prolongé par l'accroissement journalier du mécontentement de la nation. Il est si grand, et le Roi en est si intimidé, qu'il n'ose presque pas sortir sans être accompagné de quelques Ministres étrangers, et surtout par celui de Russie.

M. de Rjevski doit être parti de Varsovie ces jours-ci pour venir remplir ici sa place. L'habitude que tous les républicains ont de parler librement des affaires me laisserait espérer d'en tirer quelques connaissances, mais je crains que ma correspondance avec ce Ministre ne soit pas encore entièrement libre et que la cour de Varsovie, dirigée par celle de Pétersbourg, ne lève quelques nouvelles difficultés qui éloignent encore l'arrivée d'un Ministre du Roi en Pologne. Je puis le soupçonner par le silence de M. Psarski qui, instruit que M. Loyko a eu son audience du Roi le premier avril, n'est pas encore venu me faire sa visite. Il n'a pas différé d'un jour celle qu'il a rendue à M. le Prince de Lobkowitz, lorsqu'on apprit ici que la cour de Vienne avait reconnu le nouveau Roi de Pologne.

Le Roi de Prusse a imposé un droit de deux et demi pour cent sur toutes les marchandises russes qui traversent ses États et qui descendent par l'Elbe ou par l'Oder, dans le cas où elles n'auront pas été commises et expédiées par les négociants prussiens, établis à Pétersbourg. Ces négociants feront une fortune brillante par l'augmentation des commissions qu'ils recevront, si ce nouveau droit n'est pas annulé sur les représentations que la Russie fera certainement à ce sujet; mais pour peu que le Roi de Prusse s'obstine à laisser subsister cette imposition, il n'est pas douteux que la Russie cédera. Elle me paraît être dans le système de tout accorder à ce Prince qu'elle craint, et d'attendre sa mort qu'on croit prochaine, pour se payer des complaisances forcées qu'elle aura eues pour lui.

On parle toujours de la fermentation de Moscou. On dit qu'elle est entretenue par la fameuse Princesse Dachkov qui, exilée déjà plusieurs fois, est revenue depuis quelques temps dans cette ville. Il faut que ces mouvements aient une certaine consistance, puisque l'on a cru que la présence du Comte Alexis Orlov y était nécessaire, outre celle du général Tchitchérine dont je vous ai parlé dans une de mes dernières lettres. On n'est pas plus tranquille ici, mais la présence de la Souveraine contient l'expression du mécontentement général. Il y a fréquemment du trouble dans l'intérieur de l'Impératrice. Elle a refusé de voir le Comte Orlov le jour de Pâques. Il a été renfermé dans son appartement et personne ne l'a vu. La grâce a suivi de près cette marque d'un mécontentement, dont je n'ai pas su la cause. J'évite de marquer une curiosité qui blesserait l'Impératrice et qui ne porterait que sur des objets dont la connaissance n'influe aucunement dans les affaires politiques. Je ne les suis avec attention que lorsque je soupçonne qu'ils peuvent occasionner quelque changement parmi ceux auxquels l'Impératrice accorde sa confiance; mais ce moment n'est pas encore venu.

39. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 13 mai 1766.

Sire. Il n'est question ici depuis quelque temps que du voyage que l'Impératrice de Russie projette de faire à Moscou pendant l'hiver prochain. On assure que l'intention de cette Princesse est d'aller l'été

suivant à Kazan et à Astrakhan, d'où Elle reviendra passer une partie de l'hiver à Moscou pour se rendre ensuite en cette ville-ci, et que ce voyage durera en tout un an. Il paraît bien singulier que l'Impératrice aille se confiner dans un séjour aussi désagréable et aussi peu commode pour Elle que celui de Moscou, tandis qu'Elle habite ici de vastes et beaux palais. On prétend que les frères Orlov ont déterminé la Souveraine à faire ce voyage pour avoir l'occasion d'étaler leur faste et leur grandeur aux yeux de la nation. Bien des gens pensent aussi que cette Princesse aurait le projet de faire décider son mariage avec le Comte Orlov, son favori, mais je doute qu'Elle ait encore cette idée si elle a existé, surtout depuis que le Synode s'est déclaré contre cette union, qui révolterait sûrement tous les grands de cet Empire qui voient déjà avec assez de jalousie s'élever la puissance des Orlov et le crédit dont ils jouissent. On prétend que comme la Magistrature moscovite est la première de cet Empire et que toutes les autres relèvent d'elle, si l'Impératrice veut faire agréer des lois relativement tant à la justice qu'au commerce, comme on assure qu'Elle en a le dessein, il faut qu'elles soient portées à Moscou et datées de cette ville pour être reconnues avoir force, et que c'est la raison qui oblige cette Souveraine à ce voyage. On présume de plus qu'Elle ne sera point fâchée de profiter de l'occasion d'y paraître pour en imposer à cette ville indocile et y faire respecter son autorité, car la plus ancienne noblesse de Russie, qui y est retirée en très grand nombre, paraît faire peu de cas de l'Impératrice sur le compte de laquelle elle parle très librement. Elle méprise aussi les grands attachés à la cour qu'elle regarde comme des âmes viles, obligées de ramper sous la volonté de la Souveraine, tandis que cette noblesse, dans l'éloignement où elle est, se croit trop puissante pour avoir rien à redouter de son ressentiment. Au reste je veille de près, Sire, pour découvrir les véritables motifs qui ont déterminé l'Impératrice à ce voyage, qui me paraît annoncé de trop loin pour avoir lieu ; bien des circonstances peuvent encore s'opposer à son exécution.

L'Impératrice de Russie a témoigné apprendre avec grande satisfaction, Sire, que les deux gentilshommes polonais qui se sont rendus auprès de Votre Majesté en avaient obtenu [sic], et qu'ainsi la reconnaissance du nouveau Roi était terminée.

Cette Princesse travaille toujours à augmenter et affermir son parti en Pologne, afin d'y acquérir la superiorité pendant la prochaine diète et faire sans doute décider alors à son gré le règlement de limites entre les deux États. On prétend que le nouveau Roi aurait aussi le dessein de faire agiter et passer la possession de rendre le trône de Pologne héréditaire et de le fixer par ce moyen dans sa famille; mais quand même la Russie y consentirait, ce qui est fort douteux, on est sûr que le Roi de Prusse s'y opposera de toutes ses forces. Les motifs qu'a ce Prince pour ne jamais consentir à un pareil arrangement sont faciles à concevoir. Il est aisé aussi de penser que quand l'enthousiasme de Catherine II pour le Roi de Pologne serait plus grand qu'il ne paraît être, le Ministère russe détournera cette Princesse d'acquiescer à un pareil plan qui mettrait la Pologne, gouvernée par un Prince habile, en état de se rendre par la suite redoutable à ses voisins. Au reste on soupçonne, Sire, que si le nouveau Roi veut gagner sa nation et attirer sa confiance et l'amitié des grands, comme on serait tenté de le croire, il s'étudiera dans les circonstances où il est de résister actuellement aux cours de Pétersbourg et de Berlin, à travailler sous main à les empêcher de réussir dans leurs vues pendant la prochaine diète, à tirer les affaires en longueur et à profiter de ce temps pour acquérir de la consistance et du crédit et ensuite être moins souple aux volontés de ces deux cours. On assure que le peu de complaisance dans bien des cas pour le Roi de Prusse a été fort désagréable à ce Prince, qui doit en avoir témoigné son mécontentement à l'Impératrice de Russie. Si tel était en effet le plan de ce Prince, il serait aussi bien imaginé de sa part que conforme aux circonstances dans lesquelles il se trouve. Il est revenu, Sire, à M. de Bausset, ainsi qu'à moi, que l'Impératrice de Russie a fait présent de cinquante mille roubles au Prince Lobkowitz. Nous n'avons pu imaginer à quel propos cette Princesse a fait une pareille largesse au Ministre autrichien; je présume que l'Impératrice l'a faite pour lui donner une marque de la satisfaction qu'Elle a eue de la manière dont la cour de Vienne s'est prêtée à terminer l'affaire de la reconnaissance du Roi de Pologne. Quoi qu'il en soit, le Ministre de Prusse a été le premier à en parler à celui d'Espagne, qui l'a dit à M. de Bausset; ce dernier qui l'avait appris n'a pas voulu mander d'abord cette parti-

cularité au Ministère de Votre Majesté dans la crainte de lui inspirer mal à propos de la défiance contre le Ministre autrichien; mais M. de Bausset lui ayant fait son compliment sur ce sujet comme en plaisantant, le Prince de Lobkowitz y a répondu d'une façon à augmenter son soupçon. De mon côté j'ai cherché à vérifier ce fait, et celui même qui a compté l'argent au Prince de Lobkowitz a dit à une personne de qui je le tiens qu'il ne lui avait pas donné cinq mais six mille roubles. J'ai fait part à M. de Bausset de ce que j'avais appris, ce qui joint à d'autres motifs, a déterminé ce Ministre à mander cette anecdote au Ministre de Votre Majesté sans vouloir en rien inférer contre le Ministre autrichien ni contre sa cour, et depuis nous n'en avons pas appris davantage.

40. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 18 mai 1766.

Vous aurez vu dans ma dépêche du 22 avril que l'on devait faire des recherches dans le dépôt des affaires étrangères sur le titre de Majesté prétendu par le nouveau Roi de Pologne. On les a faites, et comme il a paru que de la façon dont ce titre avait été accordé en 1766 au feu Roi de Pologne, Auguste III, l'on pouvait inférer que cette faveur s'étendait aux rois, ses successeurs, Sa Majesté a bien voulu ne pas différer plus longtemps à le donner au nouveau Roi de Pologne. En conséquence j'ai remis à M. Loyko, qui a pris congé du Roi, ses lettres derecrance avec le titre de Majesté et le Roi a envoyé ordre au Marquis de Conflans, qui était resté à Vienne, d'aller à Varsovie complimenter le Roi de Pologne sur son avènement au trône.

Pour M. Poninski, comme il avait déclaré qu'il ne recevrait point la lettre du Roi, si celle du Ministre des Affaires étrangères, qui la renfermait, ne contenait pas le titre d'Altesse pour le Primat, et que Sa Majesté avait résolu que cette qualification, qui est contre l'usage, ne lui serait point accordée, on le laissera partir sans réponse de la part de Sa Majesté à la lettre d'excuses du Primat.

Je ne présume pas que le projet de la Russie pour l'extension de ses limites embrasse toutes les parties dont vous faites l'énuméra-

tion, et vous ne devez rien négliger pour vous procurer des connaissances plus exactes et plus précises des véritables desseins de l'Impératrice Catherine. En attendant nous entretenons la Porte dans l'esprit de vigilance et de précaution qu'elle ne doit point abandonner sur un objet si important pour ses intérêts.

Il serait superflu de vous parler davantage de la prétention de la cour de Pétersbourg sur l'addition de la qualification *Impériale* au titre de *Majesté*. Ma dernière dépêche du 4 mai s'explique si amplement là-dessus que je n'ai rien à y ajouter.

Comme nous n'avons pas les mêmes raisons que la cour de Vienne de flatter l'ambition de l'Impératrice Catherine, notre conduite doit être différente de la sienne, et je ne puis qu'approuver celle que vous tenez avec le Prince Lobkowitz.

41. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 20 mai 1766.

Monseigneur. On continue de parler des troubles de la Pologne. Vous aurez appris déjà que M. de Saldern en est parti. Il doit être à Berlin d'où il se rendra à sa destination dernière.

Il ne paraît pas que l'affaire du Holstein avance beaucoup. On dit même que la Russie est moins contente de la nouvelle cour de Copenhague que de la précédente. M. d'Assebourg est aussi moins satisfait de la correspondance de M. de Bernstorff et son amitié avec M. Panine paraît un peu diminuée. Le Grand-Duc a dit que M. de Saldern était chargé d'une commission qui ne plairait pas au Roi de Danemark. Quoique ce Prince soit encore trop jeune pour être initié dans ses affaires, les circonstances dans lesquelles il a tenu ce propos peuvent y ajouter quelque poids. Mais ce ne sera qu'à l'arrivée de M. de Saldern à Copenhague que nous pourrons avoir ici quelque connaissance plus certaine du véritable objet de sa mission.

Je crois que le successeur de M. de Korf à cette cour pourrait bien être M. Filosofov, général-major, créature des Orlov, qui a souvent été médiateur entre ces favoris et M. Panine. Il n'a jamais été employé dans les négociations et si on le destine à celle-ci, c'est pour

l'éloigner parce qu'on le regarde comme trop intrigant; il était sous-directeur des cadets dont le Comte Chouvalov est le chef. C'est M. Betski qui l'a fait remercier. M. Orlov lui a fait donner pour le consoler le cordon de Sainte-Anne.

Le Sieur Beauregard, entrepreneur d'une colonie qui doit être établie sur la rive gauche du Volga, est arrivé ici depuis quelques jours. Il attend un nombre considérable de colons; on le porte jusqu'à vingt mille. Le défaut d'argent, dit-on, en a arrêté plusieurs dans différentes villes d'Allemagne et on assure que deux de ses embaucheurs ont été pendus dans les États de l'Électeur Palatin. La colonie sera établie sur le pied des cantons suisses, c'est à-dire que tous les hommes seront enrégimentés et que les femmes même porteront l'uniforme de la compagnie de leurs maris ou de leurs pères; qu'il y aura un état-major uniquement composé d'étrangers qui décidera tous les différends, dont on lui portera l'appel, après le jugement des pain [plain-tes?] des parties. Le Sieur de Beauregard doit faire une ville dont il aura toute l'administration civile; mais les remparts et l'arsenal seront sous les ordres du général russe et d'une forte garnison. Je ne sais pas trop comment l'intolérance russe vis-à-vis des étrangers l'accommodera de ce partage d'autorité; mais il me paraît qu'il est aisé de prévoir que cette colonie causera de grands embarras au gouvernement, si elle s'établit sur les principes dont je viens de vous rendre compte.

42. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 27 mai 1766.

Monseigneur. On continue d'assurer que le voyage de Moscou aura lieu, quoiqu'on ne vous l'ait pas encore notifié. Ce voyage ne peut être regardé comme un voyage de plaisir. L'Impératrice quitte de beaux palais, des maisons de campagne agréables pour aller habiter une vieille maison de bois. Elle quitte les établissements, les édifices, les quais commencés sous son règne et dont son orgueil est flatté. Il faut donc qu'Elle soit déterminée par quelque motif bien puissant. Celui d'arrêter les fermentations qui éclatent de temps en temps à Moscou ne suffit pas, ce me semble. Les orages qui grondent

dans l'éloignement ne sont pas ceux qui sont dangereux pour le Souverain de cet Empire. Ce serait donc manquer de prudence que de se rapprocher du lieu où ils se forment. On donne une autre cause à ce voyage. On dit que l'Impératrice y promulguera un code qu'Elle veut substituer à la masse informe d'une multitude d'ukases contradictoires qui sont les seules lois de cet Empire et qui ne servent que de ressources à la mauvaise foi des plaideurs, mais plus souvent encore à celle des juges. Ce code doit établir la liberté civile, c'est-à-dire fixer les différents ordres de citoyens, confirmer la destruction de l'esclavage, de la noblesse, mais en même temps diminuer celui de ses serfs et mettre des bornes à l'autorité du seigneur sur son vassal qui pourra se racheter et posséder des terres en propre. Pour donner à ces nouvelles constitutions tout l'éclat et toute la solidité dont elles sont susceptibles, l'Impératrice doit appeler des députés de toutes ses provinces de la Russie, afin qu'elles paraissent formées autant par le libre suffrage de la nation que par la puissance du Souverain. Moscou, étant au centre de l'Empire, rendrait l'assemblée des députés d'autant plus facile. Il y a d'ailleurs un préjugé national qui établit que les lois d'une certaine importance doivent être datées de cette capitale. Tel est le motif que quelques personnes instruites donnent au voyage de l'Impératrice.

Toute cette nation, les grands surtout, ne cessent faire l'éloge de la liberté. Ils ont tenu les propos les plus singuliers à l'occasion du tumulte arrivé en dernier lieu à Madrid, et leurs idées à ce sujet vont bien au-delà de celles que les nations les plus libres se forment du pouvoir et de l'autorité d'un roi. L'Impératrice veut-Elle se prêter de bonne foi aux désirs d'affranchissement que témoigne toute sa nation avec tant de vivacité? Sacrifiera-t-Elle l'autorité sans bornes dont Elle est en possession au véritable avantage de la Russie? Car on ne saurait se dissimuler qu'il n'y a pas d'autres moyens d'y faire fleurir l'agriculture, les arts et le commerce que de donner aux habitants le droit de propriété et la jouissance d'une entière liberté. Catherine se flatte-t-Elle qu'un présent aussi précieux l'affermira plus sur son trône en lui gagnant le cœur et la reconnaissance de ses sujets que ne pourraient le faire la vigilance et la rigueur du despotisme? Ou bien ne cherche-t-Elle qu'à amuser la Russie par l'espérance de voir réussir un

système qu'Elle se propose intérieurement de n'amener jamais à son entière exécution? Le temps seul peut nous dévoiler la politique cachée de cette Princesse.

Un objet bien important qui entre encore dans ce plan serait celui d'assurer un ordre invariable dans la succession au trône de cet Empire. Cet objet fait certainement partie des vues de M. Panine, de celles de ses amis et de ceux qui sont attachés au Grand-Duc. Si cet arrangement était un jour solidement établi, cet Empire augmenterait considérablement sa consistance.

Il m'est revenu par une voie assez sûre qu'il avait été préliminairement convenu entre la Russie et le Danemark, dans le cas où l'échange du Holstein se ferait, la voix et séance de ce duché à la diète de l'Empire seraient réservées au Grand-Duc. La Russie se flatte que cet arrangement trouvera autant d'applaudissements en Allemagne que dans le Nord. Elle compte sur les voix du Brandebourg et de Hanovre et sur les complaisances que la cour de Vienne est habituée à lui prodiguer. Je n'ai pu démêler encore quelle influence la Russie peut avoir à Manheim, mais je m'aperçois fréquemment de certains rapports entre ces deux puissances; ainsi l'on compte également ici sur le suffrage de l'Electeur Palatin, et l'on ne présume pas que celui de Saxe puisse se refuser à des arrangements qui doivent augmenter la puissance d'un royaume, sur lequel il a des droits éventuels. On espère que l'influence des principales cours protestantes entrainera le suffrage des autres Princes de cette communion, et l'on ne doute pas que les Princes ecclésiastiques du Bas-Rhin ne soient facilement déterminés par le crédit que les Anglais et les Hollandais ont chez eux.

On assure que le Roi de Prusse va établir ici un consul général. Ce Prince paraît suivre avec attention le projet d'accroître son commerce.

Des avis assez certains m'ont appris que le résident d'Angleterre à Varsovie a remis au Roi de Pologne le portrait de la Princesse de Portugal.

Je tiens de la même source que le Prince Adam Czartoryski se rendra incessamment à Berlin sous le prétexte de voir la revue que le Roi de Prusse doit y faire; mais le vrai but de son voyage est de

donner de la sincérité et de la solidité à l'amitié de ce Monarque pour le Roi de Pologne.

M. de Lobkowitz a reçu un courrier les premiers jours de ce mois. Quoique je sois accoutumé aux empressements que la cour de Vienne témoigne dans toutes les occasions à la Russie, j'ai quelquefois peine à croire que la notification du mariage de l'archiduchesse avec le Prince de Saxe ait seul mérité l'envoi d'un courrier. Peu de jours après il s'est répandu un bruit assez singulier dont j'ai d'abord hésité de vous rendre compte. On a dit que l'Impératrice de Russie avait fait présent de six mille roubles au Prince Lobkowitz pour une bonne nouvelle qu'il lui avait donnée. Cet avis m'a été confirmé par une personne qui prétend le tenir de M. Olsoufief qui avait lui-même compté la somme au Ministre autrichien. M. de la Herreria lui en [a] fait une plaisanterie en ma présence. Il l'a réfutée sur le même ton. J'ai cru remarquer dans sa réponse quelques circonstances qui m'ont laissées des soupçons que je n'ai pu encore éclaircir. Il ne m'appartient pas de juger des sentiments de la cour de Vienne; mais je crois devoir vous rendre compte de la conduite des ministres de nos alliés. Celle de M. Lobkowitz devrait surprendre infiniment, si l'on n'attribuait ses propos plus au souvenir qu'il conserve des dernières guerres de Flandre, où il a servi, qu'à l'exécution des instructions qu'il doit avoir reçues de sa cour.

43. M. Rosignol au Roi.

Pétersbourg, 30 mai 1766.

Sire. J'ai reçu la lettre dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer le 16 du mois dernier.

Il paraît certain que la cession que l'Impératrice de Russie veut faire au Danemark du Holstein Ducal, le patrimoine de son fils, n'est faite que dans l'espérance de s'attacher étroitement cette puissance et d'exciter sa reconnaissance pour l'entraîner dans ses vues. Cette Princesse considère ce duché, obéré de dettes, comme à charge plutôt que profitable à la Russie, et comme pouvant être la source d'une guerre coûteuse et difficile à soutenir par son éloignement; ainsi Elle

estime que cette cession lui sera avantageuse aux conditions qu'Elle propose, surtout si Elle forme le Danemark à ses désirs. On prétend que cette affaire s'achemine à grands pas vers sa conclusion et que dans peu il ne restera à régler que quelques articles de peu d'importance. On assure que le Danemark cédera la coadjutorerie de Lubeck, dont un de ses Princes est pourvu, aux enfants de l'Évêque actuel et donnera quelques terres à ceux du feu Prince Georges; par ce moyen les Princes de ces deux branches auront de quoi subsister. Il est aussi réglé que la voix du duché de Holstein à la diète de l'Empire appartiendra à la Russie, ce qui lui donne un pied dans les affaires d'Allemagne et un moyen de plus de s'en mêler. On ne peut douter que l'orgueil et la fierté de Catherine II ne président à tous ses desseins et qu'Elle ne les dirige vers des objets essentiels à la Russie; la dernière guerre dont cette puissance s'est mêlée, l'élection du Roi de Pologne et la diète de Suède, ont épuisé à la vérité ses finances, mais cet Empire qui est immense n'a pas besoin d'être agrandi; il ne cherche plus à acquérir par les armes; le système de M. Panine particulièrement, et qu'il a fait goûter à l'Impératrice, est d'éloigner une guerre et, s'il en survient une, de ne s'en point mêler. Mais cette Princesse profite du crédit qu'Elle a acquis et des circonstances qui lui sont favorables pour étendre son influence sans risque. Assurée de l'Angleterre et du Roi de Prusse; n'ayant rien à redouter de la faiblesse du Divan, occupé d'ailleurs par les troubles de la Georgie; ayant asservi la Pologne et dominant en Suède, dont Elle n'a rien à craindre et dont Elle n'envie pas les possessions qu'Elle regarde comme une conquête facile pour Elle, quand Elle voudra s'en emparer; accoutumée à être enviée par la cour de Vienne, elle a habitude à des complaisances trop fortes pour Elle l'Impératrice [sic]. L'Impératrice s'estime supérieure à toutes ces puissances et envisage avec satisfaction cette situation brillante qui la met à ses yeux en état de figurer à la tête de cette ligue. Cette Princesse, pour s'assurer du Danemark et l'entraîner dans ses vues, lui a présenté l'appât le plus séduisant, et on peut juger par les condescendances et la soumission des ministres danois aux volontés de ceux de Russie que l'Impératrice a attrapé son but. Il est vrai que la cour de Copenhague, une fois maîtresse et en possession du Holstein, pourra diminuer ses cajoleries et ses complaisan-

ces envers la Russie; mais l'Impératrice, flattée du tableau ci-dessus qu'Elle se représente sans doute et enivrée de sa puissance, imagine qu'Elle sera toujours à même de retenir le Danemark ou de n'en avoir rien à appréhender. L'Impératrice, qui n'a rien à redouter de la France, pense que les secours qu'Elle fournit à l'Angleterre et au Roi de Prusse contre elle et ses alliés sont capables de lui en imposer.

Il paraît, Sire, que l'intention de cette Princesse n'est point de s'emparer de la Lithuanie ou de quelques autres provinces entières appartenant à la Pologne, mais seulement de reculer ses frontières d'une manière avantageuse à son Empire et moins sensible à la République; par ce moyen Elle évite d'indisposer le Roi de Prusse et d'exciter son attention. Elle empêche aussi ce Prince, par son exemple, d'envahir les Palatinats qu'il convoite et qui seraient si fort à sa bienséance, mais qui augmentersient trop sa puissance.

Quant à la cour de Vienne, je ne pense pas, Sire, que l'Impératrice ait le projet de la réunir au Roi de Prusse. La Silésie sera toujours un obstacle invincible à cette union; aucune de ces deux couronnes ne voudra s'en détacher de bonne foi. Mais cette Princesse se flatte peut-être d'enlever la cour de Vienne à la France, ou en se liant avec elle, ou en favorisant son union avec l'Angleterre et avec le Roi de Pologne. Je n'envisage pas d'autre moyen, Sire, par lesquels l'Impératrice de Russie puisse être le nœud d'intérêts si différents, et ces moyens me semblent peu praticables si la cour de Vienne sait penser.

Je sens aussi que j'ai beaucoup à dire contre le plan politique qu'on suppose à cette Princesse, mais quel qu'il soit on ne doit pas le croire si juste et si bien calculé qu'on ne puisse se faire de grandes et de très fortes objections. Il est vraisemblable que l'influence prédominante que l'Impératrice de Russie a en Pologne ne lui laisse pas appréhender que son Roi cherche ailleurs des secours qu'Elle regarde comme trop éloignés pour s'opposer à ses forces combinées avec celles du Roi de Prusse, qui n'a pas moins d'intérêt qu'Elle à tenir la Pologne dans l'état de faiblesse et d'avilissement où elle est réduite.

A l'égard de l'Angleterre dont je regarde que l'orgueil s'est accru par ses succès et qui en profite pour faire valoir d'autant plus ses

alliances, il est vrai, Sire, que cette puissance a bien des jaloux et peu d'alliés; cependant les oppositions que son Ministre à Stockholm y a rencontrées à son traité avec cette cour, me sembleraient moins contredire mon opinion sur son crédit que prouver la fièvre du parti qui reste encore attaché à Votre Majesté en ce pays-là. Je suis convaincu que toutes les puissances sont foncièrement jalouses de l'Angleterre, mais la faiblesse de la plupart les empêche de manifester ce sentiment d'une manière à lui en faire appréhender quelque suite fâcheuse pour elle. Sa marine en impose au point qu' aucune n'ose s'afficher à lever l'étendard; ainsi les vœux contre la cour de Londres sont impuissants. La Hollande qui serait la plus intéressée à son affaiblissement, qui a des griefs réels et les plus puissants motifs de se déclarer contre elle, n'est ni en état ni en volonté d'y contribuer; elle subit son joug comme les autres et s'en tient à des plaintes stériles. La France et l'Espagne sont les deux seules couronnes qui pourraient balancer par mer la puissance de l'Angleterre, mais la marine de ces deux nations n'est pas encore montée au point de pouvoir produire cet effet avec apparence de succès. L'Angleterre, qui sent tous ses avantages de ce côté important, en profite pour se rendre redoutable; elle a les yeux sur ce qui se passe dans les ports de France et d'Espagne et il paraît que la nation anglaise a adopté le système de tout oser, même de susciter une guerre pour empêcher la marine de ces deux cours de se relever, ce qui leur démontre la nécessité où elles sont de redoubler d'efforts pour parvenir à ce but.

C'est sans doute pour figurer au premier rang et obtenir de plus grands avantages de la Russie, relativement à son commerce, que l'Angleterre se rend difficile et reçoit avec froideur les propositions de Catherine II. Le Ministère britannique traite vis-à-vis de cette Princesse avec une hauteur qui devrait la rebuter; on a cru qu'Elle en serait assez choquée pour changer de principes à cet égard, mais son cœur lui est trop dévoué et sa vanité est assez grande d'ailleurs pour croire qu'une autre puissance que la sienne ne peut pas tenir le premier rang dans la ligue du Nord. Il est vrai que l'Angleterre ne devrait pas voir tranquillement le Roi de Prusse s'emparer de Dantzick et à portée, par cette acquisition, qui le rendrait en effet le maître d'une grande partie des côtes de la Baltique, de gêner le

commerce de ce côté, et tandis qu'elle peut espérer de la Russie des facilités pour cet objet qu'elle n'obtiendrait pas de la part de ce Prince. On peut croire aussi que l'Angleterre s'opposerait à ce que cette ville tombât au pouvoir du Roi de Prusse; c'est le désir d'augmenter le commerce de ses sujets qui a produit le mécontentement que Sa Majesté Prussienne a témoigné à la Russie de ce qu'elle renouvelait son traité de commerce avec les Anglais sans l'en avoir prévenue et sans s'être concertée avec lui sur cet objet, et l'on assure que l'intention du Roi de Prusse était de s'opposer à sa conclusion.

L'objet, le plus intéressant pour la cour de Londres, serait sans doute, Sire, de réussir à détacher celle de Vienne de l'alliance de Votre Majesté. Je pense que le Ministère britannique regarde le Roi de Prusse comme un Prince peu fiable, sur lequel on ne peut pas compter; que d'ailleurs il envisage que sa puissance n'est que précaire et fondée uniquement sur les talents de ce Prince; qu'ainsi sa grandeur et l'éclat dont il a ébloui l'Europe disparaîtront avec lui. L'Angleterre considère au contraire la cour de Vienne comme ayant une consistance plus solide, plus de ressources pour elle-même, comme étant plus à portée de nuire essentiellement à la France, surtout si la Russie, unie avec la cour de Vienne et tenant le reste du Nord dans sa dépendance, la met à couvert, d'un côté, des surprises du Roi de Prusse et de l'autre des attaques de la Porte.

Telles sont les idées, Sire, qu'on peut attribuer à la cour de Londres et d'après lesquelles on pense qu'elle cherche à détacher celle de Vienne de Votre Majesté. M. de Bausset observe de très près la conduite et la démarche du Ministère autrichien à cette cour-ci et tâche de pénétrer le motif de ses conférences avec M. Panine; mais le peu de confiance qui règne entre le Ministre autrichien et M. de Bausset et sa position vis-à-vis du Ministère russe ne le mettent pas à portée d'être exactement informé de ce que les ennemis de la France méditeraient contre elle de ce côté-ci. Ce Ministre, qui est persuadé avec raison que c'est ici le foyer, dans lequel on forge les armes destinées à cette puissance, n'en est que plus actif et plus vigilant par lui-même, et je l'y excite dans mes conversations avec lui.

M. Poninski, ayant eu l'honneur de remettre à Votre Majesté la lettre d'excuses du Primat, et M. Loyko celui de lui notifier l'élection

du Roi de Pologne, j'ai jugé d'après ce que Votre Majesté a daigné m'en marquer que la reconnaissance était terminée. Cependant M. de Bausset vient de recevoir une lettre de M. le Duc de Choiseul, qui lui fait part d'une conversation assez longue et assez vive qu'il a eue avec M. Loyko; ce dernier a insisté fortement pour que le titre de Majesté fût donné au Roi, son Maître, dans la réponse que Votre Majesté fera à la lettre de ce Prince. M. le Duc de Choiseul lui a répondu que, la France n'ayant pas accordé précédemment ce titre au Roi de Pologne, sa demande n'était pas fondée; sur quoi M. Loyko lui a répliqué que le feu Roi l'avait obtenu. M. le Duc de Choiseul lui a fait observer que ce titre n'avait été accordé à ce Prince que par égard pour le père de Mme la Dauphine, pour lui uniquement, et sans tirer à conséquence pour l'avenir; qu'au reste il ferait rechercher dans les archives ce qui s'est pratiqué ci-devant à ce sujet et que le même usage serait suivi. M. Loyko a paru fort mécontent de cette annonce et a persisté dans sa prétention fondée sur différents motifs, en observant qu'il ne s'en désisterait pas et qu'il n'aurait pas dû s'attendre à une pareille difficulté, tous les rois étant égaux entre eux. M. le Duc de Choiseul a retenu ce propos, en lui faisant sentir qu'il existait une fort grande inégalité entre eux, surtout vis-à-vis de Votre Majesté, et a répondu sur le reste avec autant de fermeté que de dignité, et les choses en sont restées là; ainsi voilà un nouvel accroc suscité à la conclusion de cette affaire. Je n'imagine, Sire, aucune circonstance qui ait pu obliger Votre Majesté à reconnaître le Roi de Pologne, et la fausseté de l'assertion du Roi de Prusse à cet égard me paraît n'avoir d'autre fondement que sa haine et son désir de nuire à la France par cette insinuation que j'ai cru ne devoir pas cacher à Votre Majesté. Au reste l'Impératrice de Russie a témoigné être fort satisfaite de la conclusion de cette affaire, mais il semble que sa vanité seule a eu part à son contentement et que cette impression a été légère. La division qui existe entre les oncles du Roi de Pologne et ses frères attire son attention. Il y a apparence qu'Elle cherche les moyens de faire cesser cette brouillerie et de les réunir, mais il est certain qu'Elle tâche de se procurer dans la nation polonaise une supériorité de suffrages, capable de la rendre maîtresse des délibérations de la diète, et de réussir dans ses vues au cas que la complai-

sance de Sa Majesté Polonoise ne fût pas telle qu'Elle la désirerait comme Elle paraît le craindre.

Le voyage que l'Impératrice de Russie doit faire à Moscou pendant l'année prochaine a été notifié, Sire, aux Ministres étrangers: ainsi on ne peut plus douter de la réalité du projet. J'avoue cependant que, malgré toutes les apparences qui le rendent certain, je penche toujours à croire qu'il n'aura pas lieu, et je vois que je ne suis pas le seul incrédule sur ce point.

La difficulté par rapport au titre Impérial est toujours la même, Sire, et l'Impératrice est décidée à ne pas se relâcher de sa prétention. Je ne présume pas que Votre Majesté veuille porter la complaisance envers cette Princesse jusqu'au point qu'Elle exige, et en effet il me semble qu'on n'en tirerait d'autre force que de justifier la fierté et l'orgueil de Catherine II et autoriser peut-être de nouvelles prétentions de sa part, sans rien opérer d'utile pour les grands objets.

44. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 3 juin 1766.

Monseigneur. M. le Comte de Munich m'a dit que les ratifications du traité de commerce entre la Russie et l'Angleterre étaient échangées depuis quelque temps; mais que des motifs, qu'il n'a pas voulu me confier, empêchaient la publication de cet acte. Plusieurs Ministres étrangers que j'ai sondés m'ont paru ignorer cet échange de ratifications. Je ne sais si je dois ajouter une foi bien grande à la confidence que M. de Munich m'a faite.

M. de Saldern a été très satisfait de l'entier dévouement du Roi de Pologne aux volontés de sa bienfaitrice, mais il a mandé en même temps qu'il n'avait pas trouvé des sentiments aussi favorables à la Russie dans la plupart des magnats de Pologne, et principalement dans le grand chancelier de Lithuanie. Ce ministre holsteinois est arrivé malade à Berlin. M. de Finkenstein lui a fait la première visite. Cet empressement du principal Ministre du Roi de Prusse a fait grand plaisir à l'Impératrice.

On croit que le séjour de M. de Saldern à Berlin sera un peu plus long qu'on ne l'avait d'abord annoncé, soit pour y favoriser

les négociations du Prince Adam, soit pour donner le temps à M. Philosophov d'arriver à Copenhague.

Il m'est revenu, Monseigneur, par une voie assez secrète, mais à laquelle je ne puis pourtant ajouter une entière confiance, que l'Empereur avait accordé à l'Impératrice de Russie le diplôme de majorité du Grand-Duc, pour s'en servir lorsqu'Elle le croirait nécessaire au succès de ses négociations pour l'échange du Holstein. Cette faveur de la cour de Vienne serait-elle le motif du présent qu'on prétend que le Prince Lobkowitz a reçu? Toutes les informations que je prends sur ce dernier fait se confirment plutôt qu'elles ne le détruisent.

Un courrier, arrivé dans les derniers jours du mois passé, a apporté ici la nouvelle du soulèvement des paysans de la Westrogothie. Ils ont marché à Gothembourg où ils ont séduit quelques soldats d'un régiment qui y est en garnison. On a fait marcher contre ces rebelles des troupes et du canon, et ils ont été dispersés. On en a arrêté environ cinquante parmi lesquels se trouve un paysan, leur chef; c'est ainsi, Monseigneur, que le Ministère russe débite cette nouvelle. Elle est sans doute très modifiée, et on peut le soupçonner avec d'autant plus de raison, que malgré la belle saison la dernière poste de Suède a manqué.

Certaines gazettes étrangères ont débité en dernier lieu une nouvelle bien singulière sur le Prince Héraclius, qu'elles font marcher à Constantinople d'où elles disent qu'il n'est éloigné que de douze journées. Elles ajoutent que ce Prince, après avoir quitté les troupes du Roi de Prusse où il avait servi, avait fait élire son père Roi de Géorgie et qu'il lui a succédé. Ces derniers faits ne sont point exactement conformes à des notions que m'a données un homme, qui a été sur les lieux et qui fait depuis longtemps des recherches sur l'histoire orientale.

Le père d'Héraclius était Vice-Roi de Géorgie et feudataire de la Perse lors de l'expédition de Pierre le Grand contre ce royaume. Il se soumit au Tsar qui, pour mieux s'assurer de la fidélité des Géorgiens, emmena leur Souverain avec toute sa famille en Russie. Ce Prince y est mort, laissant deux fils, dont l'aîné est actuellement exilé dans quelque désert de l'Empire, où il est encore plus resserré

depuis qu'on a découvert qu'il voulait s'échapper. Héraclius, son cadet, a été plus heureux. Il s'est enfui, dit-on, et s'est rendu à Copenhague, d'où il est parti sur un vaisseau de la compagnie danoise qui l'a transporté à Tranquebar. De là il a traversé incognito une partie de l'Inde et toute la Perse pour se rendre dans sa patrie. Il l'a trouvée moitié sous le joug des Persans, moitié sous celui des Turcs qui l'avaient envahie sous les faibles successeurs de Pierre le Grand. Héraclius a commencé par reprendre ce que la Perse occupait; il s'est ensuite déclaré pour Kérim-Kan, et après avoir contribué à affermir son autorité, il est revenu à son ouvrage en chassant d'Akhalsikr le Pacha qui commandait dans la patrie [partie?] qui appartenait aux Turcs.

Quoi qu'il en soit de toutes ces particularités, le premier mouvement de l'Impératrice, en lisant cet article de la gazette, a été d'en témoigner la joie la plus vive. Tout prouve combien cette Princesse désire que la Porte soit occupée ailleurs, ou que son indolence lui laisse le temps nécessaire pour remplir les projets que Pierre le Grand avait formés contre la Puissance ottomane.

45. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 5 juin 1766.

L'inquiétude de la cour de Russie sur l'addition de la qualification „Impériale“ au titre de Majesté est chimérique; dès que le Roi consent à donner à l'Impératrice Catherine le même traitement qui est en usage à l'égard de l'Empereur, il s'ensuit naturellement que le titre de Majesté Impériale se trouvera dans tous les actes publics, traités, conventions et mémoires, et lorsque les Ministres de France parleront à cette Princesse ou parleront d'Elle, comme, selon cet usage, il n'y aura d'exception que pour les lettres ainsi que cela s'observe avec l'Empereur, il n'est pas besoin d'aucune déclaration par écrit là-dessus, et nous ne pourrions nous y prêter que dans le cas où un pareil écrit serait accompagné de quelque objet d'intérêt pour la nation française: si, par exemple, l'Impératrice Catherine voulait nous donner une déclaration authentique, portant l'engagement de conclure avec la France

un traité de commerce, dans lequel cette Princesse s'obligerait à accorder à la nation française les mêmes avantages qu'Elle a accordés ou qu'Elle accordera par la suite à la nation anglaise, alors Sa Majesté pourrait se prêter à l'expédient proposé sur la qualification „Impériale“.

Quant à l'affaire des douanes entre le Roi de Prusse et le Roi de Pologne et au règlement des limites avec la Pologne, je suis persuadé que vous faites tous vos efforts pour découvrir avant la tenue de la diète de Pologne le motif secret que Sa Majesté Prussienne a eu pour terminer l'une, et les véritables intentions de la Russie sur l'autre.

46. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 10 juin 1766.

Monseigneur. M. d'Assebourg dément la confiance que M. de Munich m'a faite sur l'échange des ratifications du traité de commerce. Ce Ministre prétend même que l'Angleterre et la Russie ne sont pas absolument d'accord sur certains articles. Le temps nous apprendra si je dois avoir plus de confiance aux confidents de M. Panine qu'à un des commissaires qui ont signé le traité.

Le Roi de Prusse demande avec instance la fin de la confédération, j'ignore si c'est de bonne foi que l'Impératrice penche pour ce sentiment; mais il est bien certain que le Roi de Pologne ne se prête à ce projet que parce qu'il n'ose résister aux volontés de ses deux protecteurs. Il sent bien que la fin de la confédération diminuera infiniment son influence parmi la noblesse et dans les diétines. Il demande qu'on lui accorde quelque avantage pour remplacer ceux dont on exige qu'il fasse le sacrifice. Il voudrait surtout qu'on lui procurât un peu plus de part dans la justice distributive. Il croit par ce moyen pouvoir contenir davantage sa noblesse. Ce n'est pas le motif qu'il en donne, mais il dit que cet arrangement est indispensable pour l'accroissement du commerce de la Pologne. Aucune de ces deux idées n'est faite pour être approuvée par les puissances qui veulent le tenir dans leur dépendance: une bonne administration en Pologne.

des vues plus politiques et moins personnelles dans ses magnats, sont les moyens qui feraient fleurir le commerce de ce royaume, qui porterait un coup mortel à celui de ses voisins.

Si l'Impératrice et le Roi de Prusse pensent sincèrement à faire cesser la confédération, l'Angleterre cherche au contraire à la prolonger. Son Ministre travaille ici suivant ce système et il est appuyé par celui de Danemark qui dans toutes les occasions montre la plus grande complaisance pour tous les désirs de la Grande Bretagne. Les vues de ces deux dernières puissances sont vivement secondées par les Czartoryski, qui sont ouvertement opposés à la fin de cette confédération.

L'Impératrice est toujours plus attentive à augmenter ses revenus. Une nouvelle imposition qu'Elle a mise sur les paysans et la diminution du prix de la bière que la noblesse fait brasser dans ses terres, pour les vendre exclusivement à l'Impératrice, ont été la principale cause des derniers troubles qu'il y a eu à Moscou. Le Comte Alexis Orlov et le Lieutenant de police Tchitchérine en sont revenus sans doute après y avoir rétabli le calme. Ce dernier a eu pour récompense, outre son avancement militaire, une place dans le Sénat qui bientôt ne sera plus composé que d'hommes nouveaux. Il a fait aussi pendant son séjour à Moscou le procès à un archimandrite d'un couvent de moines, situé entre Moscou et Toula, qui depuis 10 ans favorisait de faux monnayeurs. Ils lui livraient de mauvais roubles à 50 copecks qu'il répandait dans le public à cent. On donne cette affaire pour motif des faveurs dont M. Tchitchérine vient d'être comblé.

L'Impératrice a pareillement voulu augmenter d'un rouble l'imposition annuelle des Ukrainiens. Le mécontentement y a été très vif et dix mille familles sont sorties de l'Empire. Peu ont passé en Pologne dans la crainte que la République ne les rendit. Plusieurs sont entrés dans les États du Grand-Seigneur, mais le plus grand nombre s'est retiré en Crimée où le Kan des Tartares les traite le mieux du monde et leur a même donné des églises pour y établir leur culte. Si ce fait est exactement vrai, l'Impératrice a perdu pour un rouble dix mille familles anciennement établies dans ses États, tandis que celles qu'Elle y attire, et qui auront bien de la peine à y réussir, lui coûteront chacune plus de 600 roubles.

M. Panine et ceux qui lui servent à répandre les opinions, qu'il veut établir dans le public, contredisent avec une vivacité marquée la nouvelle de ces gazettes, qui avaient mis le Prince Héraclius à la tête des Géorgiens mécontents des Turcs. Ils assurent que ceux-ci sont très différents des peuples soumis à Héraclius. Je ne suis point éloigné de ce sentiment; cependant j'ai cru apercevoir dans le ton de M. Panine et dans son affectation à détruire ce bruit combien la Russie craint de causer de l'ombrage à la Porte et de la retirer de sa léthargie.

47. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 12 juin 1766.

Les avis qu'on vous a donnés sur le partage de sentiment de la Cour de Pétersbourg, par rapport au règlement des limites entre la Russie et la Pologne, nous paraissent assez vraisemblables et nous présumons que le prétexte que l'on emploiera pour endormir la vigilance des Turcs sera de leur faire croire qu'il ne s'agit que d'un échange avec les Polonais et que, par conséquent, ils y sont seuls intéressés et nullement la Porte ottomane. Mais nous espérons qu'elle ne se laissera pas prendre à un piège si grossier et je ne puis que vous exhorter à redoubler d'efforts pour acquérir des connaissances certaines sur le plan auquel la Cour de Russie se sera fixée relativement aux limites.

Comme l'Impératrice de Russie ne doit pas manquer de moyens pour gêner le commerce des sujets du Roi de Prusse, nous ne doutons pas qu'Elle n'en fasse usage pour obliger ce Prince à révoquer la nouvelle imposition qu'il a mise sur les marchandises russes qui traverseront ses États, lorsqu'elles ne seront pas expédiées par des négociants prussiens, établis à Pétersbourg.

48. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 17 juin 1766.

Monseigneur. On m'a assuré que cette Cour n'était pas sans inquiétude sur l'état des affaires en Suède. Le parti dominant, dit-

on, n'a pas encore pu tellement abattre son antagonisme qu'il ne soit infiniment à craindre. On croit même que les choses pourraient être poussées dans ce royaume à un point qui forcerait la Russie à y prendre part par des moyens contraires à la modération extérieure, dont elle s'efforce de se parer. On attribue à ce motif une augmentation de cajoleries qu'on aperçoit dans l'Impératrice pour le Danemark; Elle voudrait que cette dernière puissance secondât ses vues en Suède ou du moins que le parti danois y restât dans l'inaction.

M. Philosov [sic] doit s'embarquer la semaine prochaine sur une frégate qui le transportera de Revel à Copenhague. On m'a dit qu'il n'avait pas reçu de nouvelles instructions et qu'il devait suivre celles de M. Korf. M. Philosov était peu répandu et peu connu. Ce pas est le premier qu'il fait dans la carrière ministérielle; ainsi il est difficile de juger de son mérite et même de ses talents. On pourrait cependant inférer, d'un choix d'un novice, que la Russie ne compte pas pousser avec beaucoup de chaleur ou de sincérité ses affaires en Danemark, si l'on ne supposait pas que ce nouveau Ministre y sera guidé par l'expérience de M. de Saldern. Il est vrai qu'il ne paraît pas que celui-ci se hâte beaucoup de se rendre à Berlin et il doit y séjourner sous le prétexte d'y prendre les eaux. Il a eu avec le Roi de Prusse différentes conférences de plusieurs heures après lesquelles il a expédié deux courriers ici. Vous aurez vu, Monseigneur, dans mes dépêches qui ont suivi celle du 15 avril des détails assez certains sur les projets de la Russie pour l'extension de ses limites du côté de la Lithuanie; mais je n'ai pu rien découvrir encore de positif sur ce qu'elle se propose d'acquérir dans la partie de l'Ukraine; c'est celle qui avoisine l'Empire ottoman. Cet agrandissement serait le plus sensible à la Porte qui me paraît ne l'être qu'à ce qui la touche immédiatement et ne pas porter bien loin ses vues politiques dans l'avenir. Je crois cependant pouvoir vous assurer de nouveau, Monseigneur, que la starostie de Bialacerkiev appartenant aux Mniszech est comprise dans la ligne que la Russie veut tracer.

M. Rzew[u]ski doit arriver dans peu de jours. Nous verrons s'il sera chargé de cette importante négociation. Il paraît qu'on devrait plutôt la transporter à Varsovie, puisque c'est le lieu où l'on doit gagner plusieurs personnes intéressées. Je croirais même que tel est

le projet, car il m'est revenu que MM. les commissaires russes exigent que M. de Repnine n'ait pas la voix prépondérante dans la commission et même que cet Ambassadeur soit obligé de se conformer à leur avis. Quelques personnes instruites pensent que cette grande affaire ne saurait être terminée à la diète prochaine.

M. Chimteplov [sic] pourrait bien être éloigné des affaires. L'Impératrice s'est aperçue qu'il y apportait trop d'intérêt personnel. Il doit aller prendre les eaux à la campagne. Cependant la part, qu'il a eue à la dernière révolution et aux moyens qui ont placé Catherine sur le trône, sera peut-être un obstacle à sa disgrâce entière.

Il m'est revenu que l'Impératrice m'avait su très mauvais gré de ce que la Gazette de France, N^o 38, a dit sur les colonies du Volga. Elle m'attribue les vérités de ces rapports qui contrarient son amour-propre; Elle devrait cependant avoir la justice de permettre aux autres Souverains de conserver leurs sujets avec les mêmes armes dont Elle se sert pour les leur enlever. Il est d'autant plus vrai, Monseigneur, que les colonies du Volga ne réussissent pas, qu'un très grand nombre de ses colons ont passé l'hiver aux environs de Pétersbourg. L'on ne sait qu'en faire à Saratov et, qu'outre ceux que l'Impératrice a donnés aux MM. Orlov, Elle se propose de se servir des autres pour relever Iambourg, petite ville presque entièrement détruite, et qui est située entre Narva et Pétersbourg.

M. le Comte de Munich avait voulu me tromper; l'échange des ratifications n'est pas fait encore.

J'ai appris que l'on veut expédier dans peu de jours un courrier à M. de Galitsine, Ministre en France.

M. de Macarteny continue d'appuyer avec vivacité les négociations du Résident de Pologne, surtout relativement à la continuation de la confédération de laquelle les Czartoryski ne veulent pas se départir.

La Cour de Varsovie est, dit-on, très contente du zèle que le Ministre d'Angleterre montre ici pour ses intérêts et l'on croit qu'il recevra bientôt des marques de la satisfaction de Sa Majesté Polonoise. M. d'Assebourg le seconde de son mieux.

49. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 17 juni 1766.

Sire. M. le Duc de Choiseul a mandé à M. de Bausset que, depuis les difficultés qu'il avait faites à M. Loyko au sujet du titre de Majesté que prétendait le Roi de Pologne, en conséquence de recherches qu'il avait fait faire au dépôt des Affaires étrangères, on avait reconnu que ce titre avait été accordé précédemment au Roi de Pologne et qu'en conformité Votre Majesté avait bien voulu consentir à le donner à Stanislas Auguste. Ainsi voilà l'affaire de la reconnaissance de ce Prince entièrement terminée.

M. le Marquis de Conflans qui devait être chargé de féliciter le nouveau Roi de la part de Votre Majesté et de le reconnaître en cette qualité a eu ordre de se rendre à Varsovie pour y exécuter cette commission, mais il lui était enjoint en même temps de ne s'y point arrêter et d'en partir peu de jours après l'avoir exécutée. On pourra juger par l'empressement du Roi de Pologne à nommer un Ministre pour résider auprès de Votre Majesté si ce Prince a réellement dessein de rétablir l'ancienne union qui subsistait entre les Cours et de former de nouveaux nœuds. On y croit ce Prince enclin personnellement et par une suite du désir qu'il a de secouer le joug de la Russie; mais on pense que la crainte qu'il a de cette puissance, la reconnaissance qu'il doit à l'Impératrice et les ménagements qu'il estime devoir espérer envers Elle, l'empêcheront, du moins avant la prochaine diète, de se livrer à son penchant qui est certainement combattu en lui par les suggestions et les insinuations de Catherine II. Cette Princesse a trop à craindre des liaisons, qui pourraient se former entre Votre Majesté et ce nouveau Roi, pour négliger de les contrecarrer en tant qu'il sera en son pouvoir.

Il m'est revenu de bonne part, Sire, que M. Orlov, étant entré il y a quelques jours chez l'Impératrice, pris de vin, il tint à cette Princesse des propos assez vifs et déplacés qui déplurent beaucoup. L'Impératrice ayant voulu le faire sentir à ce favori et lui imposer silence, il s'emporta contre Elle au point de lui manquer entièrement et de la maltraiter. L'Impératrice, outrée, rentra dans son appartement, ver-

sant des larmes et ne parut plus ce jour-là. On croyait que cette scène pourrait avoir des suites fâcheuses pour le favori, mais son crédit n'en paraît pas ébranlé et se soutient toujours le même.

M. le Comte de Vorontsov, qui n'ignore pas combien son personnel est désagréable à sa Souveraine, pour éviter les récidives des offres que, nonobstant, Elle lui fait faire de temps en temps de reprendre ses fonctions de chancelier, a pris le parti de quitter cette ville et de se retirer sur ses terres près de Moscou. On ne doit pas douter que malgré le peu de cas que Catherine II fait de ce chancelier, la crainte qu'Elle aurait qu'il ne cherchât à se venger d'Elle et qu'il ne se liât avec ses ennemis, qui sont en grand nombre de ce côté-là, ne l'engage à faire veiller de près sur sa conduite et ses démarches.

On ne doute presque plus ici, Sire, que le voyage de l'Impératrice à Moscou n'ait lieu au mois de février prochain. Quoiqu'il ne soit pas facile de pénétrer les vrais motifs qui ont engagé cette Princesse à s'y déterminer, il est constant que le désir des Comtes Orlov d'y briller aux yeux de toute la nation, d'y étaler leur grandeur, leur crédit et leurs richesses, a entraîné le consentement de la Souveraine. On pense aussi que l'Impératrice, en cédant aux instances de son favori, songe à profiter de cette occasion pour faire passer de nouvelles lois, qui auront pour objet l'administration de la justice et des réglemens relatifs au commerce et à la police générale de l'Empire. Mais on croit être sûr que le plan de cette Princesse porte principalement sur le projet qu'Elle a formé de faire accepter des lois qui, en bornant en quelque sorte l'autorité absolue et despotique des Souverains de Russie, leur assurent en même temps la tranquillité du trône, dès qu'ils y seront montés, en établissant une succession fixe et permanente de l'Empire, ce qui sera le moyen le plus sûr d'affermir le Souverain et de prévenir les craintes qu'ils ont eues jusqu'à présent d'être culbutés facilement par une révolution comme il y en a eu tant d'exemples. On prétend aussi que l'Impératrice, en travaillant ainsi à rendre le trône inébranlable pour Elle et ses successeurs, a dessein de l'assurer d'abord à son fils, afin de n'avoir plus aucun sujet d'appréhension à cet égard pour l'avenir. Si tel est le plan de cette Princesse, il faut avouer qu'il est fort adroit et très bien imaginé de sa part; il ne s'agit plus que de voir de quelle façon Elle pourra le mettre à exécution.

Au reste, Sire, comme une [ma] position fixe naturellement ma résidence en cette ville, que je juge que le Duc de Praslin m'ordonnera d'y rester et voudra épargner en même temps les frais extraordinaires qu'entraînerait nécessairement mon déplacement d'ici à Moscou, je prévois avec peine que je ne pourrai guère dans cet éloignement être instruit de ce qui s'y passera et par conséquent rendre un compte exact à Votre Majesté. Pour suppléer à ce défaut j'ai déjà pressenti M. de Bausset sur la nécessité qu'il y aurait de sa part à me laisser un chiffre pour correspondre avec lui; ce Ministre me l'a promis.

50. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 27 juin 1766.

Monseigneur. Cette Cour a expédié un courrier en France. On m'en a fait un mystère contre l'usage établi ici, tant que la bonne intelligence n'est pas absolument interrompue. L'Impératrice continue de me faire l'accueil le plus froid. J'ai passé plus [sic] heures avec Elle le jour qu'on a lancé deux vaisseaux à la mer, sans que cette Princesse m'ait adressé une seule fois la parole. Je crois devoir répondre à cette conduite par la plus grande réserve dans la mienne que je borne au respect et au devoir le plus exact. Les empressements des Ministres, nos alliés, rendent ma circonspection encore plus frappante.

Je crois devoir vous informer des sentiments qu'ont pour nous toutes les personnes qui peuvent un jour avoir quelques rapports aux affaires. M. le Chevalier Navaro, qui remplit ici la place de secrétaire d'Ambassade d'Espagne, est on ne peut pas plus anti-français. Sa conduite avec les Ministres français ne persuadera jamais aux autres Cours l'union intime des deux branches de la maison de Bourbon; ainsi il serait à désirer que la Cour de Madrid se bornât à employer les talents de M. le Chevalier Navaro dans l'intérieur de l'Espagne.

La Russie a déclaré au nouveau Ministère d'Angleterre qu'elle ne séparera jamais ses négociations de commerce de celles qui concernent la politique. On attend incessamment la réponse de l'Angleterre à cette déclaration.

M. de Macartney paraît un peu plus content. Il a répandu ici

beaucoup d'argent. On m'a assuré que M. de Saldern avait reçu de lui vingt mille roubles, M. de Munich dix mille et qu'il en avait donné six] mille à MM. Téplov et Klinster. On croit que ce dernier pourra bien être employé à Hambourg.

On m'a assuré que M. de Rzew[u]ski a apporté à M. de Macartney le cordon de l'Aigle blanc. Cette distinction est bien contraire au système que ce Ministre affichait sur cette espèce de décoration.

La Cour de Dresde ne saurait abandonner son plan de confiance en la Russie. Elle réclame continuellement ses bons offices pour l'apanage que les Princes cadets de la maison de Saxe demandent à la Pologne. Différents États d'Allemagne se plaignent de ce que cet Électorat donne un libre cours à leurs émigrants destinés à venir peupler les déserts du Volga. Pour faire cesser ces reproches, la Saxe propose à la Russie de lui faire à cet égard une réquisition en forme dont elle accordera l'exécution.

L'attente du nouveau tarif que l'on annonce ici depuis si longtemps a engagé les négociants étrangers à suspendre leurs opérations. Leurs correspondants à Pétersbourg ont peu de commission. Le nombre des vaisseaux arrivés est bien moindre que celui de l'année passée. Ainsi il y a apparence que le commerce de ce port n'approchera point de celui qui s'y est fait en 1766 et dont le solde a été de plus de 10 millions en faveur de la Russie.

Je vous enverrai incessamment des mémoires très détaillés sur cet article important et qui pourront servir à déterminer le degré d'intérêt que nous devons y prendre. En attendant je suis bien aise que la Russie s'aperçoive, malgré son orgueil, que son commerce, quelque avantageux qu'il soit pour cet Empire, ne maîtrise pas encore celui du reste de l'Europe.

51. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 29 juin 1766.

Les différents raisonnements qu'on fait sur le voyage que l'Impératrice paraît dans la résolution de faire à Moscou, ne sont pas de

nature à pouvoir faire juger bien précisément de ses motifs; mais il n'y a pas lieu de présumer que ce soit pour affaiblir sa puissance. Le caractère connu de cette Princesse ne donne point de vraisemblance à cette conjecture, et tous les arrangements qu'Elle a faits jusqu'ici dans l'administration de l'Empire, n'annoncent pas qu'Elle ait le projet de donner la liberté au peuple, tandis qu'Elle tient la noblesse et le clergé dans l'esclavage et dans l'abaissement. Je trouve plus de vraisemblance dans l'opinion de ceux qui pensent que le projet de Catherine II est d'établir une loi fixe et permanente pour la succession au trône, et en effet Elle peut espérer par là d'affermir son règne.

Dès les commencement de la négociation qui a l'échange du Holstein pour objet, il a été question de conserver à la maison de Gottorp la voix dont elle est en possession à la diète de l'Empire et je ne doute pas que Catherine II, qui porte assez souvent ses regards sur l'Allemagne, ne soit très jalouse de conserver cette prérogative. Je ne doute pas non plus que le corps germanique, soit par séduction, soit par crainte, ne souscrive à cet arrangement, d'autant qu'on ne voit pas trop quels moyens ni quels motifs il pourrait avoir de s'y opposer; mais cet échange n'est pas encore au point que cette seule chose reste à décider.

L'histoire du prétendu don que l'Impératrice doit avoir fait au Prince Lobkowitz me paraît si singulière, et je vois si peu quelle nouvelle aussi bonne ce Ministre peut avoir donnée à la Russie, que j'ai peine à croire qu'il ait en effet reçu de l'Impératrice six mille roubles. Vous aurez sans doute tâché de vérifier ce fait et, s'il se confirmait, la nouvelle que le Ministre autrichien a donnée ne pourrait être autre que le mariage du Roi de Pologne avec une archiduchesse, ce qui me paraît fort douteux, car nous en aurions été instruits directement.

Au reste vous pouvez être sûr que le Prince Lobkowitz ne se conduit pas d'après les instructions de sa Cour, si ses propos et ses démarches sont contraires à l'union qui se cimente de jour en jour entre le Roi et l'Impératrice-Reine.

52. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 1 juillet 1766.

Monseigneur. L'Impératrice a fait exécuter le carrousel. Ce spectacle était beau et rien n'était épargné pour le rendre tel; mais ce qui le déparaît infiniment, c'est qu'il y avait à peine moitié des places remplies. L'Impératrice en a été fâchée et en a témoigné son mécontentement en faisant des plaisanteries piquantes sur le peu de curiosité des Russes. Leur indifférence a été en effet extrême. Il n'en est venu aucun de Moscovie, ni des autres provinces de l'Empire. Les soins que cette Princesse se donne pour gagner le cœur de ses sujets ont peu de succès. Les dépenses que ce spectacle a occasionnées ont plutôt excité leur critique et leurs murmures qu'attiré leur approbation.

Les places du carrousel étaient désignées par des numéros correspondant aux billets qu'on avait distribués: ceux des Ministres étrangers se sont trouvés dans cet ordre: celui de Vienne, d'Espagne, de France, de Danemark, d'Angleterre, de Prusse, de Suède, de Hollande, de Saxe et le Résident de Pologne. Cet arrangement a donné de l'humeur à quelques-uns de ces messieurs. M. de Macartney en particulier a fait tous ses efforts pour engager M. d'Assebourg à s'absenter du spectacle; mais, soit que celui-ci fût content de la place, soit qu'il ait craint de déplaire ici par une pareille démarche, il a résisté aux sollicitations de l'Angleterre. Il n'y a eu que le Ministre de Suède qui a partagé son humeur et suivi son exemple. Ils ont parlé très vivement à sujet à M. le Vice-Chancelier. M. de Macartney a même écrit à M. Panine, lequel lui a répondu qu'on avait eu tort de numéroter les places, que c'était une faute des subalternes, qui l'avaient fait à son insu et sans son ordre, que sa Cour était très éloignée de vouloir décider de la préséance des autres puissances, qu'elle était même dans le système de n'en établir aucune entre les Ministres du second ordre, et qu'au surplus il ne pouvait que louer la conduite de ceux qui s'étaient absentés du carrousel, attendu qu'à leur place il en aurait fait autant.

Pour moi, qui n'avais point à me plaindre, je n'ai rien dit sur toute cette affaire. Il pourrait s'en présenter une à peu près de cette nature, l'hiver prochain, à l'occasion de l'arrivée du Prince régnant de

Waldeck qu'on dit devoir se rendre ici. Je vous prie de vouloir bien me prescrire la conduite que je dois tenir à son égard, et de me mander si je dois attendre sa visite, ou si je lui dois faire la mienne en exigeant qu'il me fasse notifier son arrivée, et si je dois lui donner de l'Altesse sérénissime.

On ne fait encore en Livonie aucuns préparatifs militaires, d'où l'on puisse inférer que les troupes de l'Impératrice y rassemblées doivent sortir de l'Empire; elles ne paraissent jusqu'à présent destinées qu'à nettoyer la Dvina et y faire des travaux pour rendre ce port plus sûr et empêcher que l'entrée n'en soit totalement bouchée par les sables. Comme tous ces travaux se font aux dépens de la province et des négociants établis à Riga, ceux-ci, frappés du peu d'intelligence avec laquelle on les faisait et des dépenses qu'ils occasionnaient, ont fait leurs représentations au général Brown, gouverneur de la province. Celui-ci les a rejetées avec hauteur. Les négociants se sont adressés au Sénat, après avoir pris la précaution de faire viser leur remontrances par le magistrat. L'Impératrice, prévenue par le gouverneur, lui a renvoyé les plaintes des négociants et a confirmé le premier plan des travaux. Il est résultat [en est résulté] de cette décision un mécontentement général parmi les bourgeois et les négociants, dont deux se sont déjà transportés à Libau.

M. de Macartney a reçu le cordon de l'Aigle blanc; c'est le prix, dont Sa Majesté Polonoise a cru devoir payer la bonne volonté que ce Ministre a toujours montrée pour ses intérêts. C'est, je crois, le seul Anglais qui ait une pareille décoration; il est singulier qu'elle commence à celui qui n'a laissé échapper aucune occasion de plaisanter de la manie des Allemands et des Russes pour avoir de telles décorations.

53. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 4 juillet 1766.

Monseigneur. En arrivant d'un voyage de trois jours que j'ai fait à Schlüsselburg et sur le canal de Ladoga, j'ai appris de M. de la Herria que les Cours de Pétersbourg et de Londres, n'ayant pu s'accorder sur les discussions qu'un des articles du traité de commerce, signé l'année dernière, avait fait naître, étaient convenues de le regarder

comme non avenu; qu'en conséquence leurs Ministres respectifs en avaient conclu et signé un autre, le dernier du mois passé, parfaitement conforme à celui de 1734, pour l'espace de vingt ans, et que M. le chevalier Macartney devait expédier hier son courrier à ce sujet. Cet article, m'a dit le Ministre d'Espagne, regardait la marine marchande que la Russie se réservait d'établir sur le pied qu'elle jugerait convenable. On a point parlé de prétendu traité d'alliance pour le moment présent.

Je crois que ces notions ont été données à M. de la Herreria par M. de Munich que je soupçonne avoir succédé à M. de Saldern dans la commission secrète de répandre parmi les Ministres étrangers les nouvelles telles que ce Ministère-ci veut les faire savoir. Mes avis particuliers disent que M. de Macartney n'a signé qu'un acte subséquent au traité de l'année dernière. Suivant ces notions, ce dernier traité est plus avantageux à l'Angleterre que celui de 1734. L'Angleterre a exigé que les principaux articles fussent tenus secrets; on ne communiquera aux négociants anglais que ceux dont la connaissance est indispensable pour la direction de leur commerce. On a lieu d'être surpris de ces précautions mystérieuses et contraires à la nature d'un traité de commerce. On soupçonne qu'il pourrait y être question du transit des soies de Perse que les Anglais voudraient faire passer par la Russie pour diminuer notre commerce de Smyrne et d'Alep, dont les retours se font pareillement en cette marchandise. Les Russes y trouveraient certainement leur avantage par l'augmentation du produit de leurs douanes. Mais comme les Turcs y perdraient ce même profit, peut-être craint-on ici que cela n'ajoute encore aux autres sujets d'humeur que la Porte ottomane peut avoir contre la Russie et ne la détermine enfin à quelque acte de vigueur qu'on craint ici autant qu'on affecte de le mépriser; et c'est là probablement le motif du secret qu'on veut garder. Quoi qu'il en soit, je me suis procuré sur ce commerce des soies de Perse, que les deux Cours voudraient détourner, des matériaux qui peuvent donner des idées exactes sur cet objet, et que je me propose de vous envoyer lorsque j'aurai pris de plus grands éclaircissements.

Ce traité n'est certainement pas relatif au projet si rabattu d'une alliance entre tous les États du Nord, sur lequel l'Angleterre a, dit-on,

donné des espérances que les circonstances ont fait regarder par la Russie comme des engagements.

M. de Macartney montre toujours de l'humeur sur la manière dont les billets numérotés ont été distribués pour le carrousel. Ce Ministre en a parlé très vivement au Maître des cérémonies et, en lui remettant la copie de la lettre que M. Panine avait répondu à celle qu'il avait écrite à ce sujet: „Voilà, lui dit-il, Monsieur, de quoi vous apprendre votre devoir une autre fois.“ Le Maître des cérémonies a été très offensé des propos, du ton et des gestes qui l'accompagnaient. Il est parti ce matin pour Péterhof dans l'intention de s'en plaindre à l'Impératrice. Je ne crois pas qu'il puisse avoir raison dans ce moment-ci contre un Ministre d'Angleterre. On présume que cet arrangement, qui dans le principe est imprudent, sera reformé pour le carrousel prochain; mais si M. de Macartney, dont l'imagination paraît s'allumer de jour en jour, voulait rien entreprendre qui pût porter la moindre atteinte à la dignité du Roi, vous devez être persuadé, Monseigneur, que je montrerais dans cette occasion autant de fermeté et plus de prudence que lui. Quelques Ministres, également intéressés dans cette affaire, ont voulu me donner une copie des lettres de M. Panine et de M. de Macartney. Je leur ai répondu que ce démêlé, m'étant absolument étranger, je n'avais aucune curiosité sur les pièces de ce procès. J'ai pensé, Monseigneur, qu'il valait mieux différer de vous envoyer ces lettres que de montrer un empressement que l'on pourrait prendre pour de l'inquiétude.

M. Rzew[uj]ski est, dit-on, chargé d'insister sur la continuation de la confédération absolument nécessaire pour la sûreté du Roi. Ce Prince, effrayé du mécontentement de sa nation, a demandé à l'Impératrice de faire avancer le général Soltykov qui était sur la frontière. On a dépêché à celui-ci un courrier pour lui en apporter l'ordre et pour lui prescrire de veiller particulièrement sur les démarches de M. Massalski, grand-général de Lithuanie, qui montre son mécontentement avec le plus d'éclat. On regarde ici ce magnat comme un homme peu éclairé et dont la fougue cède aux moindres obstacles. Cette marche des troupes russes sera accompagnée d'une déclaration de l'Impératrice de Russie qui annoncera qu'Elle n'a d'autre dessein en faisant entrer ces régiments en Pologne que de maintenir le bon

ordre et d'empêcher que les faibles, et particulièrement les dissidents, ne soient opprimés; qu'il est naturel que leurs droits, qui leur ont été injustement enlevés, leur soient rendus et que la réquisition qu'ils ont faite de sa protection l'autorise à la leur accorder; qu'au reste ses troupes continueront d'observer la discipline la plus exacte, qu'elles se conduiront avec l'impartialité la plus parfaite vis-à-vis des particuliers, et qu'elles n'agiront uniquement que pour le bien général de la République. J'ai peine à croire que cette déclaration soit capable de tranquilliser les patriotes polonais, qu'elle dissipe l'humeur que doit naturellement donner l'entrée des troupes russes en Pologne aux voisins de ce royaume, jaloux de maintenir sa constitution et ses libertés.

Le Roi et ses partisans veulent augmenter l'armée de la République de six mille hommes d'infanterie et de huit mille de cavalerie. Ils croient par ce moyen pouvoir en imposer aux mécontents, sans être obligés de recourir à des secours étrangers, qui alarment les vrais patriotes et leur fournissent le prétexte de remuer, la Russie approuvant, dit-on, ce projet qui pourrait bien un jour lui rendre l'entrée de la Pologne un peu plus difficile.

M. Rzew[*u*]ski montre un grand empressement pour M. de Solms. On explique cette conduite en disant que le Roi de Pologne veut engager le Roi de Prusse à ne point s'opposer aux propositions qu'il veut faire passer à la prochaine diète, et l'on ajoute que le Prince Adam est allé à Berlin à cet effet. On s'attend toujours à voir éclore les prétentions de Sa Majesté Prussienne aux approches de la diète prochaine, car on ne saurait se persuader que ce Prince ait abandonné gratuitement l'affaire des douanes de Marienwerder; mais il me sera difficile de pénétrer des projets dont l'Impératrice de Russie est tout au plus la dépositaire.

54. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 8 juillet 1766.

Sire. M. de Galitsine, Ministre de Russie à Paris, poste qu'il désire ardemment de conserver [*sic*] trouvant le Ministre de Sa Majesté déterminé à ne point admettre la prétention que forme l'Impératrice de

Russie au sujet du mot „Impérial“ qu'Elle exige dans les lettres qui lui sont écrites par Sa Majesté, a cru sans doute pouvoir adoucir ce refus de la France à son égard, en l'assurant de ses dispositions favorables à l'entretien de la bonne harmonie et de la correspondance entre les deux Cours. En conséquence, il a fait valoir tous ces motifs autant qu'il lui a été possible et n'a rien obtenu de ce qui pourrait être agréable à sa Cour pour la disposer à ne pas se raidir sur ce point et l'amener à une conciliation avec la France. Le Ministère russe a été fort mécontent de ce que M. de Galitsine lui a mandé à ce sujet et lui a répondu aussi vivement que sèchement qu'on ne lui avait pas demandé d'informer sa Cour des intentions de celle de France à l'égard de la Russie, mais de se procurer une réponse claire et décisive sur l'objet dont il était question. Il a été décidé, en même temps, dans le Sénat qu'il n'y serait plus fait mention de cette affaire qu'on regardait comme décidée et qu'on s'en tiendrait au parti qui a été pris à ce sujet. On a expédié en même temps un courrier à ce Ministre russe, chargé sans doute d'instructions relatives à cet objet. Ainsi le moment du dénouement ne peut pas être éloigné, et tout me semble devoir être tel que je l'ai prévu d'abord.

On assure, Sire, que le Ministre d'Angleterre vient de signer ici avec le Ministère russe un acte qu'on dit relatif au traité de commerce conclu l'année dernière. C'est sans doute une suite des instructions que ce Ministre a reçues en dernier lieu de sa Cour par un courrier et qu'elles auront accéléré la signature de cet acte au moment qu'on s'y attendait le moins. On cache avec grand soin cette opération et il ne transpire rien dans le public du contenu de cette pièce. On prétend qu'elle renferme la décision de quelques articles qui n'avaient pas été décidés alors, et les Anglais débitent à leur ordinaire qu'ils sont très avantageux à leur commerce. Cet acte a été envoyé secrètement à Londres par un courrier. On présume qu'il opérera quelque changement et que la ratification différée jusqu'ici aura lieu en même temps que celle de ces articles.

Quoi qu'il en soit, on m'a assuré de bonne part, Sire, que le traité de commerce, conclu avec les Anglais, ne contenait rien de contraire aux intérêts des autres puissances qui seraient également admises, lorsqu'elles le voudraient, à signer un pareil traité. C'est sur quoi on

pourrait mettre la sincérité de la Russie à l'épreuve, sans danger, parce qu'il est certain qu'une puissance, qui obtiendrait ici pour son commerce les mêmes facilités que les Anglais y ont pour le leur, aurait lieu d'être contente de son opération.

L'entrevue de l'Empereur et du Roi de Prusse à Torgau excite ici les spéculations de politique et donne matière à beaucoup de réflexions qui diffèrent selon que chacun est affuté. Cette circonstance qui peut n'avoir eu aucun motif particulier et essentiel pour objet donne cependant lieu à bien des conjectures, surtout après les propos qu'on a tenus sur les sentiments et les intentions de l'Empereur relativement à la France. Je ne doute pas que Sa Majesté ne soit instruite d'ailleurs de ce qui se sera passé dans cette entrevue, ainsi que du motif qui l'a occasionnée.

55. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 10 juillet 1766.

Je ne puis concevoir d'où peut provenir la contrariété des avis que des personnes, qui devraient être instruites de ce qui se passe, vous donnent sur l'échange des ratifications du traité de commerce, signé entre l'Angleterre et la Russie. Il semble que la communication de cette affaire ne devrait pas demeurer secrète, et je ne doute pas que vous n'ayez tâché de découvrir quelles pouvaient être les difficultés qui, après d'aussi longues discussions, pouvaient encore arrêter la publication des ratifications, si elles étaient réellement échangées.

Il y a bien de l'apparence que toutes les variantes qu'on débite à Pétersbourg sur l'histoire du Prince Héraclius ont pour but de détourner l'attention du public des soupçons très vraisemblables qu'on a que la rébellion des Géorgiens, soumis ou non soumis à ce Prince, est fomentée par la Russie.

J'avais trop bonne opinion de la politique de Catherine II pour soupçonner qu'Elle eût sérieusement dessein de conclure l'échange du Holstein; mais je vous avoue que je ne saurais quelle interprétation donner à sa conduite, s'il se confirmait qu'Elle ait sollicité et désiré avec tant de vivacité et d'empressement le diplôme de majorité pour le

Grand-Duc, nécessaire pour consolider cet échange, et que son obtention ait procuré au Prince Lobkowitz le don considérable que vous persistez à croire que ce Ministre a reçu de la part de cette Princesse.

Vous me ferez plaisir de vérifier si en effet les Ministres d'Angleterre et de Danemark font des démarches pour engager la Cour de Pétersbourg à maintenir la confédération en Pologne et quels peuvent être les motifs et l'intérêt qui font agir le Ministère britannique.

Le Roi a remarqué que dans plusieurs de vos lettres vous paraissiez affecté de ce que vous n'êtes pas bien traité par l'Impératrice de Russie. Je ne puis m'empêcher de vous faire observer à ce sujet que la situation politique des deux Cours explique assez les froideurs de cette Princesse. D'ailleurs vous êtes trop bon serviteur du Roi pour ne pas sentir que les bonnes grâces d'un Souverain étranger doivent être fort indifférentes aux Ministres de Sa Majesté, lorsqu'ils remplissent leurs devoirs.

56. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 16 juillet 1766.

Monseigneur. Il n'est pas certain que le transit des soies de Perse ait été permis aux Anglais par ce nouveau traité. Elles sont devenues un objet de nécessité première pour les fabriques de velours, d'étoffes unies, de rubans et de blondes, établies à Moscou, dont le travail est considérablement augmenté. Il est donc de l'intérêt de cet Empire de ne pas se donner des concurrents pour l'achat de cette marchandise en Perse. On croit que cette affaire doit être l'objet d'une discussion et d'une convention séparée.

Le traité d'alliance avec l'Angleterre fait toujours l'objet des désirs les plus ardents de l'Impératrice, et je suis convaincu que si le Ministre britannique n'y répond pas, celui de Russie s'est encore réservé des ressources pour arrêter la ratification du traité de commerce. Des avis, auxquels je dois quelque confiance, portent que l'Angleterre ne veut accorder de subsides que comme solde des troupes russes, et pendant qu'elle les emploiera, et de plus qu'elle ne veut pas

qu'aucune autre puissance soit admise dans ce traité, parce que les intérêts immédiats de deux grandes puissances, dit l'Angleterre, ne doivent jamais être soumis aux combinaisons d'une troisième. Si ce motif flatte l'orgueil de Catherine, il contrarie en même temps ses liaisons avec le Roi de Prusse, le besoin qu'Elle a de son concours pour les affaires de Pologne et, l'on peut dire, la crainte que ce Prince a su lui inspirer.

Le Ministre de Sa Majesté Prussienne insiste vivement ici pour que son maître soit admis comme principale partie contractante dans ce traité d'alliance proposé.

Vous avez été sans doute informé, Monseigneur, que le Roi de Prusse, voulant mettre tous ses revenus en ferme à l'instar des nôtres, Sa Majesté Prussienne avait fait venir en conséquence des Français pour les administrer. Ce Prince n'a pas voulu tenir ses engagements avec ceux qui étaient chargés de la partie du tabac et il en a renvoyé plusieurs. Ce Prince fait argent de tout et en cherche partout.

Les bruits qui, à la vérité, se renouvellent toutes les années sur ses préparatifs de guerre ont recommencé depuis peu; on assure qu'il a cent mille hommes sur pied.

J'ai appris hier, Monseigneur, qu'il avait eu une entrevue à Torgau avec l'Empereur. Suivant les propos qu'on tient ici, ce jeune Souverain aurait pour Sa Majesté Prussienne une amitié presque aussi fanatique que celle de feu Pierre III, si ses sentiments n'étaient pas dirigés par ceux de l'Impératrice, sa mère, qui l'éclaire sur ses véritables intérêts et sur la fidélité que les Souverains doivent à leurs alliances.

J'ai reçu de Dantzick la réponse de cette ville au mémoire, par lequel le Roi de Prusse demande pour les sujets de son royaume la liberté de commercer dans ce port avec les étrangers, sans être obligés de se servir de la médiation d'un Dantzikois. Ce prétendu privilège des villes hanséatiques, sur lequel leurs magistrats se fondent, ne me paraît point du tout établi par le traité de Londres de 1736; il me semble au contraire détruit par le 2-e article qui donne aux Anglais la liberté de commercer avec qui et de la manière qui leur sera la plus convenable. Le traité, conclu à Thorn la même année, ne me semble pas plus favorable aux Dantzikois. Je n'ai aucune connais-

sance des traités de 1525 et de 1501 sur lesquels le Roi de Prusse fonde ses prétentions; elles me paraissent assez solidement établies par les deux traités, dont je viens de vous parler. Je ne vois rien en faveur de la ville de Dantzick que l'usage constant qu'elle a conservé et le défaut total d'usage de la part de ceux qui réclament les privilèges contraires qu'ils avaient acquis par des traités. Je suis entré dans quelques détails sur cette objection parce que j'ai pensé qu'elle pourrait être la condition tacite à laquelle le Roi de Prusse a mis la suppression de sa douane de Marienwerder. Si ce Prince obtenait ce qu'il demande contre la ville de Dantzick, il ne faut pas douter que le Roi de Pologne ne partageât cet avantage; ainsi ces deux Monarques trouveraient matière à se récompenser sur un tiers du sacrifice qu'ils se sont fait de leurs douanes respectives. J'ai parlé de cette affaire à M. le Comte de Rzew[u]ski; il m'a paru prendre le parti de la ville de Dantzick; mais comme ce langage n'est pas conforme à celui que ce Ministre tenait avant son voyage, je crois qu'on peut soupçonner la cour de Varsovie de prendre défense de Dantzick pour céder ensuite avec plus de décence.

L'on m'assure que les froideurs qu'on a remarquées entre les familles des Czartoryski et de Poniatowski sont un voile sous lequel elles comptent parvenir plus facilement à leur but; ce but est, dit-on, de tromper la Russie et de gagner du temps contre l'exécution de ses projets; mais tel est, suivant ces avis, l'esprit des instructions de M. Rzew[u]ski. Il doit tout employer pour obtenir de l'Impératrice qu'Elle ne s'opposera point à la continuation de la confédération. Il doit lui représenter, à l'égard des dissidents, que tenter de les remettre tous à la fois en possession de leurs anciens droits, ce serait donner une secousse trop violente à la constitution actuelle de la République et s'exposer à des oppositions invincibles de la part du clergé; qu'il faut donc travailler au rétablissement des dissidents par gradation; qu'en conséquence il faut commencer par établir à la prochaine diète une tolérance entière; que la diète suivante pourra leur rendre une certaine activité, et qu'une troisième enfin les admettra à la possession des grandes charges de l'État. Ces différents objets et celui de l'augmentation des troupes réglées de la Pologne sont ceux dont M. de Rzew[u]ski paraît le plus occupé.

On croit avoir remarqué que les différents retardements du départ de M. de Rzew[u]ski ont été combinés par la cour de Varsovie avec l'époque de l'envoi des universaux, afin que celle de Pétersbourg ne pût pas faire de nouvelles propositions pour être discutées à la diète. Cette précaution paraît prise principalement pour l'affaire des limites. On n'est pas trop d'accord encore même ici sur cet objet. Les différents rapports que j'ai rassemblés à cet égard, sans se contredire, exigent cependant que je les approfondisse encore. Je compte pouvoir vous donner aux premiers jours des détails assez circonstanciés sur les projets de la Russie.

Un courrier, venu de Constantinople, apporte la nouvelle d'un tremblement de terre affreux. Nous ignorons le détail de ce malheureux événement. On dit en général qu'il est comparable à celui de Lisbonne. Vous jugez bien que cette nouvelle n'a pas excité ici une grande compassion. On n'y a pas même gardé les dehors que la bienséance met à la place du sentiment lorsqu'il est étouffé par l'intérêt.

57. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 18 juillet 1766.

Monseigneur. En conséquence des ordres que vous m'avez donnés, je me suis informé de l'imposition que le Roi de Prusse avait mise sur les marchandises russes lorsqu'elles ne seraient pas expédiées par des négociants prussiens établis à Pétersbourg. Il n'y en a qu'un seul dans ce cas-là, et il était l'auteur du projet. Cette affaire le favorisait tellement que le Roi de Prusse l'avait obligé de prendre en même temps une certaine quantité de porcelaine qui apparemment n'est pas d'un grand débit. Il est vrai que ce négociant était en même temps le receveur du droit de deux pour cent et qu'il en pouvait exempter, ce qu'il faisait à condition qu'on le débarrassât d'une quantité proportionnée de sa porcelaine. Les négociants de Berlin et ceux des autres États de Sa Majesté Prussienne se sont révoltés contre le monopole avéré de la maison établie à Berlin. Les négociants russes et ceux des autres nations ont été choqués de ce qu'on voulait les forcer

dans le choix de leurs correspondants, et ils ont cessé de donner leurs commissions à celui-ci, de manière qu'il a été forcé de supplier lui-même le Roi de Prusse de révoquer cette imposition, et Sa Majesté Prussienne a cédé à ses différentes plaintes sans attendre celles de la Russie.

L'intérieur de cette Cour n'a pas été bien tranquille pendant les fêtes qu'on a célébrées à Petershoff. Il y a eu beaucoup d'humeur entre l'Impératrice et le Grand-Duc. Je n'ai pu encore en pénétrer le sujet; mais je sais que le jeune Prince en a ressenti un mécontentement assez vif pour en être incommodé et ne pas souper avec sa Cour le jour de l'anniversaire de l'avènement au trône de l'Impératrice. Il paraît que M. Panine partageait les sentiments de son élève et Sa Majesté Impériale l'en a boudé. Cette Princesse témoigne beaucoup de jalousie contre son fils, et les empressements respectueux qu'on a pour lui ne réussissent pas auprès d'Elle. Je crois que ce Prince ne tardera pas à donner à sa mère des inquiétudes plus sérieuses, quoiqu'on m'ait assuré qu'il manque de courage; mais ce défaut peut être corrigé par l'âge et par les conseils des mécontents. Plusieurs anecdotes m'ont confirmé dans l'opinion que j'ai prise de la jalousie et des inquiétudes de l'Impératrice de Russie. Je ne vous rapporterai, Monseigneur, que celle-ci.

La nuit du 9 au 10, c'est-à-dire le lendemain de la brouillerie entre la mère et le fils, une Kalmouke, femme de chambre de l'Impératrice et celle qui est sa confidente la plus intime, fut se promener dans le jardin de Petershoff après le coucher de Sa Majesté Impériale. On ne sait pas trop quels étaient ses projets, mais du moins ils ne furent pas remplis par les empressements d'un laquais qu'elle rencontra peu loin des fenêtres de l'Impératrice. La Kalmouke poussa des cris aigus. Les sentinelles crièrent aux armes; l'alarme gagna bientôt du jardin l'intérieur du château. L'Impératrice troublée fut Elle-même ordonner aux sentinelles[?] de ne laisser approcher personne de son appartement. Les Orlov montèrent à cheval et firent des rondes dans le parc; des chambellans pleuraient, d'autres, l'épée à la main, se rendirent aux appartements des frères qui les intéressaient le plus. Le quartier du Grand-Duc n'était pas plus tranquille; le lieu, le jour rappelaient l'événement de 1762. On fut très longtemps

avant d'être informé que ce vacarme était causé par le galant attentat du laquais de M. Chircaschov [sic] et par la résistance inusitée de la belle Kalmouke. Ce malheureux a été condamné à cent un coups de knout, à avoir le nez coupé, je ne sais quelle marque sur le front, et aux galères perpétuelles.

Mes nouvelles notions sur le projet de l'Impératrice pour l'extension des limites de son Empire ne sont pas contraires à ce que j'ai eu l'honneur de vous mander, Monseigneur, par mes dépêches des 15 et 22 avril, mais elles sont un peu plus détaillées. La Russie met toujours en avant ses prétentions sur la partie de l'Ukraine qui est au détroit du Nieper. Elle les fonde sur des traités faits entre la Pologne et les Cosaques Zaporaviens [sic] dont elle prétend avoir acquis les droits. De plus on dit qu'il y a eu un traité en 1686, entre la Pologne et la Porte, qui termine les deux États par une ligne tirée de Neberibis [sic], petite ville près de la rivière de Sinavoda [sic] à la ville de Czehrim [sic]; mais il n'y est pas dit que cette ligne doit être continuée de Czehrim à Krilow qui est sur le Borysthène. La cour de Pétersbourg en conclut que cette partie-là lui appartient, et que les droits acquis à cet égard des Cosaques sont confirmés et reconnus par le silence de la Porte et de la Pologne. En conséquence de ce principe la Russie tire une ligne de Czehrim à Bielacerkiev, une autre ligne de cette starostie à Kiov, et prétend que le trapèze renfermé entre ces trois lignes et le Nieper lui appartient, que la Pologne doit non seulement le lui restituer, mais encore les fruits dont elle a joui injustement depuis 1686. Cependant l'Impératrice, voulant donner des preuves de son désintéressement et de son amitié pour la République de Pologne, offre d'échanger cette partie de l'Ukraine, ou plutôt ces droits imaginaires, contre les autres parties de territoires qu'Elle demande.

Voici, Monseigneur, les limites que la Russie veut tracer: Le Nieper depuis Krilov jusqu'à l'Oyovogorod [sic] en se réservant toujours Kiov et son territoire à la droite du fleuve; La Soze depuis son confluent jusqu'au point où elle reçoit les eaux de la Vechta, rivière qui bornera les deux États jusqu'à sa source, d'où l'on tirera une ligne jusqu'à la ville d'Anza; de cette ville on remontera la rivière Orezcka jusqu'à Bobriwadora; de cette ville on tirera une ligne au premier lac qui est une des sources de la Dvina; on descendra ce bras de la

Dvina jusqu'à Suroz; on remontera l'autre bras de cette rivière jusqu'à Ozieris, d'où l'on tirera une ligne jusqu'à la source de l'Oskalezika. Cette rivière et quelques étangs forment les limites jusqu'à Dvina. Alors on suivra la rive droite de la Dvina jusqu'à Riga. La Russie abandonnera donc:

1. Ses prétentions sur l'Ukraine Polonaise et elle cédera quelque partie de territoire qu'elle possède au-delà du Nieper; mais elle prend en échange toute la partie du Palatinat de Mscislaw qui se trouve renfermée entre les anciennes limites et la Soze.
2. Une partie du Palatinat de Vitepsk.
3. Une petite partie de celui de Polotsk.
4. Celui de Livonie en entier.

Je me suis servi pour écrire ces limites d'une carte de Pologne de Tobie Mayer publiée par les héritiers d'Homman en 1750; les cartes de Pologne varient infiniment, celle-ci est une des meilleures.

Il y a ici un département géographique à la tête duquel est un Allemand très habile dans cette science. Ce dépôt renferme des objets très curieux. J'ai tâché de m'en procurer quelques pièces; j'espère augmenter ma collection et la rendre très intéressante et très utile.

58. Le Duc Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 23 juillet 1766.

Suivant les avis que je reçois de la Basse-Saxe, M. de Saldern doit être rendu incessamment à Copenhague. Il y a toute apparence que c'est lui qui est dans le secret de l'Impératrice de Russie et que M. Filosofov, s'il y est admis, ne doit agir que par ses impressions. On doit voir bientôt clair dans les desseins de la Russie, et si Catherine II a pris en effet la précaution de se munir d'un diplôme de majorité pour le Grand-Duc, cela prouve un empressement de terminer l'échange du Holstein qui ne peut manquer d'avoir incessamment son effet. Cependant j'ai quelques notions particulières qui me font encore douter de l'existence de ce diplôme.

En partant du traité de 1686 et surtout du droit de convenance qui fait le seul fondement de la réclamation de la Russie, le nouveau règlement de limites doit lui être beaucoup plus avantageux encore du côté de l'Ukraine que vers la Lithuanie. C'est en effet en s'emparant des deux rives du Nieper depuis Kiovie jusqu'aux frontières de la Tartarie que Catherine II prépare l'exécution des desseins que sa politique ambitieuse paraît avoir formés dans cette partie. Tout paraît annoncer qu'Elle compte faire consommer la démarcation à la diète prochaine, et c'est là, sans doute, l'objet de l'entrée de nouvelles troupes russes en Lithuanie et des mouvements que celles de la couronne font pour se rapprocher de Varsovie.

Vous ne manquerez pas, Monsieur, de m'instruire de tout ce qui vous reviendra à ce sujet, ainsi que sur la négociation du traité d'alliance que l'Impératrice exige que Stanislas Auguste fasse conclure entre la Russie et la Pologne. Vous en informerez également M. de Vergennes avec la plus grande exactitude, dans le plus grand détail, ainsi que de tout ce qui peut éclairer les autres vues de Catherine II, tant sur la Pologne que relativement aux autres États dont sa politique inquiète s'occupe. Vous voudrez bien avoir attention, en communiquant à l'Ambassadeur du Roi à Constantinople les différents avis qui vous parviendront sur toute cette matière, de lui marquer le degré de confiance que vous croirez que chacun méritera.

Le Roi de Pologne, par une prévenance assez malhonnête, vous a fait déclarer que, malgré le désir qu'il avait d'entretenir la bonne intelligence entre ces deux couronnes, ses convenances ne lui permettaient pas de presser la nomination d'un Ministre pour la Cour de France, et qu'elle n'aurait lieu qu'après la diète. Il est certain que par là le Roi de Pologne se fait un tort réel. Catherine II seule peut lui avoir dicté une loi qui compromet son honneur et blesse ses intérêts. Elle ne veut pas qu'un Ministre du Roi se trouve à portée d'éclairer ses desseins; mais, quoi qu'il en soit, le Roi de Pologne n'aura pas un Ministre de France quand il le voudra.

Vous voudrez garder ceci pour vous seul. Je ne vous en fait part qu'afin de vous mettre en état d'apprécier les propos et les notions qui vous parviendront.

Si la vérité des rapports que vous avez faits concernant les co-

lonies du Volga a blessé l'amour-propre de l'Impératrice et excité sa mauvaise humeur, vous en êtes assez dédommagé par la satisfaction d'avoir concouru, autant qu'il est en vous, à arrêter la manie des émigrations, je suis persuadé que, faisant abstraction des devoirs de citoyen et de bon serviteur du Roi, vous pensez trop bien pour ne pas préférer l'estime de cette Princesse à ses caresses.

Dès que le Roi a reconnu le Roi de Pologne, rien ne peut vous empêcher de communiquer librement avec les Ministres polonais, ni de répondre aux avances qu'ils vous font pour renouer un commerce direct avec vous.

59. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 25 juillet 1766.

Monseigneur. On parle ici d'une quadruple alliance entre la Russie, l'Angleterre, la Prusse et le Danemark. L'on ne fait point entrer la Suède dans ce projet. Circonscrite par ces quatre puissances, on l'abandonne à l'inutilité où le parti dominant l'a réduite. Le Roi de Pologne voudrait bien figurer dans cette ligue; mais je doute que ses voisins se prêtent sérieusement à le mettre en état d'y jouer un rôle. Je doute également que le Danemark entre sérieusement dans ce projet; ce n'est pas que je ne sois persuadé qu'il sacrifierait tout pour se mettre en possession du Holstein, s'il pouvait s'assurer de la ratification du Grand-Duc devenu majeur, mais la conduite de Pierre III à son avènement au trône est un exemple bien frappant pour le Danemark.

J'ai appris que l'entrevue entre l'Empereur et le Roi de Prusse n'a pas eu lieu. On dit que la réponse de l'Empereur a été conçue dans un style qui ne répondait point à l'empressement que Sa Majesté Prussienne avait témoigné; l'on ajoute qu'elle a été dictée par M. Kaunitz dont la politique a trompé l'expérience de son jeune maître, en l'engageant à mettre à la place de la dignité une hauteur qui a déplu à Frédéric et que, par ce moyen, cet habile Ministre a rompu dans leurs principes des liaisons dont il craignait les suites. C'est du moins sur ce ton qu'on parle ici de cet événement et le Ministère

russe n'a pas pu cacher son chagrin de ce que l'entrevue de ces deux Princes n'a pas eu lieu.

On m'a dit, Monseigneur, que les deux Czartoryski poussaient le mécontentement jusqu'à vouloir quitter leurs places. Comme ils ne peuvent s'en démettre qu'à la diète, le Roi de Pologne veut faire entendre à l'Impératrice de Russie qu'il faut attendre cette époque pour développer les projets, dont ils sont convenus, et qu'il vaut mieux en renvoyer l'exécution à une seconde diète et s'assurer qu'on n'y trouvera plus l'opposition de ses oncles, soutenue de tout le crédit que leur donnent les places qu'ils occupent. Ce plan-ci serait conforme à l'idée de ceux qui pensent que la brouillerie des maisons des Czartoryski et de M. Poniatowski est un jeu joué et que le projet de la cour de Varsovie est d'amuser la Russie pour gagner du temps.

Le Roi de Prusse qui, à ce qu'on assure, a fait aussi demander à la Pologne un règlement de limites, s'aperçoit vraisemblablement que cette puissance ne cherche qu'à éloigner la décision de ces affaires. En conséquence il assure l'Impératrice qu'ils ne parviendront jamais à remplir leurs vues respectives qu'en employant des moyens violents; mais Catherine ne veut point se porter à des extrémités contre son ouvrage qu'Elle craindrait de détruire, en allumant un feu qu'il ne lui serait peut-être pas trop facile d'éteindre. D'ailleurs le plan de M. Panine est de conserver la paix à tout prix; il sent bien que l'intérieur de cet Empire n'est pas assez tranquille et que ses finances sont trop médiocres pour ne pas perdre pendant une guerre la supériorité que la Russie affecte dans le Nord.

Je vous ai déjà rendu compte, Monseigneur, du mécontentement que M. de Macartney avait témoigné au sujet des billets numérotés qu'on avait distribués aux Ministres étrangers pour le carrousel. M. le Ministre des cérémonies, ayant porté ses plaintes à l'Impératrice sur la vivacité que M. de Macartney avait eue avec lui, cette Princesse ordonna, dit-on, à M. Panine d'en témoigner tout son mécontentement au Ministre d'Angleterre. Enfin il paraît qu'après plusieurs négociations il fut convenu que ce Ministre ferait des excuses au Maître des cérémonies. En effet le jour de l'avènement au trône, M. de Macartney eut avec cet officier une conversation dont celui-ci a rendu compte, en assurant que le Ministre d'Angleterre l'avait prié d'oublier sa vi-

vacité, à quoi il avait répondu qu'il l'oublierait d'autant plus aisément que Sa Majesté Impériale l'avait dispensé d'avoir désormais rien à faire avec lui. Je ne conçois pas comment M. de Macarteny a pu admettre cette réplique. Il me paraît que, tant qu'un Ministre n'est pas rappelé par son maître, il est en droit d'exiger le même traitement que les autres Ministres, et que ses fautes personnelles ne doivent rien diminuer de ce qui est dû à son caractère public. L'Impératrice reçut très froidement pendant ce temps-là M. de Macarteny; on disait même qu'Elle avait demandé son rappel; mais ce bruit doit être faux, car cette Princesse l'a traité très gracieusement le dernier jour de Cour. La hauteur de Catherine II a cédé au besoin qu'Elle croit avoir de l'Angleterre, et cette puissance a acheté ici trop d'amis pour ne pas en recevoir les secours les plus effectifs dans les occasions intéressantes.

On n'a point donné de billets numérotés pour le second carrousel, et on a eu le soin d'effacer les numéros des places destinées aux Ministres étrangers.

60. M. Tercier à M. Rossignol.

Paris, 26 juillet 1766.

Nous savons que dans le mois dernier il est parti de Londres un courrier pour Pétersbourg, mais on n'a pu découvrir s'il était chargé de la ratification du dernier traité conclu entre l'Angleterre et la Russie. Quelques avis que l'on peut regarder comme sûrs disent que l'Impératrice demande à l'Angleterre un subside pour 60 mille hommes que cette Princesse tiendra prêts à marcher aux ordres de la Cour de Londres; que cette Cour, au contraire, refuse constamment de payer aucun subside avant le moment où elle aurait besoin de troupes. Qu'elle exige de plus: 1) de ne payer ces troupes qu'autant et aussi longtemps qu'elles agiront hors des limites de la Russie; 2) de ne les payer que sur le pied de la solde ordinaire qu'elles reçoivent en Russie; 3) enfin, de stipuler que la défection d'une

seule des puissances alliées suffira pour que, dès le moment, le traité soit cassé et annulé dans tous ses points.

On regarde cette dernière condition comme une preuve de la méfiance excessive que l'Angleterre a du Roi de Prusse. Avez-vous quelque connaissance de ce fait? Pouvez-vous nous marquer ce que l'on en doit croire? Si ces demandes sont vraies, elle font voir que la Cour de Pétersbourg a extrêmement besoin d'argent et si l'Angleterre les refuse, on doit en inférer que cette puissance ne veut pas acheter à des conditions si onéreuses pendant la paix ce secours qu'elle sera toujours sûre d'avoir en temps de guerre à prix d'argent. Si par ces raisons ce traité ne se conclut pas, il en résulte que le projet de la grande Ligue que l'Impératrice de Russie veut former dans le Nord échouera, puisque, selon les apparences, l'argent de l'Angleterre devait servir à le cimenter.

Êtes-vous instruit de ce qui détermine le voyage de l'Impératrice à Moscou pendant l'hiver prochain? Vous êtes à portée d'en savoir non seulement les motifs apparents, mais même les véritables, et d'en informer Sa Majesté.

S'est-il passé quelque chose depuis vos dernières lettres sur les règlements des limites entre la Russie et la Pologne? Je suis persuadé que si vous avez appris quelque chose sur cet article important, vous ne manquerez pas d'en rendre compte, ainsi que de tout ce que vous croirez pouvoir intéresser le service ou la curiosité de Sa Majesté.

P. S. Vous aurez su avant la réception de cette lettre la rentrée de M. Pitt dans le Ministère d'Angleterre. Il est important d'observer s'il en résultera du changement dans les négociations entre les Cours de Pétersbourg et de Londres. Le service du Roi exige que vous ne négligiez rien pour découvrir la sensation que cet événement aura faite à Pétersbourg, et ce que le Conseil de l'Impératrice pense des dispositions de M. Pitt, qui est plus attaché au Roi de Prusse qu'à toute autre puissance. Les suites de ce changement et ses effets dans la Cour où vous êtes méritent la plus grande attention de votre part.

61. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 29 juillet 1766.

Monseigneur. M. de Rzew[u]ski a reçu ces jours-ci un courrier qu'il a renvoyé tout de suite. M. Panine doit en faire partir un autre incessamment. L'expédition qu'on met dans ces affaires fait juger qu'elles ont trait aux objets qui doivent être proposées à la diète. Il y a de longues et fréquentes conférences entre les Ministres russes et les commissaires qu'ils ont chargés de la démarcation des limites. On a admis à ces assemblées une personne en état de bien écrire la langue latine, ce qui me fait présumer que l'on veut entamer cette grande affaire et en présenter le plan à la diète. Au reste, Monseigneur, il me paraît que M. Rzew[u]ski est très peu porté pour la France.

Les Ministres de Prusse, de Danemark et de Pologne se voient très fréquemment. Ces deux derniers sont également assidus auprès de celui d'Angleterre, pour laquelle la première montre toujours la plus grand éloignement. Les succès de M. de Marcartney auprès de cette cour-ci pourraient être mesurés par le degré d'humeur que M. de Solms témoigne.

On ne paraît pas douter ici, Monseigneur, que le nouveau traité de commerce ne soit ratifié par Sa Majesté Britannique.

Le Prince de Lobkowitz ni les autres Ministres de nos alliés ne m'ont parlé du projet d'entrevue entre l'Empereur et le Roi de Prusse. Ce que vous avez la bonté de mander sur l'accroissement journalier de l'union entre le Roi et l'Impératrice-Reine m'éclaire sur les démarches de ce Ministre. Elles n'ont pour but que sa satisfaction personnelle; aussi, Monseigneur, je ne vous en entretiendrai plus. Ce que j'ai eu l'honneur de vous mander sur son compte, de même que sur celui de M. de la Herreria, ne m'a jamais empêché de vivre extérieurement avec eux dans la plus grande union.

Il m'est revenu que les Tartares avaient fait une irruption en Russie assez considérable; mais ces irruptions se bornent ordinairement au pillage de quelques villages, et elles n'ont pas de suites lorsqu'on leur oppose ici de résistance et des forces supérieures. C'est aussi, m'a-t-on dit, ce qui a été déterminé par un conseil extraordinaire qu'on a tenu sur cet objet.

62. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 29 juillet 1766.

Sire. La négociation sur l'échange du Holstein Ducal qui se suit entre la Russie et le Danemark est, à ce qu'on assure, fort avancée actuellement. M. d'Assebourg publie lui-même que cette affaire est terminée, à quelques légers articles près dont on n'est pas encore convenu, mais sur lesquels le Ministre danois débite qu'on sera d'accord entièrement avant le voyage de Moscou. On prétend que la cession de ce duché aura lieu dès à présent et sera garantie au Danemark qui donnera en échange le comté d'Oldenbourg-et-Delmenhorst, de payer aussi toutes les sommes hypothéquées sur plusieurs bailliages de ce duché, la coadjutorerie de Lubeck, dont un Prince danois est en possession, sera cédée à un fils de l'Évêque actuel; les enfants du feu Prince Georges obtiendront aussi quelques terres. On prétend de plus que le Danemark paiera en dédommagement une certaine somme au Grand-Duc de Russie qui, dès qu'il sera en âge, ratifiera lui-même le traité, mais il conservera pour lui la voix de ce duché à la diète de l'Empire. On peut juger que le Danemark, qui désire si ardemment depuis longtemps de se trouver en possession du Holstein, consent facilement à cet arrangement qui, pour y parvenir plus promptement, se prêtera à toutes les complaisances que la Russie exigera de lui en cette circonstance. On en peut voir la preuve dans la conduite humble et soumise de ses Ministres dans les pays étrangers à l'égard de ceux de cette Cour-ci, dont ils suivent les inspirations en toute occasion. Quoique M. de Saldern se rende à Copenhague pour mettre la dernière main à l'affaire de l'échange, il doit cependant laisser arriver avant lui le nouveau Ministre russe et n'y paraître que lorsqu'il sera question de conclure. Le peu de succès qu'il a eu avec la Cour de Berlin où il a échoué, ni les commissions dont il était chargé auprès du Roi de Prusse, n'a pas dû lui rendre ce séjour fort agréable, et il n'est pas parti fort satisfait de ce Prince qu'il n'a pas trouvé aussi disposé qu'il l'avait pensé à adopter ses vues et ses idées. L'enthousiasme pour Sa Majesté Prussienne ne paraît plus être aussi grand de ce côté-ci qu'il l'était précédemment; on attribue ce changement à des propos très vifs qui se sont tenus entre M. Panine et le Ministre de Prusse; celui de Danemark s'emploie for-

tement à les réconcilier et à rendre en cette occasion au Roi de Prusse le service signalé de soutenir ici son crédit et son influence. On pense que le motif de cette brouillerie entre le Ministre russe et le Roi de Prusse est l'embarras que cause Sa Majesté Prussienne à la conclusion du traité d'alliance que la Russie suit vis-à-vis de l'Angleterre, dans lequel ce Prince veut être admis comme partie contractante, ce que la Cour de Londres refuse absolument, sans doute, par une suite de la méfiance qu'elle au Roi de Prusse [sic]. L'Impératrice de Russie, qui désire de conclure ce traité avec l'Angleterre, ne voit pas avec plaisir les obstacles que Sa Majesté Prussienne oppose par cette prétention, de laquelle ce Prince ne paraît pas vouloir se relâcher. Quoi qu'il en soit on assure que ce traité s'avance. Cependant, indépendamment de l'obstacle que forme le Roi de Prusse, l'article des subsides que l'Impératrice de Russie demande pour les 60 mille hommes qu'Elle tiendrait prêts à marcher aux ordres de l'Angleterre en arrête aussi la conclusion, le Ministère d'Angleterre ne voulant accorder des subsides à la Russie que dans le cas où ses troupes agiraient hors des frontières de cet Empire; de sorte qu'il y a toute apparence que cette affaire ne sera pas terminée aussitôt qu'on l'imagine.

On continue à parler ici, Sire, du voyage de l'Impératrice de Russie comme devant avoir lieu, et on lui attribue toujours les mêmes motifs. Cependant le bruit se répand depuis peu que l'Impératrice voulait faire prévenir les Ministres étrangers qu'ils ne l'accompagnaient pas dans ce voyage qui ne durerait que deux mois; mais cette résolution ne leur a pas été confiée. Il y a toute apparence qu'il n'y a aucun fondement à ce qui s'est débité à cet égard, et que ce voyage aura lieu, à moins que quelque circonstance n'engage l'Impératrice à changer d'avis.

63. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 31 juillet 1766.

Je ne puis que vous exhorter de rechef de ne point vous inquiéter des mines et des froideurs de l'Impératrice de Russie. Jamais le Roi ne jugera votre conduite sur l'accueil qu'Elle vous fera; il doit

dès lors vous devenir très indifférent. Sa Majesté approuve la réserve dans laquelle vous vous tenez vis-à-vis de cette Princesse, et si Elle vous traitait mal d'une manière trop marquée, la dignité de votre caractère exigerait que vous vous abstinsiez de temps en temps de paraître devant Elle, et que vous ne vous y présentiez que dans le cas où la décence vous y obligerait. Vous faites d'autant mieux de ne pas imiter les exemples d'empressement et de complaisance que des ministres de nos alliés peuvent vous donner, que nous sommes assurés que leur conduite ne répond pas aux intentions de leurs Cours, et qu'elle n'est fondée que sur leur désir personnel de plaire.

Je ne doute pas que vous ne soyez très attentif aux suites qu'aura la déclaration que la Russie a faite à l'Angleterre, qu'elle ne séparera jamais ses négociations de commerce de celles qui concernent la politique. Les libéralités de M. Macartney, dans une circonstance qui contrarie les vues que sa Cour a marquées jusqu'ici, doivent cependant avoir eu un objet qu'il serait bon de connaître, car l'Angleterre n'est pas dans l'usage de semer son argent au hasard.

Quoique le Roi ait consenti à ce que la Cour de Saxe tâche de se prévaloir de l'appui que la Russie lui a promis dans l'affaire des apanages de ses Princes, vous devez éclairer les moyens qu'elle emploie pour se rendre Catherine II favorable, ainsi que le degré de faveur et de confiance qu'ils pourront lui procurer.

Vous me ferez plaisir de me faire passer le tableau que vous m'annoncez sur le commerce qui se fait dans le port de Pétersbourg, surtout s'il peut donner des lumières particulières sur la part que les sujets du Roi y prennent ou pourraient y prendre. Cela servira de suite aux mémoires que vous avez envoyés à M. le Duc de Praslin sur cette matière et qui contiennent déjà beaucoup de choses utiles.

J'aurais été curieux de voir une description exacte de ce fameux carrousel dont les préparatifs ont exigé tant de temps, et dont il était assez naturel que la dépense déplût à la nation russe, chez laquelle l'esprit et le goût de la chevalerie n'avait jamais percé.

Il est certain que vous avez eu tout lieu d'être content de la place qui vous a été assignée au carrousel; mais dès que le système de la Cour de Russie, ainsi que M. Panine l'a déclaré, est de n'établir aucune préséance entre les Ministres au second ordre, et que l'usage

y est conforme, vous n'aurez point à vous en plaindre dans les occasions semblables, quand même on n'observerait pas à votre égard le rang que la France tient entre les couronnes, pourvu toutefois qu'il n'y en ait point de marqué pour aucun de vos collègues.

La conduite que vous aurez à tenir vis-à-vis du Prince régnant de Waldeck, s'il va à Pétersbourg, est très simple. Il n'aura rien à exiger de vous, ni vous de lui, et vous serez fort le maître de le prévenir de politesses ou de répondre aux avances qu'il vous fera. Au surplus vous n'accorderez pas l'Altesse aux Princes d'Allemagne de nouvelle création.

64. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 5 août 1766.

Le Roi se proposant, Monsieur, de faire incessamment quelques changements parmi les Ministres employés dans les Cours étrangères, je dois avoir l'honneur de vous prévenir que Sa Majesté vous destine un autre poste que celui que vous occupez. Cependant comme Elle ne veut pas laisser d'interruption dans l'empressement avec lequel Elle se porte à cultiver la bonne intelligence entre les deux Cours, son intention est que vous attendiez à Pétersbourg l'arrivée de celui dont Elle fera choix pour vous remplacer.

Vous voudrez bien faire part de cet arrangement aux Ministres de l'Impératrice, et comme il est indispensable de savoir d'avance si vos lettres de rappel et les lettres de créance de votre successeur seront reçues dans le style accoutumé, vous éclaircirez ce point avec eux et vous ne négligerez rien pour vous mettre en état de nous dire positivement sur quoi nous pouvons compter à cet égard.

65. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 5 août 1766.

Nous apprenons de Londres que le traité de commerce, conclu à Pétersbourg le 30 de juin, va être imprimé et rendu public. Il est

constant que, quels que soient les avantages que les Anglais se sont procurés par ce nouveau traité, il est impossible qu'ils puissent demeurer longtemps secrets. Cependant comme vos notions vous portent à croire qu'il y a des articles destinés à l'être, vous n'épargnez aucun des moyens qui pourront vous conduire à découvrir quels sont ces articles. Il est important que nous en soyons instruits et que nous puissions comparer les véritables stipulations du traité avec celles qu'on pourra rendre publiques à Londres.

Vous me ferez plaisir de m'envoyer le mémoire que vous m'annoncez sur le commerce des soies de la Perse et sur le projet que les Anglais ont de la tirer par la Russie, dès que vous aurez rassemblé les matériaux nécessaires pour y mettre la dernière main. Vous voudrez bien y ajouter les notions de détail que vous pourriez avoir sur le tort qui en résulterait pour notre commerce du Levant.

La Russie est accoutumée à ne donner que des prétextes faux ou frivoles de l'entrée et du séjour de ses troupes en Pologne, et en effet elle ne peut pas avouer le véritable; mais elle est accoutumée aussi au silence respectueux que la crainte impose aux Polonais. La protection déclarée et dangereuse, que l'Impératrice accorde aux dissidents, sera peut-être plus capable d'échauffer les têtes que les violences et l'oppression, car l'intérêt particulier des catholiques, animé par l'enthousiasme du clergé, doit être plus fort dans ce moment-ci en Pologne que l'amour de la liberté. Cependant il y a lieu de croire que, si la confédération subsiste, Elle dictera tranquillement ses lois ainsi qu'Elle l'a fait jusqu'ici. Le mécontentement intérieur en augmentera sans doute, mais il n'est que trop vraisemblable qu'il sera réduit à des murmures impuissants.

66. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 8 août 1766.

Monseigneur. D'après les propos de M. d'Assebourg, l'affaire de l'échange du Holstein est facile et doit se conclure incessamment. Les notions que j'ai rassemblées sur cet objet confirment le langage de ce Ministre. On dit que le Danemark se charge des dettes du Duc et qu'il renonce

à la coadjutorerie de l'Évêché de Lubeck, ci-devant accordée au cadet du Roi, pour la procurer à un des enfants de l'Evêque actuel et suppléer ainsi à un avantage honnête qu'il n'est guère possible de lui donner autrement. Le Danemark se charge encore de faire un sort aux enfants du feu Prince George. On ajoute que la Russie exige du Danemark qu'il seconde ses opérations en Suède; Elle doit être satisfaite de ses complaisances et de sa soumission à cet égard. Au surplus je n'ai découvert aucun engagement relatif au système de l'alliance générale du Nord qu'on avait cru jusqu'ici devoir être la condition principale que la Russie imposerait au Danemark dans la conclusion de cette affaire. C'est sans doute en Angleterre que le Danemark témoigne à l'Impératrice la reconnaissance du sacrifice qu'Elle paraît à la veille de faire en sa faveur.

Quoique toutes mes recherches m'aient enfin convaincu que la politique n'a point part aux liaisons du Prince Lobkowitz, je ne puis m'empêcher, Monseigneur, de vous parler de l'empressement qu'il montre de lier avec M. d'Assebourg. Ses prévenances sont excessives et me surprennent d'autant plus, qu'elles ne peuvent être expliquées ni par la conformité des caractères ni par celle des goûts. M. d'Assebourg paraît répondre à tous ces empressements avec plus de sincérité qu'il ne conviendrait à ses principes connus. Je soupçonne que sa conduite a quelque motif politique, et ce pourrait être de disposer la Cour de Vienne, soit à la révocation du décret du Conseil aulique, ci-devant accordé par la coadjutorerie de Lubeck, soit à quelques autres complaisances dont on a besoin pour légaliser les arrangements pris dans l'affaire du Holstein.

On dit que M. de Saldern est parti très mécontent de Berlin et peu satisfait des différents entretiens qu'il a eus avec le Roi de Prusse. Ce Prince a écrit depuis le départ de ce Ministre une lettre à l'Impératrice, dont le but est de l'animer de plus en plus contre la Cour de Vienne. Après les plus grands éloges et les plus séduisants pour Catherine, il s'élève avec force contre cette Cour qu'il accuse d'avoir constamment sacrifié ses alliés à son ambition. Il en donne pour exemple la Saxe, qui, ayant eu la faiblesse de lui faire des sacrifices dans différentes occasions, en a été toujours abandonnée; la Russie en fournit une preuve elle-même, et particulièrement dans la dernière

guerre, où ses victoires n'ont servi qu'à la maison d'Autriche. Il ajoute que la France éprouvera à la première occasion le peu de fonds qu'elle doit faire sur un pareil allié; il finit en disant que, si l'on est obligé de flatter cette maison, on doit toujours s'en défier.

On croit que M. de Saldern reviendra ici avant le voyage de Moscou, après avoir terminé sa négociation à Copenhague. M. Philosphov n'est pas encore parti pour s'y rendre; il travaille fréquemment avec M. d'Assebourg.

Les Czartoryski viennent de faire une démarche qui prouve la vérité des bruits qui avaient couru sur leur opposition aux volontés du Roi. Ils ont envoyé ici un mémoire justificatif de leur conduite. Ils y disent qu'un Roi Piast ne peut pas se conduire comme un Roi, grand souverain par lui-même; que les sujets exigent immédiatement du premier qui doit plus les ménager, parce qu'il a moins de force et d'autorité; ils ajoutent que cette conduite de circonspection est absolument nécessaire vu les circonstances où beaucoup de Polonais restent encore attachés à la maison de Saxe; ils finissent en insinuant que les derniers rois de Pologne avaient répandu plus de quinze millions pour rendre la couronne héréditaire dans leur maison. La Cour de Pétersbourg a répondu au Comte de Rzew[u]ski qu'elle ne voulait point être amusée, qu'elle avait envoyé ses ordres à son Ambassadeur à Varsovie, qu'elle n'avait d'autre but que le bien de la Pologne sans acception d'aucun parti, et qu'elle ferait soutenir ses déclarations par quarante mille hommes. J'ignore quels sont bien positivement les objets de cette déclaration. L'affaire des dissidents en est certainement un et probablement celui des ménagements sur lesquels les Czartoryski insistent dans leur mémoire.

Les commissaires s'occupent sans relâche à rédiger le plan des limites. J'ai eu l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, les détails qui m'étaient revenus à ce sujet. Il est impossible de pouvoir rien dire de positif, parce que tout se fait ici dans le secret le plus profond. J'ai ouï dire que la résolution, qu'on avait montrée de poursuivre cet objet avec vigueur, se ralentissait un peu, soit qu'on craigne d'alarmer ses voisins ou de révolter les Polonais. On soupçonne même que la Russie est arrêtée par les nouvelles prétentions du Roi de Prusse, qui veut porter ses limites de la Silésie jusqu'à la Warta.

On craint ici d'être obligé de soutenir les vues de ce Prince, vis-à-vis de qui le Comte de Poniatowski peut avoir pris les mêmes engagements qu'on lui suppose avec la Russie. Les droits de cet Empire paraissent moins fondés que ceux de Sa Majesté Prussienne, puisque les anciens ducs de Silésie étendaient leur régence jusqu'à la rivière en question lorsqu'ils étaient vassaux de la Pologne.

La dissolution de la confédération est encore un problème. On la demande. M. d'Assebourg m'a dit que la Russie penchait pour ce sentiment, mais ce Ministre est sujet à nous faire des insinuations qui tendent à nous écarter de la vérité. Je serais assez porté à croire qu'il n'y a rien de résolu sur cet objet et qu'on se décidera sur la tournure que la diète prendra. Je m'occuperai de cette affaire et vous en rendrai compte.

67. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Petersbourg, 12 août 1766.

Monseigneur. On dit que le Grand-Chancelier de Lithuanie a le projet de détruire toutes les anciennes constitutions de la Pologne, en donnant à chaque diète la faculté d'annuler les décisions de celle qui l'a précédée. Il se flatte d'établir cette nouvelle forme d'administration par la pluralité des suffrages qui a force de loi pendant la durée de la confédération. Le but de tout ce bouleversement serait, dit-on, la fixation de la couronne dans la famille de M. Poniatowski, et l'on prétend que la maison d'Autriche, qui a mis à cette condition le mariage d'une archiduchesse, donne en secret les mains à ce plan dans lequel elle découvre des moyens pour abattre le Roi de Prusse.

Des lettres venues ici de différents endroits parlent de ce projet et annoncent que la proposition de rendre la couronne de Pologne héréditaire sera faite dans la diète. Les mêmes nouvelles portent que la Russie n'y est pas contraire, pourvu que la forme du gouvernement ne soit pas changée, et que le Roi ne devienne pas absolu. Il est encore impossible, Monseigneur, de juger quelles sont les vues de l'Impératrice en faveur de Stanislas Auguste. M. Panine les ignore peut-être lui-même, et il m'est revenu d'assez bonne part qu'il ne

parle à sa Souveraine des affaires de Pologne qu'en tâtonnant, de peur que ses avis ne contrarient les sentiments secrets de cette Princesse. Je sais cependant que M. Panine, informé des bruits qui se répandent sur la complaisance de la Russie pour les projets ambitieux du Roi de Pologne, cherche les occasions de les contredire et même de témoigner qu'il en est choqué. Il a tenu ce langage à plusieurs Ministres, et celui dont il se sert avec M. Rzew[u]ski est toujours également rempli de hauteur et de fermeté. La Russie, dit-il, veut absolument rétablir l'égalité de la noblesse polonaise, la liberté de conscience et les lois fondamentales de la République, établies dans la diète de 1573.

M. de Weimarn aura bientôt fini son travail sur les limites et il partira vers la fin de ce mois pour Varsovie.

M. de Rzew[u]ski est aussi assidu auprès de M. de Macartney que le Résident Psarski l'était avant l'arrivée de ce Ministre. Si l'Angleterre appuie le Roi de Pologne dans son projet de continuer la confédération, elle ne peut, ce me semble, n'avoir que deux motifs. Le premier serait peut-être quelque projet d'établissement d'un commerce avec la Pologne. La Cour de Londres est accoutumée à préparer de loin les avantages qu'elle recueille ensuite par la multiplicité des factoreries qu'elle établit chez les nations qui, ignorant le commerce, se laissent aisément enlever celui qu'elles auraient pu faire elles-mêmes. Telle est par exemple la situation actuelle des Russes vis-à-vis des Anglais. Le second motif de l'Angleterre, en soutenant la confédération en Pologne, pourrait être aussi de donner à cette puissance un degré de force et de consistance qui entrerait dans un plan d'équilibre du Nord. Ce plan ne saurait se concilier avec celui que la Russie et le Roi de Prusse peuvent avoir formé séparément. Je ne saurais encore pénétrer ce mystère et je dois attendre des événements les lumières qui me manquent à cet égard. Tel que soit l'empressement que la Russie témoigne actuellement au Danemark, je ne crois pas que cette dernière puissance doive avoir beaucoup de confiance en la première. Il est donc de l'intérêt de la Cour de Copenhague d'attaquer de tous les côtés l'accroissement du colosse russe, et l'augmentation des forces polonaises est ce qu'il y a le plus à craindre pour le repos de cet Empire. D'ailleurs, Monseigneur, le jeune monarque

danois est, dit-on, très porté pour l'Angleterre, ainsi il est naturel qu'il ait prescrit à son ministre ici cette union de sentiment et de conduite avec celui d'Angleterre. Peut-être aussi le Danemark attend-il de ses complaisances pour les systèmes de la Grande-Bretagne le secours de cette puissance pour terminer l'échange du Holstein. M. d'Assebourg continue d'en parler comme d'une affaire réglée à quelques circonstances près. Peut-être est-ce dans ces accessoires que la Russie s'est réservée des moyens pour éloigner encore la conclusion d'une affaire, dans laquelle je ne lui vois rien à gagner.

Le courrier qui doit apporter la ratification du traité de commerce n'est pas encore arrivé. Le changement qui est à la veille de s'opérer dans le Ministère britannique y apportera peut-être quelque retardement. On m'a assuré que la Russie s'est engagée par ce traité à ne fournir aucune marchandise, dite de contrebande, aux puissances qui se trouveraient en guerre par mer ou par terre avec la Grande-Bretagne, et dans ces marchandises de contrebande sont compris les bois, mâtures, chanvres, fers et autres objets utiles à la construction et à l'armement des vaisseaux.

Il est arrivé aux environs de cette ville une très grande quantité de colons. On dit près de vingt mille. Ces malheureux ont été retenus pendant longtemps par des vents contraires sur des bâtiments où ils étaient entassés. Les provisions qu'on leur avait données pour leur traversée de Lubeck ici n'ont pas suffi; l'eau même leur a manqué et ils ont bu celle de la mer Baltique qui est moins saumâtre que celle des autres mers, ce qui leur a occasionné une maladie épidémique: la dysenterie et la petite vérole. On ne s'était point préparé à la réception d'un si grand nombre de malades; ils ont été dispersés à Cronstadt et dans plusieurs villages qui sont entre Oranienbaum et Petershoff. La petite vérole enlève presque tous les enfants et l'épidémie fait aussi de grands ravages.

L'Impératrice a été obligée de quitter Petershoff et d'aller à Tsarsko-sélo.

Le Grand-Duc est revenu dans la ville. On a fait une chaîne de troupes entre cette partie et Pétersbourg pour en interdire la communication.

Il se répand un bruit que le voyage de Moscou n'aura pas lieu,

mais il n'est pas encore certain qu'il n'y ait rien de changé à cet égard.

L'été a été très sec; les grains de la Livonie et de la Lestonie [l'Esthonie] en ont souffert et les pluies qui vont commencer nuiront également à leur maturité. En même temps on mande de Moscovie que les pluies successives y ont presque détruit tout espoir de récolte. Cette situation critique exige d'autant plus l'attention du gouvernement russe que la mesure de grains que le peuple payait un rouble et un quart coûte quatre roubles dans ce moment.

J'ai cru, Monseigneur, devoir joindre ici la traduction d'un article de la Gazette de Pétersbourg. Il n'est pas douteux que celles de Hollande ne donnent bientôt la même satisfaction à M. le Comte de Rechteren. Nous n'avons eu aucune connaissance de la prétendue aventure désagréable arrivée à ce Ministre, excepté qu'on ait voulu parler du fait suivant. M. de Rechteren ayant reçu ordre de LL. HH. Puissances de notifier au Ministère de l'Impératrice la majorité du Stathouder, il demanda par écrit une audience à M. Panine; ce Ministre lui fit réponse qu'il le verrait à un concert public. Le Comte de Rechteren trouva cette forme un peu trop simplifiée et le compte qu'il en a rendu aux États-Généraux a peut-être percé et fourni aux gazetiers un article qu'ils se sont trop pressés de publier. M. Panine a réparé sa première démarche par des politesses qui ont pleinement convaincu M. de Rechteren que le Ministère de Russie n'avait pas eu l'intention de choquer le Stathouder ni la République. M. Panine a poussé l'attention jusqu'à envoyer à M. de Rechteren cet article manuscrit avec la lettre la plus honnête.

68. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Compiègne, 17 août 1766.

Nous apprenons de Londres que le traité de commerce entre la Russie et l'Angleterre a été ratifié par Sa Majesté Britannique et qu'on y regarde cette affaire comme étant entièrement consommée. Le traité doit être rendu incessamment public et on n'a aucun soupçon en Angleterre qu'on y ait ajouté des articles secrets. Les difficultés

ne pourront donc plus venir que de la Russie. On n'en prévoit aucune à Londres de sa part, et il est difficile en effet de croire qu'au point où en est cette affaire l'échange des ratifications puisse souffrir de nouveaux retards.

L'assurance, que M. le Vice-Chancelier vous a donnée que la Russie conserverait la liberté d'accorder aux autres nations tels avantages qu'elle jugerait convenables à leurs intérêts respectifs, est bien conforme à celui de cet Empire; mais comme les Anglais n'y trouveraient pas leur compte, il est permis d'en douter jusqu'à ce qu'on connaisse les stipulations du traité et surtout celles qu'on vous a assuré devoir demeurer secrètes, et pour la découverte desquelles je vous ai déjà recommandé de ne rien épargner. Le changement qui vient d'arriver dans le Ministère anglais et l'envoi d'un nouvel ambassadeur à Pétersbourg feront peut-être renaître l'espérance à laquelle il paraît que Catherine II renonce difficilement de former des liaisons politiques avec la Cour de Londres. Je suis bien persuadé que vous veillerez attentivement à tout ce qui se passera à cet égard.

Il est aisé de sentir que le Roi de Prusse gagnerait beaucoup en recevant, en dédommagement de l'abolition de la douane de Marienwerder, la liberté pour ses sujets de naviguer sur la Vistule et de faire usage du port de Dantzick; mais le Roi de Pologne et les Polonais y perdraient certainement beaucoup, car l'on accuse les Dantzikois de tyranniser leur commerce; il court risque d'être anéanti, lorsqu'un Prince aussi avide que le Roi de Prusse se trouvera le maître absolu de la navigation de la Vistule.

69. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 19 avril 1766.

Sire. Quoiqu'on assure ici que le traité d'alliance que la Russie négocie avec l'Angleterre soit fort avancé, il me semble néanmoins qu'il subsiste encore deux difficultés principales à lever avant sa conclusion. La première regarde la prétention que fait le Roi de Prusse d'y être compris comme partie principale contractante, et la seconde, la demande que fait l'Impératrice d'un subside annuel en faveur de l'enga-

gement qu'Elle prend de fournir 60 mille hommes à la solde de l'Angleterre prêts à marcher au premier ordre. Quant à la première difficulté il y a lieu de croire que l'Impératrice de Russie, désirant de signer son traité avec l'Angleterre et d'en obtenir des subsides, n'a rien omis pour engager le Roi de Prusse à se désister de sa prétention et à consentir à accéder seulement à ce traité lorsqu'il sera conclu. Il ne paraît pas néanmoins jusqu'à présent que le Roi de Prusse se soit relâché sur ce point que la Cour de Londres refuse d'admettre, ne voulant pas sans doute se lier trop étroitement avec un Prince dont on soupçonne la fidélité. D'ailleurs l'état chancelant de sa santé peut faire appréhender à la Cour de Londres que, s'il venait à manquer, l'influence de la Prusse ne devint d'un bien moindre poids dans les affaires de ces deux Cours. A l'égard des subsides, Sire, le Ministre britannique paraît résolu à ne point acheter, pendant la paix, à des conditions onéreuses pour lui, le secours qu'on lui vend, et qu'il sent bien qu'il pourra obtenir à pareil prix en temps de guerre; ainsi il ne consentira point à renouveler [le] dernier traité qui stipule un subside, mais le précédent dans lequel il n'en est pas question. D'ailleurs la Cour de Londres ne veut accorder ces subsides à la Russie que dans le cas où ses troupes agiront hors de ses frontières, et sur le pied de la solde ordinaire qu'elles ont en Russie. Cette condition, si peu convenable et si opposée au caractère de Catherine II, qui aime autant l'argent qu'Elle en est économe, ne semble pas admissible.

Si l'Angleterre met tant de hauteur dans la négociation de son traité d'alliance avec la Russie, elle n'en fait pas moins paraître dans les demandes qu'elle lui fait relativement à son commerce: 1) que ses négociants soient traités en tout point comme les sujets russes; 2) qu'ils aient une juridiction particulière à laquelle ils s'adresseront sur les affaires de commerce; 3) enfin que les bois de construction, les chanvres, mâts, goudrons soient déclarés des matières de contrebande en temps de guerre. On paraît très résolu ici à ne point accorder ces points parce que par le premier l'Angleterre aurait la liberté du transit par la Russie pour faire le commerce de la Perse, ce à quoi on ne veut pas consentir, et par le troisième toutes les productions de ce pays-ci seraient réputées en temps de guerre des matières de contrebande, ce qui ruinerait absolument son commerce. Le

Ministère et les marchands russes, auxquels on a fait sentir les suites d'un pareil engagement, sont déterminés à le refuser absolument. Ainsi il n'y a nulle apparence qu'on se relâche ici sur cet objet qui intéresse essentiellement le commerce des Russes qui leur tient fort à cœur. Il est certain, Sire, que l'acte, signé ici au mois de juin dernier, n'est autre chose que le traité de commerce auquel on a fait quelques changements, celui de l'année dernière n'ayant pas eu lieu. Les ratifications de ce dernier traité viennent d'être échangées, à ce qu'on assure, et il paraîtra bientôt imprimé; on prétend même qu'il a été sous presse à Londres, où il doit être publié actuellement.

On vient d'apprendre ici, Sire, que l'Angleterre a nommé M. Stanley pour son Ministre à cette Cour, à la place du Chevalier Macartney, qui paraît fort mécontent de cette nomination faite à son insu. On mande que M. Stanley se rendra ici dans le mois de février prochain. On ne paraît guère content de ce choix: ce Ministre est connu pour un tracassier, un brouillon et un intrigant dont le caractère est fort dangereux. Quoi qu'il en soit, on assure que la Cour de Pétersbourg, offensée des plaintes pleines de hauteur que M. Macartney lui a portées de ce que lors du carrousel, donné ici au mois de juin dernier, il avait eu un billet dont le numéro le mettait après plusieurs autres Ministres étrangers, piquée des propos peu mesurés qu'il avait tenus à cette occasion au Maître des cérémonies, qui en a porté ses plaintes et a exigé satisfaction de ce Ministre, on a demandé son rappel à sa Cour qui s'est portée d'autant plus volontiers à l'accorder que M. de Macartney est du parti de l'ancien Ministère, et, à ce qu'on dit ici, fils naturel de Milord Butt; d'ailleurs la Cour de Londres a été fort surprise de la permission que lui a demandée ce Ministre d'accepter l'ordre de l'Aigle blanc de Pologne, qui lui a été conféré, et n'a pas été fort édifié de voir un Ministre anglais désirer de recevoir un ordre d'un autre Souverain que le sien.

On remarque depuis quelque temps, Sire, que le Roi de Pologne perd beaucoup de son crédit, et qu'il s'introduit entre ces deux Cours une froideur dont je n'ai pas encore pu découvrir le véritable motif; ce qu'il y a de certain, c'est que M. Rzew[u]ski, Ministre de Pologne ici, ne cache pas le mécontentement qu'il a de la Russie, où il a été ci-devant fort distingué; la Cour paraît le négliger, s'en peu soucier et les

Russes ne lui font aucun accueil; de sorte qu'il y a toute apparence que ce Ministre, qui sent une différence totale de sa position actuelle avec le rôle brillant qu'il a joué autrefois, ne voudra pas y faire encore un séjour fort long.

Quelques mouvements qui se sont manifestés du côté de Tver ont causé, Sire, de l'inquiétude à l'Impératrice. Cette Princesse, toujours chancelante et agitée par ses remords, en a été d'abord alarmée et a passé deux jours sans sortir de ses appartements; on a aperçu beaucoup d'agitation à la Cour, d'où M. le Comte Orlov est parti promptement. Mais ces mouvements, étant bientôt apaisés d'eux-mêmes, tout est tranquille actuellement.

M. Panine a eu une dispute très vive avec M. le Comte Orlov au sujet de quelques arrangements économiques concernant le Grand-Duc, dans lesquels ce Ministre a parlé au favori avec toute la hauteur et la fierté qu'il lui montre en toute occasion. M. le Comte Orlov a été obligé de ployer et de faire des excuses à M. Panine, qui soutient son rang et sa dignité, surtout vis-à-vis de lui, en homme qui, sûr de l'appui de tous les grands qui sont de son parti, sent très bien qu'il n'a rien à redouter pour lui-même, et combien le rôle qu'il joue doit en imposer au favori et à sa Souveraine.

70. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Compiègne, 21 août 1766.

Nous avons été fort aise d'être instruits des particularités de ce qui s'est passé à Péterhof pendant le séjour que la Cour y a fait. Il est bien difficile de croire que l'humeur d'une mère contre un enfant de 12 ans, dont les actions sont peu significatives, produise de grands effets; mais si cela arrive, malheur à l'enfant qui inspirera de la jalousie à une pareille mère. Quoi qu'il en soit, le trouble qu'a produit une aventure de laquais prouve que l'Impératrice n'est pas sur son trône sans crainte et sans remords, malgré le bruit qu'Elle fait en Europe; Elle est comme ces gens qui chantent dans la rue pour étourdir leur peur.

Les détails que vous me mandez concernant la ligne de démarcation projetée par la Russie jettent un grand jour sur cet objet. Je voudrais, pour nous mettre mieux en état d'en porter un jugement, que vous nous envoyassiez une bonne carte de Russie ou de Pologne, où les limites que vous détaillez soient marquées. Nous n'en avons pas ici d'assez exactes pour les y reconnaître. Il s'en trouvera peut-être une parmi celles que vous aviez su vous procurer à Pétersbourg. Je dois seulement vous observer de ne point m'envoyer celle de Tobie Meyer dont vous me parlez, si votre exemplaire ne contient rien de plus que celle que les héritiers Homan [sic] ont publiée. Je la ferai venir de Strasbourg ou de Nuremberg.

Tout ce qui gêne la liberté du commerce y est trop contraire pour pouvoir se soutenir. Le monopole est une des gênes les plus dangereuses. Voilà pourquoi le projet du Roi de Prusse n'a pas réussi quant au commerce; mais vraisemblablement Sa Majesté Prussienne en aura tiré l'avantage de vendre sa mauvaise porcelaine, et c'est tout ce qu'Elle voulait. Ce projet ressemble à tous ceux que ce Prince a formés jusqu'à présent en fait de commerce: un petit leurre personnel le console de les voir échouer.

71. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 22 août 1766.

Monseigneur. Je n'ai pas été longtemps dans cette Cour à m'apercevoir qu'elle emploierait tous les moyens possibles pour empêcher qu'un Ministre de France assistât à la prochaine diète de Pologne. En éclairant ses desseins et ses manœuvres, il aurait en même temps été le point de réunion et l'appui des Polonais mécontents de la nouvelle administration.

Quelques marchands qui arrivent de Varsovie m'ont dit que la Cour et la ville étaient désertes, qu'il y régnait une grande agitation, et que l'on n'y espérait pas de grands succès de la diète qui va s'y assembler.

On continue ici d'être très mécontent des Czartoryski; on les soupçonne de favoriser le projet de rendre la couronne de Pologne

héréditaire et de vouloir en établir la succession éventuelle en faveur de leur maison. Ce projet ne peut que déplaire à la Russie et quand même Catherine, oubliant les intérêts de son Empire, aurait la faiblesse de consentir à l'élévation de la famille de son favori, Elle n'accepterait jamais la condition qu'y mettent les Czartoryski. Ils montrent toujours beaucoup de jalousie et d'opposition contre le Roi et on se méfie de leur sincérité. Si le Grand-Chancelier n'est point à Varsovie, le Palatin de Russie est aussi assidu auprès de ce Prince. D'ailleurs, comment Stanislas Auguste oserait-il résister opiniâtrement à ses oncles? Il leur doit à ce qu'on dit onze cent mille ducats, dont ils ont des obligations en forme. S'ils les présentaient à la diète pour en avoir le paiement, que ferait le Roi? Quoi qu'il soit plus économe, quoique les épargnes qu'il peut faire sur ses revenus royaux et sur les cent quarante mille ducats que l'Impératrice lui donne, elles ne suffiraient pas de longtemps à rembourser une somme aussi considérable.

Je n'ai rien appris de nouveau au sujet de la démarcation des limites. La froideur que l'Impératrice témoigne à M. Rzewuski ne prouve pas qu'Elle ait lieu d'être satisfaite de la Cour de Varsovie. Cette Princesse n'a pas dit un mot au Résident Psarski lorsqu'il a pris congé d'Elle dimanche dernier.

J'ai instruit aussi exactement qu'assidûment M. de Vergennes de tous les détails qui concernent les affaires de Pologne. Je continuerai d'informer cet Ambassadeur de tout ce qui viendra à ma connaissance sur cet objet et sur ceux qui peuvent lui faire connaître les vues ambitieuses de la Russie, les moyens qu'elle peut employer et les obstacles qu'elle rencontre dans son intérieur.

La nouvelle de l'invasion des Tartares se confirme. On dit qu'elle est d'autant plus considérable que ces peuples ne sont plus contenus sur leur derrière par les Géorgiens, depuis que ces amis de la Russie sont occupés sous les ordres d'Héraclius contre la Turquie. Ainsi la Russie pourrait se repentir d'avoir fomenté le soulèvement de ces habitants du Caucase contre la Porte.

M. le Comte Féodor Orlov est parti secrètement depuis peu de jours. Tout ce qu'on en sait est qu'il a pris la route de Moscou; mais il y a apparence qu'il va plus loin, soit pour s'assurer de la

nature de l'invasion des Tartares, soit pour mettre quelque ordre dans les colonies du Volga, où l'on dit qu'il y a toujours beaucoup de murmures et de mécontentements.

Je n'ai rien à ajouter, Monseigneur, à ce que j'ai eu l'honneur de vous mander sur l'échange du Holstein. On dit toujours qu'il aura lieu incessamment, mais je m'affermis toujours davantage dans l'idée que la Russie s'est réservée quelque moyen de rompre cette négociation, dans le cas où elle s'apercevrait que le secours du Danemark n'a pas dans les affaires générales de l'Europe, et surtout en Angleterre, l'influence dont je crois qu'il s'est vanté.

On m'a dit que le traité d'alliance de la Russie avec l'Angleterre avançait; M. de Macartney n'a pourtant pas encore reçu le courrier qui doit lui apporter la ratification du traité de commerce. Le dernier changement du Ministère britannique peut avoir occasionné quelque retardement. Le Ministre de Russie à La Haye a cru cette nouvelle assez intéressante pour la faire parvenir à sa Cour par un courrier, et par ce moyen elle en a été informé avant M. de Macartney.

Je ne crois pas que la rentrée de M. Pitt dans le Ministère de Londres soit fort agréable à celui de Pétersbourg, si celui-ci n'est pas assuré que ce Ministre apporte des idées plus pacifiques qu'il n'en a montré par le passé. M. Panine emploiera tout pour avoir la paix. Il sent trop ce que de nouveaux troubles pourraient coûter à la Russie, et qu'elle y risquerait la considération qu'elle se flatte d'avoir acquise et qu'elle ne doit qu'aux circonstances. Ses généraux, ses finances, sa population ne sauraient encore suffire à une guerre de quelques années.

Il est difficile que cet Empire puisse envoyer à ses alliés hors de ses limites une armée de plus de 30 à 40 mille hommes. Le Roi de Prusse ne se contenterait pas de ce nombre; peut-être aussi ne se contenterait-il pas de lui confier la garde de son royaume. Il voudrait mettre en avant les troupes russes et les exposer pour conserver les siennes. Si on les éloigne de leurs frontières, l'ignorance de leur chef dans l'approvisionnement des armées peut, malgré la sobriété du soldat, coûter cher à cet Empire.

J'ai donné une lettre de recommandation pour M. de Guerchy à un certain Forester, ministre de la religion calviniste. Son goût pour

l'histoire naturelle le détermina, il y a deux ans, à quitter une cure dont il jouissait près de Dantzick pour aller sur le Volga. Il offrait ici ses services pour les colonies; on les accepta; il y a passé environ un an, et il en a rapporté des détails et des cartes très intéressantes; mais la jalousie, qui caractérise le commun de la nation russe, l'a empêché de recevoir des chefs de cette entreprise les récompenses qu'il avait droit de prétendre. Il est parti d'ici pour l'Angleterre dans la plus grande misère et la rage dans le cœur. J'en ai pas osé faire ces détails à l'Ambassadeur du Roi à Londres sous le chiffre de correspondance générale. Je vous prie, Monseigneur, de l'en informer. Ce Forester a de l'esprit, il est intrigant; sa religion et son état peuvent le rendre d'autant plus utile, et je ne crois pas qu'il se refuse à servir M. l'Ambassadeur, s'il juge à propos de l'employer secrètement.

72. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 29 août 1766.

Monseigneur. On ne témoigne plus ici la même vivacité qu'on avait montrée pour la démarcation des limites. Ce refroidissement subit est d'autant plus surprenant que [la] conclusion avantageuse de cette affaire pouvait seule justifier l'Impératrice de Russie auprès de ses sujets et donner un air de politique aux dépenses considérables qu'Elle a faites pour l'élévation et l'affermissement du nouveau roi, et qui ont excité beaucoup de murmures. L'objet qui paraît occuper sérieusement cette Cour-ci à la diète prochaine, c'est le rétablissement des dissidents. On continue de m'assurer que le Ministre d'Angleterre a ordre d'appuyer et d'entretenir ces dispositions; elles ne produiront probablement d'autre effet que de troubler la Pologne; on assure que la plus grande partie des magnats s'accordent dans le projet de s'opposer vigoureusement à l'ascendant que cette puissance a gagné sur leur République. M. de Rjewski [Rzewuski] a dit lui-même dans un moment d'impatience que la Pologne voulait absolument se soustraire à la tutelle de la Russie et du Roi de Prusse; ce projet sera difficile à exécuter tant que ces deux dernières puissances seront unies. Ce n'est

que par le secours de l'une des deux que la Pologne pourrait parvenir à secouer le joug de l'autre; il y a des gens qui disent que les Czartoryski dans cette intention ont formé un parti à Constantinople: que l'irruption des Tartares est le fruit des manœuvres de ce parti et le prélude des embarras qu'ils veulent susciter à la Russie. On m'a ajouté que le courrier extraordinaire, expédié à Constantinople vers la fin de la semaine dernière, n'avait d'autre objet que de dissiper ce parti ou de prévenir les résolutions qu'il pourrait continuer d'inspirer au Divan. Il y a encore des personnes qui assurent que le Roi de Prusse est pour quelque chose dans cette irruption; mais quel pourrait être son motif dans les circonstances présentes? Ce Prince conserve toujours l'influence qu'il peut désirer; il ne demande que la cessation de la confédération, et s'il faut en croire un propos de M. le Vice-Chancelier, on est déterminé ici à seconder ses désirs à cet égard.

Deux colonels russes vont partir pour la Pologne; ils disent n'avoir pour objet qu'un voyage de curiosité; mais on prétend qu'ils doivent se rendre à Varsovie pour augmenter la Cour du Roi, qui devient de plus en plus déserte, et qu'ils ont en même temps des instructions pour travailler à gagner plusieurs magnats.

Le courrier, par lequel M. de Macarteny attendait la ratification du traité de commerce, vient d'arriver. Nous ignorons encore si les dépêches qu'il a apportées répondent aux attentes de ce Ministre. La conclusion particulière de ce traité ne contredit point la déclaration que la Russie avait faite de ne vouloir pas séparer les négociations politiques de celles qui ont le commerce pour objet, puisque cette puissance continue à travailler à la consommation du traité d'alliance avec l'Angleterre; on dit même assez généralement que cet ouvrage avance. La nomination inattendue d'un ambassadeur extraordinaire dans cette circonstance a fortifié les bruits qui courent à cet égard, d'autant plus que la Russie avait souvent témoigné qu'elle ne désirait plus des ministres de cet ordre. Les discussions, qui subsistent encore entre les deux Cours sur certains articles du traité de commerce, et dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, confirment, ce me semble, l'existence de la négociation d'un traité d'alliance: L'Angleterre n'aurait pas laissé ces articles en arrière sans être assurée de les terminer dans une négociation subséquente, et la Russie, de son côté,

les aurait terminés, si elle n'avait pas voulu se conserver un moyen efficace de déterminer l'Angleterre aux conditions qu'elle veut mettre dans son traité d'alliance. Ainsi l'imperfection de celui de commerce, dont on ne peut douter d'après toutes les nations qui le disent, prouve l'existence de l'autre négociation. M. de Macarteny ne s'attendait point à la nomination d'un ambassadeur, quoi qu'il eût dit en différentes occasions qu'il voulait se trouver au Parlement prochain. Ce Ministre a toujours parlé ici avec beaucoup de hauteur. Cependant, soit que ses libéralités aient fait oublier ses injures, soit qu'on les lui ait pardonnées en faveur de son esprit, M. le Vice-Chancelier m'a dit que ce Ministre pourrait rentrer ici en même temps que M. de Stanley; il foudrait des raisons bien puissantes pour soumettre le caractère altier du chevalier à cet égard.

Il me paraît que la Cour de Pétersbourg cherche à faire connaître son estime pour M. de Macarteny; elle craint peut-être qu'on ne la soupçonne d'avoir contribué à son rappel en se plaignant à celle de Londres de sa vivacité envers le Maître des cérémonies pour l'arrangement de nos places au carrousel.

Il m'est revenu que le Ministère russe, instruit des déclamations emportées du ministre de la religion réformée, nommé Forster, dont je vous ai parlé dans ma dernière dépêche, avait envoyé une lettre circulaire à ses Ministres résidants dans les Cours étrangères, pour leur ordonner de veiller sur cet homme et d'employer tous les moyens de le réprimer, supposé qu'il continuât de s'exprimer aussi librement qu'il a fait ici. On dit même qu'on fera mettre dans les gazettes une note contre cet homme pour prévenir les impressions que ses déclamations pourraient produire. Ce dernier trait mettrait le comble à sa fureur contre la Russie et le déterminerait à la publication de certaines lettres kalmouks qu'il veut composer contre l'administration de cet Empire et de ses colonies.

Quoique l'Impératrice ait traité assez froidement le colonel Psarski, le jour qu'il a pris congé Elle lui a fait donner, outre le présent ordinaire, une bague de deux mille roubles. On dit que ce Résident ira à Berlin.

Le tarif, auquel on travaille depuis deux ans, a été enfin arrêté. Il y a quelques jours que l'Impératrice l'a signé à Tsarsko-sélo. On

m'a assuré qu'on l'imprime actuellement. L'attente de ce changement dans les douanes a empêché les spéculations des négociants, et le commerce de Pétersbourg sera bien moindre cette année que la précédente.

73. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Compiègne, 31 août 1766.

Je ne doute pas que vous ne suiviez de votre mieux le premier avis qu'on vous a donné d'une négociation qui aurait pour objet de former une quadruple alliance entre la Russie, l'Angleterre, le Danemark et la Cour de Berlin. Je vois que vous ne donnez pas à cette nouvelle plus de créance qu'elle ne mérite, mais il n'en est pas moins nécessaire de veiller avec la dernière attention à ce qui se passe à cet égard. Il y a tout lieu de croire que quelques idées semblables fermentent dans la tête de Catherine II, et il est de la dernière importance d'observer le moment où elles pourront approcher de leur maturité.

Personne ne sera la dupe de la prétendue modération que l'Impératrice de Russie oppose au conseil qu'on prétend que le Roi de Prusse lui a donné d'user de violence pour exécuter le projet des démarcations respectives de leurs États. La Lithuanie inondée de troupes russes et les frontières de la Pologne, menacées par plusieurs autres corps qui ne paraissent qu'attendre le moment d'y entrer, réclament contre cette prétendue délicatesse. Au surplus je ne puis croire que Catherine II veuille courir les hasards auxquels un délai de deux ans exposerait ses projets, et il n'est que trop vraisemblable que les menées du Roi de Pologne et de ses oncles et leurs petites finesses ne seront pas capables de donner le change à cette Princesse, ni de la détourner de l'exécution de son plan dont toutes les parties paraissent préparées.

Vous savez déjà que M. Macartney est en effet rappelé et que M. Stanley est nommé pour le remplacer. Vous ne pouvez donner trop d'attention aux démarches de ce nouveau Ministre, dont la connaissance peut nous donner des lumières sur les sentiments et les vues du nouveau Ministère britannique.

Ce que je vous ai mandé concernant la conduite du Comte Lobkowitz, et le jugement que nous en portons, ne doit pas ralentir l'attention avec laquelle il est néanmoins bon que vous l'observiez, quand ce ne serait que pour vous assurer par vous-même que ce Ministre, dans ses complaisances, n'a pour but que sa satisfaction particulière et de se procurer des agréments personnels.

74. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 9 septembre 1766.

Sire. J'apprends avec autant de surprise que d'inquiétude, par la lettre dont il a plu à Votre Majesté m'honorer le 2 juillet dernier, que celles que j'ai eu l'honneur de lui écrire jusqu'ici ne lui étaient sans doute pas parvenues, puisqu'Elle veut bien me marquer qu'il y a longtemps qu'Elle n'a reçu de mes nouvelles, ce qui me fait soupçonner que quelques-unes de mes dépêches ont été retenues ou supprimées. Je suis d'autant plus affligé, Sire, de cet incident que, malgré le dérangement de ma santé et la multiplicité des affaires que j'ai eues pendant l'hiver dernier, je n'ai pas négligé d'informer Votre Majesté de tout ce qui est venu à ma connaissance et qui m'a paru intéresser le bien de son service, ce qui est facile à vérifier par les numéros de mes lettres; celle-ci est la 15^e. Comme tous les paquets sont ouverts ici, on aura peut-être jugé à propos d'en copier le chiffre, selon l'usage, dans l'espérance d'intercepter la table, par la suite, pour en savoir le contenu. Quoi qu'il en soit, j'attends, Sire, avec grande impatience d'être informé du sort qu'auront eu toutes mes précédentes avant de les envoyer par duplicata, n'osant multiplier les écritures dans un pays où toute correspondance suivie est d'abord soupçonnée et très désagréable.

J'ai eu l'honneur de vous marquer, Sire, par ma lettre du 8 juillet, N^o 12, que le courrier que la Cour de Londres a envoyé à son Ministre à celle-ci, au mois de juin dernier, était chargé d'instructions relatives tant au traité d'alliance qui se négocie qu'à celui de commerce, et que la signature de l'acte passé alors sur ce dernier objet était apparemment une suite de cette expédition. On ignore encore le contenu de

cet acte qu'on sait seulement renfermer quelques articles, sur lesquels on n'était pas d'accord lors de la conclusion du traité de commerce, signé l'année dernière. Votre Majesté aura vu par ma précédente lettre, N^o 14, qu'il en reste encore quelques autres sur lesquels il y a toute apparence que les Anglais n'auront pas satisfaction. Elle y aura vu aussi que l'Impératrice qui désire d'obtenir des subsides de l'Angleterre, voudra renouveler le traité d'alliance qui en stipule un annuel, et qu'il soit porté en proportion du secours de 60 mille hommes qu'Elle veut s'engager à tenir prêts à marcher aux ordres de la Cour de Londres, mais que le Ministre britannique n'entend pas à payer aujourd'hui des subsides qu'il ne veut accorder que dans le cas où les troupes russes agiraient hors de leurs frontières et sur le pied de la solde ordinaire qu'elles ont en Russie. Quant à ce qui est revenu à Votre Majesté que la Cour de Londres voudrait stipuler que la défection d'une seule puissance alliée suffirait pour annuler dès le moment le traité de subsides, j'avoue, Sire, que ce qui m'a été dit de cette stipulation singulière m'a paru peu croyable et que je n'ai pas cru devoir y ajouter foi.

Votre Majesté aura vu, par ma lettre du 10, que l'Angleterre regarde en effet le Roi de Prusse comme un Prince peu fiable, ainsi je ne serais point surpris qu'elle eût le dessein de mettre à ses subsides une pareille condition, mais je trouve très extraordinaire la proposition qu'elle ose en faire à la Russie, qu'elle rend par là garante de la fidélité de tous les alliés des deux Cours sous la peine de perdre elle-même des subsides qui lui seraient dûs d'ailleurs pour ses troupes. Cette circonstance prouve évidemment qu'on n'a pas tort ici de reprocher aux Anglais la hauteur avec laquelle ils y traitent les affaires, et que l'opinion de ceux qui ont imaginé que la fierté de Catherine II en serait assez blessée pour changer de système, n'était pas sans fondement. Au reste, si les difficultés principales qui se rencontrent encore à la signature du traité d'alliance empêchent que la ligue du Nord ne soit formée, on voit du moins que les sentiments des différentes puissances qui doivent la composer sont les mêmes et qu'elles s'accordent toutes dans leur prévention et leur malin vouloir contre la France.

A l'égard du voyage que l'Impératrice de Russie projette de faire

à Moscou, j'ai eu l'honneur, Sire, de marquer à Votre Majesté dans plusieurs de mes lettres les différents motifs auxquels on l'attribue. Il paraît constant que le désir qu'ont les Comtes Orlov de briller aux yeux de la nation y a la meilleure part. Quoi qu'on regarde toujours le voyage comme certain, bien des personnes pensent qu'il n'aura pas lieu et je ne serais nullement surpris si, à la fin, il n'était plus question de ce voyage.

Je n'ai rien appris de nouveau, Sire, touchant la Pologne et le règlement des limites avec la Russie. L'Impératrice poursuit constamment le projet qu'Elle a formé d'empiéter sur les terres de la République ce qui est à sa convenance, en suivant le cours des rivières de manière qu'en cédant quelque terrain Elle en acquiert de beaucoup plus étendus dans la longueur de presque toute la ligne. Il y a apparence qu'Elle attend la tenue de la diète pour se faire constater d'une façon conforme à ses prétentions et à ses intérêts ce qui sera réglé à cet égard. Dans cette assemblée c'est aux difficultés que forme le Roi de Pologne actuellement, et aux obstacles qu'il suscite à la Russie sur cet objet, que je crois devoir attribuer principalement la froideur qui paraît s'être glissée depuis quelque temps entre les deux Cours.

L'on a appris ici, Sire, la rentrée de M. Pitt dans le Ministère d'Angleterre comme un événement qui pourrait occasionner avant peu des troubles dans l'Europe. Cependant la dignité de lord, que ce Ministre a acceptée, paraît avoir augmenté considérablement le nombre de ses ennemis et avoir aliéné de lui l'esprit et la confiance de sa nation, de sorte qu'il en pouvait aisément résulter ou une grande diminution dans son crédit, laquelle s'opposerait à l'exécution de ses projets, ou, par sa chute prochaine, un nouveau changement dans le Ministère de cette Cour, et il me semble qu'on ne peut trop désirer que la division et la dissension s'accroissent dans la nation au point d'y jeter un désordre et une confusion qui ne pourraient tourner qu'à l'avantage de la France. Au reste on ne peut pas encore bien juger, Sire, de la situation que cet événement, qu'on ne fait que d'y apprendre ici, y a produit. Le Ministère de Russie ne paraît pas mécontent jusqu'à présent de ce changement, et il y a lieu de croire que M. Panine en particulier, qui est fort attaché au Roi de Prusse, le voit avec plaisir. J'observerai, Sire, les suites qu'il pourrait y avoir et la différence qu'il

apporterait dans les sentiments et dans les négociations entre les deux Cours et j'aurai l'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté.

Le départ de M. Stanley, ministre d'Angleterre en Russie, est plus prochain qu'on ne l'avait dit d'abord, puisque les nouvelles qu'on vient de recevoir annoncent qu'il partira dès le mois de novembre. Je ne doute pas qu'il ne soit chargé de mettre la dernière main au traité d'alliance qui se négocie entre les deux Cours.

M. de Bausset a reçu, Sire, depuis quelques jours une lettre de M. le Duc de Choiseul qui lui marque que Votre Majesté voulait faire différents changements parmi ses Ministres dans les Cours étrangères; il le prévient qu'il doit se disposer à quitter la Russie pour occuper un autre poste, mais il lui prescrit d'attendre ici l'arrivée de son successeur. M. le Duc de Choiseul lui demande en même temps de l'informer si l'Impératrice de Russie est dans l'intention ou non d'accepter les lettres de rappel qu'on lui enverrait dans la forme ordinaire, et de ne rien négliger pour avoir une réponse décisive à ce sujet, afin qu'elle puisse servir de règle avant de rien statuer sur la nomination de son successeur. M. de Bausset a fait part de cette annonce à M. le Vice-Chancelier en lui demandant une réponse précise; le Ministre n'a rien répliqué de positif et a pris cette affaire *ad referendum*. M. de Bausset en a parlé aussi à M. Panine, qui lui a répondu qu'il ne croyait pas que l'Impératrice voulût se départir de sa prétention; sur quoi M. de Bausset lui ayant demandé s'il pouvait mander à sa Cour cette réponse comme étant la dernière résolution de sa Souveraine, le Ministre russe a dit qu'il lui en parlerait encore avant de lui donner une réponse décisive, mais qu'il ne croyait pas qu'Elle changeât d'avis. M. de Bausset a mandé cette réponse de M. Panine au Ministre de Votre Majesté, et se dispose à partir dès qu'il en recevra l'ordre. Le rappel de ce Ministre a été bientôt publié ici et je n'en suis pas surpris, car j'ai la certitude qu'aussitôt l'arrivée de la poste, une personne en place a confié cette nouvelle à une autre qui me l'a rapportée. On a débité d'abord que M. de Galitsine avait aussi reçu son rappel de Paris; et il paraît que ce bruit a été répandu prématurément et dans le dessein de faire croire que la Russie avait prévenu les résolutions de la Cour de France à cet égard. Il est constant que ce n'est que depuis que l'on sait ici le rappel de M. de

Bausset que l'on a expédié à M. le Prince de Galitsine des ordres en conséquence.

Quoi qu'il en soit, voilà, Sire, cette discussion parvenue au point que j'ai craint d'abord de causer dans la correspondance entre deux Cours une interruption fâcheuse et dont on ne peut assez tôt voir la fin. Il serait cependant désirable qu'il y eût à Pétersbourg un ministre de France qui, au moyen de largesses placées à propos, pût être informé de tout ce qui s'y trame, car c'est le foyer de tous les complots; mais il n'est guère possible, sans argent, qu'on puisse parvenir à être instruit de ce qui s'y machine contre la liberté et l'indépendance de plusieurs puissances, contre la tranquillité de l'Europe et celle de la France en particulier.

Au reste le Ministère russe pense, Sire, et je crois avec raison, que la politique ne doit influencer en rien dans les arrangements de commerce qui pourraient exister entre les deux Cours et que cette partie doit être indépendante de l'autre. Si le Ministère de Sa Majesté envisage les choses sous ce point de vue, cet incident n'apportera aucun obstacle à celle qu'on pouvait avoir de lier un commerce direct avec la Russie dont il serait facile à la France de tirer de grands avantages.

Quant à moi, Sire, j'attends les ordres qu'il vous plaira de me faire donner en conséquence et je m'y conformerai ponctuellement.

75. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 10 septembre 1766.

Monseigneur. On vient de me dire que l'acte secret qui a été signé à la suite du traité de commerce accorde une entière liberté aux Anglais pour le commerce intérieur de la Russie. Les premiers bruits qui commencent à se répandre sur cette stipulation causent beaucoup de mécontentement parmi les commercants nationaux qui disent avoir été vendus à l'Angleterre. Il est certain qu'un pareil privilège leur porterait un préjudice notable. Ils ne pourraient le partager avec les Anglais qu'en perdant la plus grande partie des

profits sur les emplettes et les commissions qu'ils faisaient exclusivement. Les premiers feront désormais pour eux-mêmes ce qu'ils étaient obligés de faire ci-devant par l'entremise des nationaux.

Il arrivera même à la longue que ceux-ci, n'ayant ni l'activité ni l'argent des autres, perdront entièrement la seule ressource qui procurerait une subsistance aux habitants de l'intérieur de l'Empire, et les seigneurs eux-mêmes se trouveront livrés à la discrétion des Anglais. Le Ministère russe n'a point été retenu par ces conséquences qu'il est naturel de prévoir; c'est peut-être une suite du système qu'on attribue à M. Panine que la Russie ne doit s'occuper actuellement que de sa considération extérieure; que s'il est des nations qui paient des subsides, qui fournissent des troupes, qui font elles-mêmes la guerre pour étendre leur commerce, la Russie ne doit pas adopter ce système; qu'au contraire, elle doit sacrifier les intérêts de son commerce pour augmenter son influence en Europe; que les objets que la Russie fournit aux autres nations étant de première nécessité, celles-ci ne sauraient s'en passer; qu'ainsi cet Empire sera toujours à temps de regagner les avantages que ses productions lui assurent, en faisant un acte de navigation et de commerce, semblable à celui de l'Angleterre, lorsque la considération et l'influence de la Russie seront parvenues à un certain degré. Ce plan politique renferme des vices essentiels et les Anglais, loin de les faire apercevoir, s'occupent de recueillir les avantages qu'ils leur abandonnent.

Il m'est revenu que M. Panine avait fait fouiller dans les archives pour voir quelle conduite on tint sous le règne de Pierre le Grand lorsque Menchikov fut fait prince de l'Empire. Ces recherches font conjecturer que cette Cour-ci demande à celle de Vienne une pareille dignité, et l'on pense que cela ne peut regarder que M. Orlov. Il y a même des gens qui prétendent que l'Impératrice traite déjà pour la cession de la Principauté d'Yevern [Jever] qui doit lui revenir après la mort de son frère et qu'Elle pourrait en transporter la cession à son favori. Ces conjectures s'accordent avec un propos qu'on m'a rendu il y a quelques jours. Le Comte Orlov faisant un jour compliment à l'Impératrice sur le bien qu'Elle avait fait à Biren et à M. Poniatowski, cette Princesse lui répondit: „Je vous donne ma parole que vous aussi serez prince souverain.“

Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, ce favori et ses entours prennent chaque jour un plus grand ascendant sur l'esprit de cette Princesse. Le général Betski lui était désagréable depuis longtemps. Ils lui avaient causé des dégoûts qui l'avaient obligé plusieurs fois à demander son congé, mais l'estime et les bontés particulières de l'Impératrice le rengageaient à poursuivre l'exécution de ses projets patriotiques. Enfin les plaisanteries et les contrariétés ont été si multipliées qu'il a pris la résolution invariable de tout abandonner, et sa démission a été reçue à Tsarsko-sélo depuis environ huit jours. Il exercera cependant ses emplois jusqu'au printemps prochain et il compte partir pour Vienne. On m'a montré, Monseigneur, une lettre écrite de Varsovie par un homme qui est dans les affaires, et dont les objets sont trop importants pour ne pas vous en faire le détail. Cette lettre dit que le Prince Lobkowitz a reçu de sa Cour, par la voie de Varsovie, des remises de vingt-sept mille ducats et qu'il en a reçu beaucoup plus par celle de Londres. Ce sont peut-être ces remises qui ont donné lieu aux bruits qui ont couru pendant cet hiver sur le présent de six mille roubles que ce Ministre avait reçus ici. Cette lettre dit encore que la Cour de Vienne travaille sérieusement à se rapprocher de celle de Pétersbourg, et que le Roi de Pologne désire ce rapprochement avec ardeur. Elle ajoute que le Roi de Prusse, de son côté, nous a fait des avances que le Roi commence à recevoir plus favorablement, et tout ce qui est relatif à cette négociation se conduit à la Haye par l'entremise de l'Ambassadeur d'Espagne.

Nous avons ici depuis quelque temps un Marquis de Maruski [sic] qui a été à Paris; il a eu, dit-on, une maison de banque à Venise; il est natif de Pise, et il est de la religion grecque. Comme il fut très bien reçu de l'Impératrice et qu'il fut même invité à la table du Grand-Duc, on crut qu'il négocierait ici un traité de commerce pour la République de Venise. Ces bruits ont cessé; mais depuis peu de jours ils se renouvellent. On dit de plus qu'il y a quelque relation entre les Grecs dissidents de Pologne et ceux de Hongrie. Si ces avis ont quelques fondements, je vous le ferai connaître.

76. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Compiègne, 12 septembre 1766.

J'ai reçu, Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 du mois passé, N^o 32.

On ne peut qu'applaudir, Monsieur, à la manière dont vous vous expliquez sur les principes de votre conduite personnelle vis-à-vis de l'Impératrice de Russie, et le Roi à qui j'en ai rendu compte, ainsi que de votre zèle pour son service et pour sa gloire, m'en a paru très satisfait.

La Russie tirerait bien peu d'avantages de la cession du Holstein, et le Danemark ferait cette acquisition importante à bien bon marché, si en effet Catherine II ne demandait pour prix de ce sacrifice que le concours de la Cour de Copenhague pour le succès de ses vues à Londres et à Stockholm. Nous pensons qu'il convient de suspendre encore son jugement là-dessus et d'attendre l'événement de cette négociation que vous semblez envisager comme étant très prochain. Au surplus, le Roi de Danemark n'a nullement besoin de la faveur de la Cour de Vienne pour renoncer à l'expectative que son frère a obtenue de l'évêché de Lubeck. Il suffit qu'il rende au chapitre la liberté de l'élection; mais l'appui ou du moins le consentement de l'Empereur serait nécessaire pour procéder à l'élection d'un nouveau coadjuteur, d'autant que les conventions du chapitre de Lubeck avec la maison de Holstein étant expirées, ce chapitre voudra sans doute faire usage de la liberté qu'il recouvrera, à la mort de l'évêque actuel, de faire choix de tel sujet qu'il voudra.

Le Roi de Prusse fait sa charge en s'efforçant de donner à Catherine II des impressions sinistres de la Cour de Vienne, mais la conduite passée de cette Cour, dont le Roi a lieu d'être on ne peut pas plus content, nous répond de celle qu'elle tiendra à l'avenir, et nous ne pouvons que mépriser toutes les vaines déclamations que le dépit inspire à ceux dont l'union sincère et constante des deux Cours fait le désespoir.

Il me semble que les remontrances des Czartoryski porteront à faux, tant que la puissance russe soutiendra la nouvelle administration de Pologne, et que leur manège pour faire échouer ou retarder l'exé-

cution des vues de la Russie sera infructueux, tant que cette puissance tiendra dans ses mains les moyens de recueillir elle-même le prix de l'appui qu'elle a accordé à Stanislas Auguste.

77. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 19 septembre 1766.

Monseigneur. L'Impératrice est revenue de la campagne brouillée avec son favori qui, selon son usage, s'est retiré sous le prétexte d'une partie de chasse. Quoique la querelle ait été vive, il a été rappelé bientôt et n'en est que plus aimé. L'ascendant qu'il prend sur l'esprit de sa Souveraine augmente chaque jour. Cet avantage le rend encore plus négligent sur les moyens de radoucir la foule des courtisans, qui sont d'autant plus révoltés contre lui qu'il est plus en faveur. Il n'y a pas jusqu'à ses propres frères qui se plaignent amèrement de sa conduite. Ils en sont au désespoir et l'on m'a dit que la maladie assez grave, dont le Comte Alexis relève tout nouvellement, avait été occasionnée par le chagrin continuel que son frère lui donnait.

On n'entend plus parler de la démarcation des limites, ni du départ des commissaires. Ce silence fait croire qu'on en diffère l'exécution par la crainte des obstacles qu'on y prévoit. Il y a des gens qui prétendent qu'on se contentera de proposer cette affaire en général à la diète prochaine, et d'y obtenir des instructions pour les commissaires polonais, pour pouvoir la terminer dans l'intervalle qui s'écoulera jusqu'à l'autre diète. Peut-être espère-t-on radoucir les magnats qui y sont actuellement opposés ou que, l'autorité du Roi se raffermissant de plus en plus avec le temps, il pourra donner à la Russie les preuves de reconnaissance qu'elle demande.

Je suis charmé, Monseigneur, que vous ayez été satisfait des détails que j'ai rassemblés sur cette affaire. J'ai mis dans mes perquisitions toute l'activité que l'importance de l'objet demande. Mes découvertes sur ce qui concerne la partie supérieure du Borysthène sont assez circonstanciées et j'ai lieu de présumer, par la conformité de mes notions, qu'elles ont quelque exactitude.

Je ne puis pas garantir aussi sûrement le peu que j'ai découvert sur les projets de la Russie vers la partie inférieure du fleuve.

La crainte de réveiller les Turcs lui inspire probablement une grande réserve à cet égard.

La carte de Tobie Mayer, publiée en 1750 par les héritiers Hoffman, m'a guidé dans tout ce que j'ai eu l'honneur de vous mander, Monseigneur, et elle suffit pour s'en former une idée exacte. Je me suis procuré des cartes plus particulières et il y en a même une qui a été copiée d'après celle qui a dirigé le travail des commissaires; mais plus ces cartes sont intéressantes et utiles, moins je dois risquer de les confier à des voies incertaines. Je me réserve donc, Monseigneur, de vous les apporter moi-même. J'espère qu'en approuvant ma prudence vous serez satisfait de la collection que j'en ai faite.

M. de Macartney doit s'embarquer pour l'Angleterre vers le milieu du mois d'octobre. Il paraît que cela ralentit ici la négociation du traité d'alliance. Elle reprendra son activité à l'arrivée de M. Stanley qu'on dit devoir être l'époque d'un grand événement. La conclusion de ce traité en serait certainement un qui mériterait attention; mais il y a des gens qui veulent le rendre plus considérable en assurant qu'il sera suivi de la guerre. Quoique ces propos me paraissent destitués de tout fondement, je ne dois pas pourtant négliger, Monseigneur, de vous en informer, et je me crois obligé en particulier de vous dire que la Gazette allemande, qui s'imprime à Pétersbourg, semble affecter depuis quelque temps de parler continuellement de nos soins pour le rétablissement de notre marine et de l'ombrage que cela donne aux Anglais. Il y en a même une où il est dit expressément que la Cour de Londres, ayant appris par des lettres particulières que les ouvrages de Dunkerque se reconstruisaient secrètement, avait envoyé un ingénieur, nommé Desmarets, pour vérifier l'état des choses. Ces affectations, accompagnées des préférences marquées qu'on témoigne ici en toute occasion pour l'Angleterre, démontrent que la Russie est entièrement décidée pour cette nation et déterminée de s'attacher à sa fortune. L'Impératrice, qui avait envoyé l'année passée quelques religieux à l'université d'Oxford, va y envoyer incessamment quelques jeunes gens pour s'y instruire dans la jurisprudence. J'ai peine à croire que l'Angleterre soit une école dangereuse pour un

Russe. Les principes et les exemples de liberté qu'il y verra lui donneront infailliblement du mépris et de l'indocilité pour les lois de son pays. Il me semble qu'il serait bien plus sage d'envoyer les Russes dans les pays où la liberté et la soumission sont mieux combinées et plus raisonnables; mais l'enthousiasme emporte toujours au delà du but.

Cette Princesse fait partir encore six de ses pages et quatre jeunes gentilshommes pour Leipsick avec un gouverneur et un prêtre. Ils iront en classe comme les autres écoliers et sans autre distinction que l'uniformité de leur habillement. Après trois ans ils iront faire leur académie à Turin et ils voyageront ensuite dans les différents pays de l'Europe. Elle destine à cet objet un fonds de dix mille roubles par an. Il me semble, Monseigneur, que l'exercice presque public que les pages feront d'une religion différente des trois qui sont permises dans l'Empire, par le traité de Westphalie, pourrait donner occasion à des difficultés; mais les Cours de Vienne et de Saxe, qui devraient principalement les élever, ne s'écarteront certainement pas du système de différence qu'elles observent constamment pour la Russie, la première se rapprocher[sic], et la seconde par le souvenir des services qu'elle en a reçus et l'espérance qui ne l'abandonne pas d'en recevoir un jour de pareils.

Il me revient qu'on est très mécontent ici de la continuation de la diète en Suède; on s'impatiente d'envoyer continuellement de l'argent dans ce pays, sans être assuré de la solidité des opérations qu'on y a faites. On voudrait peut-être aussi n'avoir point à s'occuper, en même temps, de la Suède et de la Pologne. Ce sera trop d'embarras et de dépense en même temps.

78. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Compiègne, 21 septembre 1766.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 août, N^o 33.

Si Catherine II a fait jusqu'ici des sacrifices à son ancien amant, il paraît que le moment est venu où Elle compte en dédommager ample-

ment l'Empire de Russie. L'acquisition de la lisière qu'Elle prétend s'approprier au moyen de la ligne de démarcation que vous avez indiquée par votre dépêche, N^o 29, formerait assurément une compensation bien avantageuse pour les efforts qu'il lui en a coûté pour placer Stanislas Auguste sur le trône. Ce ne sera pas non plus un léger avantage pour l'Empire de Russie de lui attacher, par liens de la reconnaissance, les Grecs dont les provinces orientales de la Pologne fourmillent. Je ne doute pas que M. Panine n'approuve les projets de sa Souveraine et même qu'il n'y ait part. Peut-être ne se prêterait-il pas également à celui qu'on lui suppose de rendre la couronne de Pologne héréditaire; mais malgré tous les bruits qui courent de tous côtés à cet égard, je ne puis encore les croire fondés, ni supposer que Catherine II soit parvenue à ce comble de déraison, ni Stanislas Auguste à ce comble d'audace.

Il est constant, Monsieur, que l'intérêt principal de l'Angleterre, dans le Nord comme ailleurs, réside dans l'extension de son commerce, et je conçois qu'elle doit ambitionner de l'établir en Pologne sur le même pied où elle l'a établi en Russie; mais je doute que ce soit par des bons offices à Pétersbourg, que la cour de Londres n'est guère à portée de rendre, et dont Stanislas Auguste devrait retirer peu d'utilité, que l'Angleterre parviendra à arranger cet objet à son gré, surtout depuis que le Roi de Prusse paraît avoir ouvert les yeux et qu'il a résolu de profiter des facilités que la situation physique de la Prusse lui donne, pour attirer à lui tout le commerce de la Pologne.

On est tenté de croire, Monsieur, que c'est pour se donner de la considération que M. d'Assebourg prend à tâche d'assurer que l'échange du Holstein est réglé et convenu. On ne pourra ajouter foi à ses assertions que quand l'on saura quel est le prix que le Danemark donne de cette acquisition.

Je désirerais, Monsieur, que vous pussiez vous informer si parmi le nombreux transport de colons, qui est arrivé près de Pétersbourg, il y a beaucoup de sujets du Roi, et découvrir quelles sont les causes de leur émigration et les moyens dont on s'est servi pour les y déterminer. L'exemple de tant de milliers de malheureux qui périssent de misère, au lieu de trouver un établissement avantageux, devrait

bien guérir de cette manie. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour en répandre la connaissance.

Le gouvernement de Russie doit en effet être très embarrassé de subvenir à la disette que l'intérieur de l'Empire éprouve, surtout si la moisson n'a pas été abondante en Livonie et en Esthonie, et dans cette circonstance il est probable que le voyage de la Cour à Moscou n'aura pas lieu.

79. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 26 septembre 1766.

Monseigneur. Vous verrez dans le traité de commerce conclu entre l'Angleterre et la Russie que le tarif des flanelles larges est ajouté dans l'article 26, qui répond à l'art. 27 de l'ancien traité. La modicité de ce droit est très avantageuse aux Anglais, si on le compare à celui de trois ou quatre copecks que les autres flanelles paieront.

Je traiterai cet objet dans mon mémoire sur le commerce de la Russie; mais je puis vous assurer d'avance que la consommation de cet objet est considérable. Comme les Anglais savent que nous pourrions à cet égard entrer en concurrence avec eux, ils ont tâché de la prévenir ou de la diminuer, en s'assurant un avantage du côté du tarif. Il paraît déjà imprimé en russe; j'attends la traduction française qu'on annonce incessamment pour vous en rendre compte.

J'ai encore observé, Monseigneur, que dans l'article 14 du nouveau traité, qui répond à l'art. 16 de l'ancien, on a retranché Astrakhan du nombre des villes où l'exemption de logement est accordée aux Anglais. Comme cette ville doit être l'entrepôt naturel du commerce des soies de Perse, supposé que ce projet ait lieu, je soupçonne qu'on a remis à décider la faveur qu'on accorderait aux Anglais, lorsqu'on conclurait l'acte relatif à ce commerce particulier. Tout me confirme, Monseigneur, dans l'idée qu'il subsiste un acte subséquent et séparé du traité de commerce, mais qui n'est pas encore celui de l'alliance. Des avis, auxquels je dois quelque confiance, m'assurent que celui-ci avance. On m'a dit que la Russie ne promettait que 30 mille hom-

mes, que dès la signature elle recevrait 80 mille livres sterlings de subsides ou la valeur en lingots et que, dans le cas de la fourniture des troupes, l'Angleterre lui paierait de plus deux cents roubles pour chaque soldat de recrues qui serait nécessaire pendant la durée de la guerre, soit qu'elle fût par terre ou par mer. On m'a voulu faire entendre que l'Angleterre destinait ce secours à défendre le Portugal dans le cas d'une invasion des Espagnols. L'orgueil d'avoir une main au Kamtchatka et l'autre au Cap St-Vincent peut aisément séduire Catherine, et l'empêcher de calculer tout ce que la distance et le physique de son climat opposent à la célérité que l'exécution d'un semblable projet peut exiger.

M. de Goltz, chargé des intérêts des dissidents de Pologne, est arrivé ici depuis peu de jours. Il paraît que l'Impératrice prendra leurs intérêts avec chaleur. Elle veut qu'ils soient rétablis dans tous leurs droits et que, si l'on ne peut pas les déclarer capables des grandes charges de la République et d'être élus nonces aux diètes générales, du moins qu'ils puissent entrer dans les diétines et posséder des starosties avec juridiction. Si on ne leur accorde pas ces dernières conditions, je crois que la Russie les poussera à former une reconfédération. J'entrevois, sans pouvoir vous l'assurer, que cette reconfédération qu'on proposerait est un moyen dont on croit apparemment devoir se servir pour parvenir tôt ou tard à l'exécution de quelque plan qu'on cache encore.

M. de Tchernichev qui, après avoir rempli plusieurs ministères chez différentes puissances et fini sa course diplomatique par l'Ambassade de France, vient de quitter le Sénat. Je crois que sa soumission aux désirs de sa Souveraine l'a déterminé à cette retraite plus que la raison de santé qu'il allègue. M. de Tchernichev n'est point une [sic] aigle, mais il est d'une des maisons les plus considérées en Russie, et c'est cet ordre de personnes que Catherine éloigne le plus qu'Elle peut de l'administration générale.

On attend le S-r Falconet. Cet Empire a de trop grandes obligations à Pierre le Grand pour que l'on ait différé jusqu'à aujourd'hui pour élever un monument à sa gloire. Mais la statue de bronze que l'on voit ici de ce Prince prouve plus l'amour des Russes pour sa mémoire que leurs progrès dans les arts. C'est ce qui a déterminé

l'Impératrice, qui sait les apprécier, à choisir un artiste digne de l'ouvrage qu'on lui confie. Le Prince Galitsine se loue infiniment, Monseigneur, de la manière dont vous avez accueilli les propositions qu'il vous a faites à cet égard. M. Panine m'en a témoigné la plus vive sensibilité et m'a prié de vous en faire parvenir les assurances.

80. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 30 septembre 1766.

Monseigneur. Trompé par quelques faux avis, je vous ai mandé que le Roi de Prusse s'était déterminé à ne point lever l'impôt qu'il avait mis sur toutes les productions de cet Empire, qui passeraient par ses États et qui ne seraient point expédiées par des maisons prussiennes établies à Pétersbourg. La pièce que l'on vient de me communiquer, et que je joins à cette dépêche, prouve que les notions que l'on m'avait données là-dessus étaient prématurées. Vous y verrez quel est le style dont l'Impératrice se sert vis-à-vis du Roi de Prusse, lorsqu'Elle croit avoir à s'en plaindre. Il y a apparence que cette note remise à M. de Solms produira son effet, et l'on ne doute point que cette affaire ne se termine promptement et de la manière qu'on l'avait déjà avancé. Les égards que Sa Majesté le Roi de Prusse doit avoir naturellement pour cette Cour-ci augmentent par l'ascendant que les Anglais y prennent chaque jour. Ils paraissent sensiblement gagner l'influence dont ce Prince jouissait ci-devant, et l'on dit que M. Panine lui-même, qui n'avait paru jusqu'ici que prussien, commence à devenir entièrement anglais. J'ai toujours décidé ce Ministre d'être retenu par quelques considérations secrètes et puissantes dans les liens du Roi de Prusse. Peut-être aussi son attachement à ce Prince n'était qu'un moyen dont il se servait pour intimider sa Souveraine et mettre quelque borne à la hardiesse et à l'ambition de ses projets. En ce cas il pourra tirer le même avantage de la nouvelle alliance avec l'Angleterre.

Vous aurez vu, Monseigneur, dans les nouvelles publiques, que certaines diétines de Pologne avaient déclaré qu'elles s'assemblaient suivant l'usage ordinaire de la nation; qu'elles ne se regardaient plus comme sous le lien de la confédération générale, et qu'en conséquence

elles avaient donné ordre à leurs nonces d'en demander la dissolution. La Cour de Varsovie et ses partisans, qui croient avoir besoin encore de la confédération, redoutent les suites d'une pareille démarche; c'est peut-être le sujet de l'expédition de plusieurs courriers qui sont partis et arrivés successivement. Il m'est revenu que cette Cour-ci consentait à voir continuer la confédération jusqu'à une nouvelle diète dont la convocation serait fixée, qui servirait de diète de pacification dans laquelle toutes les lois faites pendant la confédération seraient légitimées; mais que la Russie n'aurait cette complaisance que dans le cas où elle serait pleinement assurée de la bonne foi des Czartoryski à concourir au rétablissement des dissidents; c'est l'objet qui paraît occuper le plus sérieusement la Cour de Pétersbourg, et l'on prétend que dans le cas où elle s'apercevrait que les Czartoryski éludent les promesses qu'ils ont probablement faites à ce sujet, alors elle est résolue à porter les dissidents à se lier par une reconfédération pour obtenir leur rétablissement. Un pareil événement produirait nécessairement les plus grands troubles dans la République.

Je dois vous instruire, Monseigneur, que M. de Goltz, que les dissidents ont adjoint à M. de Crescinski pour être chargés de leurs intérêts à cette Cour, m'a fait insinuer que la France devrait leur accorder leur appui, que les services qu'elle avait rendus aux protestants d'Allemagne dans le traité de Westphalie donnaient de justes espérances aux dissidents de Pologne, qu'ils méritaient le même intérêt et qu'ils en seraient certainement aussi reconnaissants. Quoique ce parti soit entièrement livré à la protection des puissances qui nous sont opposées, j'ai cru, Monseigneur, devoir répondre d'une manière à ne pas l'éloigner entièrement de la France. J'ai donc répondu que le Roi prenait l'intérêt le plus sincère au repos et à la prospérité de la Pologne, et que Sa Majesté était disposée à accorder son appui indistinctement à tous les Polonais, lorsque leurs vues seraient conformes au maintien de leurs libertés et de l'intégrité de la République. Si cette réponse engage M. de Goltz à me parler ouvertement, je pourrai peut-être trouver l'occasion de pénétrer plus particulièrement les intrigues et l'état de cette affaire; mais je ne ferai ici aucune démarche significative avant d'avoir reçu vos ordres à cet égard.

On continue d'assurer que l'échange du Holstein est entièrement convenu; mais comme cet arrangement paraît être l'appât dont la Russie se sert pour entraîner le Danemark dans ses vues, on prétend que la conclusion définitive de cette affaire sera le nœud de l'alliance que M. de Stanley est, dit-on, chargé spécialement de conclure. Je suivrai avec la plus grande vigilance les démarches de ce Ministre, et je ne manquerai pas de vous en instruire avec la même exactitude. Au surplus on me confirme que ce projet de l'alliance du Nord est particulier à l'Impératrice et qu'il n'est pas du tout goûté par la plupart des membres du collège des Affaires étrangères; mais ils n'osent faire des représentations qui seraient certainement aussi inutiles que dangereuses pour eux.

Note, jointe à la présente lettre, pour M. le Comte de Solms, Envoyé extraordinaire de Sa Majesté Prussienne.

Depuis quelque temps on était informé ici que le banquier Schweiger, dont le fils est établi à Pétersbourg, avait présenté conjointement avec lui un plan à Sa Majesté Prussienne dont le but, sous le spécieux prétexte de l'augmentation des revenus du Roi et de l'avantage du commerce, ne tend qu'à attirer à leur comptoir, exclusivement à tout autre, tout celui qui se fait de Russie en Prusse et par le transit des États de Sa Majesté Prussienne. L'illusion de ce projet était trop manifeste pour ne pas attendre qu'il aurait le sort qu'il mérite d'être pleinement rejeté. Néanmoins, et c'est avec étonnement, on apprend que le banquier Schweiger a trouvé le moyen de le faire goûter à sa Cour. Dans ce cas Sa Majesté Impériale ne peut se dispenser, tant par raison d'intérêt que pour remplir ses devoirs de l'amitié et de l'alliance qui l'unit à Sa Majesté Prussienne, de lui faire connaître avec la franchise, qui convient à son caractère, ses sentiments sur un monopole dont elle prévoit les suites pernicieuses pour leurs sujets respectifs.

Malgré les assurances du S-r Schweiger, il est naturel de penser que les sujets des États voisins de la Russie, gênés par les nouvelles entraves que ce plan va mettre au commerce de Russie, chercheront et réussiront à trouver des chemins pour s'en affranchir et pour se procurer des marchandises du cru de cet Empire, sans les faire passer

par les États du Roi. Pour juger des efforts qu'ils feront pour se soustraire à ce nouvel impôt, il suffit de faire observer qu'il ne leur reste qu'à choisir entre deux extrémités, ou de payer les droits exorbitants, soit de cinq pour cent à Stettin, soit de huit sur l'Elbe, ou [de] se livrer à la discrétion d'une seule maison, celle de Schweiger établie à Pétersbourg. La Prusse perdra nécessairement une partie des profits qu'elle fait par le transit de ces marchandises, et la Russie souffrira de son côté par la gêne que va éprouver son exportation dans cette partie. La possession exclusive de toutes les commissions qui, quand même elle s'étendrait à plus d'un comptoir prussien, ne générerait pas moins la liberté du commerce des États indépendants de la domination prussienne, où l'achat du commerce libre auprès des marchands prussiens, à deux pour cent, n'est dans le fait qu'une contribution manifeste en faveur du S-r Schweiger.

Ce projet étant faux dans ses principes et sa conclusion emportant avec soi la facilité d'augmenter le gain d'un marchand aux dépens du profit de l'État, dès qu'on veut faire distinction du commerce des marchands avec celui de l'Etat et considérer qu'il importe peu à un marchand si les différents transports de marchandises, qui se font par son pays, diminuent, pourvu que ce qui continue d'être transporté passe par ses mains, Sa Majesté Impériale en croirait l'examen seul suffisant pour en détourner l'exécution. Mais Elle a en outre à attendre, en vertu du traité d'alliance qui subsiste entre Elle et Sa Majesté Prussienne, que le Roi comptera pour quelque chose l'intérêt propre de la Russie dans cette opération. Les deux Cours se promettent l'une et l'autre, dans l'art. 12 du traité d'alliance, que le commerce sera continué librement et sans aucun empêchement, qu'on ne mettra pas de plus grands droits, charges et impôts sur les sujets des deux Cours que sur ceux des autres nations amies et alliées, et qu'on ne les traitera pas avec plus de rigueur. Ne serait-ce pas aller directement contre cette égalité, avec laquelle la Russie doit être traitée vis-à-vis des autres nations amies, que de réduire à une seule maison le commerce que les deux États font entre eux, soit pour leur consommation ou simplement par le transit sur les terres de leur dépendance? Il n'y a aucune de ces nations qui soit dans le même cas que la Russie, et quand l'ordonnance, qui ne regarde que son commerce, serait générale pour tout le commerce

étranger qui se fait en Prusse, la multiplicité des comptoirs prussiens, qui se trouveraient dans les autres États, empêcherait qu'on ne s'y sentit autant de cette limitation. Il ne s'en trouverait aucun qui fût borné comme l'est la Russie pour le présent au seul comptoir de Schweiger. On se propose, il est vrai, d'exempter de ce monopole les sujets de la Russie, mais cette exemption deviendra illusoire par les difficultés qu'on leur suscitera pour vérifier si les marchandises qu'ils exportent sont pour leur compte, et d'ailleurs on sait suffisamment que les marchands russes ne sont pas encore dans l'usage d'avoir leurs comptoirs dans les pays étrangers. Ils se trouveront dégoûtés et rebutés, et ces circonstances du commerce de la Russie, qui ne peut s'étendre qu'autant qu'on encouragera les sujets à le faire par eux-mêmes, exigent que le gouvernement ait l'attention de leur éviter autant qu'il est possible de pareils désagréments. Au reste toutes les nations qui commercent avec la Prusse font l'exportation de leurs marchandises par elles-mêmes et peu par les étrangers; serait-il juste de restreindre la liberté de la Russie à un petit nombre de Prussiens, pour ne pas dire à un seul, et à quelques Russes qui se verront forcés de l'abandonner?

M. l'Envoyé extraordinaire ne pourra se dissimuler à lui-même combien cette défiance de la Russie est fondée. Le Ministère Impérial a ordre de le prier de vouloir bien faire ses représentations à sa Cour pour empêcher l'exécution d'un plan qui, en faisant un tort réel au Roi, en fera encore d'avantage aux sujets d'une alliée qui se promet toute autre chose de son amitié.

81. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 5 octobre 1766.

Sire. Je ne doute pas que Votre Majesté n'ait reçu de Londres un exemplaire du traité de commerce de la Russie avec cette Cour. Il paraît imprimé depuis quelque temps. On n'y aperçoit aucun avantage particulier pour les Anglais qui n'ont pu obtenir ceux qu'ils avaient sollicités. On ne conçoit pas non plus qu'un pareil acte soit le fruit de tant de temps et de soins et ait exigé des expéditions si fréquen-

tes de courriers de part et d'autre. On présume qu'il paraîtra plusieurs ordonnances qui développeront les avantages des Anglais dans de certains points et qu'il y a une négociation sur le tapis touchant leur établissement d'Astrakhan, dont il n'est pas fait mention dans le traité. Il est certain que le nouveau tarif qui vient d'être publié en a rendu inutiles plusieurs articles. Il est constant que le Sénat a résisté [sic] aux Anglais, comme il l'avait fait précédemment aux négociants russes eux-mêmes, le transit par la Russie pour le commerce de Perse; cependant M. Panine paraît porté à le faire accorder aux Anglais, afin que la nation russe, qu'il ne croit pas assez habile dans le commerce pour entreprendre celui-ci, puisse apprendre d'eux les moyens d'en tirer parti; mais ce Ministre se flatte d'ôter ensuite aux Anglais cette branche, s'ils en sont une fois en possession, et que la Russie puisse tirer d'eux et de leurs opérations assez de lumières pour leur succéder. Cette idée de M. Panine prouve que le Ministre lui-même n'est pas fort éclairé sur cette matière. Quoiqu'il en soit, on pense généralement ici, Sire, qu'au défaut de la valeur réelle de leur traité les Anglais ont voulu lui en former une imaginaire, en lui donnant tout l'air d'une opération importante. On dit toujours que toutes les puissances seront admises à en signer un pareil, et je n'en suis pas surpris; il reste à savoir s'il ne surviendra pas, comme on le soupçonne, des additions aux stipulations faites qui changeraient la nature des choses.

M. de Betski, qui était comme directeur des bâtiments en ce pays-ci et à la tête des arts et sciences, qui a été jusqu'ici un des principaux favoris de l'Impératrice qu'il recevait très souvent chez lui et qui était le Russe le plus attaché à la France, sentant son crédit diminuer depuis quelque temps, a pris le parti de se démettre de ses emplois, de vendre ses biens et de demander à sa Souveraine la permission de voyager: c'est là la ressource des gens disgrâciés que le Souverain ménage encore assez pour ne pas les perdre entièrement. M. Betski se propose d'aller en France y cultiver son goût pour les arts et y vivre à l'abri de l'orage. Une certaine demoiselle Anastasie, qu'on dit être sa fille, qui était femme de chambre de l'Impératrice, auprès de laquelle elle était sur le ton de la plus grande familiarité au point de l'appeler sa commère, quitte aussi la Cour et doit suivre

M. Betski dans ses voyages; elle l'a déterminé, à ce qu'on assure, à prendre ce parti. C'est une fille de beaucoup d'esprit, auprès de laquelle tous les Ministres étrangers, surtout ceux de Vienne, sont fort empressés pour gagner sa confiance; mais elle n'a pas pu leur être d'une grande utilité parce qu'elle n'a jamais eu d'influence dans les affaires politiques, l'Impératrice lui ayant déclaré, dès la première fois qu'elle a voulu en parler, que si elle s'avisait de lui ouvrir la bouche sur ces matières, Elle l'enverrait assez loin pour la mettre hors de portée de lui en dire un mot. Cependant, comme cette demoiselle pouvait dans l'occasion prévenir en faveur du personnel d'un Ministre et faire des insinuations avantageuses à ses vues, chacun a cherché à la ménager et à l'attirer de son côté, peut-être aussi pour en apprendre quelques anecdotes secrètes et utiles. La disgrâce de M. Betski ne peut être que très désagréable à M. de Bausset, qui, au moyen de personnes qui étaient fort attachées au Russe [sic] et qui tiraient de lui leurs notions dont ils rendaient compte au Ministre de Votre Majesté, pouvait recevoir de bons avis dont il faisait son profit, mais qui se trouverait aujourd'hui privé de cette ressource s'il restait ici. Depuis que le rappel de M. de Bausset est publié, des personnes de la nation commencent à en paraître peinées: elles craignent que le despotisme n'augmente par cet appui, et elles semblent appréhender de se voir sous le joug de l'Angleterre, qui aura ici tout crédit et toute influence, si la France, comme on le croit, n'y envoie plus de Ministre. En effet, M. de Bausset s'attend à recevoir à la fin de ce mois l'ordre de partir d'ici sans prendre congé, et il y a tout lieu de croire que l'officier russe expédié au Prince Galitsine, il y a environ trois semaines, lui aura apporté des ordres relatifs à cette circonstance.

82. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 5 octobre 1766.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 22 et 29 août, N^o 34 et 36.

Selon tout ce qui nous revient de Pologne, Stanislas Auguste n'est pas plus content des Czartoryski que l'Impératrice de Russie. On

prétend même que la brouillerie entre les oncles et le neveu a éclaté dans des affaires essentielles et qu'il n'est plus possible de soupçonner que leur mésintelligence soit simulée. Il faut espérer que les patriotes s'en prévaudront pour garantir la République de tous les préjudices qu'on se propose de lui causer dans sa liberté et dans ses possessions. L'embarras des Cours de Pétersbourg et de Varsovie ne doit pas être médiocre. Elles ne peuvent espérer de faire passer leurs projets qu'à la faveur de la pluralité, et il est difficile de croire qu'elles puissent la gagner, si les Czartoryski, maîtres jusqu'ici de la confédération, s'y opposent comme on vous l'a assuré. Ils auraient d'ailleurs un moyen bien sûr de faire évanouir tous ces projets. Ce serait que le Palatin de Russie se démit du bâton de maréchal de la confédération et de la charge de grand régimentaire. Dans la disposition actuelle des esprits et vu les ménagements avec lesquels la Russie semble faire usage de ses forces en Pologne, il paraît certain que Stanislas Auguste n'aurait pas le crédit d'empêcher la liberté de la diète.

Ce ne peut être que dans cette conviction que la Russie paraît, ainsi que vous le mandez dans votre dernière lettre, disposée à donner les mains à la proposition que le Roi de Prusse lui a faite de rompre la confédération. Il faudra voir par quels moyens Catherine II prétendra parvenir au règlement des différents objets qui l'intéressent.

Il n'est pas étonnant, Monsieur, que cette Princesse paraisse dans ce moment-ci dans l'inaction relativement à la démarcation; son projet est arrêté, et c'est en Pologne qu'Elle prépare les moyens et le moment de l'exécution.

L'irruption des Tartares doit donner à penser sérieusement à la Cour de Pétersbourg. On sait à la vérité que le chef de ces peuples est son ennemi personnel; mais le sort de son prédécesseur doit l'avoir rendu trop circonspect pour hasarder une semblable démarche au risque de déplaire à la Porte et d'encourir sa disgrâce. Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne soyez très attentif à recueillir tout ce qui vous reviendra sur cet objet important et que vous n'en fassiez part à M. de Vergennes par la voie de Vienne.

Le départ mystérieux du Comte Orlov a sans doute eu des motifs bien forts et bien pressants et c'est par cette raison même qu'on peut présumer qu'ils ne demeureront pas plus secrets que le voyage de ce favori.

Il faut, Monsieur, suspendre jusqu'à l'arrivée de M. Stanley à Pétersbourg le jugement qu'on doit porter sur les dispositions et les vues des deux Cours, tant pour arranger les articles du traité de commerce qui sont encore en suspens que pour conclure un traité d'alliance. Le besoin et le désir que la Cour de Russie a de la paix ne doit point faciliter l'obtention des subsides qu'elle sollicite, car on doit douter que l'Angleterre veuille payer les Russes pour demeurer dans l'inaction.

Je crois toujours moins, Monsieur, à l'échange du Holstein, depuis qu'on m'assure de plusieurs côtés qu'ainsi que je l'avais soupçonné le diplôme de majorité du Grand-Duc n'existe point. D'ailleurs, toute autre considération à part, il n'est pas possible que Catherine II suppose de la considération et de la consistance au gouvernement actuel du Danemark.

J'ai fait usage, Monsieur, des notions que vous m'avez données sur le nommé Forster et je charge M. le Comte de Guerchy et M. Durand de tâcher d'en tirer parti.

83. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 7 octobre 1766.

Monseigneur. J'ai appris que le Prince Charles de Saxe a fait encore au sujet de la Courlande quelques tentatives tant auprès de cette Cour-ci qu'en Courlande même. Il lui était revenu que l'Impératrice avait quelques regrets de l'avoir éloigné de ce duché. Ce Prince, pour s'en assurer, l'a fait demander au Chevalier Macartney par M. Stanhope, Ministre anglais à Dresde. L'Impératrice en a été informée et cette Princesse a été choquée qu'on la soupçonnât de se repentir de ce qu'Elle avait fait. Je ne doute pas que l'humeur de Sa Majesté Prussienne n'ait ajouté à l'amertume du style de la déclaration dans laquelle le Prince de Saxe me paraît assez clairement désigné. Il aurait dû attendre des circonstances plus favorables pour profiter des bonnes dispositions de Catherine. En voulant les hâter, il les a peut-être détruites.

Les derniers avis que j'ai eus sur la négociation du Holstein di-

sent que la Russie l'a cédé purement et simplement moyennant une rente viagère de deux cent mille roubles que le Danemark fera au Grand-Duc. Ainsi cette acquisition ne sera pas absolument gratuite, mais elle est toujours très avantageuse pour le Danemark.

Il y a des gens qui disent que l'Impératrice se propose, après avoir publié à Moscou le nouveau code de lois auquel Elle travaille depuis près de deux ans, d'associer le Grand-Duc à l'Empire. Ce projet pourrait bien n'être répandu dans le public que pour sonder ses dispositions. Ceux qui croient connaître le génie de l'Impératrice ne sauraient se persuader qu'il ait été formé jusqu'au moment où ils le verront exécuté.

Je m'occupe, Monseigneur, de tout ce qui a rapport au traité de commerce dernièrement conclu. En l'examinant, je trouve que les Anglais y ont plutôt accru que diminué les avantages que l'ancien leur accordait. Cependant je me réserve d'en faire une comparaison plus exacte avec le tarif que nous verrons incessamment en français, et qui sera la vraie pierre de touche des faveurs accordées aux Anglais et qui me paraissent enveloppées sous le voile de l'égalité qu'on affecte d'établir entre les deux nations contractantes.

84. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 13 octobre 1766.

J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 et le 10 du mois passé, N^{os} 36, 37 et 38.

Nous ne tarderons sans doute pas, Monsieur, à être instruits des stipulations du traité de commerce conclu entre l'Angleterre et la Russie, puisqu'il doit être rendu public à Londres et à Pétersbourg. Il est à présumer que l'acte subséquent, s'il y en a un, le deviendra également s'il regarde le commerce; mais quoi que le désir immodéré que Catherine II a de se lier avec l'Angleterre puisse l'induire à de fausses démarches, on ne doit point croire que cette Princesse ait pu se porter à livrer le commerce intérieur de ses États aux Anglais. Ce serait faire rentrer celui de ses propres sujets dans le néant, les rendre tributaires de l'Angleterre et renverser pour des siècles tout l'édifice de la grandeur russe et de tous les projets magnifiques que Catherine

II et M. Panine, particulièrement, forment pour donner à la Russie une marine puissante et un commerce et une politique indépendante. Je serais donc assez porté à croire aux assurances positives que ce Ministre vous a données sur cette matière. Quant au traité d'alliance entre la Russie et l'Angleterre on ne peut fonder aucun jugement sur les notions vagues et incertaines qu'on a jusqu'ici à ce sujet.

Les projets qu'on prête à Pétersbourg aux Czartoryski prouvent seulement qu'on y cherche à les rendre odieux, et qu'on est embarrassé de leur résistance aux volontés de la Russie. D'ailleurs rien n'est plus maladroit que l'inculpation dont on les charge de vouloir renverser les anciennes lois et de choisir, pour les en convaincre l'exemple de ce qui se passe relativement aux dissidents, tandis que ce sont eux qui veulent maintenir la loi faite contre eux et que c'est la Russie qui n'épargne rien pour la faire renverser. Il paraît qu'elle éprouvera une résistance très forte. A cet égard les peuples de Pologne aiment leur religion, et leur vœu est unanime à cet égard. Le clergé sent ses forces, et la noblesse catholique, dont les intérêts et l'autorité sont également menacés, secondera certainement ses efforts.

Il y a lieu de croire que la Russie ne trouvera pas des dispositions plus favorables pour l'exécution de la démarcation. Vous saurez peut-être déjà que la Porte ottomane a fait remettre à M. Alexandrovicz, vers la fin du mois d'aôût, une note dont la substance porte qu'apprenant par la voix publique qu'il se traite entre la Russie et la Pologne d'une démarcation de limites, dont une partie voisine des Turcs ne peut du tout être indifférente au Grand Seigneur, il compte qu'on ne conclura rien, sans lui avoir fait connaître auparavant la nature et l'étendue de ce projet, comme aussi s'il ne porte point atteinte aux libertés polonaises. Une démarche aussi importante, et qui prouve de la part de la Porte une attention aussi sérieuse à ce qui se passe sur cet objet et une connaissance réfléchie des conséquences du projet de Catherine II, doit produire des effets également sensibles en Russie et en Pologne. Vous voudrez bien, Monsieur, les observer avec attention, et recueillir ce qui vous reviendra sur la manière dont on envisage cette déclaration et les suites qu'elle pourra entraîner, ainsi que sur l'influence qu'elle pourra avoir sur la conduite de la Cour de Pétersbourg. Son embarras ne doit pas être médiocre, le moment est

pressant; si on laisse passer la diète, le plan sera manqué. Nous sommes très curieux de voir quel parti Catherine II prendra. Il n'est pas vraisemblable qu'Elle ose continuer à braver la Porte et à provoquer son ressentiment par un mépris marqué de ses démarches, et par la consommation d'un plan que la violence seule pourrait achever.

S'il faut, Monsieur, juger de toutes les notions que contient la lettre de Varsovie dont vous m'envoyez le précis, par ce qu'elle dit de la prétendue négociation établie entre le Roi et la Cour de Berlin, la personne qui l'a écrite est bien mal instruite. Elle ne le paraît pas davantage sur les prétendues démarches de la Cour de Vienne pour se rapprocher de celle de Pétersbourg, au moins avons-nous lieu de le croire, puisque vos découvertes en Russie et les nôtres à Vienne ne nous ont donné aucune notion, et même aucun soupçon à cet égard. Ce sont là de ces lieux communs que des politiques mal intentionnés se plaisent à répandre de temps en temps pour tenir leur malignité en haleine.

Le sieur Maruzzi dont vous me parlez, Monsieur, est vraisemblablement le même qui a fait quelque séjour à Vienne, à Paris et à Londres. Il est Dalmatien, sujet de Venise. Il ne paraît avoir eu nulle part d'autre occupation que celle de son plaisir et de son commerce; mais comme il est très riche, et que Catherine II cherche à attirer des sujets de tous côtés, il est assez probable que c'est là l'unique raison à laquelle il est redevable des caresses que cette Princesse lui fait.

Nous avons de Londres des nouvelles que le traité entre les Cours de Londres, de Berlin et de Pétersbourg est fort avancé. Cette nouvelle confirme celle que vous me mandez, et doit exciter de plus en plus votre vigilance.

Quant à ce qui concerne la déclaration que vous avez demandée, Monsieur, au sujet du titre Impérial, je compte que vous ne tarderez pas à nous instruire de la réponse définitive de l'Impératrice.

85. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 14 octobre 1766.

Monseigneur. Un courrier, arrivé avant-hier à Varsovie, a occasionné ici beaucoup d'humeur et de mouvements. MM. d'Assebourg et de Solms ont été en conférence particulière avec les Ministres

russes. Ce courrier a appris que le Prince de Reprine et M. Benoit, président [sic] de Prusse, ont déclaré conjointement au Roi de Pologne que leurs maîtres respectifs avaient chacun de leur côté 30 mille hommes sur les frontières de la République et que ces troupes y entreraient pour appuyer la cause des dissidents, supposé que la diète ne consentit point à les rétablir dans leurs anciens droits. Les Czartoryski ont répondu que Sa Majesté Polonoise ne pensait pas devoir consentir à ce rétablissement, qui d'ailleurs ne pouvait être décidé que par la diète; sur quoi le Prince de Reprine a demandé une audience publique à cette assemblée de la nation. Le Palatin de Russie n'a pas hésité de la refuser en disant que la publicité d'une déclaration pareille serait une offense au Roi et à la dignité de la République. Les Ministres des autres puissances protestantes feront une déclaration plus modérée sans doute, mais qui prouvera l'intérêt sincère que leurs maîtres prennent aux dissidents. La conduite de ces puissances est l'effet de l'invitation que les Cours de Pétersbourg et de Berlin étaient convenues de leur faire dans la convention secrète qui fut signée entre elles l'année passée au sujet des dissidents, et dont j'ai eu l'honneur d'envoyer copie à M. le Duc de Praslin dans ma dépêche du 5 juillet. J'ai lieu de croire que l'Angleterre se conduira dans cette circonstance de manière à se ménager le rôle de médiatrice, et s'assurer par ce moyen la reconnaissance de la Pologne. L'issue de cette diète cause beaucoup d'inquiétude à la Cour de Pétersbourg, malgré les mesures qu'elle a prises pour en assurer le succès. Les Polonais paraissent résolus à la plus vigoureuse opposition; mais à quels moyens auront-ils recours? Refuseront-ils simplement de délibérer en présence des troupes étrangères, et rompront-ils la diète en conséquence, ou bien prendront-ils la résolution d'opposer la force à la force et continueront-ils la confédération pour cet effet? C'est ce qu'il n'est pas aisé de prévoir. J'avoue que je ne puis pas imaginer que le Roi de Pologne et ses oncles osent s'exposer à tout le poids du mécontentement de l'Impératrice et du Roi de Prusse: ou ils se sont préparé des ressources qui nous sont inconnues, ou ils jouent une comédie dont Stanislas est convenu avec Catherine et dont le dénouement découvrira les engagements qu'on les soupçonne d'avoir formés depuis longtemps.

Les commissaires russes, nommés pour la démarcation des limites, ont eu depuis quelques jours plusieurs conférences avec le Ministère. Peut-on, veut-on mettre cette grande affaire sur le tapis? Je suis même assez porté à croire qu'on la presserait vivement si l'on était sans inquiétude du côté des Turcs; mais d'après tout ce que j'entends dire là-dessus, il paraît que la Russie ne compte pas entièrement sur les dispositions pacifiques de la Porte. Nous apprendrons incessamment si l'ouverture de la diète s'est faite tranquillement. On ne serait pas surpris ici de la voir rompue. Il est probable que les dissidents formeront une confédération particulière pour poursuivre plus efficacement leurs prétentions. La Russie soutiendra cette démarche par la présence de ses troupes; mais je crois qu'elle attendra la dernière extrémité, parce que je sais qu'elle verra avec peine les troupes prussiennes entrer sur le territoire de la République, le Roi de Prusse ayant déclaré qu'il remplirait ses engagements en faveur des dissidents, mais qu'il n'entendait pas que ce fût à ses dépens et que ses troupes ne sortiraient pas de certains districts de la Pologne, sans recevoir des dédommagements des dépenses qu'il aurait faites pour rétablir la paix dans son sein.

Je donnerai, Monseigneur, toute l'attention dont je suis capable à ces objets importants et je ne manquerai pas de vous en instruire exactement, ainsi que M. de Vergennes, afin qu'il ne laisse rien ignorer à la Porte de ce qui peut l'intéresser.

L'Impératrice a fait entrer en Courlande 1,200 hommes qu'on a établis sur les terres des seigneurs, qui persistent dans leurs démarches contre le Seigneur de Biren. C'est l'exécution de la déclaration du 3 septembre et j'ai eu l'honneur, Monseigneur, de vous envoyer le précis. La noblesse soutient avec courage cet acte de despotisme d'une puissance étrangère. Elle sera sans doute obligée de céder à la force; mais la violence dont on use envers elle fortifie la légitimité de ses protestations et ne fait pas espérer une régence tranquille au Duc de Biren et à ses descendants.

Le Roi de Prusse a eu égard à la note que cette Cour avait remise à son Ministère au sujet de l'imposition de deux pour cent mise sur toutes les marchandises russes, qui passeraient par ses États et qui ne seraient pas expédiées par des comptoirs prussiens établis à Péters-

bourg. M. de Macartney m'a dit que l'ordonnance de Sa Majesté Prussienne est révoquée et que cette affaire est finie.

M. de Solms vient de me nier que le Roi de Prusse ait supprimé l'imposition mise sur les marchandises russe expédiées par des négociants qui ne soient pas ses sujets.

J'ai appris que M. d'Assebourg a dans son portefeuille des lettres d'ambassade qu'il ne présentera qu'après la conclusion de l'affaire du Holstein.

86. M. Tercier à M. Rossignol.

Paris, 14 octobre 1766.

Sa Majesté a reçu vos dernières lettres qui sont restées quatre mois en route.

Vos deux dernières lettres parlent du voyage que l'Impératrice se propose de faire à Moscou et qui est même annoncé aux Ministres étrangers. Il est bien difficile de croire que cette Princesse, malgré l'opinion dans laquelle ses succès la confirment, peut tout oser [et] aille jusqu'à épouser le Comte Orlov. Elle doit ouvrir les yeux après la manière dont vous marquez que ce favori lui a manqué, et juger à quel excès il se porterait si Elle l'associait publiquement à son lit, car on ne peut pas croire qu'Elle lui fasse partager sa couronne; ce serait sûrement le moyen de se perdre tous deux. On ne peut imaginer qu'Elle choisisse pour le lieu de cette union la ville de Moscou, surtout si, comme vous le dites, la principale noblesse de Russie qui l'habite lui est peu attachée. La nécessité de dater de cette ville les nouvelles lois que cette Princesse projette serait un prétexte plus plausible, mais pourquoi dans ce moment s'éloignerait-Elle de l'Europe et s'avancerait-Elle jusque sur les bords de la mer Caspienne? C'est ce qu'on ne peut comprendre. Il est probable comme vous l'observez que la vanité du Comte Orlov et de sa famille peut lui avoir fait désirer de se montrer à Moscou, mais non pas d'aller plus loin.

Il paraît par vos dernières lettres que tout est tranquille dans l'Empire russe et que le gouvernement de l'Impératrice est assuré au moins pour le présent. Ces avis ne s'accordent pas parfaitement avec

ceux que Sa Majesté avait reçus précédemment qui, fondés sur la connaissance des principaux personnages de la Russie, annonçaient une révolution prochaine, mais au moins assurée. Je sais qu'il est très difficile de pénétrer ce qui se passe à cet égard, que souvent le moment le plus calme est suivi immédiatement de la tempête. C'est un objet que vous ne devez pas perdre de vue autant que vous pourrez juger des dispositions de la nation.

Le mariage du Roi de Pologne avec une archiduchesse est, selon les apparences, un bruit public, ainsi que les démarches du Roi de Prusse, pour le rompre et pour faire donner la préférence à une princesse qui lui soit liée par le sang. Ne négligez cependant rien pour éclaircir ces faits à cause des conséquences qui peuvent en résulter. Il importe de connaître la part que l'Impératrice de Russie peut avoir à cette alliance, s'il en est en effet question, et de savoir le degré de confiance qui existe entre cette Princesse et l'Impératrice-Reine. C'est ce que vous devez insinuer à M. de Bausset dont Sa Majesté voit avec satisfaction que vous avez la confiance. Ce que vous marquez de son peu de liaison avec le Ministre autrichien ne lui facilite pas les moyens de faire des découvertes: la réserve de ce Ministre à l'égard de celui du Roi n'aurait-elle pas pour objet de lui cacher cette négociation? et les 6000 roubles, dont l'Impératrice de Russie lui a fait présent, peuvent avoir été donnés dans cette vue autant que par rapport à la reconnaissance du Roi de Pologne.

Deux affaires doivent occuper la diète de Pologne actuellement assemblée: celle des limites avec la Suède et, selon quelques avis, le projet de l'hérédité. Sa Majesté est instruite par M. de Bausset de toute l'étendue que la Russie prétend donner à ces nouvelles limites. Il est question de savoir si la diète y consentira. Sa Majesté ne doute pas que vous ne soyez attentif à examiner la manière de penser de la Cour de Pétersbourg sur les avis qu'elle recevra de Varsovie, cette diète, la première depuis le couronnement, devant faire juger des dispositions de la nation polonaise, et par conséquent de ce que l'Impératrice de Russie peut en augurer pour le Roi qu'elle a mis sur le trône.

Il est difficile d'imaginer que le moment où il s'agit d'un démembrement si considérable du royaume, quoique coloré sous le nom

d'échange, soit celui que le Roi de Pologne choisisse pour proposer l'hérédité lorsqu'il n'est pas encore marié; la première chose à faire serait d'annoncer la princesse qu'il se propose d'épouser, afin d'obtenir selon les anciennes lois, si elles subsistent encore à cet égard, le consentement de la République; on parle de cette hérédité en faveur de la famille du Roi, mais est-ce pour ses frères ou pour ses oncles? Dans le premier cas la maison Czartoryski, qui désirait placer le Prince Adam sur le trône, y consentira-t-elle, dans le second le Roi préférera-t-il ses oncles à ses frères et le nom de sa mère à celui de son père? Dans l'un et l'autre proposera-t-il une succession éventuelle qui devienne caduque, s'il a des fils auxquels il faudrait assurer la couronne? Il y a trop de complications dans ce projet pour qu'il puisse réussir, surtout s'il est question du mariage avec une archiduchesse; il peut se faire que l'Impératrice-Reine attende pour y consentir que la diète ait accordé l'hérédité aux enfants à naître, afin de ne pas exposer leur sort, s'ils perdaient leur père en bas âge, ce qui est encore difficile à arranger.

Observez autant que vous le pourrez les effets de la brouillerie entre les frères et les oncles du Roi de Pologne, les soins que l'Impératrice se donne pour les faire cesser et les motifs qui l'y déterminent.

Il paraît par votre dernière lettre que la négociation avec le Danemark pour l'échange du Holstein est très avancée. Vous avez pensé d'abord à croire qu'elle n'irait pas si vite pour les raisons que vous en alléguiez; on pouvait en juger ainsi parce que la Cour de Copenhague est très lente à se décider, que d'ailleurs elle ne cherche qu'à se ménager avec toutes les puissances sans être attachée réellement à aucune, pas même à l'Angleterre. De plus il paraissait que le nouveau Roi n'avait pas la même confiance dans ses Ministres que son prédécesseur, ce qui devrait rendre son système incertain. Si malgré ces raisons l'Impératrice parvient à cet échange, Elle pourra se féliciter d'avoir plus fait que Pierre I qui, avec sa puissance, n'avait pu obtenir une voix à la diète de l'Empire, ce qui est un objet bien important; ce sera un nouveau motif de vanité pour cette Princesse.

87. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 23 octobre 1766.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 septembre, № 38 bis.

Je ne puis qu'approuver la résolution où vous étiez de demander aux Ministres russes la résolution finale de l'Impératrice, au sujet du style de vos lettres et de rappel, s'ils différaient de vous en instruire.

J'ai toujours pensé, Monsieur, que l'affaire de la démarcation des limites n'était point de nature à être traitée à la diète, et que le projet des Cours de Pétersbourg et de Varsovie était seulement de faire autoriser le Roi de Pologne ou des commissaires à y travailler, et d'exécuter à l'ombre de cette formalité les arrangements dont elles sont convenues. Ce plan devient encore d'une exécution plus indispensable depuis la déclaration que la Porte a faite à se sujet, si tant est qu'on ose malgré cela pousser cette affaire.

Vous faites très bien, Monsieur, d'attendre le moment d'apporter vous-même les cartes que vous avez su vous procurer, ou de me les envoyer par quelque occasion sûre, si votre retour devait être encore longtemps différé.

Il est difficile de croire, Monsieur, que Catherine II, dans la position où Elle se trouve, veuille la guerre. En tout cas, on ne voit pas à qui Elle pourrait la faire; si Elle englobe toutes les puissances voisines de la Russie dans sa Ligue, comme c'est son projet, il ne lui restera que l'Empire ottoman à attaquer et il n'y a pas lieu de croire que ce soit là son projet.

Toute l'affectation avec laquelle on répand à Pétersbourg de mauvais bruits sur des choses qui nous intéressent, ne prouve qu'une mauvaise volonté impuissante et ne mérite de notre part que du mépris. Cependant il est bon, Monsieur, que vous vous fassiez rendre compte des écarts que le gazetier de Pétersbourg se permettra et que vous m'en instruisiez.

L'Impératrice de Russie ne peut mieux faire, si Elle veut changer et fixer l'esprit de sa nation, que de suivre le plan qu'Elle paraît s'être tracé pour l'éducation de la jeunesse russe. Je ne vois pas comment la paix de Westphalie empêcherait de jeunes pages et un prêtre grec

d'étudier dans une université d'Allemagne. Il n'est pas à présumer que l'Impératrice prétende y instruire le culte public de son rite, et les Cours de Vienne ou de Saxe n'auront rien à voir dans ce qui se passera dans l'ombre du silence dans l'intérieur des maisons que ces étudiants occuperont.

Il paraît, Monsieur, par l'opposition des partisans de la Russie en Suède à la dissolution de la diète, que cette puissance ne leur a pas encore fait connaître le désir qu'elle a de mettre fin à ses séances.

88. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 24 octobre 1766.

Monseigneur. Des nouvelles plus particulières de Pologne disent que les Czartoryski n'ont pas refusé décidément l'audience publique que le Prince Repline demandait à la diète, mais qu'ils ont tâché de l'é luder en faisant naître des difficultés sur le cérémonial.

Elles ajoutent que l'Ambassadeur de Russie a répondu que les objets qu'il devait communiquer à l'Assemblée étaient trop pressants et d'une trop grande importance pour que de pareilles difficultés pussent l'en empêcher, qu'il demandait à être admis simplement selon l'usage, et qu'au surplus il conserverait la dignité et les prérogatives de son caractère, en protestant contre ce qui pourrait y donner atteinte et en demandant que les ambassadeurs qui auraient audience après lui reçussent le même traitement. On ne dit quelle résolution a été prise en conséquence de cette réponse. Le nonce a demandé la même audience pour le lendemain. On n'est pas mécontent ici des démarches de ce dernier Ministre, ce qui me fait croire qu'on ne regarde ici tous les projets relatifs aux dissidents que comme un objet de politique, et qu'on ne craint pas que les Polonais catholiques s'y opposent par les motifs d'un zèle de religion.

Il court des bruits que les dissidents portent leurs prétentions plus haut qu'on ne le disait d'abord, et qu'ils voudraient être parfaitement assimilés aux catholiques, mais j'ai peine à croire qu'ils osent faire des propositions si capables de les révolter. Elles doivent être plus modérées puisqu'il est échappé au secrétaire de M. Rzewuski que les

dissidents auraient satisfaction. Ce secrétaire est un Suisse calviniste; mais il est probable qu'il parle plutôt d'après des notions particulières, qu'il est à portée d'avoir, que d'après les vœux secrets qu'il doit naturellement former en faveur des dissidents. On pourrait aussi conclure de là que les Polonais commencent à mollir sur cet objet et qu'ils sont subjugués par la crainte des troupes russes prêtes à marcher.

L'Impératrice est personnellement très piquée contre les Czartoryski. Elle s'aperçoit qu'ils ont toujours cherché à la tromper. Cette conduite a vivement indisposé cette Princesse, et Elle tâchera de faire sentir à cette famille tout le poids de son ressentiment, si Elle peut en éviter le contre-coup au Roi; mais on dit que ce Prince s'est aussi sincèrement qu'intimement uni à ses oncles, parce qu'il s'est aperçu que sa sûreté dépendait de cette union.

Une personne, à qui sa naissance et son état ont donné une entière connaissance des lois et des usages de Pologne, m'a assuré que le Ministère de Pétersbourg en était peu instruit et que le Prince Reptine avait été constamment joué par les Czartoryski. L'élection du maréchal de la diète paraît en être une preuve. Cet Ambassadeur portait un nonce qui en a été rejeté à cause d'un empêchement légal, et M. de Czajplit [sic], créature des Czartoryski, a été élu à sa place. De quelque manière que leur adresse traverse les projets de Catherine, on ne doute pas ici que, si cette Princesse y est réduite, Elle n'emploie la force pour en assurer le succès.

On m'apprend que le Roi de Prusse a commencé avec le Comte de Chatam une négociation pour un traité d'alliance avec l'Angleterre qui, sans infirmer celui qui engage ce Prince, en est cependant entièrement indépendante. On dit qu'il n'a pas fait part de cette négociation à cette Cour-ci et qu'il a eu dessein par cette inattention réfléchie de témoigner son mécontentement de celle qu'on avait eue en signant le traité de commerce avec l'Angleterre, sans lui en faire part.

89. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 30 octobre 1766.

Monseigneur. On attendait hier un courrier de Pologne, il n'en est pas arrivé d'autres depuis le quinze. La diète avait été jusqu'à

cette époque uniquement occupée d'arrangements intérieurs et propres à donner plus de consistance à la République. Le concours unanime de cette Assemblée, pour de pareils objets, déplaît ici d'autant plus qu'elle n'a pas encore fait mention de ceux auxquels la Russie s'intéresse. On m'a dit que l'Impératrice, instruite du projet d'établir une succession héréditaire, avait fait déclarer par son Ambassadeur qu'Elle, ni ses successeurs, ne consentiraient jamais à ce changement de constitution. On soupçonne néanmoins que les Czartoryski poursuivent toujours ce projet et même qu'ils tâchent d'assurer le trône au Prince et dans le cas où le Roi actuel viendrait à manquer; c'est probablement dans cette vue qu'ils veulent, dit-on, le faire nommer Lieutenant Général de la Prusse Polonaise.

M. de Macartney se donne ici beaucoup de soins pour radoucir la Russie envers les Czartoryski. Il représente que c'est par la voie de la conciliation qu'il faut les rendre favorables aux dissidents, que la force est un moyen dangereux à employer dans des affaires de cette nature, et que rien ne serait plus capable d'allumer en Pologne une guerre civile qui pourrait s'étendre bientôt dans toute l'Europe. Son zèle pour cette famille l'a même porté à présenter un mémoire à ce Ministère-ci où il trace un plan pour parvenir tranquillement à un heureux succès dans cette affaire. Ce mémoire renferme des questions que l'Impératrice doit faire aux Czartoryski. Leur réponse, apparemment convenue avec le Ministre anglais, décidera la confiance que la Russie peut avoir en lui. Elle doit leur demander quels sont les plus opposés aux dissidents, quels moyens on peut employer pour ramener la Pologne aux vues de la Russie, et enfin s'ils peuvent s'engager personnellement à les faire réussir. Ainsi cette grande affaire pourrait encore tourner à un accommodement. J'ignore le parti que la Russie prendra, mais j'ai lieu de croire que les dissidents aimeraient mieux qu'elle se déterminât pour la force que pour la négociation.

On dit que la confédération finira avec la diète, mais qu'avant de la dissoudre on fixera certains objets qui seront à l'avenir constamment décidés par la pluralité des suffrages. Si cette disparition a lieu, il n'est pas douteux que le Roi et la République n'y trouvent à la longue le moyen assuré de se donner plus de consistance, et de diminuer l'influence que les puissances voisines ont gagné dans leurs délibérations.

M. de Macartney devait partir par mer; il a changé de résolution et prend la route de Stockholm au premier trainage, c'est-à-dire que son départ est différé d'environ deux mois. On m'a assuré qu'il a la permission de partir sans remettre des lettres de récréance, et que ses appointements lui seront continués. J'ignore si ce traitement est une gratification ou s'il annonce le retour de ce Ministre après l'admission de M. Stanley.

Les Courlandais ont subi le joug, en déclarant que leurs cœurs et leurs volontés ne ratifieront jamais les soumissions auxquelles la force les a contraints.

M. le Duc de Praslin m'avait défendu, Monseigneur, de prendre ma route par Berlin en me rendant en Russie. Je vous prie de vouloir bien me mander si la même défense subsiste et si, dans le cas où je prendrais ma route pour Vienne, il n'y aurait pas d'inconvénients à passer par Varsovie qui se trouve presque sur mon chemin.

90. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 31 octobre 1766.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 et le 30 du mois passé, N^o 39 et 40, avec toutes les pièces qui y étaient jointes et notamment l'exemplaire du traité de commerce, conclu le 20 juin, entre les Cours de Pétersbourg et de Londres.

J'ai rendu compte au Roi de la réponse que le Ministère russe vous a transmise de la part de sa Souveraine. Sa Majesté a jugé, pour le bien de ses affaires et vu la saison, qu'il était convenable que vous restiez à Pétersbourg jusqu'à l'été prochain. Nous verrons alors le parti qu'il y aura à prendre, qui ne sera jamais d'ajouter le titre Impérial à celui de Majesté; mais le Roi a jugé, Monsieur, qu'il ne convenait pas que vous parlassiez davantage sur cet objet au Ministère russe.

J'ai lu au Roi les observations que vous avez faites sur le traité de commerce signé le 20 juin dernier. Sa Majesté les a fort approuvées; elles font voir que les Anglais ont été obligés de renoncer à

plusieurs avantages très importants, qui leur avaient été accordés en 1734, et cela justifie les propos que les Ministres russes vous ont tenus en différents temps sur cette matière et les assurances qu'ils vous ont données que la Russie n'accorderait aux Anglais aucun avantage qu'elle ne peut rendre commun aux autres nations. Cette circonstance ajoute au désir que j'ai de voir le mémoire que vous m'annoncez sur le commerce de Russie, et je vous serai fort obligé de me l'envoyer aussitôt qu'il sera fait.

Je ne doute pas que la négociation de l'alliance entre les Cours de Londres, de Berlin et de Pétersbourg ne soit fort avancée. Il est très essentiel, Monsieur, que vous cherchiez par tous les moyens possibles, même en faisant de la dépense que j'aurai soin de vous faire rembourser, à vous procurer les notions les plus sûres sur cet objet, ainsi que sur la nature de l'acte subséquent au traité de commerce de l'existence duquel vous croyez avoir des notions fondées, et qui, s'il n'est pas relatif au commerce, pourrait être un acheminement à l'alliance.

Quoique nous ayons tout lieu de croire que jamais l'Angleterre n'a été aussi éloignée de toute idée de guerre que dans ce moment, nous pensons qu'elle se prêtera à former cette alliance par complaisance pour la vanité de Catherine II, et afin de se procurer par une démarche d'éclat un contrepoids dont elle croit avoir besoin contre l'alliance de la France, de l'Espagne et de la Cour de Vienne. Mais on peut douter que la Cour de Londres veuille acheter cet avantage par un subsidé; au reste il n'est pas possible de croire au projet d'envoyer des Russes à la défense du Portugal, car ce dessein paraît à tous égards aussi ridicule qu'impraticable.

La chaleur, avec laquelle la Russie poursuit le rétablissement des dissidents, prouve bien l'utilité qu'elle compte en retirer, et cette raison seule nous porterait à croiser ce projet plutôt qu'à le favoriser, si nous étions dans le cas de faire un choix entre ces deux partis; ainsi, Monsieur, vous vous abstenrez de toute espèce de démarche en faveur des dissidents et si M. de Goltz vous fait parler encore du désir qu'ils auraient d'obtenir la protection du Roi, vous répondrez que la France a protégé, lors des traités de Westphalie, l'Empire allemand comme il était, et qu'elle a donné des marques de protection semblable à la

Pologne lors du traité d'Oliva: mais qu'elle ne veut pas protéger ce royaume aujourd'hui comme l'Impératrice de Russie veut qu'il soit.

Je ne sais si Catherine II agit par une politique bien entendue en éloignant des places de l'administration tous ceux qui appartiennent aux grandes maisons de la Russie. Il semble que c'est les forcer à se réunir contre Elle et leur donner une injure commune à venger.

Le mémoire, remis à M. le Comte de Solms, est d'un ton bien vif et bien capable de donner de l'humeur au Roi de Prusse; mais ce Prince fait dissimuler et céder quand il croit que les circonstances l'exigent.

91. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 6 novembre 1766.

Sire. Le voyage de l'Impératrice de Russie à Moscou n'est plus douteux. Cette Princesse a été Elle-même au Sénat pour fixer les arrangements à prendre à ce sujet et faire expédier les ordres nécessaires en conséquence. Il paraît constant que l'Impératrice ira à Kazan et à Astrakhan avant de se rendre à Moscou, où Elle ne séjournera que quelques mois, et d'où l'on compte qu'Elle reviendra en cette ville vers la fin de l'année prochaine, de sorte que l'on présume que l'absence de cette Princesse sera en tout de dix mois. Les Ministres étrangers se disposent à la suivre, s'il ne leur survient pas d'avis contraire à celui qui leur a été donné. Plusieurs d'entre eux ont déjà loué des maisons, les seigneurs, qui suivront aussi, envoient déjà d'avance beaucoup d'effets et de provisions. Le régiment des gardes doit partir dans le courant du mois prochain. On présume que le départ de la Cour n'aura lieu que dans le mois de février.

On est toujours fort surpris ici, Sire, du parti que prend l'Impératrice de faire ce voyage, dont on n'envisage pas les suites comme devant lui être favorables. L'union des grands de cet Empire paraît aussi grande que leur mécontentement contre la Souveraine et plus encore contre les favoris, qui, à en juger par les propos que laissent échapper leurs adversaires, courraient de grands risques et seraient menacés d'une chute prochaine. Il est difficile qu'un événement de

cette nature puisse avoir lieu sans une grande fermentation capable d'exciter une révolution, du moins dans le gouvernement. Les grands semblent aspirer à ce moment; ils se rappellent avec envie la part qu'ils ont eue autrefois dans les affaires dont ils se voient exilés aujourd'hui; le sentiment général, mais caché, chez eux est de se remettre en possession de leurs anciennes prérogatives et de diminuer l'autorité souveraine et de la partager de manière à se rendre les maîtres du gouvernement. M. Panine paraît le plus enclin à la réforme; son goût qu'il laisse apercevoir pour la forme d'administration qui subsiste en Suède, où il a été longtemps, semble déceler ses vues dont chacun paraît ne pas douter. Quoi qu'il en soit, on pense généralement ici que ce voyage cache quelque résolution plus ou moins grande ou qu'il sera du moins l'époque de quelques scènes sanglantes, comme l'a été celui de Riga.

Il y a trois semaines qu'un fou s'est avisé de jeter des pierres dans les vitres de l'Impératrice et du Comte Orlov. L'effroi de cette Princesse fut si grand qu'Elle fut prête à s'évanouir. Ce fou fut amené [arrêté?] aussitôt et amené devant Elle; ses réponses prouvèrent bientôt à l'Impératrice la démence du sujet que le délire seul avait poussé à cette action, sans aucune mauvaise intention contre Elle, ni contre le favori. Cet homme, comme pour avoir l'esprit dérangé, depuis a été mis en prison, et la police a envoyé dans les maisons particulières et même chez les Ministres étrangers pour leur demander, qu'au cas qu'il y eût des fous dans leur maison, ils eussent à les déclarer et à les remettre entre ses mains. J'eusse supprimé, Sire, le détail de cet incident, qui n'est rien en lui-même, s'il ne prouvait que Catherine II, facile à s'alarmer, croit avoir raison de craindre et de ne se pas regarder comme fort affermie. J'oserai aussi devoir prévenir Votre Majesté contre les rapports qu'on pourrait faire de ce fait et contre les couleurs qu'on lui prête dans les pays étrangers.

Quoique la diète de Pologne soit ouverte depuis quelque temps, il ne transpire encore rien de ce qui s'y passe, le Ministre russe gardant un profond silence sur ce sujet. On ne peut pas encore pénétrer jusqu'à présent les vues de l'Impératrice et de son Ministre, ni celles de la Cour de Varsovie dans cette diète. Son Ministre ici a de fréquentes conférences avec M. Panine, qui semble même fatigué

de ses assiduités. Quoiqu'on prétende que M. Rzewujski n'est pas fort content des vues et de la conduite de la Russie à l'égard de sa Cour, on m'a assuré que l'Impératrice était dans l'intention d'appuyer dans la diète l'abolition du liberum veto et à la suite le projet de rendre le trône de Pologne héréditaire dans la famille de Stanislas Auguste. J'avoue, Sire, que j'ai peine à croire que, dans le cas où l'Impératrice voudrait pousser sa complaisance envers le Roi de Pologne, son Ministre ne fit pas ses efforts pour détourner l'Impératrice de cette démarche si opposée aux intérêts de la Russie. J'estime de plus que le Roi de Prusse ne négligera rien pour faire changer d'avis à cette Princesse, Sa Majesté Prussienne n'ayant pas moins d'intérêt que la Russie à empêcher l'exécution de ces deux projets. On ajoute que le dernier tient d'autant plus à cœur à Sa Majesté Polonaise que la Cour de Vienne ne lui a laissé l'espérance d'obtenir une archiduchesse pour épouse, qu'autant que son trône sera rendu héréditaire dans sa famille. Ce qui me fait encore douter des assurances qu'on m'a données sur les deux points ci-dessus, c'est que le Ministre polonais ne paraît pas actuellement plus satisfait qu'il ne l'était précédemment. Au reste on estime ici qu'on pourra être en état avant peu de juger des véritables intentions de la Russie et de la Cour de Pologne, de démêler leurs vues et les principes sur lesquels ces deux Cours se proposent d'agir à l'avenir.

M. de Bausset n'a pas encore reçu, Sire, de la part du Ministère de Votre Majesté des ordres positifs sur son prochain départ de ce pays-ci. Il paraît, au contraire, par la dernière lettre que ce Ministre a reçue, qu'il pourrait bien y passer une partie de l'hiver et par conséquent être dans le cas de suivre la Cour de Moscou. Cependant M. de Bausset espère qu'il ne sera pas obligé de faire ce voyage, et il s'attend à recevoir avant peu des ordres précis de partir d'ici avant ce temps. On assure à présent que le bruit qui a cours que M. Galitsine était rappelé de Paris est destitué de fondement, et qu'il n'a pas encore été question de le retirer de ce poste. L'envoi du courrier, qui a été expédié à ce Ministre, qui a donné lieu au bruit de son rappel, n'avait aucun rapport, à ce qu'on prétend, aux affaires entre les deux Cours et ne portait que sur des objets entièrement étrangers à leurs intérêts.

92. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 6 novembre 1766.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 du mois passé, N^o 41.

On ne peut insulter plus ouvertement à la République de Pologne, ni annoncer plus décidément les volontés arbitraires d'un despote, que l'Impératrice de Russie le fait dans la déclaration par laquelle Elle se propose de mettre fin aux troubles de Courlande. Cette Princesse paraît croire qu'un mot de sa bouche suffit pour faire plier toutes les passions et subjuguier tous les intérêts. Les Courlandais pourront bien céder à la force pour l'instant, mais je doute que le règne du Duc Biren en soit mieux affermi. Vous avez très bien fait de ne point écouter les sollicitations du chevalier de Saint-Pol en faveur de la noblesse de Courlande. S'il revient à la charge, vous l'éconduirez en lui ôtant toute espérance de vous intéresser à cette cause. Vous connaissez depuis longtemps le système du Roi sur les affaires de ce pays-là et ce n'est pas sur la réclamation d'un homme, tel que le chevalier, qu'il nous conviendrait d'en changer quand nous y serions d'ailleurs disposés.

Je ne sais pas, Monsieur, si ce n'est pas à tort que la Cour de Saxe se flatte que l'Impératrice de Russie appuyera ses sollicitations pour des apanages. Il ne nous revient rien à ce sujet de Varsovie, et il serait assez singulier que Catherine II fût si favorable aux Princes de cette maison, tandis qu'il paraît par votre lettre qu'Elle a lieu d'être mécontente de la conduite personnelle du Prince Charles et [sic] qu'Elle remarque avec humeur.

Personne ne croira jamais que Catherine II cède le Holstein pour une rente viagère quelconque sur la tête de son fils, ni même sur la sienne, et cette nouvelle est certainement apocryphe.

Celle de l'association du Grand-Duc à l'Empire me paraît aussi très peu vraisemblable, à moins que des circonstances inconnues n'en rendent l'exécution indispensable à la conservation de l'Impératrice et au maintien de son autorité.

Quant aux recherches, Monsieur, que vous faites sur le traité de commerce et en général sur le commerce de Russie, je ne puis que vous répéter que j'en verrai avec grand plaisir le résultat.

93. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 10 novembre 1766.

Monseigneur. Il m'est revenu que l'Impératrice avait donné ordre au Prince Repline de remettre au Roi de Pologne 25 mille ducats pour l'aider à soutenir les frais extraordinaires de la diète; mais que cet Ambassadeur, l'ayant vu indissolublement lié aux Czartoryski, avait refusé de lui compter cette somme, en disant que sa Souveraine désapprouverait qu'il eût donné des preuves si généreuses de son amitié à un Prince entièrement livré à ses ennemis. C'est ainsi qu'on continue ici de qualifier cette famille. La haine qu'on lui porte est au comble; on l'écraserait, si Stanislas Auguste voulait s'en éloigner, mais je crois qu'on ne lui persuadera jamais de s'en séparer: c'est l'appui le plus solide et le plus honorable qu'il puisse trouver dans sa nation.

Les Czartoryski cherchent cependant à radoucir l'Impératrice. Ils lui ont envoyé des mémoires justificatifs; je sais même que, connaissant l'éloignement de Catherine pour la France, ils ont cru la gagner, en lui envoyant des mémoires contre les intérêts du Roi; mais cette Princesse a répondu à toutes ces démarches, en disant finalement qu'Elle n'avait besoin ni des sentiments ni des conseils de cette famille. Si la fermeté des Czartoryski fait échouer les projets de Catherine, ou du moins s'ils forcent cette Princesse à les modifier, cette partie de l'Europe, à qui son adresse a su faire illusion, pourra apprécier plus au juste une puissance dont les entreprises ont été réprimées par la constance de quelques républicains.

J'ai appris, Monseigneur, que l'Évêque de Cracovie avait envoyé. il y a quelque temps, un émissaire secret au Comte Orlov. On l'a découvert et on lui a ordonné de partir dans les 24 heures, en ajoutant que si des Polonais avaient quelques affaires à négocier en Russie, ils devaient s'adresser ou à l'Impératrice ou à ses Ministres chargés de ce département, et que si désormais quelqu'un se hasardait à y venir furtivement, il terminerait sa course mystérieuse en Sibérie.

M. de Lobkowitz, qui jusqu'ici avait témoigné la plus grande vénération pour la Russie et pour ses systèmes politiques, s'exprime actuellement sur la conduite qu'elle tient en Pologne avec toute la

véhémence de son caractère. Il dit assez publiquement que rien n'est plus tyrannique, et que toutes les puissances de l'Europe devraient se réunir pour réduire celle-ci dans les bornes de la justice et de la modération. Il ajoute que les maisons de Bourbon et d'Autriche ne pourraient mieux faire que de sacrifier quelques millions pour détourner Catherine des soins qu'Elle donne aux affaires intérieures de ses voisins. J'ignore si ce changement de langage est l'effet de nouvelles instructions de sa Cour, qu'il ne suivait pas vraisemblablement dans celui qu'il tenait précédemment, ou s'il est entraîné par les insinuations de M. Rzew[uj]ski avec lequel il passe actuellement sa vie.

M. de Macartney a eu ordre d'attendre ici M. de Stanley. Indépendamment des instructions locales qu'il peut donner à cet Ambassadeur, sa Cour a voulu peut-être prévenir les apparences de bouderie que ce Ministre montrait, en évitant avec affectation de rencontrer son successeur. Peut-être aussi a-t-elle voulu dissiper le soupçon qu'on a eu de son rappel, en le disant occasionné ou par ses tracasseries avec le Maître des cérémonies au sujet des billets du carrousel ou par la conclusion du traité de commerce dont on prétend que sa Cour n'est pas entièrement contente. Cependant tous mes avis me confirment qu'il y a des articles secrets et séparés. On est venu même me les offrir à prix d'argent; je n'ai fait aucune difficulté de promettre celui qu'on y mettait, mais cet homme s'est éloigné de manière à me faire soupçonner qu'il m'avait été envoyé exprès pour savoir si j'étais instruit de l'existence de ce traité particulier. Je suivrai cet objet avec l'attention qu'il mérite.

94. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 14 novembre 1766.

Monseigneur. M. de Vergennes et M. Berenger m'avaient instruit des éclaircissements que la Porte avait demandés à M. Alexandrowicz au sujet de la négociation pour un règlement de limites entre la Russie et la Pologne. C'est probablement ce qui a produit la suspension subite des conférences relatives à cet objet, et dont je vous ai fait part avec surprise dans ma dépêche du 30 août. Je viens d'apprendre

que la Porte avait fait d'autres questions qui prouvent une attention encore plus sérieuse de sa part aux opérations de ses voisins. Elle a demandé à ce Ministre polonais si les troupes russes, qui étaient entrées sur le territoire de la République durant l'inter règne, s'y trouvaient encore, si elles y avaient fait une introduction nouvelle et quel était le nombre total de ces troupes. Ce Ministre a cru se tirer de ces questions embarrassantes, en disant qu'il n'était pas assez informé pour y pouvoir répondre; on lui a répliqué qu'on espérait que sa Cour donnerait une réponse plus positive et plus claire sur ces objets à l'Ambassadeur que la Porte enverrait incessamment à Varsovie.

Je ne sais si les premières démonstrations de cette puissance arrêteront la Russie dans l'exécution de ses vues en Pologne; mais j'ai lieu de croire qu'elles inspirent du courage aux Polonais. Suivant mes notions ils sont déterminés à s'opposer vigoureusement aux atteintes qu'on pourrait entreprendre de donner à leur liberté et à leurs constitutions. Ils ne veulent point absolument consentir au rétablissement des dissidents, et ils repousseront la force par la force. L'on m'a dit que M. Rzew[uj]ski avait laissé entrevoir ces dispositions courageuses à M. Panine pour le détourner d'un projet en lui représentant les malheurs auxquels la Pologne serait exposée. Il a ajouté que cet objet était trop peu intéressant pour que la Russie dût y tendre à ce prix et en courant elle-même le hasard des événements.

Il n'est pas possible, Monseigneur, de pouvoir rien dire de positif sur les suites de cette affaire avant d'avoir appris les dernières propositions faites à la diète. Comme elle doit finir demain, nous serons instruits de tout vers la fin de la semaine prochaine, à moins que le dérangement survenu dans la santé du Roi n'ait occasionné une prolongation. Mais quelque envie que l'Impératrice puisse avoir d'exécuter des projets qu'Elle a imaginés, je crois qu'Elle s'arrêtera, si Elle voit que leur exécution jette le Roi de Pologne dans de trop grands embarras, et j'ai quelque lieu de présumer qu'il en a des assurances secrètes.

Le chevalier Macartney continue toujours d'exhorter cette Cour-ci à la douceur et à la modération. Il emploie toutes sortes de raisonnements pour justifier les Czartoryski; il ne parle sans cesse que de leur disposition à se prêter, autant qu'il leur sera possible, aux vues

de l'Impératrice. Il a même avancé qu'à sa considération le Palatin de Russie avait déjà commencé des conférences avec les députés des dissidents; mais des avis, auxquels je dois plus de confiance, me disent que cette nouvelle est sans fondement; et en effet elle ne s'accorde point avec la disposition générale des esprits et avec la démarche que les Cours de Pétersbourg et de Berlin ont faite nouvellement, en déclarant par leurs Ministres respectifs qu'elles regarderaient comme une déclaration de guerre le moindre acte d'hostilité qui serait exercé contre les dissidents. Cependant, si ceux-ci entreprennent de soutenir leurs prétentions par d'autres moyens que ceux de la négociation, je ne serais pas surpris que la Pologne n'eût aucun égard aux menaces que ces deux Cours lui ont faites.

Il est arrivé la semaine dernière un courrier de Constantinople qui a apporté la nouvelle que le sieur Boskam avait été renvoyé sans avoir pu obtenir une audience du Grand-Vizir. On dit que ce traitement mortifiant a été l'effet des manœuvres du Ministre de Russie et de celui de Prusse, qui s'apercevaient depuis quelque temps que cet émissaire polonais inspirait au Divan des dispositions peu favorables à leurs maîtres. Cet événement et sa cause confirmeraient mes premières conjectures sur la confiance que les Polonais ont dans les Turcs.

On a appris hier par un autre courrier que le Prince Repnine avait eu son audience à la diète. Je n'en ai encore appris aucun détail. Le Nonce du Pape devait avoir la sienne le lendemain.

La noblesse courlandaise, se voyant accablée par la force, a fait enfin la démarche de reconnaître le Duc Biren; mais pour montrer la véritable disposition de ses sentiments, elle a été lui prêter hommage en habit de deuil; elle a même craint d'égayer cette triste cérémonie, en restant à un grand repas que le Duc avait fait préparer pour cette occasion, et elle s'est retirée tout de suite. M. de Howen tient bon à Varsovie; il a déclaré qu'il abandonnerait éternellement ses terres au pillage des Russes plutôt que de prêter l'hommage qu'on exigeait de lui.

Mes notions concourent avec celles que vous avez reçues de Londres et dont vous voulez bien me faire part. Elles me persuadent que le fameux traité d'alliance entre l'Angleterre et la Russie est

tellement avancé que sa conclusion n'éprouvera d'autres retards que ceux que l'arrivée de M. de Stanley ou le voyage de Moscou pourront y apporter; mais on ne parle point ici de l'accession de la Cour de Berlin et MM. de Solms et Macartney ne paraissent pas encore se rapprocher. Il me semble que l'Angleterre voudrait y faire entrer la Pologne; j'en juge par l'intérêt continuel que M. Macartney prend aux affaires de cette République. Je m'affermis dans cette conjecture par la manière dont le frère du Roi a parlé dans la dixième session au sujet du commerce. Il a proposé que cet article important fût compris parmi ceux qui doivent être décidés dans les diètes à la pluralité des voix, et que dans cet intervalle il devait être confié à la sagesse d'un Roi patriote; que c'était le moyen le plus efficace pour intéresser certaines puissances étrangères dont l'amitié ne pouvait être que très utile à la République. Le Grand Chambellan a désigné l'Angleterre dans le cours de son discours.

M. de Masserano a mandé de Londres à M. de la Herreria que M. de Marouzzi, dont j'ai eu l'honneur de vous parler, était ici pour faire un traité de commerce entre la Russie et Venise, et qu'il était question d'un envoi réciproque de Ministres entre ces deux puissances. Comme cette puissance est dans la maxime de n'employer que des nobles, il pourrait se faire que M. de Marouzzi fût plutôt destiné à être Résident de Russie à Venise, ce qui s'accorde assez avec l'esprit économique de Catherine, parce que ce Ministre, flatté du titre, ne chargerait pas ses finances.

95. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 20 novembre 1766.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 octobre, N^o 42.

Vous aurez appris depuis que l'opposition de la nation polonaise au rétablissement de dissidents a fait changer le Comte [sic] Repnine de ton. On nous mande qu'il paraissait abandonner leur cause et qu'un émissaire, que l'Évêque de Cracovie avait envoyé à Pétersbourg, en était revenu vers le 20 octobre, et qu'il avait apporté l'assurance que l'Im-

pératrice de Russie se bornait à demander que l'on protégéât les dissidents contre les oppressions auxquelles ils se trouvaient exposés. On ajoute que le Prince Repnine, de concert avec M. Benoit, appuyait hautement les patriotes qui demandent la dissolution de la confédération et qui veulent maintenir la liberté illimitée des suffrages. Voilà des démarches bien opposées au système qu'on avait cru que Catherine II avait concerté avec Stanislas Auguste, et l'opposition, qui se manifeste entre leurs vues sur des objets aussi importants, pourrait influencer essentiellement sur leur liaison. Vous tâcherez, Monsieur, d'observer les effets qui en résulteront.

La Russie doit se repentir de s'être mise aussi à découvert qu'elle l'a fait dans l'affaire du dissident. Les Polonais doivent sentir qu'il leur suffit de se montrer décidés dans leurs refus et que si la Russie faiblit sur un article, qu'elle a entamé avec tant d'intérêt et de chaleur, elle n'osera pas user de menaces et encore moins de violences pour les autres objets qui peuvent l'intéresser, tels que la démarcation des limites et le traité d'alliance. La déclaration de la Porte, dont je vous ai fait part, doit achever de rendre Catherine II circonspecte sur le premier point et, quant au second, les dispositions des esprits n'y paraissent guère favorables, et si en effet on se défie à Pétersbourg des vues du Ministère ottoman, cette Cour doit éviter de donner ce nouveau sujet de jalousie et de mécontentement. Dans ces circonstances, on peut commencer à croire que tous les efforts de Catherine II en Pologne n'auront, en dernier résultat, produit que l'élévation de son ancien amant sur le trône, et que revenant peut-être, malgré Elle, à la politique que les intérêts de son Empire n'auraient pas dû lui permettre de perdre de vue, Elle se contentera, pour tout fruit de ses dépenses et de l'intimité de ses liaisons avec Stanislas Auguste, de tenir la Pologne dans un état d'anarchie, d'impuissance et de division qui lui facilitera les moyens de retenir le Roi et la nation dans sa dépendance. Mais un plan aussi modéré, et en lui-même aussi juste, doit coûter à embrasser à l'âme ambitieuse et orgueilleuse de Catherine II.

Il est bien difficile, Monsieur, de prévoir par quels moyens l'Angleterre pourrait parvenir à attirer à elle la médiation des affaires de Pologne, et à engager la République à la lui déférer, quand même

Catherine II pourrait imaginer que ce moyen fût propre à la faire sortir avec honneur de l'embarras dans lequel Elle se trouve.

Il est à présumer que M. d'Assebourg gardera longtemps dans sa poche ses lettres d'ambassadeur, s'il ne doit les remettre que lorsque l'affaire du Holstein sera déterminée sur le pied où le Danemark a toujours désiré qu'elle le fût, et cette précaution ne prouve dans le Ministère danois que de la faiblesse et de la crédulité.

96. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 27 novembre 1766.

Monseigneur. J'ai laissé passer quelques jours sans avoir l'honneur de vous écrire dans l'espérance de pouvoir mander l'impression que la clôture de la diète de Pologne produirait ici et quelle résolution on y prendrait en conséquence. Je n'ai rien appris de positif à cet égard. J'ai lieu de croire pourtant que la diète a été prolongée de huit jours; mais comme l'on ne se fait point honneur ici de cette prolongation, je présume qu'on n'espère point qu'elle produise rien de tout ce que l'on demande. Suivant mes dernières notions on se dispose déjà à employer la force. Deux régiments ont pris la route de Smolensko pour aller joindre le corps que M. de Soltikov commande; trois autres marchent par Riga, et l'on dit même que leurs officiers sont déjà entrés en Lithuanie pour y former les magasins. Ces derniers régiments sont commandés par le général Dunten. Ces troupes, n'étant pas complètes, il ne faut les compter qu'à seize cents hommes environ.

M. le Staroste Crescenski, qui était chargé ici des intérêts des dissidents, est parti depuis quelque temps pour aller rendre compte des dispositions favorables que l'Impératrice conserve pour eux. J'ai appris que cette Princesse lui a écrit avant son départ une lettre, signée de sa propre main, où ses sentiments étaient exprimés avec la plus grande fermeté; ainsi on ne peut pas s'attendre à lui voir abandonner un système aussi publiquement avoué, où le Synode a donné à ce plan politique l'air de la protection de la religion grecque, en représentant à sa Souveraine que la situation des Polonais, qui la suivent, mérite d'autant plus sa

protection que leur religion est sur le point d'être anéantie, puisqu'il ne reste plus qu'un seul évêque grec et que cinq autres diocèses de ce rite, qui étaient autrefois en Pologne, ont été envahis par les évêques catholiques. Il est probable que cette démarche a été inspirée par Catherine, qui n'est pas fâchée de rassembler tous les motifs capables d'intéresser toute sa nation à la conduite qu'Elle veut tenir en Pologne. On continue d'assurer que si la confédération ne finit pas avec la diète, les dissidents commenceront à lever l'étendard en se reconfédérant eux-mêmes. Les choses paraissent tellement rangées à cet égard qu'on nomme le Castellan de Kiov pour être le maréchal de cette reconfédération. Il est catholique et l'on infère que tous les Polonais de cette religion ne sont pas également opposés au rétablissement des dissidents, qui n'ont pour ennemis que le clergé qui les opprime et certaines familles qui ont envahi toutes les grandes charges. Pour augmenter l'importance de cet objet, on ajoute que ces dissidents sont au nombre de quinze cent mille. Tous ces bruits annoncent beaucoup de fermentation; si elle éclate, les effets ne peuvent en être que funestes à la Pologne; nous saurons bientôt à quoi nous en tenir; on ne cesse de dire que les Czartoryski sont de plus en plus effrayés de l'orage qui les menace particulièrement; ils commencent à biaiser et ils rejettent toutes les contrariétés que la Russie éprouve sur le Roi et ses frères qu'ils disent être des boutefeux. Ces derniers sont tellement indisposés contre le Prince Repnine qu'ils refusent de le saluer; le Roi partage leurs sentiments et le témoigne à cet Ambassadeur, mais avec plus de ménagement. On fait ici de grands éloges de la conduite sage et modéré du Nonce. M. Panine lui a écrit pour le remercier de la manière dont il s'est conduit au sujet des prétentions de la Russie et, pour éviter de lui donner le titre de Nonce apostolique, ce Ministre l'a qualifié simplement d'ambassadeur de la Cour de Rome.

J'ai appris que le Cardinal Albani s'était servi du canal de la Russie pour se faire continuer par Stanislas Auguste la qualité de protecteur de l'église de Pologne; que cette puissance, pour témoigner au Cardinal sa reconnaissance du choix qu'il a fait de sa protection, a donné les diamants qui entouraient le portrait que le Roi de Pologne lui a envoyé. Il paraît que la Russie ne néglige aucun moyen de

gagner tous ceux qui peuvent concourir à l'accomplissement de ses projets.

Il me revient que le Prince Repnine a sollicité le Roi de Pologne en faveur des Princes royaux de la maison de Saxe. Il lui a dit que sa Souveraine était instruite de la démarche que les Cours également amies de cette maison (c'est le mot dont l'Ambassadeur s'est servi) avaient faite, il y a quelque temps, pour que la République accordât un apanage à ces Princes, ainsi que des promesses que le Roi de Pologne avait données de ne leur point être contraire. Cet Ambassadeur a ajouté que l'Impératrice attendait encore plus de la reconnaissance de Sa Majesté Polonoise, et qu'Elle lui demandait d'être favorable aux prétentions de ces puissances et de déterminer la diète à les remplir. Stanislas Auguste a répondu que dans les circonstances actuelles il lui était impossible de se conformer aux désirs de l'Impératrice et que, bien loin qu'il pût espérer d'influer dans les décisions de la diète, il devait au contraire chercher les moyens de s'y prêter sans compromettre sa dignité.

Vous savez, Monseigneur, que le Ministre de Prusse a eu l'audience qu'on lui avait refusée.

Je ne vous parle des événements qui se passent en dehors de cet Empire que pour vous informer des impressions qu'ils y font. Les bruits de mécontentement s'y réveillent, mais je les ai entendus si souvent, et je vois si peu d'apparence prochaine à quelques effets, que je n'en suis plus ému.

M. de Macartney entretenait depuis quelque temps une intrigue secrète avec la demoiselle Khitrov, première fresle de cette Cour. Il y a apparence que la politique avait déterminé ce choix plus que les grâces de cette demoiselle. Elles la distinguaient moins parmi ses compagnes que son goût pour la galanterie, qui était connu même avant cette aventure. Cependant il s'est oublié jusqu'au point qu'il n'est plus possible de dissimuler cette intrigue dont les suites doivent paraître au premier jour. L'Impératrice a été furieuse à la première nouvelle; Elle a renvoyé la malheureuse fresle et voulait que le Ministre anglais partit sur-le-champ; mais M. Panine l'a un peu radoucie, et il y a apparence que cette Princesse s'est contentée d'interdire sa présence à M. de Macartney; du moins, depuis l'éclat, il n'a point

paru aux spectacles et aux bals où nous allons ordinairement faire notre cour à la Souveraine. On croit même que c'est pour lui en ôter toute occasion marquée que l'Impératrice est partie pour Tsarsko-sélo. On ajoute que cette Cour a dépêché un courrier à celle de Londres pour se plaindre des négociations illicites de son Ministre; l'on prétend qu'il partira incessamment et sans prendre congé; c'est peut-être pour masquer le motif de ce dernier événement que ses amis avaient déjà répandu le bruit que sa Cour ne lui enverrait pas de lettre de récréance, afin de pouvoir lui continuer ses appointements. Après avoir varié plusieurs fois sur la route qu'il devait tenir, il dit à présent qu'il s'en retournera par celle d'Allemagne. Il est probable qu'il n'attendra pas M. de Stanley, mais qu'il le rencontrera en chemin pour lui donner des notions locales relatives à sa mission.

97. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 29 novembre 1766.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 du mois passé, N^o 43.

Nous avons, Monsieur, des correspondances directes par lesquelles nous sommes informés exactement de tout ce qui se passe à Varsovie. Ainsi vous pourrez vous épargner la peine de mander des nouvelles qui ne peuvent qu'être très vieilles lorsqu'elles nous parviennent; mais j'espère que vous en serez d'autant plus attentif à nous transmettre tout ce qui peut expliquer le rapport des démarches et des vues de la Cour de Pétersbourg avec ce qui s'opère en Pologne. Tout ce qui nous en revient présente une énigme difficile à deviner et des contradictions apparentes qu'on ne peut pas aisément concilier. L'opposition ouverte du Prince Repnine à la continuation de la confédération, à l'augmentation de l'armée et à l'établissement des impôts, la chaleur avec laquelle il a repris l'affaire des dissidents après avoir paru l'abandonner, la marche d'un corps de troupes russes qu'on dit être arrivé aux portes de Varsovie, tout cela prouverait de la part de la Cour de Russie le projet formé d'employer les voies de fait pour parvenir à ses fins et pour dicter despotiquement la loi, même sur les objets qui ne

regardent que l'intérieur de la Pologne, et la résolution de pousser la nation à bout, au hasard de tout ce que le désespoir et le fanatisme pourra [pourront] lui inspirer. D'un autre côté, le Roi de Pologne paraît plus occupé du soin d'amener sa nation à souscrire à ses projets d'administration qu'à satisfaire aux demandes annoncées de la part de la Russie avec tant de hauteur et d'un ton aussi décidé et aussi impérieux, ou à se garantir des effets du ressentiment de cette puissance. On serait tenté d'attribuer une partie de ces contradictions au double personnage qu'inspirent à Catherine II des mouvements de complaisance personnelle pour le Roi de Pologne d'un côté et, de l'autre, les intérêts les plus évidents et les plus essentiels de son Empire; mais cette solution laisse encore dans la conduite de cette Princesse bien de l'inconséquence ou bien de l'obscurité.

Je ne fais, Monsieur, que vous indiquer une partie des réflexions dont cette matière est susceptible, afin de vous mettre sur la voie de pénétrer quelles sont en effet les vues de Catherine II, et si Elle aura l'audace d'en tenter l'exécution par la force, au cas que les Polonais persisteraient dans l'opposition qu'Elle a éprouvée jusqu'ici de leur part.

98. M. Tercier à M. Rossignol.

Paris, 2 décembre 1766.

Je vous remercie des cent queues de martres que vous avez envoyées à ma femme.

Je me suis trompé dans ma dernière lettre sur la voix à la diète de l'Empire que la Russie aurait par l'échange du Holstein: le Grand-Duc ne l'a-t-il pas déjà par ce qu'il en possède? Regardez comme nulle l'observation que j'ai faite à ce sujet.

99. M. Tercier à M. Rossignol.

Paris, 2 décembre 1766.

Sa Majesté a reçu vos lettres, N^{os} 14 & 15.

Je ne vous parlerai plus du traité de commerce entre la Russie et l'Angleterre, puisqu'il est ratifié de part et d'autre. J'observerai seulement qu'il est douteux que le commerce, que les Anglais veulent

établir par la Russie dans les provinces de Perse qui sont sur les bords de la mer Caspienne, réussisse. Comment les Russes peuvent-ils souffrir que des étrangers leur enlèvent une branche si lucrative? Si M. Panine a le dessein de les y former et ensuite d'en priver les Anglais, se flatte-t-il de le leur enlever facilement après que des traités le leur auront assuré? Sa Majesté vous recommande d'être attentif à la négociation du traité d'alliance entre les Cours de Pétersbourg et de Londres; la demande au Roi de Prusse d'y être admis comme partie contractante annonce une grande union entre le Prince et l'Impératrice de Russie: on vient d'en avoir une preuve par les démarches que ces deux puissances ont faites en Pologne en faveur des dissidents. La résistance de la nation a jusqu'à présent suspendu les effets de la protection qu'elles leur accordaient; il leur importait de voir dans le Sénat des membres de leur religion qui leur auraient été constamment attachés. Il est à désirer que la diète finisse sans rien décider sur cette affaire; quelques personnes supposent que le Prince Repnine et M. Panine ne marquaient tant de chaleur pour les dissidents que parce que, prévoyant une révolution en Russie, ils voulaient avoir une retraite assurée en Pologne, y posséder de grandes charges et même entrer dans le Sénat, s'ils avaient pu y faire admettre les Grecs. Croyez-vous cette conjecture fondée? La mauvaise tournure que cette affaire a prise inquiète beaucoup le Roi de Pologne, soit qu'il n'ait pu arrêter les vues de la Russie, soit qu'il en désirât sincèrement le succès. Ce Prince ne voit pas sans chagrin ce qui peut résulter de sa complaisance pour l'Impératrice de Russie ou des engagements qu'on suppose qu'il a pris avec Elle; on remarque qu'il s'éloigne peu à peu de la Cour de Pétersbourg, ce qui lui attire plus de partisans dans sa nation. Vous mandez aussi que cette Cour se refroidit à l'égard du Roi de Pologne. Sa Majesté compte que vous ne lui laisserez rien ignorer de ce que vous apprendrez à ce sujet; cet éloignement mutuel peut insensiblement amener de grandes suites.

La diète a cassé la douane générale, qui donnait lieu à tant de plaintes et de vexations de la part du Roi de Prusse; il s'agit de suppléer au produit de cet impôt; on espère le faire par un autre qu'on établira sur les boissons, mais il paraît qu'il s'en faudra beaucoup qu'il suffise.

Quelle sensation peuvent avoir faite sur la Cour de Pétersbourg les opérations de la diète et la conduite du Roi de Pologne? On assure que ce Prince avait envoyé un courrier à l'Impératrice pour l'engager à se désister de sa demande en faveur des dissidents et lui exposer l'embarras où Elle le mettait. Il est vraisemblable que ces dépêches n'auront pas été bien accueillies; jusqu'à présent il n'a pas été question à la diète du règlement des limites.

Le Reis-Effendi a remis à M. Alexandrowicz, le 31 août dernier, une déclaration contenant que la Porte, informée qu'il y avait une négociation pour la démarcation des limites entre la Russie et la Pologne dans quelques parties qui ne sont pas éloignées de ses frontières, et n'étant point indifférente à des affaires de cette conséquence qui intéressent son voisinage, elle demande que le Roi et la République, avant de procéder à la conclusion de cet arrangement, l'informe[nt] exactement de sa nature et de son étendue, comme ne portant point d'atteinte aux libertés polonaises. Nous savons que cette déclaration a inquiété la Cour de Varsovie et qu'elle a ordonné à M. Alexandrowicz de répondre que cette affaire n'était d'aucune conséquence. Ce Ministre, à qui le Divan en avait fait parler précédemment, n'avait pas satisfait par ses réponses. Sans doute la Cour de Pétersbourg est informée de cette démarche des Turcs, qui commencent à sentir combien leur léthargie sur les affaires de Pologne peut leur devenir préjudiciable. Découvrez, s'il est possible, l'impression qu'elle aura faite sur l'Impératrice et sur son Conseil et rendez-en compte à Sa Majesté.

Il y a lieu de croire que lorsque cette lettre vous parviendra, M. de Bausset aura reçu ordre de revenir en France; il serait fâcheux que cette rupture indirecte portât la Cour de Pétersbourg à vous faire entendre que votre séjour en Russie ne lui est pas agréable. Comme vous n'êtes point dans le cas de ce Ministre, et que ceux de l'Impératrice vous ont dit que cet incident ne ferait rien aux affaires de commerce, il faut espérer que vous y resterez. Cependant les Ministres de Sa Majesté pouvant juger que toute correspondance entre les deux États doit cesser, et en conséquence vous rappeler aussi, il est bon que vous leur fassiez sentir, sans affectation, que les affaires de commerce étant indépendantes de celles de la politique, il paraît du service du Roi de vous laisser en Russie pour ne pas perdre absolument le fil de

ce qui s'y passe. Vous pourriez même, s'il est encore temps, insinuer à M. de Bausset de l'écrire avant son départ, et de le dire aux Ministres du Roi lorsqu'il sera ici, mais vous vous conduirez à cet égard avec beaucoup de circonspection, afin de ne point faire supposer le motif personnel ou caché.

Vous sentez combien il importe que Sa Majesté soit informée, par la voie secrète, des projets de la Russie par rapport aux États voisins et de l'intérieur de cet Empire, où il peut arriver des événements très intéressants.

Vous ne parlez plus, Monsieur, du voyage de l'Impératrice à Moscou. Ce qui s'est passé dans la province de Tver, et qui a causé tant d'agitation au palais, aurait-il fait changer la résolution de cette Princesse? Sa Majesté ne doute pas que vous ne soyez très attentif à observer les suites de cette fermentation qui peut devenir plus considérable.

100. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 5 décembre 1766.

Monseigneur. La Russie continue à se plaindre de la conduite du Roi de Pologne et plus encore de celle de son frère. On insinue ici que ses procédés et ses propos, qui sont très vifs, lui sont inspirés par la Cour de Vienne. On ne peut qu'être surpris de l'opposition qui existe réellement entre les Cours de Varsovie et de Pétersbourg. Celle-ci semble vouloir s'éloigner actuellement du nouveau plan d'administration auquel elle paraissait avoir consenti à l'avènement de Stanislas Auguste au trône de Pologne. C'est peut-être pour prévenir ce reproche de variation qu'elle accuse ce Prince d'inconstance, et il m'est revenu que le rétablissement des dissidents, qui occasionne principalement la mésintelligence, était un projet formé par le Roi de Pologne et qu'on publierait les engagements qu'il avait pris à cet égard, s'il persévérât à ne vouloir point les remplir. M. Rzew[u]ski, à qui on a parlé de ce propos, s'est extrêmement récrié contre l'inexistence de ces engagements.

L'affaire du Chevalier Macartney est accommodée, grâce à des amis particuliers que son esprit et les circonstances lui ont gagnés. Il a

reparu à la Cour et il est probable qu'il attendra M. Stanley, et qu'il partira sans aucun désagrément personnel, supposé que la Cour de Londres ne se soit point pressée de donner à celle-ci la satisfaction qu'elle a, dit-on, demandée dans les premiers moments de son humeur.

101. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 7 décembre 1766.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 octobre, N^o 44.

La déclaration remise par le Prince Repnine au Ministère polonais et la marche des troupes russes, dont vous serez instruit maintenant, prouvent que les expédients et le plan de conciliation proposés par M. de Macartney n'ont pas été adoptés, malgré la sagesse des motifs dont il a appuyé ses conseils. Peut-être la Russie ne cherche-t-elle dans l'affaire des dissidents qu'un prétexte pour se porter à des violences, dont elle voudra tirer parti pour des objets encore plus importants pour elle.

Je vous manderai, Monsieur, lorsqu'il sera question de votre retour, si vous pourrez prendre la route de Berlin ou celle de Varsovie.

Je vous prie, Monsieur, de m'envoyer deux exemplaires de l'Almanach de Pétersbourg.

102. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 9 décembre 1766.

Monseigneur. Vous savez que la Suède, n'ayant pas de Ministre en Pologne, le Roi a donné ordre au Baron Ribbing, qui est à Pétersbourg, de faire connaître à M. de Rzew[u]ski tout l'intérêt que Sa Majesté Suédoise prenait aux dissidents et à leur rétablissement. Ce Ministre a répondu qu'il ferait parvenir à son maître les sentiments du Roi de Suède, qu'il pouvait assurer que Sa Majesté Polonaise y aurait tous les égards qui lui seraient possibles; mais les Rois, a-t-il dit en finissant, qui délibèrent avec leur nation, sont obligés souvent de se prêter

à ses idées et de lui sacrifier les leurs. Le Roi de Suède peut parler plus aisément des difficultés d'une pareille situation, et doit être moins surpris si Sa Majesté Polonoise ne peut avoir pour sa recommandation les égards qu'Elle voudrait avoir personnellement pour lui.

M. d'Assebourg est pris, depuis deux mois, d'un rhumatisme à la tête; cet accident douloureux, qu'il attribue avec assez de vraisemblance à la rigueur du climat, le fait renoncer absolument au voyage de Moscou, et il dit qu'après son rétablissement il retournera à Copenhague. M. Panine va le voir assez souvent; il est à présumer que l'amitié, qui les unit, est la nécessité de travailler ensemble.

103. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 9 décembre 1766.

Sire. J'ai reçu votre lettre du 14 octobre dernier, par laquelle je vois avec une peine sensible le retard que mes précédentes ont souffert en route. Je n'en puis deviner d'autre raison que celle de la curiosité du Ministère, et le détour qu'elles ont peut-être fait par la Suède. On a pris ici le parti d'envoyer par cette voie, pendant l'été, une grande partie des lettres, parce que le Roi de Prusse a voulu hausser la taxe sur celles qui passaient par ses États, ce qui aura pourtant son effet l'année prochaine. Je n'en cherche pas moins à pénétrer les motifs de ces retards pour me précautionner à l'avenir. Les lettres, dont Sa Majesté m'honore, m'arrivent exactement en 32 ou 35 jours, ce qui diffère beaucoup du temps que les miennes mettent en route.

Je ne pense pas, Sire, comme j'ai eu l'honneur [de le faire savoir] à Votre Majesté que l'Impératrice ait le projet d'épouser le Comte Orlov pendant son voyage à Moscou, et que, quand même cette Princesse en aurait conçu le dessein, Elle osât l'effectuer. Cette Princesse aime à la vérité ce favori, malgré ses écarts, mais outre qu'ils doivent lui faire faire de sérieuses réflexions, je crois que le désir de dominer seule est supérieur en Elle à toute autre passion. J'estime d'ailleurs que, si ses ménagements pour le favori sont dictés en partie par des sentiments de tendresse pour lui, ils sont aussi l'effet de la crainte qu'Elle a de son crédit, et plus encore de celui de son frère dans le régiment des gardes.

Le Comte Orlov a osé lui dire à Elle-même, lorsque cette Princesse lui a fait sentir qu'il manquait à sa Souveraine, qu'il n'ignorait pas qu'Elle était maitresse de son sort, mais que ses gardes sauraient bien le venger. L'Impératrice craint ses menaces et ne se hasarderá pas d'en faire l'épreuve. Ce n'est donc point dans la vue de son mariage que cette Princesse a résolu d'aller à Moscou, mais pour y faire arrêter un code de lois auquel Elle a, dit-on, travaillé Elle-même et qu'Elle veut rendre général dans tout son Empire. On prétend qu'Elle veut y assembler les États pour y faire lire et approuver ces lois, parmi lesquelles on assure qu'il y en a une qui ôte à la noblesse la liberté de pouvoir vendre, aliéner et disposer à son gré de ses paysans, qui sont esclaves de leurs maitres et qui, par ce moyen, acquerraient une sorte de liberté. L'objet de l'Impératrice en allant à Kazan et à Saratov, mais non à Astrakhan, comme on l'a dit d'abord, est d'y voir par ses yeux l'établissement et les progrès des colonies qu'Elle y forme et qui coûtent des sommes considérables à la couronne. Tous les grands projets de l'Impératrice augmentent encore dans l'esprit des gens sensés les dangers qu'on appréhende pour Elle; car, quoiqu'on n'entrevoie encore ni ligue, ni projet formé contre Elle qui annoncent une révolution prochaine, les nouveautés pourront déplaire au grand nombre qui ne l'aime point, surtout par l'attachement et le respect qu'on a généralement ici pour les lois de Pierre I. La haine que les grands portent au Comte Orlov, l'esprit d'indépendance, qui règne parmi eux, peuvent aisément accroître ce sentiment. De plus le peuple commence aussi à se plaindre assez hautement, tant ici qu'à Moscou, de la cherté des vivres et des grains, de sorte que tout concourt à ménager une catastrophe à cette Princesse qui sera fort heureuse si Elle l'évite pendant son voyage, ce dont peu de personnes paraissent persuadées. La conduite cachée du Ministre autrichien à cette Cour-ci, qui ne s'ouvre à M. de Bausset sur aucune affaire, autorise en partie les soupçons qu'on a formés sur les vues de la Cour de Vienne à l'égard d'un mariage d'une archiduchesse avec le Roi de Pologne. Cependant on ne croit pas que cette Cour y consentit, si l'hérédité n'était pas accordée à ce Prince. On doute fort d'ailleurs à présent que l'Impératrice de Russie fût favorable à ce projet, et on est sûr que le Roi de Prusse s'y opposerait hautement. Les insinuations, que ce Prince a

fait faire à l'Impératrice d'exciter le Roi de Pologne à choisir une Princesse de sa nation, semblent avoir opéré sur Elle leur effet. La froideur qui éclate aujourd'hui entre les Cours de Varsovie et de Pétersbourg rendra certainement l'Impératrice moins complaisante que jamais sur cet article aux desseins du Roi de Pologne. Cette Princesse est très piquée de tout ce qui s'est passé à la diète de Pologne, qui n'a point terminé l'affaire des limites et qui a décidé contre son gré celle des dissidents, mais surtout du peu d'égard qu'elle a eu pour sa déclaration, ou, à dire vrai, pour ses ordres. Le style humble et soumis, qui règne dans la réponse du Roi de Pologne à cette déclaration, a moins plu qu'il n'a accru la fierté et l'orgueil de Catherine, qui ne s'est point attendue à une pareille résistance et qui en est offensée au point qu'Elle paraît dans l'intention d'appuyer ses premières démarches, en renforçant le nombre de ses troupes qui sont déjà sur les terres de la République et y exercent un despotisme révoltant contre ceux qui ont paru les plus opposés à ses vues. On pense que cette Princesse veut forcer le Roi de Pologne à convoquer une diète extraordinaire, de laquelle Elle espérerait sans doute plus de complaisance. Le Roi de Prusse, qui a concouru, de son côté, par les mêmes demandes en faveur des dissidents, au soutien de celles de l'Impératrice, doit être également mécontent du peu d'effet qu'ont eu ses représentations, et on peut juger, par le concert qui a régné jusqu'ici sur cet objet entre les Cours de Pétersbourg et de Berlin, qu'elles s'occupent des mesures à prendre conjointement pour parvenir à leur but.

Dans ces circonstances la position du Roi de Pologne paraît aussi délicate et critique qu'embarassante. Si ce Prince a cherché de bonne foi, ce dont on doute néanmoins, à appuyer la Russie dans ses demandes, il n'a pas lieu d'être plus content lui-même des oppositions qu'il a rencontrées. Le projet de l'hérédité n'a pas été mieux accueilli à la diète que les déclarations de la Russie et de la Prusse en faveur des dissidents; il a été sur le point d'occasionner des voies de fait, et il a été rejeté ainsi que celui du mariage du Roi de Pologne avec une archiduchesse. Si ce Prince y songe sérieusement, il s'en trouve au moins éloigné, et il ne voit qu'agitation dans sa patrie. M. Rzewujski ayant eu ordre de demander que les troupes russes se retirassent des terres de la République, la confédération qui les avait

appelées ne subsistant plus, ces représentations n'ont eu aucun succès. Ce Ministre ne cache pas combien il est peu satisfait de ce pays-ci. Son assiduité chez M. Panine excède ce dernier au point qu'il ne le dissimule pas, et ne produit rien en faveur de son maître qui paraît avoir beaucoup perdu dans l'esprit de l'Impératrice, de sorte que M. Rzew[u]ski, qui affecte depuis quelque temps des indispositions, semble annoncer par là son dégoût et son prochain départ. Les propos pleins de hauteur que l'Ambassadeur de Russie a tenus en dernier lieu, à ce qu'on assure, à Sa Majesté Polonoise, ont révolté au point que le Prince y a répondu aussi sèchement que durement, ce qui ne contribue pas peu à la froideur qu'on remarque ici pour lui. Il s'est déjà déclaré vis-à-vis du Roi de Prusse sur un ton qui ne lui a pas été agréable. Toutes les circonstances qui dérivent de la conduite du Roi de Pologne me feraient adopter volontiers l'avis de ceux qui pensent que le Prince, en affectant beaucoup de déférence et de soumission aux volontés de l'Impératrice de Russie, agit néanmoins sous main de manière à faire échouer ses projets dans la vue d'accroître son parti et de s'attacher de plus en plus la nation polonoise, d'obtenir d'elle ce qu'il en désire et d'acquérir par ce moyen plus de crédit, de consistance et de force, pour le moment où il pourra en faire un usage utile pour secouer le joug que ses voisins veulent lui imposer aujourd'hui; on trouve même que les démarches affichent trop son plan à cet égard, et qu'il aurait dû le cacher plus adroitement et plus longtemps. On pense aussi que ce Prince n'a ni ses frères ni ses oncles en vue dans son projet d'hérédité, qu'il ne considère que relativement à lui et à une alliance plus considérable, s'il avait l'espoir de réussir en ce point. Les affaires de Pologne ont absorbé toute l'attention de la Souveraine et du Ministère de Russie, de sorte qu'on ne parle point depuis longtemps de la négociation de l'échange avec le Danemark, qui en est aux mêmes termes. La longue maladie de M. d'Assebourg a aussi contribué au silence qu'on a observé pendant ce temps sur ce qui regarde sa Cour. Je pencherais à croire, quoi qu'en dise le Ministre danois, que cette affaire ne sera pas aussitôt terminée qu'il l'a publié et qu'elle trainera encore longtemps, surtout dans le moment où le voyage de Moscou occupe cette Cour par les préparatifs qu'il exige.

M. de Bausset, dont le départ est différé jusqu'à la fin de l'été prochain par les ordres qu'il a reçus du Ministère de Votre Majesté, compte suivre la Cour à Moscou et, dans ce cas, j'espère tirer de ce Ministre les notions sur ce qui s'y passera au moyen du chiffre qu'il m'a promis de me laisser pour correspondre avec lui.

Le Ministre d'Angleterre a eu ici une petite aventure qui a un peu égayé le public à ses dépens. Une des premières demoiselles de la Cour, s'étant trouvée enceinte, au moment d'accoucher elle a été obligée d'avouer que son état était une suite des liaisons qu'elle avait eues avec lui. L'Impératrice, qui n'a pas pu étouffer cette affaire, en a été fâchée par l'éclat qu'elle a fait jusqu'à dire qu'il fallait que ce Ministre fût un grand fou ou un grand sot pour lui manquer ainsi. La demoiselle a été congédiée aussitôt de la Cour, et on assurait d'abord que le Ministre anglais avait ordre de partir dans les vingt-quatre heures; mais cet événement, après avoir fourni quelque temps aux propos de toute la ville, est tombé dans l'oubli. Le Ministre a continué de paraître comme auparavant et attend, par ordre de sa Cour, l'arrivée de son successeur. On commence à croire que M. Stanley, qui devait le relever, ne viendra point ici, parce qu'on le dit destiné à occuper un poste important à la Cour d'Angleterre.

Le public n'a pas été si indulgent envers M. de Bausset dans un cas d'une toute autre nature, mais a prouvé, au contraire, toute sa mauvaise volonté et toute sa haine contre le Ministre de France. Cinq voleurs étant entrés de nuit dans l'hôtel de ce Ministre, dont ils avaient cassé une fenêtre, son suisse, éveillé par le bruit, a voulu en saisir un; mais, attaqué à la fois par tous, il s'est défendu avec son sabre et en a tué un, qui est tombé à quelque distance de lui. Les autres ayant pris la fuite, le suisse, pour cacher l'affaire, a fait la faute de jeter le cadavre dans le canal voisin, et de n'avertir son maître de ce qui s'était passé qu'à dix heures du matin. M. de Bausset n'a pu faire part au Ministre de Russie de cet événement que le soir du même jour. La police a envoyé chercher le lendemain, dans le canal, le cadavre qu'elle n'a point trouvé. Il n'y a sorte de propos qu'on n'ait tenus à ce sujet, de tournures absurdes qu'on ne lui ait données et de chicanes ridicules qu'on n'ait faites à M. de Bausset. M. Panine voulait d'abord que le suisse fût renvoyé, et ensuite qu'il fit sa déposition à

la police. M. de Bausset a consenti à la fin à cette dernière demande, mais a essuyé auparavant tous les déboires possibles, tant du Ministère russe que du public, au sujet de cette affaire. Enfin, après avoir été négociée par l'entremise du Ministre danois, elle a été assoupie. Ceux de la Cour de Vienne et de celle de Madrid, consultés les premiers sur le fait et les mesures à prendre de la part des ministres étrangers dans une pareille circonstance, ont été aussi des premiers à y donner des couleurs fausses, des interprétations malignes et un vernis de ridicule indécent pour eux-mêmes. Cette affaire a été très sensible à M. de Bausset et lui a causé autant d'embarras que de chagrins et de déboires.

J'ai l'honneur de remercier très humblement Sa Majesté du payement qui m'a été fait par son ordre, pour l'année 1765, de la gratification annuelle de 3,000 livres qu'Elle a bien voulu m'accorder.

104. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 11 décembre 1766.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 du mois passé, N^o 45.

Je ne puis me dispenser, Monsieur, de vous réitérer la remarque, que je vous ai déjà faite, que ce n'est pas par la voie de Pétersbourg que les nouvelles courantes et journalières de Varsovie doivent nous parvenir. Vous devez sentir que celles que vous nous donnez sont surannées quand elles arrivent, et vous voudrez bien dans la suite vous abstenir de rien insérer dans vos lettres sur cette matière, à moins que ce ne soit quelques anecdotes intéressantes ou quelque particularité que vous croirez ne pouvoir être connue qu'à Pétersbourg. Je m'en rapporte au surplus aux indications que je vous ai déjà données sur les objets qui doivent fournir matière à vos dépêches.

Il est fort singulier, Monsieur, que les Czartoryski aient imaginé de se raccommoier avec Catherine II aux dépens de la France. Nous ne leur avons jamais fait aucune confiance, ainsi ils n'ont pas pu nous trahir, et l'on ne voit point comment cette idée peut influer sur les objets qui rendent les Czartoryski odieux à cette Princesse. Nous

en sommes d'autant plus curieux de savoir sur quoi pouvaient porter les mémoires qu'ils lui ont envoyés contre les intérêts du Roi, et vous voudrez bien faire votre possible pour vous procurer des éclaircissements à cet égard.

Les discours, que le Prince Lobkovitz se permet maintenant sur la conduite que Catherine II tient en Pologne, sont bien contraires aux sentiments que sa conduite précédente semblait annoncer. Il est d'autant plus probable que ce changement de langage est l'effet de nouvelles instructions que la Cour de Vienne a données à ce Ministre, que le désir de plaire à l'Impératrice, qui n'a cessé de diriger sa conduite personnelle, ne lui aurait pas permis de tenir de son chef des propos qui ne peuvent qu'irriter l'âme orgueilleuse de Catherine II.

Il paraît en effet, Monsieur, que l'homme, qui est venu vous offrir les articles secrets du traité de commerce avec l'Angleterre et la Russie, était aposté par le Ministre russe ou par M. Marcartney, et cela doit vous engager à vous tenir sur vos gardes, afin de ne point acheter des articles supposés qu'on pourrait fabriquer exprès pour vous.

105. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 16 décembre 1766.

Monseigneur. La diète polonaise a porté l'effectif de l'armée à 24 mille hommes et cet effectif peut [pouvant?] toujours être un peu plus fort par le nombre de surnuméraires qu'on aura la facilité d'y ajouter, donnera au Roi le moyen de résister à la Russie dans le moment où il croira devoir former une confédération pour mettre la dernière main à son plan; pour peu que ce Prince soit secondé dans une telle circonstance par une puissance étrangère, il peut se flatter d'un succès assuré. M. Rzew[u]ski tient à ce sujet le langage d'un homme fatigué de la liberté républicaine, et il m'est revenu que les Polonais pensent comme lui. Cette Cour-ci paraît être dans la plus grande indécision sur le parti qu'elle doit prendre actuellement. Il semble qu'elle craigne d'employer celui de la force auquel elle paraissait si déterminée, soit qu'elle soit retenue par un sentiment de justice, soit qu'elle

redoute les conséquences. D'un autre côté, ne pouvant faire entrer les troupes en Pologne qu'à réquisition des dissidents, ceux-ci sont obligés de se confédérer avant de pouvoir faire cette réquisition en corps. Or cette démarche lui paraît actuellement très dangereuse, parce qu'on croit que dans le cas, où le Roi de Pologne n'accepterait point le titre de chef de la confédération secrète (et cela arriverait certainement), ces confédérés pourraient être regardés comme rebelles et poursuivis en cette qualité avec la plus grande rigueur. Les troupes russes n'auraient pas alors le temps d'arriver pour garantir le plus grand nombre de ces confédérés qui, se trouvant loin des frontières de cet Empire, seraient exposés à toute la fureur des catholiques.

J'ai ouï dire qu'on craignait ici que le Roi de Prusse ne se mit à la tête des dissidents, se fondant sur sa qualité de garant du traité d'Oliva. J'ignore d'où est venu ce bruit, mais il ne paraît pas s'accorder avec un autre qui dit que les Czartoryski ont trouvé le moyen de se rapprocher du Roi de Prusse en gagnant M. Benoit. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. de Solms commence à témoigner plus d'intérêt pour cette maison depuis la fin de la diète; mais M. de Macartney continue d'en être l'avocat le plus zélé. Il paraît en avoir des instructions particulières à en juger par les moyens de conciliation qu'il propose: c'est la convocation d'une diète extraordinaire vers le mois de juin prochain. M. de Rzew[u]ski, sans montrer beaucoup d'éloignement pour une pareille proposition, a dit simplement qu'il ne serait guère possible de faire cette convocation avant le mois d'octobre. Cette réponse confirme ce qu'on m'a dit du système des Czartoryski qui est de tâcher de gagner du temps. C'est dans cette vue qu'ils renouvellent tous leurs soins pour regagner les bonnes grâces de cette Cour. On m'a dit qu'ils s'étaient vantés auprès d'elle que la Cour de Vienne leur avait fait offre de leur accorder son appui, mais qu'ils l'avaient refusé, en ajoutant, pour flatter apparemment le Ministère de Pétersbourg, qu'ils n'auraient jamais aucune confiance dans les promesses de cette puissance qui dans toutes les occasions s'était uniquement occupée de ses intérêts. La Saxe était citée comme un exemple récent, où l'on voyait encore les traces effrayantes de l'indifférence de la Cour de Vienne pour ses alliés. Ce sont à peu près les expressions des Czartoryski.

J'ai eu l'honneur de vous faire observer que l'Impératrice paraissait depuis longtemps s'éloigner du premier plan qu'Elle avait formé relativement à la Pologne. Peut-être que sa politique s'est enfin aperçue que son inclination pour le Roi de Pologne avait été trop loin. Mais ce qui est surprenant dans cette supposition, c'est que cette Princesse ait abandonné l'objet, dont Elle s'était occupée avec le plus d'ardeur et le plus utilement pour son Empire, — la démarcation des limites. Je ne puis attribuer ce changement qu'à la déclaration que la Porte a faite à ce sujet. Quoiqu'on affecte continuellement de mépriser cette puissance, on la craint réellement. L'air de mépris, que l'on se donne, n'est que le maintien de l'orgueil.

Je viens d'apprendre que les arrangements que l'on avait projetés dans l'Ukraine sont presque finis. On y a déjà levé onze régiments d'infanterie de deux mille cinq cents hommes chacun et un de cavalerie. On se propose d'en former cinq autres de cavalerie et cinq de hussards. Ces troupes fortifieront considérablement cette frontière, sans y compter les Cosaques zaporoviens qui forment un corps de trente à quarante mille hommes, et qui par leur situation sont les premiers à soutenir l'irruption des Tartares de Crimée. On observe ici que ces arrangements se sont faits sans que M. de Romanzov [sic] fût dans la province. Ce général est encore à Pétersbourg. On ne parle point de son retour en l'Ukraine et l'on ne sait que dire de sa situation vis-à-vis de la Cour.

On m'a assuré que les Russes avaient poussé leurs habitations jusqu'à 80 verstes au sud des lignes établies du côté des Turcs. On se propose d'en former d'autres pour y enfermer ces nouvelles habitations, et l'on veut les appuyer sur des rivières et sur des forts considérables pour rendre cette frontière inaccessible aux troupes ottomanes. Je tâcherai d'avoir des notions plus détaillées sur un objet si intéressant pour la Porte, et je ne manquerai pas d'en instruire aussitôt M. de Vergennes.

L'Impératrice continue, dit-on, de s'occuper très sérieusement de la confection d'un nouveau code de lois, auquel Elle travaille depuis longtemps. Elle donne à cet ouvrage tous les moments que les affaires générales lui laissent. Cette Princesse a tâché d'engager plusieurs jurisconsultes de différentes nations pour venir l'aider à perfectionner ce code

Le célèbre D-r Brown était sur le point de partir d'Angleterre pour se rendre ici à ce dessein; mais, ayant été attaqué d'une goutte très douloureuse au moment de son départ, il a jugé à propos de mettre fin à ses souffrances, en se coupant la gorge.

D'autres jurisconsultes arrivent, dit-on, d'Allemagne cet hiver, et lorsque cet ouvrage sera jugé conforme au génie et au bien de la nation russe, Catherine rassemblera les gouverneurs de ses provinces et les principaux officiers pour en faire la promulgation. On prétend que c'est l'objet principal du voyage de Moscou. Il y aura cet été aux environs de cette ville un camp de 30 à 40 mille hommes.

L'Impératrice voudrait encore attirer dans son Empire plusieurs de nos artistes et de nos savants. Elle distingue Falconet dans toutes les occasions. Elle lui a dit expressément d'écrire à ses amis et de leur assurer qu'ils seraient très bien venus ici et l'a prié de les engager de prendre ce parti.

On m'a dit que l'on faisait actuellement de la part de cette Princesse des propositions avantageuses à M. Odanson [Adamson?], auteur de quelques parties de l'histoire naturelle des côtes de Guinée.

Il m'est revenu que le Prince d'Anhalt-Coëthen cherchait à passer au service de sa cousine.

M. Berenger m'a mandé ce que vous lui aviez écrit au sujet de M. le Baron de Zanthier, mais, lorsque sa lettre est arrivée, cet officier était déjà reçu ici en qualité de quartier-maître de l'armée avec le grade de premier major. Son traitement a été décidé si vite que je croirais volontiers qu'il était arrangé avant son départ de Vienne par l'entremise du Prince Galitsine. J'ai fait part néanmoins à M. de Zanthier de la lettre à M. Berenger avec les ménagements que sa position actuelle exigeait. Il m'a répondu qu'il persistait toujours dans la préférence qu'il avait donnée au service de France; mais qu'il voulait savoir positivement à quoi s'en tenir et qu'en attendant il resterait dans ce service, où il avait parole d'être bientôt élevé au grade de lieutenant-colonel; que, lorsqu'il recevrait une réponse positive, il demanderait un congé pour aller suivre des affaires domestiques qu'il a, et sur lesquelles on est déjà prévenu ici; qu'alors il se déciderait sans inconvénient pour le service auquel son estime, son goût particulier le portent depuis longtemps.

106. Le Duc de Richelieu au Marquis de Bausset.

Versailles, 17 décembre 1766.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 novembre et qui doit être probablement N^o 46.

Les affaires de Pologne sont au moment de leur plus grande crise. Il paraît, par les dernières nouvelles que nous avons reçues de ce pays-là, que la Russie ne traite pas Stanislas Auguste avec plus de ménagement qu'elle traite la nation polonaise.. Les courages paraissent encore se soutenir, mais il n'y a pas lieu d'espérer qu'on puisse résister efficacement aux efforts réunis de Catherine II et du Roi de Prusse. La résistance des États n'aboutirait peut-être qu'à hâter l'exécution du projet dont vous avez parlé, Monsieur, dans une de vos précédentes dépêches, et que quelques autres avis confirment de faire former une confédération par les dissidents, et de décider par elle tous les articles qui intéressent la Russie; mais un projet aussi tyrannique exigera de la part de cette puissance des efforts et des violences que les voisins de la Pologne pourraient bien ne pas voir avec indifférence.

La conduite de Catherine II, telle que vous continuez, Monsieur, à la peindre, est toujours une énigme; mais il y a beaucoup à parier maintenant que la politique et l'ambition l'emporteront sur l'amitié.

Les talents et le zèle du sieur Perret, que vous me recommandez, paraissent en faire un sujet très capable de rendre des services utiles. Il ne demanderait pas mieux, Monsieur, que de l'employer et de lui procurer un sort convenable; mais vous sentez qu'il n'est pas possible de rien déterminer à cet égard sans connaître cet officier plus à fond. Il serait indispensable pour cet effet qu'il voulût se rendre ici. S'il, prend le parti de faire ce voyage, il peut être assuré que je l'emploierai selon les talents et les connaissances que je lui trouverai. Mais vous le préviendrez qu'il sera obligé de faire le voyage à ses dépens, quoique dans l'incertitude d'être employé à son arrivée.

107. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 25 décembre 1766.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois passé, № 47.

L'Impératrice de Russie doit avoir été très satisfaite du succès de ses démarches, relativement à la dissolution de la confédération et aux autres points qui regardaient la constitution intérieure de la Pologne. Il reste maintenant à voir si la fermeté qu'Elle a affichée sur l'affaire des dissidents tiendra contre l'enthousiasme avec lequel la nation a rejeté ses propositions à cet égard, et l'espèce d'indignation que ses instances et ses menaces ont excitée. Elle jouera gros jeu si elle effectue ses menaces, comme on paraît s'y attendre à Varsovie; et si Elle dissimule l'offense qu'Elle s'est attirée, sa considération en souffrira infiniment et les Polonais apprendront à connaître l'efficacité d'une résistance purement passive qu'il est toujours en leur pouvoir d'opposer à ses caprices et à son ambition. Nous sommes bien impatients, Monsieur, de savoir le parti que Catherine II aura pris dans une conjoncture aussi critique et si Elle renoncera à toutes ses vues.

Il ne lui reste plus dans ce moment que les voies de fait pour aller à son but, mais si Elle est sage, la résistance et l'enthousiasme des Polonais, le mécontentement de ses propres sujets et l'attention des Turcs, qui s'est réveillée sur les projets de son ambition, la détourneront, sans doute, d'une entreprise aussi hasardeuse et aussi injuste.

L'importance que l'Impératrice met à l'aventure amoureuse de M. de Macartney ne peut, sans doute, que faire un honneur infini à la délicatesse de ses principes et à la sévérité de sa morale; cependant Elle aurait sûrement tort, si Elle croyait que les instructions du Ministre d'Angleterre leur enjoignent de ne pas tendre de pièges à la vertu des frères moscovites, et que la Cour d'Angleterre puisse ou veuille demander à M. de Macartney compte de cette intrigue galante. Au surplus il faut attribuer les retardements, qu'éprouve le départ de ce Ministre, à l'incertitude où l'on est, si M. Stanley ira le remplacer.

Il vient d'exercer une place en Angleterre, dans le nouveau bouleversement des charges de cette Cour, qui l'empêchera vraisemblablement d'aller en Russie.

Les sollicitations du Prince Repnine en faveur des Princes de Saxe n'ont pas été fort heureuses, car vous saurez qu'il n'a pas été question d'eux à la diète. Je pense qu'on ne donnera pas de suite ultérieure à cette affaire de la part de la Russie.

**108. Copie d'une lettre de l'Impératrice de Russie au
Roi de Pologne.**

St-Petersbourg, 30 décembre 1766 (nouveau style).

Monsieur mon frère. Votre Majesté me fait envisager dans la lettre qu'Elle m'a écrite, le 3 de ce mois, les opérations de la diète comme les effets d'un désir général de conserver l'amitié qui m'unit à sa nation. Je me refuse d'examiner après Elle jusqu'à quel point il est fondé que ce soit ce motif qui les ait conduits. J'adopte ses idées pour lui dire combien je sais estimer de telles dispositions. Que le gouvernement d'un peuple admette tard ou non des variations dans ses penchants, les principes, qui dirigent le mien pour la République, n'en éprouveront jamais; je m'attacherai à l'en convaincre dans toutes les circonstances. J'ai de la peine cependant à croire qu'il soit possible d'ajouter encore aux preuves que j'en ai déjà données. Mais si quelque chose peut diminuer de mon côté la certitude du prix que l'on y met et de la confiance, par laquelle on répond à mes services plus désintéressés qu'utiles, c'est cette demande si pressée de la retraite de mes troupes des terres de la République. Appelées en Pologne comme amies, elles y ont scrupuleusement rempli tous les devoirs d'un titre aussi sacré et j'ai eu la satisfaction de voir la nation entièrement s'applaudir de leur secours. Leur présence, jugée nécessaire pour assurer la liberté d'une élection, ne l'était peut-être pas moins pour donner à cet ouvrage toute sa solidité. Je crois que le besoin en a encore été plus senti chez vous qu'ici, et je juge au moins superflu de le remettre sous vos yeux. L'idée seule qu'elles seraient dangereuses au repos des citoyens, idée qui répugne à tout ce qui est constaté par

les faits, pourrait légitimer l'impatience qu'on me témoigne et engager Votre Majesté à se nommer le défenseur de son peuple quand Elle me demande de les rappeler. Ce ne sera assurément jamais contre mes vues, ni contre les mouvements ou le séjour de mes troupes dans vos États qu'une telle qualité pourra trouver sa place. Je crois même depuis longtemps une toute autre opinion établie dans la République et justifiée par l'expérience. Je m'expliquerais davantage, si je n'étais assurée que Votre Majesté se souvient que dans des temps où, comme citoyen libre, Elle prenait part et voulait participer effectivement aux affaires de la République, l'introduction de mes troupes, loin d'être regardée comme pernicieuse, fut reconnue utile et comme un appui à la liberté publique et particulièrement lorsque vers la fin du dernier règne la division des esprits gagnait tellement que toute affaire d'État devenait affaire de parti.

Je félicite sincèrement votre gouvernement d'avoir recherché tout ce qui pouvait augmenter sa considération et son bonheur. Sûre de n'avoir jamais rien désiré, rien fait qui ne tende à ce but, je n'ai pas supposé d'opposition entre ses idées et les miennes. L'inclination m'a fait tout rapporter, ainsi que je l'ai attendu de sa part, au bien de l'union si naturelle entre nos États, et ce sentiment s'est trouvé fortifié par mon amitié personnelle pour Votre Majesté. Voir la Pologne heureuse, y avoir contribué, est tout ce qui doit me revenir pour satisfaction. Telle est ma façon de penser que je ne sépare pas de l'estime parfaite avec laquelle je suis, Monsieur mon frère et de Votre Majesté la bonne sœur, amie et voisine.

Catherine.

109. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 30 décembre 1766.

Monseigneur. Je sais que vous avez des correspondances directes de tout ce qui se passe en Pologne plus promptes et plus exactes que je ne saurais le faire; si je vous ai parlé de ce qui est relatif à ce pays, ce n'est uniquement que pour vous rendre la manière dont on en présentait ici les événements. Cette attention ne me paraissait pas inutile dans

une Cour qui a la réputation bien méritée de donner constamment à tout ce qui arrive une tournure favorable à ses démarches et à ses projets. Au surplus j'aurai soin désormais de circonscrire mes rapports plus exactement et d'en retrancher tout ce qui pourrait vous exposer à l'ennui d'une répétition inutile.

Toutes mes notions concourent à me persuader qu'on n'a point pris encore ici de résolution au sujet des dissidents. M. de Goltz n'a point eu de réponse positive. Il commence même à se plaindre qu'on ne lui montre plus si ouvertement des dispositions favorables. Je crois pourtant que Catherine ne reculera pas volontiers à moins que cette affaire ne tourne en négociation. Le Ministre d'Angleterre fait tous ses efforts pour l'amener à ce point; l'esprit de conciliation qu'il montre est si marqué qu'on serait tenté de croire que sa Cour craint de voir la politique de l'Europe troublée pour les affaires de Pologne. Il a proposé à M. Panine d'engager M. Rzew[u]ski à demeurer encore; mais M. Panine a fait observer que M. de Rzew[u]ski, étant obligé de retourner en Pologne pour des affaires domestiques, il n'était pas naturel de le déranger, et que M. de Repnine pourrait fort bien transmettre toutes les propositions que la Cour de Pétersbourg et de Varsovie auraient à se faire réciproquement. Ce Ministre polonais, qui avait fixé son départ à samedi dernier 27, ne partira que jeudi 1 janvier, à ce qu'il dit actuellement. Il a répondu à ceux qui ont risqué de lui demander la cause de son retard qu'il attendait une lettre que ce Ministère-ci lui avait annoncée. J'ignore si c'est simplement une réponse à celle du Roi de Pologne ou au mémoire qu'il a présenté pour demander la sortie des troupes russes de ce royaume.

On attend incessamment un autre Polonais, nommé Gouro[v]ski. Il vient sous le prétexte de quelques prétentions qu'il a en Russie pour des fournitures de vivres pendant la guerre dernière; mais on le soupçonne d'être chargé par le Roi de Pologne de quelque négociation secrète.

On continue ici de parler diversement sur les dispositions du Roi de Prusse pour les dissidents; leurs partisans disent que ce Prince se mettra à leur tête en qualité de garant du traité d'Oliva, si après leur confédération les Polonais catholiques se réconfédèrent et que le Roi de Pologne se déclare leur chef. Les autres prétendent que le véritable intérêt du Roi de Prusse ne lui permet pas d'en prendre un bien

sincère au succès de leurs prétentions. Si les dissidents réussissent, ils n'auront plus rien à attendre, dit-on, de son secours; dès lors ils ne seront plus dévoués qu'à leur patrie, et il en résultera une diminution d'influence en Pologne pour ce Prince. D'un autre côté il peut arriver que plusieurs de ses sujets, assurés de trouver pour lors en Pologne les mêmes avantages des autres citoyens, quitteront leur pays natal d'autant plus volontiers qu'il n'offre ni autant de ressources ni un gouvernement aussi doux. On croit que ce double inconvénient peut empêcher le Roi de Prusse de donner aux dissidents les preuves réelles de l'intérêt qu'il leur a montré.

Quoi qu'il en soit, les négociations de M. de Solms paraissent ici très vives, et il se passe peu de jours qu'il n'ait de longues conférences avec M. Panine.

Je viens d'apprendre, Monseigneur, que M. de Ribbing est chargé de négocier ici deux objets assez importants pour la Suède. Le premier concerne le paiement d'une somme de trois cent mille roubles due par la Russie, et le second regarde l'exécution d'un article du traité de Neustadt, par lequel les Suédois ont le privilège de tirer des ports de Riga, de Revel ou d'Orenbourg [sic] pour 50 mille roubles de blé, sans payer aucun droit de douane. J'ignore le titre primitif de la dette que la Suède réclame actuellement; mais il faut que ce titre soit assez solide puisqu'on m'a ajouté que la Russie faisait espérer 65 mille roubles par an, ce qui, avant la première diète, ferait le paiement de la somme totale. Pour ce qui est du second objet de la négociation de M. Ribbing, on répond ici que les nouveaux droits, imposés sur ce qui sort par le port de Riga et qu'on exige actuellement des Suédois comme des autres nations, ne sont point censés droits de douane, mais une subvention nécessaire à l'entretien du port qui demande des réparations journalières. J'aurai soin de suivre les progrès de ces deux négociations.

110. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 30 décembre 1766.

Sire. Le voyage de l'Impératrice de Russie à Moscou reste toujours fixé au 28 février prochain, vieux style. On commence à entre-

voir un peu plus clairement dans les projets de cette Princesse. Son dessein est d'assembler à Moscou les États de cet Empire, composés de la noblesse, des députés de chaque province et des paysans possessionnaires; ils ont ordre de s'y rendre dans l'espace de six mois à compter du premier janvier. Il y aura, dit-on, deux maréchaux de cette diète, l'un nommé par l'Impératrice, l'autre élu par la noblesse; les députés des provinces et les paysans auront aussi leur chef comme l'orateur de l'ordre. Il n'est point question du clergé dans cette assemblée, ce qui a lieu de surprendre et ne doit pas être agréable à ce corps, qui dans tous les États est en possession d'influer dans les affaires temporelles, dans lesquelles les intérêts de la religion sont mêlés en compromis. On croit apercevoir le motif de son exclusion de cette diète: dans les règlements, qu'on doit y faire, il y aura des lois concernant les étrangers qu'on a attirés dans cet Empire, et qui y ont le libre exercice de leur religion; c'est ce que le clergé ne voudrait pas admettre aux yeux de toute la nation; ainsi comme il n'est question que de lois civiles, on estime qu'on peut se passer de son avis. Il reste à savoir si le calcul de l'Impératrice est juste à cet égard et si Elle n'aura pas lieu de se repentir de cette omission.

Quoi qu'il en soit, Sire, le choix du maréchal que l'Impératrice doit nommer est déjà publié. C'est un homme qui lui est tout dévoué, mais qui a peu de talents, de tête et de résolution. On est fort surpris d'un pareil choix de la part de cette Princesse qui, en nommant M. Pierre Panine, frère du Ministre, eût eu un homme aimé, hardi, ferme et capable d'en imposer. Il est vrai qu'il s'est montré en toute occasion opposé à sa Souveraine, mais c'eût été peut-être un moyen de le gagner et Elle ne devait rien omettre pour cet effet; si, au contraire, il est élu par la noblesse, ce qui pourrait arriver très aisément, il sera en état de contrecarrer l'Impératrice dans toutes ses vues, d'appuyer les griefs dont les provinces et les particuliers ne manqueront pas de réclamer le redressement, et la faire repentir du peu de confiance qu'Elle lui a marqué. Tout ceci annonce des moments intéressants et critiques pour cette Princesse, qui vient de publier l'ordonnance pour la convocation de ses États; on la dit bien écrite, en un style insinuant, adroit et capable de prévenir en faveur des arrangements qui y sont annoncés. On croit

que cette diète durera plusieurs années et qu'elle se transportera de Moscou ici lorsque la Cour y reviendra. Il sera, dit-on, libre à chacun de donner son avis sur les lois qui y seront proposées et qui n'auront de force que lorsqu'elles auront été approuvées par les États.

Voilà, Sire, ce qu'on sait actuellement des projets de l'Impératrice pendant son séjour à Moscou.

Cette Cour-ci paraît toujours très mécontente, Sire, de ce qui s'est passé à la diète de Pologne, et du peu d'effet qu'y a eu la déclaration qu'elle a fait faire en faveur des dissidents. L'Impératrice modère un peu, à ce qu'on assure, par égard pour la personne de Stanislas Auguste, l'humeur qu'Elle a du peu de succès de ses démarches, tandis que ce Prince cherche de son côté à l'apaiser par de bonnes paroles. On parle ici néanmoins d'envoyer un renfort de troupes en Pologne; cependant on assure qu'il n'y a encore aucun ordre d'expédié à ce sujet et qu'il ne marchera pas un seul homme, quoique les gazettes annoncent le contraire. On mande que la fermentation et l'agitation sont très grandes dans la République, que le Roi a acquis un plus grand crédit dans sa nation, mais qu'il est fort embarrassé de sa situation, ainsi que des circonstances critiques dans lesquelles il se trouve. C'est, sans doute, pour se ménager un puissant appui qu'il s'éloigne insensiblement de la Russie et paraît vouloir se tourner du côté de la Cour de Vienne. Le Roi de Prusse, qui le devine, arme, dit-on, pour en imposer à ces deux Cours et s'opposer à leur union; on prétend même que le projet de Sa Majesté Prussienne serait d'attaquer la Cour de Vienne, mais je doute que ce Prince veuille recommencer aujourd'hui la guerre et se replonger dans des embarras, dont il ne peut pas prévoir la fin. Il se flatterait beaucoup s'il s'imaginait qu'elle serait aussi heureuse pour lui que la dernière guerre. M. Rzew[uski] vient d'annoncer son départ de ce pays-ci et compte se mettre en route dans peu de jours. Quoique ce Ministre débite qu'il reviendra à Moscou, on l'en croit d'autant moins qu'on sait qu'il a obtenu son rappel et qu'en conséquence il va vendre ses meubles. Ce Ministre a été incommodé, mais il paraît encore plus mécontent de ce qui se passe ici relativement à sa Cour que du climat et de sa santé.

Le Ministre de Suède à cette Cour-ci a reçu ordre d'y solliciter

le paiement des arrérages que la Russie s'était engagée de payer à la Suède par son dernier traité de paix à titre de subsides; mais je ne crois pas que le Ministre suédois réussisse plus que son prédécesseur dans ses sollicitations à cet égard. Catherine II aime trop l'argent, et les besoins de la Suède ne la toucheront point assez pour l'engager à se dessaisir en sa faveur.

La santé de M. de Bausset est si mauvaise depuis quelque temps, Sire, que je commence à craindre que ce Ministre ne puisse pas suivre la Cour à Moscou. Les chagrins et les déboires, qu'il a essuyés, ont empiré son mal, auquel s'est joint une fièvre très forte pour laquelle il a été soigné déjà plusieurs fois, et les médecins le dissuadent de faire ce voyage. De plus, Mme de Bausset est tombée dangereusement malade et l'on craint beaucoup pour ses jours. Dans le cas où cette dame se rétablirait, on prévoit une longue convalescence qui obligera nécessairement M. de Bausset à différer son départ pour lequel il n'a encore pris aucun arrangement. Dans l'espérance qu'a ce Ministre de pouvoir suivre la Cour, il n'a rien mandé de contraire au Ministère de Sa Majesté. M. de Bausset, encore irrésolu sur le parti qu'il doit prendre, désire du moins quitter ce pays-ci au printemps. Il m'a paru dans l'intention de demander son rappel pour ce temps et de laisser ici chargé des affaires son secrétaire qui est un prêtre, qu'il a employé dans sa chancellerie, et qui a pris ici depuis qu'il y est les premières notions de la politique. M. de Bausset a même le projet de l'envoyer à Moscou dans le cas où sa santé ne lui permettrait pas d'y aller lui-même. Cependant, comme il est assez d'usage que, dans les endroits où il y a un consul, que [sic] le Ministère de Sa Majesté le charge de préférence des affaires dans l'absence du Ministre, il se pourrait très aisément qu'il jetât les yeux sur moi, d'autant plus que M. le Duc de Praslin m'avait promis de joindre en ma faveur au titre de consul celui de résident, ce qui n'a pas eu lieu. Mais j'avouerai à Sa Majesté, avec toute la sincérité et la vérité que je lui dois, que je n'envisage qu'en tremblant un pareil fardeau. Indépendamment du peu de talents que je reconnais en moi, je prévois tous les chagrins et les déboires inévitables auxquels je devrai m'attendre dans une Cour si opposée aux intérêts de Sa Majesté, où il règne une haine excessive contre la France, où l'on ne peut pas se flatter d'opérer

rien d'essentiellement utile au service de Sa Majesté et où on ne peut pas même espérer de bien instruire son Ministère sans y répandre de l'argent. Si néanmoins son choix tombait sur moi, la volonté de Sa Majesté et le zèle ardent pour son service forceraient ma répugnance extrême, et je me consolerais de tous les désagréments qui pourront m'en arriver par la suite, dès que ce sacrifice de ma part serait agréable à Sa Majesté et qu'Elle daignerait considérer moins le défaut de talents et de succès, qu'avoir égard à ma bonne volonté et à mon zèle sans bornes pour son service et pour tout ce qui peut lui plaire.



1767 ГОДЪ.

1. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 6 janvier 1767.

Monseigneur. Tout ce qui me revient ici relativement aux affaires de Pologne, me confirme que ce qu'on vous a mandé sur une nouvelle introduction de troupes russes, est prématuré. Le corps, aux ordres du général Dunten, n'a point encore passé la frontière, et celui, que commande M. de Soltikov, est toujours dans la même position; s'il a reçu quelques détachements, ce n'est que pour compléter les régiments qui sont sous ses ordres. Il est vrai qu'on peut conjecturer avec assez de raison que la Russie ne tardera point à faire une pareille démarche, à moins que cette affaire ne se mette en négociation. On a dit ici qu'elle prenait cette tournure pacifique et qu'il était même question d'engager le Roi de Pologne à convoquer une diète extraordinaire, mais il est impossible de rien dire de positif à ce sujet. M. Panine ne travaille là-dessus qu'avec un seul commis des Affaires étrangères, et les papiers ne sortent point du Cabinet de ce Ministre; ces précautions extraordinaires montrent le grand secret qu'on veut mettre dans cette affaire. Cependant M. de Rzew[u]ski n'est point encore parti.

Les Czartoryski ne cessent point de faire leurs efforts pour regagner les bonnes grâces de Catherine. On marque qu'ils commencent à concevoir quelques espérances à cet égard; ils continuent à rejeter sur les frères du Roi de Pologne tous les obstacles que la Russie a éprouvés dans ses projets. Je n'ai pu savoir comment cette famille aurait pu faire sa cour aux dépens de la France, mais plus la notion, qui m'est revenue à ce sujet, était singulière, moins j'ai cru, Monseigneur,

devoir négliger de vous en faire part. Je renouvellerai mes recherches pour en découvrir le vrai et les détails.

L'Impératrice va, dit-on, envoyer un ukase au Sénat pour obliger la noblesse à fournir un certain nombre de soldats proportionné à celui des paysans qu'elle possède. On dit que c'est pour compléter les troupes, où il se trouve un vide de 60 mille hommes; cette recrue sera faite exactement parce qu'elle devient indispensable, surtout pour la cavalerie où le vide est plus grand; cela ne fera point plaisir à la noblesse, qui n'est frappée que de la perte de ses paysans.

On s'occupe encore ici de projets d'économie. Ils consistent à réformer des valets de pied et des comédiens. Ces réformes occasionnent plus de murmures qu'elles ne donnent d'argent. On dit que l'Impératrice peut y gagner tout au plus 30 mille roubles. C'est un homme nouveau, nommé Yélaguine, qui a formé ces projets parcimonieux pour faire sa cour.

Le général Betski ne part plus et conserve l'exercice de tous ses emplois. Ce n'était que dans un moment d'humeur, causée par les contrariétés que le favori lui suscitait, qu'il avait pris la résolution de tout abandonner, mais, au moment de l'exécution, il s'est trouvé retenu, soit par amour-propre, soit par le mécontentement que l'Impératrice lui en témoignait. Cette Princesse, qui ne cherche que des gens utiles, estime ce général qui l'a été jusqu'ici et qui n'est jaloux que de l'être davantage. Il est le seul qui ait senti qu'un Tiers-État était nécessaire à cet Empire, ainsi que la liberté, et tous ses établissements n'ont que ces objets en vue. Falconet a été le négociateur de cette affaire. Elle ne vous paraîtra pas bien intéressante, cependant si M. Betski pouvait influencer dans les affaires générales comme on prétend qu'il le souhaite, la France aurait lieu d'être satisfaite de ses principes qui lui sont d'autant plus favorables qu'ils s'accordent avec son inclination.

L'Impératrice a donné un ukase pour convoquer à Moscou des députés de la noblesse, des villes, des négociants et des paysans possédés de son Empire. Ils s'assembleront dans six mois sous le nom de diète; il y aura deux maréchaux, celui de la Souveraine qui sera probablement le Procureur général du Sénat et celui de la noblesse, qui sera nommé par son corps; les négociants et les paysans

auront, dit-on, leurs orateurs. Le motif de cette Assemblée est l'examen d'un nouveau code que l'Impératrice se propose de donner à son Empire. Si les divers objets, que cet ouvrage renferme, ne peuvent point être entièrement discutés durant le séjour que cette Princesse sera [fera?] à Moscou, tous les députés la suivront à Pétersbourg, où ils y mettront la dernière main.

2. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 8 janvier 1767.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 2 et le 5 décembre, l'une et l'autre N^o 48.

Comme le voyage de l'Impératrice de Russie à Moscou aura vraisemblablement lieu avant que vos lettres de rappel puissent vous être envoyées, l'intention du Roi est que vous y suiviez cette Princesse. Je sens que l'incertitude, qui vous a empêché de faire vos arrangements de longue main, doit vous avoir été onéreuse et vous pouvez être persuadé que je représenterai dans l'occasion auprès de Sa Majesté les circonstances où vous vous trouverez, et que je ferai valoir auprès d'Elle les marques de zèle que vous donnez à cette occasion.

La nation polonaise a seule profité de la mésintelligence des Cours de Pétersbourg et de Varsovie, pour rétablir leur ancienne liberté et affermir l'anarchie de son gouvernement. Les circonstances l'ont servie heureusement. Le Roi de Pologne n'en retrouvera peut-être jamais d'aussi favorables pour l'affermissement de son autorité que l'eussent été celles de la dernière diète, s'il avait eu l'adresse de ménager ses protecteurs et la patience de laisser mûrir son projet, sans en brusquer l'exécution. Quoi qu'il en soit, il est important de voir quelles seront les suites de tout ceci et si la Russie, en réduisant Stanislas Auguste au désespoir, le forcera à chercher de nouveaux protecteurs. C'est sur quoi, Monsieur, vous ne pouvez veiller trop attentivement. Les articles arrêtés par les évêques pour garantir les dissidents et les non-unis de toute oppression sont si raisonnables que Catherine II devrait s'en contenter, à moins qu'Elle ne cherche une occasion de susciter des troubles et que ce zèle prétendu de reli-

gion ne serve de masque à l'ambition. L'état des protestants de Prusse n'intéresse directement que la Cour de Berlin, et il paraît que les évêques polonais ont satisfait par leurs arrêtés à tout ce que le traité d'Oliva dans son sens le plus étendu peut leur avoir accordé. Nous désirons fort, Monsieur, que vous parveniez à réaliser l'espérance que vous avez conçue d'éclaircir ce qui concerne le traité d'alliance et l'article séparé qu'on prétend avoir été conclu entre l'Angleterre et la Cour de Pétersbourg.

Je désirerais, Monsieur, que vous puissiez trouver une occasion de me faire passer avant votre départ pour Moscou le mémoire que vous avez rédigé sur le mémoire de la Russie, et vous voudrez bien, s'il ne s'en présentait pas, le faire chiffrer plutôt que d'en trop retarder l'envoi.

Je demanderai en attendant à M. l'Évêque d'Orléans les tableaux dont vous me parlez.

3. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 11 janvier 1767.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 9 du mois passé, N^o 50 et 51.

L'orgueil de Catherine II supportera sans doute avec peine le refus public qu'Elle a essuyé dans l'affaire des dissidents; mais si Elle consulte plus la prudence que son ressentiment, Elle ne s'embarquera pas dans une entreprise dont il serait difficile de prévoir la suite. Il devrait lui suffire d'avoir réduit la consistance politique de la Pologne à néant sans vouloir encore mettre le feu dans les quatre coins de ce pauvre pays.

La Cour de Pétersbourg doit d'ailleurs sentir qu'une expédition militaire qu'elle ferait en Pologne avec une armée d'une certaine force aurait certainement l'air à Constantinople de vouloir conquérir ou assujettir ce royaume.

Je n'ai que faire, Monsieur, de vous recommander de rechef de veiller sur tout ce qui se passera à cet égard et de faire part à M. de Vergennes de vos découvertes.

Il faut croire, Monsieur, que le mystère des négociations entre les Cours de Pétersbourg et de Copenhague ne tardera pas à se dévoiler, et que les travaux réunis des deux négociateurs russes décideront bientôt le sort des affaires dont ils sont chargés.

4. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 13 janvier 1767.

Monseigneur. Mes dernières notions sur l'échange du Holstein en annoncent une conclusion prochaine. On m'a marqué que, pour diminuer les inquiétudes que le Danemark doit naturellement avoir sur la solidité de cette affaire, l'Impératrice lui en avait signé un acte de garantie pour Elle et ses successeurs au trône de Russie. Quoique cette garantie soit une des meilleures sûretés que le Danemark puisse avoir dans cette circonstance, il ne saurait pourtant être parfaitement tranquille qu'après que le Grand-Duc, parvenu à la majorité et au trône, aura ratifié cet échange. Il est intéressant actuellement de découvrir si la complaisance généreuse que l'Impératrice a eue de se prêter à un arrangement, si important pour la Cour de Copenhague, est le prix du zèle que celle-ci a montré pour seconder les vues de la première en Suède, ou bien un appât pour l'engager dans le projet de l'alliance générale du Nord. Je ne négligerai rien pour pénétrer les motifs qui ont concouru à terminer cette affaire.

Votre conjecture, Monseigneur, que le langage différent de M. de Lobkowitz sur les affaires de Pologne pourrait être l'effet de nouvelles instructions de sa Cour, est d'autant plus probable qu'on m'a dit ici que le Roi de Pologne devient de jour en jour plus cher à la maison d'Autriche. Il y a des gens qui prétendent qu'elle prend un intérêt particulier à ce Prince vis-à-vis les dissidents, et qu'elle l'affermirait dans ses premières démarches à leur sujet, parce qu'elle craint que ceux de Hongrie, qui sont en assez grand nombre, ne remuent si ceux de Pologne ont quelque succès. Quoi qu'il en soit de ce raisonnement, l'Impératrice de Russie ne témoigne aucun mécontentement au Prince de Lobkowitz de la vivacité de son zèle pour Stanislas Auguste. On croit même avoir entrevu que cette Princesse est char-

mée qu'on s'intéresse à son ancien favori. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Elle a la plus extrême répugnance à user de violence contre ce Prince, c'est la cause de l'indécision où l'on est encore ici à cet égard. Cependant les Ministres, persuadés que l'Impératrice s'est trop avancée pour pouvoir reculer, sans compromettre l'honneur de la Russie, tâchent, dit-on, de mettre adroitement cette Princesse dans une situation à se voir obligée de soutenir ses démarches.

5. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 23 janvier 1767.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 du mois passé, N^o 52.

L'indécision, où la Cour de Russie paraît être sur le parti qu'elle doit prendre dans les affaires de Pologne, ne peut provenir que de ce que la crainte des conséquences, que le parti de la violence entraînerait, surmonte le désir que Catherine II doit avoir de venger sa dignité blessée et d'exécuter un projet auquel Elle a paru attacher une si grande valeur. Si Elle a dessein de faire confédérer les désunis, Elle commencera vraisemblablement par faire entrer en Pologne un corps de troupes capable de les soutenir et de les rallier, et Elle ne sera vraisemblablement pas plus délicate sur les prétextes de cette nouvelle invasion qu'Elle ne l'a été jusqu'ici et surtout lorsqu'Elle a envoyé 3,000 hommes sous les murs de Varsovie au mois d'octobre dernier. Quant au Roi de Prusse, il est peu probable qu'il veuille pousser plus loin l'affaire des dissidents.

Je suis persuadé, Monsieur, que vous chercherez à pénétrer les progrès que les Czartoryski feront dans les bonnes grâces de l'Impératrice; on pourra en tirer des conséquences sur la manière dont Catherine II est avec le Roi de Pologne et sur celle dont ce Prince est lui-même avec les Czartoryski. Les Polonais de toutes les fractions devraient se réunir pour amuser la Cour de Pétersbourg et en cas de besoin pour lui faire connaître le danger de les jeter dans le désespoir.

Il n'est pas douteux que la déclaration des Turcs n'ait opéré

l'abandon de la démarcation des limites. Cette même déclaration pourra contribuer à d'autres effets tout aussi salutaires pour la Pologne, si la Russie envisage, comme elle le doit, l'esprit qui paraît l'avoir dictée.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayez fait passer à M. de Vergennes les notions que vous avez eues sur l'extension que la Russie donne à ses établissements dans l'Ukraine, aux mesures qu'on prend pour les couvrir par des lignes et aux autres arrangements que cette puissance fait dans cette partie. Vous me ferez plaisir de me donner à cet égard tous les détails que vous pourrez vous procurer.

Je ne puis qu'approuver, Monsieur, la réponse que vous avez faite à M. Panine sur la proposition de renvoyer votre suisse et votre valet de chambre. Le récit du premier, qu'aucune recherche n'a pu justifier, paraît si singulière, que vous avez bien fait de vous déterminer à le renvoyer. Les mêmes motifs ne peuvent nullement regarder votre valet de chambre, et nous sommes fort aises que MM. de Lobkowitz et de la Herreria vous aient prêté l'assistance que des ministres alliés se doivent dans une affaire aussi juste.

Si le code des lois, auquel Catherine II travaille, doit être prêt pour être publié à Moscou, il semble que cette Princesse, en appelant des jurisconsultes de différentes parties de l'Europe, cherche plutôt des admirateurs que des coopérateurs, qu'Elle paraît ambitionner bien vivement d'être législateur de son Empire, mais le gros de la nation est encore trop barbare pour lui promettre autre chose que la gloire stérile d'avoir peut-être fait un beau roman.

C'est bien mal répondre, Monsieur, à la complaisance que le Roi a eu pour l'Impératrice par rapport à M. Falconet que de se servir de lui comme d'un instrument pour débaucher d'autres artistes. Mais nos mesures sont bien prises et je pense qu'il n'y aura personne d'assez hardi pour tenter de faire ce vil métier; l'exemple de David Barral doit un peu étonner ces émissaires russes; mais on en fera de plus sévères si les circonstances l'exigent.

Vous voudrez bien être attentif à me transmettre les avis de ce genre qui pourront vous parvenir en me marquant le degré de probabilité que vous y trouverez.

6. Le Marquis de Bausset au Duc le Choiseul.

Pétersbourg, 23 janvier 1767.

Monseigneur. Des officiers russes m'ont dit qu'un corps de vingt mille hommes allait entrer en Pologne. Quoique ces propos ne m'apprennent rien de positif, cependant, en les combinant avec les bruits qui courent que le Roi de Prusse rassemble le même nombre de troupes à Perleberg, on pourrait soupçonner qu'il y a un concert de conduite entre les deux Souverains, relativement aux affaires de Pologne. On pourrait l'inférer encore des conférences presque journalières de M. de Solms avec M. Panine. Peut-être devrait-on aussi conclure du départ d'un courrier russe pour Constantinople que l'on a voulu préparer la Porte et lui faire illusion sur l'entrée de ces nouvelles troupes en Pologne. Cependant je n'ai point d'avis certain qu'il y ait rien de décidé ici.

M. de Rzew[*u*]ski est enfin parti depuis trois jours après avoir donné beaucoup de mauvaises raisons de la prolongation de son séjour. Il est vraisemblable qu'il attendait le succès de quelque négociation dont il porte apparemment le résultat à Varsovie. Quoi qu'il en soit, Monseigneur, on assure que l'on saura à quoi s'en tenir avant le voyage de Moscou qui est fixé du 1-er au 8 février.

On dit que l'Impératrice continue d'avoir beaucoup d'éloignement pour les voies de fait, et que M. Panine est d'un avis contraire et qu'il s'est expliqué là-dessus avec une vivacité qui a déplu à la Souveraine au point qu'Elle lui en a témoigné un mécontentement sensible pendant quelques jours. Cette Princesse est retenue dans cette circonstance autant par son intérêt que par son inclination pour son ancien favori.

Le nouveau code, qu'Elle veut donner à son Empire, peut lui susciter des embarras intérieurs qui ne lui permettront pas d'agir en dehors. Comme il est question de diminuer la dépendance des serfs, il ne serait pas surprenant que les seigneurs fussent mécontents de cette législation nouvelle et préjudiciable à leurs intérêts particuliers. Catherine II est trop éclairée pour ne pas prévoir ce mécontentement. Aussi a-t-on voulu le diminuer en accordant à tous les députés des prérogatives si distinguées qu'ils soient entièrement dévoués à ses

volontés ou en arrêter les suites en formant un camp de 35 à 40 mille hommes aux environs de Moscou; il ne serait certainement pas prudent dans cette situation de rendre les affaires extérieures trop importantes et elles pourraient le devenir, si les Polonais sont fermes dans la résistance opiniâtre à laquelle, comme vous l'observez, Monseigneur, ils paraissent déterminés.

Comme les médecins pensent que le voyage peut être utile à ma santé, je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien me mander, si vous ne trouvez point d'inconvénients que je passe par Varsovie et Vienne.

7. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 26 janvier 1767.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 décembre, № 53.

Je doute, Monsieur, que ce soit par de bas compliments démentis par les faits que le Roi de Pologne parviendra à désarmer l'orgueil offensé de Catherine II. Elle demandera, sans doute, d'autres preuves de repentir et il paraît qu'Elle veut entretenir la perplexité de ce Prince par des démonstrations et des menaces qui probablement ne seraient pas suivies de l'effet, si Stanislas avait assez de jugement pour les évaluer et assez de courage pour les mépriser. Le meilleur moyen d'éclaircir les vues de la Russie et de se préparer en même temps de grandes ressources, c'est d'insister avec force sur la demande que M. Rzew[uski] a faite de l'évacuation des troupes russes. Le refus, qu'on en ferait, pourrait réveiller l'attention de la Porte intéressée à ne pas voir perpétuer la domination russe en Pologne. Il est on ne peut pas plus maladroit de rappeler M. de Rzew[uski] avant qu'il ait obtenu une réponse quelconque à ce sujet.

Je pense, Monsieur, que vous ferez votre possible pour avoir la réponse que le Ministère russe doit faire au mémoire de la Cour de Varsovie concernant les droits des dissidents.

Il paraît que Catherine II ne pourra jamais colorer le despotisme et l'injustice de sa demande, et que ses raisons ne seront jamais que celles du loup vis-à-vis de l'agneau.

Je n'ai point encore reçu l'expédition dont vous avez chargé le capitaine Barneval.

Suivant nos nouvelles de Copenhague, il ne paraît pas que les négociations russes soient assez avancées pour que leur progrès ait causé la joie qu'on a remarquée à M. d'Assebourg.

8. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 27 janvier 1767.

Monseigneur. Je joins ici une lettre de l'Impératrice au Roi de Pologne. C'est probablement la réponse à celle que ce Prince lui a écrite pour demander l'évacuation des troupes russes de la Pologne. Catherine II ne s'explique point sur cet objet essentiel; mais, d'après des notions qui me sont revenues d'assez bon lieu, on peut juger que cette Princesse n'est aucunement favorable à cette réquisition. On m'a dit que cette Cour avait envoyé un courrier au Prince Repnine pour lui porter les instructions nécessaires afin de mettre les dissidents en mouvement. Leur première démarche doit être de se confédérer. Les instructions du Prince Repnine sont, dit-on, soutenues de quatre cent mille ducats qu'on lui a envoyés, soit pour aider les nouveaux confédérés, soit pour former une diète de pacification. On ignore si la confédération des dissidents sera fondée sur le motif de la religion ou sur la réclamation des lois fondamentales de l'État qui établissent l'égalité entre tous les citoyens. Quel qu'en soit le motif, dès que les dissidents seront réunis par ce lien, ils demanderont à la Russie les secours et l'appui qu'elle leur a promis. On attend ici le retour de ce courrier pour commencer à agir.

Plusieurs régiments de la division de Livonie et de celle de Smolensko ont reçu l'ordre de se tenir prêts à marcher. Ils forment un corps d'environ trente mille hommes. Ils ne doivent pas, dit-on, entrer en Pologne tout à la fois, mais successivement et à mesure que les Polonais paraîtront disposés à la résistance. M. Panine fait les plus belles promesses à M. de Goltz, qui se plaint encore de l'indécision et de la lenteur du Cabinet de Pétersbourg. Cependant il n'y a pas longtemps que ce Ministre lui a dit en propres termes d'avoir un peu de

patience et qu'il verrait l'effet des promesses qu'on avait faites à son parti.

Vous trouverez ci-joint, Monseigneur, un exemplaire du mémoire de cette Cour-ci sur les affaires des dissidents. On ne nous l'a point remis ministériellement, et je ne crois pas qu'on prenne cette voie, ce qui me fait penser que la Russie n'est pas encore absolument déterminée à lever le masque et qu'elle attend d'avoir préparé certaine puissance à la voir agir en Pologne, sans en concevoir de l'ombre. Vous jugerez mieux que moi, Monseigneur, du mérite de cet ouvrage.

Le mémoire contre les prétentions des dissidents, qui se trouve à la fin de [ce] recueil, est celui que M. le Comte Rzew[u]ski me remit dans le mois de septembre dernier. J'eus l'honneur de vous l'adresser par le capitaine Barnevaldt; mais, son vaisseau ayant échoué sur les côtes du Jutland, je ne sais s'il aura eu l'attention de vous le faire parvenir.

M. Rzew[u]ski est parti d'ici furieux contre la Russie et contre la Souveraine; on regarde comme une chose certaine qu'il ne reviendra plus ici. Il fait vendre tous ses effets.

On m'a dit que le Roi de Pologne cherche de l'argent partout; qu'il a trouvé cent mille ducats à emprunter en Italie et qu'il offre jusqu'à dix pour cent d'intérêt à tous les Polonais qui voudront lui en prêter, même sur des hypothèques.

J'ai appris par la voie des gazettes de Pétersbourg que cette Cour-ci avait nommé un consul à Bordeaux, et qu'il était sur le point de partir pour se rendre à sa destination. Le Ministère russe ne m'en a fait aucune communication. Le Comte [sic] de Galitsine aura sans doute été chargé de vous en demander l'admission. Je n'ai pas entendu faire de grands éloges de ce nouveau consul. C'est un Suédois, nommé Witorf[?], qui a déjà été négociant à Bordeaux.

Les bruits qui avaient couru l'année passée du racommodement de cet Empire avec celui de Chine se renouvellent; on dit même que celui qui est chargé d'entamer cette besogne doit partir incessamment. Quand la Russie craint d'avoir des embarras en Europe, elle se hâte d'assurer qu'elle est tranquille du côté de l'Asie.

Le fils aîné du Duc Biren est arrivé ici depuis quelques jours

avec sa femme. Ils nous ont fait notifier leur arrivée par un chambellan. Le triste état de ma santé m'a mis à l'abri de toute discussion sur cette visite que M. Panine a conseillée aux Ministres d'Angleterre, de Danemark, de Prusse et de Suède. M. de Lobkowitz a été rendre visite à la Princesse, en laissant une carte où il spécifiait que la visite était pour elle. Je crois que le Ministre d'Espagne suivra son exemple.

J'ai l'honneur de vous envoyer un mémoire qui a paru ici en faveur des dissidents de Pologne.

Les almanachs que vous m'avez demandés depuis quelque temps viennent d'être imprimés et je m'empresse de vous les envoyer.

9. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 31 janvier 1767.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 du mois dernier, N^o 54.

Le conseil que le Ministre d'Angleterre donne à la Russie de mettre l'affaire des dissidents en négociation est d'autant plus sage que le succès des voies de fait serait fort douteux. Catherine II ne pourra pas non plus compter sur un concours bien sérieux du Roi de Prusse. Ce n'est pas que ce Prince dût craindre les suites de la liberté de conscience qu'il obtiendrait pour les protestants polonais, car l'expérience du passé a fait voir l'usage qu'il sait faire des moyens propres à parer aux inconvénients qui en pourraient résulter; mais Sa Majesté Prussienne doit être peu disposée à travailler à la formation d'un parti puissant qui assurerait à jamais une influence très grande à la Russie dans les affaires de Pologne. D'ailleurs, le traité d'Oliva n'offre pas même un prétexte à ce Prince pour s'intéresser aux dissidents grecs.

Ce serait un acte de justice de la part de la Russie que de payer les sommes qu'elle doit à la Suède, mais je ne sais si l'Impératrice, qui n'est prodigue que par ambition ou par ostentation, voudra en effet payer cette dette dans un moment où l'acquiescement ou le refus paraît assez indifférent à ses intérêts.

Je ne sais pas non plus si ses finances sont en état de supporter cette charge. Vous me ferez plaisir, Monsieur, de me faire part des notions que vous pourrez avoir de leur situation actuelle.

Je suis très fâché, Monsieur, que votre incommodité ait eu des suites aussi longues. Vous ferez bien, si elle devait durer jusqu'au moment du voyage de la Cour à Moscou, de différer votre départ de quelque temps et de ne la suivre que lorsque votre état vous permettra de le faire sans inconvénient. Les affaires du Roi ne sont pas assez instantes pour que votre zèle vous porte à exposer votre santé que je vous exhorte de ménager, et à laquelle je prends un sincère intérêt.

10. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 3 février 1767.

Monseigneur. Des personnes, sur le rapport desquelles je puis compter, m'ont dit que le Roi de Prusse a voulu absolument se mêler des affaires de Pologne conjointement avec la Russie. Ce Prince prétendait y être également intéressé, soit par sa qualité de garant du traité d'Oliva, soit pour soutenir l'honneur des déclarations qu'il a faites en faveur des dissidents; mais, comme on connaît ici son caractère, on prévoit qu'il pourrait bien profiter de cette occasion pour chercher à s'arrondir par le démembrement de quelques cantons de la Pologne, sous prétexte de se dédommager des dépenses que son zèle pour la République lui aurait occasionnées. D'un autre côté on craint que la maison d'Autriche n'intervienne dans cette affaire, et que la guerre ne devienne générale et plus sérieuse qu'on ne le voudrait ici. Cette crainte est fondée sur l'intérêt que la Cour de Vienne prend au Roi de Pologne et dont il m'est revenu qu'on avait des preuves certaines par des lettres interceptées du général Poniatowski à son frère; c'était le sujet des fréquentes conférences de M. de Solms avec M. Panine, et qui avaient fait soupçonner un concert entre les Cours de Berlin et de Pétersbourg. Celle-ci veut se charger de tout, et l'on m'a assuré que le Roi de Prusse avait enfin consenti à ne point s'en mêler. Il tiendra toujours sur pied le même corps

qu'il a rassemblé à Perleberg pour en imposer et à la Pologne et à la maison d'Autriche. On continue d'assurer que les troupes russes ne sont point entrées sur le territoire de la République; elles sont prêtes à marcher, et l'on n'attend que la réquisition de la confédération des dissidents qui ne tardera certainement point.

On m'a communiqué, Monseigneur, un mémoire manuscrit qu'un gentilhomme dissident a envoyé ici à un de ses amis. Les raisonnements et les preuves sont à peu près les mêmes que ceux du mémoire imprimé par ordre de l'Impératrice. Il y a un peu plus de déclamation contre le clergé et le Pape; mais ce qui m'a paru mériter une attention particulière, c'est la fin de cet ouvrage où il est dit que l'égalité des dissidents fut établie dans la diète de 1569, qui réunit en même temps le duché de Lithuanie à la Pologne; que cette égalité est une condition essentielle et inviolable de la réunion et que c'est dissoudre celle-ci que de porter atteinte à l'autre. Ce principe dangereux est semé, quoique moins ouvertement, dans plusieurs endroits du mémoire de l'Impératrice. Je suis persuadé qu'on a point à craindre les conséquences qui en dérivent naturellement; cependant cela doit réveiller l'attention des puissances intéressées à la conservation de l'intégrité de la Pologne.

Les assemblées, qui doivent précéder la nomination des députés à la diète générale, se font avec appareil. L'Impératrice a voulu assister incognito à la première. La jeunesse, qui environne cette Princesse, paraît enthousiasmée des soins qu'Elle prend pour la gloire et le bonheur de ses sujets; mais les vieux Russes n'y ont pas grande confiance et continuent toujours de murmurer.

11. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 3 février 1767.

Sire. Une indisposition, qui m'a obligé de garder la chambre pendant trois semaines, m'a empêché de répondre plus tôt à la lettre dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer le 2 décembre dernier. Il est certain que les obstacles, que les Anglais ont pu prévoir dans le projet d'établir pour la Russie un commerce avec les provinces de

la Perse, voisines de la mer Caspienne, auraient dû les dégoûter de cette entreprise, et que les dangers, auxquels ils auraient été exposés de la part de la nation russe, auraient été trop grands pour qu'ils eussent pu la soutenir avec avantage. Le refus formel que le Sénat leur a fait de la permission du transit, qu'ils sollicitent vivement, ne leur laisse point d'espérance prochaine à cet égard. Au reste, M. Panine ne leur eût fait accorder que pour quelques années cette permission qu'ils demandaient, après lequel terme il les en eût privés pour en laisser jouir les Russes seuls. Tel a été du moins le plan qu'on a supposé à ce Ministre. Je veillerai autant qu'il me sera possible à la négociation du traité d'alliance qui doit se faire entre les Cours de Londres et de Pétersbourg; mais le séjour de l'Impératrice et des Ministres à Moscou me laissera peu de facilité pour être instruit à cet égard. M. Tchernichev, [le] même qui devait aller au congrès, est destiné à passer à la Cour de Londres en qualité d'Ambassadeur de Russie. On peut juger que la négociation du traité d'alliance n'est pas le seul motif de cet envoi, et qu'il a aussi pour objet les mesures à concerter entre les deux Cours pour le soutien des dissidents de Pologne, dont l'affaire prend une tournure telle qu'elle pourrait aisément avoir des suites importantes. Ceux-ci ont ici un député chargé de solliciter les secours de l'Impératrice, et cette Princesse paraît déterminée à soutenir ses demandes à la diète en leur faveur. On ne peut plus douter qu'Elle n'envoie des troupes en Pologne indépendamment de celles, qui sont à portée d'y entrer. On assure qu'Elle y fait encore passer 10,000 hommes, ce qui formera un corps d'armée d'environ 35,000 hommes. On ne sait point celui qui les commandera; on présume qu'ils seront aux ordres de M. Soltikov qui y est déjà, ou que peut-être la Russie y enverra un général en chef. On a publié ici un écrit, que le Ministère russe a répandu, et dont M. le Vice-Chancelier m'a remis lui-même un exemplaire que je fais passer à Votre Majesté, ayant pour titre: „Exposé des droits des dissidents joints à ceux des puissances intéressées à les maintenir“; et l'on parle d'un manifeste qui doit paraître dans peu, lequel contient les intentions de l'Impératrice de Russie sur cette affaire et ses résolutions en conséquence. Quoi qu'il en soit, le concert des Cours de Londres et de Berlin et de Copenhague avec celle-ci, relati-

vement à l'affaire des dissidents, est démontré par l'unanimité de leurs déclarations sur cet objet. On ne parle pas encore des projets des Rois d'Angleterre et de Prusse pour appuyer leurs représentations auxquelles la diète a eu si peu d'égard; mais on ne peut douter que ces Princes ne se concertent avec la Russie sur les moyens de les faire valoir, et de forcer la nation polonaise à les satisfaire en ce point à l'égard du Danemark, qui fait cause commune avec eux en cette occasion. Je pense que ses démarches sont une suite du projet, qu'il a conçu depuis longtemps et qu'il a manifesté pendant la dernière guerre, d'attirer à lui les princes protestants pour en être traité et considéré comme le chef et par ce moyen de se faire substituer à la Suède insensiblement, en profitant du discrédit dans lequel cette dernière puissance est tombée. Quant à la supposition que font quelques personnes que M. Panine et le Prince Repnine ne marquent tant de faveur pour les dissidents que parce que, prévoyant une révolution en Russie, ils veulent avoir une retraite assurée en Pologne et y posséder des charges et même avoir entrée au Sénat où nuls Grecs n'ont été admis, j'avoue que cette supposition ne me paraît pas fondée. Rien n'annonce une révolution si prochaine en Russie, et dans le cas où elle eût dû avoir lieu, elle n'eût menacé que difficilement M. Panine soutenu par tous les grands de l'Empire, et nullement le Prince Repnine que son éloignement mettra à l'abri de tout événement. J'estime que la chaleur de ces deux personnages, dans l'affaire des dissidents, a pour motif principal le caractère fier et entier de leur Souveraine, ainsi que l'ambition de son Ministère qui voudrait grossir le parti de la Russie pour influencer plus particulièrement dans les affaires de la Pologne, ce qui lui serait facile, si elle pouvait faire entrer ses créatures dans le Sénat. Au reste, on mande que la fermentation est extrême en Pologne, que les dissidents veulent former entre eux une confédération, que Sa Majesté Polonaise est fort inquiète et très intriguée de sa position, que ce Prince est sur le point de se mettre à l'abri des événements, en se retirant à Dantzick avec les principaux chefs de son parti. Le bruit s'est même répandu ici prématurément qu'il y était arrivé et que le Prince Repnine n'était pas en sûreté à Varsovie, mais qu'il soutenait l'orage avec courage et fermeté. Quoi qu'on dise ici que le Roi de Pologne [sic], je pense que ce Prince feint de

les protéger pour ne pas se démasquer et se déclarer ouvertement contre les vues de la Russie, mais qu'il s'y oppose sourdement. L'éloignement mêlé de froideur, qui subsiste actuellement entre les deux Cours, me paraît une preuve que ce Prince a été deviné, tant en ce point que sur le peu de complaisance qu'il est intimement résolu à témoigner à l'Impératrice de Russie, et que cette Princesse prévoit qu'il voudra aussi éviter de remplir les engagements, qu'Elle lui a fait prendre avant de le placer sur le trône, et dont il veut aujourd'hui éluder l'accomplissement. Cette conduite du Roi de Pologne doit naturellement produire l'effet qu'elle a déjà opéré d'augmenter son parti dans sa nation, objet qu'il doit ambitionner de préférence à tout autre, tant pour son soutien que pour acquérir du crédit et de la considération. On prétend que ce Prince travaille à se lier avec la Cour de Vienne, et j'en serais d'autant moins surpris que je penche à croire depuis longtemps que Sa Majesté Prussienne sera forcée, par les circonstances et par les affaires de la Russie et de ses alliés contre sa patrie et contre lui, à rechercher l'appui de la Cour de Vienne et des puissances, ses alliées, contre les mauvaises intentions et les violences de ses adversaires. Voilà, Sire, la sensation que les opérations de la diète et la conduite de Sa Majesté Prussienne paraissent avoir faite sur cette Cour-ci. Ce Prince a cherché en effet, comme j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Majesté, à engager l'Impératrice de Russie à se désister de sa demande en faveur des dissidents; mais les suites qu'a cette affaire prouvent assez que cette Princesse n'a eu aucun égard à ses représentations. Au reste M. Rzew[u]ski est parti d'ici depuis quinze jours et y laisse son secrétaire chargé des affaires. Ce dernier ne paraît pas plus satisfait que l'a été M. Rzew[u]ski des projets que la Russie paraît méditer contre sa Cour, et il me l'a assez fait entendre lui-même.

La démarche de la Cour ottomane, au sujet du règlement des limites entre la Russie et la Pologne, n'a fait aucune impression ici; on s'est contenté de désavouer le fait imputé par la déclaration du Reis-effendi comme n'étant d'aucune conséquence. On paraît peu s'inquiéter des résolutions de la Porte ottomane à cet égard, et il me semble que ce n'est pas sans raison. Les lettres de Constantinople ne nous font envisager aucune suite à cette déclaration; il paraît

même que cette Cour n'a pas le dessein d'agir efficacement en faveur de la Pologne, et qu'elle préfère sa tranquillité et son repos à son intérêt et à sa considération. Sa léthargie est toujours la même, et je ne sais s'il serait prudent et utile de l'en tirer aujourd'hui. Les Turcs ont substitué à leur goût précédent pour la guerre celui de l'intérêt et du commerce. Leurs troupes, mal disciplinées, ne sont plus aguerries et manquent de chefs; les Russes, au contraire, bien exercés et venant de faire une guerre qui a enflé leur courage et leur a formé des officiers de cœur, il y aurait tout lieu de craindre qu'ils n'eussent de nouveaux succès, qui, en augmentant leur réputation, porteraient leur orgueil et leur arrogance à un point excessif, tandis que les Turcs, consternés par leurs défaites et humiliés, rejetteraient la cause de leurs malheurs sur les conseils de leurs alliés, qui les auraient engagés dans une guerre aussi onéreuse que peu honorable, qui perdrait par là beaucoup de leur influence à la Porte et n'auraient travaillé contre leur gré qu'à accroître celle de la Russie en Europe et en Asie.

J'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté que M. de Bausset avait reçu l'ordre de son Ministère de prolonger ici son séjour. Mais la mort de Mme de Bausset a tellement accablé ce Ministre et empiré son état qu'il s'est enfin déterminé à ne point aller à Moscou, et il a demandé au Ministère de Sa Majesté non son rappel, mais un congé pour rétablir sa santé et veiller à ses affaires. Cette tournure ne peut pas être désagréable à cette Cour-ci, ni indiquer, de la part de la France, l'intention de vouloir interrompre la correspondance entre les deux Cours. Je ne crois pas que le parti, que prend M. de Bausset, puisse occasionner ici de l'humeur au point de porter le Ministère russe à me faire entendre que mon séjour ici lui serait désagréable, d'autant plus que je cherche à exciter dans ce moment-ci le Ministère de Sa Majesté et celui de Russie sur les liaisons de commerce qu'on pourrait former contre [entre?] les deux États. Quoi qu'il en soit, M. de Bausset compte recevoir dans le cours du mois prochain la réponse à la lettre par laquelle il a demandé la permission de pouvoir quitter ce pays-ci, et s'il ne change pas encore son projet de l'attendre dans cette ville, il me paraît décidé à envoyer son secrétaire à Moscou pour y suivre les affaires. Ainsi, il ne me sera guère

possible d'être instruit de ce qui s'y passera, autrement que par M. de Bausset, tant qu'il sera ici. Ce Ministre désirant contribuer à l'avancement de son secrétaire, je n'ai pu lui témoigner que du zèle, mais non lui insinuer une prédilection, qui contrarierait ses vues et ne ferait qu'exciter en lui des soupçons auxquels il se porte déjà assez naturellement de lui-même. Ainsi, je m'en tiens, Sire, à une conduite passive vis-à-vis de M. de Bausset, en lui faisant entendre néanmoins que si je ne cherchais point à être chargé des affaires de Votre Majesté, ma retenue à cet égard n'a pour motif ni défaut de zèle ni de bonne volonté qui sera toujours subordonnée aux ordres que je recevrai.

Je n'ai point eu l'honneur, Sire, de parler à Votre Majesté du voyage de Moscou d'une manière particulière dans mes lettres 14 et 15, parce qu'il n'était survenu aucun changement à ce projet. Le Grand-Duc part le 13 de ce mois et l'Impératrice le 19. On présume que la situation des affaires de Pologne pourra avancer son retour en cette ville, qui selon son plan n'aura lieu que vers Noël prochain. En attendant, l'élection des députés de cette ville et des environs, qui doivent se rendre à Moscou pour y assister à la diète et examiner le nouveau code de lois dont il y sera question, a été faite conformément à ses intentions, comme on pouvait le présumer d'avance. Cependant cette opération a causé beaucoup de mécontentement parmi un grand nombre de seigneurs, qui, quoique mal aisés, n'ont pu refuser dans cette occasion de souscrire aux dépenses qu'on leur a proposé de faire pour ériger des monuments publics de leur satisfaction et de leur reconnaissance en l'honneur de Catherine II, ce qui a indisposé la majeure partie de ceux qui ont assisté à cette assemblée et qui, n'espérant rien des libéralités de leur Souveraine, lui imputent, au contraire, de chercher les moyens d'appauvrir les seigneurs, au lieu de les aider comme faisait la feue Impératrice, en leur donnant des marques fréquentes de sa générosité.

12. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 13 février 1767.

Monseigneur. Le courrier dont on attendait le retour de Varsovie est arrivé depuis quelques jours. On n'est pas content ici de la

réponse que le Roi et les Czartoryski ont faite; elle est vague comme celle qu'ils ont donnée ici. On est résolu en conséquence d'aller en avant, et l'on assure que les troupes russes entreront sur le territoire de la République vers le mois de mars. Leur entrée sera accompagnée d'un manifeste où l'on tâchera de la justifier. Le bruit court que le Comte Zachar Tchernichev, Vice-Président du Conseil de guerre, recherche le commandement de ces troupes. Comme cette expédition ne paraît pas devoir être bien difficile, il est à présumer que ce général, dont les affaires sont fort dérangées, se propose une autre moisson que celle des lauriers. On m'a dit que le Roi de Prusse donnera en même temps un manifeste où ce Prince dira qu'il est dans les mêmes principes et dans les mêmes dispositions que la Russie, et qu'il appuiera ses démarches de toutes ses forces. Cependant il est convenu de ne point agir et de laisser ses troupes sur les frontières, à moins que la maison d'Autriche ne voulût intervenir dans cette affaire.

La confédération des dissidents n'était point faite au moment du départ du courrier. M. d'Assebourg m'a dit qu'il croyait qu'elle était formée actuellement. Les rapports, qu'on vous fait de Pologne, vous instruiront, Monseigneur, de cet événement important plus tôt que je ne saurais le faire.

On attend un courrier du Danemark qui apportera, dit-on, le projet de l'arrangement relatif à l'échange du Holstein. On continue de m'assurer que la Russie est sincèrement disposée à donner à la Cour de Copenhague toutes les satisfactions qu'elle peut désirer à cet égard; on m'a ajouté que ce traité l'entraînera dans toutes les vues de la Russie pour l'alliance générale du Nord.

Il m'est revenu que le fils aîné du Duc Biren se plaignait beaucoup ici du Roi de Pologne, qui refusait à son père des prérogatives dont les ducs de Courlande ont joui précédemment sans aucune contestation.

L'Impératrice vient de nommer le Comte Ivan Tchernichev à l'ambassade de Londres où il se rendra après avoir été prendre les eaux de Forges.

Quoique la poste d'Angleterre ait manqué depuis cinq ou six ordinaires, on dit toujours ici que M. de Stanley s'y rendra; le chevalier Macartney continue d'assurer qu'il n'ira point à Moscou.

13. Le Comte de Broglie au Sieur Rossignol.

Paris, 14 février 1767.

Vous êtes instruit, Monsieur, qu'il avait plu à Sa Majesté de m'admettre au secret de la correspondance qu'Elle vous a ordonné d'entretenir avec Elle. Elle me charge de vous mander que la mort du Sieur Tercier ne change rien aux ordres que vous avez reçus à cet égard, et que son intention est que vous continuiez à l'entretenir avec les chiffres et sous les adresses accoutumées. Je serai fort aise que la direction, plus particulière que je vais avoir de cette correspondance, me mette dans le cas de faire valoir votre travail et de vous donner des preuves des sentiments avec lesquels je suis

14. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 15 février 1767.

J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 6 et 13 janvier, №№ 1 et 2.

Les notions, qui nous reviennent de plusieurs côtés, Monsieur, continuent à nous entretenir dans l'opinion que ce n'est point de l'échange du Holstein dont il est question entre la Cour de Pétersbourg et de Copenhague. Il paraît assez probable qu'il ne s'agit que de la renonciation du Grand-Duc à ses droits sur le duché de Slesvig et à d'autres prétentions que ses ancêtres ont formées à la charge du Danemark et que Pierre III se proposait de faire valoir au moment de la révolution qui l'a précipité du trône. Le sacrifice de ces droits et de ces prétentions suffirait, sans doute, pour tenter le Danemark et pour obtenir de lui quelques marques de complaisance, dont la nature jusqu'ici n'a pu être développée.

Vous aurez su depuis votre expédition à laquelle je répons, la déclaration que la Russie a fait faire au Roi de Pologne et à ses oncles au sujet des dissidents. Il paraît que Catherine II veut se ménager les moyens et le temps de se désister peu à peu de ses démarches, et si la Cour de Varsovie fait joindre un peu d'adresse et de manège à la fermeté de la nation, il y a lieu de croire qu'Elle se tirera de cette

affaire avec honneur. Il n'est pas croyable que la Russie veuille exciter une guerre de religion. En multipliant ses démonstrations, elle paraît ne chercher qu'à donner le change sur ses véritables dispositions.

L'entreprise de donner un nouveau code de lois à toute la Russie est, sans doute, grande et magnifique. Il est plus beau encore de vouloir y faire concourir les sujets et de créer à cet effet des ordres dans un état dont le propre paraissait être de n'en point admettre; mais l'écueil sera dans l'exécution d'un projet, qui paraît au-dessus de la portée de ceux qu'on veut y faire participer.

Votre santé ne vous permettant pas d'aller à Moscou, vous y enverrez un de vos secrétaires pour y suivre les affaires du Roi, et si votre rétablissement, ainsi que vos propres affaires, vous obligent de revenir dans ce pays-ci, vous êtes le maître de saisir le temps qui vous sera le plus commode, en prenant le prétexte d'un congé pour ce voyage.

Je suis bien sensiblement touché, Monsieur, de la perte que vous venez de faire. Je conçois toute votre douleur et je la partage bien sincèrement. Votre propre état doit en avoir aggravé le poids, mais j'espère que vous vous serez armé de force et de courage.

15. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 17 février 1767.

Monseigneur. Le lieutenantgénéral Numers doit, dit-on, commander trois régiments de la division de Smolensko qui entreront de ce côté-là sur le territoire de la République vers le commencement du mois de mars. Le général Dunten doit conduire trois autres régiments de la division de Livonie. Ces troupes formeront avec celles qui sont déjà en Pologne un corps d'environ 30 mille hommes. On dit que ce corps aura un chef d'un grade et d'un mérite supérieurs, grade supérieur à celui que l'on accorde à ces deux officiers. On a donné l'ordre aux arsenaux de Moscou et de Riga de faire marcher vingt canons de 12 et dix obus. Quoiqu'on ne paraisse pas s'attendre à beaucoup de résistance, on prend pourtant des précautions impo-

santes, ou pour la prévenir ou pour la vaincre. On regarde ici le succès de cette affaire comme le moyen le plus infaillible de perpétuer l'anarchie de la Pologne et d'y éterniser l'influence de la Russie. Elle se flatte que les dissidents lui seront toujours dévoués et qu'ils voteront constamment en sa faveur, déterminés par la reconnaissance des services qu'elle leur aura rendus et par l'espérance de ceux qu'ils pourront en attendre encore.

16. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 24 février 1767.

Monseigneur. Des voyageurs m'ont rapporté que les Russes avançaient en grand nombre vers les frontières de Pologne. Trois ou quatre officiers, qui étaient entrés sur les terres de la République pour tracer les chemins, ont, dit-on, été arrêtés par des hulans du Roi de Pologne. Ces officiers ont trouvé le moyen de s'évader; le rapport qui a été fait ici de cette aventure ne doit pas avoir plu; mais on a cru n'en devoir rien témoigner.

Il m'est venu que cette Cour continuait de faire des insinuations pour entretenir la Porte dans son indifférence sur les affaires de Pologne. Elle a fait représenter au Divan que le nouveau Roi ne cherche qu'à accroître son autorité aux dépens de la liberté de sa nation et à devenir despotique; que c'est pour parvenir à cet objet qu'il a recherché le concours de la maison d'Autriche; que la Russie croit devoir arrêter de pareilles vues en travaillant efficacement à rétablir les lois fondamentales de la République; qu'elle a fait entrer des troupes sur ses terres dans ce dessein; que sa conduite est autorisée par ses traités avec la nation polonaise et que les puissances voisines ont un intérêt, aussi réel que la Russie, à s'opposer aux changements que le Roi veut faire dans la forme de son gouvernement. Le Ministre d'Angleterre à la Porte doit y tenir le même langage. Celui du Danemark sera, sans doute, son écho. Je sais que M. de Rebing a écrit sur ce ton au Ministre de sa Cour à Constantinople.

17. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin.

Pétersbourg, 27 février 1767.

Monseigneur. Le Prince de Radzivil va, dit-on, se rapprocher de la Russie. Si ce magnat compte sur l'animosité de Catherine II contre Stanislas Auguste, il pourrait bien se tromper dans ses combinaisons. On croit qu'il en aurait fait une meilleure, en recherchant les bonnes grâces de son Roi: ce serait le moyen le plus assuré de réparer ses pertes.

M. de Sacken s'efforce de nous persuader que sa Cour n'a aucune part aux projets et aux démarches des Radzivil et que l'Électeur de Saxe a renoncé à toutes ses vues sur le trône de Pologne, lequel, dit-on, ne saurait augmenter la force ni la considération d'un aussi grand Prince. Ce Ministre met dans ses assertions une affectation qui pourrait faire douter de leur sincérité.

18. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 3 mars 1767.

Monseigneur. Les pièces imprimées dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer copie ne doivent être publiées à Varsovie, m'a-t-on dit, que dans le commencement de ce mois. Le Prince Repnine avait ordre de les regarder [garder?] dans son Cabinet jusqu'à cette époque qui paraît être la même que celle de l'entrée des troupes russes en Pologne. Suivant mes avis, celles de la division de Smolensko passent aujourd'hui la Dvina à Creutzbourg qui est à 20 lieues environ au-dessus de Riga; elles dirigeront leur marche sur Sluska, ville du palatinat de Novogrodek à vingt journées de la frontière qui appartient à la maison de Radzivil. Ces troupes y seront à portée de protéger l'assemblée des dissidents à Grodno où vraisemblablement leur confédération se formera. La division qui entrera par Smolensko se portera sur le même point. Celle qui partira de Kiov est vraisemblablement destinée à couvrir les frontières de la Turquie et à occuper l'évêché de Cracovie auquel on en veut particulièrement. Les troupes, qui sont déjà en Pologne sous les ordres du général-major Soltikov, pourront s'avancer, par échelons, vers la Prusse Royale.

On a écrit de Varsovie que le général Seidlitz a été, par ordre du Roi de Prusse, faire le tour des frontières de la Silésie pour examiner les postes autrichiens qu'on prétend avoir été considérablement renforcés pendant cet hiver. Il a fait des dispositions relatives et proportionnées à leur situation, afin de parer à tout événement. Rien ne m'autorise à croire que ces précautions annoncent une rupture aussi prochaine entre les Cours de Vienne et de Berlin que certaines personnes cherchent à insinuer; mais je crois que la Russie a engagé le Roi de Prusse à avoir cet air attentif sur les frontières avec les États de la maison d'Autriche, pour détourner cette puissance de l'intérêt qu'on la soupçonne de prendre au Roi de Pologne et à ses projets.

Quoique la Prusse ait laissé à la Russie le soin de terminer l'affaire des dissidents et à se contenter d'un rôle d'observateur, on n'est point tout à fait tranquille ici sur les vues de ce Prince; on craint qu'il ne s'en mêle vers la fin pour avoir le prétexte d'exiger un dédommagement de la part de la République. On soupçonne ce Prince d'avoir animé les dissidents et engagé la Russie dans cette affaire plus avant qu'elle ne l'avait projeté. On croit qu'il a employé le Baron d'Assebourg de préférence au Comte de Solms, afin de mieux masquer ses vues. Ce qu'il y a de vrai, c'est que le Ministre danois a montré une vivacité très grande à ce sujet, qu'on n'a pas lieu de croire lui être inspirée par sa Cour. C'est lui qui a principalement soutenu M. Panine dans l'idée que la gloire de son Ministère l'obligeait à ne point abandonner des [les] premières démarches sur lesquelles l'Europe avait les yeux ouverts et dont le succès devait décider du degré d'influence de la Russie.

On attend avec impatience la nouvelle du parti que le Roi de Pologne prendra. On croit que ce Prince n'a point encore de plan formé; cette irrésolution pourrait diminuer le nombre de ses amis, qu'on dit déjà n'être pas considérable. Si ce Prince, en promettant à la Russie d'assembler une diète extraordinaire, pouvait l'engager à ne pas faire avancer ses troupes et que pendant cet intervalle il pût parvenir à donner quelque discipline aux siennes, cette milice, soutenue par la noblesse polonaise, pourrait causer quelque embarras à la Russie; mais cette puissance ne se laissera pas prendre à un piège aussi grossier, et il y a apparence qu'elle se hâtera d'achever par la force ce qu'elle a commencé avec tant d'éclat.

19. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 3 mars 1767.

Sire. Il n'est question ici que des affaires de la Pologne et des troubles qui y règnent, ainsi que des mesures que prend l'Impératrice de Russie pour y soutenir les déclarations que cette Princesse a faites en faveur des dissidents et de leurs prétentions; on compte que le renfort des troupes russes, qui sont déjà en Pologne, a dû entrer ces jours-ci sur les terres de la République. La Cour de Pétersbourg, qui n'a encore rien répondu à la demande que M. Rzewuski lui a faite, par ordre de son maître, de faire retirer les troupes russes du territoire de la République, ne cache plus son intention de ne point y acquiescer et son dessein d'obtenir par la force ce que la dernière diète n'a pas voulu accorder à ses représentations. Le Ministre d'Angleterre à cette Cour-ci lui a donné en vain le sage conseil d'employer la voie de la négociation dans cette affaire plutôt que celle des armes. Cette circonstance semblerait annoncer que l'Angleterre ne verrait pas avec plaisir la Russie employer les voies de fait en cette occasion dans la crainte qu'il n'en résultât une guerre qui pourrait embraser peu à peu toute l'Europe.

Quoi qu'il en soit, le caractère altier de Catherine II n'a pu se plier à user d'un moyen aussi doux que celui qui lui a été suggéré par le Ministre d'Angleterre. Sa fierté est révoltée par les obstacles qu'Elle rencontre de la part d'une puissance hors d'état de lui résister et accoutumée à une obéissance servile à ses volontés. On est aussi curieux qu'impatient, Sire, d'apprendre quel sera le parti que le Roi de Pologne prendra dans la situation critique où il se trouve. Il n'y a nulle apparence qu'il puisse parvenir à calmer l'Impératrice par de belles promesses auxquelles cette Princesse ne s'arrêterait plus. On ne pense pas que le Prince, qui n'a ni troupes ni munitions suffisantes, prenne le parti de vouloir résister par la force; celui de la retraite indiquerait une faiblesse aussi préjudiciable à son honneur et à sa considération que nuisible à ses intérêts. On présume donc que le remède le plus prompt et le plus convenable, qu'il puisse apporter aux maux dont il est menacé, serait celui de convoquer une diète extraordinaire et d'engager en conséquence la Russie à retirer ses

nouvelles troupes hors des frontières de la République et suspendre leurs opérations, et, dans le cas où il prévoirait que les choses se décidassent contre le gré de la Cour de Pétersbourg, de profiter du temps qu'il aurait pu gagner pour mettre une armée polonaise en état de s'opposer aux Russes, et de former des alliances qui pussent le secourir dans la détresse où il se trouverait, et exciter la Porte ottomane et la Cour de Vienne à embrasser sa querelle ou le Roi de Prusse, dont l'intérêt n'est pas que la Russie acquière un si grand despotisme en Pologne, qu'il ne se prête qu'en apparence à appuyer les démarches de Catherine II. Ce Prince ne serait pas fâché du peu de succès qu'elle rencontrerait dans ses vues; d'ailleurs on prétend qu'il a pris ombrage du cordon de troupes autrichiennes qui bordent la Silésie, qu'il a envoyé le général Seidlitz pour reconnaître leur position, et qu'il fait avancer des troupes pour former un cordon de son côté vis-à-vis celui des Autrichiens. On débite ici que ce Prince va y envoyer un ambassadeur comme on en attend un de la Cour de Londres; si cet envoi a lieu, ce serait, sans doute, relativement au traité d'alliance entre la Russie et l'Angleterre, dans lequel Sa Majesté Polonaise voudrait jouer un rôle principal.

L'élection des députés, qui doivent assister à l'assemblée des États qui se tiendra à Moscou, se continue, Sire, dans les différentes provinces de cet Empire. Le plan que l'Impératrice affiche, en voulant établir des lois civiles capables de contenir les grands et de mettre leurs sujets à l'abri de la vexation sous la protection de ces lois, annonce un projet digne de la sagesse, de l'équité et de l'humanité d'une Souveraine; mais ceux qui connaissent Catherine II, son caractère et son ambition, soupçonnent qu'Elle cache des vues plus étendues. Cette Princesse ne sent que trop qu'Elle est dans une dépendance absolue des grands de son Empire, dont Elle ne peut ni n'ose souvent contrecarrer les volontés dans l'appréhension des suites funestes qui en pourraient résulter pour Elle. On juge donc que l'Impératrice, pour secouer le joug, a résolu d'assembler les États pour sonder les dispositions des esprits de la nation, que, dans le cas où elles lui seraient favorables, Elle fera des lois fondamentales qui assureront son état et celui de son fils, que si, au contraire, les esprits sont mal disposés, Elle se contentera de faire agréer les lois civiles, desquelles Elle reti-

rera toujours l'avantage de soumettre les grands et leurs sujets sans leur sévérité et sans paraître les asservir les uns et les autres. Voilà, Sire, ce qu'on croit apercevoir des desseins de cette Princesse relativement à ce projet.

On vient d'apprendre ici, Sire, que M. le Comte de Vorontsov était mort à Moscou ces jours passés. Ce Ministre, le seul qui depuis longtemps occupait le poste de chancelier, qui soit mort tranquillement, sans avoir éprouvé de disgrâces marquées, qui a toujours paru attaché à la France et aux intérêts de Votre Majesté. Il y a toute apparence que M. Panine, qui remplit déjà depuis quelque temps les fonctions de chancelier, succédera à M. le Comte de Vorontsov dans ce titre.

M. de Bausset, dont la santé est toujours chancelante, après avoir annoncé qu'il n'irait point à Moscou et qu'il attendrait ici la permission qu'il a demandée de retourner en France, ayant manifesté depuis peu le dessein de se rendre à Moscou, j'ai cru devoir, Sire, dissuader ce Ministre de cette démarche et lui remontrer que ces variations et ces irrésolutions dans le cas présent pouvaient paraître aussi peu conformes à la dignité de son caractère qu'à sa réputation; qu'il valait mieux qu'il ne parût pas à Moscou que de n'y point représenter d'une manière convenable au caractère dont il a l'honneur d'être revêtu; que d'ailleurs l'Impératrice et son Ministère se trouveraient certainement blessés de le voir arriver pour si peu de temps et partir sous leurs yeux sans prendre congé; qu'ils ne s'abuseraient pas sur le motif qui le ferait agir ainsi, et qu'il se conduirait en cette circonstance contradictoirement à l'intention du Ministère de Votre Majesté, qui, en même temps qu'il ne veut pas déferer aux orgueilleuses prétentions de l'Impératrice, paraît cependant ne pas vouloir rompre avec la Russie. M. de Bausset m'a paru sentir la vérité de ces représentations et se détermine à attendre ici les ordres de Votre Majesté sur son prochain départ. Ce Ministre m'a demandé ensuite conseil sur l'envoi de son secrétaire à Moscou pour informer des intentions de cette Cour, surtout actuellement aux affaires de la Pologne. J'ai laissé M. de Bausset le maître de se décider à cet égard d'après ses instructions et l'utilité dont il s'imaginait que ce secrétaire pourrait lui être par ses relations. Je lui ai insinué en même temps que, ne pouvant

exiger de lui la préférence en cette occasion, je lui demandais au moins qu'il rendit auprès du Ministère de Votre Majesté une justice entière à mon zèle et à ma bonne volonté; qu'il me la devait, d'autant plus qu'en voulant faire du bien à son secrétaire, il ne devait pas faire naître le plus léger soupçon qu'il subsistât entre lui et moi un refroidissement et une mésintelligence qui n'existaient pas. Ce Ministre m'a donné les assurances les plus flatteuses à cet égard, en ne me cachant point son désir de procurer à son secrétaire cette occasion de mériter des grâces de la part de Votre Majesté, et M. de Bausset me paraît déterminé à l'envoyer à Moscou.

J'ai appris avec un vrai déplaisir la mort du secrétaire chargé de la correspondance secrète. Comme je ne présume pas que cette circonstance apporte aucun changement dans la correspondance, je continue d'adresser cette lettre à l'ordinaire, dans l'espérance qu'elle parviendra légalement et que cet événement ne dérangera en rien les mesures prises à cet égard.

20. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 5 mars 1767.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 janvier, N^o 3 et 4.

La mienne du 15 février a répondu d'avance à tout ce qui vous concerne personnellement, et je ne puis que vous répéter que vous êtes le maître de profiter, quand il vous plaira, de la permission que le Roi vous a accordée de revenir en France, et de prendre pour vous y rendre la route qui vous conviendra le mieux.

La conjecture, Monsieur, que vous avez formée d'un concert établi entre le Roi de Prusse et la Cour de Pétersbourg par rapport aux mouvements qu'on remarque dans les troupes des deux puissances et aux préparatifs extraordinaires qui se font particulièrement dans les États du Roi de Prusse, est confirmée par les notions qui nous viennent de différents côtés. Vous sentez trop l'importance extrême de cet objet pour qu'il soit nécessaire que j'excite à cet égard votre vigilance et celle du secrétaire que vous laisserez à votre départ

chargé de la correspondance. Il est essentiel de constater, non seulement les mouvements des troupes russes et leurs dispositions, mais de découvrir si le concert qu'on soupçonne existe et quel peut en être l'objet. Quant au prétexte, il est tout trouvé dans l'affaire des dissidents, si c'est la Pologne que ces armements regardent, ainsi qu'on doit le supposer. Nous avons même quelques indices particuliers qui pourraient faire craindre que les vues du Roi de Prusse se tournent sur Dantzick. Je vous fais part, Monsieur, de cette notion, quelque vague qu'elle soit encore, uniquement pour vous mettre sur la voie de découvrir le véritable objet des mesures des deux puissances. Vous voudrez bien me faire part très exactement de tout ce que vous découvrirez sur cette matière, et vous en instruirez également M. de Vergennes le plus régulièrement qu'il vous sera possible.

Je veux croire que le souvenir de l'inclination ancienne de Catherine II pour Stanislas Auguste aurait pu étouffer les mouvements de son ressentiment, et qu'Elle ne se fût pas portée à des violences ouvertes pour la seule satisfaction de sa vengeance; mais on peut croire aussi que tous les autres sentiments cèdent chez Elle à l'ambition et que sa colère apparente ne fait que lui servir de masque.

Il paraîtrait très singulier que l'Impératrice commençât par assembler près de Moscou une armée en même temps qu'Elle y fait arriver les députés pour la formation de son code.

Cette nouvelle et l'objet qu'on donne à la formation de cette armée paraissent mériter confirmation.

Je reçois encore, Monsieur, vos dépêches du 27 janvier et 3 février, №№ 5 et 6.

Nous voyons que l'affaire des dissidents devient de plus en plus sérieuse et que la bombe est sur le point d'éclater. Vous ne pouvez donner trop de soin à suivre la marche des desseins de l'Impératrice. La lettre de cette Princesse au Roi de Pologne respire l'humeur et l'esprit qui dirigent sa conduite, et elle porte des caractères d'originalité. J'aurais cependant été bien aise de savoir par quelle voie elle vous est parvenue. Le Prince Galitsine m'a remis un exemplaire de l'exposition des droits des dissidents. Cet écrit est un tissu de sophismes artistement assemblés pour voiler l'ambition et le despotisme

qui se jouent de la faiblesse de la Pologne et de la position où l'Europe se trouve.

L'état de Madame la Dauphiné devient de jour en jour plus dangereux et donne les alarmes et les inquiétudes les plus vives et les plus justes sur les suites de sa maladie.

Je viens de recevoir dans le moment, Monsieur, par le capitaine Barnwald votre lettre du 3 octobre avec la pièce qui y était jointe.

21. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 6 mars 1767.

Monseigneur. Je viens d'apprendre de nouveaux détails qui jettent plus de jour sur les notions dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte dans ma dernière lettre au sujet de la marche des troupes russes en Pologne: elles se dirigeront probablement vers les lieux où les dissidents doivent tenir leur assemblée. On m'a dit que ceux de la Prusse Royale se rassembleront à Thorn; ceux de Lithuanie à Sluska et ceux de la Grande Pologne à Sandomir et à Lublin. Dans ses assemblées particulières ils fixeront le lieu de l'assemblée générale où la confédération doit être formée et les objets, ainsi que la forme des demandes qu'ils doivent faire au Roi et à la République. C'est alors qu'ils requerront publiquement l'appui de l'Impératrice de Russie qui attend cette formalité pour donner un air de justice à ses démarches. Le mémoire et la lettre de M. Panine, qui ont été imprimés, ne doivent probablement être publiés qu'après cette réquisition. Il m'est revenu qu'on a fait de sérieuses perquisitions pour découvrir comment j'avais pu m'en procurer des copies. Le Ministère russe n'a pas été fort aise qu'on sût d'une façon aussi positive que la confédération avait été déterminée ici avant de l'être à Grodno.

Il a passé avant-hier deux courriers du Roi de Prusse qui ont renouvelé les bruits qui avaient couru de sa prochaine rupture avec la maison d'Autriche. On ne peut pas croire que les affaires des dissidents fournissent la matière d'une correspondance aussi vive.

22. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 17 mars 1767.

Monseigneur. Il m'est revenu que le Roi de Pologne, ayant demandé au Comte [sic] Repnine quel était l'objet et la destination des nouvelles troupes qui entraient en Pologne, cet ambassadeur lui avait répondu que ces troupes devaient protéger la confédération des dissidents et qu'elles seraient répandues dans toute la Pologne, afin d'empêcher la noblesse de se reconfédérer contre cette confédération et d'arrêter par ce moyen une guerre civile. Les dissidents ne sont point réunis encore publiquement par ce lien général. Les démarches que la Russie a faites auprès du Prince Radzivil, et dont M. Dumont a dû vous informer, feraient croire que cette puissance cherche un chef capable de donner de la considération à cette association, et qu'elle en diffère l'éclat jusqu'au moment où elle l'aura trouvé.

Le Roi de Prusse a, dit-on, fait venir d'Ukraine 18 mille chevaux pour remonter sa cavalerie. Ils ont payé, en sortant de Pologne, les droits de péages ordinaires.

On m'a assuré qu'un certain Dumoutier était parti d'ici pour Amsterdam dans l'intention de faire venir des ouvriers de France pour établir une manufacture de batiste. En suivant les démarches de cet homme en Hollande, on pourrait aisément connaître ses vues et en arrêter le succès. La ressemblance du nom et des projets de ce particulier avec ceux de Dumoulin peuvent faire croire que c'est le même personnage, mais tout bien examiné ce sont deux hommes différents.

23. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 17 mars 1767.

Monseigneur. Les négociants les plus instruits conviennent que le commerce, qui se fait par le port de Pétersbourg, est la moitié de celui de cet Empire, et la justesse de leur jugement à cet égard est prouvé par le tableau du produit général des douanes pendant l'année 1764.

L'étendue de [la] commerce, que je croyais moins vaste, m'a frappé.

J'ai été également surpris et du nombre des vaisseaux anglais qui viennent en Russie et de l'excédent de l'exportation sur l'importation qu'ils y font. Il m'a paru nécessaire d'approfondir si ce commerce n'était que momentané ou s'il s'était accru progressivement et s'il pouvait s'accroître encore. J'ai recueilli en conséquence tous les relevés des douanes que j'ai pu trouver; je les ai constatés par la confrontation de ceux que les négociants des différentes nations avaient conservés, et, après toutes ces précautions, j'ai enfin choisi pour les deux termes de comparaison du commerce de Russie les années 1753 et 1765, parce que à ces deux époques les douanes russes étaient en régie. J'ai fait entrer dans le même tableau les années 1759 et 1761; elles peuvent servir à faire connaître la marche progressive de ce commerce. D'après cet examen j'ai vu que ce commerce s'était accru progressivement, et il paraît qu'il est encore susceptible d'accroissement.

C'est d'après ces principes que j'ai formé le tableau B. Il présente la masse générale du commerce d'importation et d'exportation que chaque nation fait en Russie par le port de Pétersbourg. Il paraît par ce tableau que les Anglais sont ceux qui y font le plus grand commerce actif et passif. Ils ont l'adresse de le faire regarder ici comme particulier à leur nation. Quand la Russie ne voudra plus être leur tributaire, elle n'a qu'à calculer exactement ce double commerce et distinguer les marchandises que les Anglais fournissent de leur propre cru et celles de Russie qu'ils consomment de celles qui, devenant l'objet d'une réexportation, privent la Russie et d'autres nations des avantages qui leur sont naturels.

A mon avis, rien ne serait plus utile pour la France qu'un commerce direct avec cet Empire. La Russie en retirerait les mêmes avantages.

24. Mémoire sur les avantages d'un commerce direct entre la France et la Russie,

joint à la lettre du Marquis de Bausset,
du 17 mars 1767.

La France a un besoin indispensable des productions de la Russie; telles sont le chanvre, les mâts, les planches, le brai, le goudron, le fer, le cuivre, les cuirs, les toiles, les graines de lin à semer, les peaux

de lièvre, etc. Si l'on peut trouver quelques-uns de ces articles dans d'autres pays, néanmoins il est vrai que les plus considérables et les meilleurs se tirent de cet Empire, et qu'on est toujours obligé d'y avoir recours. D'un autre côté, la Russie a le même besoin de nos denrées: nos vins, nos eaux-de-vie, nos huiles, les fruits secs, le sucre, le café, l'indigo, nos étoffes, nos modes, nos meubles, notre bijouterie. Tous ces objets sont devenus pour elle d'une nécessité absolue.

Il y a donc entre les deux États un commerce naturel et formé par le besoin ou par l'habitude. S'ils ne [le] font point par eux-mêmes, ils sont obligés d'y suppléer par l'entremise des autres nations, mais, en employant cet agent intermédiaire, les deux États perdent les plus grands avantages de leur commerce. On va démontrer cette proposition, dont la conséquence naturelle sera que la France et la Russie doivent établir entre elles un commerce direct.

Jusqu'ici on a suivi en France trois moyens de se procurer les productions de cet Empire. Le premier, qui a été pratiqué par le bureau de la marine du Roi, consiste à écrire à une maison de Hollande, pour lui donner la commission de faire venir ces productions. Cette maison écrit à son tour à son correspondant en Russie qui fait le chargement et l'expédie pour quelqu'un de nos ports. C'est la manière la plus simple et la moins coûteuse dont nos approvisionnements se font. Néanmoins, il est aisé de voir qu'elle est bien plus désavantageuse que si nous avions un commerce direct avec la Russie; il y aurait alors des commissionnaires français auxquels on s'adresserait directement; on ne leur paierait qu'un simple droit de commission au lieu que, dans le cas présent, il faut payer le droit à la maison de Hollande et au commissionnaire qui est en Russie. Il s'ensuit de là que nos approvisionnements sont chargés d'un double droit de commission qui les rendent plus chers.

Le second moyen, qui est suivi par les négociants français, consiste véritablement à donner des commissions directes aux négociants établis dans les différentes places du Nord; mais, comme la plupart des commissionnaires sont étrangers, il arrive que les vaisseaux qui exportent les productions de ces pays, au lieu de se rendre directement dans nos ports, vont en Hollande ou en Angleterre. Ces deux nations, intéressées à montrer qu'elles font seules la principale con-

sommation des denrées de la Russie, ont souvent recours à ce moyen pour ne point faire connaître la consommation particulière à la France. Cette destination simulée ¹⁾ surcharge de nouveaux frais les approvisionnements qui sont nécessaires à nos négociants.

Enfin le troisième moyen consiste à recevoir ces productions des mains des Hollandais et des Anglais, qui les envoient en France de chez eux pour y être vendues pour leur compte. Ce dernier moyen est le plus préjudiciable, parce qu'on les achète alors chargées d'un double fret, de frais d'embarquement et de rembarquement, de provisions, d'expéditions, magasinages, de déchets; mais ce qu'il y a de plus digne d'attention, c'est que ces matières sont toujours d'une moindre qualité, parce que le meilleur en a été ôté par l'usage de la nation chez laquelle elles ont été d'abord. Elle n'envoie ordinairement que les rebuts; la Hollande est la nation qui abuse le plus de ce moyen parce qu'elle connaît plus l'art de farder les marchandises ²⁾.

Ces désavantages ont de si grandes conséquences qu'il serait essentiel d'empêcher ce dernier moyen de se procurer les productions du Nord, même en imposant un droit sur les chanvres, mâts, planches, poutres, brai, goudrons et autres approvisionnements venant d'autres États que de ceux qui les fournissent originairement. Cette loi détruirait des abus funestes à la France.

Il n'est pas douteux que les frais extraordinaires que ces différents moyens occasionnent ne forment un objet très considérable sur la somme totale de l'extraction que nous faisons des productions de la Russie ³⁾. La compagnie, chargée des approvisionnements de la

¹⁾ On se sert très fréquemment de cet artifice; des vaisseaux hollandais, expédiés par le S-r Raimbert pendant la navigation de 1766 et chargés pour les ports de France, ont été désignés sur l'état, qu'on en produit ici chaque année, avec des destinations pour les ports de Hollande.

²⁾ On peut avancer qu'il n'y a pas en France un paquet de soie de porc que les Hollandais nous vendent pour la 1-ère qualité qui ne soit de la 3-e en Russie. On peut en dire autant du chanvre qui ne nous vient pas directement.

³⁾ Les négociants les plus instruits prétendent que nous avons besoin chaque année pour environ 5 millions de nos livres des productions de la Russie. Ce ne serait certainement pas une exagération que de dire que les frais, dont elles sont surchargées par ces trois différentes méthodes, forment au moins une différence de 400,000 livres.

marine, commence à changer sa méthode; elle en a confié une partie à un commissionnaire français. Pour connaître l'avantage de cette méthode directe, il n'y a qu'à comparer la partie confiée au S-r Raimbert avec une quantité pareille des approvisionnements qui ont été envoyés par les Hollandais. Suivant des avis qui me sont revenus, on a été plus satisfait en France des envois de ce négociant et pour le prix et pour la qualité de la marchandise; cependant il avoue lui-même que les obstacles, suscités par la jalousie des Anglais, l'ont privé pour la première année d'une partie des avantages qu'il promet pour l'avenir.

Mais ce qui nous assurerait un avantage bien plus considérable, ce serait la facilité que nous aurions, si le commerce direct était établi, d'imiter la manière dont les Anglais font leurs achats. Il n'y a qu'à exposer cette manière pour prendre une juste idée des avantages qu'elle nous donnerait.

Les Anglais, vers le mois d'octobre ou de novembre, font des contrats avec les Russes, par lesquels ceux-ci, au moyen de quelque avance d'argent, qui leur est faite par les premiers, s'obligent à livrer vers le mois de mai ou de juin suivants une quantité de chanvre convenue. Ces avances vont souvent à la moitié et quelquefois à la somme totale de la marchandise; mais on voit bien qu'elle diminue toujours de prix en considération de l'avance, et que celui qui la fait trouve le moyen de regagner sur cette diminution plus que l'intérêt de son argent. Le S-r Raimbert, qui connaît parfaitement tous les détails du commerce de ce pays, a fait le calcul des profits que ces avances donnent à l'acheteur. Il a trouvé qu'ils montaient à 13 % par an et il assure ce bénéfice à la compagnie chargée des approvisionnements de la marine du Roi, si elle veut lui avancer les fonds nécessaires pour une pareille opération.

Il est donc constant que nos approvisionnements seraient à beaucoup meilleur marché, si nous les faisons par nous-mêmes. Cet avantage nous en procurerait bientôt un autre, dont nous devons être d'autant plus jaloux que nos rivaux le possèdent presque en entier: ce serait d'approvisionner les nations du Midi des productions de la Russie dont elles ne peuvent se passer. Pour sentir l'importance de ce commerce de réexportation, il suffit de considérer celle que les Anglais font annuellement.

D'après le tableau de commerce de cette nation en Russie, on voit son exportation augmenter sensiblement d'année en année et son importation diminuer. Dans l'année 1765 la première s'est montée à 4,200,000 roubles, tandis que celle de 1753 n'a été que de 208,000 ¹⁾. Cette augmentation n'est point momentanée, elle est relative à celle de la marine militaire et commerçante de l'Europe. Quoique l'Angleterre soit à ces deux égards presque au plus haut période, il est pourtant vrai que le quart de cette exportation est à peine nécessaire pour les approvisionnements de sa marine ²⁾, par conséquent il lui reste chaque année pour environ 12 millions de notre monnaie des productions russes qu'elle réexporte dans les ports d'Espagne, de Portugal et d'Italie. Ce commerce doit être bien lucratif puisque la plupart de leurs vaisseaux viennent ici sur leur lest. Nos négociants en auraient bientôt calculés les profits. Ils s'empresseraient de les partager; on ose assurer qu'ils parviendraient enfin à s'en emparer exclusivement. Aussi actifs et aussi intelligents que les Anglais, ils trouveraient à cet égard beaucoup plus de facilités; ils n'auraient qu'à choisir pour entrepôt quelques-uns de nos ports tant de la Méditerranée que de l'Océan: de là ils pourraient distribuer commodément les productions du Nord aux côtes d'Espagne et d'Italie ³⁾. Ils obtiendraient bientôt la préférence pour la vente, parce qu'ils auraient certainement l'avantage dans la concurrence. Ayant envoyé précédemment leurs vaisseaux en Russie, chargés de nos productions et de nos ouvrages, ils auraient fait un double profit qui leur permettrait de baisser la main vis-à-vis des Anglais dont les vaisseaux viennent pour la plupart sur leur lest, comme il a été dit ci-dessus. Donc ce commerce de réexportation passerait insensiblement entre nos mains.

¹⁾ Si l'exportation anglaise s'est accrue de plus de 2,000,000, son importation est diminuée de 1,400,000 R. dans la même époque, puisqu'elle était en 1753 de près de 1,000,000 et qu'en 1765 elle n'a été que d'environ 860,000 R.

²⁾ Elle tire beaucoup de chanvre d'ivraie, de goudrons et de bois de construction de ses colonies, ce qui diminue d'autant la consommation des productions de la Russie.

³⁾ Ces pays consomment non seulement les choses nécessaires à la marine, mais encore des cuirs de Russie, du caviar, des peaux de lièvre; ces objets sont très lucratifs et nos négociants pourraient en assortir leurs chargements et augmenter leurs profits.

Considérons un moment l'importance de ce commerce.

Indépendamment des richesses nouvelles qu'il introduirait dans l'État, il couperait une branche considérable de l'industrie anglaise. Il ôterait la subsistance à plusieurs des négociants de cette nation; un plus grand nombre de ses matelots resterait sans emploi, celui des vaisseaux qui entrent annuellement dans la Baltique serait diminué au moins de la moitié; on ne verrait presque plus dans les ports de cet Empire que ceux qui viendraient y chercher les productions nécessaires à la marine anglaise.

En un mot le commerce de cette nation serait réduit à ce qu'il doit être, à sa propre consommation; dès lors elle perdrait la considération dont elle jouit en Russie. On ne l'y regarderait plus comme absolument nécessaire pour l'exportation du pays. Les égards, qu'on a eus jusqu'ici pour elle, on les aurait pour nous. On peut dire sans exagération que l'établissement et les progrès de ce commerce seraient plus utiles à la France que plusieurs victoires.

Les Anglais prévoient les conséquences qui résulteraient infailliblement de l'établissement de ce commerce, puisqu'ils ne sont occupés qu'à le prévenir. Les soins qu'ils se donnent à ce sujet sont une preuve de leurs craintes. Il est impossible d'en faire le détail. Dans les moindres conversations ils tâchent de persuader que sans eux la plus grande partie des productions de la Russie seraient sans valeur, qu'aucune nation ne peut en faire la même consommation. Ils se procurent chaque année le dépouillement des douanes pour prouver ces discours; ils le présentent aux Russes, en leur faisant observer l'état de leur exportation, ainsi que le nombre de leurs vaisseaux^{*)}. Ils font sans cesse la comparaison de leur commerce avec le nôtre; ils exagèrent notre importation et cachent soigneusement notre exportation; ils parviennent aisément vis-à-vis les Russes dont la plupart sont accoutumés à ne rien approfondir. Cela forme une acclamation générale en leur faveur qu'ils ont soin d'entretenir et de fortifier par des largesses secrètement distribuées; ils sont parvenus par ces

*) De 479 vaisseaux, qui sont entrés dans le port de St-Petersbourg en 1765, il y en avait 239 anglais, dont la plupart étaient si considérables qu'ils n'ont pu monter jusqu'à Pétersbourg.

manœuvres à nous faire regarder ici comme une nation qui ne peut y faire qu'un commerce ruineux pour cet Empire. De là vient qu'on s'y occupe continuellement du soin de diminuer notre importation en augmentant le tarif de plusieurs de nos productions, de manière à en interdire l'introduction autrement que par contrebande.

Le commerce direct changerait ces préventions qui peuvent devenir si funestes à nos manufactures. Il produirait encore un avantage plus important : ce serait d'augmenter considérablement l'importation de nos denrées.

En effet la Russie, voyant dans ses ports beaucoup de nos vaisseaux pour exporter ses denrées, deviendrait plus indulgente sur l'importation des nôtres. Bien plus, elle leur accorderait la même faveur qu'elle accorde à celle des Anglais, parce qu'alors nous serions à son égard dans la même situation qu'ils sont aujourd'hui. Nos négociants établis dans le pays connaîtraient bientôt le goût de toutes les classes de la nation ; leurs assortiments y seraient relatifs. Cette attention, jointe au meilleur marché que le commerce direct et celui que la main-d'œuvre assure à toutes les productions de la France, en rendrait bientôt la consommation générale. L'activité des Français, animée par l'intérêt personnel, produirait d'autant plus sûrement cette heureuse révolution que les Russes aiment infiniment nos étoffes, nos modes, nos meubles ; il n'est question que de profiter de ce goût, en lui offrant continuellement les objets qui peuvent le flatter. On ne doit attendre ces soins que des négociants français. Ceux des autres nations ignorent cet art et, quand même ils le posséderaient, ils se garderaient bien d'en faire usage en faveur d'une nation dont l'industrie leur cause la plus grande jalousie : quoiqu'ils soient obligés de recourir à nos manufactures, ils les décréditent toujours. Si quelque article se trouve dans leur pays, ils le font constamment venir de préférence souvent même pour accréditer leurs manufactures ; ils leur font honneur des ouvrages qui sortent des nôtres. On ne peut pas concevoir les soins qu'ils se donnent généralement pour détourner le goût que la nation russe a pour nos productions. Tous se réunissent à cet égard : les Allemands, les Hollandais tiennent la même conduite que les Anglais. Cette ligue universelle, pour fermer le débouché de nos manufactures, demande la plus grande attention. Quoiqu'on ne

doive pas craindre que tous ces efforts réussissent, il est pourtant vrai qu'ils diminuent considérablement notre importation en Russie. Ce désavantage pourrait augmenter à tel point qu'il aurait les suites les plus funestes à notre industrie. Il est donc essentiel d'employer le moyen qui se présente si naturellement de réparer ce désavantage et d'en prévenir les progrès. Ce moyen est l'établissement d'un commerce direct, qui non seulement augmentera notre importation, mais encore corrigera les inconvénients de celles que nous faisons actuellement en Russie et que l'on va exposer brièvement.

La plupart des objets qui viennent de France sont envoyés par des fabricants, qui, ne cherchant qu'à déboucher leurs ouvrages, sont obligés de se livrer au hasard ou à des négociants peu solides ou à des commissionnaires peu zélés et peu intelligents, qui s'offrent de les en débarrasser. Les uns et les autres se pressent de vendre, moins pour remplir leurs engagements ou pour l'avantage de leurs commettants que pour gagner une subsistance journalière et pour retirer un droit de commission; il arrive de là que la marchandise est placée peu sûrement ou dans des mains dont il est difficile de retirer le paiement. L'un et l'autre inconvénient causent de grandes pertes à notre commerce. Si nous avons, au contraire, des négociants et des commissionnaires français établis en Russie, ils auraient le double avantage d'acheter des productions de ce pays et de vendre les nôtres; les profits, qu'ils feraient sur ces deux objets, les mettraient en état de s'acquitter plus aisément envers les fabricants ou les commettants de France. D'ailleurs le désir de retourner dans leur patrie, qui ne les abandonne jamais, leur inspirerait d'autant plus d'exactitude qu'il serait plus facile de les y forcer. Dès lors, il y aurait moins à craindre les inconvénients, qui arrivent si fréquemment et dont on se plaint si fort en France, qu'on n'ose envoyer nos marchandises en Russie que lorsqu'on ne peut point les placer ailleurs.

On connaît ici près de 1,200,000 livres de capital perdu pour la France par l'inexactitude des négociants ou par la négligence et l'indifférence des commissionnaires. Ce malheur ne serait certainement pas arrivé si les uns et les autres avaient été français, et qu'ils eussent été chargés d'envoyer en retour des marchandises de ce pays.

Ce qui vient d'être exposé sur le meilleur marché de nos ap-

provisionnements maritimes, sur les profits du commerce de réexportation et sur l'accroissement de notre importation, est le fruit des observations locales et le précis des réflexions que mes entretiens m'ont mis à portée de faire sur les avantages d'un commerce direct entre la France et la Russie. Les vérités, qui y sont contenues, deviendront d'une plus grande conséquence à mesure que ce commerce augmentera. Or, il est susceptible encore de très grands progrès, soit sur l'article de l'exportation, soit sur celui de l'importation. Le premier sera relatif à l'accroissement de la marine militaire et marchande dont toutes les puissances maritimes de l'Europe semblent s'occuper uniquement. Le second tient à la consommation des productions étrangères qui augmente de jour en jour en Russie à mesure qu'elle se police. La première classe de la nation ne saurait se passer de nos denrées, de nos étoffes et de nos meubles. Le luxe commence à s'étendre jusqu'à la seconde classe. Quoiqu'elles tirent d'Angleterre une partie des meubles destinés à leur usage ¹⁾ et une partie des étoffes de laine ²⁾, je ne crois rien hasarder en avançant

¹⁾ Ces meubles sont des tables, des armoires, des bureaux et ils sont de bois de mahoni qui résiste à la chaleur des poêles et aux vicissitudes de sécheresse et d'humidité de ce climat; mais ils sont sans grâce et n'ont d'autre avantage que celui de leur solidité. Les formes séduisantes, que nos ébénistes savent donner à leurs ouvrages, obtiendraient bientôt la préférence s'ils employaient pour cette seconde classe de la nation russe des bois solides comme le noyer, le chêne, etc. Un négociant, qui s'attacherait à cette branche de commerce, ferait certainement l'avantage de l'Etat et le sien propre.

²⁾ Il n'est pas douteux que nos beaux draps n'eussent la préférence: leur finesse, leur couleur et surtout le meilleur marché l'emporteraient certainement sur ceux des Anglais. Nous aurions encore l'avantage sur l'article des draps de Carcassonne, dits Londrins seconds, qui trouveraient ici un nouveau débouché, soit par la consommation du pays, soit par celle que pourrait en faire les Tartares et les peuples voisins de cet Empire. Les étoffes d'Amiens, qui n'y sont presque point connues, y trouveraient un prompt débit; les serges de laine appelées *impériales*, que les paysans du Gévaudan et des Cévennes fabriquent, y trouveraient le même avantage qu'elles ont, dit-on, perdu à Cadix; elles obtiendraient la préférence sur une étoffe à peu près semblable que les Anglais vendent ici en grande quantité et qui s'appelle *chaton*. Il manque aux nôtres un apprêt particulier aux anglaises qu'il nous serait très aisé d'imiter; les Anglais en sont si persuadés que, pour prévenir notre con-

que la somme totale du commerce de Russie éprouvera le même accroissement dans un intervalle égal à celui qui s'est écoulé depuis 1753, premier terme de notre comparaison jusqu'à l'année 1766 qui est le second¹⁾. Quelles richesses ce commerce ne peut-il pas donner à la France, quand elle ne ferait que le partager avec les autres nations! C'est un trésor immense dont une partie lui appartient naturellement et qu'elle doit s'empresse de retirer des mains étrangères qui s'en sont emparées. On va indiquer les moyens d'y parvenir. Ils sont aussi simples qu'infaillibles.

Le premier moyen serait, sans doute, d'engager quelques-unes de nos fortes maisons à établir un comptoir en Russie et à y envoyer des facteurs pour faire les commissions de vente et d'achat. Ceux-ci seraient bientôt instruits de la manière particulière de faire ce commerce qui est presque ignoré en France²⁾. Appuyés et nourris, pour

currence sur un article aussi considérable pour eux, ils ont pris la précaution de faire mettre un tarif très médiocre dans le dernier traité de commerce sur ces étoffes. Malgré cela nous pouvons nous flatter de la préférence sur cet article.

¹⁾ La somme totale de ce commerce a presque doublé, il n'était à la première époque que de 6 $\frac{1}{2}$ millions de roubles par le port de Pétersbourg; les mêmes objets sont montés par le même port à 12 millions; il est vrai que c'est plus en valeur qu'en quantité. Or, le commerce de ce port étant à peu près la moitié de celui de toute la Russie, on peut sans exagération dire que la somme totale actuelle de ce commerce est de 24 millions de roubles, surtout en y joignant l'article de la contrebande qu'on ne peut pas apprécier exactement, mais qui est assez considérable. Donc, en supposant que ce commerce doublerait dans le même intervalle, la somme totale serait alors de 48 millions de roubles. Quelle source de richesses pour les nations qui feraient ce commerce!

²⁾ La plupart de nos négociants ignorent le commerce de la Baltique. Cette ignorance les empêche de puiser dans les sources les matières dont ils ont besoin, les engage dans des fausses spéculations et leur fait mal exécuter les commissions qui leurs sont données. M. Raimbert en a fait l'expérience cette année-ci, où un commissionnaire de Bordeaux a négligé de lui expédier ses commissions, parce qu'il n'a point trouvé de vaisseaux destinés pour Pétersbourg. Si ce commissionnaire avait connu le marché du commerce de la Baltique, il aurait envoyé ses marchandises à Hambourg pour les faire passer de là à Lubeck, où l'on trouve presque toutes les semaines des vaisseaux pour ce port depuis le commencement de mai jusqu'au mois de novembre, et il n'aurait pas occasionné à M. Raimbert le préjudice qui a résulté du retardement d'une année.

ainsi dire, par le crédit et les commissions de leurs commettants, ils auront certainement un grand succès. D'autres maisons suivraient cet exemple avec émulation et multiplieraient nos établissements. Telle a été la marche des Anglais, et telle doit être celle qui doit arracher notre commerce des maisons des étrangers qui nous l'ont usurpé. Cette heureuse révolution peut s'opérer en faisant connaître à nos chambres de commerce *) l'avantage que ces négociants et l'État pourraient retirer de celui de la Russie. Les Français se portent avec empressement à tout ce que le gouvernement paraît désirer.

Mais, en attendant que ces fortes maisons se soient déterminées à envoyer leurs facteurs ici, on pourrait les engager à s'adresser aux maisons françaises qui sont déjà établies en Russie. On sent bien que les commettants ne peuvent être gênés dans le choix de leurs commissionnaires qui ne peut venir que de leur confiance; mais nos négociants l'accorderont plus volontiers à des Français, dès qu'ils seront instruits qu'il s'en trouve en Russie d'assez intelligents et d'assez honnêtes pour la mériter. Pour les convaincre de cette vérité qui aurait des conséquences si utiles pour l'État, il n'y aurait pas à donner aux principaux Français, qui se trouvent ici, les commissions de la marine, qui sont faites en grande partie par les Hollandais et même par des

La manière dont nos négociants font le commerce des graines de lin à semer est une nouvelle preuve de leur ignorance du commerce de la Baltique. Les Hollandais et les Lubékois viennent y prendre ces graines pour les transporter dans nos ports de Bretagne et principalement à Rosco [Roscoff]; les sacrifices des voituriers devraient faire connaître à nos négociants les grands profits de ce commerce; car 1) ils accordent le terme d'un an pour le paiement, 2) ils consentent à reprendre la quantité de graines qui reste invendue. Pourquoi donc nos négociants abandonnent-ils à des étrangers des profits qui leur appartiennent naturellement? Mais leur négligence entraîne d'autres inconvénients. C'est que nos paysans sont exposés quelquefois à des monopoles qui, faisant enchérir excessivement ces graines de lin, leur ôtent le moyen d'en acheter et d'ensemencer leurs terres. Dès lors les fabriques de toiles établies dans la province souffrent considérablement. D'un autre côté ces graines, restées invendues sont rapportées, l'année d'après, et ne produisent ni une récolte aussi abondante ni si belle; mais tous ces inconvénients sont exposés dans un mémoire séparé et plus détaillé.

*) La commission des tableaux de commerce d'importation et d'exportation qui se fait en Russie ne pourrait-elle pas produire cet effet?

Anglais. Cette confiance du gouvernement encouragera certainement les différents particuliers de France qui font le commerce en Russie.

Nous en avons une preuve dans l'effet qu'ont produit déjà les commissions données à M. Raimbert pour une partie des approvisionnements de la marine. Un assez grand nombre de négociants, informés de la confiance qui lui a été accordée à cet égard et de la manière dont il y a répondu, se sont adressés à lui pour leurs commissions particulières; en sorte que dans peu, sa réputation s'étendant autant qu'il le mérite, sa maison sera une des plus fortes pour l'article des commissions. Si le reste des approvisionnements était partagé entre deux ou trois autres négociants, qui peuvent mériter encore la confiance de la compagnie qui en est chargée, elle recevrait les productions de ce pays à meilleur marché et rendrait en même temps un des services les plus importants à l'État. Ces trois ou quatre maisons formées solidement gagneraient bientôt la confiance des négociants français. On serait certainement aussi satisfait du zèle et de l'exactitude de ces nouveaux commissionnaires que des anciens, et l'on s'empresserait de leur donner la préférence. Toutes les commissions passant dès lors dans les mains de ceux-ci, ils feraient une fortune très considérable *). Leurs maisons se subdiviseraient bientôt et augmenteraient ainsi le nombre de nos établissements en Russie. Dans dix ans ils formeraient un objet qui mériterait l'attention et la faveur du gouvernement russe, d'autant plus que ces établissements ne pourraient s'accroître et se multiplier qu'en diminuant dans la même proportion ceux des Anglais.

C'est dans cet état des choses qu'on pourrait conclure un traité de commerce que je regarde comme le dernier moyen de nous assurer invariablement les avantages que le commerce de Russie nous offre. Ce Ministère-ci, qui paraît craindre un pareil engagement,

*) D'après l'estimation des négociants les plus instruits la somme totale du commerce, qui se fait en Russie] pour la France, monte à 12 millions de nos livres. Si les droits de consommations se perçoivent à 5%, cela fait un profit de 600,000 fr. que ces maisons partageraient annuellement. Ces profits deviendraient plus considérables à mesure que notre commerce augmenterait, et par conséquent ils suffiraient pour former un très grand nombre de maisons solides.

parce qu'on nous a représentés depuis longtemps comme une nation qui ne voulait faire dans cet Empire qu'un commerce d'importation, détrompé par les preuves sensibles qu'il en aura sous les yeux, s'occupera avec confiance du soin de former avec nous des liens de commerce parce qu'il les croira réciproquement utiles. Le besoin, qui rapprocherait et unirait les deux nations, pourrait les engager à se traiter mutuellement avec la plus grande faveur*). Cela nous donnerait un avantage dans la concurrence avec les autres nations, et l'égalité de traitement, stipulée entre la Russie et la France, sera toujours au profit de la dernière. Le génie, le caractère national et, plus que tout cela, les connaissances, que nous avons par-dessus les Russes, doivent nous assurer cet avantage. D'ailleurs notre situation locale nous rend le commerce plus facile et plus lucratif, surtout celui de la Méditerranée. Les Russes ne peuvent guère y faire un commerce direct bien utile et dès lors ils sont forcés de nous abandonner le commerce de réexportation qu'ils pourraient partager avec nous, et qui forme un objet si considérable.

Note à ce sujet.

Les vaisseaux russes ne peuvent partir de Pétersbourg que vers la fin d'avril; ils peuvent être trois mois en route pour aller à Marseille ou Livourne; qu'un radoub ou le défaut de chargement les retiennent dans ces ports un ou deux mois, ils ne peuvent guère rentrer dans celui de Pétersbourg, parce qu'ils risquent de trouver des glaces des nuits ou des mauvais temps considérables dans la Baltique, surtout dans le golfe de Finlande. Ces vaisseaux sont donc obligés d'hiver [ner] dans les ports étrangers; cela consomme les profits. C'est par cette raison que les intéressés dans la frégate russe, qui a été expédiée il y a trois ans pour les ports de la Méditerranée, ont perdu plus de 10 %. On n'a pas les mêmes inconvénients à craindre pour nos vaisseaux. Ils peuvent partir de nos

*) La confiance que la Russie a dans l'exportation des Anglais doit naturellement diminuer avec le temps, parce que cette dernière nation, cultivant le chanvre et approvisionnant sa marine du cru de ses colonies, doit sensiblement diminuer ses demandes des productions russes, surtout si nous cessons de nous servir de son entremise.

ports de manière à arriver vers le commencement de mai ou de juin; ils s'en retournent vers la fin de juillet ou du mois d'août, le plus beau et le plus sûr pour la navigation de la Baltique; ainsi notre situation est plus favorable et plus avantageuse pour le commerce direct.

Tels sont les moyens qui peuvent établir en Russie le commerce de la France d'une manière aisée et solide. Les Anglais sont parvenus ainsi à établir le leur. Le succès sera plus sûr et plus rapide pour la France si elle veut imiter leur conduite. Son commerce actif doit être nécessairement plus avantageux par la rareté et la qualité des productions qui lui sont naturelles et propres à la Russie. Quant au commerce passif, on ne peut disconvenir que l'Angleterre n'ait un avantage actuel. Mais on doit convenir aussi que cet avantage n'est fondé pour la plus grande partie que sur l'industrie et l'activité de ses habitants. Il n'est donc que précaire et formé, si je puis parler ainsi, aux dépens du commerce des autres nations: dès que nous voudrions reprendre la portion qui nous appartient, il faudra nécessairement que les Anglais nous l'abandonnent.

Conclusion et récapitulation de ce mémoire.

Le commerce réciproque entre la France et la Russie existe nécessairement parce que ces deux États ont un besoin indispensable de leurs productions. S'ils s'approvisionnent par l'entremise des autres nations, les productions leur deviennent respectivement plus chères et elles sont toujours d'une moindre qualité, la nation qui en fait le transport réservant toujours pour son usage la meilleure marchandise.

Par la forme de commerce établie entre la France et la Russie, on peut dire sans exagération que la première y perd au moins 20 %; si la seconde voulait calculer les profits que l'Angleterre lui enlève, elle aurait moins de reconnaissance pour les soins que cette dernière puissance se donne pour exporter ses productions.

D'après les tableaux, qui ont été faits du commerce de Pétersbourg, sa masse totale se monte à plus de 11,000,000 de roubles dont la moitié est faite par les Anglais; les Hollandais en font un dixième et les autres nations se partagent le reste. La France, qui devrait naturellement y jouer le premier rôle, ne paraît presque point s'en mêler. Son importation et son exportation sont faites par les autres

nations; en leur abandonnant ainsi le commerce direct avec la Russie, la France néglige un commerce de réexportation qui lui serait aussi facile que lucratif. Elle fait une perte considérable sur l'importation de ses propres denrées en Russie; elle nourrit enfin à ses dépens l'industrie étrangère.

A tous ces avantages pécuniaires on pourrait en ajouter de politiques qui ne sont ni moins importants ni moins réels. Tels sont l'augmentation de notre marine marchande, celle des matelots et plusieurs autres qui ont été développées dans le mémoire adressé à M. le Duc de Praslin au mois d'octobre 1765.

Ces avantages seront assurés à la France dès que quelques-unes de ses fortes maisons auront établi des comptoirs à Pétersbourg *). Son

*) Il serait à désirer que de pareils comptoirs s'établissent à Dantzick, à Kœnigsberg, à Riga. Ces principaux comptoirs pourraient envoyer des commis dans les ports voisins qui sont d'une moindre importance. La mer Baltique présente un champ aussi vaste qu'inconnu jusqu'à présent à l'industrie de la France qui pourrait y employer au moins 400 vaisseaux. Cette navigation, en augmentant le nombre de ses matelots, serait en même temps une bonne école pour eux par les fréquentes manœuvres et les difficultés que le peu d'étendue de cette mer occasionne.

Pour se former une idée du commerce d'exportation des ports de la Baltique, il n'y a qu'à considérer la nature des pays qui environnent la côte depuis Dantzick jusqu'à Wibourg. Ils fournissent abondamment toutes sortes de matières de grand encombrement comme grains, bois, chanvres, etc. Ces mêmes pays ne sauraient se passer des vins, eaux-de-vie, sels et autres provisions de bouche de la France, qui pourrait en même temps y accroître le débit des ouvrages de ses manufactures.

Le vaste commerce de la ville de Dantzick est assez connu pour qu'on se dispense d'en donner des preuves.

On pourrait tirer de Kœnigsberg des bois de constructions et des mâtures. Un négociant de cette ville, qui a acheté des forêts de la maison de Radzivil, offre d'en fournir à un prix qui est au moins à 15 % au-dessous de celui qu'on en paie ordinairement à Riga.

Memel en Prusse et Libau en Courlande fournissent des grains, graines de lin, chanvre, bois de chêne. C'est par ces ports que la Courlande et la Lithuanie s'approvisionnent des vins, houille, eaux-de-vie de France, etc.

Riga reçoit annuellement de 40 à 60 chargements de sel; les Anglais y introduisent une grande quantité de draps et de moindres étoffes de laine. Les négociants français pourraient partager au moins cette importation qu'il ajouteraient

Ministère peut hâter cet événement utile par divers moyens qu'il serait superflu de lui indiquer; il est trop éclairé pour ne pas les employer lorsqu'il jugera les circonstances favorables à ces établissements. Ils formeraient dans moins de dix ans un objet assez important pour attirer l'attention du gouvernement russe et l'éclairer sur l'utilité que les deux États retireraient d'un commerce direct.

C'est dans ces circonstances qu'un traité de commerce serait nécessaire pour assurer aux négociants la protection et la célérité de justice sans lesquelles le commerce ne saurait exister.

25. Mémoire sur le commerce de la Russie avec la France,

adressé par le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul,
du 24 mars 1767.

Mes [Les?] principaux ports d'où [où?] arrivent les graines de lin à semer sont Rosco [Roscoff], Tréguier, Pontrieux, St-Brieuc et Morlaix.

On ne saurait imaginer une manutention de commerce plus mal entendue ni plus préjudiciable, puisqu'elle porte sur la culture d'une matière essentielle et nécessaire et par une suite infaillible sur les fabriques des toiles, si importantes à la nation et à la Bretagne. Quelques réflexions sur l'exploitation actuelle suffiront pour le démontrer.

On vient de voir que les Lubékois et les Hollandais font seuls le commerce des graines de lin à semer et que les Bretons ne sont proprement que les facteurs des premiers; de là ces monopoles odieux dont la culture de lin et les fabriques de toile sont les

à celle de leurs provisions de bouche; ils auraient sur les Anglais l'avantage du double fret, puisque les bâtiments de cette dernière nation y arrivent presque tous sur leur lest. On tire de ce port beaucoup de mâtures, de chanvres, de graines de lin à semer, etc.

Les ports de Finlande: Fridericham [sic], Friderichshawen [sic], Abo, Wibourg, peuvent également être l'objet de quelques spéculations. Ils ont besoin des denrées de la France, et Abo consomme une assez grande quantité de sel. Ce port et celui de Wibourg fournissent beaucoup de brai et goudrons, des matériaux, poutres carrées et planches de sapin qu'on transporte jusqu'à Marseille.

victimes. Il est facile de concevoir combien celles-ci doivent avoir de peine à soutenir la concurrence des fabriques des autres nations dans les marchés étrangers. L'extrême importance de cette fabrication invite la France et la Bretagne en particulier à rendre ce commerce direct et à détruire par les moyens les plus efficaces ces monopoles destructeurs.

Il est à remarquer que les graines de lin peuvent toujours être rendues aux ports de France longtemps avant le temps de les semer.

Une exploitation de commerce, aussi précieuse à la France, ne saurait être détruite trop promptement pour lui substituer la seule qui lui convienne. Les Hollandais et les Lubékois lui ont montré la route du Nord et les moyens simples des extractions.

Ils se servent du ministère des commissionnaires qui sont sur les lieux, leur envoient les navires nécessaires aux extractions et, leur ouvrant un crédit sur Amsterdam ou sur Hambourg, les mettent en état de remplir les ordres avec célérité et avec exactitude. On observera que dans toutes les villes commerçantes de la Baltique il n'y a des changes établis que sur les deux villes ci-dessus annoncées: Pétersbourg, Narva, Reval et Wibourg ne changent qu'avec Amsterdam.

Les Anglais, malgré leur grand commerce dans tous les ports de la Baltique et leurs tentatives réitérés, n'ont encore pu parvenir à arracher aux Hollandais les avantages du change. La raison en est que la majeure partie des fonds qu'on y a à remettre sont dus directement ou indirectement à la France et aux États du Midi de l'Europe, d'où viennent originaires presque toutes les denrées et marchandises propres aux consommations de ces contrées.

La France tient sans contredit le premier rang parmi ces États par la variété et l'abondance des produits de son cru et de son industrie qu'elle y écoule, et par l'étendue de ses extractions. Cependant elle ne prend presque aucune part dans l'un et l'autre commerce qu'elle abandonne en entier aux Hollandais, Anglais et Hambourgeois.

26. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 24 mars 1767.

Sire. Les affaires de Pologne continuent à attirer l'attention de cette Cour-ci; elle paraît toujours disposée à appuyer par la force les prétentions des dissidents. Indépendamment des troupes, qui avancent de la Livonie vers la Pologne, deux autres corps pénètrent en même temps par Smolensko et Kiovie. L'Impératrice a établi une poste réglée entre Moscou et Varsovie, afin d'être informée plus promptement de ce qui se passe en Pologne, et Sa Majesté Polonaise en a établi une de même jusqu'à Moscou. On assure que le Ministère russe a formé le plan d'une confédération entre les dissidents et qu'il a fait insinuer à la belle-mère du Prince Radzivil que si ce seigneur polonais voulait se mettre à leur tête, toutes ses charges et ses biens lui seraient rendus avec la bienveillance et la protection de l'Impératrice de Russie; mais que cette dame a rejeté ces offres avec hauteur, en assurant que son fils aîné était trop bon polonais et trop zélé pour sa religion pour se prêter à de pareilles propositions. Cette intrigue, que d'autres attribuent à M. de Goltz, prouverait que la partie de la Russie n'est pas encore bien liée, puisqu'elle veut donner un chef au parti qu'elle veut soutenir. Quoi qu'il en soit, le Roi de Pologne ayant demandé à l'Ambassadeur de Russie le motif de l'entrée des troupes russes sur les terres de la République, le Prince Repnine lui a répondu que c'était pour contenir les seigneurs de la nation et les empêcher de s'assembler et de s'opposer à la confédération que les dissidents devaient former entre eux. En effet on sait qu'elle a déjà lieu dans plusieurs districts de la Pologne, et on ne doute pas que cet exemple ne soit suivi par beaucoup d'autres, quoique quelques-uns n'aient pas voulu prendre part à cette association. On attend avec impatience les réponses du Primat et des grands généraux de la couronne aux lettres d'invitation qui leur ont été adressées à cet égard de la part de l'Impératrice de Russie. Cette Princesse, qui affiche autant de sécurité que de fermeté dans ses démarches, paraît néanmoins n'être pas sans inquiétude sur les suites que pourraient avoir ses procédés violents en Pologne et sur les grands préparatifs de guerre que fait la Cour de Vienne pour se

mettre à l'abri. La division des Livoniens, forte de 25 mille hommes, a ordre de s'avancer pour se joindre aux autres troupes russes.

On prétend que l'affaire de l'échange du Holstein est au point d'être terminé. Cependant les lettres de Copenhague ne la font pas envisager comme si avancée. On prétend que l'Impératrice de Russie a déjà signé l'acte de garantie de ce duché avec le Danemark, tant pour Elle que pour ses successeurs au trône de Russie, que le Duc sera obligé de ratifier lorsqu'il sera parvenu à la majorité; de sorte que le Danemark a dès à présent les plus grandes sûretés qu'il puisse avoir, auxquelles il joindra sans doute la garantie de quelque autre puissance. Les lettres de Copenhague parlent affirmativement de la négociation que l'Impératrice de Russie suit avec le Roi de Prusse pour opérer le double échange des comtés d'Oldembourg et de Delmenhorst que le Danemark doit céder pour le Holstein contre une partie de l'Ost-Frise, et que l'intention de Catherine II est d'augmenter, par ce moyen, l'apanage du Comte Orlov auquel on dit depuis longtemps qu'Elle destine la principauté d'Yevern [Jever]; d'autres prétendent que ce double échange aura lieu en faveur du Prince d'Anhalt-Zerbst, ce qui me semblerait plus probable.

L'ascendant du Roi de Prusse à cette Cour-ci est monté au point que ce Prince a déterminé, à ce qu'on assure, l'Impératrice de Russie à exiger des Anglais qu'ils fussent compris dans le prochain traité d'alliance comme partie contractante.

Les bruits qui s'étaient répandus en dernier lieu d'une prochaine guerre entre la Cour de Vienne et celle de Berlin sont tombés depuis qu'on débite que Votre Majesté, conjointement avec l'Angleterre, avez engagé ces deux Cours à se déclarer mutuellement qu'elles ne s'attaqueraient point dans les circonstances présentes, mais on ajoute que cette nouvelle mérite confirmation.

Nous avons appris, Sire, que M. Rzewuski, ci-devant Ministre de Pologne à cette Cour-ci et favori du Roi, son maître, a quitté la Cour de Varsovie pour se rendre sur ses terres. Le mécontentement, qu'il a marqué hautement de la Russie et de ses procédés envers la République, est sans doute la cause de sa disgrâce; il se pourrait bien que l'Impératrice y eût concouru et que le Roi de Pologne, soit à l'instigation de cette Princesse, soit de lui-même pour lui

marquer de plus grands ménagements, eût éloigné M. Rzewuski. Son secrétaire qui est resté ici chargé des affaires va, dit-on, être rappelé et le sieur Psarski, qui l'a été ci-devant, doit revenir à Moscou où il est attendu incessamment.

Il me paraît bien singulier, Sire, que le Ministre d'Angleterre continue son séjour en cette ville, sans songer à aller à Moscou et sans y envoyer son secrétaire. La Cour de Londres n'a encore nommé personne depuis M. Stanley pour le remplacer. Cette conduite de la part de ce Ministre anglais semblerait indiquer qu'il veut éluder, par son éloignement, d'entrer en matière sur le traité d'alliance projeté entre sa Cour et celle-ci, et que l'intention du Ministère britannique est, en marquant une pareille indifférence pour cette Cour-ci, de la rendre plus souple et plus facile à se relâcher sur les formalités qu'elle peut exiger et de l'amener à son but, en la forçant à le rechercher.

27. M. Rossignol au Comte de Broglie.

Pétersbourg, 24 mars 1767.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 14 du mois dernier, par laquelle vous voulez bien m'informer que la mort de M. Tercier ne change rien aux ordres que j'ai reçus de Sa Majesté d'entretenir avec Elle une correspondance, et que je dois la continuer avec les chiffres et les adresses ordinaires. Je ne manquerai pas de me conformer à ce que vous me prescrivez à cet égard. La direction plus particulière de cette correspondance, qui vous est confiée actuellement, ne pouvait tomber en de meilleures mains. Je serais très flatté si mon zèle et mon travail pouvaient vous être assez agréables pour me mériter votre suffrage et votre protection.

28. Le Comte de Broglie à M. Rossignol.

Paris, 29 mars 1767.

J'ai reçu vos lettres des 13, 21, 28 et 31 octobre, celles des 8, 18, 21, 29 novembre et celles des 2, 10, 16 décembre et 8 janvier.

J'ai eu l'honneur de les mettre sous les yeux de Sa Majesté qui a daigné approuver vos soins pour découvrir ce qui était digne de son attention. J'ai lieu d'espérer que la voie que vous vous êtes ouverte, pour être instruit du plan arrêté pour la campagne prochaine, vous fournira des moyens de faire d'autres découvertes également intéressantes.

Je n'ai pas de peine à me persuader les inquiétudes de Catherine II dans un moment où les Turcs peuvent lui porter plusieurs coups à la fois; j'ignore même comment Elle pourra résister dans tant d'endroits; et si les subsides d'Angleterre lui manquent, et qu'Elle ne reçoive aucun secours du Roi de Prusse, ni d'ailleurs, aucune autre puissance [n'étant] disposée à la secourir, il faudra qu'Elle rappelle ses troupes de Pologne.

Quoi qu'il en soit, l'augmentation des forces de terre et de mer que fait le Danemark étant susceptible de plusieurs conjectures, vous pourrez, peut-être, par la sensation que cette nouvelle aura faite à Pétersbourg, découvrir si c'est pour porter un secours direct à la Russie ou pour agir contre la Suède que ces deux puissances ont intérêt à maintenir dans l'état de nullité où elle est réduite. Et comme on peut supposer que le nouvel armement a été concerté avec l'Angleterre, je laisse à votre prudence le soin de découvrir ce qu'il peut y avoir de réel dans ces conjectures.

Au reste, continuez vos relations secrètes avec la même exactitude, et comme elles peuvent devenir de jour en jour plus intéressantes, rendez-les les plus promptes qu'il vous sera possible, car jusqu'à présent elles sont toujours arrivées après deux mois de date. Je me ferai d'autant plus plaisir de mettre sous les yeux de Sa Majesté vos soins que personne ne sait mieux qu'Elle les apprécier.

**29. L'abbé Guyot, secrétaire du Marquis de Bausset, au dit
Marquis de Bausset.**

Moscou, 2 avril 1767.

On m'a dit que cette Cour-ci serait très offensée si on lui imputait les tentatives que M. de Goltz a faites pour engager le Prince

Radzivil à se mettre à la tête des dissidents. C'est en effet une de ces mauvaises intrigues que le succès même ne permet jamais d'avouer publiquement.

Quoi qu'il en soit, on nomme ici depuis quelque temps M. Brounakowski maréchal de la confédération qui se forme dans la Prusse polonaise. Vous êtes instruit depuis longtemps des premières démarches qu'elle doit faire pour réclamer les droits dont les dissidents prétendent avoir été privés injustement, et on attend depuis longtemps et avec impatience les réponses du Primat et des grands généraux aux lettres que cette confédération a dû lui écrire pour faire cette [cela]. Telles qu'elles soient, on se flatte ici qu'enfin le Roi de Pologne convoquera une diète extraordinaire où cette affaire sera mise en négociation. On ne paraît pas douter qu'elle ne soit terminée à la satisfaction des dissidents. On attend ce succès de la présence efficace des troupes russes qui seront réparties sur les terres du clergé ou de ses principaux partisans, et du soin qu'elles auront de commettre des exactions assez fortes pour lasser enfin le zèle dont les catholiques paraissent animés. On vient d'établir une poste réglée pour la Pologne par Smolensko, afin d'être instruit plus promptement de tout ce qui s'y passera.

Malgré la sécurité qu'on montre à cet égard, il m'est revenu qu'on était inquiet des préparatifs militaires que la Cour de Vienne faisait dans la haute Silésie et dans la Moravie. J'ai même lieu de croire que celle-ci a fait demander quel était l'objet de ces préparatifs, puisque l'on m'a assuré que la première lui avait déclaré qu'elle ne permettrait point que la Pologne souffrit aucun démembrement. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on serait très fâché ici que l'affaire des dissidents mît en mouvement les puissances voisines, et l'on ne l'aurait jamais suivie avec tant de résolution, si l'on n'avait été dans la ferme persuasion qu'elle serait terminée sans coup férir. Pour parer à tout événement, la division d'Esthonie, qui forme un corps d'environ 25 milles hommes, a ordre de s'avancer vers la Livonie.

M. Psarski est attendu incessamment. La connaissance qu'il a du gouvernement a déterminé le Roi de Pologne à le renvoyer ici. Comme ce Résident a disparu de Varsovie pendant la diète, on a prétendu qu'il avait fait un voyage secret à Vienne. On continue

d'assurer que cette Cour s'intéresse sincèrement à Stanislas Auguste. Cet intérêt ne déplaît point sans doute à Catherine, puisqu'on remarque que depuis quelque temps Elle parle souvent et avec des éloges affectés de l'Impératrice-Reine. Cette affectation frappante doit tenir à des circonstances particulières. Ne pourrait-il pas être question actuellement de la négociation qu'on avait supposée exister l'été dernier entre les deux Cours Impériales pour décorer du titre de Prince le Comte Orlov?

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, il est certain que les démonstrations amicales de Catherine pour la Cour de Vienne ne s'accordent point avec le système général de sa politique, puisque le Roi de Prusse gagne de plus en plus l'ascendant à cette Cour-ci. Ce Prince vient de la déterminer, m'a-t-on dit, à exiger de l'Angleterre de l'admettre comme partie principale contractante dans le traité d'alliance. On doit ordonner en conséquence à M. de Tchernichev de déclarer à la Cour de Londres que, si elle persistait dans son refus à cet égard, la Russie et la Prusse concluraient séparément leurs traités avec les autres puissances du Nord. Une pareille menace ne déterminera probablement pas l'Angleterre, qui doit toujours rester la maîtresse de cette négociation, parce qu'elle seule peut faire espérer les subsides absolument nécessaires pour rassembler et mettre en mouvement les puissances qui doivent former la Ligue du Nord.

30. L'abbé Guyot au Marquis de Bausset.

Moscou, 6 avril 1767.

M. de Lobkowitz a eu le 31 du mois dernier une conférence d'une heure avec M. Panine. Après les compliments ordinaires, le Ministre russe lui dit qu'il l'avait fait prier de vouloir bien passer chez lui, parce qu'il apprenait qu'on semait dans le public des bruits capables de jeter des nuages sur les vrais motifs de la conduite que sa Souveraine tenait en Pologne, et par lesquels on prétendait faire entendre que son dessein était d'opprimer la religion dominante de ce royaume et d'élever les dissidents sur les ruines des catholiques; que, pour dissiper des bruits aussi opposés à la vérité et aussi in-

jurieux à la pureté des intentions de l'Impératrice, il lui déclarait qu'Elle n'avait d'autres motifs et d'autre but que de rétablir les lois fondamentales de la République; que, loin de vouloir opprimer les catholiques, Elle les défendait [défendrait] contre les dissidents eux-mêmes, s'ils venaient jamais à former des entreprises contre la religion dominante; que ses vues étaient si justes et si louables qu'Elle ne doutait pas que toute l'Europe ne les approuvât, et la Cour de Vienne particulièrement, avec laquelle la Russie avait entretenu et voulait entretenir constamment une bonne correspondance, quoique les liaisons actuelles ne fussent pas aussi intimes qu'autrefois. M. de Lobkowitz a répondu qu'il n'avait rien entendu de pareil à ces bruits; qu'il était trop convaincu de la justice de l'Impératrice pour penser qu'Elle voulût altérer en rien la constitution fondamentale de la Pologne; que sa Cour pensait de même, et qu'elle comptait sur la continuation d'une bonne correspondance, parce qu'elle était naturelle et réciproquement utile.

„Mais pourquoi donc ces préparatifs militaires dont nous entendons parler?“ — ajouta M. Panine. — „Je les ignore“, répondit M. de Lobkowitz, „mais s'ils existent, Votre Excellence voit bien qu'il n'est pas naturel que ma Cour reste dans une contemplation oisive, tandis que deux grandes puissances, comme la Russie et le Roi de Prusse, font tant de mouvements“. — „Vous connaissez les intentions de ma Souveraine“, répliqua M. Panine, „je puis vous assurer que celles du Roi de Prusse ne doivent pas plus inquiéter votre Cour; ce Prince veut concourir avec l'Impératrice au rétablissement des lois fondamentales de la Pologne, mais il ne veut pas s'en mêler activement. Les mouvements de ses troupes n'ont d'autre objet que d'empêcher que d'autres puissances n'interviennent dans cette affaire et n'en rendent les conséquences plus sérieuses; je vous le déclare expressément et je vous prie d'en faire rapport à votre Cour“.

Telle a été la conférence de ces deux Ministres. Il y a des gens qui prétendent que M. Panine se proposait de faire entendre vers la fin que, dans le cas où la Cour de Vienne se mêlerait des affaires de la Pologne, il s'élèverait une guerre directe entre les deux Cours Impériales; mais il faut que son intention ait été enveloppée dans un

tortillage de propos impénétrable, puisque M. de Lobkowitz dit n'avoir rien aperçu de pareil. Je soupçonne que ce qu'on ajoute à ce sujet pourrait bien être une insinuation que le Ministère russe ferait faire adroitement pour accréditer l'idée de l'intrépidité qu'il affecte. Malgré les soins qu'il peut prendre pour l'établir, je ne saurais me figurer qu'il voulût s'engager dans une guerre étrangère pour un objet aussi peu important que le rétablissement des dissidents, et qui n'est point absolument nécessaire pour entretenir la Pologne dans l'anarchie et la faiblesse où la Russie la veut.

Des perquisitions que j'ai faites m'ont appris que le Président Cappekmann, envoyé il y a deux ans et demi par le Prince Anhalt-Zerbst à Pétersbourg, avait été chargé expressément par l'Impératrice de proposer à son frère la cession de la principauté d'Yevern [Jever]. Ce Président s'en est expliqué ouvertement. Il prétendait que cette cession était aisée, attendu que la principauté en question n'était pas réellement soumise aux lois des fiefs de l'Empire, et qu'il était en état de démontrer son indépendance par des documents incontestables.

On m'a ajouté que la Russie ambitionne depuis longtemps un port dans la mer du Nord, et qu'elle pourrait viser à celui d'Embsen, mais ses vues, supposé qu'elles aient été formées, doivent être placées au rang des chimères qui flattent l'ambition, lors même qu'elles ne peuvent être d'aucune réalité. On dit que l'Impératrice fera au Prince Anhalt-Zerbst une pension de cent mille roubles pour le récompenser d'avoir quitté le service de la Cour de Vienne.

31. M. Panine au Marquis de Bausset.

Moscou, 9 avril 1767.

Monsieur. J'ai fait rapport à l'Impératrice de la recommandation que vous m'avez faite de la personne de M. l'abbé Guyot comme votre secrétaire pour rester chargé de la correspondance en votre absence, et Elle m'a promis de l'agréer. Mais je dois vous prévenir, Monsieur, que sa vocation est un obstacle à ce qu'il soit présenté à Sa Majesté Impériale dans l'emploi dont il va faire les fonctions. Nous sommes liés par une étiquette qui nous est propre et fondée sur des maximes

d'État, qui éloigne notre clergé de fonction civile [des fonctions civiles]. Il est donc d'une attention naturelle et indispensable de ne pas admettre formellement à notre Cour un ecclésiastique dans les fonctions d'un emploi aussi public que celui dont M. l'abbé Guyot est chargé, afin de ne pas nous trouver en contradiction avec nous-mêmes.

32. L'abbé Guyot au Marquis de Bausset.

Moscou, 9 avril 1767.

J'ai fait des perquisitions pour éclaircir ce qui m'était revenu au sujet de l'intention qu'on supposait à M. Panine d'avoir voulu faire entendre au Prince de Lobkowitz vers la fin de sa déclaration que, dans le cas où la maison d'Autriche interviendrait en faveur des catholiques de Pologne, il pourrait s'élever une guerre directe entre les deux Cours Impériales. Des notions uniformes m'ont convaincu que la Russie était bien éloignée d'une pareille résolution, qu'elle voulait à la vérité travailler efficacement au rétablissement des dissidents, parce qu'elle pensait que c'était l'unique moyen d'ôter au Roi et à la nation polonaise la consistance qu'ils songeaient à se donner; mais qu'elle était persuadée que ses efforts, pour parvenir à son but, ne pouvaient lui susciter une guerre directe, quoiqu'elle comptât [comptât] sur l'immobilité des Turcs, soit à raison de leur indifférence pour les affaires qui ne les intéressent pas immédiatement, soit à raison de leur goût pour le repos et de leur impuissance d'en sortir; que, si la maison d'Autriche voulait, contre toute apparence, intervenir dans cette affaire, la Russie serait toujours maîtresse de s'y engager selon qu'elle le jugerait à propos, parce que le Roi de Prusse se chargerait alors du premier rôle; que ce Prince était en effet résolu de soutenir sa qualité de garant du traité d'Oliva, en attaquant la maison d'Autriche contre les dissidents, et que c'était d'après ses considérations que la Russie poursuivait leur rétablissement, avec d'autant plus de vigueur qu'elle arrêterait par ce moyen, dans le principe, les accroissements toujours dangereux dans une puissance voisine. Tels sont les raisonnements qui ont formé et fixé, m'a-t-on dit, le plan de Russie.

J'ai entendu dire que la Russie était sûre d'une confédération

composée de catholiques, qui se joindra à celle des dissidents pour réclamer l'égalité des nobles, de quelque religion qu'ils soient, comme absolument essentielle à la constitution civile de la République.

On dit ici publiquement que Stanislas Auguste se trouve dans des circonstances périlleuses; mais ceux qui connaissent les dispositions de l'Impératrice prétendent que ce Prince peut opposer à sa bienfaitrice la résistance la plus vive et la plus opiniâtre, sans rien craindre pour son trône, et que c'est uniquement par ce courage qu'il peut conserver aux yeux de l'Europe et de sa nation très indisposée l'honneur de ses démarches qu'il ne pourra certainement point maintenir par la force.

33. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 10 avril 1767.

Monseigneur. On prétend que la nation polonaise est fort irritée contre la conduite que le clergé a tenu pendant la dernière diète. Elle impute à ce corps trop de raideur, de résistance et d'opiniâtreté aux désirs de la Russie relativement à l'affaire des dissidents, et elle présume que, s'il eût prévenu par plus de modération les circonstances actuelles et cédé alors aux dissidents quelques-unes de leurs prétentions, la nation ne se verrait pas aujourd'hui obligée de leur accorder peut-être en entier leurs demandes et exposée aux malheurs dont elle est menacée. Cette dernière notion me vient de chez le Ministre d'Angleterre, qui, au reste, dans toutes les occasions ne manque pas de relever la puissance de la Russie et faire envisager au chargé d'affaires de Pologne tout ce que cette République a lieu d'en appréhender.

Il me paraît bien singulier que M. de Macartney continue son séjour en cette ville depuis le départ de l'Impératrice pour Moscou sans parler de s'y rendre, ni d'y envoyer personne, et sans qu'il soit question de la prompte arrivée de son successeur. Il semble qu'on pourrait inférer de la conduite de ce Ministre anglais que sa Cour est bien aise d'habituer celle de la Russie à la rechercher et à faire les avances pour l'amener plus sûrement à son but.

34. M. Rossignol au Roi.

Pétersbourg, 14 avril 1767.

Sire. On prétend que cette Cour-ci serait très offensée, si on lui imputait les tentatives qu'elle attribue à M. de Goltz d'avoir fait pour engager le Prince Radzivil à se mettre à la tête des dissidents. Quoi qu'il en soit, ces derniers provoquent avec chaleur une confédération dans la Prusse polonaise pour rétablir les droits dont ils prétendent être privés injustement. On pense ici que le Roi de Pologne sera obligé de convoquer une diète extraordinaire où cette affaire sera mise en négociation, et on ne doute pas qu'elle ne soit terminée au gré des dissidents. On attend ce succès des troupes russes qui seront répandues sur les terres du clergé et de ses principaux partisans, outre le soin qu'elles auront de commettre des exactions fortes pour lasser le zèle des catholiques.

Malgré la sécurité qu'on affecte ici, Sire, dans les circonstances, cette Cour-ci ne paraît pas tranquille sur les préparatifs militaires que fait la Cour de Vienne, tant en Silésie qu'en Moravie. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle serait très fâchée que l'affaire des dissidents mit en mouvement les puissances voisines, et on ne l'aurait pas suivie avec tant d'éclat et de résolution, si l'on n'avait pas été persuadé qu'elle se terminerait sans coup férir. Pour parer à tout événement, la division livonienne, forte d'environ 25 mille hommes, a ordre de s'avancer vers la Livonie. En même temps M. Panine a fait inviter le 30 du mois dernier à une conférence chez lui le Ministre de la Cour de Vienne, auquel il a dit qu'il apprenait qu'on semait dans le public des bruits capables de jeter des nuages sur les vrais motifs de la conduite que sa Souveraine tenait en Pologne, et par lesquels on prétendait faire entendre que son dessein était d'opprimer la religion dominante de ce royaume et d'élever les dissidents sur les ruines des catholiques; que pour dissiper des bruits, aussi opposés à la vérité et aussi injurieux à la pureté des intentions de l'Impératrice, il l'assurait qu'Elle n'avait d'autre motif et d'autre but que de rétablir les lois fondamentales de la République; que, loin de vouloir opprimer les catholiques, Elle les défendrait contre les dissidents eux-mêmes, s'ils venaient jamais à former des entreprises contre la religion dominante;

que ses vues étaient si justes et si louables qu'Elle ne doutait point que toute l'Europe ne les approuvât et la Cour de Vienne particulièrement avec laquelle la Cour de Russie avait entretenu et voulait entretenir constamment une bonne correspondance, quoique les liaisons actuelles ne fussent pas aussi intimes qu'autrefois. M. de Lobkowitz a répondu qu'il n'avait rien entendu de pareil à ces bruits; qu'il était trop convaincu de la justice de l'Impératrice pour penser qu'Elle voulût altérer en rien les constitutions fondamentales de la Pologne; que sa Cour pensait de même et qu'Elle comptait sur la continuation d'une bonne correspondance, parce qu'elle était naturelle et réciproquement utile. „Mais pourquoi donc ces préparatifs militaires dont nous entendons parler?“ — ajouta M. Panine. — „Je les ignore“, dit M. de Lobkowitz, „mais s'ils existent, Votre Excellence voit bien qu'il n'est pas naturel que ma Cour reste dans une contemplation oisive, tandis que deux grandes puissances, comme la Russie et la Prusse, font tant de mouvements“. — „Vous connaissez les intentions de ma Souveraine“, répliqua M. Panine, „je puis vous assurer que celles du Roi de Prusse ne doivent pas inquiéter votre Cour; ce Prince veut concourir avec la Russie au rétablissement des lois fondamentales de la Pologne, mais il ne veut point s'en mêler activement. Les mouvements de ses troupes n'ont d'autre objet que d'empêcher que d'autres puissances n'interviennent dans cette affaire et n'en rendent les conséquences plus sérieuses; je vous le déclare expressément et je vous prie d'en faire le rapport à votre Cour“.

Telle a été la conférence de ces deux Ministres. Il y a des gens qui prétendent que M. Panine avait voulu faire entendre vers la fin que, dans le cas où la Cour de Vienne se mêlerait des affaires de la Pologne, il s'élèverait une guerre directe entre les deux Cours Impériales; mais il faut que cette intention soit enveloppée dans des voiles bien impénétrables, puisque M. de Lobkowitz dit n'avoir rien aperçu de pareil. Ce qu'on ajoute à ce sujet pourrait en être une insinuation que le Ministère russe ferait adroitement pour accréditer l'air d'intrépidité qu'il affecte. Malgré les soins qu'il prend pour l'établir, on ne peut guère se figurer qu'il voulût s'engager dans une guerre étrangère pour un objet aussi peu important que le rétablissement des dissidents, et qui n'est point absolument nécessaire pour entretenir la Po-

logne dans l'anarchie et la faiblesse où la Russie la veut. Quoi qu'il en soit, on devait expédier un courrier à la Cour de Vienne vers la fin de la semaine; il en est arrivé un de Pologne le 1-er de ce mois; rien de ce qu'il a apporté ne transpire. On observe encore un profond silence sur la négociation du Holstein: le résultat de chaque conférence est envoyé à M. Panine qui le garde soigneusement chez lui. On assure qu'on s'occupe actuellement à évaluer les revenus des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst. M.M. d'Assebourg et de Solms ont de fréquentes conférences; les affaires générales n'offrant point un sujet d'une si grande intimité, elles justifient les soupçons qu'ont fait naître les bruits qui courent à Copenhague d'un échange consécutif de ces comtés contre une partie de l'Ost-Frise convenu entre l'Impératrice de Russie et le Roi de Prusse. J'ai appris à ce sujet que le Président de Cappelmann, envoyé il y a deux ans et demi par le Prince d'Anhalt-Zerbst, fut chargé de proposer expressément à son frère la cession de la principauté d'Yvern [Jever]. Ce Président s'en est expliqué ouvertement. Il prétendait que cette cession était aisée, attendu que la principauté en question n'était point réellement soumise aux lois des fiefs de l'Empire, et qu'il était en état de démontrer son indépendance par des documents incontestables. On prétend que cette principauté est destinée, les uns disent au Comte Orlov, d'autres à former avec les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst un agrandissement au Prince d'Anhalt-Zerbst, auquel on dit que l'Impératrice fera une pension de cent mille roubles pour le récompenser d'avoir quitté le service de la Cour de Vienne. On continue d'assurer que cette dernière Cour s'intéresse sincèrement au Roi de Pologne. Cet intérêt ne déplaît point sans doute à Catherine II, car on remarque que depuis quelque temps cette Princesse parle souvent et avec des éloges affectés de l'Impératrice-Reine. Cette affectation est d'autant plus frappante qu'elle ne s'accorde point avec le système politique de l'Impératrice de Russie et avec l'ascendant que le Roi de Prusse gagne de plus en plus à cette Cour-ci. On assure que ce Prince vient de la déterminer à exiger de l'Angleterre de l'admettre comme partie principalement contractante dans le traité d'alliance. En conséquence on ordonnera à M. de Tchernichev de déclarer au Ministère britannique que, s'il persiste dans son refus à cet égard, la Russie et

la Prusse conclueraient séparément leur traité avec les autres puissances du Nord. Si cette menace est vraie, elle semble faite plus à dessein de tenir Sa Majesté Prussienne dans les circonstances actuelles, et de l'empêcher d'agir avec ses troupes et de se mêler des affaires de Pologne, que dans l'intention d'entraîner l'Angleterre dans ses vues en faveur du Roi de Prusse. L'Impératrice doit bien penser que la Cour de Londres ne sera pas déterminé par ce motif, cette Cour sentant très bien qu'elle sera toujours la maîtresse de cette négociation, parce qu'elle seule peut faire espérer les subsides absolument nécessaires pour rassembler et mettre en mouvement les puissances qui formeront la Ligue du Nord.

35. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset.

Versailles, 16 avril 1767.

J'ai reçu toutes vos lettres jusque et y compris celle du 17 mars, N^o 14.

Il m'est aussi parvenu séparément un mémoire de votre part sur le commerce de Russie dont quelques articles étaient chiffrés. Mais les différentes pièces, concernant ce même commerce, qui sont annoncées dans votre lettre N^o 14, et qui devaient y être jointes,^s ne se sont pas trouvées dans le paquet.

Le mémoire que vous m'avez adressé m'a paru, au coup d'œil que j'y ai jeté, fait avec soin et rempli de remarques et de notions intéressantes. On en jugera mieux lorsque toutes les pièces, qui doivent y servir de preuves, seront arrivées; en attendant je viens de le communiquer à M. le Duc de Praslin et à M. le Contrôleur général.

36. L'abbé Guyot au Marquis de Bausset.

Moscou, 20 avril 1767.

M. Panine m'a dit que Sa Majesté Impériale agréait que je reste chargé de la correspondance. „Je souhaiterais bien sincèrement“, ajouta ce Ministre, „que vous pussiez jouir de tous les agréments que vous

devriez attendre naturellement de votre position, comme d'être présenté à l'Impératrice, de paraître à la Cour avec le corps diplomatique, ainsi du reste; mais il faut que je vous avoue que Sa Majesté Impériale a quelque délicatesse là-dessus; ce n'est point à raison de votre personne, vous êtes sincèrement estimé; mais c'est à raison de votre état: on n'est pas accoutumé ici à voir le clergé dans l'exercice des emplois civils, et l'exemple que vous donneriez à cet égard pourrait faire une mauvaise impression que Sa Majesté Impériale veut prévenir". Je répondis à M. de Panine que les restrictions, qui étaient mises à mon emploi, me privaient de l'agrément le plus flatteur que je pusse y trouver; que je m'attendais d'autant moins à cette mortification que j'avais paru plusieurs fois à la Cour, sans qu'on m'en eût témoigné la moindre surprise, que j'avais même eu l'honneur d'être présenté à l'Impératrice et celui d'être admis à baiser la main de Sa Majesté Impériale". — „Oui, comme particulier“, me répliqua ce Ministre, „et vous pouvez actuellement continuer de même; mais paraître et marcher avec le corps diplomatique, cela serait trop remarqué et pourrait causer ici quelque surprise“. J'observai à Son Excellence que cela ne paraissait point à craindre, puisqu'on était généralement instruit de l'usage des Cours catholiques qui emploient indistinctement tous leurs sujets, de quelque état qu'ils soient, et qu'on avait des exemples récents de plusieurs ecclésiastiques employés même dans les Cours protestantes. Je citai à ce sujet M. l'abbé de Breteuil, qui avait été à Dresde, M. l'abbé de La Ville à La Haye, M. l'abbé Le Maire à Copenhague et, comme je poursuivais cette énumération, M. Panine m'interrompit, en disant qu'il s'était trouvé lui-même avec ce dernier, qu'il savait tout cela; mais que dans les États protestants les choses ne devaient point paraître aussi extraordinaires qu'en Russie, attendu que le clergé de ces communions était lui-même employé dans le civil.

37. L'abbé Guyot au Marquis de Bausset.

Moscou, 20 avril 1767.

Monsieur. Des personnes, qui ont entendu raisonner la Souveraine sur l'emploi du clergé dans le civil, ont dit que son principe

était que son clergé devait être retenu dans l'ignorance; que ce serait lui inspirer l'envie d'en sortir que de lui faire voir des gens de cet état employés dans les affaires civiles, ou tout au moins lui fournir des sujets de murmure, en lui donnant l'occasion de former des observations sur la différente manière dont les ecclésiastiques sont traités ailleurs. L'on a ajouté que la qualité d'étrangère que cette Princesse ne dissimule point, malgré les soins qu'Elle prend de la faire oublier aux autres, lui inspire une circonspection et des ménagements vis-à-vis ses prêtres dans une circonstance surtout où, venant d'être dépouillés de leurs biens, ils saisiraient avidement le moindre prétexte de faire éclater leur mécontentement.

38. L'abbé Guyot au Marquis de Bausset.

Moscou, 23 avril 1767.

Monsieur. On attend journellement la nouvelle d'une confédération de catholiques qui doit se réunir, dit-on, à celle des dissidents et réclamer avec eux le rétablissement des lois fondamentales. De la manière dont on m'a parlé sur cet événement, je croirais qu'une grande partie de la noblesse polonaise doit y concourir. L'indisposition de la nation contre le Roi en serait le principal motif: elle est extrême. La pluralité se jette, dit-on, dans le parti opposé à ce Prince. J'ai lieu de croire qu'on ménage ici des intrigues secrètes pour indisposer l'Impératrice contre lui. Un mot de la part de cette Princesse ou même un air d'indifférence bien marqué suffirait pour renverser Stanislas Auguste, et les Polonais s'y prêteraient avec plus d'ardeur qu'ils n'en ont montré pour l'élever. Mais il ne paraît pas croyable que Catherine ajoute ce chapitre à l'histoire des inconséquences humaines. Au surplus, on convient assez généralement ici que le vif intérêt, que les Cours de Pétersbourg et de Berlin ont pris au rétablissement des dissidents, n'a d'autre motif que celui d'entretenir la République dans l'anarchie et la faiblesse; elle ne pourrait se flatter d'en sortir que par l'établissement de la pluralité dans les délibérations. Le premier pas en était fait par l'établissement de cette loi dans les diétines. Il n'était question que de la faire passer

dans les grandes diètes. Le Roi y aurait réussi sans les efforts réunis des deux Cours; mais comme elles prévoient que les circonstances pourraient dans la suite n'être pas également favorables à leurs vues, elles ont cru que les dissidents rétablis en assureraient le succès d'autant plus efficacement qu'ils doivent craindre eux-mêmes les conséquences d'une pareille loi. Tels sont les raisonnements que j'ai entendu faire à différentes reprises pour expliquer des démarches aussi illégales que celles qui sont employées en faveur des dissidents.

On m'a confirmé l'existence des arrangements militaires en Ukraine tels qu'on les avait débités il y a environ trois mois. Les troupes qui seront pour cette province formeront une division de 35 à 40 mille hommes sur le même pied que le reste des troupes russes. Il est question d'un nouveau projet dont l'exécution porterait au comble le mécontentement des Ukrainiens. On a proposé de reprendre les terres qui étaient données à la noblesse du pays, à la charge de fournir et d'entretenir un certain nombre de soldats conformément aux lois du gouvernement féodal. Or, la Russie se chargeant actuellement de cette dépense, elle regarde comme tout naturel de s'emparer des terres qui étaient destinées pour y subvenir. Ces arrangements détruisent bien plus les privilèges et la constitution de cette province que l'inégalité des dissidents n'est contraire à la constitution de la Pologne; mais la Russie trouve son intérêt à relever ceux-ci et à opprimer les Ukrainiens. Il y a longtemps qu'elle n'est conséquente qu'en partant de ce principe.

39. Le Comte de Broglie au S-r Rossignol.

Versailles, 23 avril 1767.

Sa Majesté a reçu, Monsieur, les 4 lettres que vous avez eu l'honneur de lui écrire, depuis le N^o 18 jusque et y compris le N^o 21, en date des 9 et 30 décembre 1766, 3 février et 3 mars de cette année. Elle est satisfaite des rapports que vous lui adressez. Ils ne nous apprennent cependant pas, non plus que ceux qui arrivent directement de Pologne, quelles sont positivement les vues de la Russie. Le nombre des troupes qu'elle fait entrer en Pologne est trop grand

pour croire qu'elle n'est occupée qu'à procurer aux dissidents l'égalité avec les catholiques; le nombre même de ces dissidents susceptibles de participer aux grâces qu'elle demande est trop petit pour mériter son attention. En lui supposant donc des vues plus vastes et l'idée d'unir ses troupes avec celles du Roi de Prusse pour frapper quelques coups imprévus, elle a besoin d'un autre côté des subsides, et l'Angleterre, de qui seule elle pourrait en attendre, n'est ni dans la volonté ni dans la possibilité d'en fournir. Elle ne l'ignore pas.

Quel peut donc être son plan? C'est à le découvrir que vous devez employer tous les moyens que votre dextérité et votre expérience pourront vous suggérer. Occupez-vous-en sans relâche et hâtez-vous le plus que vous pourrez de donner à Sa Majesté les éclaircissements qu'Elle désire sur une affaire de cette importance.

Je n'entrerai dans aucun détail avec vous, Monsieur, sur le voyage de l'Impératrice à Moscou et sur les suites que peuvent avoir son absence de Pétersbourg et les projets de réformation des lois dont Elle paraît occupée. Sa Majesté désire être instruite de ce qui a rapport à ces différents objets, mais Elle ne me charge pas de vous faire passer aucun ordre particulier à cet égard.

**40. Le Duc de Praslin, Ministre de la marine, au Duc de Choiseul,
Ministre des Affaires étrangères.**

Versailles, 27 avril 1767.

J'ai reçu avec votre lettre du 15 le mémoire du Marquis de Bausset sur le commerce de France et de Russie. Le projet en est très bon et c'est celui que nous avons suivi depuis la paix par différentes tentatives qui ont plus ou moins réussi; mais les difficultés de l'exécution dépendent plus des dispositions de la Russie que de nos propres opérations, nécessairement bornées et contraintes par l'état actuel des choses, et j'attends des éclaircissements particuliers du S-r Rossignol sur quelques ouvertures qu'il a eu occasion de faire dans cette vue. Nous connaissons bien tous les avantages de ce commerce tels que M. de Bausset les expose, et le travail qu'il y a fait mérite d'être applaudi. Nous sommes également persuadés de l'intérêt qu'y

ont les deux Cours; mais c'est celle de Russie qui peut y influencer le plus parce que, tant qu'elle ne secondera pas nos établissements, ils seront toujours faibles et incertains. Lorsque j'aurai les pièces que M. de Bausset vous annonce, je satisferai très volontiers à ce que vous désirez pour éclaircir mieux cette matière.

41. M. Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 28 avril 1767.

M. le Marquis de Bausset vient d'expirer entre mes bras cet après-midi, à cinq heures un quart. Je me suis aussitôt emparé de ses tables de chiffre, et j'ai apposé les scellés sur les secrétaires et armoires, contenant ses autres papiers et effets, que j'ai laissés à la garde de ses domestiques jusqu'à demain que [quand] je les ferai transporter chez moi.

42. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 30 avril 1767.

M. de Sacken a eu le 24 une conférence d'une heure avec M. Panine. Tout ce que j'ai pu en tirer à différentes reprises se réduit à des raisonnements de M. Panine sur les affaires de Pologne. Ils sont intéressants en ce qu'ils confirment ce que je vous ai mandé déjà que la Russie, en travaillant au rétablissement des dissidents, n'a d'autre dessein que de maintenir la République dans l'anarchie et la faiblesse. „Il aurait été bien douloureux“, a dit M. Panine, „pour l'Impératrice, qui n'a recommandé un Roi Piast à la nation que pour assurer sa liberté, d'avoir été par-là même la cause de son esclavage. Le Roi de Pologne a tant de moyens de gagner la pluralité des suffrages qu'il aurait pu bouleverser à son gré la constitution de l'État, s'il avait pu parvenir à faire régler les affaires de cette manière. Il est de la justice de ma Souveraine, a ajouté M. Panine, de préserver la nation polonaise de ce danger, en assurant la loi de l'unanimité, et sa dignité demande en même temps qu'Elle s'occupe du soin de maintenir cette loi“. Là-dessus il a témoigné sa surprise de ce que quelques

puissances de l'Europe avaient soupçonné que la Russie voulût consentir que le Roi de Prusse intervint dans cette affaire. „On doit nous faire l'honneur de nous croire assez éclairés sur nos intérêts“, a-t-il ajouté, „pour penser que notre alliance avec ce Prince, quelque sincère qu'elle soit, ne nous engagera jamais à lui fournir des prétextes de s'agrandir aux dépens de la Pologne“. Voilà ce que j'ai appris de M. de Sacken qui ne m'a jamais paru si réservé qu'après cette conférence.

Au surplus, en parlant actuellement des affaires de Pologne, on n'affecte plus ici de montrer de la fermeté; on ne paraît attentif qu'à montrer un esprit de conciliation. Il m'est revenu qu'on recommandait expressément aux dissidents de se conduire de même avec les catholiques. On ne sait pas positivement quel parti le Roi de Pologne prendra; cependant on s'attend qu'il convoquera une diète extraordinaire pour le mois de septembre; ce qui confirme qu'on compte là-dessus, c'est qu'on vient de prolonger jusqu'à ce temps le congé de beaucoup d'officiers, qui avaient ci-devant reçu l'ordre de se tenir prêts pour le commencement de mai.

43. M. Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 1 mai 1767.

Monseigneur. Si je n'ai point recherché avec empressement jusqu'à présent l'avantage d'être honoré de votre confiance et de me trouver sous vos ordres, je n'ai pas moins senti le prix d'une position aussi honorable que flatteuse. Je n'ai été rebuté ni par les difficultés que présente une Cour aussi silencieuse et aussi opposée à la France, ni par les désagréments et les déboires, auxquels doit s'attendre quiconque sera ici chargé des affaires du Roi. Mon zèle ardent pour le service de Sa Majesté m'eût rendu léger ce fardeau, quelque onéreux qu'il soit en lui-même. Je serais plutôt effrayé par l'insuffisance de mes talents. J'ai pu aussi être retenu par les arrangements de M. le Marquis de Bausset que j'ai cru devoir respecter. Je vous avouerai, Monseigneur, que ma délicatesse à cet égard vient encore plus de la façon de penser de l'Impératrice et de son Ministère. Je ne dois pas vous dissimuler que, lorsque cette Princesse apprit ma nomination

comme consul en Russie, pendant que j'étais encore en Suède, Elle demanda à M. Panine ce qu'il pensait de moi, et ce Ministre lui répondit que pendant 15 ans, qu'il m'avait connu à Stockholm, il m'avait vu toujours très mal intentionné pour les intérêts de la Russie. Voilà, Monseigneur, l'apologie que M. Panine a faite à sa Souveraine de ma conduite et de mes sentiments, et le motif qui m'a engagé à ne point vous exciter à faire un choix désagréable peut-être à cette Cour-ci, quoique naturel en lui-même et légitime par la promesse que M. le Duc de Praslin avait faite à M. le Marquis d'Havrincourt de joindre au titre de consul celui de résident, mais que des raisons, que j'ai lieu de croire avoir été relatives aux affaires, l'ont empêché d'effectuer.

44. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 7 mai 1767.

J'ai trouvé, en rentrant, un billet par lequel M. Panine me faisait l'honneur de m'avertir qu'il avait à me parler vers les cinq heures. Je me suis rendu chez ce Ministre, qui m'a dit que l'Impératrice l'avait chargé expressément de me témoigner combien Elle était touchée du malheur de M. de Bausset; que Sa Majesté s'intéressait vivement au sort du petit pupille qui restait; qu'Elle voulait savoir entre les mains de qui il était, comment on le transporterait en France, s'il avait besoin de quelque secours, et qu'Elle avait daigné ordonner qu'on lui fournit tous ceux qui seraient jugés nécessaires pour la sûreté ou pour la commodité de son transport en France.

45. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 7 mai 1767.

Monseigneur. Le Ministre de Suède a eu une conférence avec M. Panine le même jour que M. Crescenski a eu son audience. On croit que le sujet de cette conférence roulait sur l'affaire des dissidents de Pologne, où cette Cour-ci voudrait que la Suède intervint plus ouvertement. On prétend qu'elle cherche en conséquence de déterminer la

Cour de Stockholm à envoyer un ministre à Varsovie; ce n'est pas que la Russie fasse une grande estime du concours de cette puissance en lui-même; mais elle désire de l'obtenir, soit pour l'enchaîner à son système actuel, en l'engageant à des démarches uniformes, soit pour montrer à la Porte que toutes les puissances du Nord approuvent ses opérations en Pologne. On dit que la Suède n'est point curieuse de s'engager si avant dans une affaire qui est si peu intéressante pour elle. On m'a assuré même qu'elle avait été très fâchée contre M. de Ribbing qui, chargé de faire connaître à M. de Rzew[u]ski par une déclaration verbale l'intérêt que Sa Majesté Suédoise prenait aux dissidents, avait cru bonnement qu'il n'y avait point de conséquence à la donner par écrit, parce que le Ministre polonais la lui avait demandée. La Cour de Stockholm n'a pu désavouer cette inconsidération, quelque déplaisir qu'elle en eût. Elle a été obligée même d'en paraître satisfaite au dehors, tandis que secrètement elle tançait vivement son Ministre imprudent. C'est une anecdote que je viens de découvrir et qui fait connaître la façon de penser de la Suède sur les affaires de Pologne. Au surplus, Monseigneur, les dissidents se plaignent que la Russie ne met point dans ses démarches l'activité et la vigueur qu'ils attendaient. On dit en effet que les troupes russes se conduisent avec beaucoup de ménagements, et on a observé un radoucissement subit dans les propos ordinaires qu'on tient ici. La raison qu'on donne pour expliquer ce changement, c'est qu'on s'est aperçu d'une indisposition générale contre le Roi de Pologne, et qu'on a cru devoir user de modération, de crainte de causer un soulèvement universel de la nation, qui jetterait ce Prince et la Russie même dans des embarras d'autant plus grands que les Turcs pourraient se réveiller au bruit d'une violence trop marquée.

46. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 14 mai 1767.

Monseigneur. Si l'on ne déguise point à l'Impératrice la situation de son peuple, Elle n'aura pas lieu d'être satisfaite de la misère extrême dont Elle sera témoin dans le cours de son voyage. On m'a

assuré qu'on en a jamais vu de pareille dans l'intérieur de cet Empire. Cette situation fâcheuse est cachée avec soin, mais nous avons ici des indices assez forts pour la faire deviner et pour fixer notre jugement sur des propos qui ont échappé à différents particuliers. Ces indices sont venus de la conduite des boulangers, qui ont diminué le poids du pain, qu'ils livraient au public, d'une manière si extraordinaire que la police s'est cru obligée d'y remédier. Elle a en conséquence réglé le poids et taxé le prix du pain, mais aucun boulanger n'a pu se conformer à ces nouveaux règlements. Ils ont déclaré unanimement que, la farine ayant haussé du quadruple, il fallait ou qu'ils diminuassent le poids du pain, ou qu'ils en augmentassent le prix dans cette proportion. La police en a fait emprisonner plusieurs, mais elle n'a pu les forcer à changer de sentiment. Cela n'était pas possible en effet, puisque, d'après le compte que quelques-uns ont présenté de leurs avances comparées avec le prix auquel la police fixait leur pain, il était démontré qu'ils perdaient deux roubles et demi par fournée. Ces discussions ont duré plus de trois semaines, et pendant tout ce temps on a manqué de pain, au point que les Ministres ont été obligés d'en faire cuire chez eux. Les choses ont repris leur ancien train depuis deux jours. La police a été forcée de le permettre, et son éclat n'a produit d'autre bien que de faire conjecturer aux étrangers la situation actuelle de l'Empire. Des perquisitions que j'ai faites à cette occasion m'ont appris des détails qui confirment son embarras. Il y a près de 4 ans que le Collège de guerre avait fait un arrangement par lequel il payait en argent la farine qu'il donnait précédemment en nature aux troupes. Chaque poud, qui est un poids de 33 de nos livres, avait été évalué à 15 copecks. Le soldat était charmé de cet arrangement, parce qu'alors le poud de farine ne valait pas plus de 10 à 12 copecks; mais actuellement qu'il en vaut 45 et 50 il lui serait impossible de subsister. Les murmures ont commencé en même temps que la cherté. Le gouvernement a été obligé dès l'année passée de fournir les magasins à ses dépens et de livrer la farine au prix auquel les soldats pouvaient atteindre. Il fit mettre l'embargo sur des exportations que les Anglais avaient préparées et sur 130 barques qui venaient pour l'approvisionnement de Moscou. Il a fait l'hiver dernier un contrat avec la Livonie, par lequel cette province s'engage à lui livrer une quantité de farines

et de blés sous prétexte d'assurer l'approvisionnement des troupes qu'il est obligé d'envoyer en Pologne; mais le vrai motif était de pouvoir fournir les magasins dépourvus et de donner à la Suède pour cinquante mille roubles de blé qu'on lui a promis pendant six années consécutives. Cette promesse est d'une exécution difficile dans la circonstance actuelle; cependant M. de Ribbing dit publiquement que des vaisseaux suédois vont prendre incessamment vingt mille tonnes de blé dans les ports de Livonie. Le contrat de livraison, que la couronne a fait l'hiver dernier, était conclu par quelques députés de la province qui, s'occupant moins de ses intérêts que de l'avantage de faire leur cour, ont taxé le blé à un prix très médiocre. Les autres gentilshommes en murmurent beaucoup, et on m'a cité un des premiers seigneurs de cet Empire qui, en plein Sénat, s'est vivement plaint d'être obligé de livrer son blé à un prix moindre de la moitié de celui auquel il pourrait le vendre actuellement.

Pour pourvoir à la subsistance des troupes, on dit que la couronne a été obligée de changer l'arrangement qu'elle avait fait de livrer la farine en nature avec grande perte. Néanmoins, soit que l'approvisionnement manque, soit que, la circonstance favorisant la cupidité des directeurs des magasins, il y ait quelques infidélités, il est venu beaucoup de plaintes des divisions qui à ce motif ont joint encore celui de l'habillement. Le Ministère a été assez inquiet; il a envoyé sur-le-champ des commissaires pour examiner la légitimité de ces plaintes et des inspecteurs dans les fabriques où l'on prend les draps pour l'armée, pour voir s'il n'y a point de fraude ou de négligence. Une autre preuve de disette, c'est que les différents seigneurs, qui avaient fait des contrats pour fournir chaque année à la couronne une certaine quantité d'eaux-de-vie de grains, ont déclaré qu'ils ne pouvaient plus livrer le seau à 60 copecks, comme ils avaient fait jusqu'ici, et qu'ils n'y gagneraient même pas à 120, prix auquel la couronne les livre à ses fermiers. Le gouvernement s'occupe en conséquence à changer cette méthode d'approvisionnement, et l'Impératrice a donné ordre au Sénat de déterminer un certain nombre de fabriques, proportionné à la consommation de l'Empire, et les distribuer dans les provinces, relativement à leur population. En attendant on a permis aux marchands de faire venir de l'eau-de-vie de l'étran-

ger, et on a promis 100 copecks par seau. Il résulte de cet arrangement que la disette a rendu nécessaire, ou que la couronne perdra le tiers sur le revenu de l'eau-de-vie qui sera introduite, ou qu'elle haussera le prix de la farine en proportion. De ces deux inconvénients inévitables le dernier est le plus grand, parce que, l'eau-de-vie de grains étant une boisson ordinaire au peuple, il serait dangereux de trop l'encherir.

Les causes de cette disette extraordinaire viennent, dit-on, 1) de la manière dont la couronne s'est emparée des paysans du clergé: au lieu de les attacher à la glèbe, elle leur a laissé une liberté entière. Ces paysans ont voulu jouir d'un état qu'ils ne connaissaient point, et la plus grande partie a quitté l'agriculture; les uns se sont adonnés à la pêche ou à la chasse, qui dans ce pays occupe beaucoup de monde; d'autres se sont rendus en foule dans les villes pour y servir en qualité d'artisans, de voituriers, de domestiques, ainsi du reste. 2) La couronne a entrepris tant de travaux publics et fait tant d'établissements à la fois que les manœuvres et les ouvriers, venus des campagnes, ont dû laisser un vide considérable dans l'agriculture. 3) La vicissitude des saisons a été réellement funeste à la récolte. 4) On a cru remédier aux deux premiers inconvénients, en cherchant à encourager l'agriculture, comme on a fait en Angleterre. On a promis des prix à ceux qui exporteraient le plus de blé. Mais comme ces prix regardent les marchands et non les agriculteurs, ils n'ont servi qu'à mettre parmi les premiers une émulation funeste, en augmentant l'exportation qui devait au contraire être empêchée dans les circonstances actuelles. Ces objets concourant ensemble ont produit une disette qu'on n'a point encore éprouvé dans ce pays et dont les progrès seraient effrayants, si la récolte de cette année continuait de se présenter aussi médiocrement qu'elle paraît jusqu'ici.

Dans des circonstances si critiques cet Empire ne doit pas être fâché d'avoir fait passer beaucoup de troupes vers les frontières ou sur le territoire de la Pologne; elles y trouvent une subsistance plus aisée que dans l'intérieur de ce pays. Mais on ne peut se dissimuler que, si d'autres puissances l'obligeaient à porter ses soins et ses efforts d'un côté différent, sa situation ne fût d'autant plus embarrassante qu'il y a peu de concorde dans l'intérieur. Le favori et ses entours en pa-

raissent la cause principale. Il n'est pas concevable à quel point la noblesse de Moscou paraît révoltée contre eux. On m'a rapporté à ce sujet des propos d'une audience [audace?] surprenante dans un pays comme celui-ci. Il arrive même souvent que, par une suite de cette indisposition universelle, l'Impératrice se trouve presque abandonnée des seigneurs qui devraient naturellement être empressés à lui faire leur cour; les chambellans et les gentilshommes de la chambre eux-mêmes manquent communément à leur service; mais cette Princesse est obligée de dissimuler toutes ces marques de mauvaise humeur. On m'a raconté un trait d'indulgence forcée qui doit avoir infiniment coûté à son équité naturelle. Elle avait fait recommander aux officiers de ses gardes, qui étaient en station dans les différents relais qu'Elle doit prendre pour se rendre en cette ville, de tenir un compte exact des chevaux qui auraient péri et des pertes des paysans, afin de les en dédommager. Ces officiers n'ont pas manqué d'être exacts au premier point qu'ils ont même exagéré; mais pour celui du dédommagement, ils ont mis l'argent dans leur poche. Les plaintes des malheureux paysans les ont convaincus de cette prévarication odieuse. La Souveraine en a gémi; mais la crainte, ayant relâché dans ses mains le nerf de l'autorité, lui a fait tomber en même temps le glaive de la justice.

D'après cet état des choses, plusieurs personnes prédisent les événements les plus fâcheux; mais il faut croire que ces funestes prédictions n'auront pas lieu, parce que des gens, assez imprudents pour parler licencieusement, sont incapables d'agir, soit parce que le prompt départ de Moscou préviendra les effets tardifs de leur mécontentement.

Après ce tableau général et fidèle de la situation de cet Empire, je vais, Monseigneur, vous informer de ses dispositions relatives au dehors.

On est ici fort satisfait de la façon de penser de la Cour de Vienne qu'on avait cru jusqu'ici portée à se mêler activement des affaires de Pologne. Les explications qu'on lui a fait demander par le Prince Galitsine ont entièrement rassuré.

M. Psarski est, dit-on, arrivé muni de beaucoup d'argent et de bonnes lettres de change. C'est le moyen d'assurer un grand succès

à ses négociations près d'un pays où bien peu de particuliers ne connaissent d'autres motifs que celui de l'intérêt personnel. On a remarqué qu'il avait fait la première visite aux agents des dissidents.

M. Crescenski est traité comme les ministres d'une puissance souveraine. On attend incessamment M. de Keyserling en qualité de député de la confédération de Thorn.

On ignore encore le parti que le Roi de Pologne prendra. On insinue ici que ce Prince tâchera de porter le *Senatus consilium*, qui doit se tenir le 25 de ce mois, à résoudre une confédération de religion contre les dissidents, afin de tourner l'esprit des catholiques vers cet objet et de les empêcher par ce moyen de songer à ceux qui concernent l'accroissement de son autorité; mais il est probable que ces insinuations viennent originairement des dissidents, car M. Panine a dit qu'il n'y avait encore aucune apparence que le Roi fit une pareille démarche.

Au surplus on continue d'assurer que la plupart des Polonais, même catholiques, qui sont alarmés de l'accroissement d'autorité que ce Prince a gagné, formeront une confédération, dont l'objet sera le rétablissement pur et simple des lois fondamentales; qu'elle se réunira à celle des dissidents; qu'elle demandera avec eux que l'unanimité soit rétablie dans les diétines où elle était en usage; que la commission du trésor et celle de la guerre soient cassées, et qu'enfin la pluralité ne puisse jamais avoir lieu que dans le cas d'une confédération. On attend ici la nouvelle de cet événement avec d'autant plus d'impatience qu'il concourra infiniment au succès du système politique que cette Cour a adopté sur la Pologne.

47. Le Duc de Praslin au Duc de Choiseul.

Marly, 18 mai 1767.

J'ai reçu le mémoire de M. le Marquis de Bausset sur le commerce des graines de lin qui se fait de Koenigsberg et Riga à nos ports de Bretagne. Ce mémoire que j'ai examiné explique bien le vice des pratiques qui se sont introduites dans ce commerce et le désavantage qui en résulte pour les acheteurs français qui y sont trompés et dans la dépendance d'autrui. Mais il ne présente pas aussi clairement les

moyens d'y remédier, et ils ne seront guère praticables, tant que nous ne pourrons pas avoir une navigation directe ou des établissements nationaux dans les mêmes ports. Je pense donc que le meilleur usage qu'on en pourrait faire, quant à présent, serait de faire insérer dans la Gazette du Commerce les éclaircissements dont les ports de Bretagne peuvent manquer, afin de mettre les négociants ou cultivateurs plus à portée de connaître l'intérêt qu'ils y ont.

48. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 20 mai 1767.

Afin de pourvoir à l'approvisionnement de l'eau-de-vie de grains, qui manque généralement, la couronne a fait un contrat avec un marchand prussien, nommé Schnaigner [sic], par lequel celui-ci s'oblige d'en fournir cent vingt mille *aimers* à cent copecks. Cette mesure répond au seau de Russie ou à douze de nos bouteilles. Une pareille provision n'étant pas jugée suffisante, on propose à ce marchand un autre contrat encore, mais il a refusé de le conclure si la couronne ne lui donne point cent vingt copecks par *aimers*. On dit que la récolte manque assez généralement dans le Nord. Celle de ce pays-ci ne donne pas beaucoup d'espérance pour cette année. Si malheureusement elle était mauvaise, on y éprouverait les horreurs de la famine la plus cruelle. Le paysan serait privé, non seulement de pain, mais des boissons les plus ordinaires qui toutes sont faites de farine fermentée. Je vous le répète, Monseigneur, ce pays est dans une situation d'autant plus critique que sa position physique ne lui offre aucune ressource contre la misère. Toute l'activité et les dépenses du gouvernement ne sauraient porter le soulagement dans l'intérieur d'un Empire aussi vaste.

On a soupçonné quelques seigneurs de former quelques intrigues conjointement avec le clergé pour augmenter les embarras actuels; on m'a dit même qu'on faisait observer le Prince Schaftkogkoy [Chakhovskoï] en particulier. On se souvient que, lors de la réunion des biens du clergé à la couronne, il avait prédit les inconvénients qui en ont résulté par rapport à l'agriculture; en conséquence il avait vivement insisté ou

qu'on laissât les choses dans l'état où elles étaient, ou qu'on transportât ces biens à différents particuliers qui en paieraient un revenu fixe à la couronne. Ce Prince persista dans ses idées et les soutint avec tant de hauteur que l'Impératrice mécontente lui ôta sa place de sénateur. On ne peut pas se figurer que cet homme eût raison, et l'on aime mieux croire que son ressentiment le jette dans des intrigues secrètes pour ménager des événements qui paraissent justifier ses prétentions. Si ces intrigues existent réellement, elles sont plus dangereuses que la disette, parce qu'elles font voir que le nombre des maux est assez considérable pour produire un effet aussi sensible dans l'Empire.

Quoi qu'il en soit, Monseigneur, on m'a dit que c'était en considération de l'état critique où l'on se trouvait qu'on a suspendu le recrutement de l'armée qu'on avait proposé dans le commencement de l'hiver dernier. On a cru d'une conséquence dangereuse d'enlever dans ces circonstances près de 60 mille hommes qui manquent pour le complètement. La diminution de subsistance qui en résulterait rendrait les seigneurs plus sensibles à la perte à [de?] leurs paysans, et leur fournirait des prétextes plausibles pour redoubler des murmures qui sont déjà assez forts. On a grand soin de cacher cette situation, mais tout le feu de la représentation politique ne saurait y parvenir.

Les divisions intérieures augmentent. L'animosité, qui régnait entre le favori et M. Panine et qui paraissait assoupie, s'est réveillée avec éclat. Les progrès, que ce Ministre a faits dans la confiance de sa Souveraine, ont donné d'autant plus d'inquiétude au Comte Orlov que son rival a de plus l'avantage de pouvoir compter sur l'amitié du Grand-Duc et sur l'attachement de ceux qui environnent ce jeune héritier du trône. M. Panine, qui a été averti de plusieurs insinuations qui avaient été faites contre lui, a dissimulé, mais, depuis que la Cour est à Moscou, la guerre est ouverte. Ce Ministre va quelquefois se délasser du poids des affaires auprès de la Comtesse Stroganov; les malins font courir que le temps des distractions l'emporte beaucoup sur celui du travail, et que même il est oublié. M. Orlov, qui doit naturellement en être plus persuadé que personne, a fait observer le Ministre et, après avoir recueilli la note des jours et des nuits pas-

sés dans la distraction, il l'a présentée à l'Impératrice en l'accompagnant des réflexions les plus fortes, et qui n'échappent jamais au zèle quand il est mis en mouvement par l'animosité. L'Impératrice a été émue. „Mais que voulez-vous que je fasse?“ a-t-Elle répondu, „cet homme m'est nécessaire, je n'ai personne à qui je puisse confier mes affaires.“—„Il y a un homme“, a répondu M. Orlov, „qui mérite notre confiance par son attachement pour votre personne et par la connaissance qu'il a des affaires de l'Empire, c'est le Comte Chouvalov; il s'est éloigné parce qu'il voyait avec douleur que Sa Majesté ne lui rendait pas justice; si Elle daignait lui écrire et l'assurer qu'Elle veut lui donner sa confiance, il viendrait sur-le-champ offrir son zèle et ses services.“ On m'a assuré que l'Impératrice lui avait écrit en conséquence une lettre des plus flatteuses, et qu'il n'est question que de le nommer Grand-Chancelier à son arrivée. M. Panine est instruit de tout; quoiqu'il ait beaucoup d'amis, je ne sais s'il pourra parer au coup.

Le favori va perdre beaucoup dans la personne de son frère, le major des gardes; il n'y a guère d'espérance qu'il réchappe de la maladie dont il est actuellement attaqué. C'est une poitrine brûlée par les liqueurs et les excès. Cet homme était d'une grande activité; il avait de l'influence sur les gardes; sa mort sera par là très sensible à l'Impératrice qui l'a nommé plusieurs fois son bras droit.

On m'a assuré que la confédération des nobles catholiques, à laquelle on donne ici le même but qu'à celle des dissidents, devait se former le 15 de ce mois; mais il m'est revenu que les agents de ces derniers disaient avec chagrin qu'elle n'était pas aussi considérable qu'on l'avait cru. Ils en attribuent la cause au ménagement que la Russie conserve pour le Roi de Pologne; si les propos de ces gens ne sont point exagérés par leur animosité particulière, ce Prince n'est pas dans une situation favorable vis-à-vis sa nation; depuis le 11 du mois dernier la Russie a envoyé dans ce pays-là trois cent mille roubles.

Votre Grandeur aura peut-être trouvé extraordinaire que je n'aie point encore fait mention de ce qui concerne le projet de législation que l'Impératrice veut donner à son Empire, mais, depuis les assemblées tenues pour la nomination des députés, on n'en parle plus. On

commence à douter que cette Princesse puisse réussir dans un objet aussi utile et aussi grand. Ses sujets ne sont pas encore assez éclairés pour connaître le prix du bien qu'Elle veut leur procurer. La plupart des gentilshommes ne sauraient s'accoutumer à l'idée de voir leurs paysans libres. Cependant il n'y a guère moyen de leur donner une liberté entière à eux-mêmes sans l'accorder à leurs malheureux paysans; on risquerait alors de plonger l'Empire dans la confusion du gouvernement féodal.

**49. Le Duc de Choiseul à l'abbé Guyot, chargé des affaires
du Roi à Moscou.**

Marly, 20 mai 1767.

M. le Marquis de Bausset m'a envoyé, Monsieur, la relation que vous lui avez adressée, en date du 2 avril, de tout ce qui lui était revenu d'intéressant sur les affaires de Pologne et sur celles de la Russie. Je ne puis qu'approuver l'attention que vous paraissez donner à tous ces objets qui peuvent intéresser le service du Roi ou la curiosité de Sa Majesté. Vous serez exact à recueillir les notions que vous pourrez vous procurer et vous m'adresserez désormais en droiture vos relations. Comme la voie de la nouvelle piste, établie par Smolensko à Varsovie, doit être plus courte et plus prompte que celle de Pétersbourg, je ne doute pas que vous ne vous serviez de la première pour accélérer le cours de votre correspondance. Vous aurez le plus grand soin de distinguer les différents degrés de certitude des notions ou des faits que vous me transmettez; vous m'indiquerez même la source où vous les aurez puisés, lorsque cela se pourra sans inconvénients, ou du moins vous me mettrez toujours à portée de juger de leur vérité et de l'authenticité des événements importants, qui doivent probablement se passer sous vos yeux. Au surplus, M. de Bausset doit vous avoir prescrit les règles de votre conduite, et je ne puis que vous exhorter à vous y conformer et à donner au Roi des preuves de zèle et d'intelligence dans une Cour qui vous fournit une ample matière d'observations.

L'affection que Catherine II met à faire l'éloge de l'Impératrice-Reine ne pourrait bien ne partir que du désir d'endormir la Cour de

Vienne et de flatter le Prince Lobkowitz, qui a paru assez enclin à se repaître de la chimère de l'union indestructible des deux Cours Impériales. Vous tâcherez néanmoins d'approfondir la notion que vous me donnez à ce sujet et d'observer l'impression que la manœuvre de Catherine II produit sur l'esprit du Ministre autrichien.

Quant à tout ce que vous me dites de l'arrangement prétendu, fait avec le Danemark, concernant le Holstein, nos nouvelles de Copenhague nous portent à croire, non seulement que cette négociation n'est point terminée, mais qu'elle est même entamée dans un sens et sous des conditions à ne jamais permettre à Sa Majesté Danoise d'y donner les mains. Je ne puis non plus ajouter foi à l'avis que vous avez eu touchant les préparatifs militaires que la Cour de Vienne fait en Bohême et en Moravie et les interpellations de Catherine II à ce sujet: je présume que l'importance extrême de ces faits vous aura engagé à les approfondir plus particulièrement, et que nous ne tarderons pas à être instruits du résultat de vos recherches.

50. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 27 mai 1767.

Le consul Rossignol m'a instruit des procédures indécentes que les commis de la douane ont faites pour arrêter le départ du fils du Marquis de Bausset, sous prétexte que son père n'avait pas acquitté les douanes. M. le Gouverneur de Pétersbourg, instruit de cette affaire, a prié M. Rossignol de venir le trouver au Sénat pour l'accommoder. Celui-ci, craignant que des délais fussent nuisibles à la santé de cet enfant, a pris le parti de tout terminer, en s'obligeant par écrit à payer lui-même les douanes dans un terme convenu. Voilà ce qui s'est passé avant le départ de cet enfant et qui est bien peu conforme à l'intérêt sensible et généreux que l'Impératrice a bien voulu témoigner vouloir prendre à son sort.

Je suis allé chez M. Panine pour lui témoigner ce que M. le Consul me mandait sur le départ du fils du Marquis de Bausset, afin qu'il en pût faire un rapport exact à l'Impératrice. Comme je parvenais à l'article où la conduite des commis était détaillée, j'ai suspendu ma

lecture, en disant à M. Panine qu'il en était instruit sans doute, et que je n'avais garde de lui parler d'une chose qu'il désapprouvait. „Oui, m'a répondu vivement ce Ministre, j'en suis instruit et j'en suis on ne peut plus fâché. J'ai écrit tout de suite à M. de Glébov, afin qu'il lave bien la tête à ces bêtes-là. J'en ai encore parlé à M. de Munich“. — Il n'en est pas responsable, ai-je dit d'abord, et d'après l'idée que j'ai de sa façon de penser, je suis persuadé qu'il désapprouve très fort cette conduite. — „Il y a toujours un peu de sa faute, m'a répliqué M. Panine, et, en qualité de chef, il devait un peu mieux connaître ses subalternes qu'il emploie, pour ne pas nous exposer à voir de pareilles bêtises“. Ce sont à peu près les termes dont ce Ministre s'est servi pour exprimer le mécontentement qu'il avait de tout ce qui s'était passé. Il a fini en me demandant copie de l'article où M. le Consul faisait le détail des arrangements pris pour le départ du malheureux pupille, afin de pouvoir en instruire l'Impératrice plus fidèlement.

La situation du Roi de Pologne est réellement très critique. Il est en butte aux différents partis qui partagent sa nation. Les catholiques le soupçonnent de s'entendre avec la Russie et de les jouer; les dissidents sont envenimés par les dispositions qu'il a montrées contre eux, et les indifférents le regardent comme la cause de l'humiliation et des malheurs que la République va éprouver.

Le bruit court que la Porte a envoyé un aga en Crimée, et l'on ajoute qu'il est question du rétablissement de l'ancien Khan. Pardonnez, Monseigneur, si je vous donne des nouvelles qui peuvent être sans fondement; le Ministère russe est dans l'habitude d'en répandre de toute espèce, soit pour deviner la façon de penser de ceux qui sont employés dans les affaires, soit pour les dérouter; mon devoir est de rapporter fidèlement tout ce que j'entends; Votre Grandeur est à même d'apprécier.

51. M. de Laverdi au Duc de Choiseul.

Paris, 27 mai 1767.

Il est vrai, Monsieur, que le commerce des graines de lin est un objet considérable pour la province de Bretagne et qu'il se fait avec

beaucoup de désavantage pour nos cultivateurs et nos manufacturiers; mais il est beaucoup plus difficile que le croit M. le Marquis de Bausset d'y remédier. Les détails qu'il vous adresse sont exacts; vous en aviez reçu de semblables par M. le Marquis de l'Hôpital en 1760. La société d'agriculture et de commerce de Bretagne qui vous avait prié de les lui procurer, les a fait imprimer dans le second volume de ses mémoires. L'objet essentiel serait de faire cesser un double monopole qui s'est établi sur cette partie, d'un côté par les marchands hollandais et de l'autre par les marchands bretons que les premiers prennent pour commissionnaires dans les lieux de la vente. Il paraît que l'unique moyen de le faire cesser serait d'établir des maisons françaises dans le Nord, qui fissent directement les achats pour le compte des marchands de Bretagne. Mais, quand ces opérations ne se font pas d'elles-mêmes et que l'intérêt des commerçants ne tourne pas leurs yeux sur un objet, vous savez qu'il est impossible de faire cesser le monopole par la concurrence. Il en coûterait trop au gouvernement pour encourager ces entreprises, et le succès en serait pour le moins douteux dès que les marchands ne seraient pas animés par leur intérêt personnel. Je sais qu'on a fait des démarches en Bretagne pour que des négociants français fissent des spéculations sur cette partie; mais ils ne s'y sont pas prêtés.

Je ne puis donc que louer le zèle de M. le Marquis de Bausset, en attendant que les circonstances permettent de suivre un meilleur plan sur cette branche de commerce.

52. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 1 juin 1767.

Monseigneur. Catherine II n'a montré dans son voyage à Kostroma, où l'ont suivi les Ministres étrangers, d'autre ambition que de mériter l'amour de ses sujets en travaillant à les rendre heureux. Elle s'est principalement attachée dans ses conversations avec les Ministres étrangers à leur donner cette idée, et surtout à leur persuader qu'Elle avait les connaissances et les talents nécessaires pour réaliser de si beaux sentiments. En conséquence Elle leur a débité les plus belles

maximes sur toutes les parties de l'administration. Elle leur a dit en particulier qu'Elle comptait donner dans la prochaine diète la liberté à deux millions de personnes. Il y a apparence qu'Elle a en vue les paysans de la Couronne et ceux du clergé, qui y ont été réunis et qui forment ensemble à peu près ce nombre. Je dois observer à ce sujet qu'il paraît naturel que les paysans des seigneurs, à leur tour, [aient envie] de partager la liberté dont ils verront les autres jouir. Ces prétentions doivent nécessairement inspirer beaucoup d'indocilité à ces esclaves; plusieurs villages se sont déjà soulevés sous la simple lecture qui leur a été faite de la disposition de la Souveraine à leur égard; on en particulier une terre de 2,400 paysans qui refusent obstinément de nomme reconnaître leur seigneur. On fait marcher des troupes pour les réduire; on y parviendra aisément sans doute; mais cet éclat, qui prouve à la noblesse qu'elle est menacée de perdre son autorité, doit redoubler ses murmures que la seule crainte de cet événement rendait déjà assez forts.

L'Impératrice est convenue que les denrées étaient déjà assez chères. Elle a ajouté qu'il ne tiendrait qu'à Elle de les réduire en défendant l'exportation, qui s'en fait annuellement par Arkhangel. „Mais je veux laisser subsister cette exportation, a-t-Elle ajouté, afin de donner de l'émulation aux paysans et de les attacher à l'agriculture“. Un Sénateur, à qui ces propos ont été rendus, a répondu que cette Princesse était trompée; que la denrée était excessivement chère parce qu'elle était très rare, et qu'elle n'était rare que par le défaut de l'administration actuelle qui devait entraîner bientôt un défaut universel de subsistances, si Elle ne changeait pas ses fausses opérations. Cela paraît relatif à la liberté absolue qu'on a accordée aux paysans du clergé et qu'on reconnaît actuellement avoir dû être attachés à la glèbe.

Je viens d'apprendre, Monseigneur, qu'après la signature du traité de commerce avec l'Angleterre, ce Ministère-ci avait écrit au Gouverneur d'Astrakhan d'accorder les plus grandes faveurs aux établissements que les Anglais se proposaient de faire dans cette ville; que ceux-ci y avaient en conséquence établi plusieurs comptoirs; qu'ils en avaient établi pareillement dans les villes de la Perse, voisines de la mer Caspienne; que par ce moyen ils s'étaient emparés du commerce presque

exclusivement; que les Russes se voyaient même forcés de se pourvoir par les mains des Anglais, et que cette nécessité causait autant de murmures que de préjudices, et on m'a ajouté que le nouveau tarif avait extrêmement déplu à l'administrateur de la Perse, et que ce Prince a fait déclarer en conséquence aux consuls russes que, si l'Impératrice ajoutait le moindre droit aux marchandises persanes, il prendrait à son tour un tribut sur celles de Russie. Ce Prince, instruit de plus de l'altération des monnaies russes, a ordonné qu'on ne les reçût qu'au poids et sur le pied de leur valeur intrinsèque. Ces deux objets ont été traités avec une hauteur que la Russie ne s'attendait certainement pas de trouver dans une puissance qui se trouve vers ses frontières méridionales.

Le Roi de Pologne est, dit-on, actuellement disposé à se conformer aux désirs de l'Impératrice. On m'a assuré qu'il avait fait parvenir ses dispositions à cet égard à cette Princesse; mais les agents des dissidents l'accusent de vouloir, par ces protestations, endormir sa bienfaitrice et de travailler d'un autre côté à se ménager des ressources dans d'autres Cours pour lui opposer une résistance efficace. Ils donnent à cette conduite tous les traits de l'ingratitude et n'épargnent rien pour la rendre odieuse. Si l'on en croit leurs propos, la plus grande partie de la nation polonaise partage leurs sentiments. Quand ils ne seraient pas entièrement vrais, on ne pourrait s'empêcher d'en conclure que ce Prince est dans une situation très fâcheuse.

53. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 8 juin 1767.

Monseigneur. Il me revient chaque jour des traits qui manifestent l'idée que j'ai eu l'honneur de donner à Votre Grandeur de la situation intérieure de cet Empire.

Les moines, qui ne peuvent pas subsister actuellement de la modique pension qui leur a été assignée, ont demandé une augmentation de quatre roubles par tête; cela leur a été refusé. En conséquence plusieurs ont quitté les monastères pour mendier leur subsistance. Ceux qui sont restés négligent le culte; ils affectent même de dire qu'il

leur est impossible de subvenir aux dépenses qu'il exige, et laissent les images des Saints sans lumière, ce qui produit un mauvais effet dans ce pays-ci où le peuple est persuadé que les Saints n'accordent des grâces qu'autant qu'ils sont bien illuminés. On dit que plusieurs de ces saints se sont établis chez les paysans du côté de Smolensko, et l'on rapporte qu'ils y tiennent des discours très séditieux.

J'ai eu l'honneur de mander à Votre Grandeur que l'Impératrice avait voulu changer la manière de faire l'approvisionnement des eaux-de-vie et qu'au lieu de contracter avec certains seigneurs, Elle avait ordonné que le Sénat fit construire des fabriques dans les différentes provinces proportionnellement à leur consommation. On vient de me dire que cette Princesse a abandonné ce projet sur les représentations qui lui ont été faites du préjudice qu'il portera aux particuliers dont les fabriques deviendraient dès lors inutiles; mais pour rendre l'approvisionnement plus sûr et moins coûteux, Elle a voulu que tous les particuliers eussent la liberté d'apporter directement leurs eaux-de-vie dans les magasins de la Couronne, et qu'il ne fût plus question de contrats avec quelques grands seigneurs, qui étaient par conséquent les maîtres exclusifs de cet approvisionnement. Cet arrangement déplaira sans doute à ceux-ci; mais il faut convenir qu'il est juste et utile au public.

54. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 15 juin 1767.

Monseigneur. Il me paraît qu'on prend beaucoup d'intérêt à la situation périlleuse des deux Impératrices, et particulièrement à celle de l'Impératrice-Reine. L'estime, qu'on ne saurait refuser à cette Souveraine, peut avoir beaucoup de part aux sentiments qu'on témoigne; mais j'observe qu'on mêle assez d'inquiétude sur les suites qu'un événement malheureux pourrait avoir relativement aux affaires de la Pologne.

Les bruits qui ont couru sur les dispositions guerrières de l'Empereur font craindre que ce Prince, jaloux de l'occasion de se signaler, ne regardât pas ce qui se passe dans ce royaume avec la même tran-

quillité que sa mère. Ce n'est pas la première fois que l'on montrait beaucoup de résolution et d'intrépidité, lorsqu'on ne voyait point d'obstacles à vaincre, et beaucoup d'inquiétudes, au contraire, lorsqu'il y avait le moindre sujet d'en prévoir. C'est une preuve démonstrative qu'il y a plus d'orgueil que de force réelle.

On pourrait en trouver une nouvelle dans la conduite qu'on va tenir vis-à-vis de la Chine. On y renvoie un certain Crotov qui en est revenu il y a près de trois ans, sans avoir pu radoucir la Cour de Pékin et la porter à rétablir le commerce entre les deux Empires. Cet homme se dispose à partir incessamment. On m'a dit que ses instructions lui prescrivaient de convenir du tort de la Russie, mais de le rejeter sur l'Impératrice Elisabeth qui avait été trompée pour défaut de relation. On m'a ajouté qu'on était disposé à abandonner entièrement Nersenski [Nertchinsk], dont les mines d'or et d'argent doivent naturellement inspirer à cette Cour-ci le désir de le conserver. L'Impératrice, qui est jalouse de donner une bonne tournure à toutes ses démarches, a dit aux Ministres étrangers dans le cours du voyage de Kostroma qu'Elle avait fait examiner les limites des deux Empires par le Sénat, qu'il était résulté de cet examen que les officiers russes avaient par un zèle indiscret poussé leurs établissements trop loin de 180 verstes, et qu'Elle voulait remettre tout dans l'ordre. Il faut qu'on ne l'ait reconnu que depuis peu de temps, car on m'a dit que dans l'espace de deux ans on avait fait avancer vers ces cantons assez de troupes tirées de la milice de Sibérie, et qu'on y avait conduit beaucoup d'artillerie et de munitions; apparemment que cela n'a pas été jugé suffisant et que l'on a pris le parti de rendre justice.

Je vous ai annoncé qu'on n'était point satisfait du S-r Gomm, marchand anglais et banquier de la Cour; on dit actuellement que cet homme est dans le cas de faire banqueroute parce que M. Clifford et Hoppe d'Amsterdam ont refusé d'accepter pour 180 mille roubles de lettres de change. Ce refus a été occasionné par des avis secrets qu'un nommé Knucken, rival du S-r Gomm et favorisé par M. Orlov, a donnés à ces maisons qui depuis cinq mois avaient accepté de son papier à la concurrence de 900 mille roubles; il y a apparence que ces sommes étaient destinées pour la Pologne. Quoi qu'il en soit, les lettres protestées n'ont point été acquittées au renvoi, et

l'on dit généralement que le S-r Gomm est hors d'état de les acquitter; mais il reste redevable à la Couronne d'environ un million de roubles sur les avances qu'elle lui a faites successivement pour ses différentes entreprises; on dit qu'elle le mettra à même de faire face à cet objet, afin de lui faciliter ensuite les moyens de s'acquitter envers elle. Ce qu'il y a de plus favorable pour cet homme, c'est que M. Panine envisage sa position sous ce point de vue auquel le bien de l'État et l'intérêt du Souverain le fixent également.

55. Le Duc Choiseul à M. Rossignol, consul à Pétersbourg.

Versailles, 15 juin 1767.

Le Roi, ne voulant pas laisser d'interruption dans la correspondance avec Catherine de Russie, a bien voulu jeter les yeux sur vous pour vous charger de la suivre jusqu'à nouvel ordre. Je vous adresse en conséquence une lettre pour M. le Prince de Galitsine afin de vous accréditer auprès du Ministère russe. L'intérêt de Sa Majesté est que vous vous rendiez sans délai à Moscou pour prendre les fonctions que Sa Majesté veut bien vous confier.

56. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 15 juin 1767.

M. Rossignol, consul, chargé de la correspondance secrète, est dès maintenant chargé, par suite de la mort de M. le Marquis de Bausset, de suivre la correspondance ordinaire avec ordre de se rendre à Moscou pour y remplacer M. l'abbé Guyot.

On lui recommande d'avoir soin des plans et cartes des frontières de Russie et de la Nouvelle Servie, ainsi que des mémoires sur le commerce.

On lui envoie copie de la lettre à M. Panine sur la discussion concernant le titre de Majesté *Impériale* avec ordre de se conformer à son contenu.

57. Le Duc de Choiseul à M. de Panine.

16 juin 1767.

Le Roi désirerait par un effet de son amitié et de ses égards pour l'Impératrice, votre Souveraine, de remplacer incessamment M. le Marquis de Bausset. Mais la nomination d'un nouveau Ministre devant faire renaître la discussion concernant le titre *Impérial* que cette Princesse demande que le Roi ajoute à celui de *Majesté* dans les lettres qu'il lui écrit, Sa Majesté m'a ordonné de m'expliquer directement avec Votre Excellence à ce sujet, et je vais m'en acquitter avec une franchise proportionnée au désir que j'aurais de pouvoir lever tout obstacle à la parfaite correspondance des deux Cours et avec la confiance que m'inspirent vos lumières et vos dispositions à concourir au même but.

Si les droits de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies au titre *Impérial* se trouvaient compromis dans la discussion qui a été élevée, le Roi n'hésiterait pas à se prêter à tout ce que cette Princesse pourrait désirer pour confirmer et pour exécuter l'acte par lequel Elle a reconnu ce titre en 1744; mais nous ne voyons pas que notre refus intéresse en rien ni la dignité, ni les prérogatives de votre Souveraine. J'ose même croire que cette question n'aurait jamais été soulevée si elle avait été approfondie. En effet, nous nous servons dans tous nos actes de l'expression de *Majesté Impériale*, lorsque nous parlons de l'Impératrice de Russie dans la troisième personne. Les écrits publiés l'attestent; la Gazette de France est une déclaration journalière de ce fait. Cette lettre même est une nouvelle preuve de cet usage, et ces preuves sont aussi multipliées que le sont les occasions de parler de l'Impératrice de Russie en tierce personne. Cet usage est suivi par le Roi dans les mêmes cas. Il ne s'agit donc pas de savoir si l'épithète Impériale doit être ajoutée au titre de *Majesté*, car ce ne serait qu'une futilité scholastique indigne de gens sensés. Mais la question se réduit précisément et exactement à examiner si dans une allocution directe dans les lettres du Roi à Sa Majesté Impériale cette expression peut être admise et exigée. Nous pensons qu'il faut consulter là-dessus l'usage et le génie de la langue française; l'un et l'autre se prononcent pour la négative. L'usage constant et universel est que le Roi

n'ajoute aucune épithète au titre de Majesté, ni à celui d'Altesse. C'est ainsi que les Rois de France en ont usé de tout temps avec les Empereurs des Romains. Tous les Souverains et tous les Princes de l'Europe, déférant sur ce point à l'usage constaté et à notre exemple, ont suivi jusqu'ici la même règle dans toutes les lettres qu'ils ont écrites au Roi et dans celles qu'ils ont écrites en français à d'autres Princes. Le titre de Majesté Royale n'a été exigé, ni donné par aucun roi de l'Europe. Aucun n'a demandé qu'on ajoutât à la *Majesté* l'épithète ou le titre d'honneur qui lui appartient; personne ne traite le Roi de Votre Majesté Très Chrétienne dans les lettres qu'on lui écrit, ni le Roi d'Espagne de Votre Majesté Catholique. Cependant, lorsqu'on parle de ces Princes dans la troisième personne, il n'est pas un prince ni un écrivain dans l'Europe qui ne soit attentif à les désigner sous ces dénominations distinctives.

Cet exemple, Monsieur, paraît mettre dans le plus grand jour la distinction que l'usage et le génie de la langue française mettent dans l'emploi des épithètes dans les allocutions directes. Il n'est personne qui n'ait la moindre teinture des principes de cette langue qui osât dire et écrire Votre Majesté Royale Très Chrétienne. Le principe, dont cette discussion paraît partir, conduirait cependant à cette subversion de langage que nous pouvons adopter moins que personne. Il ne serait pas décent que nous nous conformassions à une façon d'écrire et de s'exprimer inexacte, arbitraire et condamnée par l'usage qui exerce un Empire peut-être plus tyrannique sur notre langue que sur une autre et sur lequel on devrait s'en rapporter à notre témoignage.

Pour envisager cette question sous un point de vue plus important et plus digne de l'attention de deux grandes puissances, souffrez que je vous demande si, en insistant sur cette expression, l'Impératrice, votre Souveraine, entend s'attribuer un honneur, une prérogative, une distinction que l'usage n'accorde pas à l'Empereur des Romains ou si son intention est seulement de s'égaliser à ce Prince? Nous ne pouvons qu'attendre avec l'Europe entière la déclaration de votre Cour sur la première partie de cette alternative; mais, si c'est à la seconde qu'elle s'arrête, ainsi que tout doit le faire présumer, je puis vous protester que le Roi ne traite pas l'Empereur des Romains autrement qu'il ne traite l'Impératrice de Russie, et que jamais les Empereurs d'Alle-

magne n'ont pensé à demander que l'épithète Impériale fût ajoutée au titre *Majesté*.

Après des éclaircissements aussi satisfaisants et, j'ose le dire, aussi démonstratifs il ne me reste, Monsieur, qu'à prier Votre Excellence d'en rendre compte à Sa Majesté Impériale et de me faire connaître sa résolution finale. En attendant, je ne dois pas lui dissimuler que, si votre Cour persistait dans sa demande, le Roi qui aura mis le droit ainsi que les procédés de son côté, se verrait dans l'impossibilité de déférer à cette prétention et que Sa Majesté serait forcée de s'abstenir d'écrire à Sa Majesté Impériale. Le Roi présume néanmoins que même dans ce cas la conformité des sentiments des deux Cours pour le maintien de la bonne intelligence les engagera à ne pas interrompre la correspondance mutuelle. Si elle ne peut pas être continuée par des Ministres caractérisés, Sa Majesté est disposée à la faire suivre par un chargé d'affaires. Si l'Impératrice de Russie adopte cette méthode qui évitera tout inconvénient, puisque, selon l'usage des deux Cours, les chargés d'affaires sont accrédités par des lettres des Ministres respectifs dont le style et l'étiquette ne sont sujets à aucune discussion.

C'est dans cette supposition et pour ne laisser aucune interruption dans la correspondance que le Roi s'est déterminé à nommer le S-r Rossignol pour suivre ses affaires à la Cour de Sa Majesté Impériale.

Je supplie Votre Excellence de faire agréer le S-r Rossignol et de l'écouter favorablement.

58. Le Duc de Choiseul au Comte de Panine.

Versailles, 18 juin 1767.

Le Roi ne différerait pas à nommer un successeur à M. le Marquis de Bausset si Sa Majesté consultait que le désir qu'Elle a de donner à l'Impératrice, votre Souveraine, des preuves de son amitié et de son empressement à cultiver la bonne intelligence établie entre les deux Cours. Mais cette nomination faisant renaitre la discussion concernant le titre de Majesté *Impériale*, le Roi m'a ordonné de m'expliquer directement avec Votre Excellence à ce sujet, et je m'acquitte

avec la franchise qu'exige le désir que j'ai de lever tous les obstacles qui peuvent s'opposer à la bonne correspondance de nos Souverains et avec la confiance que m'inspirent vos lumières ainsi que vos dispositions pour concourir au même but.

Si les prérogatives de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies se trouvaient compromises dans cette discussion, le Roi ne ferait aucune difficulté de se prêter à tout ce que cette Princesse pourrait désirer. Sa Majesté a reconnu dès 1744 le titre Impérial sans aucune restriction, et Elle le reconnaitra de même tant que les reversales de l'Impératrice Elisabeth seront exécutées. Dans tous nos actes publics et particuliers on a donné depuis ce temps aux Souverains de la Russie les titres d'Empereur, d'Impératrice et de Majesté Impériale. La Gazette de France particulièrement est une déclaration journalière de ce fait et de cet usage. Cette lettre même en est une nouvelle preuve, et ces preuves en sont aussi multipliées que le sont les occasions de parler des Souverains de la Russie. Ainsi il ne s'agit point de savoir si l'épithète Impériale leur appartient, mais si cette épithète doit dans tous les cas accompagner le titre de Majesté, même dans l'allocution directe et dans le corps du discours des lettres que le Roi écrit à Sa Majesté Impériale. Ce ne sont pas des inadvertances d'un copiste de bureau qu'il faut consulter pour décider la question, car une faute contre l'usage n'est point un contrat, mais il faut recourir à l'usage même et au génie de la langue française. L'un et l'autre d'accord prononcent pour la négative. L'usage constant est que le Roi n'ajoute aucun titre distinctif à celui de Majesté ou d'Altesse. Sa Majesté, ainsi que ses prédécesseurs, ont toujours observé cet usage vis-à-vis des Empereurs et des Impératrices des Romains. On adopta littéralement le même protocole, lorsque le titre Impérial des Souverains de la Russie fut reconnu. Les lettres que le Roi reçoit de tous les Souverains de l'Europe en langue française y sont également conformes. Personne n'écrit au Roi *Votre Majesté Royale* ou *Votre Majesté Royale Très Chrétienne*, quoique la suscription porte à Sa Majesté le Roi Très Chrétien, parce que ce n'est que dans l'énumération des qualités ou en parlant d'un prince à la troisième personne que ses titres distinctifs peuvent être employés. Cet exemple paraît mettre dans la plus grande évidence la distinction que l'usage

et le génie de la langue française ont établi dans notre protocole. Nous ne pourrions le changer sans substituer à nos titulatures accoutumées une manière de s'exprimer incorrecte, inusitée et inadmissible dans notre langue. Cette irrégularité dans l'idiome ne donnerait rien de plus à l'Impératrice de Russie, à qui le Roi sans nulle difficulté accorde le titre de Majesté Impériale, mais jetterait Sa Majesté dans les embarras de changer son style pour tous les Souverains à qui Elle écrit et réciproquement celui des Souverains qui lui écrivent. Dans cet état de choses que j'ai rendu aussi clairement qu'il m'a été possible, il n'y a que trois partis à prendre que Sa Majesté soumet à la décision de Sa Majesté Impériale: l'un que l'Impératrice consente à ce que le Roi suive l'usage ancien et grammatique qu'il suit vis-à-vis de toutes les Cours de l'Europe, l'autre que l'Impératrice ne donne point de *Majesté* au Roi dans ses lettres, non plus que le Roi n'en donnera à l'Impératrice, la suscription seule de la lettre désignant le titre Impérial. C'est ainsi que le Roi écrit au Roi d'Angleterre et que le Roi d'Angleterre lui répond: la suscription à *Mon frère et cousin le Roi Très Chrétien*, à *Mon frère et cousin le Roi de la Grande Bretagne* et dans le corps de la lettre *Vous* au lieu de *Votre Majesté*.

Le troisième expédient, enfin, serait que le Roi n'écrivit plus à l'Impératrice, non plus que Sa Majesté Impériale au Roi, et, dans ce cas, les deux Cours ne pourraient pas avoir de Ministres respectifs l'une chez l'autre.

L'amitié du Roi pour l'Impératrice répugnerait à prendre ce dernier parti, qui serait cependant forcé, ainsi que Votre Excellence le comprendra par le détail dans lequel je viens d'entrer, si Sa Majesté Impériale ne choisissait pas un des premiers partis que j'ai l'honneur de vous exposer, et j'ose ajouter que le premier est sans inconvénient pour la dignité Impériale et infiniment plus décent, à ce qu'il me paraît, pour les Souverains qui veulent maintenir l'union des deux Cours trop éloignées l'une de l'autre, pour que cette union soit interrompue à l'occasion d'une difficulté de grammaire. Le Roi attendra la réponse de Votre Excellence avant que de nommer le Ministre, qui doit le représenter auprès de Sa Majesté Impériale; et en attendant je prie Votre Excellence d'approuver que le S-r Rossignol, Consul du Roi à Pétersbourg, suive la correspondance comme chargé des affaires de

Sa Majesté auprès de l'Impératrice, et que Votre Excellence veuille bien écouter favorablement ce qu'il aura à lui dire relativement aux intérêts de la France.

59. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 22 juin 1767.

Monseigneur. Tout ce que m'a dit M. de Lobkowitz, et tout ce que j'ai recueilli d'ailleurs, peut se réduire à des expressions de satisfaction que la Cour de Vienne a eue en recevant les assurances que la Russie lui faisait donner de ses dispositions pacifiques et de celles du Roi de Prusse: qu'elle y avait d'autant plus de confiance qu'elles sont entièrement conformes à ses propres principes; qu'elle n'avait jamais cru que la bonne intelligence pût être troublée entre les deux Empires dont les deux États sont liés par des rapports naturels et invariables; que, si elle avait fait quelques préparatifs militaires, ce n'était que pour suivre les règles d'une prudence générale, qui ne lui permettaient point de rester dans une contemplation oisive, tandis que deux grandes puissances faisaient de leur côté tant de mouvements; qu'elle désirait que la paix fut promptement rétablie en Pologne, parce qu'il était à craindre que les troubles ne s'étendissent à la longue dans les États voisins, et qu'elle espérait ce prompt rétablissement de la modération et de la sagesse de l'Impératrice de Russie et de son Ministère. M. Panine était nommé d'une manière très flatteuse. M. de Lobkowitz, dans une conversation que j'ai eue avec lui, s'applaudissait de ne voir plus le même éloignement entre les Cours de Pétersbourg et de Vienne. Il n'a nullement balancé de me dire que celle-ci ne saurait rien entreprendre sans péril, si elle est séparée de la Russie, et qu'elle devait être entièrement tranquille jusqu'au moment de la réunion. J'ai convenu avec ce Ministre que l'éloignement ne paraissait plus le même, mais j'ai pris la liberté de lui faire observer qu'il n'y avait d'autre changement que dans le langage; que la conduite annonçait toujours les mêmes principes; que le Roi de Prusse paraissait même gagner plus d'ascendant; que ces dispositions étaient inconciliables avec l'idée d'un rapprochement, et qu'au surplus notre union

formait un corps de puissance si redoutable que la réunion de tout le Nord ne saurait le balancer. Il n'a point été persuadé de mes réponses; il me semble au moins qu'il devrait le paraître.

Ce jeu politique et convenable à tous égards aurait l'avantage d'en imposer ici. Mais, depuis près de deux ans, il ne montre en toute occasion (l'Ambassadeur de Vienne) qu'une courtoisie plus capable d'encourager que de ramener cette Cour-ci. Cette conduite est-elle l'effet de ses instructions ou de ses vues personnelles, cela est difficile à décider; il me semble entrevoir qu'il y a un peu de l'un et de l'autre.

M. de Sacken m'a parlé à différentes reprises de l'envoyé du nouveau Khan des Tartares qui est attendu incessamment à Varsovie. J'ai cru entrevoir qu'il avait quelques inquiétudes que cet envoyé n'allât offrir des ressources au Roi de Pologne et à ses partisans. Ce Ministre serait bien fâché de voir diminuer leur embarras, soit à cause des circonstances heureuses que son zèle pour la maison de Saxe se flatte d'y trouver, soit par les avantages personnels qu'il se flatte d'en retirer, étant Courlandais et dissident lui-même.

Le Gouverneur a fait donner 200 mille roubles au S-r Gomm pour relever son crédit. Cet argent, mis sur-le-champ dans le commerce, a fait baisser le change de 45 ¹/₂ stivers jusqu'à 43 ¹/₄. Ce banquier a inspiré à ce Ministre le ressentiment qu'il a contre les maisons de Hollande. En conséquence il a, dit-on, reçu l'ordre de faire sur d'autres places ses opérations de change, et l'on m'a ajouté qu'il tournait ses vues sur Hambourg et Cadix.

60. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 25 juin 1767.

Monseigneur. En un mot la conduite de M. de Sacken est celle d'un homme qui attend tout de la Russie et qui lui est entièrement dévoué. Je ne puis croire qu'il y ait des motifs personnels. Ses principes vertueux le mettent à l'abri de tout soupçon à cet égard. Quoique le rétablissement des dissidents doive le rendre jaloux de la faveur de cette Cour-ci, je ne le crois point capable de la rechercher en s'écartant de ses instructions.

61. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 28 juin 1767.

Monseigneur. Les papiers de M. de Bausset renferment des mémoires intéressants sur le commerce et l'administration de ce pays. Tout était en bon ordre et bien noté lorsque j'ai quitté M. de Bausset. Il est à présumer que rien n'aura été dérangé. Ce qui me paraît mériter une attention particulière, ce sont deux cartes sur les frontières de la Russie du côté de la Pologne, copiées sur les originaux qui ont dirigé les commissaires. Il y en a encore une petite d'un carré de papier où les projets différents concernant les limites sont exactement marqués. Les deux premières ont été faites par un jeune homme, attaché à M. de Bausset. Il en a dessiné quelques autres sur la Khabarda, sur les colonies de Saratov et sur la Nouvelle Servie, mais il a constamment travaillé sans connaître l'objet secret de son travail. J'en prévient Votre Grandeur, parce que ce jeune homme a la démanaison de paraître avoir eu la confiance de M. de Bausset. Ce Ministre n'a jamais voulu lui en donner la moindre part, parce qu'il avait pour principe que les subalternes devaient avoir plus de maturité que de talents.

62. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 30 juin 1767.

Monseigneur. Dimanche il y a eu Cour pour la première fois depuis l'arrivée de l'Impératrice. Les seigneurs du pays et les Ministres étrangers s'y sont rendus avec empressement pour témoigner à Sa Majesté Impériale la joie que cause son heureux retour. Cette Souveraine a signalé le cours de son voyage par des traits continuels de justice, de bienfaisance et de générosité accompagnés des grâces qui lui sont naturelles et qui rendent ses vertus encore plus touchantes. Ses sujets lui ont témoigné à leur tour la sensibilité la plus tendre et la plus respectueuse. On en rapporte un trait attendrissant de la part de quelques pauvres habitants de Simbirsk. Comme ils exprimaient par des chants la joie que la présence de l'Impératrice leur causait,

Sa Majesté Impériale ordonna qu'on leur distribuât cinquante ducats. La tendresse de ces bonnes gens l'emporta aisément sur l'intérêt et les rendit ingénieux. Ils percèrent ces ducats sur-le-champ. Les hommes les ont attachés à leur habit et les femmes les portent suspendus à leur cou comme des médailles qui doivent leur rappeler sans cesse cet heureux événement et le transmettre à leurs enfants.

M. de Keyserling, qui était arrivé dans cette ville depuis plus d'un mois, a eu le même jour une audience particulière de l'Impératrice où il a remercié Sa Majesté Impériale de la protection qu'Elle accorde à la confédération des dissidents de Pologne qui l'a envoyé à cet effet.

M. Weichmann a eu l'honneur d'être présenté à l'Impératrice, peu de temps après, en qualité de député des trois villes de la Prusse polonaise qui ont accédé à la confédération.

Ce que je mande, Monseigneur, sur le voyage de l'Impératrice n'est pas une flatterie. Cette Princesse a réellement gagné le cœur des habitants des provinces qu'Elle a parcourues. Quoique la constitution de cet Empire réduise cet avantage à bien peu de chose, il me paraît cependant qu'il en impose aux grands qui sont assez généralement mécontents. Ils ne murmurent plus avec le même éclat, mais ils ne montrent pas plus de bonne volonté pour diminuer les embarras du gouvernement causés par la disette. Presque tous ont refusé de mettre leurs denrées en vente. Quoique la police soit assez craintive, elle a pris le parti de les y forcer en défendant que les paysans de la campagne vinsent désormais prendre leurs provisions dans les villes. Pour rendre sensible l'effet de cette ordonnance, je dois vous exposer, Monseigneur, l'administration économique des particuliers de ce pays-ci.

Les environs des villes, et principalement ceux de Pétersbourg, ne sont guère destinés qu'à produire du fourrage; il faut donc pour nourrir les paysans, qui les habitent, que les seigneurs fassent venir les denrées d'ailleurs, aussi ont-ils tous dans leurs maisons de vastes magasins où ces paysans viennent prendre à des temps marqués ce qui est nécessaire pour leur subsistance. La police ayant détruit cet arrangement, les seigneurs ont été obligés de faire venir de leurs autres terres de quoi nourrir les paysans des environs des villes. Les den-

rées qu'ils avaient dans leurs magasins ne pouvant plus être consommées, ils ont été forcés de les envoyer au marché. Cette ordonnance a causé beaucoup de murmures, mais on n'en a pas moins d'inquiétude que de la cherté des choses nécessaires à la vie qui a diminué sur-le-champ. Reste à savoir si cet heureux effet sera durable. La récolte de cette année en décidera.

Quoique le gouvernement ait donné à tous les particuliers la permission d'apporter leurs eaux-de-vie dans les magasins de la Couronne, ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander dans ma lettre, N^o 6, du 8 juin, il a pris le parti d'en faire fabriquer à ses frais, afin d'être plus assuré de l'approvisionnement. Il fait bâtir actuellement des fabriques dans la province de Simbirsk qui donneront trois cent mille seaux. Ce sera un petit supplément au vide que les particuliers ont laissé, et que la crainte de la famine les a empêché de remplir.

On m'a dit que les députés de certains districts étaient chargés de représenter fortement dans la diète prochaine le tort que la réunion des paysans du clergé à la Couronne fait à l'agriculture, et de demander en même temps que ces paysans fussent donnés à différents particuliers, ainsi que cela avait été proposé par le Prince Schafkosky [Chakhovskoi] dont j'ai exposé le plan dans ma lettre du 21 mai. Ce qu'il y a de remarquable dans les instructions de ces députés, c'est qu'ils doivent demander encore au gouvernement des fonds d'avance, soit [pour] remettre en valeur les terres qui après la réunion sont restées incultes, soit pour acheter les bestiaux et les instruments nécessaires pour l'engrais et le labour. Si cette démarche devient générale, l'Impératrice ne pourra guère se dispenser d'y acquiescer, et dès lors Elle aura beaucoup plus perdu que gagné dans l'opération qu'Elle a faite à ce sujet.

Il est arrivé deux courriers de Pologne dans l'espace de huit jours. On m'a mandé que l'avant-dernier avait instruit M. Panine d'une visite que le Palatin de Russie a faite au Prince Repnine. Après les compliments ordinaires, ce Palatin a dit à l'Ambassadeur qu'il venait lui témoigner sa surprise de voir que l'Impératrice accordait actuellement sa confiance à des personnes qui lui avaient été ci-devant suspectes, et qu'il ne pouvait concevoir le motif de ce changement. L'Ambassadeur lui a répondu que sa Souveraine mettait sa confiance en ceux qui lui paraissaient la mériter, que la manière dont Elle se

conduisait était une preuve de sa justice, et que c'était l'uniquement [l'unique] motif de son changement. „Quoique nous devons être mortifiés de ce que nous voyons, a dit le Palatin, nous avons toujours la même confiance dans les bontés de l'Impératrice, et pour vous prouver notre déférence pour Sa Majesté Impériale je viens vous demander quelle conduite nous devons tenir. Pensez-vous que nous devons nous joindre à la confédération ou devons-nous simplement en attendre l'effet?“ „Il y a très longtemps, a répliqué l'Ambassadeur, que je vous ai fait part des vues de ma Souveraine; vous avez paru vouloir y concourir et vous avez toujours trouvé des prétextes de vous en dispenser. Lassée de ces lenteurs affectées, Elle a pris le parti de faire cesser un si mauvais jeu. Faites ce qu'il vous plaira, tout lui est indifférent de votre part; les mesures sont si bien prises qu'Elle n'a pas besoin de votre concours pour parvenir à l'objet de ses désirs“. C'est ainsi, m'a-t-on dit, que l'Ambassadeur de Russie a parlé au Palatin, qui était probablement envoyé par le Grand-Chancelier. La hauteur de ces réponses est une nouvelle preuve de l'indisposition où l'on est ici contre les Czartoryski. On continue de m'assurer qu'on veut absolument les éloigner des affaires, ou du moins prendre des mesures efficaces pour diminuer l'influence qu'ils y ont eue. Quelles seront ces mesures? La Russie les ignore encore elle-même. Les circonstances et la conduite des Czartoryski les feront naître, et l'on sera très attentif à les saisir.

M. de Solms et M. d'Assebourg ont presque tous les jour de longues conférences avec M. Panine. On croit que les assiduités du premier n'ont pour objet que d'être instruit des démarches de la Russie relativement à la Pologne, afin de pouvoir en faire un rapport circonstancié au Roi de Prusse et le mettre à même de régler son concours là-dessus. Quant au deuxième, on croit que les dissidents et M. Psarski lui-même le chargent souvent de parler à M. Panine, qui a la plus grande confiance en lui. Il y a cinq ou six jours que ces deux Ministres eurent une conférence qui dura depuis 9 heures du soir jusqu'à une heure du matin.

On m'a dit que la Russie exige actuellement de l'Angleterre qu'elle lui donne du secours même contre le Turc en cas de rupture. Cet article n'est pas fait pour hâter la conclusion du traité d'alliance. On

m'a ajouté que cette Cour-ci pouvait bien ne l'avoir mis en avant que pour en obtenir un autre en cédant celui-ci. Quoi qu'il en soit, il faut qu'il soit survenu quelque incident dans cette négociation qui cause le retardement du départ de M. Tchernichev. Je n'ai pas négligé d'instruire M. de Vergennes de tout ce qui m'est revenu à ce sujet.

63. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 8 juillet 1767.

Monseigneur. Je viens d'apprendre que l'Angleterre a fourni vingt cinq mille ducats à la confédération des dissidents. Il a couru des bruits sourds qui disaient que l'échange du Holstein éprouvait des difficultés, qu'elles venaient du Roi de Danemark qui exigeait: 1) que le Grand-Duc signât actuellement ce traité, 2) que cette Cour-ci réunît ses bons offices pour obtenir le diplôme de majorité de celle de Vienne. Ces nouvelles prétentions ont donné de l'humeur à ce Ministère-ci; il m'est revenu qu'il se plaignait de ce que ce Prince n'était constant ni dans ses idées, ni dans le choix des personnes à qui il donne sa confiance. On m'a dit en particulier qu'il avait été sur le point de remercier M. Bernstorff.

Un frère cadet du Comte Orlov a été examiner les colonies de Saratov. Je ne crois pas qu'il les trouve dans une situation à promettre de longtemps les intérêts des avances qu'elles coûtent déjà. On m'a assuré qu'elles se montent à plus de trois millions de roubles. Ces dépenses extraordinaires ont ralenti le goût de ces établissements, et l'on m'a dit que les enrôlements étaient suspendus au moins pour cette année.

64. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 15 juillet 1767.

Monseigneur. M. de Chouvalov a répondu à l'invitation, que l'Impératrice lui faisait de revenir ici, que sa santé ne lui permettait point de s'occuper d'affaires sérieuses; il la conjurait d'agréer ses ex-

cuses et de vouloir bien recevoir ses remerciements respectueux. J'ai trouvé depuis peu l'occasion de parler sur ce sujet, et l'on m'a dit que le projet du Comte Orlov n'était point d'élever cet ancien favori à la place de chancelier, comme on me l'avait dit d'abord, mais de le mettre auprès du Grand-Duc, afin de déplacer M. Panine de ce poste où il fait ombre. On m'a ajouté que ce Ministre avait répondu à des personnes qui lui parlaient des vues du Comte: „On a beau faire, je mourrai auprès de ce jeune Prince“. Les intrigues auxquelles M. Panine est obligé de parer ne le rapprochent point du Vice-Chancelier. On dit sourdement qu'il est question de donner à ce dernier la place de Grand Maréchal de la Cour.

On vient de me dire qu'il est probable que M. de Saldern, après avoir fini l'affaire de l'échange, sera chargé de faire le choix d'une princesse dans quelque Cour d'Allemagne pour la marier au Grand-Duc. On m'a ajouté qu'on s'occupait ici de ce choix comme de l'affaire la plus importante, qu'on ne désirait point que cette Princesse fût d'une maison trop considérable par son influence, et qu'on voudrait surtout que sa personne fût incapable de donner au Grand-Duc d'autres conseils et d'autres exemples que ceux de la soumission. On lui pardonnera d'être jolie, mais l'esprit serait un titre d'exclusion; ainsi celle qui aspirera à ce mariage ne doit en avoir que pour bien le cacher.

L'Impératrice vient d'établir des primes en faveur des paysans qui apporteront une certaine quantité de farine à Pétersbourg. Il est d'autant plus essentiel d'assurer l'approvisionnement de cette ville que les consommations seront plus considérables l'année prochaine par le retour de la Cour et par la foule des députés à la diète qui l'y suivront. Cette Princesse a dit que ces primes lui coûteraient cinquante mille roubles, mais qu'Elle aurait la satisfaction plus précieuse de savoir que son peuple mangeait son pain à bon marché.

Les nouvelles de Pologne n'apprennent rien de particulier. On continue de me dire que le soin de la Russie est d'inspirer de la modération et d'empêcher que les esprits n'aillent trop loin.

65. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 20 juillet 1767.

Monseigneur. Il m'est revenu que la Suède avait offert à l'Angleterre de lui fournir en temps de guerre six mille hommes de troupes sur terre ou un nombre de vaisseaux proportionné à la dépense de ces troupes, moyennant un subside annuel de cinquante mille livres sterlings, payable également durant la paix ou pendant la guerre. On n'a point su me dire si l'Angleterre montrait quelque disposition pour accepter ces propositions. Quoiqu'il paraisse qu'elle s'empresera peu d'y souscrire, on m'a ajouté que la Russie voulait que la Suède ralentit sa négociation, afin qu'elle marchât d'un pas égal à celle de l'alliance générale du Nord, qui paraît actuellement un peu suspendue. On vient de me dire que les projets exclusifs du commerce de ce pays-ci, sur lesquels l'Angleterre insistait, en étaient la cause principale; on m'en a donné pour preuve particulière une démarche de M. de Macartney qui, avant son départ, a envoyé à ce Ministère-ci un mémoire sur la ferme générale des mines de fer appartenant à la Couronne qu'une compagnie anglaise proposait d'entreprendre. On a répondu simplement que ce mémoire demandait un examen particulier; mais il a été regardé par l'Impératrice Elle-même comme un projet d'envahir tout le commerce de Russie. Il serait temps que cet Empire sentît que c'est l'objet le plus sérieux des spéculations de l'Angleterre; ses prétentions actuelles et les soins qu'elle a pris de séparer son traité de commerce de la négociation pour le traité d'alliance en sont une preuve sensible et démonstrative.

Le gouvernement vient d'affranchir de tous droits d'entrée les blés ou les farines qui seraient apportés par mer à Pétersbourg; c'est une nouvelle preuve des craintes qu'on a que les vivres ne manquent l'année prochaine dans cette ville. On commence à convenir que la récolte sera très médiocre, et qu'il n'y a point apparence que le prix des denrées puisse diminuer. On dit sourdement que l'Impératrice pourrait rester ici jusqu'au mois de mai prochain, mais il n'y a rien de positif à cet égard.

66. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 23 juillet 1767.

Monseigneur. Le refroidissement, qui semble exister entre les deux Cours de Londres et de Pétersbourg, vient de ce que la première exige que ses explications ajoutées au traité de commerce soient exécutées actuellement, sans égard aux engagements politiques dont elles sont le prix, tandis que la dernière voudrait que ses engagements fussent conclus et ratifiés auparavant. Cette conjecture acquiert assez de vraisemblance si l'on considère la marche et l'esprit de ces puissances dans le cours de leurs négociations. L'Angleterre a toujours voulu séparer le commerce de la politique et a déclaré expressément que ces deux objets étaient indépendants, et la Russie, au contraire, a constamment cherché à les unir. On pourrait en trouver une autre preuve dans les bruits qui ont couru que le Ministère de Londres avait fait insinuer à celui-ci qu'il était impossible de prendre actuellement aucun engagement sérieux, et qu'il fallait attendre l'époque du Parlement prochain, dont les membres nouvellement choisis pourraient assurer un peu plus de stabilité aux vues générales de la nation.

67. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 27 juillet 1767.

Monseigneur. Le jour même de l'arrivée de M. le Consul Rosignol j'ai été chez M. Panine pour l'en prévenir et demander à Son Excellence le moment où Elle voudrait bien le recevoir. Je lui ai remis en même temps une lettre de M-gr l'Évêque d'Orléans, dans laquelle ce prélat exprime toute sa reconnaissance pour l'intérêt généreux que l'Impératrice a daigné témoigner au sort du fils de feu M. le Marquis de Bausset. M. Panine m'a répondu qu'il lui était impossible de recevoir M. le Consul avant le retour du voyage qu'il va faire avec le Grand-Duc au monastère de Iwitsa [Troïtsa?], et qui sera de trois ou quatre jours. Son Altesse Impériale est partie ce matin.

L'Impératrice est à Colomenskoïe depuis le 22. C'est une maison de campagne, à 14 verstes de cette capitale, que Sa Majesté Impériale

a fait bâtir cette année à côté d'anciennes masures qui sont encore respectées parce qu'elles ont vu naître Pierre le Grand.

Il m'est revenu tout nouvellement qu'un des projets de l'alliance générale du Nord était d'avoir cent mille hommes du côté des Pays-Bas; que les puissances qui cherchent à réaliser ce système comptent que la Hollande s'y joindra et qu'elle fournira pour son contingent 50 mille hommes, la Hesse et le Hanovre 25 mille chacune; on m'a dit qu'il y aura en sus une milice de dix mille hommes dans ce dernier électorat. M. de Rechteren a eu une conférence avec M. Panine la semaine dernière. Je laisse à M. Rossignol le soin d'en découvrir l'objet qui pourrait bien être relatif à cette notion et à la mission de M. de Stanley à la Haye.

M. de Saldern doit passer par la Suède en revenant à Pétersbourg. On suppose trois motifs à cette détermination. Le premier — de concerter les moyens de fixer cette puissance dans le système du Nord; le deuxième — de communiquer à Sa Majesté Suédoise les arrangements faits dans l'affaire de l'échange; le troisième — un projet de mariage de la Princesse de Suède avec le Grand-Duc; mais tout cela n'est pourtant que des conjectures. Celle du mariage est la plus incertaine, parce que le caractère et l'esprit de cette Princesse n'inspirent pas ici une confiance déterminante.

L'approvisionnement des magasins de la Couronne par les eaux-de-vie occasionne toujours des murmures. On a obligé les seigneurs à remplir les contrats qu'ils avaient faits; cela leur cause un préjudice notable. D'autres, dont les contrats étaient finis, ont été par des prières, qui dans ce pays équivalent à des ordres, de contribuer à cet approvisionnement. Cette complaisance forcée les indispose beaucoup. La médiocrité de la récolte de cette année fait prévoir des embarras aussi effrayants pour le gouvernement que pour les particuliers.

On vient de me faire lire une requête qu'un négociant prussien, nommé Schnaigner [sic], a présentée tout récemment à l'Impératrice pour demander la ferme générale des cuivres appartenant à la Couronne pour le prix de quatre mille roubles. M. de Macartney a envoyé un mémoire là-dessus avant son départ; il a gagné de vitesse le négociant prussien qui lui avait fait confiance de son projet et a voulu en procurer les avantages à des négociants de sa nation. Je crois que

cette Cour-ci donnerait la préférence au Prussien si elle était dans le cas de prendre une résolution à cet égard. M. de Solms et M. d'Osten ont assez de crédit pour l'obtenir; il n'y a point de jour qu'ils n'aient tous les deux de longues conférences avec M. Panine.

68. M. Rossignol au Duc de Choiseul.

Moscou, 30 juillet 1767.

M. Rossignol est très bien reçu par le Vice-Chancelier à qui il fait connaître sa nouvelle situation, M. Panine étant absent.

Le 29, M. Rossignol se rend chez M. Panine et rend ainsi compte de son audience:

„J'ai remis à M. Panine la lettre que vous m'avez adressée pour lui. Après l'avoir lue attentivement, il m'a dit qu'il n'était pas en état de me rendre dans ce moment-ci une réponse catégorique sur son contenu, qu'il en rendrait compte demain à l'Impératrice auprès de laquelle il devait se rendre; que tout ce qu'il pouvait me dire en attendant était que Sa Majesté Impériale se prêterait à lever la difficulté qui s'est élevée entre les deux Cours touchant le titre Impérial, autant que la dignité de sa couronne et ce qu'Elle se doit à Elle-même le lui permettrait; que je ne devais pas douter qu'il ne se portât également lui-même à y coopérer; que je n'ignorais sans doute pas qu'avant l'avènement de l'Impératrice au trône de Russie le titre Impérial avait été pour ses Souverains un objet d'une négociation personnelle avec toutes les puissances; que Sa Majesté Impériale, pour couper court à toutes ces négociations, avait donné une déclaration portant que ce titre était attaché au trône de Russie qui ne prétendait pas néanmoins par là à des prérogatives plus grandes que celles dont elle jouissait auparavant; qu'après cette démarche, qui servait de règle de conduite au Ministère de Russie, la France ayant reconnu ce titre, l'Impératrice avait reçu consécutivement cinq lettres du Roi dans lesquelles le titre Impérial était inséré; que l'intention de cette Princesse n'était pas qu'après le titre de Majesté le mot Impériale y fût toujours répété, mais qu'il n'y eût aucune affectation dans la suppression totale de cette épithète dans toutes les lettres. Je répondis à M. de Panine

que, cette épithète se trouvant toujours insérée dans la suscription, il ne pouvait y avoir aucune affectation à ne pas l'insérer dans le corps de la lettre; que j'espérais que les raisons déduites dans la vôtre feraient sur Sa Majesté Impériale l'impression que vous en attendiez et que je me flattais qu'une affaire de forme telle que celle-là, qui ne tenait en aucune façon aux sentiments particuliers des deux Souverains, ne les attérerait en rien et qu'elle ne devait point s'opposer au bien général des affaires. M. de Panine me dit que cette discussion était trop désagréable, puisqu'elle pouvait priver les deux Cours de correspondre ensemble par le canal de Ministres accrédités, tandis que l'Impératrice désirerait qu'il ne subsistât aucun obstacle à cet égard“.

69. Le Duc de Choiseul au Prince de Galitsine.

Compiègne, 7 août 1767.

Je ne puis me dispenser de vous communiquer une plainte que m'a portée le S-r Rossignol, chargé des affaires du Roi à la Cour de Russie, à l'occasion des retards qu'a essayés dans sa route en différents lieux de l'Empire russe un courrier dépêché par le Marquis de Durfort, ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de Vienne, pour porter mes dépêches adressées au dit S-r Rossignol. Ce courrier en passant à Riga y a été retenu forcément pendant plusieurs heures sans raison et même sans prétexte. Arrivé à la douane, établie à environ 20 verstes de Pétersbourg, les employés ont porté la violence contre lui jusqu'à couper les sangles de la selle de son cheval et les courroies de sa valise et à le forcer, après beaucoup de temps perdu, de se faire transporter sur une voiture à la douane de Pétersbourg où on lui a suscité de nouvelles difficultés; l'on prétend, sous prétexte de visite, ouvrir la valise, ce qui aurait été exécuté sans la résistance du courrier; on refuse ensuite de la lui remettre, et, après plusieurs heures d'attente, il est réduit à l'abandonner à la merci des commis pour se mettre à la recherche du S-r Rossignol qui, enfin averti, est obligé d'aller lui-même la réclamer et ne l'obtient qu'après beaucoup de démarches et d'explications.

Tels sont, Monsieur, les excès auxquels s'est trouvé exposé en

Russie un courrier français, porteur de mes dépêches. Des procédés, aussi contraires aux égards usités entre nations policées, et qui violent si manifestement le droit des gens, ne peuvent être dissimulés. Je suis obligé de vous les dénoncer avec la confiance que votre Cour, instruite par vous, Monsieur, ne refusera pas d'en procurer une satisfaction convenable par la punition des commis et employés coupables et par les mesures qu'elle voudra bien prendre pour prévenir pareils cas à l'avenir, sans quoi vous concevez assez que nous serions forcés, malgré nous, d'user de représailles. Vous comprenez aussi qu'un moyen aussi violent répugnerait infiniment au caractère de modération de Sa Majesté, et qu'Elle ne l'emploierait que pour le soutien de sa dignité blessée par les insultes faites au courrier d'un de ses Ministres et chargé de ses ordres. Je vous prie, Monsieur, en m'accusant la réception de cette lettre, de vouloir bien me marquer ce que vous aurez fait en conséquence pour que je puisse en rendre compte au Roi.

70. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Moscou, 9 août 1767.

Monseigneur. M. Panine m'a dit dans ma dernière visite que l'Impératrice, toujours sensiblement touchée des malheurs de feu M. le Marquis de Bausset, lui avait ordonné de faire tenir à sa famille le présent de trois mille roubles que l'usage de cette Cour-ci accorde aux Ministres plénipotentiaires.

71. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Moscou, 10 août 1767.

Monseigneur. M. Panine, chez lequel je me suis rendu plusieurs fois depuis mon arrivée en cette ville, a été tellement occupé des préparatifs, concernant l'ouverture de l'Assemblée des députés de cet Empire, qu'il n'a pu encore me donner aucune réponse sur le contenu de la lettre que je lui ai remise de votre part, et ce Ministre m'a témoigné qu'il ne lui serait possible de me recevoir chez lui qu'après

cette cérémonie. Il compte y passer demain matin, mais je doute qu'il puisse encore dans ce moment-ci m'entretenir sur les affaires.

La conférence que M. de Rechteren, Ministre de Hollande, a eue avec M. Panine et dont M. l'abbé Guyot a eu l'honneur de vous instruire n'a roulé que sur des affaires purement relatives au commerce de sa nation avec la Russie. Celles que les Ministres de Danemark, de Prusse et de Suède continuent d'avoir entre eux et avec M. Panine sont très fréquentes; on n'en pénètre pas encore bien le véritable motif. On assure qu'elles ont rapport aux affaires de Pologne dans lesquelles la Russie voudrait engager la Suède à suivre ses principes et ses vues. Il paraît qu'on veut adoucir actuellement de ce côté-ci les premières démarches qu'on a faites en Pologne, et ne pas les pousser aussi vivement qu'elles semblaient devoir l'être d'abord, dans la crainte de renverser du trône Stanislas Auguste, contre lequel la confédération générale est si animée que, pour peu que l'Impératrice retirât un instant à ce Prince sa faveur et son appui, il serait culbuté. Il y a lieu de croire qu'on veut attendre, pour agir, l'ouverture de la diète, voir ses premières opérations et l'esprit qui y régnera. On est intrigué ici des difficultés que le Nonce du Pape fait prévoir de la part de sa Cour à l'expédition des bulles du Primat. Le Ministère de Russie s'est adressé à M. de Lobkowitz à ce sujet et lui a demandé d'écrire à sa Cour pour la porter à s'employer par le moyen de son Ministre à Rome à lever les difficultés que l'on craint que cette Cour ne fasse à l'expédition de ces bulles. M. de Lobkowitz consentit d'écrire à ce sujet, en faisant observer au Ministère russe que, comme sa Cour ne s'était mêlée en aucune façon jusqu'ici des affaires de Pologne, elle doutait qu'elle voulût montrer y prendre quelque intérêt en cette occasion-ci en se prêtant à cette démarche.

M. Crescenski, député de la confédération de Lithuanie, est sur son départ de ce pays-ci; on y attend incessamment ceux de la grande confédération des catholiques qui doivent s'y rendre.

Un objet très intéressant et qui devrait naturellement exciter toute l'attention des Turcs sur la conduite de la Russie, c'est le projet qu'elle suit de former de la ville de Demitrosski [Dmitrovsk] une forteresse considérable, capable de contenir huit mille hommes de garnison et dans laquelle il y en aura cinq mille. La position de cette place, située dans des

lieux déserts de la Nouvelle Servie, couvrant le projet de cet établissement, en rend l'exécution plus secrète et plus facile et servira utilement à contenir les Turcs qui, s'ils en sont informés, ne doivent pas voir de bon œil la Russie élever une pareille forteresse si à portée de leur nuire essentiellement.

Il se trouve ici depuis quelque temps un archevêque arménien, qui y sollicite l'appui de la Russie en faveur de la religion grecque qu'il professe. On ne doute point que cette Cour-ci ne profite de cette occasion favorable pour étendre son influence de ce côté et prouver tout le poids de sa protection lorsqu'elle veut bien l'accorder.

72. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, chargé des affaires du Roi en Russie.

Compiègne, 15 août 1767.

Le Roi a été très surpris des retards et des violences qu'a essuyé le courrier que M. le Marquis de Durfort vous a dépêché. Ces procédés sont inconnus au reste de l'Europe. Le Roi m'a ordonné d'en demander en son nom une réparation convenable. Je joins ici pour votre instruction la copie de la lettre que j'ai écrite le 7 août en conséquence à M. le Prince Galitsine. Vous n'aurez rien autre chose à faire à ce sujet qu'à constater vis-à-vis des Ministres russes les faits dont nous nous plaignons. L'équité de leur Souveraine et ses justes égards pour la France doivent faire le reste.

Vous faites très bien de ne m'envoyer les pièces que feu M. le Marquis de Bausset me destinait que par une occasion sûre. M. l'abbé Guyot pourrait me les apporter, si vous ne trouviez pas d'autre occasion avant son départ.

73. M. Rossignol au Roi.

Moscou, 17 août 1767.

Les ordres que j'ai reçus de M. le Duc de Choiseul de me rendre sans délai en cette ville pour y être chargé des affaires de Votre

Majesté, ne m'ont laissé que le temps d'en terminer quelques-unes des plus pressantes à Pétersbourg, et je suis arrivé ici à la fin du mois dernier. La lettre que M. le Duc de Choiseul a écrite à M. Panine pour m'accréditer s'explique aussi en détail sur la discussion du titre Impérial; elle propose ou de suivre l'ancien usage ou l'expédient de supprimer tout titre en se servant du mot „Vous“ ou de s'en tenir à n'employer qu'un chargé d'affaires; elle demandait une réponse définitive de l'Impératrice de Russie. Quoique je ne l'aie pas encore reçue, à en juger par les apparences, cette Princesse soutiendra sa prétention et mettra obstacle par ce moyen à l'envoi d'un Ministre de France auprès d'Elle; c'est à quoi on doit s'attendre. Quoi qu'il en soit, Sire, j'aurai l'honneur d'adresser successivement à Votre Majesté, selon ses intentions, la copie tant de mes lettres au Ministre de Votre Majesté que de celles que je recevrai de sa part.

Les affaires ne fournissent rien d'intéressant dans ce moment-ci. Les conférences, que les Ministres de Danemark, de Prusse et de Suède continuent d'avoir entre eux et avec M. Panine, sont très fréquentes; on n'en pénètre pas encore bien le motif. On assure qu'elles ont pour objet les affaires de la Pologne, dans lesquelles la Russie voudrait engager la Suède à suivre ses principes et ses vues. Il paraît que l'on veut adoucir actuellement de ce côté-ci les premières démarches qu'on a faites en Pologne et ne pas les pousser aussi vivement qu'elles semblaient devoir l'être d'abord, dans la crainte de renverser du trône Stanislas Auguste, contre lequel la confédération générale est si animée que, pour peu que l'Impératrice retirât un instant à ce Prince sa faveur et son appui, il serait culbuté. Il y a lieu de croire qu'on veut attendre, avant d'agir, l'ouverture de la diète, ses premières opérations et l'esprit qui y régnera. On est intrigué ici des difficultés que le Nonce du Pape à Varsovie fait prévoir de la part de sa Cour à l'expédition des bulles. Le Ministère de Russie s'est adressé à M. le Prince de Lobkowitz à ce sujet et lui a demandé d'écrire à sa Cour pour la porter à s'employer par le moyen de son Ministre à Rome à lever les difficultés que l'on craint que cette Cour ne fasse à l'expédition de ces bulles. Lobkowitz a consenti d'écrire à ce sujet, en faisant observer au Ministère russe que, comme sa Cour ne s'était mêlée en aucune façon jusqu'ici des affaires de Pologne, il doutait

qu'elle voulût montrer y prendre quelque intérêt dans cette occasion-ci en se prêtant à cette démarche. M. de Crescenski, député de la confédération de Lithuanie, est sur son départ de ce pays-ci; on y attend incessamment ceux de la grande confédération des catholiques qui doivent s'y rendre. Un objet très intéressant dans ce moment-ci et qui devrait naturellement exciter l'attention des Turcs sur la conduite de la Russie, c'est le projet qu'elle suit de former de la ville de Dimitrosski [Dmitrovsk] une forteresse considérable, capable de contenir huit mille hommes de garnison et dans laquelle il y en aura cinq mille. La position de cette place, située dans des lieux déserts de la Nouvelle Servie, couvre le projet de cet établissement en rendant l'exécution plus secrète et plus facile et servira utilement à contenir les Turcs qui ne doivent pas voir de bon œil la Russie, s'ils en sont informés, élever une pareille forteresse à portée de leur nuire essentiellement.

74. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Compiègne, 21 août 1767.

Vous aurez vu, Monsieur, dans la correspondance de l'abbé Guyot l'aventure des deux Français dont il m'a rendu compte par sa lettre, N^o 12.

Nous ne pouvons qu'approuver que ce secrétaire ait employé ses bons offices auprès de M. Panine pour empêcher qu'on ne se sévit contre le cadavre du nommé Tisserand, et pour garantir une famille honnête du chagrin de cette flétrissure. Nous approuvons également le conseil qu'il a donné au nommé Arnaud, impliqué dans cette affaire, de se mettre à portée de se justifier des imputations dont on le chargeait.

Je saisis cette occasion pour vous faire connaître nos principes sur la conduite que vous aurez à tenir avec une espèce d'hommes qui paraît plus commune en Russie que partout ailleurs.

Si le gouvernement russe croit qu'il est de son intérêt ou de son honneur d'admettre indistinctement et sans examen tous les scélérats et les vagabonds qui peuvent atteindre les frontières de cet Empire et de n'établir aucune règle de police pour s'assurer de leur conduite,

nous ne lui envions ni cette gloire ni les avantages qu'il peut recueillir de cette politique. Mais ce qui nous intéresse c'est 1) d'empêcher que l'opprobre dont cette espèce de gens se couvre ne rejaillisse sur la nation française, 2) que l'émigration ne soit point encouragée par la certitude de trouver des ressources dans la protection qu'une compassion mal entendue engage quelquefois les Ministres du Roi dans les Cours étrangères à leur accorder.

On évite ce double inconvénient en ne donnant protection qu'à ceux qui, en sortant du royaume, ont satisfait aux lois, dont le voyage a un objet légitime et connu et dont la conduite prouve qu'ils conservent l'esprit de retour. Quant à ceux qui par leur désertion volontaire et malicieuse ont violé la loi primordiale de tout gouvernement, et qui se sont rendus coupables envers leur patrie d'un crime destructif de toute société, il n'est ni juste ni honnête qu'ils trouvent de l'appui dans les Ministres du Souverain qu'ils ont offensé: ils compromettraient la dignité de leur maître et leur propre réputation.

L'abbé Guyot m'a mandé plusieurs fois qu'on assurait positivement et hautement à Moscou que le traité d'échange, qui est depuis si longtemps sur le tapis entre les Cours de Russie et de Danemark, était conclu et même ratifié. Toutes les notions qui nous reviennent d'ailleurs contredisent cet avis, et ces notions sont telles qu'on ne peut guère refuser d'y ajouter foi. Elles induisent même à croire que les deux Cours ne sont pas encore d'accord sur l'objet de leur négociation. Cette position des choses ne nous rend que plus curieux de savoir si la nouvelle, que l'abbé Guyot nous a mandée, se soutient et si elle a été répandue et accréditée par le Ministère russe ou par ses agents, et dans ce cas quel peut avoir été l'objet d'utilité d'une pareille supposition dans un moment où l'on ne voit pas ce que Catherine II pourrait gagner à afficher un accord et une intelligence supposée avec le Danemark au hasard d'en être aussitôt démentie.

Il y a lieu de suivre les notions que l'abbé Guyot donne sur la négociation prétendue d'un traité de subsides entre la Suède et l'Angleterre.

75. M. Rossignol au Duc de Choiseul.

Moscou, 24 août 1767.

M. de Panine, chez lequel j'ai passé assidûment plusieurs fois chaque semaine, m'avait promis de me délivrer incessamment sa réponse à la lettre que je lui ai remise de votre part, ce qui m'a fait différer jusqu'à présent de vous écrire, dans l'espérance que celle-ci vous parviendrait par le retour du courrier. Mais ce Ministre s'est rejeté jusqu'ici sur les occupations multipliées que lui donnait l'assemblée des députés des États pour la différer encore. J'allai le voir avant-hier; ce Ministre me fit dire qu'il ne lui était pas possible de me parler dans ce moment. Ce matin M. Panine, que je n'ai pu voir, m'a fait réitérer la promesse d'expédier incessamment sa lettre, en ajoutant que je pouvais renvoyer mon courrier, et qu'il adresserait cette réponse par une estafette à M. le Prince de Galitsine. Je fis répondre à M. de Panine que mon courrier était à ses ordres, qu'ainsi j'attendrais qu'il voulût bien le charger de sa réponse; ce Ministre me fit dire alors qu'il me la remettrait dans deux jours.

Cette conduite de M. Panine choque tout le monde; les Ministres alliés m'ont témoigné combien elle leur paraissait ridicule et peu convenable aux égards qu'il devait à la France et à vous en particulier; mais la paresse naturelle à ce Ministre et la dissipation que lui occasionnent ses tendres liaisons avec Mme de Stroganov sont incroyables et ne se conçoivent pas dans un homme de son âge.

Je continuerai d'aller assidûment chez M. Panine pour presser la réponse, et, s'il me fait envisager de nouveaux délais, je demanderai les passeports nécessaires pour expédier mon courrier, afin de lui faire sentir l'indécence de son procédé dans cette occasion. J'espère que par ce moyen je réussirai à recevoir de sa part une décision.

Quoique ce Ministre ait éludé de m'en parler toutes les fois que je l'ai vu, je n'ignore pas cependant que l'intention de l'Impératrice est de n'admettre aucun tempérament au sujet du titre Impérial qu'Elle prétend devoir être inséré dans les lettres du Roi, comme il l'a été ci-devant, et, d'après ce qui m'est revenu à ce sujet, je dois m'attendre que ce sera le fond de la réponse qui me sera remise.

Le Ministère russe s'occupe toujours vivement des affaires de Pologne et d'y maintenir les esprits dans des dispositions conformes à ses vues pendant la prochaine diète. On a parlé de faire marcher un nouveau renfort de 10 mille hommes de troupes russes vers les frontières de la République, mais, comme je n'en aperçois point l'utilité, je n'ajoute pas foi à ce bruit. Ce ne sera que lorsque l'on apprendra ici l'élection des onces pour la future diète qu'on pourra juger plus sûrement des projets de la Russie en Pologne, si elle en a d'autres que le rétablissement des dissidents, objet dans lequel on ne peut que redouter qu'elle réussisse après tout ce qu'elle a fait pour y parvenir. On prétend que l'indisposition particulière de l'Impératrice contre la France est encore accrue par les avis qu'Elle a des menées secrètes que cette dernière puissance pratique en Pologne pour contrecarrer ses vues. On attribue aux Czartoryski d'avoir semé ces bruits dans l'intention de se rendre plus recommandables et de s'attirer de plus grands ménagements de la part de la Russie, qui leur témoigne fréquemment son mécontentement de leur conduite.

M. Panine a parlé à M. Rossignol du présent de 6 mille roubles offert à la famille du Marquis de Bausset par Sa Majesté Impériale. M. Rossignol refuse de le recevoir sans y être autorisé. M. Panine attendra la réponse.

M. l'abbé Guyot est parti de Moscou le 9 août. Sa conduite en Russie lui a valu l'estime du Ministère russe et des Ministres étrangers. L'Impératrice Elle-même en a parlé plusieurs fois avec éloge.

Les députés des États, depuis l'ouverture de leur assemblée, ont procédé d'abord à l'élection qu'ils devaient faire de trois sujets, parmi lesquels l'Impératrice en choisirait un pour remplir la place de maréchal de la diète. La pluralité des voix s'est portée sur MM. le Comte Zachar de Tchernichev, président du Collège de guerre, le Comte Ivan d'Orlov et M. de Bibikov, général major. Le choix de Sa Majesté Impériale est tombé sur ce dernier. Le premier s'est excusé d'accepter ce poste à cause de la multiplicité des occupations que lui donnait son département. Le Ministère russe a dressé des instructions qui ont été remises aux députés sur la conduite qu'ils doivent tenir relativement à la rédaction du code des lois qui doit être l'objet de leur travail. Il y aura plusieurs départements qui

examineront d'abord et séparément les différentes matières de jurisprudence et un comité secret chargé de les rédiger et de les mettre en ordre.

Il n'a encore été question, à ce qu'on m'assure, dans cette assemblée, que de trois points qui ont été discutés. La plupart des séances, auxquelles l'Impératrice assiste incognito, n'ont été employées qu'à y prononcer des discours qui ont roulé sur les grandes qualités et les vertus de la Souveraine, ainsi que sur son amour pour ses peuples. Cette assemblée a résolu de faire une députation vers l'Impératrice pour lui donner les titres de grande, de sage et prudente et de mère de la patrie. Cette députation s'est rendue ce matin au Palais de l'Impératrice; l'affluence du monde curieux d'assister à cette auguste cérémonie était prodigieuse et contribuait à en relever l'éclat. Sa Majesté Impériale, revêtue du manteau impérial, la couronne sur la tête, a reçu cette députation sous son dais dans la salle du trône. La cérémonie a commencé par un discours du maréchal auquel M. le Vice-Chancelier a répondu, après quoi l'Impératrice prenant la parole a remercié les États des titres qu'ils lui offraient, en ajoutant qu'Elle n'avait encore rien fait pour mériter celui de grande; que c'était à la postérité à en décider; que la sagesse et la prudence étaient des dons du Ciel dont Elle devait le remercier, et qu'Elle n'avait aucun mérite par Elle-même s'il les lui avait accordés; qu'à l'égard du titre de mère de la patrie, Elle chercherait toujours à le justifier par son amour pour ses peuples. Ensuite les députés ont été admis à l'honneur de baiser la main de Sa Majesté Impériale.

76. M. Panine au Duc de Choiseul.

Moscou, 27 août 1767.

M. Panine répond à la lettre de M. le Duc de Choiseul du 18 juin 1767 sur l'affaire du titre Impérial.

Cette réponse contient une très longue discussion et la dernière résolution de l'Impératrice à ce sujet, qui est de s'en tenir à faire suivre la correspondance par des chargés d'affaires. M. Khotinski est nommé à cet effet, et le Prince Galitsine est rappelé.

77. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 28 août 1767.

Monseigneur. Les difficultés des inspecteurs de la douane au sujet des vins partis de Bilbao ont été fort désapprouvées par le Ministère, et il a été ordonné de les recevoir comme vins d'Espagne. Cette décision, quelque juste qu'elle soit, n'a pu changer le goût et le gosier de ces inspecteurs qui, en obéissant, continuent d'assurer que ces vins sont de France. Les gens qui connaissent les manœuvres du commerce prévoient que la plus grande partie des vins de Bordeaux ira désormais faire un tour en Espagne. La différence de douze roubles par oxhofft qui se trouve dans le tarif en vaut la peine. Le contrôleur de la douane, qu'on suppose être intéressé dans cette spéculation frauduleuse, a dit à un de ses amis qu'il y avait des raisons particulières qui engageaient la Russie à favoriser le commerce d'Espagne, et que ces raisons n'étaient connues que de l'Impératrice, du Comte de Munich, de M. de la Herreria et de lui. L'extension du commerce en est une qui se présente d'abord et qui suffit pour déterminer un gouvernement éclairé; mais, s'il m'était permis de me livrer aux conjectures, je dirais que cette faveur n'a d'autre motif que de diminuer la consommation de nos denrées. Nos rivaux naturels ne sont pas plus jaloux des avantages de notre commerce que les Russes ne le paraissent. La Souveraine inspire ces sentiments, Elle ne trouve pas d'autre moyen de montrer sa mauvaise volonté qui est augmentée par le dépit de voir que la France s'empresse peu de la diminuer.

On attend un Français, nommé M. de Rivière, qui vient, dit-on, travailler au grand ouvrage de la législation. Il a été devancé par un adjoint, nommé Bautreay, et par un secrétaire, nommé Borderies, qui sont arrivés par mer. L'Impératrice a écrit au gouverneur de cette ville pour lui ordonner de faire à ces gens l'accueil le plus favorable. Les perquisitions que j'ai faites à leur sujet m'ont appris que ce M. de Rivière était intendant à la Martinique, qu'il vient de donner au public un ouvrage estimé sur le droit naturel, et que M. de Stackelberg l'avait engagé à venir en Russie lors de son passage par la France. Le Prince Galitsine et Diderot l'annoncent dans des lettres de recomman-

dation qu'ils ont données à ses précurseurs, et que j'ai lues, comme d'un homme du mérite le plus solide et le plus brillant. Je ne puis supposer que M. de Rivière, qui a eu un état si public en France, ait pris la résolution de venir en ce pays sans avoir communiqué ses projets à Votre Grandeur et sans avoir obtenu son agrément.

On vient de me dire que l'on prépare pour M. Panine l'hôtel de M. de Vorontsov qui est destiné aux Grands Chanceliers. Je n'ai point de peine à croire cet avis. On offrira à ce Ministre tous les appâts qui pourront l'engager à s'éloigner du Grand-Duc, d'ailleurs on le trouve surchargé d'occupations: les assiduités indispensables auprès du jeune Prince, le soin des affaires et ses amours partagent si fortement son esprit qu'il est impossible de ne pas laisser en souffrance quelqu'une de ces parties.

78. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 7 septembre 1767.

Nous comptons que la réponse de M. Panine à ma lettre concernant le mot de Majesté Impériale ne tardera pas à nous parvenir. La décision de l'Impératrice de Russie sur cet objet, tout petit qu'il est, et précisément parce qu'il est si petit, pourra nous faire juger du degré d'intérêt que cette Princesse met à conserver une correspondance entre les deux Cours par des Ministres caractérisés. Nous croyons n'avoir rien laissé à désirer à la Cour de Moscou, ni du côté des sentiments, ni de celui des procédés.

Je compte, Monsieur, que, dans les premières lettres que je recevrai de votre part, vous aurez pris le fil des affaires politiques dont l'abbé Guyot m'a rendu compte pendant le temps que sa commission a duré. Vous voudrez bien, ainsi que ce secrétaire l'a fait, tâcher d'embrasser dans vos relations les affaires intérieures de l'Empire russe, tout comme celles du dehors.

Nous serions fort aises de trouver dans vos premières relations de quoi résoudre les problèmes de l'arrangement qu'on prétend avoir conclu entre la Russie et le Danemark, et de quoi fonder un jugement positif sur les avis réitérés que l'abbé Guyot nous a donnés à ce sujet.

Vous continuerez aussi de veiller de votre mieux sur la marche de la négociation qui subsiste entre les Cours de Londres et de Moscou, et vous tâcherez de découvrir si des motifs politiques entrent dans le retard du départ de M. de Tchernichev pour l'Angleterre.

Rien n'est plus chimérique ni plus extravagant que le projet prétendu de l'alliance du Nord d'entretenir cent mille hommes à portée d'agir vers les Pays-Bas. Cependant vous ne devez point négliger de profiter des moyens que l'abbé Guyot vous aura donnés d'approfondir cette matière.

79. M. Rossignol au Duc de Choiseul.

Moscou, 9 septembre 1767.

Comme M. Panine me faisait espérer toutes les fois que je me rendais chez lui qu'il me remettrait au plus tôt sa réponse, j'ai différé l'envoi de la lettre ci-jointe pour en charger le courrier, dans l'idée qu'elle vous parviendrait plus promptement et plus sûrement que par la poste ordinaire. Quoique je me sois présenté assidûment chez ce Ministre trois fois par semaine et qu'il m'ait promis chaque fois de me remettre sa lettre le surlendemain, voyant que le temps s'écoulait insensiblement sans obtenir l'effet de sa promesse, j'ai pris le parti de demander à M. le Vice-Chancelier un passeport pour le courrier et j'ai annoncé son départ sans cesser de me présenter chez M. Panine. Ma conduite a opéré l'effet que j'en espérais: ce Ministre, qui m'avait promis positivement de me remettre sa lettre samedi dernier, me fit dire ce jour-là qu'il ne pouvait me recevoir, mais que je vinsse chez lui le lundi suivant à la même heure et qu'il me rendrait sa réponse. Je m'y suis rendu en conséquence à l'heure indiquée, et M. de Panine me demanda si mon courrier était prêt à partir; je lui dis qu'il n'attendait que ses ordres; sur quoi M. de Panine me remit la lettre ci-jointe. Ce Ministre m'ajouta qu'il avait cherché à rendre le plus clairement qu'il lui avait été possible les intentions que l'Impératrice avait manifestées sur l'affaire dont il était question; que c'était à présent à la Cour de France et à vous à décider du parti que vous croyez devoir prendre et dont vous restez le maître.

M. de Panine ne m'en dit pas davantage sur ce sujet et ne m'a pas remis en même temps, comme je lui ai demandé et qu'il me l'avait promis, une copie de sa lettre dont par cette raison j'ignore le contenu, mais je me propose de la lui demander. C'est tout ce que j'ai tiré de M. Panine.

En sortant du cabinet de ce Ministre, j'allai chez M. le Vice-Chancelier sous le prétexte de le remercier du passeport qu'il m'avait envoyé la veille pour mon courrier, et je lui demandai l'explication de ce que M. de Panine m'avait dit que la France était maîtresse de se décider sur le parti qu'elle voudrait prendre. Ce Ministre me dit que la lettre de M. Panine laissait à votre choix de conserver M. le Prince Galitsine ou de le laisser partir et de se contenter d'un chargé d'affaires; à quoi je répliquai que, si vous étiez le maître d'en décider, vous préféreriez certainement de le garder.

Il y a toute apparence que cette tournure relative à M. le Prince Galitsine a été insérée dans la lettre de M. de Panine à l'instigation du Vice-Chancelier qui n'ignore pas que son parent est fort attaché à son poste, qu'il serait désolé d'être obligé de quitter un séjour qu'il aime et sa place de Ministre dans laquelle il arrange ses affaires particulières pour revenir ici simple chambellan, n'ayant d'ailleurs point de bien pour s'y soutenir.

Quoi qu'il en soit, j'avais eu quelque temps auparavant une grande conversation avec le Vice-Chancelier au sujet de la difficulté que produit le titre Impérial. Ce Ministre, qui m'avait témoigné sa surprise de ce que M. de Panine ne m'avait pas encore remis sa réponse, me dit alors qu'elle serait telle que je pouvais la présumer, c'est à dire que Sa Majesté Impériale, ne pouvant admettre les deux premiers moyens que vous aviez proposés, s'en tenait au troisième qui est celui de faire suivre la correspondance entre les deux Cours par des chargés d'affaires. M. le Vice-Chancelier m'ajouta que le Ministère de Russie ne pouvait pas agir autrement qu'il faisait en cette occasion, que, l'Impératrice ayant reçu plusieurs lettres du Roi dans lesquelles le titre Impérial se trouvait renfermé, cette Princesse ne pouvait qu'être sensible à la suppression qu'on en voulait faire aujourd'hui, et qui lui était personnellement désagréable. Je répondis à M. le Vice-Chancelier que l'Impératrice ne pouvait pas prétendre [à] un traite-

ment différent de celui qui avait été constamment mis en usage du temps de feu l'Impératrice Elisabeth; qu'il ne [se] trouvait dans aucune des lettres que le Roi a écrites à cette Princesse le titre Impérial ajouté à Majesté; que le Roi ne le donnait ni à l'Empereur ni à l'Impératrice-Reine, et que la Russie ne pouvait pas exiger que le Roi changeât son protocole qui est de ne jamais ajouter aucune épithète à aucun prince dans les lettres que Sa Majesté leur écrit. M. le Vice-Chancelier me répliqua que, si la Cour de France n'avait pas accordé d'elle-même ce traitement à l'Impératrice actuelle, cette Princesse n'aurait point à se plaindre; qu'Elle avait regardé cette distinction qui lui avait été donné à son avènement au trône comme une marque flatteuse de l'amitié du Roi; qu'ayant été soutenue dans plusieurs lettres, Elle était d'autant plus peinée actuellement de s'en voir privée, et qu'Elle n'eut rien fait paraître de cette différence qu'Elle avait aperçue ensuite, si la Cour de France ne l'avait relevée avec affectation; que la Russie ne demandait pas que la France changeât son protocole en sa faveur, mais qu'elle suivit celui qu'elle avait adopté et dans lequel les lettres, qu'il me citait, étant insérées, il surviendrait un changement si l'on recourait à l'ancien usage; qu'il ne pouvait pas admettre qu'il se pût glisser une faute de chancellerie de cette nature dans des lettres signées par le Roi et contresignées par un de ses Ministres; que ce titre ne répugnait pas davantage au génie de la langue française puisqu'il pouvait être inséré dans tous les actes, comme traités, déclarations, mémoires et dans toutes les pièces publiques. Enfin M. le Vice-Chancelier me prouva par tous ses discours que l'Impératrice était décidément et fermement résolue à ne pas se relâcher sur ce point.

Tout ce que je pus objecter à ses arguments parut faire comme impression sur lui et fut combattu avec les mêmes armes, de sorte que, voyant que je ne pouvais rien gagner sur lui, je me retranchai à lui dire que M. le Prince Galitsine serait sûrement très peiné d'une discussion qui pouvait priver les deux Cours d'entretenir réciproquement auprès d'elles des Ministres caractérisés. M. le Vice-Chancelier me dit alors que cet incident était sans doute très fâcheux, mais qu'il fallait qu'il cédât aux circonstances, ce qui m'a confirmé dans le soupçon que j'avais déjà que, peut-être, M. Panine n'a tant différé à

me remettre sa réponse que pour se donner le temps de prévenir M. le Prince Galitsine sur son contenu et de lui adresser d'avance des ordres en conséquence.

La négociation avec l'Angleterre paraît suspendue au moins jusqu'à la formation du nouveau Ministère britannique. Celle touchant l'échange du Holstein est au même point de conclusion; on est fort surpris des délais qu'apportent les deux Cours à l'échange des ratifications du traité, conclu entre elles à ce sujet, et dont on ne devine pas encore la cause. Cependant M. d'Assebourg parle publiquement de son départ comme prochain; il m'en a parlé de même; mais personne n'y ajoute encore foi; on présume que ce Ministre pourra aller à Dresde et qu'il sera relevé par M. de Schulenburg qui y réside.

Quant aux affaires de Pologne on attend d'être instruit du choix qui sera fait des nonces pour la future diète pour juger plus sûrement des vues de la Russie. En attendant il paraît que cette puissance travaille auprès de ses partisans pour les disposer à rompre la confédération aussitôt après la diète. Elle a trop senti les risques qu'elle a courus lors de la dernière quand elle a cherché à laisser subsister celle qui existait alors, et elle ne veut plus retomber dans la même faute.

Il est parti d'ici il y a quelques jours un courrier destiné, dit-on, pour Vienne; mais on n'a pu rien découvrir encore de l'objet de cette expédition.

Je ne puis m'empêcher de vous représenter que, l'animosité contre la France qui augmente journellement ici, surtout de la part de l'Impératrice, rendant presque nuls tous les canaux par lesquels je pourrais être informé de ce qui s'y passe, il serait désirable que je pusse être à même de m'en ouvrir quelques-uns aussi sûrs que secrets. Je ne le pourrais qu'au moyen de quelque argent bien placé; mais je ne puis me servir de cette voie sans une autorisation de votre part. J'espère que vous en sentirez l'importance et la nécessité pour vouloir employer ce moyen dont je ne ferais usage que dans le cas d'une nécessité indispensable et reconnue, et pour des objets qui seraient assez intéressants pour m'y engager.

Je crois que le chiffre de M. Bausset dont je me sers est connu,

ce qui m'oblige à beaucoup de réserve et me fait espérer que vous voudrez bien le changer.

On attend depuis quelque temps à Pétersbourg un M. de la Rivière qu'on dit avoir été ci-devant intendant à la Martinique et être fort versé dans la jurisprudence, et que l'Impératrice a attiré pour se servir de ses lumières dans l'ouvrage de la rédaction des lois dont il est question ici. Une partie de ses gens et son secrétaire sont déjà arrivés à Pétersbourg où on l'attend lui-même incessamment. Je veillerai la conduite de M. de la Rivière, sujet du Roi.

M. de Saudray emporte les cartes géographiques que M. de Bausset s'était procurées de ce pays-ci.

80. Le Duc de Choiseul à l'abbé Guyot à son passage à Stockholm.

Versailles, 13 septembre 1767.

La conduite que vous avez tenue avec M. Panine, relativement au présent que Sa Majesté Impériale voulait vous faire remettre, mérite nos éloges. Les motifs sur lesquels vous avez fondé vos refus étaient justes et honnêtes. Je ne puis pas désapprouver la résolution où vous étiez de vous abstenir de prendre congé de l'Impératrice, puisque vous eussiez eu l'air d'obtenir par grâce ce qu'on avait prétendu vous refuser de droit.

81. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 13 septembre 1767.

Si M. Panine vous parle de la résolution que l'Impératrice, touchée des malheurs qu'a éprouvés la famille de feu M. le Marquis de Bausset, a prise de faire compter aux héritiers de ce Ministre le présent ordinaire de 3,000 roubles, vous répondrez que nous trouvons que, M. le Marquis de Bausset étant mort pendant le cours de sa mission, ses héritiers ne sont pas dans le cas d'accepter ces présents, surtout en argent; cependant ils ne pourront qu'être infiniment flattés des intentions bienfaisantes de Sa Majesté Impériale. Au surplus, je présume

qu'on n'ignore pas à Moscou la générosité avec laquelle ce Roi a pourvu au délabrement de la fortune de ce Ministre.

Veillez être attentif aux opérations de la grande assemblée des députés de la nation russe. C'est un phénomène bien extraordinaire dans un gouvernement semblable et bien capable de tourner des têtes, si celles des Russes étaient capables de lumières, de vues, et si l'amour de la liberté pouvait y trouver entrée. Il paraît que tout cet appareil n'est qu'une comédie que Catherine II se donne sous le beau prétexte de vues d'humanité et de bienfaisance.

Le despotisme de la Russie rencontrera, sans doute, assez fréquemment des obstacles parmi ses partisans, même les plus décidés; mais, la force étant toujours prête à écraser quiconque ose résister, les Polonais obéiront en gémissant. Cependant leur ancien amour pour la religion pourrait bien se réveiller et, peut-être, ranimer celui de la liberté, s'il est vrai que l'arrivée du nouveau Nonce a renouvelé la fermentation des esprits sur cette matière.

Les conférences des Ministres russes avec ceux des Cours de Berlin, de Stockholm et de Copenhague pourraient bien avoir pour objet de disposer ces dernières à ne point former d'obstacles au désir qu'a l'Impératrice de Russie de se faire déférer par la prochaine diète la garantie des lois et de la tranquillité intérieure de la Pologne. Malgré la complaisance excessive avec laquelle elles ont jusqu'ici applaudi à la conduite tyrannique des Russes en Pologne, on doit douter qu'elles puissent s'aveugler au point de voir avec indifférence que la nation polonaise renonce à son indépendance et à sa législation propre pour s'abandonner à la direction d'une puissance ambitieuse, qui perpétuera sa domination dans le royaume par les mêmes moyens dont elle se sert depuis plus de trois ans pour y disposer de toutes choses selon son gré et son intérêt.

Le projet de fortifier la ville de Dimitrovski doit en effet exciter toute l'attention de la Porte qui a déjà marqué de la jalousie et du mécontentement des changements qu'on a introduits dans la milice de l'Ukraine et des dispositions menaçantes qu'on fait sur cette frontière. Vous chercherez tous les moyens possibles pour être instruit de ce qui se passera dans cette partie, ainsi que dans toute la ligne des frontières de la Turquie, et vous aurez attention d'exécuter l'instruc-

tion que l'abbé Guyot doit vous avoir transmise de mander les notions qui vous reviendront sur ces objets à M. le Chevalier de Vergennes.

Si l'archevêque arménien, qui s'est rendu à Moscou pour solliciter l'appui de l'Impératrice en faveur de la religion grecque, est sujet de la Porte ou des nations indépendantes, vous voudrez bien en faire part au même Ambassadeur.

82. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Moscou, 24 septembre 1767.

Monseigneur. On ne voit pas ce que Catherine gagne à vouloir tenir secret le traité concernant le Holstein et à afficher une si grande intelligence avec le Danemark, à moins qu'Elle ne sente peut-être que cet accord intime ne peut subsister que par l'espérance, dont Elle le flatte que l'affaire du Holstein sera terminée conformément à ses désirs, et ce moyen est bien capable d'entraîner la Cour de Copenhague dans tous les partis et dans toutes les complaisances que celle de Russie exigerait d'elle.

Il y a déjà quelque temps que la Suède a fait part à la Russie des termes où elle en est avec l'Angleterre relativement à la négociation qu'elle suit pour conclure un traité de subsides avec cette dernière puissance. Il n'est pas probable que, l'Impératrice n'ayant pas pu amener jusqu'ici la Cour de Londres à lui accorder les subsides qu'elle désire de sa part, cette Princesse s'intéresse sincèrement et vivement auprès de cette Cour à l'effet d'obtenir d'elle pour la Suède un avantage qui est refusé à Elle-même. D'ailleurs je ne pense pas que dans la situation où sont les finances et l'intérieur de l'Angleterre, et vu le refroidissement qui paraît exister entre elle et la Russie, le Ministère britannique soit fort touché de l'intérêt que l'Impératrice de Russie témoignerait prendre au succès de la négociation de la Suède.

83. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Moscou, 5 octobre 1767.

Monseigneur. On assure que le Roi de Pologne a regagné beaucoup de son crédit à cette Cour-ci, et qu'il y a fait insinuer que, si

l'Impératrice voulait travailler à lui faire obtenir la pluralité parmi les nonces, ce serait le moyen le plus sûr, en la joignant au parti russe, d'opérer le rétablissement des dissidents, et qu'il en garantissait la réussite; mais il y a apparence que ce Prince profiterait aussi de cet avantage pour parvenir à ses vues. L'animosité de la nation polonaise contre son Roi paraît extrême. Ce Prince est perdu si l'Impératrice retire un seul instant de lui son secours. Il n'est pas probable que Catherine II veuille détruire son propre ouvrage. Il est à craindre cependant qu'en le soutenant Elle n'aliène la nation et ne la rende par là rétive sur l'objet de complaisance qu'Elle exige d'elle.

On ne dit rien encore du départ de M. le Comte de Tchernichev pour Londres. Ce qu'il y a de certain, c'est que les liaisons intimes de cette Cour avec l'Angleterre sont toujours les mêmes, et on ne serait pas étonné que le traité d'alliance n'eût lieu, surtout si M. de Maccartney était chargé de cette négociation.

La récolte de cette année, qui en général a été bonne, a dissipé la crainte que l'on avait que la disette ne se fit ressentir dans cet Empire; cependant, comme les eaux-de-vie manquent et que tous les seigneurs, qui ont contracté avec la couronne, sont obligés de fournir la quantité à laquelle ils se sont engagés, on doit s'attendre qu'une partie de la récolte sera employée et consommée pour faire cette boisson, ce qui diminuera considérablement l'abondance des grains et en fera soutenir les prix assez haut.

84. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Moscou, 19 octobre 1767.

Monseigneur. Je suis fort attentif à suivre les opérations de l'Assemblée de la diète de la nation russe, quoique je pense, comme on est assez généralement persuadé ici, que ce phénomène extraordinaire n'est en effet qu'une comédie jouée sur les apparences de l'humanité et de la bienfaisance et dirigée par le despotisme. La manière dont l'élection des députés s'est faite le prouve bien. Ce sont les favoris et les personnes les plus affidées à l'Impératrice qui dirigent tout, qui font la lecture des lois d'une voix ou si précipitée ou si basse qu'à peine les

entend-on, et dont la teneur est souvent tronquée. Ils demandent ensuite l'approbation de l'Assemblée qui n'a garde de la refuser à ce qu'elle n'a point entendu et encore moins compris. Ce n'est point un examen mûr et suivi ni des réflexions et des observations des discussions profondes sur les différentes matières. Peu de personnes en sont capables et aucune n'oserait élever la voix contre l'autorité souveraine qui préside. Personne n'ignore qu'il y a une tribune qui donne sur la salle de l'Assemblée, d'où l'Impératrice peut tout voir et tout entendre sans être aperçue; on sait que cette Princesse s'y est rendue plusieurs fois incognito; cela suffit pour contenir les pensées des moins dociles et régler les inspirations de la multitude. Cette Assemblée vient d'adresser un acte au Sénat pour que ce Corps, conjointement avec elle, engage l'Impératrice à accepter les trois titres qui lui ont été offerts. Elle a aussi décidé que l'original des instructions, dressées par cette Princesse et remises de sa part aux députés, seraient enfermées dans une boîte d'or. Ces instructions sont une compilation des ouvrages de Montesquieu et d'un livre intitulé „Du délit et des peines“. Si ces résolutions sont flatteuses pour la Souveraine, elles n'avancent en rien pour l'examen des lois; lorsque l'Assemblée les aura adoptées, elles doivent être portées au Sénat pour y être approuvées. L'on prétend que ce Corps y trouvera matière à de grands changements et que le code projeté y rencontrera beaucoup d'opposition, si toutefois on le laisse juge d'un ouvrage déjà approuvé et ratifié par la nation. Mais il y a apparence que le moment de la difficulté n'est pas assez prochain, vu la lenteur avec laquelle on procède à cette opération pour qu'on doive s'en occuper d'avance.

Il y a tout lieu de présumer, en effet, que le despotisme de la Russie rencontrera assez fréquemment en Pologne d'assez grands obstacles parmi ses partisans, même les plus décidés. Tout ce qui nous revient de la disposition des esprits dans ce royaume annonce que le mécontentement y augmente et qu'il règne une grande désunion parmi les confédérés. Ils [ne] se sont réunis facilement d'abord que dans l'espérance que la Russie coopérerait à détrôner le Roi. L'appui, que cette puissance a accordé à ce Prince, en a détrompé une partie. L'opposition que Stanislas a montrée au rétablissement des dissidents ne leur paraît actuellement qu'un jeu joué de sa part pour prouver à sa nation qu'il

est forcé à y consentir, et que c'est le seul moyen qu'il aperçoive d'éviter les malheurs qui la menacent. Aujourd'hui ce Prince garantit à l'Impératrice le succès de cette affaire et semble vouloir la retenir par là de pousser plus loin ses démarches contre lui. Les grands en Pologne, qui se sont portés à la réussite de ce projet, paraissent à présent en appréhender les suites, parce qu'ils voient que la Russie, d'accord en ce point avec le Roi de Pologne, augmentera par ce moyen le crédit de ce Prince, qui sera plus en état de les faire repentir de leur opposition à ses autres vues particulières. Cette crainte les met en défiance de la Russie. Ils appréhendent que, sous l'apparence d'agir contre Stanislas, elle ne travaille en effet à l'agrandissement de son pouvoir. Ils redoutent encore plus que les partisans de ce Prince ne trouvent le moyen d'insinuer à la nation des idées défavorables à la Russie, tandis qu'ils s'en serviront pour le combattre lui-même avec avantage. Enfin, à juger des sentiments des chefs opposés au Roi par ce qu'ils en manifestent, il semblerait que l'intention du Roi de Pologne, dès le premier moment de son élévation, a été d'employer tout ce que l'artifice et la ruse ont de plus adroit et de plus séduisant pour tromper la Russie, et que le projet de ce Prince est de se servir des manœuvres mêmes de cette puissance pour cheminer vers son but. Ils ne manquent pas de faire remarquer que, la diète étant contraire aux lois et tout ce qui se passe en Pologne péchant contre la forme prescrite, il sera facile au Roi de revenir contre tout ce qui sera réglé et de le faire annuler par la suite. Ils font aussi apercevoir toutes les ressources que la constitution de la République fournit aux intrigues d'un prince habile pour parvenir à ses vues. Ils vont même jusqu'à imputer au Roi d'être d'accord avec la Cour de Rome sur le rôle qu'il doit jouer dans l'affaire des dissidents et sur les suites que ses opérations doivent avoir. Les quatre députés qui sont ici paraissent être dans la même opinion et être convaincus de la duplicité de ce Prince. Ils cherchent actuellement à inspirer les mêmes soupçons à la Russie et à l'aliéner par là de ses bontés en sa faveur. C'est la conduite du Roi de Pologne, jusqu'à présent bien réfléchie et mûrement pesée, qui peut seule expliquer l'énigme et autoriser ces défiances, si l'on y trouve, comme on l'en accuse, une ruse et une fausseté capable d'en imposer à la Russie, de faire retom-

ber sur elle tout l'odieux de sa conduite et de révolter sa nation contre le despotisme de cette puissance.

Quel que soit l'ancien amour des Polonais pour leur religion, il paraît qu'il est moins puissant aujourd'hui que la crainte qu'ils ont des Russes et leur haine pour leur Roi. Le mot de liberté n'est plus qu'un vain mot et un être chimérique dont la Russie a dissipé jusqu'à l'ombre; il ne pourrait revivre qu'autant que le Roi de Pologne parviendrait à donner de la consistance aux projets qu'on lui suppose. Si la diète n'agite, suivant les lois, que l'affaire des dissidents, qui est la seule dont il soit question dans les universaux de convocation, et termine ensuite ses séances, Sa Majesté Polonaise gagnera beaucoup, et l'Impératrice de Russie échouera dans son dessein de se faire déférer par cette Assemblée la garantie des lois et de la tranquillité intérieure de la République.

Il y a lieu de présumer en effet, Monseigneur, que la complaisance excessive des puissances du Nord pour la Russie dans les affaires de Pologne est moins l'effet de leur indifférence ou de leur aveuglement que celui d'intérêts plus importants et plus pressants qui les obligent dans le moment actuel de lui sacrifier la Pologne, dont foncièrement elles doivent voir avec peine l'asservissement à l'ambition russe, à laquelle elles ne sont point en état de s'opposer.

Le goût de la tranquillité et du repos, qui augmente, domine actuellement à la Porte, rendant cette Cour comme insensible aux démarches de la Russie en Pologne. On ne peut guère s'attendre que son attention soit assez efficacement réveillée par les projets de cette Cour-ci touchant la ville de Dimitrovski et l'établissement d'une milice en Ukraine. D'ailleurs, on assure que la Porte a consenti à ce que les fortifications en terre de cette ville fussent relevées sur la représentation que la Russie lui a faites, que ces ouvrages n'avaient pour but que la salubrité de l'air de la ville. A l'égard du projet d'une milice en Ukraine, il paraît que la distraction, que causent à cette Cour-ci les affaires de Pologne et les difficultés qui se rencontrent au succès de ce plan, en ont [a] fait abandonner ou du moins suspendre pour du temps l'exécution.

85. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Fontainebleau, 29 octobre 1767.

Je vous adresse ma réponse à M. Panine avec la copie de la dite réponse qui vous servira d'instruction.

Vous remarquerez et me rendrez compte de l'impression que fera sur M. Panine le contenu de ma lettre, et, quelle qu'elle soit, si ce Ministre entre en matière avec vous, après lui avoir expliqué fortement les raisons que vous tirerez de cette lettre, vous terminerez dans tous les cas par lui répondre que vous m'en informerez.

Vos soins quant à présent doivent se borner à m'informer avec détail de tout ce qui se passe en Russie. Les vues politiques de cette puissance, les moyens qu'elle emploie, les intrigues intérieures de l'Empire, celles du palais en tous genres, l'opinion que l'on a sur la majorité du Grand-Duc, — tous ces points sont des objets intéressants et que vous sentirez nécessaires, puisque les moyens de rétablir notre influence en Russie dépendent d'une circonstance.

J'augmenterai votre traitement pour cette commission à mesure que vous me ferez connaître vos besoins.

J'ai reçu vos deux lettres qui accompagnaient celle que vous m'avez envoyée de M. Panine.

86. Le Duc de Choiseul à M. de Panine.

Paris, 29 octobre 1767.

Le Roi a vu avec satisfaction dans la réponse que Votre Excellence a été chargée de me faire de la part de l'Impératrice de Russie sur la très petite difficulté, qui s'est élevée à l'occasion de l'épithète Impériale, que cette difficulté n'altérerait point les sentiments d'amitié qui unissent Sa Majesté à Sa Majesté Impériale.

La distance des deux États, le peu de rapports politiques qui se trouvent entre eux dans le moment présent, rendent effectivement assez inutiles l'entretien de la correspondance par des Ministres caractérisés. Le Roi a pensé que les Souverains, sans s'écrire et sans se faire part des événements qui concernaient leurs familles, pouvaient conserver les

sentiments qu'ils se devaient l'un à l'autre, et il espère que cette interruption de lettres n'altérera pas l'amitié bien connue de l'Impératrice de Russie pour Sa Majesté. Je ne répéterai donc pas à Votre Excellence qu'il n'est pas possible d'ajouter une épithète, en écrivant à l'Impératrice de Russie, que l'on n'a pas ajoutée depuis des siècles à l'Empereur des Romains. Je ne lui dirai pas que l'on n'est pas le maître, quelque grand que l'on soit, de changer l'idiome de la langue, et qu'il serait aussi contraire à cet idiome d'écrire *Votre Majesté Impériale* qu'il serait ridicule d'écrire au Roi de France *Votre Majesté Très Chrétienne* ou *Votre Majesté Royale*. J'observerai simplement à Votre Excellence qu'il y a une erreur dans sa lettre au sujet de la reconnaissance du titre Impérial de la part de la France en 1744 en faveur de l'Impératrice Elisabeth. Je vais à cet égard rétablir l'ordre des faits.

Lorsque cette Princesse désira obtenir des puissances de l'Europe le titre d'Impératrice, Elle négocia avec ces puissances pour cet effet et Elle l'obtint à diverses conditions.

La réversale qu'Elle donna à la France porte l'aveu formel qu'Elle n'en devait la reconnaissance qu'à la complaisance du Roi, mais ce qui est plus important, cette Princesse prit l'engagement solennel que ce titre n'apporterait aucun changement au cérémonial usité entre les deux Cours.

Pierre III renouvela l'engagement qui formait le prix de cette complaisance. Votre Excellence sait mieux que personne que l'Impératrice actuelle de Russie à son avènement au trône marqua de la répugnance à renouveler l'acte à la faveur duquel Elle avait Elle-même joui du titre d'Impératrice du vivant de l'Empereur, son époux. Le Roi, qui désirait de ménager sa délicatesse, fit proposer l'expédient de constater par une convention, d'un côté, la concession irrévocable du titre Impérial et, de l'autre, la perpétuité de la condition de cette concession, c'est à dire le maintien de l'ancien cérémonial. La forme de cet expédient n'ayant pas été goûtée, Votre Excellence sait par quels motifs on convint avec le Baron de Breteuil que l'Impératrice donnerait avant la remise de la lettre de créance de ce Ministre une déclaration générale à tous les Ministres étrangers résidant à Pétersbourg. Le contenu en fut concerté avec lui, et Elle renouvela indirectement l'engagement

des réversales. Votre Cour jugea à propos d'insérer dans cette déclaration qu'elle regardait le titre Impérial comme inhérent à l'État. Mais, les lois d'un souverain n'obligeant que ses sujets, chaque puissance était libre d'adopter ou de rejeter la nouvelle maxime qu'elle voulait établir. Il importait peu à la dignité du Roi que les Souverains de la Russie portassent le titre de Tsar ou celui d'Empereur, ni qu'ils le rendissent ou le crussent inhérent à leur sceptre; mais ce qui lui importait était de constater que cette nouveauté serait sans conséquence pour les prérogatives de sa couronne. Sa Majesté n'hésita donc pas à l'adopter, mais Elle ne se porta à cette nouvelle complaisance qu'en déclarant que le terme de cérémonial, sur lequel on avait essayé d'élever des nuages, comprenait la préséance de la France sur la couronne Impériale de Russie. La contre-déclaration que Sa Majesté fit remettre, en conséquence, fut acceptée sans difficulté.

Cet exposé n'a pas besoin d'être appuyé de réflexions. Il en résulte que le seul et le vrai contrat qui ait existé sur cette matière entre les deux Cours est fondé sur les réversales d'Elisabeth et de Pierre III, renouvelées sous une autre forme par Catherine II. La concession du titre Impérial du côté de la France et l'engagement de rien innover sur le cérémonial et nommément sur la préséance du côté de la Russie, — voilà la chose et le prix ou plutôt voilà la loi sous laquelle la France eut la complaisance d'accorder ce qu'elle était maîtresse de refuser.

Je suis entré dans ce détail afin qu'il ne reste aucun doute de cérémonial entre les deux Cours. L'Impératrice de Russie demande que l'on ajoute à l'épithète *Impériale* en lui écrivant, la France ne croit pas le pouvoir; il en résulte que les deux Souverains ne s'écriront plus. De même la France donne le titre d'Impératrice à la Souveraine de Russie aux conditions que le cérémonial ancien des deux Cours et surtout la préséance de la couronne de France sur celle de Russie sera conservée; si l'Impératrice jugeait à propos de changer quelque chose au cérémonial ou de prétendre innover sur la préséance, le Roi ne serait plus tenu à reconnaître le titre Impérial en faveur des Souverains de Russie, et les deux Cours se retrouveraient comme elles étaient avant 1744.

J'ai informé M. le Prince de Galitsine du parti décidé de faire

suivre dans les deux Cours la correspondance par des chargés d'affaires. Je réitère à Votre Excellence la demande de ses bontés pour M. Rossignol. M. de Khotinski éprouvera de ma part les mêmes marques d'attention et dans toutes les occasions je m'empresserai de prouver le désir qu'à Sa Majesté de maintenir l'union et la bonne harmonie entre les deux Couronnes.

87. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Paris, 29 octobre 1767.

J'ai reçu vos lettres, №№ 4 & 5, des 24 août et 9 septembre, avec la lettre que M. Panine vous a chargé de me faire passer. Je vous parle dans une dépêche particulière de l'objet de cette lettre et de la réponse que le Roi m'a ordonné d'y faire.

Le S-r Desaudray m'a remis les cartes et les plans que feu M. le Marquis de Bausset a voulu qu'il fût chargé de m'apporter et dont vous m'avez fait passer l'état.

Nous ne sommes point étonnés du soin avec lequel Catherine II cherche toutes sortes de prétextes pour couvrir sa mauvaise volonté et son éloignement pour la France, mais Elle ne parviendra jamais à justifier l'injustice et l'arrogance de sa conduite.

Si la Russie veut attendre à suivre sa négociation avec l'Angleterre que le Ministère britannique ait pris une forme un peu stable, il y a apparence que le traité ne sera pas conclu de sitôt. Il paraît d'ailleurs que la Cour de Londres ne se prête aux apparences d'une négociation, qu'afin de ne pas choquer Catherine II dans la chimère de son système favori.

Quant à la négociation concernant le Holstein, il paraît par les avis que nous recevons du Danemark qu'elle est prête à être terminée. Mais nous pensons toujours également qu'il n'est nullement question de l'objet important de l'échange du Holstein ducal entre les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, mais simplement de quelques arrangements de limites entre les différentes portions du Holstein et d'autres objets moins importants.

Les notions, que je vous transmets concernant les deux négociations dont je viens de vous parler, doivent servir à vous éclairer dans vos recherches, mais elles ne doivent pas ralentir votre zèle, ni les démarches qu'il est important que vous fassiez pour tâcher de découvrir la vérité sur ces deux objets.

Nous sentons que, dans la position où nous nous trouvons vis-à-vis de la Russie, il n'y a que vos liaisons personnelles ou des moyens de séduction qui puissent nous ménager des correspondances et nous procurer des avis secrets. Le Roi emploierait volontiers quelques sommes d'argent pour nous ouvrir quelques canaux sûrs et fidèles; mais l'expérience réitérée, que nous avons faite de la fausseté des Russes, rend cette entreprise très délicate. Il est à craindre que de doubles traitres apostés n'abusent de votre confiance, qu'ils ne vous compromettent ou qu'ils ne vous donnent que de faux avis. Le temps n'a pu vous procurer encore les connaissances locales nécessaires pour éviter tous ces écueils, mais vous devez tâcher de préparer l'exécution de cette idée en formant des liaisons et en gagnant la familiarité des personnes que vous croirez propres à remplir vos vues. Vous pouvez même faire quelques tentatives particulières, telle que serait celle de demander copie du projet de traité avec l'Angleterre ou de la convention avec le Holstein, et vous pourrez vous engager à procurer une récompense convenable pour la communication de ces pièces. Ceux qui voudront dans des occasions particulières rendre des services au Roi peuvent être assurés que Sa Majesté les récompensera toujours proportionnellement à l'importance de leurs avis et de leur zèle.

Je ne conçois pas pourquoi tous les Ministres du Roi en Russie ont successivement été persuadés que les chiffres de leur correspondance étaient interceptés. Je n'entends pas dire que les Ministres des autres Cours résidant en Russie fassent les mêmes plaintes. Peut-être n'est-ce qu'un petit tour de politique que la Cour de Russie pratique pour inspirer aux Ministres du Roi une réserve et une circonspection, qui les empêche de mander des choses qui pourraient déplaire à Catherine II. Quoi qu'il en soit, je vous envoie un nouveau chiffre pour correspondre avec moi.

88. Le Duc de Choiseul à M. Panine.

Paris, le octobre 1767.

J'ai rendu compte au Roi de la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois d'août.

Sa Majesté n'a pu voir qu'avec peine que la persévérance de votre Cour dans son opinion sur une discussion, qu'un simple éclaircissement paraissait devoir terminer et le choix, que vous m'annoncez avoir été fait entre les différents partis que le Roi avait proposés, entraînent l'impossibilité de continuer la correspondance directe entre Leurs Majestés et celle d'entretenir des Ministres caractérisés aux Cours respectives.

Il ne reste au Roi qu'à se conformer à cette détermination de votre Souveraine, et, la retraite de M. le Prince de Galitsine devant en être une suite, Sa Majesté laisse à votre Cour et à ce Ministre le choix de la manière dont on voudra l'effectuer.

En vous exprimant ainsi l'acquiescement du Roi aux résolutions de votre Souveraine, Sa Majesté désire qu'il ne reste pas le moindre nuage ni sur ses procédés ni sur l'équité de sa conduite. Jalouse de donner une nouvelle preuve de la sincérité de ses dispositions pour votre Cour, Elle pense ne pouvoir mieux remplir cet objet, ni mieux répondre à la confiance et à la franchise, avec laquelle Votre Excellence a été chargée de m'expliquer les motifs de la détermination de sa Cour, qu'en m'ordonnant de vous faire également part de sa façon de penser.

Le simple exposé des faits justifiera ses principes et sa résolution. J'entre avec d'autant plus de plaisir dans ce détail qu'il prouvera en même temps les soins que le Roi s'est donnés pour prévenir toutes les suites inévitables et possibles de la détermination actuelle de la Russie.

Je demande pardon à Votre Excellence si je reprends à son exemple les choses à l'époque où la Tsarine Elisabeth désire [désirait] de figurer parmi les puissances de l'Europe sous le titre d'Impératrice, mais tout ce qui concerne le cérémonial entre les deux Cours est nécessairement lié, et, pour en juger sainement, il faut prendre la chose dans son principe.

L'Impératrice Elisabeth ne crut pas qu'un titre inconnu en Russie pût être inhérent à sa couronne; Elle négocia avec les puissances pour le faire reconnaître et l'obtint à diverses conditions. La révérende qu'Elle donna à la France porte l'aveu formel qu'Elle n'en devait la reconnaissance qu'à la complaisance du Roi; mais ce qui est plus important, cette Princesse prit l'engagement solennel que ce titre n'ajouterait aucun changement au cérémonial usité entre les deux Cours.

Pierre III renouvela, etc. (comme dans la lettre du 29 octobre 1767) jusqu'aux mots: „*maîtresse de refuser*“ (inclusivement).

Il paraît évident après cela que c'est à nous à réclamer l'exécution de ces actes qui ont fixé la possession du cérémonial entre les deux Cours. Bien loin d'autoriser un changement dans l'étiquette, ils consacrèrent à jamais celui qui était en usage, et ils formèrent un corps d'engagement qui devait désormais être perpétuel.

Les conséquences de ces principes n'échapperont pas aux lumières de Votre Excellence. Elle sentira qu'on ne peut pas imputer avec quelque vraisemblance à la France d'avoir échangé délibérément son style précisément dans le moment où tous ses soins tendaient à conserver celui dont Elle se servait.

La date de la lettre où l'épithète *Impériale* fut ajoutée pour la 1-ère fois au titre *Majesté* détruit seule tout ce qu'on peut dire à cet égard. En effet elle est du 10 août et ne fut remise que le 3 décembre, le jour même que parut la déclaration de la Cour de Russie. Cette déclaration n'a donc point influé sur le style de cette lettre antérieure de 4 mois. Ce changement n'a donc pas été une concession réfléchie; il n'en résulte aucun contrat et il sera toujours vrai qu'une inadvertance de copiste a seule occasionné cette erreur. Elle subsista néanmoins dans deux lettres subséquentes; on ne s'en aperçut que lors de l'expédition de la lettre de créance du Marquis de Bausset, mais on attachait si peu de valeur à la réformation de cette erreur qu'on ne pensa pas à en prévenir ce Ministre. Ce fut même par l'effet de cette ignorance qu'il se laissa induire à déclarer que ce n'était qu'une omission de Chancellerie; mais le Roi désavoua cette assertion dès qu'il en fut instruit, et votre Cour connaît trop bien ces maximes sacrées reçues entre Souverains pour se prévaloir de l'opinion privée

d'un Ministre désavoué par son maître. Votre Excellence se rappellera que Sa Majesté fit déclarer au Ministre de Russie résidant à Paris et que le Marquis de Bausset déclara également à Pétersbourg que „le défaut de l'épithète *Impériale* n'était point une omission, parce qu'il était d'usage de n'employer que le terme de *Majesté*, et qu'on n'ajouterait le titre distinctif du Souverain que dans l'énumération des qualités de la suscription, et qu'on n'écrirait point au Roi *Votre Majesté Très Chrétienne*.“

Votre Cour, Monsieur, trouvait dans cette déclaration l'interprétation que vous m'assurez qu'elle regrette de ne pouvoir plus adopter aujourd'hui. On n'a pas cessé de la rejeter dans tout le cours de la négociation, et le Roi n'a rien négligé pour constater que cette discussion était purement grammaticale, et qu'en ajoutant l'épithète *Impériale* au titre *Majesté*, si l'usage et l'analogie de la langue et de son étiquette l'eussent permis, Sa Majesté n'aurait pas cru donner quelque chose de plus à votre Souveraine qu'en la qualifiant *Impératrice* dans la suscription de sa lettre, et qu'en refusant ce que l'usage ne lui permettait pas d'accorder, Sa Majesté n'a prétendu rien retrancher de toute l'étendue que l'on peut donner au titre *Impérial*, ni révoquer en doute de l'inhérence de ce titre à la couronne de Russie constatée par un acte solennellement adopté par la France.

Après tous ces éclaircissements, permettez-moi de vous demander, à mon tour, s'il serait étonnant que la France trouvât des raisons secondées pour se refuser à l'innovation que votre Cour exige, car il est évident que c'est ainsi qu'il faut caractériser sa demande. La dignité de Sa Majesté est intéressée dans un objet de prétention où Elle ne peut rien voir que d'arbitraire. L'importance que votre Cour y met, sa persévérance à l'exiger et sa détermination à rompre tout commerce avec la France plutôt que de s'en désister jettent sur toute cette affaire un jour peu analogue aux sentiments que Sa Majesté a témoignés par tant de complaisances et d'égards. La distinction métaphysique et inintelligible pour nous qu'on veut établir entre ce titre *d'Impératrice* et celui de *Majesté Impériale*, à raison de l'inhérence du titre *Impérial* à la couronne de Russie, présente une obscurité de sens et de conséquence qu'il serait superflu d'approfondir. Le langage n'est point au pouvoir des rois, l'usage seul en est le maître; le Roi a ex-

pliqué celui dont il se sert; votre Cour persiste à vouloir qu'il le change; elle est trop éclairée et trop jalouse de sa propre dignité pour n'avoir pas senti d'avance ce que celle de Sa Majesté pourra exiger d'elle.

L'engagement que le Roi a pris de reconnaître le titre *Impérial* est conditionnel. La Russie a pris celui de ne rien innover dans le cérémonial. Le cérémonial est indivisible; sa partie la plus intéressante et la plus délicate est, sans doute, celle du style dont les Souverains se servent directement entre eux. En envisageant les choses sous ce point de vue, la déclaration de votre Cour dégage le Roi de toute espèce d'obligation et ramène les choses au même point où elles étaient avant que la France ait eu la complaisance de reconnaître le titre *d'Impératrice* en faveur de la Tsarine Elisabeth.

Au surplus je ne puis trop vous répéter que les dispositions du Roi et ses vœux pour la continuation de la bonne intelligence entre les deux Cours sont entièrement conformes à ce que vous me mandez des sentiments de votre Souveraine. Il ne dépendra pas de Sa Majesté de lui donner toutes les marques d'égards que ces circonstances pourront comporter. Elle se prêtera avec plaisir aux moyens d'empêcher que les intérêts des deux couronnes ne souffrent de la cessation de leur correspondance directe. Sa Majesté ne peut qu'attendre ce que votre Cour fera à cet égard, et Elle est prête à se conformer à l'exemple qu'elle lui donnera.

89. Le Duc de Choiseul à M. de Rossignol.

Versailles, 8 novembre 1767.

J'ai reçu, Monsieur, les lettres, N^o 6 et 7, que vous avez pris la peine de m'écrire le 24 septembre.

Les explications dans lesquelles vous êtes entré avec M. Panine, au sujet des mauvais procédés que les employés de la douane de Pétersbourg ont eus avec le courrier qui vous a été expédié il y a quelques mois, ne paraissent être susceptibles d'aucune réplique, et nous espérons que cette aventure fera sentir au Ministre russe la nécessité de prendre des mesures convenables pour empêcher qu'à

l'avenir ces employés ne se portent plus à des excès aussi contraires au droit des gens et aux usages reçus chez toutes les nations policées.

Les principes que vous vous êtes faits relativement aux Français, qui pourront réclamer votre appui, sont conformes aux intentions du Roi que je vous ai fait connaître, et je ne puis que vous exhorter à ne pas vous en écarter dans la pratique.

Nous trouvons très juste, Monsieur, l'observation que vous faites sur l'abus que plusieurs Français pratiquent, en portant un uniforme qu'ils n'ont nul droit de porter, et sur la convenance dont il serait d'empêcher que le déshonneur, dont ces sortes de gens se couvrent souvent, ne rejaillisse sur l'habit qu'ils usurpent et sur la nation. Le Roi vous autorise à prendre en conséquence des mesures pour remédier à cet abus. Le meilleur moyen en est de demander et de faire demander à tous ceux, qui paraîtront dans le public revêtus d'uniformes français, la représentation des titres qui les autorisent à les porter. Ces titres ne peuvent être autres que les brevets de leurs emplois et la preuve récente de leur existence actuelle au service du Roi. Si ces titres ne vous paraissent pas suffisants, ou si on refuse de les produire, vous avertirez ou vous ferez avertir les personnes intéressées de quitter l'uniforme et, dans le cas de refus de leur part, vous les désavouerez et vous les dénoncerez à la police.

Je ne doute nullement que le gouvernement russe, intéressé à ne pas laisser subsister un moyen d'abuser le public, ne prenne des mesures en conséquence. En tout cas votre désaveu que vous répandrez dans le public doit vous suffire, et, après cette précaution, on ne peut qu'abandonner à la police du pays le choix de réprimer ou non un pareil désordre.

M. de Salderer [Saldern] devant être rendu maintenant à Copenhague, on saura vraisemblablement bientôt à quoi s'en tenir sur le traité entre la Russie et le Danemark qui paraît sur le point d'être consommé. On peut croire d'avance que toute cette négociation n'est qu'un piège adroit que la Russie tend à la cupidité et à l'inexpérience de la Cour de Copenhague, afin de détourner son attention de tous les projets dont elle s'occupe et, peut-être, pour l'entraîner à coopérer à une partie de ceux qu'elle peut être soupçonnée de méditer encore.

Rien ne serait moins stable que l'arrangement dont vous me parlez par votre lettre, № 7, et il faudrait ou que la Cour de Danemark s'aveuglât ou qu'il y eût en effet des articles secrets qui lui assurassent des avantages inconnus, pour qu'elle y souscrivit.

Vous ne pouvez être trop attentif, Monsieur, à tout ce qui pourrait vous conduire à découvrir le véritable objet de cette singulière négociation, car le but que les deux puissances se proposent, chacune de leur côté, n'est pas difficile à pénétrer.

Vous me parlez, Monsieur, d'un refroidissement qui paraît subsister entre l'Angleterre et la Russie. Cet objet est important et vous auriez bien fait d'entrer dans quelques détails qui nous eussent mis à portée de juger la position réelle des deux Cours.

On nous mande de Pologne différentes particularités concernant la mission des députés des confédérés à Moscou; on assure entre autres que M. Panine leur a annoncé une prétention de deux millions de roubles, dont sa Souveraine demandait le paiement à la Pologne pour l'indemniser des frais que la résistance des Polonais à l'exécution de ces vues lui avait occasionnées.

Nous comptons trouver dans vos premières lettres des détails positifs sur tous ces objets et sur les déclarations que le Ministère russe aura faites aux confédérés. On ne peut guère douter qu'elles ne soient conformes à la conduite despotique que le Prince Repnine tient en Pologne.

Le sieur Desaudray m'a présenté en effet les cartes dont la note était jointe à l'une de vos précédentes dépêches, ainsi que quelques mémoires relatifs à ces mêmes cartes. L'abbé Guyot n'est point encore arrivé; j'attendrai la remise des papiers dont il est porteur, pour faire vérifier si tous ceux que feu M. le Marquis de Bausset m'avait annoncés me sont parvenus.

Ma lettre à M. Panine, Monsieur, fait connaître si clairement les inconvénients auxquels la Russie s'exposerait, si elle voulait étendre les prérogatives du titre Impérial, qu'il y a lieu de croire qu'elle ne succombera pas à la tentation de réaliser cette chimère.

90. Le Roi de Prusse à l'Impératrice de Russie.

Potsdam, 26 novembre 1767.

Le Roi de Prusse remercie l'Impératrice de Russie d'avoir bien voulu lui communiquer son ouvrage sur les lois.

91. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 4 décembre 1767.

J'ai reçu vos lettres des 5 et 19 octobre dernier, N^o 8 et 9.

Nous voyons par les détails que vous mandez sur les vues de la Russie, relativement aux affaires de la Pologne, que cette Cour n'avait point encore laissé transpirer le plan qu'elle avait déjà commencé à exécuter à Varsovie, et les députés de la confédération auront été bien étonnés à leur retour dans leur patrie de trouver les choses aussi avancées qu'elles le sont. Il me semble qu'on prête des desseins contradictoires au Roi de Pologne et des vues dont ce Prince n'est pas capable. Ce qui paraît de plus certain, c'est que ce Prince a toujours été secrètement d'accord avec Catherine II, et qu'il avait obtenu la permission de mettre en usage vis-à-vis de sa nation de petites finesses pour tâcher de lui donner le change; mais les derniers événements de la diète avaient amené les choses au point que toutes ces manœuvres devenaient superflues. Le ton de dictateur que le Prince Repnine a pris et les moyens violents, dont il l'appuie, ont fait disparaître jusqu'à l'ombre d'une opposition. Il ne reste plus aux Polonais qu'à attendre avec crainte et avec inquiétude les lois que le despote du Nord voudra lui [leur ?] dicter et à voir consommer une entreprise dont l'histoire ne fournit pas d'exemple.

Je ne suis point étonné de la conduite que les députés de la confédération ont tenue vis-à-vis de vous; elle a été vraisemblablement l'effet de la crainte de se rendre suspects de quelques liaisons avec la France. Quoi qu'il en soit, je ne puis qu'approuver la conduite que vous avez tenue avec eux. Vous leur devez des politesses comme à tout autre particulier qui vous aurait prévenu d'honnêtetés, mais vous ne deviez nullement reconnaître leur caractère.

Il paraît certain que M. Macartney sera renvoyé en qualité d'Ambassadeur en Russie. Ce changement est bien singulier après les circonstances dont le départ de ce Ministre de Pétersbourg a été précédé. Cette nouvelle mission semble annoncer qu'on reprendra la négociation du traité d'alliance. Cet objet est de la dernière importance, et vous ne devez rien négliger pour découvrir tout ce qui y sera relatif. Je vous ai autorisé à employer des moyens pécuniaires pour vous ouvrir des canaux secrets. J'espère que cela nous sera pas difficile dans un pays où tout est vénal, d'autant que je ne doute pas qu'on ne vous ait mis sur la voie de quelques intelligences que le Marquis de Bausset avait commencé à se ménager.

Nous ne sommes point étonnés des détails que vous nous mandez sur la manière dont se passent les prétendues opérations de la diète de Russie pour fixer la législation de cet Empire. Il était aisé de prévoir que ce ne serait qu'un simulacre qui servirait à l'amusement de Catherine II, ou tout au plus à couvrir d'un vain nom les oracles despotiques de ce nouveau législateur. Il n'était point à présumer qu'Elle donnât à sa nation esclave et ignorante une liberté et un droit qu'Elle enlève de force aux Polonais libres et éclairés sur leurs intérêts; Elle veut également prescrire des lois arbitraires aux deux nations, mais les Russes gagnent au moins l'air de coopérer eux-même à la législation, consolation qu'on n'a pas même laissée aux Polonais.

92. Note, adressée par le négociant Raimbert au Duc de Choiseul,

en Russie et de leurs effets
rendant compte de ses opérations de commerce.

5 décembre 1767.

Depuis l'année 1765 mes embarquements pour la France se sont montés environ à *trois millions* de livres. L'Impératrice, les Ministres et les négociants russes les ont vus avec satisfaction et semblent avoir conçu le désir de voir la nation française entrer en concurrence avec les Anglais dont on voudrait secouer le joug et la dépendance dans le commerce.

Je sais, par des rapports sûrs, qu'on s'entretient souvent à la Cour et chez les Ministres de ce qui se passe sur la Bourse de Pétersbourg, et que l'Impératrice et ses Ministres ont toujours une attention marquée sur les opérations françaises de commerce.

Les relations intimes que j'ai avec les puissants négociants russes et, j'ose dire, les procédés honnêtes et francs, que mon frère et moi cherchons à mettre dans toutes les affaires que nous traitons avec eux, les attirent en foule chez moi dans le désir d'étendre les correspondances immédiates avec la France. Quelques-uns même des plus riches ne proposent à d'autres leurs ventes et leurs entreprises qu'à mon refus.

Pour soutenir ces dispositions et les rendre plus utiles à la nation, j'ai chez moi cinq jeunes élèves français. Quoique toute cette jeunesse ne soit pas nécessaire dans mon commerce, je n'ai pu refuser à mon zèle le plaisir de former des émules aux Anglais et de préparer à la nation des sujets propres à être mis dans la suite à la tête de plusieurs comptoirs français.

Un des principaux motifs de mon voyage en France a été d'augmenter mes correspondances pour être en état d'occuper utilement cette jeunesse et la former avec plus de célérité par l'expérience.

J'espère, Monseigneur, de la bienveillance de Votre Grandeur qu'elle daignera favoriser mes vues et les appuyer de son autorité dans l'occasion.

MM. Dujardin de Ruze et C-ie m'honorent de leur confiance. Ajouter aux fournitures qu'ils font déjà des approvisionnements du Nord celles qu'ils peuvent encore en extraire pour la marine du Roi, ce serait, Monseigneur, augmenter mes opérations et les connaissances dont mes élèves ont besoin d'acquérir pour devenir utiles à la nation.

Les envois, que j'ai faits de Russie, ne sont pas les seules affaires qui ont été la matière de mon commerce. Les soieries, les draps, les glaces, les vins et toutes les sortes de meubles de France ont composé mes importations en Russie.

C'est au luxe des ameublements que le goût de la Cour et des Russes aisés s'est tourné depuis que les habits et les étoffes riches ont été prohibés.

Je dois faire observer ici, Monseigneur, que les ouvrages de Paris

pour les ameublements paient à leur sortie sept pour cent, droit énorme qui en rend l'écoulement moins grand. Cette partie de l'industrie française paraît mériter l'exemption de tout droit, ainsi que les soieries et les draperies. — La main-d'œuvre fait la plus grande valeur des garnitures de porcelaine, des feux bras, lanternes et pendules de bronze doré, d'or moulu, ainsi que des meubles, au lieu que les étoffes de soie et de laine ont un prix considérable par la matière première qui les compose.

Je remarque, Monseigneur, depuis plusieurs années, une fermentation dans le génie des négociants russes relativement au commerce et à la navigation. Je les vois empressés de se livrer au commerce direct avec la France et s'occuper très sérieusement des constructions et des armements maritimes.

Dans ces projets ils ont lieu d'attendre les plus grands encouragements de la part de l'Impératrice et du Ministère, fort portés à protéger les entreprises utiles au pays. Ces circonstances bien ménagées peuvent contribuer beaucoup à l'avancement de notre commerce et au dépérissement de celui de nos ennemis, seul moyen de réduire leur puissance maritime.

Attaquer le commerce de la nation prédominante sur les mers, c'est saper les fondements de son pouvoir dans ce genre de guerre. Nous avons deux voies qui nous conduiront à ce but.

Le premier serait, sans doute, que, profitant de la supériorité de nos productions et de notre industrie, les commerçants français les présentassent aux consommateurs russes par des facteurs et des navires français pour en extraire de même nos besoins.

Je ne saurais cependant céler que nos négociants et nos armateurs en général sont très peu disposés à former des établissements dans le Nord et à y entreprendre le commerce et la navigation. J'ai vu qu'il y en a peu parmi eux qui connaissent bien les branches de commerce qui en font la matière. Presque tous ignorent leur différents rapports et la manière dont on y traite les ventes et les achats. Si l'on ajoute à ces dispositions la difficulté de trouver en France des sujets qui sachent les langues étrangères, on se persuadera sans peine que notre commerce et notre navigation en Russie ne s'établiront d'une manière convenable que lentement et successivement. Ainsi ce

moyen sera vraisemblablement trop lent au gré du Ministère; il faut donc chercher un moyen auxiliaire, et c'est le second que je dois expliquer.

Les négociants russes paraissent portés, comme je viens de le dire, à étendre leur commerce et leur navigation en France où ils envoient déjà chaque année plusieurs de leurs navires. Les attirer chez nous par des facilités et des sûretés convenables, ce serait tirer de cette nation tous les avantages possibles.

Pour y parvenir, il conviendrait d'imposer un droit conforme au tarif ci-joint sur leurs productions, lorsqu'elles arriveraient en France d'autres ports que de ceux de Russie. Il faudrait ensuite exempter leurs navires du droit de tonneau. Les navires français ne paient point de droit de tonneau en Russie; il n'y a qu'une modique imposition pour fanaux, accidentes [sic] et balises et leurs personnes du droit d'aubaine, et enfin accorder l'entrepôt à toutes leurs matières de construction dans nos ports.

J'expliquerai sommairement ici, Monseigneur, les avantages qui résulteraient pour la France de ces nouveaux arrangements.

Excités par de pareilles faveurs, les négociants russes viendraient augmenter en France la concurrence des acheteurs et des vendeurs, ce qui est un des plus grands avantages que nous puissions désirer. Comme il y apprendrait à connaître plus particulièrement toutes les sortes de productions du sol et de l'industrie, ils en extrairaient des quantités plus considérables et donneraient cours chez eux à nos draps et autres fabrications de laines qu'ils reçoivent uniquement de la main des Anglais et des Hollandais.

Nos ports, toujours amplement approvisionnés des matières de construction de la meilleure qualité et à plus bas prix, mettraient nos armateurs en état de multiplier les constructions et leurs armements. Instruits par des relations immédiates, on ne les verrait plus recevoir les rebuts de la Hollande, qu'elle leur vend toujours fort cher. Ils entreprendraient enfin le commerce et la navigation de la Russie, contribueraient à y établir le crédit de la France et à y diminuer celui dont une nation rivale y jouit.

Ce serait s'abuser que de croire que la Russie voit sans jalousie la puissance et l'étendue du commerce et de la navigation anglaise, de

sorte que la lier à nos intérêts maritimes, ce serait remplir ses vues et les nôtres et la nécessité de s'opposer au despotisme anglais sur les mers.

L'article 5 du dernier traité de commerce et de navigation entre l'Angleterre et la Russie assure à cette dernière la navigation libre de toutes ses productions et par là seul paraît annoncer des *causes de dissensions utiles* à la France.

Quoique 'enfoncée dans le Nord, la Russie, plus redoutable à différents égards que la Hollande et nécessaire au commerce anglais, fera certainement mieux respecter la liberté de sa navigation et de son commerce. Si les Anglais y portaient atteinte, la Russie a des moyens de se faire justice à Pétersbourg et à Moscou même par les comptoirs anglais qui y sont établis.

On pourrait ajouter, en faveur des facilités qu'on propose d'accorder aux Russes, que la Russie acquérant dans le Royaume par le commerce de ses sujets des intérêts à ménager, elle se trouverait obligée de rendre justice aux sujets du Roi, toujours crédateurs chez elle.

L'entrepôt qu'on accorderait en France aux chanvres, lin, fer, cuivre, mâtures et bois de toute espèce, goudron, brai, fer blanc, toiles à voile, suif et graines de lin et de chanvre à semer ou à faire de l'huile serait un des plus puissants véhicules pour attirer les productions de Russie dans le commerce du royaume.

C'est par l'entrepôt que la Hollande et Hambourg se sont rendus les magasins les mieux assortis de l'Europe.

L'Angleterre s'est servie et se sert encore de ce moyen pour augmenter son commerce et sa navigation; il aura les mêmes succès en France et vraisemblablement des plus grands.

Le Royaume est un des plus grands consommateurs de l'Europe en fait des marchandises ci-dessus énoncées.

Les salaires et les frais qu'elles exigeraient à l'entrepôt y sont beaucoup moindres qu'en Angleterre, en Hollande et à Hambourg. Le Portugal, l'Espagne et l'Italie sont plus à notre portée pour l'écoulement des surabondances des matières entreposées dans nos ports. Ce sont là autant de motifs de préférence qui attireraient la majeure partie du commerce de Russie.

L'entrepôt dont il est question ne peut être sujet à des grands inconvénients. Les marchandises qui jouiraient de l'entrepôt en France ne paient point de droit et n'en acquittent qu'un fort modique. Leur encombrement doit rassurer les fermes du Roi contre les fraudes; ainsi aucune raison assez forte ne paraît combattre le projet de cet établissement utile.

Quoique je ne parle ici, Monseigneur, que de la Russie, je n'entends pas exclure les autres nations de la Baltique; au contraire, la France doit leur accorder et à leurs productions les mêmes faveurs, sans distinction pour modérer les avantages de la Russie, augmenter la concurrence chez nous, autant qu'elle peut l'être, et enfin susciter à l'Angleterre le plus grand nombre de rivaux possibles dans leur commerce et leur navigation.

Réunir les peuples de la Baltique dans l'intérêt de la navigation et du commerce, c'est les rendre les défenseurs de la liberté générale sur les mers contre le despotisme que les Anglais y ont usurpé sur toutes les nations.

Pour s'assurer de l'étendue des avantages que les arrangements qu'on propose doivent produire et pour déterminer la résolution du Ministère à ce sujet, par des connaissances plus particulières et plus détaillées, je suis prêt, Monseigneur, à exécuter les ordres que Votre Grandeur jugera à propos de me donner conformément au projet de me faire faire le voyage des ports de la Baltique qu'elle avait paru approuver.

Je partirais dans les premiers jours de janvier pour Stettin, premier port de la Baltique, dont il est important de bien connaître le commerce et la navigation. Après y avoir pris les renseignements nécessaires, je continuerais d'échelle en échelle pour y remplir le même objet.

Stettin, Dantzick et Kœnigsberg m'occuperaient jusqu'au temps que je serais obligé de me rendre à Pétersbourg pour les expéditions que j'ai à faire l'été prochain. Dès qu'elles seront finies, je reviendrais par Narva, Reval, Riga et Libau et, repassant par les mêmes ports dont il est mention ci-dessus, je perfectionnerais mes lumières sur les objets qui pourraient l'exiger. Par ces dispositions je serais en état de rendre compte de mon travail dans le mois de novembre ou de décembre de l'année prochaine.

Tarif sur les marchandises ci-dessous énoncées arrivant en France des pays et États étrangers qui ne les produisent pas.

	De la valeur.
Mâts, mâtereaux et poutres brutes	30 p. %
Planches, poutres soliveaux et autres bois travaillés de sapin et de chêne	20 p. %
Goudron, brai à poix	20 p. %
Chanvre, lin, cordages, toiles à voile, fer, cuivre	15 p. %
Graine de lin à semer . . . ,	15 p. %

Les sujets du pays, qui produisent les surdités marchandises et qui les apporteront directement des lieux originaires dans leurs propres navires, seront francs du droit de tonneau, si les navires français n'en paient point chez eux.

93. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Moscou, 14 décembre 1767.

Monseigneur. Quoiqu'on puisse encore considérer la ville de Lyon comme la principale et la plus importante ville du Royaume par rapport à la fabrication des étoffes de soie, à la quantité de ses manufactures et au nombre d'ouvriers qu'elle y emploie, on ne peut se dissimuler néanmoins qu'elle ne soit considérablement déchuë de son ancienne splendeur, et que l'état florissant où elle a été ne soit devenu par différentes raisons l'époque du dépérissement de ses manufactures et du tort immense qui en résulte pour tout le Royaume. On peut, ce me semble, réduire à trois causes principales un changement si préjudiciable à l'État et dont les puissances étrangères ont tiré la source des avantages dont ils jouissent et qu'ils nous ont enlevés.

La réputation que la ville de Lyon s'était acquise dans toute l'Europe par la qualité de ses fabriques, par son goût, son industrie, par l'agrément et la variété de ses desseins et de sa fabrication lui avait attiré de toutes parts une quantité de commissions en ce genre à laquelle elle pouvait à peine suffire avant les dernières guerres.

Les profits que faisaient les fabricants ont excité l'ambition de chaque particulier à le devenir, chacun a voulu participer aux bénéfices, de là cette multitude considérable de fabriques qui se sont élevées, de métiers établis et d'ouvriers qui y ont [sont] employés, sans qu'on ait fixé le nombre des unes ou celui des autres.

Les guerres que la France a eu à soutenir et d'autres circonstances particulières ayant fait diminuer nécessairement les demandes et le débit, le nombre des métiers a été naturellement réduit; mais la multitude des ouvriers est resté à la charge de leurs maîtres hors d'état de leur fournir du travail; des temps plus mauvais ayant accru le nombre qu'ils ont fait réformer, ces gens dénués d'autres talents ont cherché les moyens de subsister ailleurs par celui qu'ils avaient acquis; ils ont quitté en foule le Royaume, partie d'eux-même, partie par séduction, et ont été porter dans tous les pays étrangers leurs connaissances et leur industrie, de manière qu'il n'y a actuellement aucun pays où il n'y ait des fabriques d'étoffes de soie et des Français ou qui les ont élevées ou qui y sont admis comme ouvriers; ce qui a prodigieusement fait tomber le besoin que toute l'Europe avait des étoffes de Lyon. Quoique celles fabriquées dans les pays étrangers soient inférieures en général à tous égards, la facilité de les avoir, de choisir soi-même les desseins, l'exemption des douanes onéreuses et le plaisir de porter des étoffes fabriquées dans le pays l'emportent sur les autres considérations, et le fabricant français, guidé par son intérêt, a lui-même aidé à l'illusion des étrangers.

Les particuliers ont cherché par différents moyens à réparer les brèches que les circonstances avaient faites à leur fortune en se procurant un débit considérable chez l'étranger, et ils n'ont pas toujours été fort délicats sur le choix, ni retenus par le patriotisme: les uns ont pris le parti de voyager et d'aller offrant au rabais dans toutes les places commerçantes le produit de leurs fabriques; ils ont raisonné sur celles qu'ils ont vues et, soit en blâmant les défauts qu'ils ont aperçus, soit en louant ce qu'ils ont trouvé de bien, ils ont répandu des connaissances et des lumières, sans peut-être s'en douter eux-mêmes ou par émulation, jalousie et rivalité contre leurs compatriotes qui tendaient au même but qu'eux.

Si les différentes circonstances réunies ont occasionné la décadence

du commerce général du Royaume dans cette partie de la fabrication et de celui de la ville de Lyon en particulier, il y en a une cause principale encore plus intéressante qui subsiste et semble accroître journellement, c'est celles des pratiques illicites de plusieurs fabricants et particuliers qui, animés par la seule vue de leurs intérêts, n'ont pas honte de prêter leur ministère à dévoiler aux étrangers les secrets de la fabrication et de leur fournir les moyens d'augmenter et de consolider la leur au préjudice de celles de leur pays. Des dessinateurs de fabriques culbutés et ruinés, ne pouvant plus subsister à Lyon, sont passés dans les pays étrangers où on leur fait de grands avantages au moyen desquels ils relèvent leur fortune. Des fabricants dans l'espérance d'obtenir des commissions ont envoyé des échantillons, des coupons, des dessins, secours sans lesquels les fabriques étrangères n'eussent pas pu s'élever; d'autres, plus criminels, ont envoyé de Lyon en ce pays-ci des remises ou harnais de métiers prêts à être montés, de la soie toute préparée et des maillons, toutes choses sans lesquelles les fabriques de Russie ne pourraient point subsister, les Russes ne pouvant pas en faire. On m'a assuré qu'un riche marchand de Lyon, dont on n'a pas voulu me dire le nom, mais qui y demeure rue Puy-Gaillon, est l'auteur de ces envois; il en a aussi expédié pour Berlin. On tire actuellement de Lyon et de Paris par le canal, à ce qu'on m'a dit, d'un fameux tailleur, qu'on croit être le sieur Le Sage, ce que je ne puis néanmoins assurer, des papiers de toute espèce, qui sont de la dernière importance et nécessités pour l'entretien et le soutien des fabriques et pour tirer les dessins de nos étoffes, afin de les faire exécuter ici, ce qui serait impossible sans ce secours. On envoie, entre des glaces de miroirs et à l'abri d'autres artifices pareils qu'on met en usage pour faciliter la sortie hors du Royaume, du papier vernis, réglé et pour dessiner, du papier esquisse et de réduction, avec des études de Douet de Lyon, maître de fleurs. On m'a assuré même que c'était le Prince Galitsine qui envoyait de Paris à un fabricant de ce pays-ci, nommé Lazarov, des échantillons tout prêts de ce qui paraissait de plus nouveau. Indépendamment de ces pratiques clandestines, on a fait souvent acheter à Lyon des échantillons: on en prend une aune de chaque sorte d'étoffes et de dessins, sous le prétexte de donner en conséquence des commissions, et on les

fait exécuter ensuite ici. Les papiers réglés et de réduction facilitent les opérations des fabriques qui ne pourraient pas se soutenir sans ce moyen, et il faut avouer que les Russes, naturellement adroits, se sont formés singulièrement dans ce genre de travail au point qu'ils ont d'excellents ouvriers et fort intelligents. Ils réussissent très bien dans les velours, dans les étoffes brochées à fleurs de toutes sortes et dans les taffetas; si la qualité n'en est pas si belle ni si durable, la main-d'œuvre est à très bas prix. Cette différence remédie à la qualité; par exemple, l'archine de velours, qu'on vend jusqu'à dix et onze roubles venant de France, n'en coûte que quatre et six au plus des fabriques d'ici; ainsi on peut avoir deux habits presque pour un seul, et si l'on perd du côté de la solidité, de la couleur et de la durée des étoffes, on a l'agrément de les varier au moyen du bon marché. On m'a assuré qu'il y avait tant à Moscou que dans les environs près de sept mille métiers battants, ce qui est très considérable, mais n'en est pas moins croyable. Il manque encore de bons teinturiers pour les soies, mais on ne doit pas douter qu'ils ne travaillent à en débaucher pour les attirer ici. En tout on peut compter, sans crainte de se tromper, que les Russes chercheront à se procurer de France des ouvriers dans tous les genres, autant qu'il leur est possible; les Ministres et les particuliers sont autorisés secrètement à faire cette propagande, et ils se font un mérite d'en séduire de tous côtés pour les faire passer ici. Ils ont aussi le projet d'engager des ouvriers en bronze et en marqueterie pour faire des meubles qu'ils copient déjà très bien et toutes sortes d'ouvrages en bronze pour empêcher par là les envois considérables qu'on fait de ceux de France en tous genres. Toutes ces menées tendent nécessairement et insensiblement à la diminution et à la destruction de plusieurs branches de commerce de la France et, par conséquent, méritent de sérieuses attentions. Il serait essentiel que tous ballots, sortants des ports de France pour ce pays-ci, y fussent très rigoureusement visités avant leur départ pour éviter toutes sortes de fraudes et en découvrir les auteurs.

On vient de recevoir ici depuis peu du papier réglé verni et de réduction avec des esquisses, et on en attend encore incessamment. On assure que c'est le sieur Terasson, rue Puy-Gaillon, qui fait ces envois et ceux de la soie toute préparée, des harnais et des peignes

d'acier tant pour Berlin que pour d'autres pays étrangers. Les sieurs Dorbe et Boutin, ainsi que le sieur David-Fimabre, envoient ici dans différentes matières par les voies de Strasbourg, Bâle ou Fribourg, et que le sieur Deschamps en expédie à Vienne. Ces commissions viennent ici quelques fois par la voie de Hambourg. On fait aussi passer des soies teintes, mais surtout des dessins qu'on met entre des pièces d'étoffes ou dans des tonneaux de vin et à l'aide d'autres artifices semblables. On adresse aussi de Paris les dessins nouveaux et les papiers réglés et vernis. Pour prouver combien l'envoi de ce dernier article et celui des peignes d'acier, qu'on ne peut pas faire ici, est préjudiciable à la France et nécessaire aux fabriques étrangères, je sais que M. Pernon a donné un échantillon de velours à trois couleurs aux sieurs Remougin et Joubert, lesquels, dans l'espérance de recevoir d'ici des commissions considérables et sur la demande qui leur en a été faite, l'ont envoyé. On leur en a commandé 20 aunes qu'on a fait venir et dont on a tiré le dessin au moyen du papier réglé, et actuellement on en fait exécuter ici mille aunes.

Le meilleur moyen et le plus sûr, à ce qu'on m'assure, de déterrer les fraudes et leurs auteurs serait de faire faire des visites les samedis tant chez les négociants ci-dessus nommés que chez les chargeurs et chez tous ceux qui font des envois pour les pays étrangers. Il n'est pas douteux qu'on ne trouve alors des preuves des pratiques qu'on met en usage pour faire parvenir aux étrangers ces matières si importantes à la fabrication que sans elles celle des étrangers n'existerait pas.

94. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Moscou, 14 décembre 1767.

Monseigneur. La mauvaise volonté de l'Impératrice de Russie et son éloignement pour la France semblent encore augmenter, et l'on ne peut douter que ces dispositions ne soient fortifiées en Elle par l'opposition qu'Elle rencontre de sa part et par le chagrin qu'Elle ressent de ne pouvoir lui nuire directement. L'instabilité du Ministère britannique est, sans doute, une des causes qui empêche que la

négociation entre les Cours de Londres et de Moscou ne soit suivie; mais il y a aussi toute apparence que l'Angleterre, assurée d'entraîner dans son parti par des subsides la Russie et les autres puissances du Nord, lorsque les circonstances l'exigeront d'elle, ne se presse pas de se mettre à portée d'accorder ou de refuser des demandes qui lui seraient faites par ces Cours; que la situation de ses finances ne lui permettrait pas d'écouter actuellement, et qu'elle préfère de les tenir en suspens sur cet article. En attendant le choix de l'Ambassadeur anglais, destiné à venir résider ici, reste encore incertain, ainsi que le départ de M. de Tchernichev pour Londres.

95. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Moscou, 19 décembre 1767.

Monseigneur. L'Impératrice jugeant que, si le Danemark était assuré de la possession tranquille du Holstein par l'exécution actuelle du traité d'échange, il serait moins complaisant pour Elle, moins souple à ses volontés et se refuserait peut-être à ses vues et à ses projets, tant sur la Pologne que sur la Suède, cette Princesse, pour contenir la Cour de Copenhague, a fait insérer dans ces articles secrets des clauses qui lient étroitement le Danemark à ses intérêts et l'assurent de sa constance et de sa fidélité. De plus le traité est dressé de manière que la Russie pourrait en éloigner et même en éluder l'accomplissement lorsqu'il devra avoir lieu; que M. Panine, tant pour complaire au Grand-Duc que pour se mettre à l'abri du mécontentement que ce traité pourrait inspirer à ce Prince lorsqu'il devra le signer, a fait valoir la grandeur de l'Empire russe et des avantages qu'il en doit retirer; et que ce Ministre, pour inspirer de longue main à son pupille du mépris pour les petites possessions des Princes de l'Empire, n'a point négligé de les tourner en ridicule dans toutes les occasions, en quoi il a été très bien secondé par M. de Macartney pendant son séjour en cette Cour-ci. On prétend même que les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, qui doivent servir à l'échange, seront donnés au fils du feu Prince George.

Le refroidissement, qu'on a remarqué entre l'Angleterre et la

Russie, a été occasionné par la conduite de M. de Macartney et de son Ministère vis-à-vis l'Impératrice. Cette Princesse n'a pu pardonner au Ministre anglais de l'avoir trompée, insinuant qu'aussitôt après la signature du traité de commerce, dont il pressait la conclusion, la négociation du traité d'alliance entre les deux Cours serait mise sur le tapis et promptement terminée; mais, dès que M. de Macartney a eu atteint son but par la signature du traité de commerce, il n'a plus été question de celui de l'alliance. D'ailleurs l'Angleterre a nommé de son propre mouvement et sans aucune sollicitation préalable de cette Cour-ci un Ambassadeur pour y venir résider. La Russie s'est empressée d'en nommer un de son côté pour Londres. L'Angleterre s'en est tenue là; M. de Stanley a été pourvu d'une charge à sa Cour et depuis un an il n'a pas été remplacé. L'Impératrice a été très sensible à ce procédé, peu conforme aux égards et aux déférences que les Souverains ont coutume de se témoigner mutuellement. On attend actuellement ici la nouvelle de la nomination de l'Ambassadeur d'Angleterre qui doit venir y résider. On assure qu'il se mettra tout de suite en route, ce qui paraît difficile à croire, et on parle de nouveau du départ de M. de Tchernichev pour Londres. Quoi qu'il en soit, la bonne intelligence n'en a pas moins subsisté intérieurement entre les deux Cours. Elle est conforme au goût dominant de Catherine, et les difficultés qu'Elle éprouve de la part de la France au sujet du titre Impérial, jointes à la prétention sur la préséance sur laquelle le Roi insiste, ne peuvent qu'augmenter son amour pour l'une et son aversion pour l'autre.

Nous n'avions ici, Monseigneur, aucun indice de la prétention de deux millions de roubles que l'on vous a mandé de Pologne et que M. Panine avait annoncée aux députés de la confédération catholique qui sont ici. J'ai cherché à vérifier ce fait ainsi que celui des 18 mille Russes que la Russie se réserve d'entretenir perpétuellement en Pologne et qui seraient payés par la République, et je crois pouvoir vous assurer qu'il n'a été nullement question jusqu'à présent ni de ce projet ni de la déclaration de M. Panine à ces députés.

M. de Sacken, Ministre de Saxe à cette Cour, paraît destiné par celle de Dresde à succéder à M. le Comte de Flemming et à avoir la

direction des Affaires étrangères. On assure même qu'il partira d'ici au printemps prochain Ce Ministre, que je connais particulièrement dès le temps de son séjour en Suède et avec lequel j'ai été fort lié sur le ton d'amitié et de confiance, m'a paru être entièrement dans les principes de son prédécesseur par rapport à la conduite prudente et circonspecte qu'il pense que doit tenir sa Cour pour secouer toute dépendance onéreuse et se rendre une alliée utile. Son plan sera donc d'entretenir des troupes bien disciplinées et de rétablir les finances de l'Électorat pour faire respecter sa puissance et son amitié. M. de Sacken est un homme droit, d'une grande probité et d'une fidélité inviolable à sa parole. Il peut être cajolé par des propos sur sa naissance et ses richesses et flatté par des marques de déférence et de confiance. Il parle volontiers sur les affaires politiques, aime à s'en mêler et est flatté quand on adopte ses idées. Il m'a développé plusieurs fois le système de sa Cour et ses vues relativement à elle. Son plan est conforme à celui de son prédécesseur qu'il suivra, mais avec plus de chaleur et d'ambition. Son projet favori est la sécularisation de quelques évêchés dont les revenus augmenteraient ceux de la Saxe et la rendraient plus puissante. Il envisage cet État comme devant intéresser la France qui trouverait en lui un allié fidèle, capable de balancer avec elle les vues de la Cour de Vienne et celles de la Prusse, et d'augmenter l'influence qu'il convient au Roi d'avoir dans les affaires de l'Empire. Il marque un penchant de préférence pour la France, dont il a une grande idée et de laquelle il parle avec beaucoup de respect. Il a même été très utile à M. de Bausset par les avis et notions qu'il lui a donnés sur ce qui se passait ici, et il en a agi de même à mon égard. Le plan politique de M. de Sacken, par rapport aux Cours étrangères, m'a paru être de s'attacher à la France comme à la puissance par laquelle la Saxe peut et doit acquérir solidement et conserver [sic]. L'Angleterre et la Russie lui semblent à ménager, tant pour contenir le Roi de Prusse que pour garantir à la Saxe ses possessions. Il regarde la Cour de Vienne, contre laquelle il n'est pas prévenu, mais qu'il traitera avec les plus grands égards et les plus grands ménagements, comme celle qui jalouse des avantages que la Cour de Dresde pourra se procurer, désirant la tenir toujours dans sa dépendance et ne faisant jamais rien pour elle, mais empêchant

toutefois qu'on lui nuise. Voilà en général quel est le plan de M. de Sacken, tel qu'il me l'a confié plusieurs fois à l'égard des puissances voisines de la Saxe ou qui ont droit de l'intéresser.

96. Réponse du Duc de Choiseul à M. Panine

pour accréditer M. Khotinski en qualité de chargé d'affaires de l'Impératrice auprès du Roi.

Versailles, 31 décembre 1767.

Le sieur Khotinski m'a remis la lettre dont Votre Excellence m'a honoré le 31 du mois d'août pour l'accréditer en qualité de chargé des affaires de l'Impératrice, votre Souveraine, auprès du Roi.

Sa Majesté pense comme votre Cour que la difficulté, qui subsiste sur un point d'étiquette, ne doit point altérer les sentiments réciproques d'amitié et de confiance. Sa Majesté Impériale peut être assurée que le Roi de son côté ne laissera échapper aucune occasion de lui donner des preuves de ceux qu'il conserve pour Elle.

Quant à la personne du sieur Khotinski, Monsieur, il suffit qu'il soit honoré de la confiance de l'Impératrice pour être sûr d'éprouver ici tous les égards possibles. Les témoignages de Votre Excellence et sa recommandation lui assurent d'ailleurs de ma part tout l'accueil qu'il mérite et la même confiance que j'accorde avec plaisir aux sentiments et aux dispositions que Votre Excellence a la bonté de me témoigner.

97. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 31 décembre 1767.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre, N^o 10, que vous avez pris la peine de m'écrire le 5 du mois passé, et depuis cette lettre je n'en ai reçu aucune de votre part, quoique je puisse en avoir déjà de la fin de novembre et que selon mon calcul vous eussiez pu m'accuser la réception de l'expédition que je vous ai adressée le 29 octobre par un exprès.

Vous saurez déjà que le Prince Repnine, après l'arrangement de l'affaire des dissidents, a livré les Polonais à l'esprit de dissension, qui s'est emparé d'eux et qu'il ne s'est réservé de traiter ministériellement que l'affaire des apanages de deux Princes de Saxe et celle des frontières. On doute cependant encore en Pologne que Catherine II ose entamer cette dernière sur le plan qu'Elle en a ci-devant formé; il serait fort intéressant que vous pussiez vous procurer d'avance quelque lumière sur ses projets à cet égard.

Le traité avec le Danemark paraît enfin consommé. De toutes les stipulations que nous présumons qu'il contient, il n'y a de réelles que celles qui assurent l'aviissement et l'asservissement du Danemark. Cette puissance n'y trouve que des avantages chimériques ou au moins très incertains. Comme cette affaire est maintenant terminée, vous trouverez peut-être moyen de vous instruire positivement du contenu de ce traité. La chose est trop importante pour n'être pas persuadé que vous y employerez tout votre zèle et tous vos soins.

M. l'abbé Guyot, Monsieur, m'a remis à son arrivée ici la lettre dont vous l'aviez muni pour moi, ainsi que tous les papiers dont vous l'aviez chargé.

98. Description politique de la Russie.

Année 1767.

Ce mémoire sert à faire connaître:

- 1) les revenus et les forces du Souverain,
- 2) les richesses de la nation.

Il contient 146 pages.

Récapitulation.

1. Les revenus du Souverain de la Russie forment une masse totale de 16108786 roubles, ses dépenses ordinaires ne montent qu'à 13698438. Il peut donc mettre tous les ans 2410348 roubles en réserve.

Malgré l'avantage d'une pareille situation, il ne se trouve guère en état de s'engager dans une guerre. Ses réserves sont entièrement épuisées par les dépenses extraordinaires où ses entreprises, soit au dedans, soit au dehors, l'ont jeté.

L'état général de ses troupes se monte à 168,000 hommes; mais il manque actuellement au moins 60,000 hommes à ses troupes de campagne. Quoiqu'il lui soit assez facile de le compléter, il n'est pas douteux pourtant que cette nécessité et celle de les faire marcher n'occasionnent des dépenses au-dessus de ses moyens. La différence énorme du change qui en résulterait, soit par l'altération de la monnaie, soit par l'augmentation des remises à faire au dehors, porterait les dépenses à un point que la Russie se verrait bientôt dans l'impossibilité de suivre aucune opération importante, si des puissances étrangères ne lui fournissaient des subsides considérables.

Cette observation serait d'une vérité plus sensible si la Russie était obligée de mettre sa marine en état d'agir. On a vu par le détail, qu'on en a fait, qu'elle est sur un très mauvais pied. C'est le précis et le résultat de la première partie de ce mémoire. *)

Dans la seconde partie on voit que la population de l'Empire, quoique bien peu proportionnée à son immense étendue, forme pourtant un corps de nation assez considérable. L'agriculture fournit abondamment aux consommations de grains qui sont particuliers. Le commerce qu'elle fait forme une masse de 24 millions de roubles, quoiqu'elle l'abandonne presque entièrement aux étrangers. Le sol fait entrer tous les ans environ un million et demi de roubles dans le pays; cela devrait produire une grande circulation si l'esclavage ne faisait ensevelir tout le numéraire. Cet esclavage retarde les

*) Ce mémoire a été composé à la fin de 1767 et présenté au Ministre au mois de mars 1768. Les événements qui sont arrivés depuis confirment le jugement qu'on a porté sur cette puissance. Les nouvelles publiques ont appris qu'elle avait été obligée de demander à ses alliés des secours pécuniaires, de créer des billets d'État et de faire des emprunts en Hollande et à Gênes. De plus on a su par des notions particulières que le gouvernement imposait sur tous les seigneurs des taxes secrètes qui les grevaient considérablement et qu'ils doivent enfin être accablés par l'augmentation de la capitation qui vient d'être faite, attendu qu'ils en sont responsables. On ne craint point d'assurer que cette puissance se perd même par ses succès et qu'elle est hors d'état de les soutenir, si la guerre dure encore quelque temps. C'est le vrai moyen de l'empêcher d'écraser le Nord sur lequel elle exerce un despotisme absolu, parce que les forces des États qui le composent sont incapables, malgré leur réunion, de résister à la Russie.

progrès du commerce, des manufactures, des arts et des sciences. Le gouvernement voudrait l'abolir, mais la constitution de l'État rend l'exécution de ce projet difficile et périlleuse. Il pourrait espérer cet heureux changement des établissements utiles qu'il a formés à cette intention, mais ils ne peuvent le produire qu'avec le temps, et ils ne sont point établis assez solidement pour qu'on ne doive pas craindre la subversion avant qu'ils aient opéré le bien qu'on attend.

Telle est l'idée qu'on s'est formée de l'état de la nation russe.



1768 ГОДЪ.

1. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Moscou, 4 janvier 1768.

Monseigneur. Il s'est passé il y a quelques jours ici un événement qui aurait pu avoir les suites les plus funestes pour l'Impératrice et les plus importantes pour cet Empire. Un jeune officier, nommé Tchoglokov, major dans un régiment, tenait depuis quelque temps les propos les plus libres et les plus hardis sur la conduite particulière et l'administration de sa Souveraine et en était venu au point de démence et de frénésie de vouloir la poignarder, et pour cet effet il avait attendu trois ou quatre jours de suite l'Impératrice dans un passage attendant à ses appartements. Plusieurs personnes, qui l'y avaient vu, lui ayant demandé ce qu'il faisait dans cet endroit, il leur avait répondu qu'il y attendait sa sœur, demoiselle de la Cour de l'Impératrice. Sur cette réponse on l'avait laissé sans s'imaginer qu'il pouvait avoir en tête quelque projet, moins encore celui qu'il méditait. L'Impératrice n'étant pas sortie pendant ces jours du côté de ses appartements où le jeune Tchoglokov l'attendait pour exécuter son dessein, Catherine, par son heureuse étoile, a été préservée de ce danger. Cependant cet officier continuait de tenir à un de ses amis les propos les plus hardis et les plus violents, lorsque celui-ci, qui n'y avait point fait attention, fut frappé de voir que ce major, ajoutant les menaces aux invectives, lui dit qu'il périrait plutôt sur l'échafaud que de voir plus longtemps la vie licencieuse et scandaleuse de sa Souveraine, qu'il était tenu de la punir de ses désordres et de ses crimes et lui laissa remarquer un poignard qu'il portait. Cet ami, soit par l'espérance d'une grande fortune, soit par la crainte d'être

traité comme complice du forfait, s'il était découvert, alla trouver M. Orlov et lui dit qu'il ignorait ce que méditait depuis quelque temps le jeune Tchoglokov, qu'il lui avait tenu les propos les plus forts et les plus infâmes contre l'Impératrice qu'il menaçait dans ses discours, et qu'il s'était aperçu d'un poignard. Le favori, qui avait vu lui-même cet officier dans le passage, lui avait demandé ce qu'il attendait et qui en avait reçu la même réponse que les autres, sans prévenir sa Souveraine sur les rapports qu'on venait de lui faire, prit des mesures en conséquence; et, le jeune Tchoglokov ayant été le même soir comme de coutume à son rendez-vous dans le Palais, un officier lui ayant demandé ce qu'il faisait et en ayant reçu la même réponse qu'il avait faite ci-devant, il fut arrêté et on lui trouva le poignard. Il fut aussitôt conduit chez M. Glébov, un de ses parents où il demeurait, lequel alla aussitôt se jeter aux pieds de l'Impératrice, lui demanda d'étouffer l'affaire en considération de sa famille et d'envoyer le coupable en Sibérie. L'Impératrice lui dit qu'Elle voulait s'informer auparavant de ce qu'il en était, mais qu'il devait bien penser que c'était le seul chemin que prendrait le criminel. Le lendemain il a subi la peine du knout. Comme on tient cette circonstance très secrète, il ne transpire rien de ce que le criminel a pu déclarer; mais il paraît qu'il n'y a eu aucun complot formé, que cet officier a agi de lui-même et qu'il n'a pas de complices. Quoique j'aie été informé promptement de cet événement, il n'a point percé dans le public, ce qui augmente la difficulté des démarches que j'ai faites pour vérifier si les notions qu'on m'avait données de cette affaire étaient véritables et exactes comme j'en ai eu la certitude. On m'a assuré depuis que l'Impératrice, tant pour cacher au public la connaissance de ce fait que pour démentir ce qui en aurait été pénétré et affecter un air de clémence et de sécurité, a fait remettre en liberté le jeune Tchoglokov et lui a donné ordre de paraître à la Cour. Cet officier a demandé la permission de se jeter aux pieds de l'Impératrice pour la remercier de la grâce qu'Elle lui accordait, mais on lui a signifié de s'en bien garder et surtout d'approcher la Souveraine. Cependant il s'imagine, ainsi que sa famille, que son crime lui est pardonné; mais je sais que l'Impératrice a donné en différents temps un ordre secret pour qu'il soit enlevé sans bruit et conduit en

Sibérie afin de couvrir par ce moyen l'aventure et ce qui en résulte pour le coupable qu'on dira voyager tandis qu'il sera en exil. Au reste cet événement prouve assez que Catherine n'est point aimée et doit faire faire de sérieuses réflexions à cette Princesse et augmenter le désir qu'Elle a de quitter cette ville dont Elle connaît les dispositions peu favorables pour Elle.

Il paraît fort douteux que M. de Macartney vienne ici comme Ambassadeur d'Angleterre. M. le Vice-Chancelier lui-même a assez fait entendre qu'il n'en était nullement persuadé. La conduite, pleine d'écarts que M. de Macartney a tenue ici, aliène contre lui beaucoup de personnes, principalement les Orlov, qui ont des motifs particuliers de se plaindre de lui. Cet Ambassadeur a écrit plusieurs lettres au favori et lui en a écrit une en dernier lieu du style le plus bas et plus rampant, mais qui n'a pas produit un trop bon effet sur l'esprit du Comte Orlov qui le regarde comme un fou. Le sentiment de M. Panine prévaudra probablement sur l'acceptation ou le refus qui sera fait de cet Ambassadeur par cette Cour. On prétend que ce Ministre russe n'est pas aussi bien disposé en sa faveur qu'il l'a été précédemment; cependant, s'il ne lui est pas opposé, il attendra le moment d'avoir fait agréer à sa Souveraine le choix de l'Angleterre pour donner sa réponse, et la circonstance de sa maladie lui fournira un moyen tout naturel de la différer. M. Panine, qui a été sérieusement malade depuis quinze jours et qui ne reçoit personne, n'est pas encore entièrement rétabli, quoiqu'il ait recommencé à travailler aux affaires. Celles de Pologne surtout, que la Russie paraît avoir à cœur de terminer promptement parce qu'elle craint que les suites, en augmentant ses dépenses, ne la jettent dans de nouveaux embarras, donnent beaucoup d'occupations à ce Ministre.

La mort de l'archevêque de Novogorod, habile courtisan et créature de l'Impératrice, à laquelle il a rendu les plus grands services lorsqu'Elle est montée sur le trône et après cette époque, a été très sensible à cette Princesse qui l'a témoigné par sa douleur et ses larmes.

2. M. Panine au Duc de Choiseul.

Moscou, 12 janvier 1768.

Monsieur. Je serai un peu moins réservé sur la prétention où, à la fin, a abouti le nuage dans lequel s'enveloppait la minutieuse difficulté pour l'épithète d'Impériale, et pour commencer je déclare ainsi que j'en ai l'ordre de ma Souveraine qu'Elle ne reconnaîtra jamais que la couronne de France ait sur la couronne de Russie aucune prétention de préséance de fait ni de droit. Le Souverain de la Russie se juge absolument indépendant. Chef d'une nation nombreuse et puissante, monarque de vastes États, il s'est accoutumé à ne reconnaître que Dieu au-dessus de lui, et ce sentiment, qui est de l'essence de la souveraineté, il le porta avec lui lorsqu'il entra en connexion avec les autres princes de l'Europe. Pierre le Grand, qui le premier a donné une suite assez stable à cette connexion, n'a cédé le pas à qui que ce soit. Il n'a point prétendu non plus que qui que ce soit le lui cède, parce qu'il s'est honoré lui-même dans la personne de toutes les têtes couronnées. C'était là son cérémonial et ce fut celui de ses successeurs.

3. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Moscou, 14 janvier 1768.

Monseigneur. Il est certain que le Roi de Pologne, par les apparences de sa soumission aveugle aux volontés de cette Cour-ci, a tellement gagné aujourd'hui sa confiance qu'il jouit actuellement du plus grand crédit et qu'il n'a jamais été mieux dans l'esprit du Ministère russe et de la Souveraine, de sorte qu'on regarde comme assuré le maintien des Czartoryski dans leurs dignités, quoiqu'ils soient l'âme des opérations du Roi de Pologne, ainsi que des établissements que ce Prince a faits, tant pour la pluralité que pour les finances et l'entretien des troupes.

M. de Macartney n'est ni aimé ni estimé personnellement ici, et je sais que l'intention des principaux seigneurs russes, s'il vient, est de recevoir sa première visite et de lui interdire ensuite leurs maisons.

On regarde cette nomination comme l'effet des intrigues de M. de Macartney à sa Cour, tant pour prouver par là l'approbation qu'elle a donnée à sa conduite à celle-ci, que pour couvrir celle qu'il y a tenue. On présume de plus que le Ministère anglais, pour ne pas déplaire à la Russie, en différant de nommer un successeur à M. Stanley, qui depuis longtemps ne doit plus venir ici, a fait ce dernier choix dans l'intention, comme quelques-uns le prétendent, que les oppositions qu'il rencontrera ici lui feront gagner du temps et éluder une négociation qu'il n'a pas dessein de reprendre actuellement, moins encore de conduire à sa conclusion, la situation présente des finances de l'Angleterre ne lui permettant pas surtout d'écouter les propositions de subsides auxquelles elle doit s'attendre de la part de la Russie et de ses alliés.

Les opérations de la diète de Russie pour fixer la législation de cet Empire devant être imprimées, on ne doit pas douter qu'on y insère tout ce qui pourra donner une haute opinion des grandes vues de la Souveraine et des lumières de la nation, ainsi que de l'ordre et de la liberté qui règnent dans ces pays. Cependant les personnes les plus sensées de la nation ne dissimulent point que les oracles du législateur décideront despotiquement sur cette matière. Tout le monde avoue que les lois de Pierre I sont les plus sages et les meilleures que cet Empire puisse avoir, qu'il ne serait question que de les faire exécuter, et l'on ne pense pas que les nouvelles le soient davantage, ce qui fait regarder comme inutile le pompeux appareil qu'on met à les établir, au lieu de s'attacher à l'exécution des anciennes lois. On a trouvé bien singulier l'exemption de la peine de mort en faveur des seuls députés actuels, quelque crime qu'ils puissent commettre, comme s'ils devaient être moins sujets aux lois que les autres, et qu'un pareil privilège dût appartenir de préférence à ceux qui sont chargés de les rédiger et de les approuver. Il ne règne ici aucune sorte de justice dans les différents tribunaux: les affaires y languissent et sont sans fin; les détours de la chicane y sont plus communs et plus multipliés qu'ailleurs; la mauvaise foi préside partout autant que l'ignorance. C'est cependant une nation, manquant d'instruction, qui est consultée par sa Souveraine pour travailler de concert avec Elle à l'établissement de la justice et de l'équité dans l'intérieur de cet Empire, dans le mo-

ment qu'elle donne à toute l'Europe le spectacle effrayant, non seulement du renversement des lois et de la destruction de la liberté d'un peuple, son voisin, mais aussi de tout ce que le pouvoir le plus absolu, réuni à la puissance, peut exiger de la part d'un peuple libre et religieux, c'est à dire la reconnaissance forcée d'une religion, proscrite par ses lois, avec les mêmes droits et privilèges pour ceux qui la professent, dont jouissaient exclusivement ceux qui suivaient la seule religion admise et reconnue dans la République de Pologne.

4. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 20 janvier 1768.

J'ai reçu les différentes lettres que vous m'avez écrites depuis le 14 jusqu'au 19 décembre.

Je n'ai point approuvé que vous ayez mis de l'instance pour avoir la réponse de M. Panine à ma dernière lettre. Cette réponse nous est parfaitement indifférente, et ce qu'il y aurait de mieux serait que le Ministère moscovite n'en fit point, car je suppose, comme vous, que la gloire mal entendue et l'encens, dont il s'enivre de ses succès dans les petites Cours du Nord, lui offusquent la réalité des objets de manière qu'il pourra ne pas considérer sa situation politique vis-à-vis des grandes Cours de l'Europe. Ce serait s'oublier effectivement, Monsieur, si la Cour de Russie prétendait jamais à aucune préséance vis-à-vis de la France, et, si elle manifestait par quelque acte que ce fût une pareille prétention, le Roi se remettrait au point où il était quand il a bien voulu accorder le titre d'Impératrice à la feu Impératrice Elisabeth, et, comme Sa Majesté n'a accordé ce titre qu'à condition que la Tsarine n'éleverait aucune prétention dans aucun cas sur la préséance qui n'était point alors contestée à la France par la Cour de Pétersbourg, la contestation arrivant actuellement, l'accord de la part du Roi devient nul et doit être retranché pour que l'affaire soit entière. Il en sera de même de la reconnaissance de l'Impératrice Catherine II. Comme cette Princesse, selon ce qui est revenu au Roi, n'occupe pas son trône par droit de succession, la reconnaissance de Sa Majesté ne peut pas nuire au droit de la France, et s'il

se trouvait qu'elle y nuisît, le Roi la retirerait jusqu'au temps où les questions qui agitent les deux Cours seraient arrangées. Vous préviendrez le Ministère de Russie très sérieusement que nous ne croyons pas qu'il convienne à sa Cour d'élever des prétentions ni d'agiter des questions que notre éloignement nous empêchera de repousser par la force, mais auxquelles nous répondrons par un manifeste public qui sera très embarrassant pour l'Impératrice Catherine, et qui sûrement fera un grand effet dans l'Europe. Ainsi, vous conseillerez au Ministère russe de s'en tenir où nous en sommes, de vivre honnêtement extérieurement avec la France, comme le Roi s'efforcera de vivre avec la Russie, et de se préserver d'un éclat qui serait fâcheux et peut-être dangereux pour l'Impératrice Catherine, si Elle élevait des prétentions peu favorables par les circonstances, et que la France très nettement n'est pas en volonté de souffrir.

Nous connaissons l'animosité peu réfléchie de la Cour de Russie contre la France. Le Roi méprise si profondément la Princesse qui règne dans ce pays, et ses sentiments et sa conduite, que notre intention n'est pas de faire un pas pour la faire changer. Sa Majesté pense que la haine de Catherine II est au moral beaucoup plus honorable que son amitié. En même temps Sa Majesté désire d'éviter les éclats d'une rupture, et si la Tsarine pense de même, il est fort aisé de rester dans le silence sans changer nos opinions réciproques.

Vous vous conduirez, Monsieur, sur les principes indiqués dans cette dépêche. Votre mission consiste à examiner et à nous rendre compte de tout ce que vous jugerez utile au service du Roi, à entrer dans les détails les plus exacts et les plus étendus sur ce qui pourra parvenir à votre connaissance sur l'intérieur de la Cour et de l'Empire russe, mais d'éviter de voir les Ministres autant que vous le pourrez, et surtout de jouer le rôle de client, tandis que vous ne devez avoir que celui d'observateur.

Le Roi a pris en considération la lettre que vous m'avez écrite sur les manufactures de Lyon et, d'après vos avis, nous prendrons les mesures les plus justes pour éviter les inconvénients que vous nous présentez.

Continuez sur tous les objets de me donner les notions et votre sentiment avec exactitude; écrivez-moi, autant que vous pourrez, par

des occasions sûres, rarement par la poste, ne pouvant pas douter de son infidélité. Dans les circonstances intéressantes, vous ferez bien de m'envoyer des courriers en prenant cependant la précaution de les faire partir de Pétersbourg comme des voyageurs. Il y a tant de Français dans ce pays-là et d'autres étrangers, qu'il vous sera aisé de trouver des gens à qui nous payerons bien leur voyage, qui seront sûrs et qui n'auront pas l'air de courriers vis-à-vis de la Cour de Russie, par conséquent qui n'exciteront pas son attention sur nos démarches.

5. Le Prince de Galitsine au Duc de Choiseul.

Paris, 26 janvier 1768.

Monsieur. Voici la réponse que ma Cour m'ordonne de vous faire passer sur les plaintes portées par Votre Excellence contre les commis aux douanes de Russie, accusés par M. Rossignol de violence envers un de vos courriers. Il ne serait pas à désirer, pour le chargé d'affaires à Pétersbourg, que le Ministère de France souffrit aussi impatiemment les rapports infidèles que le Ministère de Russie est attentif à faire observer l'ordre et à réprimer les excès.

Votre courrier, Monsieur, arriva le 23 juin (3 juillet) au soir à Riga. Il envoya sa malle à la douane, d'où on lui fit dire qu'il eût à comparaître lui-même; il comparut, assura et signa, selon l'usage, que sa malle ne renfermait que des dépêches et quelques vieux bagages. En conséquence on la lui remit sans la visiter; le plomb de la douane y fut seulement apposé, et le courrier pourvu d'un billet pour la barrière de Pétersbourg. Il part le soir même de Riga très satisfait d'une aussi prompte expédition. Le 27/7 il se présenta à la barrière de Pétersbourg, en voiture de poste et non à cheval, sa malle au fond de la voiture, et sans qu'il y eût ni sangles ni courroies à couper. L'officier préposé à cette barrière, après avoir examiné le plomb et reçu le billet de la douane de Riga, entre dans son bureau pour y inscrire le passage de ce courrier et lui nommer un commis qui l'accompagnât à la douane de Pétersbourg. Cependant le courrier tire sa malle de la voiture et l'attache sur un cheval qu'il avait fait seller, sur quoi l'officier lui représente qu'il doit être accompagné

d'un commis et qu'ils ne peuvent aller qu'en voiture, ce qui eut lieu, sans violence d'une part, ni opposition de l'autre.

Le 28/8 le courrier descendit à la douane; les directeurs se disposant à visiter sa malle, il s'y refusa opiniâtement, et la malle fut transportée de la douane dans la maison de l'inspecteur général, afin de finir tout le jour même. Là-dessus M. Rossignol accourt, il jette les hauts cris. On a retenu son courrier. On a arrêté ses dépêches. Quand il a bien dit, on lui expose les choses, il reste convaincu que le courrier seul est en faute, il fait excuse et s'en retourne laissant aux gens de l'inspecteur le soin de procéder à la visite de la malle, visite qu'on commença en présence du courrier, contre la déclaration formelle duquel il se trouva nombre de paquets qui paraissaient moins recéler des lettres que des effets. Cet homme, qui avait apparemment des raisons pour ne pas souffrir l'ouverture de ces paquets, se jeta sur les moins volumineux, en remplit ses poches, et, l'inspecteur lui remontrant avec fermeté l'irrégularité d'un procédé aussi répréhensible pour ses maîtres que contraire à nos usages, il s'éloigna et ne se rencontra que le lendemain. Alors la visite de la malle fut continuée, les dépêches de M. Rossignol rendues et la manœuvre du courrier éclaircie par l'exhibition de différentes marchandises évaluées à plus de 6000 livres. On exigea les entrées de celles qui étaient permises et l'on retint celles dont l'importation est défendue. De ce récit, de l'exactitude duquel Votre Excellence ne doutera pas, elle concluera que les prétendues violences n'ont été imaginées par le courrier que pour se mettre à l'abri du châtement qu'il mérite pour avoir osé faire la contrebande et causé par un intérêt frauduleux le retard de vos dépêches.

Quant à la contradiction qui se trouve entre le procédé du chargé d'affaire à Pétersbourg et les plaintes qu'il fait à sa Cour, je vous l'ai déjà dit, Monsieur, elle ne s'explique que par un petit esprit tracassier qui nous est étranger à vous et à moi, mais qui est presque inséparable de tous les subalternes qui n'ont que ce pauvre moyen de se donner une espèce de relief.

Au reste, j'ai l'honneur de vous assurer que s'il arrive à un courrier de Russie, surpris en contravention, d'être mal mené à vos barrières, ma Cour n'y verra nullement sa dignité lésée. En effet,

quoi de commun entre la dignité d'une Cour, la malversation d'un courrier et la vigilance d'un commis? Il serait à souhaiter que Votre Excellence défendit expressément aux courriers de se charger de quoi que ce soit qui s'appelle marchandise. Ce serait le moyen de prévenir à l'avenir des brouilloneries [brouilleries] qui ressemblent à tant d'autres dont on est malheureusement obligé de paraître offensé tout en les méprisant.

Joint à la lettre du Prince Galitsine du 26 janvier 1768.

*Copie de la déclaration du courrier de France à la douane
de Pétersbourg.*

Je, soussigné, déclare avoir transporté de France par Riga, par terre:

Un portemanteau, qui contient des vieilles chemises, mon équipage et des dépêches,

9 vestes riches, prix	237 roubles
15 clefs d'or de montre	18 „
3 garnitures de boutons d'étain à	30 sols
2 id. de boucles d'argent	10 roubles
12 livres de thériaque	12 „
5 épées de tombac et deux d'acier ciselées en or . . .	171 „
5 douzaines et 3 paires de gants d'hommes et de femmes	13 „
255 aunes de blondes de soie	} 800 „
3 paires de manchettes de femmes	
29 palatines de blondes	
1 boîte de tabac d'Espagne	10 „
40 peigne de corne	5 „
1 ceinturon d'épée	5 „

6. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 8 février 1768.

Monseigneur. La lettre, № 12, dont vous avez daigné m'honorer le 31 décembre dernier m'est parvenue le 31 janvier, veille de mon départ de Moscou pour me rendre à Pétersbourg, où je suis arrivé le 4 de ce mois fort tard et un peu fatigué, n'ayant été que trois jours en route.

7. Le Comte de Broglie au Sieur Rossignol.

15 février 1768.

J'ai reçu, Monsieur, toutes vos lettres depuis le N^o 18 jusqu'au N^o 36, c'est-à-dire depuis le 15 août jusqu'au 19 novembre. Je les ai exactement portées sous les yeux de Sa Majesté qui en a paru satisfaite. Vous avez dû voir avec autant de plaisir que de reconnaissance que l'on ne vous a point oublié et que, d'abord après la mort de M. le Marquis de Bausset, il a plu au Roi de vous faire adresser une lettre de créance qui constate en même temps que Sa Majesté vous croit en état de travailler plus directement à sa gloire et qu'Elle a jusqu'à présent agréé vos services; il ne vous reste donc qu'à continuer de lui donner des preuves de votre exactitude et de votre zèle.

Je crois la prétendue indisposition de la Russie contre la France moins fomentée aujourd' hui par les manœuvres qu'elle suppose que l'on fait en Pologne pour y contrecarrer sa tyrannie et son despotisme que par la crainte de Catherine II sur les suites dangereuses auxquelles l'exposent le mécontentement de ses propres sujets et le ressentiment des puissances qu'Elle veut asservir. Elle envisage les obstacles qu'Elle fait naître à l'envoi d'un Ministre caractérisé comme un moyen de se délivrer d'un Argus, propre, en éclairant ses démarches et ses projets ambitieux, de s'en servir utilement pour engager les Polonais à faire des efforts pour se tirer de leur honteux esclavage et les Turcs de leur engourdissement et de leur pusillanimité. L'on ne peut donc attendre que des temps quelque circonstance plus favorable pour mettre des bornes à son ambition.

Vous devez être en état de donner des détails circonstanciés des arrangements militaires projetés pour l'Ukraine dont l'on n'a encore ici qu'une notion assez imparfaite. Vous ne devez pas oublier d'instruire Sa Majesté de toutes les autres mesures que la Russie peut prendre dans la ligne immense qui l'avoisine de l'Empire ottoman et de celles relatives à la ligne de démarcation dans le territoire de la République que je ne crois pas abandonnée, comme on le suppose. Mais surtout ne manquez pas de marquer ce que vous savez du genre de maladie que peut avoir l'Impératrice de Russie dont les nou-

velles de Pologne donnent des avis très incertains et dont il paraît surprenant que vous ne disiez rien dans vos relations.

Au reste, si vous pouvez découvrir le degré d'intérêt que la Russie compte de prendre à la convocation future des États de Suède et la somme qu'elle paraîtra en disposition de jeter pour conserver la prépondérance aux bonnets, vous ne négligerez pas d'en instruire Sa Majesté, auprès de laquelle je me ferai un vrai plaisir de faire valoir votre zèle et votre exactitude.

8. Le Duc de Choiseul au Marquis de Paulmy d'Argenson, Ambassadeur du Roi à Venise.

Versailles, 16 février 1768.

J'ai reçu la lettre particulière que vous m'avez écrite le 26 décembre avec celle de M. de St-Marc qui y était jointe.

Le zèle patriotique, dont cet officier est animé, mérite tous nos éloges et la bonne volonté, qu'il témoigne pour le service du Roi, lui assure la protection la plus spéciale de Sa Majesté dans toutes les occasions où il croira devoir y concourir. Elle vous autorise, Monsieur, à lui en faire la promesse la plus formelle en son nom, et je vous prie d'y ajouter que l'opinion avantageuse, qu'on m'a donnée de ses talents et de sa façon de penser, me rendra toujours fort empressé à contribuer par mes bons offices à lui faire éprouver les bontés du Roi.

Sa Majesté approuve qu'il passe au service de l'Impératrice de Russie et Elle accepte l'offre qu'il fait de se charger des instructions qu'Elle voudra lui donner relativement aux services que le nouveau poste qu'il va occuper le mettra en état de rendre à sa patrie. Je joins en conséquence à ma lettre, Monsieur, un écrit qui contient les principaux points sur lesquels nous désirerions que M. de St-Marc s'attachât à nous donner des notions certaines.

Vous remettrez ces instructions à M. de St-Marc, afin qu'il puisse en tirer copie, après quoi vous me renverrez l'original.

A cet écrit est joint un chiffre qui servira à assurer le secret de sa correspondance.

Vous ne négligerez rien, Monsieur, pour affermir le zèle et la

bonne volonté de cet officier; vous l'assurerez au nom du Roi qu'il trouvera toujours en France un asile certain et des récompenses proportionnées au zèle et au succès avec lesquels il exécutera les objets indiqués dans les instructions ci-jointes.

Je fais passer le tout par le courrier de Rome jusqu'à Parme et de là je charge M. de la Gouze de vous envoyer mon paquet par un exprès.

9. Mémoire pour M. de St-Marc.

16 février 1768.

Les preuves multipliées, que M. de St-Marc a données de ses connaissances et de ses talents, ayant déterminé l'Impératrice de Russie à l'appeler à son service et à lui destiner une part dans l'éducation du Grand-Duc de Russie, ce poste le mettra à portée d'être le témoin des principaux événements intérieurs de la Cour de Pétersbourg, ou du moins d'en être très exactement instruit, de connaître les affections, les haines, les désirs, les vues générales de Catherine II, sa satisfaction ou son mécontentement des différentes Cours de l'Europe, ses ressources et ses démarches, soit pour maintenir au dedans son autorité, soit pour accroître au dehors et surtout dans le Nord sa considération et son influence. Il sera également à portée de juger des sentiments des dispositions, des talents et du caractère du jeune Grand-Duc, de l'affection qu'il peut porter à une puissance plutôt qu'à une autre, de son attachement véritable ou simulé pour sa mère, de son ambition et de son courage; enfin, s'il se forme autour de lui un parti qui soit indépendant de celui qui gouverne sous l'Impératrice ou qui lui soit même opposé. Il pourra éclaircir si la division qui règne entre MM. Panine et Orlov doit être regardée comme une scission dans l'État et comme un partage d'autorité et un obstacle au mouvement régulier de la machine du gouvernement, qui pourrait un jour dégénérer en troubles, ou si l'opposition de ces deux hommes ne doit être regardée que comme une intrigue que la jalousie d'une faveur partagée a fait naître ou fomenter, ou peut-être même comme un jeu politique de l'Impératrice qui dans cette division peut envisager des moyens d'exé-

cuter plus facilement toutes ses volontés. M. de St-Marc pourra aussi pénétrer la disposition des grands et des peuples envers l'Impératrice Elle-même, aussi bien qu'envers l'héritier de l'Empire. Il verra par les petits ressorts intérieurs, que Catherine II emploie, quel est l'esprit de son gouvernement et quel est le ressort le plus puissant de son âme et le mobile de sa conduite, tant domestique que politique. On ne rappellera ici aucun fait à M. de St-Marc sur tous ces objets, parce que à son arrivée à Pétersbourg il aura mille moyens d'en être informé plus exactement et plus en détail qu'on ne pourrait le faire en écrivant des volumes. On se borne donc à le prier de vouloir bien saisir le tableau qu'on vient de lui indiquer, et c'est sur les différentes parties qui peuvent servir à en fixer les nuances et les changements qui pourront successivement y survenir qu'il est prié de porter toute son attention. L'amitié qui unit l'Impératrice de Russie et le Roi, et le désir qu'a Sa Majesté de cimenter de plus en plus par tous les moyens possibles une union que Pierre le Grand a regardé comme devant faire la base inébranlable du système politique de son Empire, doit faire juger au Sieur de St-Marc des motifs qui inspirent au Roi la curiosité la plus particulière sur tous ces objets, et il peut être certain que, quelles que soient les notions qu'il pourra donner, nous n'en ferons qu'un usage avantageux et analogue aux intérêts des deux Empires.

Afin d'assurer le secret de la correspondance que l'on espère que M. de St-Marc voudra bien entretenir sur tous ces objets, on lui fait remettre un chiffre dont M. le Marquis de Paulmy lui fera connaître la manière d'en faire usage. Il dépendra absolument de lui d'entretenir une correspondance directe avec le Ministre des Affaires étrangères ou de confier au chargé d'affaires du Roi en Russie les avis qu'il voudra faire passer au Ministère de Sa Majesté. Dans le premier cas il garderait par devers lui le chiffre qu'on lui envoie, il remettrait ses avis chiffrés au chargé d'affaires qui le transcrirait simplement dans ses dépêches, et cette méthode serait surtout bonne à suivre, si M. de St-Marc pensait qu'il pût être quelquefois bon de faire passer en France des avis qu'il voudrait que le chargé des affaires ignorât. Mais dans le cas où il prendrait lui-même une confiance entière dans ce chargé d'affaires, comme nous lui accordons la nôtre sans réserve,

la méthode la plus simple serait de remettre le chiffre en question au chargé d'affaires qui ne s'en servirait que pour transmettre les notions que lui donnerait M. de St-Marc, cette précaution étant nécessaire pour ne jamais risquer de compromettre la sûreté de ce chiffre. Cet arrangement éviterait encore l'inconvénient qu'il pourrait y avoir que M. de St-Marc gardât un chiffre, surtout s'il est en effet placé auprès du Grand-Duc. Mais c'est à lui à décider à cet égard et à prendre la voie qui lui paraîtra la plus convenable entre celles qu'on vient d'indiquer ou à nous en faire connaître d'autres, si par hasard il en savait de plus commodes et de plus sûres. On différera de donner des ordres à ce sujet au Sieur Rossignol jusqu'à ce qu'il ait mandé, soit de Venise, soit de Pétersbourg, le plan de conduite auquel il voudra s'arrêter.

10. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 18 février 1768.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre, N^o 16, que vous avez pris la peine de m'écrire le 4 du mois passé.

C'est un effet de l'étoile fortunée de Catherine II d'avoir échappé aux coups que le major Tchoglokov avait résolu de lui porter: une résolution semblable, prise sans complices, suppose un degré de fanatisme et de courage qui rend un homme bien dangereux. Peut-être cette Princesse a-t-elle tort de jouer l'indulgence: une âme de la trempe dont paraît être celle de Tchoglokov pourrait bien de son côté jouer le repentir.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, vous veillerez de votre mieux sur les suites de cette affaire et surtout sur les impressions que tant d'entreprises paraissent devoir laisser dans l'esprit de Catherine II. Ses périls paraissent augmenter tous les jours, et, si Elle a au fond du cœur la timidité dont on l'a souvent soupçonnée, il doit en résulter tôt ou tard les événements les plus importants. Nous avons été fort satisfaits, Monsieur, de la diligence que vous avez mise à nous transmettre les détails intéressants que votre dépêche contient sur l'événement dont je viens de vous parler.

Je n'ai rien à ajouter au contenu de ma lettre, N^o 13, concernant la réponse qu'il paraît que Catherine II était disposée à faire faire à ma lettre à M. Panine. Il faut croire que la matière aura paru assez difficile et assez délicate pour avoir différé l'expédition de cette réponse et pour vous avoir donné le temps d'exécuter les insinuations que je vous ai chargé de faire à ce sujet par ma seconde dépêche, et qui devront naturellement engager la Cour de Russie à laisser les choses à cet égard au point où elles en sont.

Le renvoi de M. Macartney à Moscou pourrait donner occasion de penser que cet Ambassadeur est nanti des moyens de plaire à la Cour de Russie et d'y paraître sous d'autres auspices qu'il n'y a paru lors de sa première mission. Cette réflexion, Monsieur, doit vous faire redoubler d'attention sur la conduite de cet Ambassadeur et d'exactitude à nous transmettre tout ce qui pourra nous mettre à portée de juger de la nature des instructions dont il pourra être chargé.

Les affaires en Pologne prennent la tournure que nous prévoyions depuis longtemps. La Russie fait régler à son gré toutes celles auxquelles elle s'intéresse véritablement, et elle abandonne les autres à l'esprit de vertige, de dissension et de jalousie qui s'est emparé des Polonais et que les agents russes nourrissent par toutes sortes de moyens.

11. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 19 février 1768.

Monseigneur. Il est décidé actuellement que M. le Chevalier Macartney ne viendra point ici en qualité d'Ambassadeur d'Angleterre. Ce Ministre s'est excusé, dit-on, auprès du Roi, son maître, d'accepter cette commission; mais c'est par une suite de la certitude qu'il a eue qu'il ne serait ni admis ni agréable ici. On assure que la Cour de Londres lui substitue un jeune homme de 21 ans dont on ignore le nom. La jeunesse de ce nouvel Ambassadeur peut faire encore soupçonner la réalité de cette mission ou du moins qu'il soit chargé d'affaires aussi importantes que le serait la négociation d'un traité d'alliance entre les deux Cours. Au reste, nous ne tarderons pas à savoir à quoi nous en tenir à cet égard.

M. le Comte Ossolinski a reçu à Moscou le cordon bleu de Pologne à la sollicitation de la Russie et contre le gré de Stanislas Auguste, qui l'avait déjà refusé, mais qui a dû céder encore dans cette occasion aux volontés de cette Cour-ci.

Le Ministre de Suède, ayant contracté pendant son séjour à Moscou des dettes qu'il se voyait hors d'état de payer et n'ayant trouvé aucune ressource pour se tirer de l'embarras où il était à cet égard, a pris le parti humiliant de s'adresser à M. Orlov auquel il a écrit une lettre suppliante pour l'engager à représenter sa situation et ses besoins à l'Impératrice Catherine. Cette Princesse lui a fait don en conséquence de deux mille roubles qui le tireront d'embarras, pour le moment du moins. Cependant ce Ministre n'est pas encore arrivé ici de Moscou. Cette faveur de l'Impératrice de Russie envers le Baron de Ribbing est d'autant moins surprenante que ce Ministre et sa famille ont toujours montré en Suède un grand zèle pour les intérêts de la Russie, qui payait à celui-ci pendant la dernière diète trois cents roubles par mois, et qui lui continue ici le même traitement depuis qu'il y est comme Ministre.

12. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 2 mars 1768.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres, N^{os} 2 et 3, que vous avez pris la peine de m'écrire les 14 et 21 du mois de janvier.

Nous vous savons beaucoup de gré des avis que vous nous avez transmis par la dernière, il en a été fait usage. Vous ne pouvez être trop attentif à recueillir tout ce qui pourra nous mettre à portée de déconcerter les pratiques pernicieuses au commerce et à la population de la France, sur lesquelles Catherine II fonde son plan d'établir les arts en Russie.

La conduite des députés polonais a été conforme à ce que le principe de leur mission devait en faire augurer, et l'Impératrice de Russie, n'ayant demandé cet acte d'appareil que pour en imposer sur les motifs de ses violences en Pologne, ne devait leur donner aucune part aux affaires qu'Elle décidait bien mieux par la terreur dont

Elle avait armé le Prince Repnine. Tout doit être consommé dans ce moment-ci: l'ascendant de la puissance russe l'a emporté sur une nation faible parce qu'elle est désunie, mais le retour de l'esprit de liberté et le sentiment de son humiliation pourraient dans de certaines circonstances faire payer cher ce succès passager à une puissance qui a forcé tous ses moyens pour se le procurer.

Je ne vois pas, Monsieur, que l'Angleterre puisse être gênée par rapport à l'envoi d'un ambassadeur en Russie, tant que le départ de M. de Tchernichev pour Londres continuera à être incertain. Je persiste à penser que les deux Cours cherchent également à en éluder l'envoi respectif, parce que l'article des subsides qui devrait en être l'objet ne peut pas s'arranger. Cette matière est sans doute, Monsieur, une des principales de celles qui doivent fixer votre attention dans l'emploi des moyens pécuniaires qui vous ont été confiés. Mais vous ne devez point perdre de vue le secret de l'alliance de la Russie avec le Roi de Prusse, les termes où Catherine en est avec la Cour de Vienne et particulièrement les vues et les menées de cette Princesse en Suède.

Je vous ai déjà prié, Monsieur, de me transmettre exactement ce qui se passe au sujet de la nouvelle législation que Catherine II veut établir. Vos observations à ce sujet me paraissent fort justes. C'est une espèce de comédie dont un prétendu esprit philosophique a fait concevoir le plan, mais dont le despotisme fournira le dévouement.

Nous avons toujours lieu de croire fermement que l'échange du Holstein ne fait point partie du traité de Copenhague et qu'il ne regarde que le Slesvig et l'arrangement de quelques prétentions pécuniaires et de quelques discussions de voisinage et de juridiction. Mais ces notions ne doivent pas ralentir les recherches, mais simplement servir à les éclairer, le canal par lequel elles nous sont parvenues n'étant pas d'une certitude absolue.

J'approuve très fort, Monsieur, la résolution où vous êtes de refuser de recevoir la réponse de M. Panine à ma lettre, si elle contient des choses analogues aux propos qu'on vous a tenus. Je désirerais fort même que, dans tous les cas, vous vous excussiez de vous en charger.

J'espère que ma lettre du 20 janvier dernier vous sera encore parvenue assez tôt pour cela, et même que le départ de la Cour pour Pétersbourg aura fait différer l'expédition de la lettre de M. Panine, et vous aura donné le temps d'exécuter les intentions du Roi que je vous ai fait connaître par ma dépêche subséquente, N^o 1.

13. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 10 mars 1768.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 28 du mois de janvier avec la lettre que M. Panine vous a chargé de me faire passer.

Vous direz à ce Ministre que j'ai reçu sa lettre et qu'en ayant donné lecture au Roi, Sa Majesté a jugé qu'Elle n'exigeait aucune réponse, toute explication ultérieure devenant désormais inutile dans une matière qui se trouve suffisamment éclaircie entre les deux Cours. En effet elles diffèrent dans les principes, et dès lors il est tout simple qu'elles diffèrent également dans les conséquences qu'elles en tirent. Leurs conclusions sont également justes, les principes supposés; mais l'examen de ces derniers devient superflu par la résolution où les deux Cours sont de ne point renoncer à ceux qu'elles ont respectivement adoptés. Ainsi le Roi persistera à tenir pour incontestable son droit et sa possession relativement au cérémonial et à la préséance, droit qui lui appartenait plusieurs siècles avant que la Russie pensât à figurer parmi les puissances chrétiennes et qui n'a pu être altéré [ni] par l'admission de cette puissance au cérémonial européen, ni par la reconnaissance du titre Impérial que ses Souverains ont obtenu à des conditions préfixes. La Cour de Pétersbourg, de son côté, pensera comme elle le voudra sur l'égalité de dignité des têtes couronnées et sur celle des rangs qui, selon elle, doit en résulter. Ce sera à chacune des deux Cours à se conduire dans l'occupation conformément à ses maximes.

Voilà, Monsieur, le langage que vous devez tenir ministériellement à M. Panine, mais dans le cours de votre entretien avec ce Ministre vous lui direz, sans affectation et comme de votre chef, que le

système de légalité absolue, qui pouvait à quelques égards avoir une apparence de fondement, vous parassait présenter deux inconvénients difficiles à lever: le premier, vis-à-vis de la couronne Impériale des Romains. Cette couronne étant en possession de la première place parmi les princes chrétiens, vous observerez que la Russie, pour être d'accord avec elle-même, doit méconnaître cette prérogative, et que, si parmi les princes chrétiens elle en reconnaissait un qui fût le premier, il serait de toute nécessité qu'elle en reconnût un second, en un mot qu'elle avouât l'existence d'un ordre ou, si l'on veut, d'un rang entre des puissances d'ailleurs égales en dignité.

La deuxième difficulté que vous proposerez de même à M. Panine, c'est l'impossibilité physique qu'il y a que plusieurs personnes occupent en même temps la même place et passent à la fois par la même porte. Cette impossibilité physique a été la première cause qui a nécessité les Cours de l'Europe à déterminer un rang entre elles, lorsque les Souverains et leurs Ministres se trouvèrent ensemble. Vous demanderez donc à M. Panine comment sa Cour prétend, dans l'application de ses principes, éviter un inconvénient qui existe dans la nature des choses et comment elle entend, en supposant que toutes les puissances de l'Europe pussent adopter le même système, que leurs Ambassadeurs se conduisissent dans toute cérémonie publique, dans une salle de spectacle, à la table du Souverain auprès duquel ils résideraient. Vous ne négligerez rien, Monsieur, pour engager M. Panine à s'expliquer sur ces deux objets et à vous développer toute l'étendue du système de sa Cour; mais vous devez éviter avec la plus grande attention que ce Ministre ne vous soupçonne d'être chargé de le sonder sur cette matière.

Vous sentirez aisément, Monsieur, que cela est surtout important relativement à ce que vous direz sur la préséance de la Cour de Vienne, car la mauvaise volonté de celle de Pétersbourg pour nous lui ferait saisir avec avidité ce prétexte pour nous susciter une tracasserie à Vienne.

La manière peu honnête dont les députés polonais ont été congédiés ne fera que peu de sensation sur une nation qui s'est fait une habitude de supporter tranquillement toutes sortes d'indignités. Elle est devenue si vile et si basse que l'excès des outrages et du despo-

tisme ne fait qu'affermir sa soumission. Dans cet état on ne voit pas trop quel parti le Roi peut tirer d'un mécontentement dont aucun témoignage n'ose échapper à l'aspect d'un soldat russe. Stanislas Auguste est protégé momentanément par une politique qui rentre dans les vues principales de la Russie, mais la certitude d'une chute éclatante empêchera toujours ce Prince de se livrer aux illusions d'une politique aussi fausse, aussi dangereuse, et même impossible à pratiquer, que celle que lui supposent quelques spéculatifs de Moscou.

La Russie fait et fera en Pologne tout ce qu'elle voudra tant qu'elle y aura des troupes; mais c'est un moment de liberté qu'il faut attendre et quelque conjoncture favorable où le ressentiment des Polonais puisse éclater librement.

Quant à l'intelligence secrète qu'on suppose régner entre le Roi de Pologne et quelques magnats, les effets ne la trahissent pas jusqu'ici, et on peut croire que le tableau varie sur ce point comme sur tous les autres selon les affections, les vues et les caprices de Catherine II et de son Ambassadeur.

14. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 19 mars 1768.

Je vous ai prévenu que M. de la Rivière était attendu incessamment à Pétersbourg, où il est arrivé en effet le même mois. M. de Stackelberg, Ministre de Russie à Madrid, lors de son passage à Paris, et M. le Prince de Galitsine, l'avaient engagé à entreprendre ce voyage de la part de l'Impératrice, qui avait le dessein d'employer les talents de M. de la Rivière et de tirer de lui des lumières sur la confection du code de lois auquel Elle travaille, M. de la Rivière ayant [a] consenti aux désirs des Ministres russes qui étaient à Paris et il a signé avec M. le Prince de Galitsine un traité par lequel la Cour de Russie s'oblige à lui fournir pour lui et pour sa suite les frais de voyage et de retour. M. de la Rivière a laissé à l'Impératrice à décider de son traitement, dans le cas où il serait employé à travailler à la réforme que cette Princesse se propose de faire dans la législation de cet Empire. Lorsqu'il est arrivé ici, il est descendu à l'auberge d'où il est parti, n'ayant

point trouvé ici de maison préparée pour le recevoir. Il a fait aussitôt part de son arrivée à M. de Panine, en lui témoignant sa surprise de n'avoir point trouvé ici de lettres de lui ni des ordres de sa part à son sujet, et lui ajoutant que le mauvais état de sa santé ne lui permettait pas dans une saison si mauvaise d'entreprendre le voyage de Moscou, les chemins étant alors impraticables. Sur cette lettre M. Panine lui a mandé qu'on lui fournirait une maison ou que, s'il en voulait choisir une lui-même, il lui serait compté mille roubles par mois pour son entretien. M. de la Rivière a répondu à M. de Panine, en lui faisant sentir la différence du traitement qu'il recevait ici et de celui dont il avait joui au service du Roi, qu'il ne pouvait accepter l'argent qu'il lui offrait qu'à titre de continuation de frais de voyage, ignorant encore en quoi il pouvait être utile à l'Impératrice et mériter ces sommes. Sur ce que, M. de Panine lui a mandé en réponse que Sa Majesté Impériale avait compté qu'il se fixerait en ce pays-ci et qu'il y accepterait une charge dans la magistrature, puisqu'on savait qu'il avait lieu d'être mécontent de la Cour de France et particulièrement de vous, Monseigneur. M. de la Rivière a répliqué à M. Panine qu'il pouvait voir par la copie, qu'il lui avait envoyée de son traité avec M. le Prince de Galitsine, que son retour en France y était aussi bien annoncé que son départ; que son intention n'avait jamais été de s'expatrier; qu'il avait son bien, ses enfants, ses parents et ses amis en France, qu'il n'était venu ici que sur un congé de deux ans qu'il avait demandé et obtenu de sa Cour; que toutes ces circonstances indiquaient assez que son dessein n'avait pas été de se fixer en Russie; qu'il était très étonné qu'on le regardât comme un homme mécontent de sa Cour et qui aurait lieu de se plaindre d'elle ou de vous personnellement, Monseigneur; qu'il était comblé des grâces du Roi et de vos bontés; et que, pour détruire cette opinion si défavorable qu'on avait de lui, il ne lui restait que le parti de retourner en France incessamment. M. de Panine a marqué à M. de la Rivière, en réponse à cette lettre, qu'il avait été prévenu sur le mécontentement qu'il devait avoir de la Cour et du Ministère de France; qu'en conséquence l'Impératrice avait pensé qu'il se fixerait à son service; que, si son intention n'était pas telle, il ne pouvait plus être utile; que, cependant, Sa Majesté Impériale désirait qu'il attendît son retour à Pétersbourg,

où Elle comptait arriver à la fin de janvier au plus tard, et qu'alors il y aurait peut-être plus de facilité à arranger cette affaire. En conséquence de cette lettre de M. de Panine, M. de la Rivière a attendu ici l'arrivée de l'Impératrice. Il a employé ce temps à faire pour cette Princesse une analyse raisonnée de l'ouvrage qu'il a publié de l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques et un mémoire académique sur le programme de la société économique de Pétersbourg qu'il a laissé anonyme et que j'ai remis au secrétaire de cette société.

L'Impératrice, peu après son arrivée en cette ville, a vu M. de la Rivière qui a été très bien accueilli et qui a eu avec cette Princesse plusieurs conférences sur la réforme projetée des lois de cet Empire et sur celles qu'Elle se propose d'y substituer. M. de Panine a également distingué M. de la Rivière qui a vu plusieurs fois ce Ministre et qui m'a paru très satisfait de l'accueil qu'il en a reçu, ainsi que de celui des Ministres étrangers, qui ont paru estimer son mérite et ses talents. Mais comme il n'a point été question de la part de l'Impératrice, ni de celle de M. Panine, de le retenir ici, il a tout disposé en même temps pour son retour; il a pris congé dimanche dernier de cette Princesse et de ce Ministre et il est parti d'ici lundi dernier, après avoir reçu les sommes nécessaires pour son voyage.

Tout ce qu'on peut résumer de ceci, c'est que la Russie a fait une équipée, qui lui coûte un peu cher, pour voir un homme qu'elle n'a pu s'attacher. Les personnes sensées le sentent bien et en sont outrées, surtout par la crainte où elles sont que M. de la Rivière, qui n'a pas lieu d'être content de ce pays-ci, n'en témoigne du ressentiment et ne découvre des vérités qu'il lui aura été facile d'y apercevoir.

On n'a pas manqué de tenir dans le public, Monseigneur, des propos aussi faux que singuliers sur le compte de M. de la Rivière. On prétend qu'il est venu ici de lui-même et sans y être appelé; on a été choqué de ce qu'il ne s'était point empressé de prévenir les personnes les plus considérables et les plus distinguées de la nation, et de ce qu'il restait retiré chez lui; on accuse les personnes de sa suite de l'avoir annoncé comme un législateur qui venait renverser les anciennes lois, pour y substituer celles qu'il dicterait; enfin on a été jusqu'à critiquer de ce qu'il n'était pas venu seul et de ce qu'il

a amené avec lui sa femme avec une personne pour lui tenir compagnie et quelques autres dont il comptait retirer quelque utilité. Ce qui paraît vrai dans tout cela, c'est que l'Impératrice a été effarouchée de la réputation et de la célébrité qui a précédé ici M. de la Rivière, et Elle a craint ainsi qu'il n'eût tout le mérite de l'ouvrage auquel Elle fait travailler et qu'il ne lui enlevât l'honneur d'être la véritable législatrice.

Les personnes, employées sous les ordres de cette Princesse à la rédaction des nouvelles lois, ont redouté un pareil Argus, ont appréhendé qu'il ne vit de trop près en cette matière et qu'il ne les appréciait à leur juste valeur.

Voilà le véritable motif, je crois, qui a suggéré le prétexte, dont on s'est servi, que, M. de la Rivière ne voulant pas se fixer en ce pays-ci, il ne pouvait pas y être utile, pour l'éloigner du but qu'avait l'Impératrice en l'attirant ici, et de pareils prétextes ne manquent pas en Russie.

Au reste je ne puis que rendre une justice entière, Monseigneur, à l'honnêteté soutenue de M. de la Rivière, à la sagesse et à la prudence de sa conduite qui ne peut que faire honneur à la nation.

Ses propos et ses démarches ont été fort mesurés, et il m'a fait part de ce qui se passait à son sujet et des motifs de sa réserve vis-à-vis des personnes les plus distinguées de la nation qu'il n'a pas cru devoir prévenir et rechercher jusqu'à la décision de l'Impératrice sur ce qui le regardait.

15. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

St-Petersbourg, 19 mars 1768.

Monseigneur. Si l'heureuse étoile de Catherine l'a préservée des coups du major Tchoglokov, cette Princesse, qui porte au fond du cœur la timidité dont on la soupçonne et qui suit toujours les âmes coupables, mais qui, supérieure dans l'art de la dissimulation, sait cacher sa faiblesse sous les apparences de la fermeté et de la résolution, ne s'est point exposée au repentir que cet officier aurait pu jouer. Elle a affecté l'indulgence en étouffant l'affaire vis-à-vis de la famille et

du public, mais le coupable, peu de jours après sa détention, a été conduit en Sibérie.

Si cette circonstance a dû inspirer à Catherine de sérieuses réflexions sur les dangers qui l'environnent, Elle en fait encore de plus profondes aujourd'hui sur ce qui s'est passé depuis son départ de Moscou. L'Impératrice n'a point dissimulé le peu d'amour qu'Elle avait pour les habitants de cette ville; Elle a fait éclater sa joie de l'avoir quittée et de se retrouver à Pétersbourg. Les Moscovites, de leur côté, la payent d'un parfait retour; ils ne cachent ni le peu d'affection, ni le mépris qu'ils ont pour leur Souveraine, sur le compte de laquelle ils parlent aussi librement qu'ils peuvent. Vous savez que le Grand-Duc n'est parti de Moscou avec M. Panine que quinze jours après l'Impératrice, qui y avait laissé quatre des MM. Orlov pour veiller à ce qui s'y passerait. Pendant cet intervalle, plusieurs personnes de considération ont été trouver M. Panine et lui ont fait sentir qu'il serait nécessaire que l'Impératrice abdiquât dans deux ans et remit à son fils la couronne qui lui était due légitimement. M. Panine leur a représenté que le Prince était trop jeune pour gouverner par lui-même; qu'il avait encore besoin des leçons de sa mère; que l'administration de l'Impératrice était aussi glorieuse qu'avantageuse à l'Empire, qui prospérait de plus en plus sous le règne de cette Princesse et acquérait en Europe de la consistance et de la considération par la sagesse et la grandeur des vues de la Souveraine pour le bien général et l'utilité de ses peuples. Les autres ont insisté de leur côté, et, pour entraîner M. Panine dans leur avis, ils ont été jusqu'à lui dire que, si l'Impératrice n'abdiquait point dans deux ans, il devait tout craindre [ainsi] que le Prince lui-même qui courrait risque d'être massacré entre ses bras. Ce Ministre a cherché à les apaiser par les meilleures raisons qu'il a pu leur suggérer en leur assurant de ses soins pour l'éducation du Prince, dont il est chargé, et pour le rendre capable de gouverner dignement cet Empire. Le jour que ce Prince est parti de Moscou, à peine la voiture, dans laquelle il était avec M. Panine, pouvait-elle [avancer] à cause de l'affluence de monde de toute espèce qui se trouvait sur son passage et qui le comblait de bénédictions. Cet enthousiasme pour ce Prince chéri et d'une figure aimable a éclaté dans la plupart des stations où le peuple s'est assemblé pour le voir; il a été

si nombreux dans une station que M. Panine, fort embarrassé, a été obligé de sortir de la voiture et de représenter avec douceur et modération à cette multitude qui l'environnait les bornes de l'obéissance et du respect qu'il devait à sa Souveraine actuelle et de l'engager à se tenir dans le devoir. Le peuple appelait le Grand-Duc son unique Souverain, nommant M. Panine son père, son protecteur, lui disant qu'il était toute sa confiance et son espoir et lui recommandant le Prince. Ces scènes, si glorieuses pour M. Panine, attendrissantes pour le Grand-Duc, n'ont pas dû faire la même impression sur l'esprit et le cœur de l'Impératrice. Son fils n'ignore aucune des catastrophes malheureuses qui ont ravi le jour à son père; il en est très bien instruit sans donner à connaître ni de qui il tient les détails ni ce qu'il en pense. M. Panine, en parlant avec confiance et en confiance à quelques personnes de ce qu'il avait aperçu dans sa route des sentiments du peuple et des troupes postées aux différentes stations, a laissé voir que, pour conserver le trône à l'Impératrice et prolonger le règne de cette Princesse, son projet serait que dans deux ans d'ici Elle fit voyager son fils hors de l'Empire; mais il suffit, ce me semble, que M. Panine se soit ouvert sur cette idée pour penser que ce n'est pas celle qu'il a véritablement en vue. D'ailleurs trop d'inconvénients faciles à sentir me paraissent s'y opposer pour y ajouter foi; la nation pourrait aisément s'apercevoir que ce voyage du Grand-Duc ne serait qu'un prétexte pour éloigner ce Prince du trône dont sa mère voudrait s'assurer la tranquille possession par ce moyen, ce qui serait plus capable de faire éclater des complots que de les détourner; de plus M. Panine, qui ne veut point quitter ce Prince, ne pourrait pas le suivre sans abandonner la direction principale des affaires dont il est chargé, et, quoique son goût et sa paresse lui fissent faire volontiers ce sacrifice, je ne doute pas qu'il n'en soit détourné par le motif de la considération et du crédit que sa place lui donne, avantage qu'il risquerait de perdre pendant son absence, quand même son successeur serait de son choix. Ainsi je ne regarde ce propos de M. Panine que comme une ruse de ce Ministre pour donner le change et pénétrer, en parlant du Grand-Duc, les sentiments des principaux de la nation. J'ajouterai ici que M. d'Assebourg, avant son départ, a laissé entrevoir par quelques propos qu'il a tenus qu'il

serait chargé par l'Impératrice de choisir parmi les princesses d'Allemagne une épouse à son fils. On a été étonné de cette indiscretion de la part de ce Ministre, dans le cas où il serait même autorisé par l'Impératrice à faire un pareil choix; mais on soupçonne que c'est un air qu'il a voulu se donner en partant. Quoi qu'il en soit, il est certain que M. Saldern s'est flatté depuis longtemps d'être chargé de cette commission et qu'il n'apprendra pas avec plaisir ce que M. d'Assebourg a laissé transpirer de celle qu'il a dit avoir reçue à cet égard. Il y a toute apparence que M. de Saldern, pour obtenir tout l'honneur d'un pareil choix, s'opposera de tout son pouvoir aux menées de M. d'Assebourg, supposé qu'il voulût en pratiquer de contraires à ses vues.

L'abbé Guyot vous a sans doute rendu compte de l'orage que M. Panine a excité contre le Vice-Chancelier pour l'engager à quitter ce poste. Ce dernier a tenu ferme et a déclaré que l'Impératrice était la maîtresse de lui ôter sa confiance avec sa place, mais qu'il [ne] donnerait jamais sa démission. Cet orage a paru calmé et l'Impératrice témoigne depuis ce temps plus de bontés à M. de Galitsine, dont cependant cette Princesse a une mince idée, le regardant comme incapable d'affaires par sa paresse et son peu de génie.

Depuis les dernières circonstances de la Pologne, M. Panine a paru si satisfait de la conduite et des talents du Prince Repnine qu'il a laissé juger qu'il travaillait à attirer ici cet Ambassadeur, soit pour s'en faire aider dans son travail, soit pour succéder au Vice-Chancelier. Le public a été d'autant plus porté à adopter ces idées de M. Panine que personne n'ignore la paresse et l'indolence de ce Ministre, qui a besoin de quelqu'un qui le dirige et qui fasse sa besogne. C'est le rôle qu'a joué ici M. d'Assebourg auquel aucun autre ministre n'est en état de succéder. On a donc pensé que M. Panine voulait lui substituer M. Repnine, homme d'esprit, dit-on, qui réunit à des talents le goût et l'aptitude au travail; c'est l'homme qu'il faudrait à ce Ministre. Comme on dit en même temps que le Prince Repnine est aimable et d'une figure agréable, les Orlov sont fort alarmés à son sujet par la crainte où ils sont que, si cet Ambassadeur venait à plaire à la Souveraine, leur fortune et leur faveur ne fussent renversées. En conséquence ils travaillent fortement à faire échouer ce projet que M. Panine paraît de son côté suivre avec assiduité. Les Tchernichev, qui

sont également puissants et ambitieux, semblent aussi opposés au Prince Repnine dont la faveur diminuerait de leurs considérations et de leur crédit. On assure que le Roi de Prusse ne verrait pas avec plaisir cet Ambassadeur à la tête des affaires de ce pays-ci et que son Ministre, ami des Tchernichev, manœuvre sous main avec eux pour s'opposer au plan de M. Panine. J'ai aussi lieu de juger par des propos que m'a tenus le Prince Lobkowitz sur le Prince Repnine et en faveur de M. de Tchernichev, nommé Ambassadeur de Russie à Londres, que ce Ministre autrichien désirait voir ce dernier, avec lequel il est fort lié, adjoint à M. Panine plutôt que le Prince Repnine, sur les principes duquel il pourrait moins compter en faveur de sa Cour. Au reste, Monseigneur, ces différentes intrigues au sujet du Prince Repnine se trament encore sourdement dans ce moment où la présence de cet Ambassadeur à Varsovie est nécessaire aux vues de sa Cour en Pologne.

Si les dispositions de la nation à l'égard de l'Impératrice et du Grand-Duc méritent de ma part la plus sérieuse attention et une vigilance extrême, tant pour en suivre la progression que pour en prévoir les suites afin de vous en rendre un compte fidèle, je ne m'applique pas moins, Monseigneur, à être instruit des conséquences qui pourraient résulter du mariage arrêté et déclaré entre M. Panine et Mlle Chérémétov, fille du Grand-Chambellan, d'une maison des plus distinguées et des plus riches de l'Empire. L'Impératrice a travaillé à faire épouser cette demoiselle à un des Orlov, mais le père, qui ne les aime point et qui a méprisé cette alliance comme fort au-dessous de lui, n'a jamais voulu entendre à cet arrangement qui ne répugnait pas moins à sa fille. Cependant lorsque M. Panine parla au père de ses vues sur elle, celui-ci lui laissa entrevoir la crainte qu'il avait que l'Impératrice ne s'opposât à ce mariage qui choquerait et irriterait les Orlov, à quoi M. Panine lui répondit, avec toute la fermeté et la fierté d'un homme qui sent les avantages de sa position, que sa Souveraine avait plus besoin de lui qu'il n'avait besoin d'Elle. Ce Ministre se chargea de lui en parler lui-même et de lui faire part de la réponse de l'Impératrice. En effet le jour de son arrivée en cette ville, M. Panine a fait part de son projet à cette Princesse qui l'a agréé avec les marques de la plus grande satisfaction; Elle a tenu à

son Ministre et au Comte Chérémétov les propos les plus obligeants à ce sujet. On ne doute pas que le projet de Catherine n'ait été de profiter de cette circonstance pour opérer une réconciliation entre M. Panine, qui tient à tous les grands, et les Orlov qui n'en sont point aimés, et que c'est à l'instigation de cette Princesse, qui sent toute l'importance d'une pareille réunion pour son soutien et son appui, que son favori a écrit à M. Panine une lettre très flatteuse dans laquelle il l'assure qu'il ne conserve aucun ressentiment du refus qu'a fait Mlle de Chérémétov d'un de ses frères, qu'il ne peut qu'applaudir au choix que cette demoiselle fait d'une personne remplie de tant de talents et de mérite et qui justifie si dignement son refus. Cette lettre, toute obligeante qu'elle est, n'a point produit sur M. Panine l'effet qu'en espérait Catherine. Ce Ministre ne change point de conduite à l'égard des Orlov, et le Comte de Chérémétov, qui a [ses] raisons particulières de ne les point aimer, ne pourra que l'entretenir dans cette façon de penser. Depuis que ce mariage est déclaré, les grands parlent plus hautement que jamais contre les favoris et annoncent que le temps de leur crédit est passé. Ils veulent bien les laisser jouir de leur fortune, mais ils veulent rendre nulle leur influence dans les affaires et diminuer leur trop grande faveur dont ils sont tous jaloux, principalement les Tchernichev. Le Comte Alexis Orlov, dont la santé est si mauvaise qu'on doute qu'il vive longtemps, doit voyager avec un de ses frères pour tâcher de la rétablir. L'Impératrice fera une grande perte en cet homme hardi, entreprenant, très actif et le plus intelligent de tous. C'est l'âme de leur conseil et celui qui était le plus capable de les diriger. Le Comte de Chérémétov se propose aussi de voyager avec son fils et d'aller à Paris cet automne. Comme les plus petites circonstances en ce genre influent souvent dans les plus grandes affaires des États, je veillerai de très près à ce qui se passera à cet égard et je ne négligerai point d'avoir l'honneur de vous en rendre compte.

Vous aurez vu, par ma lettre du 28 janvier, que la réponse que M. Panine a faite à votre lettre a été remise chez moi avant que j'eusse pu recevoir votre dépêche du 20 du même mois et, par conséquent, faire usage auprès du Ministère russe des insinuations que vous m'y prescrivez pour l'engager à laisser les choses au point où

elles en étaient alors; mais le parti était pris ici de faire une réponse à votre lettre qui a piqué sensiblement la fierté de la Souveraine et celle de ses Ministres; elle n'a été différée que par la maladie de M. Panine. J'attends les ordres que vous m'adresserez en conséquence.

Je vous ai mandé par ma lettre du 10 du mois dernier que M. de Macartney ne viendrait point ici, ce choix de la Cour de Londres n'ayant point été agréable à l'Impératrice, qui l'a refusé. En conséquence, M. Panine en a prévenu cet Ambassadeur qui s'est excusé alors de cette commission. Ce qu'il y a de singulier en cela, c'est que la nomination de M. de Macartney n'a eu lieu que sur une lettre très obligeante que M. Panine lui a écrite au nom de l'Impératrice et qu'il a produite au Ministère britannique, dans laquelle le Ministre russe marquait que sa Souveraine a été très satisfaite de la conduite et du zèle du Ministre anglais et qu'Elle le verrait avec plaisir revenir à sa Cour. Celle de Londres a donc été autorisée à croire que le choix qu'elle ferait de M. de Macartney serait agréable à l'Impératrice et n'aura pas été peu surprise de voir que cette Princesse l'a néanmoins refusé. On attend ici avant peu la nouvelle de la nomination d'un autre ambassadeur, mais je doute que l'Angleterre soit fort empressée actuellement sur cet objet. Cette puissance sera toujours la maîtresse de former des engagements avec Catherine, et il me semble que les circonstances présentes et la situation de ses finances doivent porter son Ministère à éloigner ceux qui lui seraient onéreux sans aucune utilité actuelle.

Comme il est nécessaire que ce qui a été réglé par une diète extraordinaire en Pologne soit confirmé par une diète ordinaire, il y a lieu de présumer que celle qui subsiste actuellement sera prorogée jusqu'au mois d'octobre prochain, époque à laquelle la diète ordinaire doit s'assembler. On ne regarde point les affaires de ce pays comme prêtes à être terminées. Les protestations qui paraissent aujourd'hui, surtout celle du nonce [de] Grodno, qui fait beaucoup de bruit par la véhémence du style et par les vérités qu'elle renferme, n'annoncent pas encore une fin bien tranquille à toutes les discussions qui agitent les Polonais; mais l'esprit de vertige et de dissension qui les anime favorisent trop les menées russes pour qu'ils ne réussissent pas au gré de leurs désirs, surtout étant soutenus par des troupes. On assure ici

qu'elles vont être rappelées de Pologne par la crainte où est la Russie de causer trop d'ombrages aux puissances étrangères, si elle les y tenait plus longtemps; et je sais qu'un banquier qui devait y faire passer ces jours-ci deux cent mille roubles, destinés à leur entretien, a eu ordre de suspendre cette première mise. Cependant les affaires y sont encore dans une telle situation et la fermentation y est encore si grande que je présume que si la Russie retire ses troupes, elle laissera encore pendant quelque temps des détachements capables d'en imposer et d'y faire respecter les règlements qui auront été faits par la diète actuelle.

16. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 21 mars 1768.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres, №№ 5 et 6, que vous m'avez écrites les 8 et 19 février.

Vous aurez vu depuis par les nouvelles de Pologne que la prétendue indifférence de la Russie sur tout ce qui était étranger à l'affaire des dissidents s'est bientôt démentie, et qu'il n'y a pas d'objet, soit petit, soit grand, qui intéresse le gouvernement de la Pologne ou les créatures de Catherine II qui n'ait fourni au Prince Reprine matière à exercer son despotisme. On s'attend à lui voir couronner l'œuvre par un règlement sur les limites qui dépouillera la Pologne après l'avoir asservie. Ce qui se passe à Varsovie dément journellement les propos que le Ministre russe cherche à accréditer. Si Catherine II désire que M. Opoliaski [Opolski?] réside auprès d'Elle comme Ministre de Pologne, il est à présumer que Stanislas Auguste lui sacrifiera son ressentiment contre ce jeune Polonais. On ne nous mande rien de Varsovie qui puisse faire supposer un motif bien important à son voyage en Pologne. Si vous découvrez quelque chose d'intéressant à ce sujet, vous ne manquerez sans doute pas de nous en faire part.

Il est vrai, Monsieur, que M. de Biren a été conduit à la Bastille par ordre du Roi, non pas pour affaires d'État, mais parce que, non content d'avoir fait pour plus de soixante mille livres de dettes, il a donné en paiement à ses créanciers de fausses lettres de change qu'il

a fabriquées et parce qu'on l'a surpris faisant de faux billets des fermes. Voilà, Monsieur, les faits authentiquement constatés qui ont occasionné la détention de M. de Biren. Vous en rendrez compte à M. le Vice-Chancelier et vous lui direz que c'était le seul moyen de le soustraire à la sévérité des lois, qui ne peuvent dans aucun pays policé laisser de parails crimes impunis. Cependant, par égard pour l'intérêt que M. de Galitsine vous a assuré que l'Impératrice de Russie prévoit à cet officier, le Roi se déterminerait à lui faire ouvrir les portes de sa prison; mais il ne pourrait pas le garantir de la juste poursuite de ses créanciers, si ceux-ci ne sont point auparavant satisfaits.

La marque la plus essentielle de protection et de bonté que Sa Majesté Impériale pourrait donc lui donner dans ce moment-ci, ce serait de faire payer ses dettes ou d'engager M. de Biren, le père, à les payer. Il recouvrerait aussitôt sa liberté, mais à condition de sortir sans délai du royaume où l'intérêt public ne permet pas de souffrir un homme tel que M. de Biren.

17. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 30 mars 1768.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 1 mars, N^o 7.

Il est inutile, Monsieur, de reprendre aucune des circonstances qui ont trait à la réponse que M. Panine a faite à ma lettre. Vous ne pouviez vous dispenser de l'accepter de la manière dont elle vous a été remise, et il ne doit plus être question de cet objet.

Je suis persuadé de votre zèle et de l'attention avec laquelle vous chercherez à exécuter les instructions que je vous ai adressées; ce sera le moyen de rendre vos relations intéressantes et utiles au service du Roi. Vous pouvez être assuré de mon attention à faire valoir votre travail et votre application.

Le grand ouvrage de M. Repnine est terminé; mais il reste à savoir ce qui se passera en Pologne si les troupes russes évacuent ce royaume, ainsi qu'on assure que la Cour de Pétersbourg a été obligé d'en prendre l'engagement formel avec la Porte.

Vous nous feriez plaisir de tâcher de nous mander si Catherine II continuera à faire payer à Stanislas Auguste la pension de 100 m. ducats qu'Elle lui avait accordée ci-devant, et dont les augmentations de revenus qu'Elle lui a procurées le mettent en état de s'en passer. Je pense que les finances russes auraient besoin de ce soulagement, surtout si la diète de Suède devait s'assembler avant le terme préfixe.

Nous ne pouvons qu'approuver, Monsieur, l'union et la bonne intelligence qui règnent entre vous et le chargé d'affaires d'Espagne. L'intimité qui subsiste entre ces deux Cours doit guider en toute occasion votre conduite avec ceux à qui Sa Majesté Catherine confie le soin de ses affaires.

Je vous ai déjà fait connaître la façon de penser du Roi sur le compte de M. de Biren. Les généraux majors russes, surtout lorsqu'ils sont si particulièrement protégés par leur Souveraine, devraient ne point avoir une conduite aussi horrible, contre laquelle les lois de tous les pays ne peuvent se dispenser de servir sans acception de personne; c'est assez que le Roi ait bien voulu soustraire M. de Biren à leur rigueur.

M. de St-Marc, ingénieur au service du Roi, m'a demandé la permission de faire mettre dans mes paquets pour vous et dans ceux de vos expéditions pour la France les lettres qu'il écrira à un sien parent qui doit être au service de Russie et celles que ce dernier écrira à sa famille. Je le lui ai promis, et vous voudrez bien, Monsieur, vous prêter de votre côté à leur rendre ce petit service.

18. Commerce et navigation du Nord et de la Baltique.

Joint à la lettre de M. Raimbert
du 2 avril 1768.

L'opinion la plus modérée porte le commerce annuel du Nord et de la Baltique à la somme de 150 millions, et l'on estime que la France y entre pour le tiers, tant par les surabondances qu'elle fournit que par les besoins qu'elle en extrait. Cette portion de commerce relatif au Royaume présente l'emploi d'environ 1500 navires.

Cependant le commerce et la navigation entre les peuples du Nord et la France se fait [font] presque en entier par des intermédiaires. Il faut faire cesser cet état de chose.

19. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 12 avril 1768.

Monseigneur. Il manque encore un teinturier et un apprêteur en soie. On ne peut douter que la Russie ne travaille à se procurer ces deux sortes de gens qui seraient aussi essentiels à l'amélioration des manufactures de ce pays-ci qu'ils seraient préjudiciables aux nôtres. C'est en effet sur ces moyens-là que Catherine, qui ne ménage point les dépenses pour ces objets, fonde son plan d'établir les arts en Russie.

Ce qui se passe ici au sujet de la nouvelle législation que Catherine a établie dans son pays est si peu important et y fait si peu de sensation qu'on n'en parle presque pas. Peut-être même n'en serait-il pas question, sans les choix singuliers et plaisants des sujets qu'on nomme présidents des commissions qu'on établit pour discuter et traiter les différentes matières qui se présentent, de sorte que tout cet appareil se réduit à une scène de comédie, jouée par des acteurs aussi ignorants que mal habiles. Mais, en supposant l'établissement des lois les plus sages, il n'y a ici ni jurisconsultes pour les entendre et les interpréter, ni magistrats pour les faire observer, et il faudrait refondre la nation ou plutôt attendre que le temps l'ait sorti de l'ignorance où elle se trouve encore.

20. M. Rossignol au Comte de Broglie.

Pétersbourg, 22 avril 1768.

Monsieur. J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 6 du mois dernier.

Elle m'a tiré de l'inquiétude extrême où j'étais par rapport à mes lettres dont j'ignorais le sort depuis près d'un an.

J'ai vu avec la plus vive et la plus respectueuse reconnaissance la marque de confiance dont il a plu au Roi de m'honorer. C'est le désir de répondre aux bontés de Sa Majesté et de lui donner des preuves certaines de mon zèle qui a vaincu ma répugnance à me mettre dans une position aussi désagréable que la mienne, dans une Cour opposée de sentiments et d'intérêts à la France, à laquelle on porte une haine et une animosité qu'on cherche à peine à cacher. Quoiqu'il en soit, si je puis vaincre la prévention outrée qu'on témoigne contre nous, je cherche du moins à rendre mon travail utile au service de Sa Majesté, et je n'épargne ni soins ni peines pour lui donner des preuves de mon zèle.

L'indisposition de la Russie contre la France est fondée sur la persuasion où l'on est ici qu'elle travaille à abaisser le ton de hauteur et le despotisme de Catherine II. On ne doute pas que l'intention du Roi ne soit de faire repentir cette Princesse de ses manœuvres contre lui, tant en soulevant les Polonais que les Turcs eux-mêmes et en lui suscitant assez d'embarras pour humilier son orgueil et la réduire au point d'où elle est partie.

Le projet des arrangements militaires en Ukraine n'est point suivi actuellement ici, Monsieur, tant à cause des difficultés qu'il présente qu'en égard aux circonstances qui ont trop occupé le Ministère russe pour qu'il ait pu porter ailleurs son attention.

Quant aux limites entre la Russie et la Pologne, il est arrêté par la dernière diète que ce règlement sera suivi par des commissaires respectifs.

Il n'y a aucun fondement, Monsieur, aux avis que les nouvelles de Pologne ont débités de la prétendue maladie de l'Impératrice de Russie: cette Princesse, d'une complexion robuste, a toujours joui de la plus parfaite santé.

Je cherche depuis quelque temps à découvrir le degré d'intérêt que la Russie compte prendre aux affaires de Suède et l'argent qu'elle destine à répandre pendant la diète pour y conserver sa prépondérance. J'aurai l'honneur de vous rendre compte de mes découvertes à cet égard.

21. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 25 avril 1768.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre, N^o 8, que vous avez pris la peine de m'écrire le 19 du mois passé, avec trois autres lettres de même date dont l'une était accompagnée des monnaies frappées en Russie pendant le cours de l'année 1767. Je les ai fait remettre à M. le contrôleur général, qui aura soin de vous en faire rembourser le montant.

Nous avons été on ne peut pas plus satisfaits, Monsieur, de tous les détails que vous nous avez mandés par votre dépêche, N^o 8. Ils sont très intéressants, et il est important de suivre avec exactitude le fil de tous les événements et de toutes les intrigues dont vous parlez. Je ne puis vous en dire davantage, par une voie aussi peu sûre que la poste, sur ces objets, qui doivent tous également fixer votre attention.

Vous saurez déjà que le Lord Catheart est nommé Ambassadeur du Roi d'Angleterre en Russie. Il ne paraît pas jusqu'ici que cette condescendance de la Cour de Londres annonce un changement dans son système et dans ses principes.

Je vous ai déjà mandé, Monsieur, que le véritable motif du retour des troupes russes dans leur Empire était l'engagement que Catherine II avait été contrainte d'en contracter avec la Porte ottomane. La confédération, qui vient d'éclater en Podolie, et la réclamation, que le Sénat a eu la bassesse de faire de l'assistance de la Russie pour réprimer les mécontents, ont fourni au Prince Repnine un prétexte plausible pour retenir ces troupes. Catherine II sera vraisemblablement fort aise d'en profiter pour perpétuer leur séjour en Pologne. Cependant Elle devrait craindre de pousser enfin la patience des Turcs à bout et de provoquer leur ressentiment après s'être jouée si longtemps de leur crédulité. D'un autre côté les dispositions générales de toute la nation polonaise pourraient bien fournir à l'incendie matière à s'étendre. Ces embarras, ajoutés à tous ceux que Catherine II éprouve déjà d'ailleurs, doivent faire une impression profonde sur cette Princesse, si elle est véritablement du caractère dont on la dépeint. Je ne doute pas, Monsieur, de votre

exactitude à observer et à me transmettre la sensation que la nouvelle de la confédération aura produite à Pétersbourg, ainsi que ce que vous pourriez apprendre des résolutions que l'on pourra prendre à ce sujet.

La manière, Monsieur, dont M. de la Rivière et ses associés ont quitté la France, a été un peu légère, mais la conduite qu'ils ont tenue en Russie est irréprochable. Leur exemple devrait servir de leçon à ceux qui ont la manie de s'expatrier.

Quant au sieur Pochet, votre témoignage suffit pour croire que son voyage en France n'a que des causes innocentes.

22. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 26 avril 1768.

Monseigneur. Les embarras que la nouvelle confédération paraît susciter à la Russie y feront sans doute diversion dans ce moment-ci. On paraît plus inquiet aujourd'hui des suites de cette association. On assure que les confédérés se sont emparés de Kaminiec et que leur nombre grossit considérablement. Ce qu'il y a de certain, c'est que dix-huit régiments et 6,000 cosaques, en tout 42,000 hommes, ont ordre de se tenir prêts à marcher de l'Ukraine en Pologne pour y renforcer le corps de troupes qui y est déjà et s'opposer à la nouvelle confédération. On prétend qu'un grand nombre de Tartares s'y est joint; on craint ici qu'ils ne soient excités par les Turcs et que quelques puissances étrangères ne favorisent sous main les confédérés. On ne doute guère que la France n'influe dans ces mouvements, et on n'est pas entièrement tranquille sur le compte de la Cour de Vienne qu'on soupçonne de les fomenter de concert avec la première. Quoi qu'il en soit, la crainte que l'on a ici de se trouver engagé dans une guerre, qu'on a toujours eu intention d'éviter, y cause de l'inquiétude et l'on espère que la force employée à temps préviendra les suites qu'on redoute.

23. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

St-Pétersbourg, 5 mai 1768.

Monseigneur. On appréhende ici que la Porte, mécontente de voir les troupes russes continuer à rester en Pologne, malgré la promesse positive que la Russie lui a faite de les en retirer aussitôt après la diète, et indisposée de la facilité avec laquelle cette Cour-ci saisit le prétexte de la réclamation de sa garantie qui lui est faite par celle de Varsovie, pour perpétuer leur séjour sur les terres des républicains, n'excite (la Porte) sous main les Tartares à se joindre aux confédérés et à forcer, avec eux, les Russes à se retirer. On a eu avis que les premiers coups, qui ont été donnés, ne leur ont point été favorables, et que les confédérés ont envoyé à Vienne un député pour intéresser cette Cour en leur faveur. Mais je doute qu'elle veuille se mêler ouvertement de ces affaires, avant d'être bien assurée du parti que le Roi de Prusse médite de prendre dans ces circonstances, et je doute, à moins que ce Prince ne démasque quelque projet d'agrandissement pour lui aux dépens de la République, que la Cour de Vienne soit portée à entrer dans des embarras qui pourraient la compromettre avec Sa Majesté Prussienne.

On m'a assuré, Monseigneur, que l'Impératrice avait retranché à Stanislas Auguste, dès la diète qui a précédé celle qui vient de finir, la pension de cent mille ducats que cette Princesse lui faisait et l'avait réduite à 50 mille roubles. Ce Prince en sollicite actuellement la continuation; on ignore si elle lui sera accordée, surtout après l'augmentation de revenus qui lui a été procurée et qui devait le mettre en état de s'en passer. Ce qu'il y a de certain, c'est que les finances russes ont besoin de ce soulagement après les dépenses énormes auxquelles l'ont engagées les affaires de Pologne, et qu'une diète en Suède lui occasionnerait encore. On s'aperçoit sensiblement ici combien l'argent est devenu rare; chacun s'en plaint et l'attribue à ces circonstances. On en sent la charge. Bien des gens murmurent et en désirent la fin.

Quoique les motifs de la détention de M. de Biren soient bien connus ici, Monseigneur, comme j'ai su que quelques personnes cherchaient à répandre dans le public des soupçons et des impressions

contraires à la vérité, j'ai cru devoir la dire, comme en confidence, à celles qui m'en ont parlé et faire sentir l'étendue des bontés du Roi, qui a bien voulu soustraire ce criminel à la sévérité des lois. Il est inouï en effet que des généraux majors d'autres pays que celui-ci, surtout des personnes si fortement protégées par des souverains, se soient rendus coupables d'une conduite aussi horrible que celle de M. de Biren; mais il est généralement reconnu pour un très mauvais sujet par d'autres traits qui ont précédé celui-ci, et il faut avouer aussi que l'ignorance des principes d'honneur et de bonne foi, peu connus des Russes et encore moins pratiqués, ne les rend pas fort délicats en pareille matière.

24. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 12 mai 1768.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres, N^o 9 et 10, que vous m'avez écrites le 12 avril.

Nous avons pris toutes les précautions possibles pour découvrir et pour arrêter les pratiques destructives de notre commerce que le gouvernement russe autorise, et vous continuerez à me transmettre tous les avis qui vous parviendront à cet égard.

La Russie ne voudra probablement pas laisser imparfait l'ouvrage qu'elle a entrepris en Pologne; mais les moyens qu'elle pourra employer pour étouffer la confédération pourraient avoir des suites dangereuses, tant à cause des dispositions générales de la nation polonaise que par l'ombrage que la Porte pourrait prendre d'une expédition militaire sur ses frontières et de violences qui fourniraient le dénouement à la scène d'une illusion perpétuelle que la Russie a toujours cherché à faire aux Turcs sur les affaires de Pologne. Nous croyons qu'on ne peut pas être dans ce moment-ci à Pétersbourg dans la même sécurité à cet égard qu'on y a affectée jusqu'ici et qu'on ne s'y portera pas légèrement à provoquer la Porte, ni à la braver. Ce sont ces dispositions qu'il est important d'éclaircir, et vous devez vous livrer tout entier à ce soin. Mais, quels que soient les propos ou la disposition des esprits à cet égard, il ne serait pas

moins essentiel de savoir si la Russie serait en état de provoquer ou de soutenir une rupture et si ses préparatifs annoncent si elle la prépare ou si elle la craint. Vous saurez peut-être que la Porte a fait marcher différents corps de troupes vers ses frontières. Jusqu'ici nous ignorons comment elle envisage la confédération de Podolie.

La conduite du Prince Sulkowski ne me paraît pas de nature à autoriser le soupçon qu'il est chargé de quelque négociation de la part de la Cour de Vienne. Nous savons d'ailleurs qu'il n'a nul crédit et nulle considération à cette Cour, à laquelle il ne tient que par un titre acheté de la chancellerie. Si vous voyez dans la suite quelques circonstances, qui vous donnassent de plus justes motifs de suspicion, vous en parleriez très naturellement à M. le Prince Lobkowitz et sans y donner aucune valeur.

Je ne pense pas que la nomination d'un Ambassadeur anglais pour la Cour de Pétersbourg soit une preuve que la Cour de Londres veuille reprendre la négociation de la grande alliance du Nord. L'appareil d'une ambassade serait déplacé pour un objet qu'on cherchera à tenir secret au moins jusqu'à sa perfection, et l'envoi réciproque d'Ambassadeurs pourrait bien, malgré les spéculations des politiques de Pétersbourg, n'être qu'une marque d'égards réciproques que les circonstances ont engagé les deux Cours à se donner. Ces observations ne doivent ni rassurer votre défiance ni ralentir votre vigilance.

Rien n'est plus ridicule que la comédie que Catherine II se donne par l'assemblée de prétendus législateurs de la Russie. Il paraît que personne n'est plus la dupe de l'illusion qu'Elle voulait faire, surtout depuis qu'on sait qu'Elle avait communiqué son nouveau code tout rédigé avant même que les députés à la législation eussent été assemblés.

Nous ne voyons pas dans l'anecdote, que vous rapportez de la réponse faite par Catherine II à des gens qui sollicitaient des emplois dans le Holstein, des motifs suffisants pour soupçonner que la cession du Holstein fasse partie du traité avec le Danemark, et, à moins que vos recherches ne nous en fournissent d'autres raisons plus fortes de changer d'opinion à cet égard, nous ne pourrions pas croire à un arrangement aussi peu vraisemblable et sujet à tant de difficultés et d'inconvénients.

Je suis persuadé que vous ne manquerez de réponses satisfaisantes à opposer aux objections que vous présumez qu'on vous fera sur l'objet du cérémonial, supposé qu'on vous fasse en effet celles que vous détaillez dans votre dépêche, N^o 10. Le principal fruit, que nous attendons de l'insinuation que vous avez été chargé de faire, est de connaître à fond le système de la Cour de Russie sur cette matière, et je suis bien persuadé que vous ne négligerez rien pour nous procurer là-dessus les éclaircissements que nous désirons.

25. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 24 mai 1768.

Monseigneur. Il paraît que M. Tchernichev, jaloux du pouvoir et du crédit de M. Panine, de la prédilection qu'il marque pour la famille du Comte Chérémétov à laquelle il doit s'allier ainsi que de celle qu'il témoigne au Prince Repnine, se refroidissent un peu à l'égard de ce Ministre, surtout le Comte Zachar Tchernichev, le plus jaloux et le plus ambitieux de tous. Ce dernier vient d'en donner une preuve. L'Impératrice avait nommé le Prince Repnine lieutenant général de ses armées, à la sollicitation de M. Panine, qui en avait déjà remercié cette Princesse, lorsque le Comte Zachar, Président du Collège de guerre, a été lui représenter le tort et l'injustice qu'Elle ferait à un grand nombre d'officiers par cette nomination et l'en a dissuadée, de sorte que l'Impératrice a dit à M. Panine qu'Elle ne pouvait pas lui tenir la parole qu'Elle lui avait donnée pour le Prince Repnine, parce qu'Elle ferait crier tous ses généraux, mais qu'Elle saurait bien l'indemniser. D'ailleurs, et pour consoler en quelque façon ce Prince et adoucir M. Panine, Elle a accordé une gratification de 20 mille roubles au premier. Il paraît que le Comte Zachar n'a pas été fâché de donner ce petit déboire à M. Panine et de faire sentir au public que son crédit peut balancer celui du Ministre. M. Panine, naturellement lent et paresseux, s'occupe moins des affaires depuis quelque temps que des arrangements de son mariage, qui absorbent toute son attention, et le séjour de l'Impératrice à Tsarsko-sélo fait que tout a été tranquille ici pendant quelque temps; mais depuis deux jours on

s'aperçoit de beaucoup de mouvements au sujet des nouvelles reçues de Pologne. On assure que la confédération s'accroît et ses entreprises donnent de l'inquiétude à cette Cour-ci. Elle a ordonné à quelques régiments de cavalerie de se tenir prêts à marcher, et les conférences sont fréquentes entre MM. Panine et le Comte Zachar. On assure que le Baron de Tott, qui est en Crimée, se trouve parmi les mécontents et on le croit chargé de la part de la France de les exciter et de les soutenir. Son frère, qui est ici, m'a confié qu'une personne considérable lui avait dit ces jours-ci en lui parlant des troubles de Podolie: „Savez-vous que votre frère joue plus gros jeu qu'il ne le pense et qu'il court risque de se faire empoisonner ou assassiner?“ à quoi le Baron de Tott a répondu que, si son frère était chargé de quelque ordre, il était fort aise qu'il remplit son devoir et que ce n'était pas un motif pour qu'on usât de violence envers lui. Cela prouve les inclinations des Russes et combien ceux qui les traversent doivent être sur leurs gardes.

Il est certain, Monseigneur, que, malgré l'engagement que la Russie a été obligée de prendre avec la Porte pour la retraite de ses troupes hors des terres de Pologne, cette Princesse profite des troubles actuels pour les y retenir. Cependant on a lieu de croire qu'Elle eût désiré que le calme rétabli lui eût permis de retirer ses troupes pour ne pas prolonger les dépenses énormes qu'elles lui causent et dont on paraît se lasser. D'ailleurs la crainte, que l'on a ici que les Turcs ne prennent à la fin un parti et que la Russie ne se trouve engagée dans une guerre onéreuse, fait désirer la fin des affaires de Pologne, mais il n'y a pas d'apparence qu'elles puissent être terminées de sitôt.

Le Ministère russe vient d'expédier un courrier à Constantinople, chargé, dit-on, de faire approuver à la Porte les motifs qu'il y a de prolonger le séjour des troupes russes en Pologne, avec assurance de les retirer dès que les circonstances le permettront. Il y a tout lieu de croire que l'indolence des Turcs les portera à adopter encore ces représentations et à attendre l'exécution des promesses de cette Cour-ci. Quoique M. le Vice-Chancelier m'ait fait prévenir la veille du départ de ce courrier, j'ai cru ne devoir pas profiter dans ce moment-ci de son offre qui m'a paru insidieuse, afin de ne pas autoriser les pro-

pos qu'on répand ici que la France cherche à exciter les Turcs contre la Russie. J'écris à M. de Vergennes par la voie ordinaire de Vienne qui me semble plus secrète et moins sujette à inconvénients.

Vous aurez vu, Monseigneur, par mes lettres précédentes que j'étais déjà informé de la nomination de Lord Cathcart comme Ambassadeur d'Angleterre à cette Cour-ci. Si cette condescendance de la Cour de Londres n'annonce aucun changement dans son système et dans ses principes, on ne pense pas, non plus, qu'il résulte une grande utilité pour les deux Cours de l'envoi réciproque de leurs Ambassadeurs, puisqu'on présume, avec assez d'apparence, que le traité d'alliance entre elles n'aura pas lieu par toutes les difficultés qu'on y envisage, surtout de la part du Roi de Prusse dont l'ascendant est prédominant ici; de sorte que l'on regarde le projet de la ligue du Nord, dont ce traité devait être la base, comme une idée chimérique qui n'aura aucune réalité. M. de Sacken attend avec impatience le moment d'avoir ses audiences de congé de l'Impératrice de Russie pour retourner à sa Cour qui le presse de partir. Ce Ministre m'a chargé de vous assurer que, s'il succédait à M. de Flemming dans la direction des affaires, il suivrait les principes de ce Ministre qu'il avait lieu de juger vous être agréables. M. de Sacken m'a ajouté que, comme je connaissais depuis longtemps ses sentiments et son système, il réclamait mon témoignage auprès de vous pour vous convaincre de la sincérité de ses dispositions. Ce que j'ai eu l'honneur de vous mander déjà de ce Ministre vous l'aura fait assez connaître pour que je n'aie pas besoin de vous donner d'autres notions sur son caractère, ni de vous répéter ce que j'ai toujours aperçu de ses dispositions favorables pour la France.

26. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 30 mai 1768.

Le prétendu désintéressement que Catherine II affectait dans les intervalles, où Elle se croyait certaine de l'obéissance des Polonais, ne nous a jamais fait illusion. Le voile se déchirait trop souvent, car la

force et les menaces étaient ainsi en œuvre toutes les fois que la moindre résistance arrêta l'exécution des suggestions secrètes des partisans de la Russie. Aujourd'hui cette méthode ne peut plus réussir: Catherine II sera forcée d'agir à visage découvert, et c'est par le rôle qu'Elle va faire qu'on doit juger de ses vues. Les confédérations se sont tellement multipliées, et le temps, que le Prince Repnine a perdu à attendre les ordres de sa Cour, a tellement accru le courage des patriotes qu'il ne sera pas facile de réduire des gens auxquels le fanatisme et le désespoir donnent des forces. L'on paraît d'ailleurs assez généralement persuadé que les confédérés sont assurés de quelque puissant appui du dehors, et la démonstration des Turcs semble d'autant plus accréditer cette conjecture qu'on sait qu'il y a eu entre la Porte et la Cour de Pétersbourg des explications très vives dont la première a paru s'offenser. Dans ces circonstances les moyens, par lesquels Catherine II prétendra conserver la paix, paraissent difficiles, et Elle pourrait bien se repentir de la sécurité avec laquelle Elle s'est livrée aux illusions de son ambition, et ses projets, en éclatant avant leur maturité, pourraient bien tromper sa politique et sa prévoyance.

Je vous ai mandé le 10 mars de chercher à faire expliquer M. Panine sur le sens que sa Cour entend donner à sa maxime, concernant l'égalité des puissances en fait de cérémonial, et sur la manière dont elle compte prescrire à ses ambassadeurs et à ses ministres de se comporter. Je vous ai marqué le désir que nous aurions de savoir si la Russie est résolue d'envelopper l'Empereur des Romains dans cette égalité, parce que dans ce cas nous ne nous éloignerions pas d'y donner de notre côté les mains, ou si on prétendait laisser subsister le rang de l'Empereur d'Allemagne, parce que dans ce cas il y aurait un premier et que, dès lors, le Roi ne pourrait renoncer à la prétention d'occuper la seconde place. Nous serions dans ce moment-ci d'autant plus aises de savoir à quoi nous en tenir sur ces différents objets qu'il serait possible que l'envoi d'un Ambassadeur russe à Londres fit renaître des embarras sur cette matière. Vous chercherez donc à vous procurer avec adresse ces éclaircissements, si vous ne les avez point encore obtenus lors de la réception de cette lettre, et vous tâcherez en même temps de savoir quelles seront les instructions

qu'on donnera sur le cérémonial à M. de Tchernichev, si tant est que cet Ambassadeur remplisse cette mission.

Je ne puis qu'approuver la réponse que vous avez faite à M. le Vice-Chancelier concernant M. de Biren. L'objet que le Roi s'est proposé, en le mettant sous sa main, ne serait point rempli et il n'y aurait point de sûreté pour cet étranger, tant que ses créanciers ne seraient point satisfaits des arrangements qu'on prendra avec eux.

27. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 6 juin 1768.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre, № 12, que vous avez pris la peine de m'écrire le 5 du mois passé.

Les confédérations se multiplient à un tel point en Pologne, et les confédérés se conduisent avec tant d'audace et d'intelligence, qu'on ne peut que présumer qu'ils se sentent de l'appui et des ressources. Ils en ont certainement de très grandes dans le désespoir et dans la haine de leurs compatriotes contre la Russie. L'on saura sans doute à Pétersbourg que la Porte a ordonné au Kan de Crimée de recevoir l'envoyé que la confédération lui a envoyé. Cette démarche, jointe à la persévérance de la Porte à exiger l'accomplissement de la promesse que la Russie a faite d'évacuer la Pologne, ne pourra qu'augmenter les embarras de cette puissance, et, dans la disette d'argent où on la représente, elle aura vraisemblablement de la peine à suffire aux efforts que le maintien de l'ouvrage de son ambition et la vengeance qu'elle doit à sa dignité offensée l'engageront sans doute à faire. Voilà, Monsieur, les réflexions que l'esprit général des affaires paraît dicter dans ce moment. Nous attendons avec impatience de vos nouvelles pour fixer par des faits notre jugement sur cette matière.

28. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 14 juin 1768.

Monseigneur. Il paraît en effet, Monseigneur, que la Russie est déterminée à accomplir en Pologne l'ouvrage qu'elle y a entrepris.

Elle est persuadée que les Polonais sont hors d'état par eux-mêmes de résister aux forces qu'elle peut leur opposer. Elle compte sur les dispositions d'une grande partie de la nation en sa faveur et ne regarde pas le reste comme capable de soutenir ses efforts. On parle beaucoup ici des derniers échecs qu'ont reçus les confédérés. Les Russes ont assemblé six mille hommes pour marcher à eux et les détruire. Dans le cas où l'incendie deviendrait général, le corps de M. Romantzoff, estimé former environ 50 mille hommes et auquel on a joint un corps d'artillerie proportionné, est prêt à entrer en Pologne et à se porter où le besoin l'exigerait. Ce général paraît destiné à commander l'armée. On prétend que M. Panine a déterminé l'Impératrice à faire ce choix pour se venger du Comte Zachar Tchernichev, auquel il est désagréable et qui s'est opposé à la promotion du Prince Repnine au grade de lieutenant général que M. Panine avait sollicitée et obtenue pour ce dernier.

Quoi qu'il en soit, M. de Romantzoff a défendu la sortie du salpêtre de l'Ukraine; il a ordonné de le rassembler pour le fabriquer et former des magasins considérables de poudre. Toutes ces dispositions annoncent de la part de la Russie une résolution décidée d'employer la force pour parvenir à son but en Pologne et son intention d'être prête à tout événement. Elles prouvent aussi qu'elle n'envisage plus si tranquillement les confédérations qui se forment, et qu'elle sent que les suites en pourraient devenir embarrassantes pour elle; mais la faiblesse et l'impuissance des Polonais, la crainte qu'ils ont des troupes russes et la supériorité de ceux-ci ne laissent guère de doute que ces derniers ne parviennent à dissiper les confédérés, s'ils ne sont point soutenus par quelques puissances étrangères qui se déclarent en leur faveur. Quant à la Porte, les assurances récentes qu'on prétend que cette Cour a données à la Russie de son désir de conserver la paix avec elle et l'éloignement que le Ministère ottoman témoigne à se mêler des troubles de la Pologne ne donnent aucun sujet d'appréhension ici de la part de cette puissance qu'on regarde comme aussi peu en pouvoir qu'en volonté de nuire. C'est sans doute dans l'intention d'entretenir le Ministère ottoman dans ces dispositions pacifiques et dans son goût pour le repos que le dernier courrier russe, expédié à Constantinople, était chargé, à ce qu'on

assure, de sommes considérables destinées à fortifier son indolence et l'endormir dans l'illusion que la Russie cherche à lui faire sur les affaires de Pologne. Le peu d'opinion qu'on affecte d'avoir ici pour les troupes ottomanes et l'idée avantageuse qu'on se forme de celles de ce pays-ci y augmentent la sécurité. Cependant la Russie est éloignée de provoquer la Porte à une rupture qu'elle semble ne pas craindre et disposée à soutenir, si elle avait lieu, mais dont elle serait fâchée par les embarras et les dépenses qu'elle lui occasionnerait. Voilà, ce me semble, Monseigneur, ce qu'on peut résumer de plus certain des démarches et des sentiments de la Russie à l'égard de la Porte. Il y a lieu de présumer que la première serait en état de soutenir une rupture dans le moment présent où, n'ayant rien à craindre de ses voisins, elle pourrait réunir toutes ses forces contre les Turcs. Il me semble qu'on ne peut guère avoir une plus grande opinion de leur milice, amollie par une longue paix, dépourvue d'officiers et de généraux, tandis que le Russe au contraire est aguerré; si l'officier particulier est mauvais et s'il n'a que des généraux médiocres, il serait facile à la Russie d'en attirer chez elle de l'étranger et d'y choisir un chef. Quoi qu'il en soit, je cherche avec autant de vigilance que de soin à éclaircir les véritables dispositions de la Russie et à pénétrer ses intentions et ses vues à l'égard de la Porte et je redoublerai d'attention à ce sujet.

Il y a quelques jours, Monseigneur, que M. le Prince Lobkowitz, en me parlant des échecs qu'ont souffert les confédérés, me fit entendre clairement qu'il était convaincu qu'ils ne pourraient pas se soutenir et qu'ils seraient accablés par les Russes. Ce Ministre me demanda ensuite si je savais ce que c'était qu'un homme qu'on disait ici employé de [ce] côté-là par la France. Je lui répondis que je n'avais aucune notion à cet égard; qu'il m'était revenu qu'un baron de Tott, frère de celui qui est ici, était employé en Crimée depuis quelque temps, mais que j'ignorais absolument s'il y était, ni en quelle qualité et encore plus qu'il fût chargé, comme on le débitait ici, de quelques intrigues en faveur des confédérés. M. de Lobkowitz me parut être persuadé que c'était le rôle que jouait le Baron de Tott et le désapprouva entièrement. Il me dit qu'il pensait qu'une grande puissance ne devait pas se servir de ces petits moyens qui ne pouvaient rien opérer

d'utile pour elle; qu'on se tromperait beaucoup et qu'on aurait une bien fausse idée de la situation des choses en ce pays-ci, si l'on croyait que cet incident pût y faire quelque sensation, qui ne servirait qu'à y donner en pure perte une humeur qu'il lui semblait fort inutile à inspirer; qu'en supposant même que la Russie perdît pour un moment de son influence en Pologne, elle la reprendrait bientôt après sur un État voisin; que, s'il ne pouvait pas convenir à la France dans l'éloignement où elle est de la Russie de l'irriter, il était encore plus important pour sa Cour, intéressée plus essentiellement par sa position aux événements qui se passent près d'elle, que la Russie ne prit pas de l'aigreur contre les deux Cours sans aucun espoir pour elle d'en tirer de l'avantage. Je répondis à M. de Lobkowitz que, comme ces réflexions n'avaient pas pu échapper à la pénétration du Ministère de Sa Majesté, je ne croyais pas qu'il se fût porté à employer des moyens aussi faibles que ceux qu'on lui imputait et à faire des dépenses inutiles, dont il ne pourrait pas se flatter de tirer quelque utilité, puisque aucune puissance, pas même la Turquie, ne paraissait vouloir se mêler des affaires de Pologne; qu'au reste je n'étais nullement informé par lui de tout ce qu'on débitait à l'égard du Baron de Tott, et que je n'apercevais en cela que de l'humeur et de la mauvaise volonté contre la France. M. de Lobkowitz me dit que les assurances fréquentes et réitérées depuis peu à la Russie par le Ministère ottoman d'entretenir de sa part avec elle la paix et la tranquillité ne laissaient aucune apparence que la Porte voulût prendre part aux troubles de la Pologne; que quelques gazettes avaient débité que les Turcs avaient fait avancer des troupes, mais qu'il n'en avait aucune nouvelle et ne le croyait pas.

Au reste, je sais, Monseigneur, que l'Impératrice a dit en dernier lieu au sujet des affaires de Pologne et des oppositions qu'Elle s'attend à rencontrer en Suède de la part de la France: „On a fait accroire à Messieurs les Français que j'amassais beaucoup d'argent, et ils veulent me le faire dépenser; il leur en coûtera cher si nous nous piquons au jeu“. Ces paroles furent prononcées avec un air de courroux et de dépit que l'on remarqua dans la marche et le maintien de l'Impératrice.

Je parlai ensuite à M. de Lobkowitz des soupçons que la conduite

du Prince Sulkowski pouvait faire naître qu'il serait chargé de quelque négociation secrète. M. de Lobkowitz me répondit qu'il ne savait qu'en dire; qu'il ne croyait pas avoir mérité que sa Cour lui donnât le désagrément de charger ici quelqu'un de traiter quelques affaires à son insu; et que, dans ce cas même, il ne présumait pas qu'elle eût fait choix d'un sujet tel que M. de Sulkowski, qui n'y avait ni crédit ni considération; qu'il croyait donc ne devoir attribuer ses démarches qu'à l'envie qu'il avait remarqué en lui comme dans ses frères de ne pas vouloir paraître comme simple particulier. Sur ce que j'observai à M. de Lobkowitz que le Prince de Sulkowski avait de fréquentes conférences avec le Ministère de Russie et avoir été souvent mécontent des réponses de M. Panine, le Ministre autrichien me dit qu'il se pouvait bien que le Ministère russe n'eût pas approuvé qu'il lui eût parlé d'affaires; à quoi je lui dis que M. de Sulkowski avait paru peu satisfait de l'inconséquence des propos de M. Panine sur les affaires de Pologne. M. de Lobkowitz me dit qu'il n'en était pas étonné; que M. le Comte de Rzewuski, avec lequel il avait été lié, lui avait souvent témoigné de même sa surprise du peu de connaissance qu'avait le Ministère russe des lois et constitutions de la Pologne, ce qui provient, selon le Ministre autrichien, de ce que, les succès ayant toujours répondu aux désirs de la Russie, le Prince Reprine et le Ministère russe n'ont eu qu'à laisser aller les choses d'elles-mêmes, sans approfondir davantage sur les causes et les moyens à employer à l'avenir, et qu'on trouvait la preuve de ce qu'il me disait dans la conduite de M. Panine pendant la dernière diète. Tel a été, Monseigneur, mon entretien avec M. de Lobkowitz sur ces différents objets. Les liaisons intimes, qui sont depuis quelque temps entre ce Ministre et celui de Prusse, semblent devoir être moins imputées aux intentions de la Cour de Vienne qu'au désir qu'a son Ministre d'être distingué par l'Impératrice de Russie, de se procurer des agréments personnels et, à la faveur du crédit et de l'ascendant qu'a ici le Comte de Solms, d'étayer le sien propre dans la nation. M. le Prince de Lobkowitz, jaloux de jouer le premier rôle ici, lorsqu'il a été question que l'Angleterre enverrait un ambassadeur, a recherché, à ce qu'on m'a assuré, par différents moyens et par des ressorts qu'il a fait jouer ici, d'obtenir les mêmes titres de la part de sa Cour, mais jusqu'à

présent sans succès. L'on s'aperçoit de la peine que lui cause l'arrivée prochaine d'un Ambassadeur d'Angleterre, qui lui ôtera les distinctions qui le flattaient si fort.

Le secrétaire d'Ambassade de la Cour de Londres est ici depuis quelques jours. On n'y attend le Lord Cathcart que dans le courant du mois prochain. Vous aurez vu, Monseigneur, dans ma lettre précédente, que l'on n'envisage également ici l'envoi respectif de ces Ambassadeurs, de la part des Cours de Pétersbourg et de Londres, que comme une marque d'égards qu'elles veulent se donner et une complaisance de l'Angleterre pour la Russie. On fonde cette façon de penser sur les mêmes réflexions que vous avez bien voulu me communiquer et sur l'état actuel de l'Angleterre. Je ne crois pas qu'il en résulte une preuve que les deux Cours veuillent entamer la négociation de la grande alliance du Nord. Quoique ce sentiment paraisse dominant ici, je ne cesserai point de veiller de très près sur ce qui se passera, et ma défiance à cet égard excitera ma vigilance sur un objet aussi intéressant.

Si Catherine a été flattée d'abord de l'idée de paraître aux yeux de l'Europe comme législatrice et de mériter ce titre de sa nation, si la manière dont Elle suit ce projet n'est qu'une comédie qu'Elle se donne et une illusion qu'Elle voulait faire et dont on n'est plus la dupe, il n'est pas moins vrai que cette Princesse cherche en même temps à cacher, sous les apparences du bien public, les vues particulières et intéressées qui l'ont déterminée à cette opération. Cette Princesse a senti qu'il n'y avait ici que deux pouvoirs: celui du Souverain et celui de la noblesse, capable de contenir le premier et de décider même de son sort; Elle a pensé que le meilleur moyen de balancer le pouvoir des grands serait d'en établir un mitoyen entre les deux qui subsistaient, reconnu et autorisé par ses lois. Pour y parvenir, il est question actuellement de décider quelle sorte de liberté sera accordée aux paysans, en quoi elle consistera et jusqu'où elle s'étendra. Le paysan est esclave du seigneur, à qui il appartient avec tout ce qu'il peut acquérir. Outre qu'il est forcé de payer à son maître ce qu'il en exige, les intendants des seigneurs le mettent encore à contribution et en extorquent, même par la violence et par les mauvais traitements, tout ce qu'ils en peuvent arracher; de sorte que

le paysan, forcé d'être ou de paraître malheureux, vit misérable et enfouit son argent qui est perdu pour l'État. Le projet de l'Impératrice est donc que la loi laisse le paysan dans la dépendance de son seigneur; qu'elle fixe ce qu'il lui paiera annuellement, mais que le surplus lui appartienne et lui soit propre pour en disposer à son gré; qu'il puisse être son maître, même devant les tribunaux, et obtenir justice de tous ses griefs lorsqu'il sera lésé. Cette loi qui respire l'humanité et l'équité remplit aussi le but de Catherine: elle affranchira le paysan de la tyrannie du seigneur et le fera jouir d'une autorité qu'il n'a pas. Elle ôtera aux grands une partie de leur autorité sur leurs sujets, affaiblira leurs ressources et les asservira à la juridiction des tribunaux, dépendant du Souverain, qui mettront dans sa main ces deux ordres de l'État et rendront son despotisme plus redoutable et plus assuré. Ces réflexions n'ont point échappé à plusieurs principaux personnages de ce pays-ci qui devinent les vues de l'Impératrice, sentent le piège qu'Elle leur tend et paraissent disposés à s'opposer à cette loi.

D'ailleurs le paysan, en général, aime son esclavage qui lui assure son existence et que l'habitude lui fait préférer à la liberté. Le projet de cette loi commence à inspirer de la défiance et à exciter du mécontentement, de manière qu'on ne sait si Catherine aura lieu de s'applaudir ou de se repentir d'avoir fourni à sa nation, accoutumée à une soumission aveugle, l'occasion de penser et de réfléchir sur ses intérêts.

On n'a pas encore pu, Monseigneur, acquérir des notions certaines sur le contenu du traité conclu entre la Russie et le Danemark et dont on assure toujours que le Holstein fait partie. On observe même un profond silence sur cet objet; on regarde, comme une preuve de l'échange stipulé, que l'Impératrice et M. Panine aient renvoyé au Roi de Danemark la nomination aux employés de ce Duché en conséquence des arrangements pris par le dernier traité entre les deux Cours. On ne sait rien de plus positif à cet égard.

Il ne m'a pas été possible jusqu'à présent, Monseigneur, de faire à M. Panine les insinuations dont vous m'avez chargé sur l'objet du cérémonial, ni de connaître à fond le système de sa Cour sur cet article. Je n'ai pu voir que rarement ce Ministre et pour un instant, sans trouver l'occasion de l'entretenir. Depuis que son mariage est déclaré avec M-elle Chérémétov, il n'est occupé que de cet objet et a

négligé entièrement les affaires dont il n'expédiait que les plus urgentes. Cette demoiselle étant tombée malade, M. Panine a été très assidu chez elle jusqu'à ce que, la petite vérole ayant paru, il a été obligé de s'en retourner et de ne pas paraître de quinze jours. La mort de Mlle de Chérémétov a plongé M. Panine dans la douleur, et peu de jours après il s'est rendu auprès de l'Impératrice à Tsarsko-sélo où les Ministres étrangers ne vont point. Il paraît certain que l'Impératrice ne reviendra point en ville pendant cet été, qu'Elle passera à ses différentes maisons de campagne. M. le Vice-Chancelier est si nul dans les affaires et a si peu de crédit que les explications, dans lesquelles je pourrais entrer avec lui sur le cérémonial, ne seraient point décisives et ne me mettraient point à portée de vous donner les éclaircissements que vous désirez. Cependant je prendrai le parti de le faire expliquer sur cet objet en attendant que je puisse en conférer plus précisément avec M. Panine.

29. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 26 juin 1768.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre, N^o 13, que vous avez pris la peine de m'écrire le 24 du mois passé.

Nous ne sommes point étonnés, Monsieur, de l'inquiétude qu'on remarque à Pétersbourg sur les affaires de Pologne. Les événements prennent une tournure qui pourrait bien tromper la sécurité, avec laquelle Catherine II a cru pouvoir exécuter ses projets, et la conduire beaucoup plus loin qu'elle ne voulait aller. Les Turcs persistent à exiger l'évacuation de la Pologne; ils ont à la vérité déclaré qu'ils ne protégeraient point les confédérés, et c'est beaucoup quant à leurs progrès actuels; mais, ces deux choses se trouvant liées entre elles, l'embaras de la Russie n'en est pas moins grand, ni sa position moins délicate. On nous assure que le Prince Repnine a fait à l'émissaire moldave, qui lui a fait part de cette double déclaration, une réponse hautaine et même menaçante. Je serais assez tenté de croire que cet Ambassadeur en a agi ainsi de son chef et on peut douter que sa Cour l'approuve, car elle ne pourrait se permettre un pareil langage qu'avec la détermination de provoquer les Turcs ou de braver leur ressenti-

ment. C'est sur quoi, Monsieur, je ne peux trop vous recommander de nous procurer des éclaircissements.

Vous ne me dites pas si vous faites quelques progrès dans les mesures que vous vous proposiez de prendre pour vous assurer quelque correspondance secrète.

Les protestations d'attachement pour la France que M. de Sacken vous prodigue ne peuvent guère se concilier avec les mouvements que nous savons qu'il se donne pour lier étroitement sa Cour avec celle de Pétersbourg. Je le crois trop sage pour se livrer aux chimères qui peuvent seules fonder cette union, mais, comme elles tiennent aux idées qui paraissent présentement dominer à la Cour de Dresde, on peut douter qu'il ose ni, peut-être, qu'il veuille entreprendre de les détruire. En tout cas nous suspendrons notre jugement et nous apprécierons ses sentiments par sa conduite.

Je vous prie, Monsieur, de demander ce que le frère du Baron de Tott fait en Russie.

Les divisions intérieures de la Cour de Russie peuvent aisément devenir sérieuses et vous devez continuer à y être très attentif. Le crédit de M. Panine paraît établi sur des fondements trop solides et l'Impératrice a trop besoin de lui pour croire que la cabale qui lui est opposée prévaudra contre lui, malgré tout l'avantage que la paresse, l'incurie et la frivolité de M. Panine lui donnent sur ce Ministre.

Vous faites très bien, Monsieur, de suivre votre correspondance avec M. de Vergennes par la voie de la poste ordinaire, à moins de trouver des occasions sûres pour lui faire parvenir vos lettres.

30. Le Comte de Broglie au S-r Rossignol.

Paris, 30 juin 1768.

J'ai reçu, Monsieur, les deux extraits, que vous avez eu l'honneur d'adresser au Roi le 7 janvier et le 4 mars dernier, de votre correspondance avec M. le Duc de Choiseul, et la lettre, que vous vous êtes donné la peine de m'écrire directement du 22 avril, m'est aussi parvenue.

Le projet de l'officier Tchoglokov, annoncé par votre lettre du 7 janvier, paraît être une suite naturelle de l'irrégularité de la conduite

de l'Impératrice et du peu d'attention qu'Elle apporte à se voiler aux yeux de ses sujets.

Il ne me paraît pas surprenant que les excès qu'on lui reproche dans ses mœurs et les épreuves violentes qu'Elle fait de son pouvoir, tant au dedans qu'au dehors de ses États, ne révoltent contre Elle les esprits de ses peuples. Il est beaucoup plus difficile de concevoir sa sécurité et celle de ses Ministres après de semblables événements.

Sa Majesté est très empressée d'apprendre l'effet qu'aura produit sur M. Panine la déclaration que M. le Duc de Choiseul vous a ordonné de faire à ce Ministre de la ferme résolution où le Roi est de ne point souffrir qu'il soit élevé par la Russie aucune prétention de préséance sur la France.

Les insinuations dont vous avez eu ordre d'accompagner cette déclaration sont bien propres à rappeler le Ministère russe à des principes dont l'enthousiasme le plus déraisonnable a pu seul l'engager à s'écarter.

Je conçois, Monsieur, combien les dispositions de la Russie doivent rendre votre position embarrassante, mais c'est dans de pareilles circonstances qu'on trouve quelquefois plus d'occasions de donner des preuves de ses talents et de sa capacité, en redoublant de constance et d'activité. Sa Majesté est bien persuadée que vous ne négligerez rien pour lui donner des preuves de votre zèle, et Elle m'autorise à vous mander de tirer, quand bon vous semblera, sur le Sieur Pavant, rue Coqueroz, en deux lettres de change à quelques jours de vue de 3,000 livres chacune, les 6,000 livres qui vous [sont] dues pour les années 1766 et 1767 du traitement qu'Elle a la bonté de vous accorder sur la caisse de sa correspondance secrète, et ces lettres de change, qu'on retirera en les acquittant, serviront de quittance de ces deux sommes. Vous donnerez quelques jours de vue à ces deux lettres et vous m'en donnerez avis à l'avance, afin que je puisse faire prévenir le Sieur Pavant de les acquitter exactement.

Je terminerai cette lettre par vous recommander de donner le plus souvent que vous pourrez des nouvelles du pays que vous habitez sur tout ce que vous pourrez croire digne de l'attention de Sa Majesté et particulièrement sur ce que vous apprendrez des affaires de Pologne. Il serait bien à désirer que le commencement de résistance que la Russie éprouve dans cette République fit renoncer Catherine II au projet de despotisme et de tyrannie qu'Elle était prête à consommer.

31. M. Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 1 juillet 1768.

Monseigneur. La conduite autoritaire de la Cour de Pétersbourg et de son Ambassadeur à Varsovie n'a pu laisser aucun doute sur l'intention où elle était d'asservir la Pologne et de la soumettre à ses volontés. Son prétendu désintéressement ne porte donc que sur ce qu'elle n'a point réuni à son vaste Empire quelques provinces de la République. Mais elle est subjuguée, en effet, tant par la séduction que par la force; ainsi les puissances, qui ont intérêt à ne pas voir la Pologne démembrée, ont encore plus de droit de s'élever aujourd'hui contre les projets de la Russie qui réduit réellement ce Royaume au sort d'une conquête. On en trouve la preuve dans le parti que vient de prendre Catherine de prolonger contre ses promesses le séjour de ses troupes sur le territoire de la République et de traiter comme ennemis tous ceux qui, dans l'intention de recouvrer leur liberté et de maintenir leur religion, osent résister à ses volontés. On ne peut pas se persuader également, Monseigneur, que les Polonais se fussent portés à former des confédérations et à les multiplier au point où elles le sont aujourd'hui, sentant leur impuissance pour eux-mêmes vis-à-vis de la Russie, s'ils n'étaient assurés de quelque puissant appui du dehors. On présume bien que la France leur donne quelques secours. La Cour de Vienne n'est pas exempte de quelque soupçon; mais on ne pense pas que ces deux puissances veuillent se déclarer pour la Pologne et risquer de s'embarquer dans une guerre à son sujet. Ainsi on ne croit pas que l'aliment que ces deux Cours donnent à ce feu puisse l'entretenir longtemps. Quant à la Porte qui serait la plus intéressée et la plus capable à exciter un embrasement, on espère sans doute que l'argent qu'on y a fait passer suffira pour éteindre l'incendie, et le corps de troupes assemblé dans l'Ukraine semble placé dans le double objet de s'opposer à une attaque imprévue de la part des Turcs et d'opérer contre les Polonais. On n'est point informé ici des explications très vives qui subsistent entre la Porte et la Russie. Cette dernière met tout en œuvre ici pour faire illusion à ce sujet. On paraît convaincu qu'on n'a rien à appréhender de la faiblesse des Turcs et que leur mollesse et leur indolence subsisteront malgré les circonstances. On as-

sure même qu'ils ont déclaré qu'ils ne donneraient aucun secours aux Polonais. Les nouvelles publiques assurent autant ce fait que les grands avantages sur les confédérés, de sorte que la Russie semble la maîtresse de diriger les choses de ce côté-là, sans craindre d'éprouver d'autres obstacles que de la part de gens qu'elle regarde comme faciles à réduire, étant dénués de toute consistance.

Quoique cette Cour-ci ait grand intérêt de ne nous laisser parvenir que des nouvelles favorables à ses vues et les détails avantageux de ses succès, et connaissant trop son habitude à en imposer pour se fier entièrement à tout ce qu'elle débite à cet égard, on n'ajoute donc pas une foi entière à ce qu'elle publie sur la situation des confédérés et sur les avantages qu'elle attribue à ses troupes sur eux.

32. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 17 juillet 1768.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre, N^o 14, que vous avez pris la peine de m'écrire le 14 du mois passé.

J'étais fort impatient de recevoir de vos nouvelles, afin de pouvoir apprécier différents bruits qui s'étaient répandus sur la Cour où vous êtes et qui se trouvent démentis par le silence où vous restez à cet égard. Pour nous épargner désormais de semblables inquiétudes, il est nécessaire, Monsieur, que vous choisissiez un jour de poste par semaine et que vous m'écriviez régulièrement ce qui peut être venu à votre connaissance.

Jusqu'ici on ne voit pas que les troupes russes se soient renforcées en Pologne, malgré les menaces de Catherine II et de son Ambassadeur. Cette réserve seule, depuis le temps que le général Cretznickow [Kréchetnikov] est malmené et qu'une poignée de prétendus rebelles compromet la gloire des armes russes, pourrait faire supposer des motifs secrets et puissants qui empêchent d'écraser les confédérés. On peut en inférer que la Russie ne se permettra les mesures nécessaires que lorsque la Porte se sera déclarée plus ouvertement à cet égard qu'elle ne l'a fait jusqu'ici. La séduction pourrait assurer quelques Ministres turcs, lorsque la Porte pourrait regarder les affaires de Po-

logne avec une certaine indifférence, mais, comme elles sont par plusieurs circonstances devenues la propre affaire de la Porte, les intrigues des Russes ne seront probablement plus aussi efficaces, et je suis persuadé qu'on n'est pas tranquille à Pétersbourg, malgré la bonne contenance qu'on affecte de faire.

Nous reconnaissons, dans tous les propos que M. le Prince Lobkowitz vous a tenus, la légèreté de ce Ministre et son désir secret de rapatrier les deux Cours Impériales; mais heureusement on n'a pas beaucoup de confiance en lui à Vienne, et sa Cour juge plus sainement que son Ministre de sa position vis-à-vis de l'Impératrice de Russie et du système et de la conduite de cette Princesse.

Les propos remplis d'humeur que vous me rapportez de l'Impératrice décèlent son embarras. Ils paraissent annoncer des vues prochaines de sa part de consommer l'ouvrage qu'Elle a commencé en Suède; mais il lui sera bien difficile de s'en occuper avant la fin des affaires de Pologne qui n'est pas prochaine sans doute.

Vous ne négligerez rien, Monsieur, pour découvrir quel est le projet de Catherine II à cet égard et l'époque à laquelle Elle compte l'exécuter.

Vous ne me mandez pas les progrès que vous pouvez faire dans vos mesures pour vous assurer d'un correspondant; je suis néanmoins persuadé que vous ne perdez pas un instant de vue cet objet si important au service du Roi.

Quelques avis prétendent, Monsieur, que l'Angleterre est entrée comme partie principale dans le traité de la Russie avec le Danemark. Il paraît par vos dépêches qu'on ne le soupçonne même pas dans le public de Pétersbourg. Vous communiquerez cet avis, comme un soupçon que quelques circonstances vous ont fait naître personnellement, aux personnes du Corps diplomatique que cet écrit pourra conduire à chercher des éclaircissements sur cet objet.

La mort de Mlle de Chérémétov qui prive M. Panine d'une alliance à laquelle il paraît avoir tout sacrifié, pourrait bien porter atteinte à son crédit et lui avoir fait perdre d'anciens amis, sans lui en donner de nouveaux et en augmenter le nombre de ses envieux.

Vous ne négligerez pas, Monsieur, d'observer les suites de cet évé-

nement et ce qui peut en résulter par rapport à la position et au crédit de ce Ministre.

Quant au cérémonial, Monsieur, je pense que des conversations sans affectation avec M. le Vice-Chancelier ne laisseraient pas que de vous donner des lumières sur une matière que les discussions récentes doivent avoir fait rédiger en système. Au surplus, je me persuade que vous mettrez toute votre dextérité à bien exécuter les ordres que je vous ai adressés à ce sujet.

Je charge, Monsieur, de cette dépêche le sieur Pochet qui m'en a apporté de votre part à son arrivée de Russie, et j'ai pensé pouvoir, sans inconvénient, lui donner un passeport de courrier, afin d'en mieux assurer la remise.

33. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 26 juillet 1768.

Monseigneur. M. le Comte de Solms, qui évite de parler des affaires de Pologne et qui avait éludé d'en conférer avec les députés de cette République, s'est avancé néanmoins vis-à-vis de M. de Wielhorski, peu de jours avant son départ, et a fait naître l'occasion de l'en entretenir. Le Ministre prussien fit entendre au dernier qu'il devrait travailler à engager les confédérés à un accommodement avec la Russie par le canal de quelque puissance. M. de Wielhorski lui dit que, n'étant point confédéré et ne voulant pas prendre part aux troubles actuels, il n'avait aucun crédit pour porter les confédérés à un accommodement; que de plus, le Ministère de Russie ne lui ayant point fait connaître ses sentiments et ses dispositions à ce sujet, il ne devait pas se compromettre à faire une démarche qu'il pourrait désavouer ou qui lui serait peut-être désagréable. A quoi M. de Solms répondit qu'il croyait que la Russie ne pourrait que lui savoir gré de son zèle en cette occasion pour la pacification des troubles de la Pologne. M. de Wielhorski s'est excusé de se charger de cette commission par les raisons qu'il avait déduites au Ministre de Prusse, et est parti peu de temps après. Cette insinuation me semblerait faite, Monseigneur, de l'aveu de la Russie qui prévoit les embarras dans

lesquels ses démarches en Pologne peuvent l'entraîner et qui ne serait sûrement pas fâchée de se tirer par une négociation dont, sans doute, le Roi de Prusse serait le médiateur des mauvais pas dans lesquels elle s'est engagée.

M. de Sacken m'a parlé lui-même, Monseigneur, avant de quitter la Russie, des bruits qui se répandaient que sa Cour avait l'intention de se lier étroitement avec celle-ci. Il m'a assuré qu'ils étaient destitués de fondement; qu'à la vérité il croyait important pour les intérêts de la Saxe d'entretenir à son égard les bonnes dispositions de la Russie dont elle lui avait donné des preuves, de profiter de l'appui de cette puissance pour contenir le Roi de Prusse et maintenir l'Angleterre dans ses sentiments favorables pour sa Cour; mais qu'il ne devait point être question de sa part de liaisons particulières avec la Russie, comme pouvant déplaire aux autres alliés de la Cour de Saxe et surtout à la France qu'elle doit d'autant plus ménager que c'est d'elle seule qu'elle peut attendre le succès de ses vues. M. de Sacken m'a pareillement répété plusieurs fois qu'il regardait comme contraire aux intérêts de sa Cour qu'un de ses Princes songeât actuellement au trône de Pologne et qu'il avait fait tout ce qui dépendait de lui pour éloigner d'eux cette idée. Elle paraissait cependant lui être agréable et le flatter lorsqu'on lui en faisait apercevoir la passibilité par une suite des circonstances présentes de la Pologne. Voilà, Monseigneur, le plan de conduite que M. de Sacken m'a assuré qu'il suivrait comme conséquent à celui de son prédécesseur et le plus conforme aux véritables intérêts de sa Cour. D'où l'on peut présumer que, si elle a dessein de s'en écarter, ce Ministre cherchera à l'y ramener insensiblement sans s'opposer directement à ses idées qui seraient contraires à celles qu'il m'a manifestées.

Je porte une attention très suivie, Monseigneur, sur toutes les divisions intérieures de cette Cour-ci que l'Impératrice a soin de calmer pour prévenir les suites sérieuses qu'elles pourraient avoir. M. Panine lui est trop nécessaire, tient trop à tous les grands et est trop généralement estimé pour que l'Impératrice ne cherche pas à le soutenir, ne voyant pas d'autre personne en état de le remplacer. La cabale qui lui est opposée le sent bien et ne fait que de faibles efforts contre lui, par la crainte qu'elle a que le successeur qu'Elle lui don-

nerait ne fût encore plus dangereux que lui dans le poste qu'il occupe; ainsi ces dissensions ne produisent que des menées sourdes et des tracasseries faciles à apaiser jusqu'à présent.

Le colonel Karr vient d'arriver ici dépêché par le Prince Repnine pour y apporter des nouvelles de la situation des choses en Pologne. Tout y est confédéré et ne respire que haine et vengeance contre les Russes qui ont du dessous dans toutes les rencontres et auxquels on ne fait aucun quartier. Tous les seigneurs désertent le pays, le Roi est abandonné de tout le monde, et on ne peut prévoir l'issue de la fermentation excessive et du désespoir qui agitent les Polonais. On parle ici d'envoyer des renforts au Prince Repnine, mais on commence à croire que les Russes ne parviendront pas à dompter une nation qu'anime le désir de la vengeance et de la liberté, et que leur nombre, quelque grand qu'il soit, ne suffira pas pour contenir ce vaste pays soulevé contre eux. Ces circonstances ne peuvent que multiplier les embarras de Catherine et de l'engager à de plus grands ménagements envers la Porte et les puissances qui peuvent empirer sa position, qui devient délicate et critique de plus en plus. Les familles des officiers russes tués en Pologne déplorent la perte de leurs parents péris, non dans une guerre que cet Empire a à soutenir, mais pour un objet qui n'intéresse pas sa tranquillité et son bonheur. Je veillerai de près, Monseigneur, aux suites intéressantes que peuvent produire ses sentiments et les événements qui se passent en Pologne.

34. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Compiègne, 3 août 1768.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre, N^o 15, que vous avez pris la peine de m'écrire le 1-er du mois passé.

On aura sans doute triomphé à Pétersbourg de la presse de Bar et de la dispersion des confédérés de Podolie; mais il ne paraît pas que la nation polonaise ait été effrayée de cet échec. Plusieurs palatinats prenaient de nouvelles confédérations au départ des dernières lettres de Varsovie et les apprêts animés par le fanatisme et par le

désespoir ne paraissent pas prêts à se soumettre. La résistance des Polonais coûtera probablement encore du temps et des efforts aux Russes, quand même toutes les puissances, si essentiellement intéressées au sort de la Pologne, voudraient en effet s'abstenir d'y prendre part.

Je crains, Monsieur, qu'il ne soit plus temps de faire expliquer M. Panine sur les principes de sa Cour par rapport au cérémonial: cette affaire est déjà trop vieille pour que des insinuations prennent aisément, et vous ne devez pas vous écarter de l'esprit des instructions que je vous ai adressées à ce sujet, ni en faire un objet de négociation ni d'explication formelle.

Nous n'avons eu aucune connaissance, Monsieur, que la Cour de Pétersbourg eût formé le dessein explicite de s'arroger la supériorité sur l'Empereur d'Allemagne, ni qu'elle ait fait quelques tentatives à cet effet. Si vous êtes instruit là-dessus mieux que nous ne le sommes, vous me ferez plaisir de me faire part de vos notions.

Nous approuvons très fort, Monsieur, les soins que vous vous donnez pour pénétrer quelles sont les instructions qu'on remettra à M. de Tchernichev, particulièrement par rapport au cérémonial. Vous ne devez rien négliger pour tâcher de vous procurer des avis certains à cet égard.

35. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Compiègne, 7 août 1768.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre, N^o 16, que vous avez pris la peine de m'écrire le 12 du mois passé.

Les affaires des confédérés sont dans un délabrement qui laisse peu d'espérance qu'ils puissent résister à la force qu'on emploie contre eux; cependant des esprits irrités aussi fortement se soumettront difficilement et ces troubles ne paraissent point encore prêts à être terminés.

L'avis que vous nous donnez, Monsieur, au sujet des représentations que M. Slurley a faites au Ministère russe, concernant le traité de commerce que la ville de Hambourg sollicite le Roi de renouveler avec elle, est très intéressant dans les circonstances où nous nous trouvons.

La réponse que le Ministère russe a faite aux déclamations anglaises est très sage, si elle est en effet conforme à ce qu'on vous en a dit. Vous devez tâcher d'approfondir cet avis et, si l'occasion s'en présentait, vous assureriez positivement qu'il n'est question que d'arrangement de commerce. Il serait en effet absurde de vouloir prêter des vues politiques à la France dans ses liaisons avec la ville de Hambourg.

On nous mande, Monsieur, que la Cour de Pétersbourg, de Berlin et de Londres ont conclu entre elles une triple alliance, à laquelle elles vont travailler de concert à faire accéder la République des provinces unies. Nous pouvons ajouter d'autant moins de foi à cet avis que vos dépêches ne nous annoncent aucun des faits qui sont les précurseurs d'événement semblable, qu'on ne voit pas quel serait le moyen qui aurait pu faire exécuter tout à coup le système de l'alliance du Nord que Catherine II a tenté si longtemps vainement de former, ni même quel pourrait être l'objet raisonnable d'une union aussi extraordinaire.

Il n'est pas besoin, Monsieur, d'exciter votre zèle sur un objet d'une importance aussi majeure. Il suffit de vous l'indiquer et de vous dire que c'est le moment de ne négliger aucune des ressources que votre dextérité peut vous avoir données et aucun des moyens que le Roi a mis à votre disposition pour parvenir à constater l'existence et, en tout cas, l'objet de cette prétendue alliance.

J'oubliais de vous dire, Monsieur, que vous devez correspondre avec M. le Marquis de Noailles sur l'objet qui regarde notre négociation avec la ville de Hambourg. Ce Ministre sera rendu à sa destination au moment où il pourra recevoir la lettre que vous pourrez lui écrire en conséquence de celle-ci. Vous correspondrez aussi avec M. le Marquis de Durfort sur ce qui concerne la prétendue triple alliance, afin de le mettre à portée de comparer vos notions avec celles qui parviendront à la Cour de Vienne.

36. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 9 août 1768.

Monseigneur. Les nouvelles que le Colonel Karr a apportées ont causé beaucoup d'humeur dans le premier moment. L'Impératrice

Elle-même en a fait paraître et a dit qu'Elle prendrait des mesures pour empêcher qu'à l'avenir les confédérations ne pussent se former si facilement. Ce projet ne me semble pas aisé à concilier avec le maintien des constitutions de la Pologne; mais Catherine a assez prouvé qu'Elle n'a pas fort à cœur de les conserver.

Le Comte de Tchernichev est sur son départ pour Londres. Cet Ambassadeur en cache le moment pour éviter à ses créanciers, qui sont en grand nombre, la mortification de le voir partir avant de les avoir satisfaits. On attend incessamment à cette Cour l'Ambassadeur d'Angleterre qui s'y rend par mer. Cependant on n'a point encore de nouvelles certaines de son embarquement.

37. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 26 août 1768.

Monseigneur. On compte que la totalité des troupes russes qui ont passé jusqu'ici en Pologne est de trente mille hommes qui, tant par la désertion qu'on dit être considérable que par les maladies et les différents combats qu'ils ont eu à soutenir, se trouvent actuellement réduites à dix mille. Un régiment tiré de Revel, un de Riga, un de Smolensko ont eu ordre de les joindre; mais ce renfort, s'il est aussi vrai qu'on le dit, est bien faible pour s'opposer à la multitude de confédérations qui éclatent tous les jours, puisqu'on regarde la Pologne comme toute confédérée. Dans ces circonstances on est très embarrassé ici sur le parti qu'on doit prendre et qui présente de tous côtés de grandes difficultés. Les Ministres de Russie sont partagés de sentiments à cet égard. Les uns, avec les personnes les plus sensées de la nation, sont d'avis que la Russie doit abandonner la Pologne à elle-même et ne plus se mêler de ses dissensions. Ce parti le plus simple serait à la vérité déshonorant pour elle; mais ils ne se dissimulent pas tous les inconvénients qui pourraient naturellement résulter du parti opposé que l'on embrasserait. Ils considèrent que la Russie s'est déjà épuisée vainement pour soutenir le Roi de Pologne et le ton impérieux qu'on a pris dans les affaires de cette nation, qui sont étrangères au bien de cet Empire. Ils blâment la hauteur avec

laquelle sont traités les Polonais et jugent par une comparaison bien juste que, si une puissance étrangère voulait agir chez eux comme ils le font en Pologne, la nation russe se porterait aux mêmes extrémités auxquelles se livrent les Polonais. Ils pensent de plus qu'une armée russe n'opérera rien d'efficace; qu'elle ne pourra pas se diviser, qu'elle sera forcée de se maintenir unie; qu'étant entourée de tant de confédérations, elle sera harcelée sans cesse de tous côtés et qu'elle périra de faim et de misère, sans qu'on puisse l'éviter dans un pays soulevé contre elle et acharné à sa ruine. Le mécontentement est général ici contre les entreprises et les violences de la Russie en Pologne, les murmures à ce sujet augmentent journellement. Le Roi de Pologne est détesté et serait bientôt abandonné, si la fierté de Catherine ne lui faisait pas un devoir du soutien de ce Prince, dont l'élévation est son ouvrage. L'Impératrice, de son côté, veut soutenir les premières démarches; la hauteur et la fierté de son caractère lui paraissent ne lui pas permettre de reculer sur le parti qu'Elle a pris, sans ternir sa gloire et sa réputation.

M. Panine, qui s'est livré d'abord aux vues ambitieuses de sa Souveraine pour lui plaire, et qui n'a pas douté alors de la facilité du succès, se trouve forcé aujourd'hui à suivre son impulsion et ses volontés. Mais l'embarras est de soutenir le ton despotique qu'on a affiché jusqu'ici. On appréhende que l'envoi d'un corps de troupes si considérable n'alarme les Turcs, dont les intentions sont encore équivoques, et ne les tire de leur assoupissement. De plus, l'on craint de se voir entraîné dans une guerre. On soupçonne que la Cour de Vienne, à l'instigation de celle de France, pourrait accorder sourdement des secours aux confédérés. On pense que le Roi de Prusse est capable de contenir cette Cour, mais on ne croit pas que ce Prince voulût s'exposer à une guerre, par amitié pour la Russie, et on redoute son ambition. Toutes ces réflexions rendent, sans doute, Catherine indécise sur le parti de vigueur que lui dicte son caractère, de sorte qu'on traîne sur les mesures à prendre. Cette lenteur ne peut être que favorable aux confédérés et affermir leur courage et leur audace.

Quoiqu'on dise ici que l'Impératrice fera marcher le corps de M. de Romanzov, on en doute fort et l'on pense que cette Princesse ne s'y déterminera pas si tôt. On présume qu'Elle ne serait pas fâchée de

trouver un moyen honnête ou quelque conjoncture favorable pour se tirer d'embarras par une négociation qui mettrait sa dignité et sa réputation à couvert, ce qui ne paraît pas aisé actuellement. Il y a lieu de croire qu'on trainera ainsi les choses jusqu'à l'hiver qui n'est pas éloigné; pendant lequel on aura le temps de se décider, et on se flatte peut-être de pouvoir concilier alors tous les différends. En attendant on ignore encore quelle est la résolution de la Russie au sujet de la Pologne. Le Colonel Karr, qui ne voulait pas y retourner et qui ne s'en cachait pas, a été renvoyé avant-hier au Prince Repnine, mais on ne dit pas quelles sont les instructions qu'il rapporte à cet Ambassadeur.

La conduite de M. le Prince de Lobkowitz prouve en effet, Monseigneur, le désir qu'a ce Ministre de rapatrier les deux Cours, mais il est encore plus occupé du désir de se procurer des agréments que de celui d'être fort instruit. Il l'est très mal des affaires et l'on s'est toujours aperçu que sa Cour n'avait pas grande confiance en lui. Si ce Ministre avait tenu une conduite différente, il eût pu rendre de très grands services à l'alliance, mais il lui est moins utile qu'à nos adversaires, et il faut avouer que le peu d'harmonie, qui a régné entre les Ministres de l'alliance, a beaucoup servi à leurs adversaires qui en ont tiré un grand avantage.

Je ne doute pas, Monseigneur, que l'intention de Catherine ne soit d'affirmer pendant la prochaine diète de Suède l'ouvrage qu'Elle y a commencé contre les intérêts de la France.

Les dépenses que Catherine a faites pour le succès de ses vues en Pologne l'empêcheront peut-être de sacrifier autant à cet objet; mais Elle le négligera d'autant moins que M. Panine, qui aime ce pays où il a résidé longtemps, portera sa Souveraine à faire des efforts puissants pour seconder ses vues et ses désirs. Le Ministre de Suède, qui réside ici, est si borné, si mal intentionné et si livré à la Russie qu'il serait imprudent à moi de m'expliquer avec lui sur ce qui concerne les affaires et les intérêts de ce Royaume dont je le crois très peu instruit et qu'il ne voit d'ailleurs qu'à travers sa prévention et la partialité qui l'a aveuglé de tout temps. Je ne négligerai rien cependant pour découvrir les vues et les projets de Catherine à cet égard dont je crois qu'Elle a fixé l'exécution à la prochaine diète.

Je ne vous ai pas mandé, Monseigneur, les progrès que j'ai pu faire pour me procurer une correspondance secrète parce que, malgré mes soins et mon travail, je ne puis encore jusqu'ici me flatter d'en avoir aucune et que je n'ai que des espérances. Isolé comme je le suis et sans ressource de la part des Ministres de l'alliance, j'en sens le besoin plus que personne; mais je ne puis me dissimuler les obstacles d'une pareille entreprise, quand je me rappelle que la France et la Cour de Vienne ont fait dans des temps plus heureux que ceux-ci des dépenses énormes pour cet objet, dont ces deux Cours n'ont tiré presque aucune utilité. Je connais la finesse des Russes qui, par une foule de fausses nouvelles, me jetteraient dans un labyrinthe d'erreurs dont il me serait difficile de débrouiller le cahos.

Nous ignorons entièrement ici, Monseigneur, que l'Angleterre soit entrée comme partie principale dans le traité de la Russie avec le Danemark ainsi que le prétendent quelques avis. J'avoue même que les objets de ce traité me semblent si étrangers aux intérêts de l'Angleterre que je n'aperçois à quel titre elle y serait comprise. On ne doute pas que les Cours de Londres et de Berlin ne soient invitées à donner leur garantie lorsque ce traité sortira son plein effet, et cette conjecture paraît très vraisemblable. Quoi qu'il en soit, les personnes du corps diplomatique, auxquelles j'ai fait part des soupçons particuliers que je formais à cet égard, m'ont témoigné être aussi peu instruites que moi de ce fait et m'ont promis de me faire part des découvertes qu'elles pourraient faire à ce sujet en conséquence de leurs recherches.

L'attachement de M. Panine pour Mlle Chérémétov est le motif réel qui a empêché ce Ministre de suivre les affaires de Pologne avec cette vivacité et cette vigueur qu'elles auraient exigées dans les commencements de la part de la Russie. C'est un reproche fondé qu'on a fait à ce Ministre; cette inclination a augmenté en lui son indolence et sa paresse naturelle. Depuis la mort de cette Demoiselle, M. Panine montre au père et à cette famille les mêmes égards et la même affection. M. de Tchernichev, qui voyaient avec peine cette alliance, n'ont pu cacher leur joie de la voir manquée et ont travaillé depuis à perdre ce Ministre. On prétend qu'ils suivent encore ce projet et que même M. Panine a chancelé; mais rien n'a prouvé la vérité de ce

qu'on a débité à cet égard. Le besoin que l'Impératrice a de lui, le crédit dont il jouit et l'appui de beaucoup de grands qui le soutiennent me font présumer avec fondement que ses envieux n'opéreront rien contre sa faveur. La place de Gouverneur du Grand-Duc qu'il occupe et l'affection de ce Prince pour lui sont de puissants soutiens qu'il sera toujours difficile d'ébranler.

38. M. Rossignol au Comte de Broglie.

Pétersbourg, 26 août 1768.

Monsieur. J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 20 juin dernier.

Sa Majesté aura vu par la suite de mes relations à son Ministre ce qui s'est passé au sujet des difficultés qui subsistent par rapport au titre Impérial.

La Russie dans la réponse qu'elle a faite à la prétendue préséance que [sic] soutient n'en forme pas une pareille de son côté et n'exige qu'une parfaite égalité entre les deux États. Le Ministre du Roi a approuvé ma conduite dans cette occasion et les choses en restent actuellement au point que les deux Cours s'en tiennent à soutenir leurs prétentions respectives jusqu'à ce que les circonstances amènent un tempérament sur cet objet ou que la Russie soit dans le cas de se désister de ses idées chimériques.

Les embarras et les désagréments de ma position ne m'affectent qu'en ce que, l'éloignement de cette Cour-ci de la France rendant ce sentiment général à toute la nation, il me ferme tous les canaux que je désirerais me procurer pour être instruit de ce qui s'y passe et qu'il exclut partout la confiance en moi; de sorte que les moyens que je voudrais employer ne sont guère capables de balancer la crainte ou la répugnance extrême qu'on sent à se livrer à un homme chargé d'une commission odieuse et qu'on regarde comme contraires aux vues et aux intérêts tant de la Souveraine que du pays. Cependant je redouble de vigilance, surtout dans le moment important où l'Ambassadeur d'Angleterre a commencé à faire les premières ouvertures sur le traité d'alliance entre les Cours de Londres et de Pétersbourg et

que Catherine II a témoigné avoir fort à cœur de conclure. Néanmoins cette Cour-ci se montre fort difficile dès le début, et il y a grande apparence que la demande qu'elle fait de subsides et que le Roi de Prusse soit admis comme partie principale formeront les deux principaux obstacles aux succès de cette négociation.

La prise de Cracovie semble avoir dissipé les confédérations en Pologne; celles qui y subsistent paraissent peu redoutables et incapables de résister aux forces que l'Impératrice de Russie est déterminée à employer contre elles; il y a lieu de croire que, la haine et le désespoir des Polonais étant à leur comble, ils donneront de l'occupation à la Russie pendant du temps, mais on ne peut pas s'attendre qu'ils puissent opérer quelque chose d'important tant qu'ils seront livrés à eux-mêmes, et que toutes les puissances resteront simples spectatrices des événements. Ainsi il y a lieu de présumer que l'Impératrice réussira à la fin dans les projets de despotisme et de tyrannie qu'Elle a dessein de consommer en Pologne.

39. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Compiègne, 28 août 1768.

Les efforts que la Russie a faits jusqu'ici pour étouffer les confédérations ne suffiront probablement pas pour éteindre un feu qui parcourt tout le royaume et qui pourra aisément encore allumer un incendie général, surtout si le plan mitigé de M. Panine prévaut. D'un autre côté il échappe depuis quelque temps à la Porte des symptômes d'inquiétude très caractérisés et qui ne peuvent manquer d'augmenter la perplexité de Catherine II et qui peut-être la forceront à renoncer à son plan.

Les explications que M. Panine vous a données sur le système de sa Cour, relativement à l'égalité des couronnes, éclaircissent suffisamment cette matière et nous mettent à portée de juger de ce que nous pouvons attendre dans l'occasion de la Cour de Russie. Vous ne parlerez plus de cet objet désormais, à moins qu'on ne vous provoque, et dans ce cas vous persisterez à tenir le même langage qui vous a été précédemment prescrit.

Je conçois, Monsieur, que l'acquisition d'un correspondant sûr doit avoir ses difficultés; mais la vénalité a toujours fait partie du caractère national chez les Russes; nous savons même que plusieurs Cours étrangères ont des canaux secrets à Pétersbourg; ainsi nous ne désespérons pas encore de vos succès.

Les détails que vous avez mandés sur le Baron de Tott m'ont fait naître l'idée que ce jeune homme pourrait peut-être vous servir pour pratiquer quelques subalternes en place. Faufilé comme il l'est et le ton même qu'il a pris doit lui faciliter les accès, et dans sa position il doit être charmé de trouver un moyen de sortir d'embarras. Vous pourriez le sonder et lui présenter la perspective de récompenses personnelles pour lui. Il est inutile de vous faire observer qu'en l'employant pour vous rendre maître des secrets d'autrui, vous ne devez jamais lui confier le vôtre.

40. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 2 septembre 1768.

Monseigneur. La prise de Bar et la dispersion des confédérés de Podolie a été en effet un motif de triomphe pour les Russes qui ont cru qu'ils dissiperaient aussi facilement les confédérations qui pourraient se former par la suite. Cette sécurité a produit en partie l'indolence du Ministère russe et il a fallu plusieurs revers pour lui faire croire que l'asservissement des Polonais ne serait point aussi aisé qu'ils l'avaient imaginé. La prise de Cracovie, qu'on a apprise ici depuis deux jours, sera bien capable d'augmenter le triomphe de la Russie, de nourrir la fierté de la Souveraine et de la confirmer dans les partis de vigueur qu'Elle veut suivre. Cet événement paraît en effet singulier, car, quoique la place soit tout ouverte, on s'attendait que les confédérés de Zalor et d'Oswiecin, qui en sont si à portée, s'y porteraient pour la soutenir et forceraient les Russes à la retraite. Mais il s'en faut bien que cet avantage soit décisif contre une nation animée par le fanatisme et le désespoir. D'ailleurs on ne se persuade pas ici que toutes les puissances, dont plusieurs sont essentiellement intéressées au sort de la Pologne, laissent la Russie effectuer tranquillement

à son gré l'asservissement de la République sans s'opposer à ses vues ambitieuses. Quoi qu'il en soit, les Polonais, ayant senti le joug russe, disposés à le secouer et animés à la vengeance, donneront longtemps de l'embarras à la Russie qui sera forcée d'y employer des efforts et beaucoup d'argent. Elle en fait passer considérablement depuis ces nouvelles circonstances, et chaque semaine au moins elle fait des remises de 80 à 100 mille roubles.

41. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 9 septembre 1768.

Monseigneur. Le défaut de concert et d'union qui existe parmi les confédérés, le peu de courage et de résolution qu'ils montrent à la vue des Russes, la perte qu'ils ont faite à Cracovie d'une partie de leurs chefs, de leurs forces et de leurs munitions, toutes ces circonstances laissent en effet peu d'espérance, Monseigneur, que ces attroupements tumultueux, formés par la haine et par le désespoir, puissent résister à la force qu'on emploie contre eux: tant qu'ils ne seront pas réunis sous un chef capable et qu'ils n'opéreront pas d'un commun accord, ce ne sera qu'un feu qui jettera quelque lueur et des étincelles, mais qui s'éteindra à la fin et qui n'aura produit que la dévastation et la ruine tant du pays que des habitants.

Il n'y a jusqu'à présent aucun fondement à ce qui vous a été mandé, Monseigneur, que les Cours de Pétersbourg, Londres et Berlin ont conclu entre elles une triple alliance à laquelle elles vont travailler de concert à faire accéder la République des Provinces-Unies. On peut joindre aux raisons, qui vous ont empêché d'ajouter foi à cette nouvelle, celle qu'il n'y a pas d'apparence que les Cours de Pétersbourg et de Londres eussent conclu un pareil traité avant l'arrivée respective de leurs ambassadeurs, dans le temps que la dernière n'avait ici qu'un chargé d'affaires. D'ailleurs je vous ai mandé qu'une partie des instructions de M. de Tchernichev roulait sur cet objet.

42. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 16 septembre 1768.

Monseigneur. Il paraît que la prise de Cracovie a terminé toutes les confédérations en Pologne et que celles qui y subsistent encore ne sont pas capables de causer de l'inquiétude à la Russie. On s'attend qu'elles seront bientôt dissipées par les troupes de cette puissance. Cependant la haine et l'animosité contre les Russes sont excessives en Pologne. La Cour de Pétersbourg y envoie encore deux régiments pour s'y renforcer et se mettre en état de n'avoir rien à appréhender de la part des confédérés s'ils venaient à se réunir.

Il est bien fâcheux que le Ministre autrichien, qui serait plus à portée que moi d'être informé de la négociation entre l'Angleterre et la Russie, soit plus occupé de ses agréments et du désir de plaire que du bien des affaires, ce qui augmente mon travail et mes embarras.

43. Le Comte de Broglie à M. Rossignol.

18 septembre 1768.

J'ai reçu et mis sous les yeux du Roi votre dépêche du 22 avril.

Je n'ai rien à vous répondre sur les prétentions de préséance, puisque M. le Duc de Choiseul vous a instruit des intentions de Sa Majesté.

Il me suffira de vous observer que les démonstrations de vigueur, auxquelles la Porte paraît enfin déterminée, donneront probablement une nouvelle face à la situation où Catherine II se trouve aujourd'hui, et que, si ses troupes essuient quelque échec hors de son Empire, il en devra résulter quelque fermentation intérieure, capable d'altérer sa tranquillité et de mettre un frein à son ambition; c'est dans ce moment où vous devez redoubler de soins pour pouvoir être instruit de ce qui se passera de plus secret au dedans, de ce qui peut se négocier au dehors, et surtout de ne pas perdre de vue les démarches et l'intérêt que les Ministres de Prusse et d'Angleterre paraîtront prendre à ce changement de scène.

44. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 26 septembre 1768.

La face des affaires a bien changé en Pologne depuis votre dernière lettre. La dispersion des confédérations de Bar et de Cracovie d'un côté et les mouvements très significatifs de la Porte ouvrent un nouveau champ à la politique et à la prévoyance de Catherine II. Les approches de la diète doivent aussi l'occuper. Nous sommes très impatients d'apprendre quel système cette Princesse aura adopté dans cette conjoncture aussi critique; mais nous n'en serons probablement instruits que par l'événement même. Il n'est pas possible de croire qu'Elle se détermine jamais à abandonner la Pologne à ses propres dissensions. Les murmures de quelques Russes sensés n'auront point assez de pouvoir pour influencer sur les résolutions de Catherine II, qui paraît assez connaître sa nation pour ne pas la craindre tant qu'Elle tiendra dans sa dépendance les seuls chefs que les mécontents pourraient se donner. C'est au moins ainsi que nous devons envisager la position de Sa Majesté Impériale d'après le calme que nous voyons régner dans l'intérieur de la Cour et de l'Empire.

Le Prince de Lobkowitz pourrait mettre plus de décence dans sa conduite et peut-être se procurer les moyens de percer dans le Cabinet russe, dont les Autrichiens ont si longtemps disposé; mais il n'y a rien à regretter du côté de l'effet politique de ses démarches personnelles. Nous sommes persuadés que, si la Cour de Vienne voulait se rapprocher de celle de Pétersbourg, celle-ci irait au devant d'elle avec empressement; mais les vœux particuliers du Prince de Lobkowitz à cet égard ne sont pas faits pour influencer sur la politique de sa Cour.

Nous sentons que, les dispositions du Ministre de Suède à Pétersbourg nous étant contraires, il ne conviendrait pas de lui parler des vues du Roi relativement aux affaires de ce royaume; mais, si vous pouviez espérer que son indiscretion et sa bêtise même vous donnassent des facilités de lui surprendre son secret, nous ne voyons pas qu'il y aurait de l'inconvénient à lui parler des affaires de son pays en général. Au surplus, soit que vous employiez cette voie ou

une autre, il serait très intéressant pour le service du Roi que vous puissiez parvenir à découvrir que c'est le système que la Russie compte de suivre relativement à la Suède et quels sont les moyens dont elle se dispose à appuyer son entreprise.

Quant à vos réflexions sur la difficulté de trouver un correspondant secret qui mérite votre confiance, il sera difficile de vous en assurer autrement que par expérience. Il est presque indispensable de semer avant de recueillir, et pourvu que vous trouviez un homme qui soit à portée d'être bien instruit, le Roi vous autorise à hasarder quelques petites sommes pour le mettre à l'essai.

Quoique l'arrangement, fait entre la Russie et le Danemark pour raison du Holstein, soit par lui-même étranger à l'Angleterre, la Cour de Pétersbourg n'aura pas manqué de volonté ni même de moyens pour intéresser cette puissance; la France elle-même est jusqu'à présent intervenue dans presque tous les arrangements qui ont été faits sur cette matière. C'est le fait même qu'il s'agit d'éclaircir et, quoiqu'il ne soit par fort vraisemblable, vous ne devez pas négliger de suivre l'effet des promesses qu'on vous a faites à cet égard.

Nous sommes fort aises de l'assurance que vous nous donnez que M. de Tchernichev n'a point d'ordre de disputer le rang à l'Ambassadeur du Roi à Londres. Il n'y aurait eu que la mauvaise humeur qui eût pu faire donner des instructions qui eussent même été contraires au système de la Russie sur cette matière.

Nous n'avons aucune part à l'omission du titre de Majesté Impériale dans la lettre du Roi de Naples à l'Impératrice de Russie; mais, si Sa Majesté Sicilienne est dans l'usage, ainsi que le Roi, de ne pas donner ce titre, Elle doit assurément le refuser, et dans ce cas l'excuse que le chargé d'affaires d'Espagne a faite serait dans le cas d'être désavouée.

Je m'en rapporte, Monsieur, à votre zèle et à votre dextérité pour protéger les sujets du Roi que la mauvaise administration de la justice à Pétersbourg, au moins quant aux étrangers, met dans le cas de recourir à vos soins et à vos bons offices.

45. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 30 septembre 1768.

Monseigneur. On conçoit généralement ici que les efforts que fait la Russie pour étouffer les confédérations n'opèrent que momentanément et que le feu éclaterait de toutes parts en Pologne dès que les troupes russes cesseraient d'agir. Ces réflexions font regarder comme impossible aux gens sensés la retraite des troupes russes du territoire de la République. Ils sentent en même temps les conséquences dangereuses pour la Russie de la prolongation de leur séjour en Pologne et désapprouvent les partis violents qui ont été employés. L'Impératrice n'ayant pas voulu se désister de ses premières démarches, son Ministre a été obligé de suivre son plan et ses desseins, mais il n'est pas à se repentir de s'être embarqué si avant; ses difficultés augmentent tous les jours. Il verrait sûrement avec plaisir qu'on lui procurât un moyen honnête de sortir d'embarras, mais il n'est guère facile d'en trouver un où la gloire et la dignité de l'Empire ne fussent pas compromises. Quoiqu'on ait caché avec grand soin ici, Monseigneur, les dispositions de la Porte dans ces circonstances et les préparatifs qu'elle fait actuellement pour obtenir une réparation convenable des insultes qu'elle a reçues à Balta ou pour s'en venger, nous venons d'en être informés.

On commence à laisser échapper les inquiétudes que causent ces armements. La crainte d'une guerre s'accroît à la vue du danger dont on est menacé, et l'appréhension de la Russie est extrême. Elle redoute de se trouver compromise avec les Turcs. S'il n'était question que de leur donner une satisfaction de ce qui s'est passé, la Russie s'y porterait facilement, mais il s'agit en même temps, comme on le prétend, de l'évacuation prompte et entière de la Pologne par les troupes russes. On doute fort que l'Impératrice souscrive à cette dure condition qui, en rendant infructueuses ses dépenses et ses démarches sur cet objet, détruirait son ouvrage et serait pour Elle le comble de l'humiliation; ainsi on ne croit pas que cette Princesse veuille y consentir. C'est sans doute pour détourner cet orage que le Ministère de Russie a expédié, il y a trois semaines, un courrier à son Résident à Constantinople. L'on assure qu'il était porteur de

grosses remises destinées à gagner le Divan et à entretenir les Turcs dans leur amour pour le repos. On est bien persuadé que ce Résident appuiera par ces moyens savoureux les promesses, les assurances et les protestations qu'il prodiguera à la Porte sur les intentions de la Russie et qu'il n'omettra rien pour réussir dans ce point capital. Il reste à savoir si les Turcs se laisseront encore prendre à cette amorce et s'ils se contenteront d'une satisfaction éclatante qu'on leur accordera volontiers, telle qu'ils l'exigeront, si l'évacuation prompte de la Pologne n'en est pas une suite nécessaire. Dans ces circonstances on témoigne ici beaucoup d'humeur et d'appréhension. On assure que l'ordre a déjà été donné à une partie de la division de Moscou de se porter sur Kiov, et il y a apparence qu'on va prendre sourdement des mesures de ce côté-ci pour se tenir prêt à tout événement.

Je sais, Monseigneur, que la négociation avec l'Angleterre languit à présent. C'est l'Ambassadeur de cette Cour qui a fait la proposition des subsides à accorder à la Russie sous la condition qu'elle fournirait des troupes le cas échéant. La Cour de Pétersbourg ne peut pas accepter cette condition qui pourrait regarder le Roi de Prusse avec lequel elle a un traité. Elle tomberait donc à faux ou seulement contre la Cour de Vienne. L'Angleterre se défie du Roi de Prusse; les bruits qui courent que ce Prince cherche à se rapprocher de la France augmentent sa défiance, et la Russie elle-même n'en est pas exempte, mais elle est retenue par son traité particulier avec lui, de sorte que l'article des subsides paraît difficile à stipuler, et il y a tout apparence que cette négociation trainera en longueur.

Sur l'avis qu'on a eu ici des mouvements des Turcs, on a expédié un courrier à M. Tchernichev, qu'on présume arrivé à Berlin, pour lui faire part de cette circonstance, afin que cet Ambassadeur puisse en conférer avec le Roi de Prusse et l'engager, à ce qu'on assure, à faire quelques démarches auprès de la Porte.

Il y a tout lieu de croire que ce Prince se prêtera à se mêler des différends qui subsistent entre la Porte et la Russie pour interposer ses bons offices et entamer une conciliation entre les deux puissances. Mais, comme le Roi de Prusse n'a voulu admettre avec la Russie aucune stipulation concernant les Turcs, on est persuadé qu'il s'en tiendra à des bons offices. C'est aussi le système de l'An-

gleterre. D'où il résulte que la Russie se trouvera seule si elle est attaquée par les Turcs comme tout l'annonce aujourd'hui.

L'Impératrice de Russie et le Grand-Duc n'ayant pas encore eu la petite vérole, cette Princesse s'est déterminée à faire venir ici de Londres un célèbre médecin qui est déjà arrivé et qui doit inoculer ce Prince. On a semé le bruit que l'Impératrice voulait se faire inoculer la première; mais il y a lieu d'en douter. On prépare d'avance le Grand-Duc à cette opération dont on parle beaucoup ici et diversement. L'Impératrice a demandé l'avis et le consentement du Sénat sur un objet aussi essentiel, et l'on assure que ce corps a déféré au sentiment de sa Souveraine et a accordé son avis. Ce moment en sera un bien critique pour cette Princesse et pour cet Empire. Le public ne l'envisage qu'avec inquiétude et cette circonstance donne lieu à bien des propos.

46. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 7 octobre 1768.

Monseigneur. Si les affaires de Pologne ne causent pas d'inquiétude à la Russie, qui se regarde toujours comme la maîtresse d'y faire tourner les événements à son gré, cependant les embarras que lui occasionnent les confédérations, qui s'y élèvent successivement, doivent lui faire sentir qu'elle parviendra bien difficilement à calmer l'humeur et l'animosité des Polonais contre elle. On assure que, le Prince Repnine ayant demandé aux Princes Czartoryski par ordre de sa Cour quels seraient les moyens qu'elles jugeraient les plus propres à pacifier les troubles, ceux-ci ont répondu qu'ils n'en voyaient que deux: le premier, que les dissidents parussent se désister des droits qu'ils ont acquis; le second, que la Russie cessât de soutenir les règlements de la dernière diète. Cette réponse doit avoir piqué extrêmement l'Impératrice de Russie et lui avoir infiniment déplu.

Les conférences avec l'Ambassadeur de la Grande-Bretagne et le Ministère russe sont moins fréquentes actuellement; il y a apparence

que Lord Cathear attend des ordres de sa Cour en réponse aux premières ouvertures qu'il a faites avant de pousser plus loin la négociation. Le Ministère de Russie insiste, à ce qu'on m'assure, que les Turcs ne soient pas exceptés du *casus fœderis* et exige cet article comme *conditio sine qua non*. Mais la Cour de Londres ne veut pas y entendre et paraît très déterminée à refuser cet article comme il a été rejeté par le Roi de Prusse. Il est aisé de concevoir que la Russie voudrait dans ce moment-ci faire insérer cette condition dans le traité. Le motif qu'a cette Princesse pour le désirer est le même qui doit le faire rejeter par l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, une lettre de Constantinople du 8 août annonce que les Turcs exigent une satisfaction de la Russie et qu'elle retire ses troupes de la Podolie. Si les prétentions de la Porte se bornent à ces deux points, on peut croire qu'ils seront contents facilement. La Russie lui a déjà offert de lui livrer les coupables vivants, et, dès que la Podolie sera seulement exceptée des lieux où les Russes pourront agir en Pologne, il y a lieu de croire qu'ils seront bien aises de contenter les Turcs à si bon marché. Il y a quelques jours que l'Impératrice, en s'expliquant sur ce sujet, dit qu'Elle chercherait toujours avec soin à éviter la guerre avec les Turcs, mais que, s'ils persévéraient dans leur dessein, Elle trouverait les moyens de les en faire repentir.

Il paraît qu'on espère ici que les démarches et la séduction que le Résident de Russie emploiera à la Porte pendant cet hiver parviendront à calmer l'orage qui s'élève de ce côté-là. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne s'aperçoit encore ici d'aucune disposition de la Russie pour s'opposer aux Turcs. On n'est point certain qu'une partie de la division de Moscou se soit mise en marche, et on ne voit aucun de ces préparatifs qui annoncent une rupture prochaine entre les deux Cours. Cependant sur la demande que l'Impératrice a faite au Comte Tchernichev, Président du Collège de la Guerre, si l'armée russe serait en état d'entrer en campagne, celui-ci lui a répondu qu'il serait embarrassé d'abord, ce qui prouve, ce qu'on assure depuis longtemps, qu'Elle a besoin d'un grand nombre de recrues.

47. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Fontainebleau, 10 octobre 1768.

Vous n'étiez pas encore instruit alors de l'objet des dépêches qu'un courrier, dépêché par M. Obreskov, doit avoir remis à l'Impératrice quelques jours auparavant ici, par conséquent de la réponse que cette Princesse y a faite par le retour de ce même courrier que nous savons avoir repassé à Varsovie vers le 15 septembre; mais nous présumons que depuis vous aurez été informé de ces détails et qu'ils auront redoublé votre attention sur les mouvements intérieurs de la Cour où vous êtes et des mesures qu'elle prend dans une circonstance aussi critique, qui paraît la réduire à l'alternative de subir une humiliation publique et caractérisée ou à recevoir la guerre pour des intérêts qui seraient étrangers à l'Empire russe, si la vanité et l'ambition de Catherine II et les moyens qu'Elle a mis en usage n'en avaient pas fait une affaire nationale. Il serait superflu sans doute d'exciter votre zèle dans une occasion de cette importance où il s'agit de la destinée de l'Empire russe et peut-être de celle de Catherine II, si les sentiments, qu'on a souvent eu lieu de reconnaître à ses sujets sur les affaires de Pologne et sur les suites funestes qu'elles pouvaient entraîner, se réveillaient à la vue de la puissance ottomane ébranlée pour venger la cause de la Pologne et celle de la justice et de l'humanité.

L'empressement de Catherine II pour la conclusion de l'alliance du Nord ou peut-être pour se rapprocher de la Cour de Vienne va aussi prendre un nouvel accroissement.

(Pour être instruit avec plus de célérité et d'exactitude on envoie à M. Rossignol un nouveau secrétaire, M. Jacqson de Charmontot.)

Nous sommes fort aise, Monsieur, que le Ministère russe ait senti l'injustice des instigations que l'Angleterre a employées pour l'engager à s'opposer au renouvellement de notre traité de commerce avec la ville de Hambourg. Cet ouvrage est beaucoup plus intéressant pour elle que pour nous, et il n'y a que la jalousie de la Cour de Londres sur tout ce qui a trait au commerce qui ait pu la porter à prendre de l'ombrage d'un arrangement aussi innocent et à s'efforcer d'y supposer des vues suspectes.

48. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Fontainebleau, 13 octobre 1768.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre, N^o 21, que vous avez pris la peine de m'écrire le 16 du mois passé.

Il s'en faut beaucoup que la fermentation soit apaisée en Pologne et que les Russes puissent y exercer tranquillement leur despotisme. Il paraît au contraire que l'animosité et l'audace éclatent davantage depuis que les demandes, faites par la Porte à Catherine II, sont connues, et depuis que les préparations du Grand Seigneur annoncent sa détermination à employer la force en cas de refus.

Nous attendrons avec impatience le résultat des démarches que vous comptiez faire pour constater ce qui concerne la négociation qu'on vous a assuré être entamée entre l'Ambassadeur d'Angleterre et M. Panine pour un traité de subsides. Vous devez vous défier d'un avis qui peut vous avoir été donné dans de mauvaises vues et d'une nouvelle, peut-être supposée, que les Russes vous ont fait parvenir eux-mêmes. Si vous n'êtes pas bien sûr de ceux qui vous ont fait cette confiance, elle ne mérite aucune attention de votre part.

Au surplus, Monsieur, il serait, sans doute, à désirer que le Prince de Lobkowitz et le secrétaire de Saxe, attentifs ou non à leurs propres devoirs, vous fissent part des découvertes qu'ils font; mais le caractère du premier et son penchant est trop connu pour en rien espérer; quant au secrétaire de Saxe, vous devez plutôt compter qu'il vous trahirait, si vous lui faisiez quelques confidences, qu'espérer qu'il veuille être notre espion auprès des ministres russes. En tout vous ne devez compter que sur les liaisons que vous formerez vous-même. Le sieur de Charmontot, qui paraît adroit et insinuant, vous sera d'une grande ressource dans cette entreprise. Je compte le faire partir dans une quinzaine de jours.

Quant au bruit qui s'est répandu concernant l'envoi respectif de Ministre à Paris et Berlin, le Roi de Prusse ayant en effet marqué le désir de renouveler le traité de commerce de 1753, la mission de ministres chargés de la négociation a paru indispensable et Sa Majesté n'a aucun motif pour s'y refuser.

49. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Paris, 14 octobre 1768.

Monseigneur. Nous n'avons point encore reçu de nouvelles que le Grand Seigneur ait fait publier dans ses États la déclaration de la guerre contre la Russie comme quelques gazettes l'ont annoncé. La Cour de Pétersbourg ne laisse rien transpirer à cet égard; cependant on s'aperçoit de ses embarras et de sa perplexité. Il s'est tenu un grand Conseil ces jours-ci chez M. Panine auquel tous les généraux ont assisté. On prend des arrangements pour que les provisions et munitions de guerre soient assemblées et prêtes à être transportées, au premier ordre, aux lieux de leur destination; il y a toute apparence qu'on profitera du trainage à cet effet. Quoiqu'on assure qu'une partie de la division des Moscovites est déjà mise en marche pour se rendre du côté de Kiov, bien des personnes révoquent en doute ce fait sans qu'on ait jusqu'ici pu en pénétrer la vérité. Au milieu de tous ces préparatifs on tient ici une bonne contenance et on ne s'aperçoit encore d'aucuns grands mouvements qui se font sourdement. On prétend que l'Impératrice ne serait pas fâchée intérieurement d'avoir à soutenir cette guerre contre les Turcs dans l'espérance d'illustrer son règne. Cette Princesse a une grande confiance dans ses troupes et se propose de mener très vigoureusement cette guerre. On publie ici que les Turcs n'envoient contre la Russie que leurs plus mauvaises troupes et que les meilleures sont destinées à agir contre les Monténégrins, ce qui ne paraît pas vraisemblable. Le Ministre de Prusse, lui-même, a tenu ces propos au Prince Lobkowitz en traitant les troupes ottomanes de racailles, soit qu'il le pense, trompé par le Ministère de Russie sur cet objet, soit qu'il veuille lui faire sa cour. Cependant deux grandes difficultés doivent augmenter ici la perplexité. L'argent y est fort rare; aucune caisse ne paie ses dettes depuis quelque temps, faute de fonds, et on s'en aperçoit visiblement par la baisse du change. On continue d'envoyer de grosses sommes en Pologne pour y forcer l'assemblée de la diète qui doit avoir lieu au mois de décembre prochain. On doute néanmoins qu'elle puisse avoir lieu dans les circonstances présentes. D'un autre côté, il manque plus de 60 mille recrues à l'armée russe; on devait les lever l'année prochaine; il

y a toute apparence qu'on va s'occuper actuellement de cet objet qui devient pressant.

Vous aurez trouvé, Monseigneur, dans les papiers de M. de Bausset un état exact des forces de cet Empire et des détails instructifs et intéressants sur la constitution de son militaire, ainsi que sur les dépenses qu'il entraîne. Cet ouvrage n'était pas achevé, mais tous les matériaux sont préparés et méritent d'être rédigés.

On m'assure que les Turcs ne sont pas exceptés dans le traité d'alliance de la Russie avec le Roi de Prusse du *casus fœderis*, et qu'ainsi ce Prince sera dans le cas de fournir des troupes contre la Porte. On ignore encore ici si M. de Tchernichev a eu quelque conférence avec ce Prince qui a mandé ici, à son sujet, à son Ministre, qu'il verrait avec plaisir cet ambassadeur dont il compte le frère, le Comte Zachar Tchernichev, au nombre de ses anciens amis.

La négociation avec l'Angleterre languit actuellement, et il y a toute apparence qu'elle ne reprendra quelque activité que lorsque le Lord Cathcart aura reçu des réponses de sa Cour sur les premières ouvertures qu'il a faites à celle-ci.

50. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 21 octobre 1768.

Monseigneur. Il est arrivé ici depuis quelque temps plusieurs courriers dépêchés par M. de Rumantzov, gouverneur d'Ukraine et commandant des troupes assemblées du côté de Smolensko, par lesquelles on a appris que les Tartares ont commencé à faire des courses en Ukraine, et ils se battent contre les Cosaques et les Kalmouques russes auxquels ils enlèvent des bestiaux.

On a aussi reçu depuis peu un courrier de Constantinople, mais il ne transpire rien de ce qu'il a apporté. On prétend que les Turcs ont pris la résolution de se venger par les armes de l'insulte qu'ils ont reçue à Balta et qu'ils n'ont voulu accepter aucun accommodement. Si l'Impératrice et une partie de son Ministère ne sont fâchées de cette guerre, qu'ils envisagent comme un moyen de donner du relief

à cet Empire et de la réputation à ses armes, M. Panine, qui la voit éclore avec peine, travaille à la prévenir et se flatte encore de pouvoir détourner l'orage pendant l'hiver. En attendant, on fait ici sourdement et dans le plus grand secret les préparatifs nécessaires pour se mettre en état d'entrer en campagne au printemps prochain. Une partie de la division de Moscou s'est mise en marche et [on] la compte arrivée près de Smolensko. Deux régiments de la seconde partie de cette division ont ordre aussi de s'y rendre pour entrer en Lithuanie et s'y opposer aux confédérés; on tire de Moscou 120 pièces de gros canons, mais, les affûts en étant brisés et pourris, on va en faire des neufs et, comme on n'a pas de bois prêt pour cet effet, on est obligé de le couper actuellement pour le travailler tout de suite. On fera passer d'ici soixante pièces de canons, le tout indépendamment de celles des régiments. On prépare toutes sortes de provisions et de munitions et les ordres sont donnés pour qu'elles soient prêtes ainsi que l'artillerie au 15 janvier prochain, afin de profiter du trainage pour le transport. On compte faire un cordon de troupes le long des frontières de cet Empire pour les porter en avant par échelons suivant les besoins et les circonstances. La carte des opérations, que l'on dresse depuis huit jours, sera faite la semaine prochaine, et le projet est, à ce qu'on dit, d'établir le théâtre de la guerre en Moldavie. On ramasse tous les ordres donnés par feu [le] Comte de Munich dans la guerre que ce général a soutenue contre les Turcs pour les examiner et en tirer des lumières utiles dans ce moment-ci. Enfin, comme l'argent manque, puisqu'on prétend qu'il n'y a pas quatre millions de roubles en réserve, on puise dans toutes les caisses pour faire face à ces dépenses; on suspend tous les travaux publics et les bâtiments commencés par l'Impératrice, et on emploiera ces fonds réunis pour les premiers besoins. On assure que l'armée russe, dont on ne nomme pas encore le général, sera portée à cent vingt mille hommes pour être en état de tenir tête à celles des Turcs qu'on présume devoir être de 200 à 300 mille. On prétend que le Roi de Prusse doit par son traité avec la Russie lui fournir dix mille hommes; que ce Prince s'est réservé de ne pas pousser ce corps au delà de la Moldavie, et que l'Impératrice de Russie s'est chargée de lui ouvrir le passage par les pays qu'il devra traverser. Comme il ne m'est resté aucun papier de M.

de Bausset, je ne puis vérifier ce fait qu'on me donne pour certain, quoique d'autres personnes prétendent le contraire.

La négociation de cette Cour-ci avec celle de Londres est au même état. Il y a toute apparence que l'Angleterre profitera des circonstances embarrassantes dans lesquelles se trouve la Russie pour se rendre la maîtresse des conditions et se rendre à son tour difficile sur celles qui ne seraient pas aussi avantageuses à ses vues et à ses intérêts qu'elle le désire.

51. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Fontainebleau, 26 octobre 1768.

J'ai reçu, Monsieur, les lettres, N^o. 23 et 24, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 23 et 30 septembre.

Les embarras de la Russie en Pologne augmentent tous les jours par la multitude des confédérations qui se forment ou qui se reproduisent de tous les côtés. Les mouvements des Turcs et leurs intentions connues encouragent les confédérés, et leurs désastres paraissent leur inspirer une conduite plus prudente que par le passé. Cette position exige de grands efforts de la part de la Russie, et ce n'est pas par des mesures clandestines qu'elle pourra se préparer à soutenir le choc de la masse formidable de la puissance ottomane, qui semble recueillir toutes ses forces pour accabler la Russie. Nous ne doutons pas, Monsieur, de votre vigilance dans cette importante conjoncture, ni de votre exactitude à nous transmettre tous les faits qui seront parvenus à votre connaissance. Il est bien certain que Catherine II cherchera à profiter de l'hiver pour tenter la voie de la négociation; mais tous les détours dont Elle s'est prévalu jusqu'ici avec tant de bonheur sont usés, et la chute du Ministre, qui a toujours été soupçonné de lui vendre le repos dont Elle avait besoin pour l'exécution de ses desseins en Pologne, rendra probablement son successeur d'autant plus inaccessible à l'illusion et à la séduction qu'il hasarderait davantage de se compromettre, attendu la détermination du Grand Seigneur à venger sa dignité offensée et à délivrer la Pologne.

Nous ne pouvons qu'approuver, Monsieur, les mesures que vous

prenez pour vous assurer d'un correspondant secret. Vous témoignerez à M. de Tott tout ce que nous lui savons de son zèle et de sa bonne volonté. Il peut être assuré que je serai attentif à faire valoir ses services et à lui obtenir des récompenses proportionnées à leur utilité.

Nous avons peine à croire, Monsieur, que la Russie refusât des subsides que l'Angleterre lui offrirait à quelques conditions que ce fût; mais ce qui nous étonnerait encore plus, c'est que l'Angleterre en eût réellement offert. Ce fait est si important et tire à de si grandes conséquences, que nous ne pouvons que désirer, malgré le ton positif dont vous nous donnez cette nouvelle, de l'approfondir avec tous les soins dont vous êtes capable. Ce pourrait bien être un faux avis que les Russes eux-mêmes vous auraient fait donner.

52. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Paris, 28 octobre 1768.

Monseigneur. Quoiqu'on débite ici depuis peu que la Russie va retirer ses troupes de la Pologne et qu'elle n'y laissera que les corps nécessaires pour la sûreté de son Ambassadeur et de Stanislas Auguste, je ne puis ajouter foi à cette nouvelle qui est contredite par les faits et qui est si fort peu [?] opposée au caractère de Catherine. Il ne paraît pas vraisemblable que cette démarche puisse avoir lieu avant la prochaine diète. On pense au contraire, généralement ici, que le système de cette Princesse est de ne jamais abandonner son ouvrage et ses projets de domination sur cette République. D'ailleurs le plaisir secret, qu'Elle a de se voir sur le point de soutenir contre les Turcs une guerre qu'Elle regarde comme un moyen d'illustrer son règne et d'acquérir plus de crédit et de considération au dehors, est bien contraire à cette idée que les préparatifs qu'Elle fait détruisent également. Les murmures des gens sensés, ainsi que ceux de la nation, qui désapprouve les dépenses énormes qu'Elle fait pour soutenir ses premières démarches en Pologne et qui appauvrissent son Empire, ne la feront point changer de résolution. L'Impératrice sait qu'Elle n'a rien à en appréhender tant qu'Elle pourra disposer, comme Elle le fait, des chefs que les mécontents pourraient se donner. Des revers seraient

seuls capables d'ébranler sa consistance, et Elle prend ses mesures pour les prévenir. Je pense en effet, Monseigneur, que, si la conduite et les sentiments particuliers de M. le Prince Lobkowitz ne sont pas favorables à l'alliance, le peu de crédit qu'il paraît avoir à sa Cour lui ôte toute influence sur sa politique. Les liaisons de la Russie avec la Cour de Berlin et le goût particulier de Catherine pour le Roi de Prusse pourraient faire douter que cette Princesse, qui s'est si fort éloignée Elle-même de la Cour de Vienne, s'empresse actuellement de la rechercher si Elle voulait se rapprocher d'elle. Quoi qu'il en soit, le Prince Lobkowitz, malgré ses empresses et son désir de plaire à l'Impératrice de Russie, n'opérera sûrement pas cet effet.

Suivant les notions que j'ai pu me procurer, Monseigneur, j'ai tout lieu de croire que l'Angleterre n'est point entrée dans les arrangements de la Russie avec le Danemark pour raison du Holstein. C'est un des articles, à ce qu'on m'assure, du traité d'alliance qui se négocie actuellement. Le canevas est, dit-on, dressé depuis longtemps et en a été porté à Londres par M. de Macartney. L'on en débat actuellement les différents points indépendamment de celui ci-dessus. Les principaux sont, suivant ce qui m'est revenu:

1o. Que la Russie fournit 30 mille hommes de troupes à la disposition et à la solde de l'Angleterre.

2o. Qu'en conséquence cette puissance accorde un subsidie annuel de deux cent mille livres sterlings à la Russie, à laquelle elle paiera cent cinquante mille [?] roubles pour chaque homme de recrue qu'elle fournit.

3o. Les quartiers d'hiver seront délivrés aux dépens de la Cour de Londres aux troupes russes auxquelles elle fournira des vivres en nature dont on convient ou, à leur défaut, elle en paiera la valeur en argent.

4o. Dans le cas où une escadre ennemie voudrait pénétrer dans la mer Baltique, l'Angleterre joindra ses forces au Danemark pour en interdire l'entrée.

5o. Le Roi de Prusse est admis comme partie contractante et le Danemark doit accéder.

6o. Aucune de ces puissances ne pourra contracter aucun enga-

gement avec d'autres Cours sans l'aveu et le consentement de toutes celles de l'alliance.

7o. La Cour de Pétersbourg demande que la Porte ne soit point exceptée du *casus fœderis*.

8o. Les trois parties contractantes se garantissent mutuellement leurs possessions en Europe.

On m'a assuré aussi, Monseigneur, que l'Ambassadeur d'Angleterre insistait fortement ici pour que toutes les étoffes de laine, faites en France, soient prohibées en Russie et y paient le double d'entrées de celles venant d'Angleterre, afin de faciliter à celle-ci le débit des siennes dans cet Empire. Cet article, à ce qu'on prétend, tient fort à cœur aux Anglais qui craignent que, dans les dispositions d'indépendance que montrent leurs colonies d'Amérique, leurs fabriques ne perdent ce débouché et qui veulent ménager celui-ci.

Telle sont, Monseigneur, suivant les notions que j'ai eues, les principaux articles de ce traité. On prétend que cette négociation est en bon train et que l'aspect pour sa conclusion est aussi favorable qu'il puisse être. L'Ambassadeur d'Angleterre a expédié ces-jours-ci un courrier à sa Cour. Cependant plusieurs de ces articles semblent devoir souffrir de grandes difficultés; ceux qui sont relatifs à la Porte et au Roi de Prusse ne seront sûrement pas acceptés facilement par la Cour de Londres. Ainsi, quoi qu'on publie ici à cet égard, il y a tout lieu de croire que cette négociation n'est pas prête à être terminée. On évalue ici que la paie des recrues et des quartiers d'hiver, le cas échéant, rapporteront net quatre millions de roubles à la Russie.

53. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Fontainebleau, 29 octobre 1768.

C'est le sieur Jacqson de Charmontot, Monsieur, qui vous remettra cette lettre.

Ma dépêche du 10 de ce mois vous a fait connaître d'avance les vues que nous nous proposons en l'envoyant à Pétersbourg. Il paraît très empressé de mériter votre confiance, de contribuer par son travail

au bien des affaires dont vous êtes chargé et de vous faciliter les moyens de remplir les objets multipliés de recherches et d'observations qui vous ont été recommandées par la même dépêche.

Je suis bien persuadé, Monsieur, du plaisir que vous ferez de procurer au sieur Charmontot les agréments dont son état de capitaine réformé de dragons le rend susceptible, en suivant à cet égard les usages de la Cour où vous êtes.

Mon premier dessein, Monsieur, était de faire prendre à cet officier la route de Varsovie, mais, les brigandages qui s'y commettent journellement pouvant exposer sa sûreté, c'est par la route de Berlin et de Dantzick qu'il se rendra à sa destination.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur, une addition nouvelle pour le chiffre qui vous a été adressé le 15 juin 1767.

54. M. Rossignol au Comte de Broglie.

Pétersbourg, 31 octobre 1768.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 18 du mois dernier.

Je ne vous dirai rien du droit d'égalité que prétend la Tsarine ni de celui de préséance du Roi. Les copies de mes lettres à M. le Duc de Choiseul ne vous laisseront rien à désirer de ce qui s'est passé sur cette matière.

Quant aux démonstrations de la Turquie, la guerre, qui éclate entre les deux Empires et qu'on attribue ici aux intrigues de la France, met Catherine II dans un embarras que cette Princesse veut inutilement cacher, mais qui perce malgré l'air d'assurance et de sécurité qu'Elle affecte. Les suites pourraient bien être défavorables et se joindre de très près aux mouvements intérieurs qu'elles peuvent occasionner, et il paraît que le Roi de Prusse ne prendra aucune part aux troubles présents que l'Angleterre travaille à pacifier.

55. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 4 novembre 1768.

Monseigneur. Un courrier, dépêché de Constantinople au Ministère de Russie et arrivé depuis quelques jours, a apporté des lettres par lesquelles nous avons appris la disposition [déposition] du Grand Vizir auquel le Pacha de Natolie [Anatolie] succède en cette qualité. On attribue ce changement survenu dans le Ministère ottoman aux murmures et aux clameurs du peuple et de la soldatesque, qui désirent la guerre, contre l'humeur pacifique du Grand Vizir; on prétend que son successeur est un homme guerrier, turbulent et aimé des janissaires; on infère de cette circonstance qu'elle est un indice certain d'une prochaine rupture entre les deux Empires. Catherine paraît la désirer et n'être plus d'humeur à se prêter à un accommodement. On assure que l'intention de cette Princesse est de se mettre à la tête de son armée dont le Général Panine aura le commandement sous Elle, tandis que M. de Romantsov sera chargé de couvrir le terrain entre Otchakov et Azov. C'est vers la première ville qu'il paraît que l'armée russe dirigera ses pas. Ce projet de l'Impératrice entre assez dans son caractère pour qu'on n'en soit pas étonné. En attendant on presse les préparatifs de ce côté-ci, et l'Impératrice vient d'ordonner une nouvelle levée de recrues non moins considérable que la première; elles sont destinées à compléter d'abord les corps de Sibérie et d'Ukraine qui en ont un grand besoin et qui sont exposés aux premiers coups. On travaille avec vivacité à mettre l'artillerie en bon état et à amasser toutes sortes de munitions; enfin on fait toutes les dispositions pour pousser la guerre avec vigueur. Cependant l'argent est fort rare ici, et, à moins que l'Impératrice n'ait quelques ressources qu'on ignore, on ne conçoit pas comment Elle fera face avec les seuls fonds qu'on lui connaît aux dépenses énormes qu'une première campagne exige. Il faut nécessairement que cette Princesse compte beaucoup sur son génie, son courage et son adresse, ainsi que sur la valeur de ses troupes et la bonté de son artillerie, pour se livrer si facilement aux circonstances critiques qu'Elle doit prévoir actuellement. Quelque espoir que lui donne l'indiscipline des Turcs et l'incapacité de leurs généraux, si les Polonais confédérés se réunissent contre Elle, harcèlent son armée, lui enlèvent ses sub-

sistances et ses magasins, on la regarde comme perdue, à moins que le Roi de Prusse ne la délivre de ce danger en se déclarant contre eux. On ignore encore si ce Prince voudra prendre ce parti; mais on a lieu de douter qu'il s'y laisse entraîner. On a été fort surpris ici de la démarche qu'il a faite d'envoyer en France un émissaire chargé d'y négocier l'envoi d'un Ministre du Roi auprès de lui et de la nomination de M. de Goltz pour résider auprès de Sa Majesté. Il paraît bien singulier que le Roi de Prusse, qui a inspiré à toutes les Cours tant de méfiance sur sa sincérité et sur sa bonne foi, en donne aujourd'hui une preuve aux Cours qu'il semble intéressé à ménager le plus. Ce Prince ne peut pas ignorer les sentiments de l'Angleterre pour lui, et, dans les dispositions favorables que lui témoigne la Russie, en voulant le faire admettre comme partie principale dans son traité avec la Cour de Londres, une démarche, qui doit être aussi peu agréable à la Russie que celle de chercher à renouer avec le Roi, paraît aussi opposée à ses intérêts que conforme à l'inconstance qu'on lui impute. Quoi qu'il en soit, on est impatient d'apprendre le choix que le Roi aura fait du sujet destiné à résider auprès du Roi de Prusse. On est instruit ici que l'Ambassadeur de la Cour de Vienne a été aussi informé par vous, Monseigneur, des menées de ce Prince et de ses propositions; ainsi on ne pense pas qu'elles puissent altérer la bonne intelligence de cette Cour avec la France.

La négociation de l'Angleterre avec la Russie est toujours dans le même état. J'ai des notions certaines des instances que Lord Cathcart a faites pour faire défendre en Russie toutes les étoffes de laine fabriquées en France; mais on me paraît peu disposé ici à s'y prêter. On commence à reconnaître que les Anglais veulent faire la loi dans le commerce et s'en emparer exclusivement. On sent le tort qui en résulterait pour cet Empire; on pense que l'égalité et la concurrence doivent servir de base à un commerce solide et on veut l'établir sur ce plan. En conséquence on examine tous les traités et conventions relatifs à cet objet; on consulte les négociants dont on a composé un comité qui travaille sur cette matière. On m'a même prié de donner mes idées particulières dont on ferait usage sans me citer et sans que je paraisse en rien. On me fera part des observations sur lesquelles on désirera avoir mon avis, et, comme il sera

ignoré, j'ai cru devoir le promettre, et en conséquence je m'occupe à dresser un petit mémoire contenant des idées générales sur le commerce dans lequel je relèverai les avantages de l'égalité qui produit la concurrence, et l'utilité pour la Russie d'un commerce direct avec la France.

56. Le Comte de Broglie à M. Rossignol.

Le 6 novembre 1768.

J'ai mis exactement sous les yeux du Roi la suite de votre correspondance avec M. le Duc de Choiseul.

Vous devez déjà être instruit de la résolution que nous savons que le Grand Seigneur a prise de se venger de l'infidélité des promesses de la Russie et de tirer les Polonais du joug affreux qu'elle leur a imposé, en obligeant l'armée russe d'évacuer le territoire de la République, et, comme il paraît probable que la Porte, heureusement tirée de son assoupissement, se préparera à quelque coup vigoureux pour le commencement de la campagne prochaine, supposé que Catherine II persiste dans son enthousiasme et continue à opprimer ses voisins, veuillez informer Sa Majesté des démarches que la Cour de Pétersbourg fera vis-à-vis des puissances du Nord et particulièrement vis-à-vis de celles de Londres et de Berlin pour se préparer des secours contre la Porte. En attendant on peut espérer que, quelle que soit la force de l'armée russe en Pologne, si les confédérés peuvent la harceler sans relâche pendant l'hiver, ils parviendront à la mettre hors d'état de faire au printemps une forte opposition aux Turcs, s'ils ne parviennent pas à faire adopter à la Tsarine des sentiments plus modérés à l'obligation de se désister des projets qu'Elle a formés contre la liberté des Polonais et du despotisme qui les fait gémir, et qui devrait faire trembler tous ses voisins.

Vous devez donc, Monsieur, redoubler vos soins pour être exactement instruit des préparatifs de la Russie pour la campagne prochaine, de ce que les Polonais ont à espérer ou à craindre des dernières déclarations du Ministère ottoman, de la réponse que M. Obreskov aura encore de lui faire, du degré de confiance que Catherine II peut mettre à l'appui du Roi de Prusse et de l'Angleterre et des forces qu'Elle pourra opposer aux Turcs.

57. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 11 novembre 1768.

Monseigneur. Le second courrier, arrivé de Constantinople à la fin du mois dernier, a apporté une déclaration faite à M. Obreskov portant, en substance, que Sa Hautesse n'a pu apprendre qu'avec indignation les ravages et les vexations commis par les troupes russes en Pologne contre les libertés et les lois de cette nation, contre la foi des traités et sa garantie; qu'en conséquence le Divan assemblé avait expédié une lettre circulaire à tous les pachas de l'Empire pour leur enjoindre d'assembler toutes les troupes, afin de veiller à la sûreté des frontières, de réprimer l'audace de ceux qui oseraient s'approcher de ses limites et de procurer à la République de Pologne la liberté d'agir selon ses constitutions et ses lois dont Sa Hautesse était garante; que ces motifs lui faisaient prendre, quoiqu'à regret, les précautions les plus efficaces pour empêcher qu'elles ne fussent enfreintes par aucune puissance que ce puisse être, et qu'elle ne mettrait bas les armes que lorsque les troupes russes se seraient retirées dans leurs provinces et dans leurs quartiers ordinaires, et que la République aurait obtenu toutes les satisfactions qu'elle est en droit d'exiger des dommages et des torts qu'elle a soufferts, qu'elle serait généralement rétablie dans tous ses droits et que les choses y seraient remises dans l'état où elles étaient avant ces troubles; qu'au reste, Sa Hautesse déclarait qu'elle n'emploierait les forces de son Empire que dans le cas où ces propositions ne seraient point acceptées et exécutées de la part de la Russie, qui lui donnerait incessamment les sûretés les moins équivoques à cet égard; qu'au surplus Sa Hautesse ne désirait rien tant que d'entretenir avec la Russie la plus parfaite intelligence et une bonne amitié.

La réponse de la Russie à cette déclaration de la Porte est dilatoire et élude l'accomplissement de ces propositions, de sorte qu'on les envisage ici comme une déclaration de guerre et un parti pris d'attaquer cet Empire. On attribue ces dispositions aux manœuvres et aux instigations de la France qui ne cherche, dit-on, qu'à susciter des embarras à la Russie.

Vous sentez, Monseigneur, combien de pareils sentiments rendent ma position difficile et délicate, combien ils éloignent de moi toute

confiance et sous quel aspect je suis envisagé. Cette façon de penser, qui est générale, m'oblige à autant de circonspection et de ménagement qu'elle exige de peines, de soins et d'activité de ma part pour me mettre à portée de ce qui se passe.

Je vous ai mandé, il y a quelques temps, qu'on serait fâché d'avoir à soutenir une guerre contre les Turcs, mais qu'on ne la craignait pas. L'Impératrice affecte, quant au premier point, une peine qu'Elle ne sent pas, et affiche sur le second une sécurité que je ne crois pas entièrement sincère. Cette Princesse, mortifiée d'avoir offert aux Turcs une satisfaction qu'ils n'ont pas acceptée et piquée d'avoir été jusqu'à faire envers eux la démarche humiliante de leur offrir de leur livrer vifs les coupables, ne consulte plus aujourd'hui que sa fierté et ne songe plus qu'à la venger.

Tous les régiments ont ordre de se tenir prêts à marcher au premier avis; ils doivent se pourvoir de traîneaux pour le transport de leurs bagages. Indépendamment de la dernière levée de recrues qui est ordonnée, celle qui l'a été à Moscou n'ayant pas encore été complétée, il va paraître dans peu un nouvel ordre pour lever un homme sur 150, ce qui fournira environ 64 mille recrues. Il en manque une si grande quantité que le nombre des troupes réglées, qui devait être en tout de 220 mille hommes, ne va pas à 100 mille.

Voici le précis des derniers ordres donnés:

Le Général Martinov a eu ordre à la fin d'octobre d'assembler les bois nécessaires pour le nouveau train d'artillerie qu'on forme ici et de les envoyer par le premier trainage.

L'ordre du Collège de la marine, du 2 de ce mois, prescrit de remettre dans le meilleur état la flotte de Taurow [sic] pour servir sur le Don et la mer Noire. Cette flotte sera composée de vingt saïques, portant chacune 6 canons de trois livres de balle et une coulevrine de six livres, huit petites galiotes, portant chacune un mortier de neuf pouces, et 40 barques montées de 56 hommes chacune, y compris les officiers et bas officiers. Tout ce qui appartient à l'ancien état et équipement de cette flottille, suivant l'institution de Pierre I, doit être absolument complet.

Un ordre particulier de l'Impératrice, écrit de sa main le 4, enjoint aux commandants des gardes de veiller sourdement et sans éclat à ce

que les régiments d'infanterie et de cavalerie, affectés à sa garde, soient mis en état de faire campagne au 1-er janvier prochain. Je sais de bonne source que la moitié seulement de ces régiments servira en campagne jusqu'à ce que l'Impératrice marche en personne, auquel cas l'autre moitié marchera aussi. Un second ordre particulier de l'Impératrice, du 5, fait défense à tout officier de ses gardes à pied et à cheval de permettre à aucun de leurs soldats de se marier.

Tout est en mouvement ici au sujet de ces dispositions qu'on tient très secrètes et auxquelles on travaille sans relâche avec la plus grande célérité. Les ordres ci-dessus n'ont été donnés que depuis et, probablement, en vertu de la déclaration faite à M. Obreskov par le Ministère ottoman et citée ci-dessus.

Il paraît certain que la grande armée russe, qui sera, dit-on, de 60 mille hommes, sera commandée par le Général Panine et se portera en Moldavie. Un corps d'environ 40 mille hommes, aux ordres du Prince Golitsine, général en chef, agira du côté de la Pologne. On assure que la plus grande partie des troupes russes, qui y sont, va revenir pour former une partie de ce corps et qu'on n'y en laissera qu'un de quelque mille hommes pour servir à la sûreté du Roi et de l'Ambassadeur de Russie. M. de Rumantsov, avec un corps de troupes pareil à celui du Prince Golitsine, opérera du côté d'Azov.

Voilà les dispositions générales telles qu'on peut les savoir. On croit toujours que l'Impératrice, Elle-même, se mettra à la tête de son armée; cependant je ne puis y ajouter foi. Il est certain que c'est l'ordre, que Pierre III avait donné à une partie de ses gardes, d'aller joindre l'armée, qui accélère [accéléra] sa disgrâce. L'ordre donné aux régiments de sa garde, qui ne vont jamais en campagne que lorsque le Souverain marche en personne, semblerait le prouver. La plupart des officiers de ces corps ne les préfèrent que pour rester, dans la capitale et y jouir des plaisirs qu'elle fournit, et ne sont pas fort envieux de se présenter devant l'ennemi. Un grand nombre de grands et de généraux qui briguent la faveur, les distinctions et les grâces du Souverain, pensent de même. Plusieurs demandent déjà leur congé, et on s'attend à en voir augmenter journellement le nombre, à mesure que le temps de marcher approchera. Cette circonstance déplaît infiniment à l'Impératrice et doit lui faire faire de sérieuses réflexions sur le peu

de goût que sa nation a pour la guerre et sur les risques qu'Elle court en l'entraînant malgré elle dans celle-ci par la hauteur et la violence de ses démarches en Pologne. Si l'armée russe essuie des revers dès le début, on ne doute pas qu'ils ne soient suivis d'une révolution fatale à Catherine. Cette Princesse ne peut pas se dissimuler les dangers de sa position qui s'accroîtront par cette circonstance, de sorte que bien des gens pensent qu'elle la conduira à sa perte.

Je ne pense pas que l'Angleterre se presse de conclure un traité dans un moment où elle peut tirer avantage de la position présente de la Russie et où le pas que le Roi de Prusse vient de faire vers la France lui rend probablement les intentions de ce Prince encore plus suspectes. Il y a près de trois mois que Sa Majesté Prussienne a écrit à l'Impératrice pour la prévenir du dessein où elle était de nommer un ministre auprès du Roi, en lui marquant qu'elle se portait à cette démarche à cause de quelques intérêts particuliers que la Prusse avait à démêler avec la France. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce procédé de la part de ce Prince a paru singulier et déplacé à l'Impératrice, qui a taxé de précipitation cette conduite de Sa Majesté Prussienne dans cette occasion. On a appris que ce Prince a désigné M. de Goltz pour résider auprès du Roi et que M. le Chevalier de Châtelus ira à Berlin de la part de Sa Majesté.

L'Ambassadeur d'Angleterre a reçu, il y a quelques jours, un courrier de sa Cour, qui a passé par Vienne en venant ici, et qu'il a renvoyé à Londres par la même route.

Quoiqu'on ne soit pas encore bien informé des motifs de cette double expédition, ni des raisons qui l'ont fait diriger par Vienne, on présume avec quelque fondement qu'elle regarde le parti que le Roi de Prusse a pris de renouer avec la France. Le Ministre prussien, qui n'a paru jusqu'ici dans aucune des conférences relatives au traité d'alliance qui se négocie entre la Russie et l'Angleterre, a eu depuis plusieurs conversations, tant avec l'Ambassadeur de cette Cour qu'avec son secrétaire, dans lesquelles ceux-ci lui ont témoigné, à ce qu'on assure, leur surprise de la conduite du Roi, son maître, et le peu de contentement qu'ils en ressentent. On présume que le Roi de Prusse, qu'on dit être obligé par un article secret de son traité avec la Russie à la secourir de toutes ses forces au cas qu'elle soit attaquée, prévoyant

le moment de l'exécution de cet engagement, cherche à l'é luder par le pas qu'il a fait vers la France, dans l'espérance que, celle-ci contenant la Cour de Vienne, il restera tranquille spectateur des événements dont il ne veut pas partager les risques. Quoi qu'il en soit, il se pourrait aisément, Monseigneur, que la Russie, sentant dans les circonstances, où elle se trouve actuellement, le besoin qu'elle aurait de la Cour de Vienne, eût imaginé de s'en rapprocher par le canal de l'Angleterre qui se serait chargée de cet accommodement et, pour y réussir, ferait valoir auprès d'elle la démarche que le Roi de Prusse fait auprès de la France.

58. Manifeste qui met au clair l'inobservation commise de la part de la Cour de Russie aux articles du traité de paix, établie entre la Sublime Porte et la dite Cour, ce qui fait clairement voir que, la Sublime Porte ayant religieusement observé les articles de la paix établie entre elle et la Cour de Russie, cette dernière a donné beaucoup d'atteintes aux dits articles par son inobservation.

1768.

La Cour de Russie, contre les marques de la bonne amitié, n'a pas discontinué un moment à faire bâtir différentes forteresses sur les frontières proches et voisines, et les munir de troupes et provisions.

L'année 1177, à la mort d'Auguste III, Roi de Pologne, lorsque la République, suivant le système de la liberté polonaise, voulut procéder à l'élection de son Roi, la Cour de Russie, après avoir établi pour Roi, par la force et violence, un simple officier polonais, qui de son origine n'a jamais eu aucun Roi dans sa famille, et à qui la royauté ne convenait pas, devenue partisan d'une telle personne, s'est ingérée et a traversé, contre le gré de la République, toutes les affaires des Polonais.

Sur quoi, ayant été demandé information de son Résident, celui-ci déclara que, la République de Pologne ayant exigé une partie de troupes en vue de protéger sa propre liberté, on avait destiné à cela 6,000 cavaliers et 1,000 cosaques, faisant en tout 7,000 hommes, pour la Po-

logne, sans canon et sans munitions, dont les opérations ont été confiées aussi à la susdite République et qu'il n'y en avait pas une seule personne de plus en fait de milice, et, quand on lui a demandé, dans la suite, pourquoi on avait envoyé plus de troupes armées en Pologne, le susdit Résident a avoué par un écrit signé de sa main que la Cour de Russie ne s'est pas chargée, ni engagée pour qui que ce soit, et qu'elle n'a jamais fait le moindre effort ou violence en présentant pour Roi telle ou telle personne.

Étant parvenu à la connaissance que, malgré la susdite assurance et déclaration, la Cour de Russie ne cessait d'employer consécutivement des troupes armées de canons et munitions, sous la conduite de leurs propres généraux, qui continuaient d'attaquer la liberté polonaise; qu'ils mettaient à mort ceux qui refusaient de se soumettre à la personne qu'eux-mêmes n'avaient pas élu Roi et qui n'était pas fils de roi, les dépouillant avec éclat et par voie de violence de leurs biens meubles et immeubles; et une conduite de cette espèce causant ce dérangement au bon ordre des frontières de la Sublime Porte, on leur a signifié et fait entendre que, suivant la teneur des articles des anciennes et nouvelles impériales capitulations, ils auraient à faire sortir leurs troupes de la Pologne; sur quoi le Résident susdit a répondu par différents mémoires, signés et munis du sceau, tantôt que les troupes sortiraient en février et tantôt en tel autre temps.

A l'arrivée, conséquemment, de la nouvelle que des troupes russes envoyées à Balta, laquelle est une des frontières musulmanes, armées de canons et de faux, avaient assailli à l'imprévu les musulmans et massacré plus de mille personnes entre hommes, femmes et enfants, la Cour de Russie, ayant été questionnée sur ce point de la part de la Sublime Porte, aussi que de celle du Khan de la Crimée, Seigneur magnanime et digne à commander, nonobstant que ces faits étaient publiquement exercés contre la teneur du traité avec des canons et des bombes, ladite Cour est restée sur la négative de tout ce qu'il venait d'être déposé, se servant pour réponse que les haïdamaques avaient fait quelque dommage et qu'ils auraient soin de les châtier, pendant qu'il est notoire à tout le monde que les voleurs des haïdamaques n'ont jamais l'usage de courir avec des canons et des bombes.

Et lorsqu'on a demandé la raison d'une pareille conduite, contraire au traité de paix, et celle de ne pas vouloir depuis trois ans retirer ses troupes de la Pologne, tandis que les articles du traité conclu l'année 1133, comme aussi celui de 1152, spécifiant que, toutes les fois qu'il arriverait quelque chose capable à donner des atteintes au bon ordre de la paix perpétuelle, on procéderait *ipso facto* aux moyens de le lever.

Les violences et le dommage exercés à Balta a été nié [sic] de sa part et le châtement public de ceux qui ont eu la hardiesse de les commettre a été retardé et même négligé.

De même que, lorsque l'actuel conseiller et plénipotentiaire de la Cour de Russie, résidant à la Sublime Porte, qui présentait ses mémoires signés de sa main et munis du sceau sous ladite dénomination, a été invité à la Porte pour qu'on lui demandât la raison et la cause pour laquelle, contre les articles du traité, on n'avait pas retiré les troupes des pays de la Pologne, et qu'on a demandé de même l'explication des articles susmentionnés, n'ayant pas été en état de donner aucunement réponse, son silence a servi d'aveu de l'infraction du traité, d'autant plus que sur ce qu'on a voulu être informé de sa part, quel était l'objet des troupes russes qui ne sortaient pas de la Pologne, il a répondu qu'elles ne sortiraient pas qu'après que tous les Polonais seraient soumis au Roi.

De sorte que, lui ayant été directement adressée la question si, suivant les anciens et nouveaux traités des impériales capitulations, la Cour de Russie se désisterait de la prétention de se mêler avec les Polonais dans leurs pays et leur nouveau règlement, sous prétexte de garantie et promesse, et que de sa part a été constamment soutenu dans la réponse que son plein pouvoir était limité là-dessus et que cet article n'était pas connu que de sa Cour, une pareille façon d'agir aussi ayant mis clairement aux yeux du public que la susdite puissance s'est bien voulu charger de l'opprobre de l'infraction du traité, les illustres docteurs de la loi ont donné par des satras, ou sentences légales, leurs réponses que, suivant l'exigence de la justice rigoureuse, la guerre contre les Moscovites était nécessaire et par unanime accord vérifié et conformé.

De manière que par là, l'arrêt du Résident étant également devenu convenable, on donne l'exposition du fait par la présente pour

qu'il soit connu à leurs Hautes Puissances les États Généraux que, suivant l'ancienne étiquette de la Sublime Porte, le susdit Résident reste aux Sept Tours, que jusqu'à ce temps-ci il n'est rien arrivé de la part de la Sublime Porte contraire à la bonne correspondance et amitié, ni la moindre action contraire aux articles des impériales capitulations; que, cette affaire ayant été dissimulée et différée pendant trois ans pour égard à l'amitié, la Cour de Russie a voulu bien se charger de l'infraction du traité par les indices qu'elle a donnés de la façon ci-dessus marquée.

Traduit de son original ce 1 novembre 1768

par R. Bragiotti Doyen.

59. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Fontainebleau, 13 novembre 1768.

J'ai reçu, Monsieur, deux lettres, N^o 25, que vous avez pris la peine de m'écrire le 7 et le 14 du mois passé.

La déclaration de guerre de la Porte contre la Russie, qui n'était encore qu'un bruit prématuré lorsque vous me la mandâtes, vient en effet d'être faite à Constantinople avec les formalités accoutumées et avec des marques de colère et de ressentiment qui annoncent qu'elle sera poussée avec la plus grande chaleur de la part du Grand Seigneur.

Cet événement doit causer à la Cour où vous êtes une impression d'autant plus vive que tout paraît indiquer qu'on ne s'y attendait pas, et qu'on ne voit pas comment Catherine II, d'un trône chancelant, les finances de l'État épuisées pour soutenir son ancien amant, pourra trouver dans une nation, dont tous les ordres sont aliénés, assez de ressources pour supporter tout le poids de la masse des forces ottomanes réunies contre Elle: car Elle s'abuserait certainement, si Elle comptait sur une diversion de la part de la Cour de Vienne ou sur le secours du Roi de Prusse. La nation polonaise, qui paraît au moment de se réunir contre ses oppresseurs, augmentera considérable-

ment ses embarras, et elle aura désormais à s'occuper si fortement de ses propres affaires qu'elle laissera ses voisins en repos.

Vous jugez aisément, Monsieur, de quelle importance il est que vous nous instruisiez exactement de tous les effets que ce grand événement pourra produire en Russie, ainsi que des moyens qu'on y emploiera pour soutenir la guerre contre les Turcs et contre les Tartares. Nous sentons bien que vous ne pourrez pas être informé facilement de ce qui se passera dans les armées et sur les frontières; mais vous devez surtout observer les événements de la Cour et de l'intérieur. Peut-être même parviendrez-vous, en établissant une correspondance secrète, à vous procurer des avis certains sur tous les objets qui doivent fixer votre attention.

Les circonstances actuelles rendent encore plus nécessaire l'envoi du sieur Charmontot. Il est parti, il y a huit jours, et ne tardera pas à vous joindre.

L'alliance avec l'Angleterre, dans quelque état qu'ait pu en être la négociation, n'aura probablement plus lieu, et la Cour de Londres n'est point insensée au point de prendre parti contre la Porte. Nous croyons la même chose du Roi de Prusse et nous avons tout lieu d'être persuadés que ce Prince, quoi qu'on veuille en faire croire à Pétersbourg, a excepté l'Empire ottoman de son alliance avec Catherine II.

60. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 18 novembre 1768.

Monseigneur. Quoique les Russes aient réussi à dissiper en Pologne plusieurs confédérations, il a été facile de prévoir que leurs succès se borneraient à empêcher qu'elles ne pussent nuire essentiellement, mais on a dû s'attendre que la fermentation excessive qui augmentait, loin d'être apaisée par ce revers, ne permettait point à la Russie d'exercer tranquillement son autorité sur cette République. La situation de la Russie devient plus critique de ce côté-là par le parti que prennent les Polonais de se réunir en une confédération générale

et par le renfort, tant en hommes qu'en artillerie, qu'ils ont obtenu du Prince Radzivil qui s'est déclaré en leur faveur. Il y a tout lieu de présumer que son exemple entraînera dans le même parti un grand nombre des plus considérables de la nation. Elle s'y portera d'autant plus volontiers qu'elle ne peut douter des dispositions de la Porte qui accorde aux confédérés de l'appui et des secours contre les Russes. Ces circonstances ont engagé la Cour de Pétersbourg à ne point retirer de la Pologne la plus grande partie de ses troupes comme elle en avait le dessein. Elle leur a envoyé contre-ordre à cet égard, et le corps, qui sera commandé par le Prince Golitsine, paraît toujours destiné à agir de ce côté.

J'ai eu l'honneur de vous marquer, Monseigneur, dans ma précédente lettre, les points sur lesquelles roulent la négociation de la Russie avec l'Angleterre et l'état où elle est. Celle-ci, qui sent tout l'avantage que les circonstances lui donnent dans ce moment-ci sur la première, presse vivement la conclusion du traité. Les conférences de l'Ambassadeur d'Angleterre avec les Ministres russes continuent à être très fréquentes, mais il n'y a encore aucun article de couché par écrit, c'est ce dont je crois pouvoir être certain, ainsi que de la réalité de ceux que les deux Cours ont eus en vue d'abord. La défection du Roi de Prusse est un incident qui dérange beaucoup leur plan et qui probablement fera traîner l'affaire en longueur. Quoiqu'on m'ait assuré d'abord que ce Prince n'avait pris aucun engagement relatif aux Turcs dans son traité avec la Russie, je crois devoir ajouter plus de foi aux notions particulières que j'ai eues depuis, par lesquelles il est constant que le Roi de Prusse est obligé de fournir dix mille hommes à la Russie. On m'a même assuré que, par un article secret, ce Prince doit la soutenir de toutes ses forces dans le cas où elle serait attaquée dans ses possessions par quelque puissance étrangère et que la Russie a pris le même engagement en sa faveur. Ce qu'il y a de certain, c'est que la Cour de Pétersbourg, ayant voulu pressentir les dispositions du Roi de Prusse dès les premières démonstrations des Turcs et lui demander le secours stipulé, Sa Majesté Prussienne lui a répondu qu'Elle serait fidèle à exécuter ses engagements, mais qu'Elle devait s'assurer d'abord si le cas du traité existait. La démarche, que le Roi de Prusse a faite vis-à-vis

du Roi, est envisagée ici comme une suite du dessein qu'il a formé de renouer avec la France et d'é luder l'accomplissement de son traité. Elle lui a fait perdre ici toute son influence et son crédit. On l'y traite hautement de traître et de perfide et n'espère plus tirer aucun secours de sa part. Cet événement doit embarrasser infiniment Catherine dans le moment présent. On prétend que cette Princesse ne désespère pas encore de prévenir la rupture par le canal de l'Angleterre, qui doit travailler pendant l'hiver à un accommodement entre les deux Cours et chercher ainsi à rapprocher celle de Vienne de la Russie. Mais ce double projet me semble d'une exécution aussi difficile que le dernier me paraît peu vraisemblable. En attendant, l'Impératrice, en parlant à ses confidants de la guerre avec les Turcs, leur a dit que, si Elle n'avait pas pu réussir en Pologne dans ses vues pour le bonheur de ses sujets, Elle espérait du moins tirer un bon parti de la guerre qui lui procurait l'occasion de pouvoir former sur la mer Noire des établissements considérables et très importants pour l'augmentation du commerce de son Empire. Ce propos a bien l'air d'être tenu à dessein par cette Princesse et dans la vue d'encourager sa nation, en lui faisant entrevoir d'avance les avantages qu'elle retirera d'une circonstance qui ne lui est pas agréable.

La rareté de l'argent qui subsiste a fait naître ici, Monseigneur, le projet d'y établir une Banque à l'instar de celle de Stockholm. On travaille à ramasser des connaissances sur cet objet, afin de procéder ensuite à cet établissement; mais son succès me semble tout au moins bien équivoque dans un pays aussi peu libéral que celui-ci; d'ailleurs le manque de justice excluera la confiance, qui doit être l'âme de pareil établissement. Ainsi, cette idée prouve seulement le besoin qu'on prévoit pour l'avenir de se procurer des ressources. En attendant la Russie négocie, à ce qu'on m'assure, un emprunt considérable en Angleterre.

L'animosité contre la France est extrême ici. On lui impute hautement de soutenir les confédérés et d'avoir par ses instigations et ses intrigues soulevé les Turcs contre la Russie. Il serait désirable de raffermir la confiance de cette puissance vis-à-vis de la France.

On regarde ici, Monseigneur, le désir que le Roi de Prusse a marqué de renouveler avec la France le traité de commerce de 1753

comme un prétexte que ce Prince a pris pour autoriser l'envoi qu'il voulait faire d'un Ministre dans le projet qu'il a conçu d'abandonner l'alliance de la Russie pour renouer avec le Roi.

61. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 25 novembre 1768.

Monseigneur. Les confédérations qui se forment ou se produisent de tous les côtés en Pologne ne donneraient que de médiocres embarras à la Russie par l'indiscipline et le manque de conduite des chefs, et les Russes parviendraient à les écraser si l'assistance et l'appui des Turcs ne venaient à leur secours à propos pour empêcher leur destruction.

Nous avons appris, Monseigneur, la perfidie du Prince Radzivil qui n'a feint de se joindre aux confédérés que pour les trahir plus sûrement et livrer quelques-uns des chefs et ses propres troupes aux Russes. Il y a lieu de croire que ce Prince paiera chèrement par la suite une perfidie qui le déshonore aux yeux de toutes les nations. Quoi qu'il en soit, les préparatifs formidables que fait la Porte, pour se venger de l'insulte qu'elle a reçue et pour concourir au soutien de la liberté des Polonais et accabler la Russie, exigent nécessairement de celle-ci des efforts puissants et capables de résister à ceux qu'on prépare contre elle, et la Cour de Pétersbourg fait de son côté des dispositions qui ne sont pas moins imposantes, et si elle a pris d'abord des mesures clandestines pour celer au public, aussi longtemps qu'elle pourrait, la crise où elle allait se trouver, elle n'a pas moins travaillé à se mettre sur un pied redoutable et à se procurer les succès dont elle se flatte, fondés sur la bonté de ses troupes et sur l'indiscipline des Turcs. Habitée à tout voiler, elle a caché d'abord les premières mesures qu'elle prenait; le mauvais état où était l'artillerie et dont le Comte Zachar Tchernichev s'est plaint au Comte Orlov, qui en est grand maître, a forcé à dévoiler le mystère et fait rompre le silence qu'on voulait observer plus longtemps. D'ailleurs il n'était pas possible d'ordonner des levées, la marche des troupes et les préparatifs indispensables, sans que le public n'en fût instruit. Ainsi toutes les

dispositions ont éclaté, et l'on n'a plus douté de la rupture entre les deux Empires dès qu'on a appris l'arrêt de M. Obreskov, qui a été arrêté à Constantinople le 6 du mois dernier. On a cru ici qu'on ramènerait la Porte à des sentiments pacifiques, le Vizir étant gagné, en faisant savoir au Divan qu'on avait fait donner les knouts à 200 Cosaques; mais il n'a pas été satisfait, a exigé la retraite des Russes de la Pologne, des dédommagements pour la République et que les choses fussent rétablies sur le pied où elles étaient à la mort du feu Roi. L'Impératrice, dans l'impossibilité d'acquiescer à ces conditions qui eussent ruiné tous ses projets en Pologne, a préféré d'accepter la guerre.

Vous aurez vu, Monseigneur, par les détails contenus dans mes précédentes lettres que, sentant toute l'importance de la conjoncture actuelle, j'ai redoublé d'activité et de vigilance pour vous rendre un compte exact de tout ce qui se passait. Je vous ai fait part de tous les ordres donnés par les différents départements, des dispositions qui se faisaient et des projets de la Russie. Ils ont varié dans les conférences qui se sont tenues jusqu'à celle de samedi dernier dans laquelle l'Impératrice a arrêté le plan de campagne et a nommé les généraux des trois armées, qui agiront tant contre les Turcs que contre les confédérés. La principale sera commandée par le Prince Golitsine, général en chef, homme brave, mais qu'on dit d'un mérite fort mince quant aux talents militaires. Elle sera de 80 mille hommes; son rendez-vous est à Kiof, d'où elle se portera, dès que l'herbe paraîtra, sur Kaminiéc pour y faire subsister l'armée aux dépens de la République; son artillerie consistera en 120 pièces de régiment et 94 bouches à feu propres aux sièges, le tout approvisionné de 150 coups à boulet pour chaque pièce et de toutes les autres choses nécessaires et assorties au service de l'artillerie en campagne. Si les Bosniaques ou les Turcs s'assemblent en force sous Choczim et Bender pour opérer en faveur de la Pologne contre les Russes, les ordres de ce Général portent que, sans en attendre de nouveaux, il doit les attaquer s'ils veulent tenter de passer les limites de la Moldavie; qu'en cas de succès, comme on s'en croit assuré, il doit se rendre maître de Kaminiéc par voie de négociation, par stratagème ou de vive force, ensuite y établir son arsenal, de là marcher à Choczim et en faire le siège;

qu'alors il recevra de plus amples instructions sur les opérations qui en résulteront ainsi qu'on l'espère. Il y aura 150 tant ingénieurs que pionniers à cette armée. L'Impératrice a donné au Prince Golitsine dix mille roubles pour faire ses équipages et lui a fait présent de deux beaux chevaux. Cette Princesse lui dit, lorsque ce Général la remercia du choix qu'Elle avait fait de lui: „Je vous souhaite, Monsieur, autant de bonheur qu'à votre père; plus tôt vous partirez, plus vous me ferez de plaisir“. Ce Général doit se mettre en route dans une quinzaine de jours pour Kiov.

Le corps du Comte Rumanzov, général en chef, auquel on n'accorde pas le courage d'un militaire, ni des talents plus que médiocres, sera composé de quarante mille hommes. Le rendez-vous en est assigné à Belgorod. Son artillerie sera de 60 pièces de régiment de trois livres de balle, et de 96 bouches à feu propres à faire les sièges. Les approvisionnements de son artillerie de campagne sont réglés à 200 coups à boulet par pièce et de 100 coups à cartouche. L'objet de ce corps sera de veiller à ce que les Tartares ne passent pas le Don et ne pénètrent en aucun endroit des lignes de l'Ukraine pour faire des incursions dans cette province; de pourvoir à la sûreté du Boristhène et des convois, enfin de couvrir de ce côté le flanc de la grande armée. Il y aura un détachement de trois cents ingénieurs et pionniers attaché à ce corps. Les approvisionnements et la nombreuse artillerie, dont il est pourvu, ne laissent aucun lieu de douter que l'on a des vues sur Asov, et de faire sur cette mer, si les opérations sont heureuses, des établissements utiles au commerce. La ville de Temernick, près d'Asov, est déjà très considérable par son commerce, et la prise de celle-ci serait de la dernière importance pour cet objet. L'Impératrice n'a pas caché le projet qu'Elle a de former des établissements sur la mer Noire qui la rendraient maîtresse de la navigation et du commerce dans cette partie.

Le corps commandé par le Lieutenant-Général Weymarn, qu'on dit homme de mérite et bon officier, sera composé de 10 mille hommes. Le rendez-vous est à Smolensko. Son artillerie consistera en 12 pièces de campagne de 3 livres de balle, deux licornes de 180 livres, 4 pièces de 112 livres et 2 obus de 120 livres, 200 coups à tirer à boulets par pièce et cinquante coups à cartouche pour chacune. Il

doit, dès que le vent le permettra, 'passer en Pologne pour s'opposer aux confédérés, veiller à la sûreté des derrières de l'armée du Prince Golitsine et des convois qui viendront de Riga; enfin, coopérer à tout ce qui pourra contribuer aux succès de la grande armée. Toutes ces forces réunies et les troupes, qui sont actuellement en Pologne, formeront ensemble environ cent soixante mille hommes qui opéreront conjointement dans les points susdits.

Tels sont, Monseigneur, les arrangements militaires et les résolutions prises dans le dernier conseil de guerre et dont je suis bien informé. Il est certain que l'Impératrice se rendra à Moscou avant l'été prochain, pour y être plus à portée de recevoir des nouvelles et de donner ses ordres. Il n'est plus question que cette Princesse aille à l'armée. Le bruit qui en a couru, quoique analogue à son caractère, m'a paru mériter peu de créance, vu les autres considérations qui s'opposaient à une pareille démarche de sa part.

Malgré tous ces préparatifs, on se flatte de prévenir la guerre par l'entremise de l'Angleterre, qui doit y travailler pendant cet hiver. On présume que le Roi de Prusse s'y emploiera efficacement de son côté. Le Ministre de ce Prince à Constantinople négociait, à ce qu'on assure, auprès des Ministres turcs pour que M. Obreskov fût mis aux arrêts dans sa maison ou eût, au moins, aux Sept Tours un logement plus sain et plus commode que celui qu'il occupe. Quoiqu'on débite ici que le Roi de Prusse fait entrer en Pologne 30 mille hommes, sous les ordres du Prince Ferdinand de Brunswick, cette nouvelle me paraît au moins douteuse. Il me paraît difficile de croire que ce Prince fasse une pareille démarche qui pourrait engager la Cour de Vienne à saisir ce moment pour l'attaquer. D'ailleurs, les soupçons fondés qu'il vient de donner de son peu de disposition à partager l'embarras de la Russie contredisent cette idée, quoiqu'on cherche à insinuer ici qu'il a agi de concert avec elle dans la démarche qu'il a faite vis-à-vis du Roi, et que l'Ambassadeur d'Angleterre même fasse entendre que sa Cour est assurée de ce Prince. Vous êtes plus à portée, Monseigneur, de démêler la vérité de ces faits, mais je crois vous devoir le compte de ce qui me revient à ce sujet et de ma façon de penser à cet égard.

Le Colonel Karr est arrivé ici depuis quelques jours de Varsovie.

On ignore encore le motif de cette expédition dont j'espère être instruit avant peu. Il y a lieu de présumer qu'elle a rapport à la diète qui devait se tenir et qui n'a pu avoir lieu, malgré les efforts du Prince Repnine. On prétend que la Russie cherche à employer quelqu'un pour contenter et calmer les confédérés, qu'elle est même disposée à ne point soutenir les règlements de la dernière diète et à les laisser tomber.

Quoiqu'on regarde ici comme certains les succès qu'on se promet contre les Turcs, cette guerre n'est nullement agréable à la nation. Elle ne dissimule pas son mécontentement de s'y voir entraînée par une suite du parti que l'Impératrice a pris de s'engager trop avant dans les affaires de Pologne qui, quoique étrangères à cet Empire, lui ont coûté des sommes immenses qui le ruinent et lui occasionnent actuellement une guerre trop onéreuse. La rareté de l'argent est encore un obstacle; on évalue à 4 ou 5 millions de roubles seulement celui qui reste à la Couronne pour faire face à tant de dépenses et aux frais énormes d'une première campagne. La noblesse est si endettée, si obérée et si épuisée qu'elle a déclaré qu'il lui était impossible de payer à la Couronne une année d'avance. C'est cette disette d'espèces qui a fait concevoir le projet qui a été proposé de payer l'armée et tout ce qui est relatif aux dépenses de la guerre avec des billets et d'établir ici une Banque à l'instar de celle de Suède, mais ce plan ne me paraît susceptible d'aucun résultat dans un pays aussi peu libéral et où la justice laisse à désirer.

Les knouts, donnés aux 200 Cosaques dont j'ai parlé ci-dessus, les a engagés à passer en Turquie. Cette nation est révoltée, à ce qu'on assure, de ce traitement fait à ses compatriotes, de ce qu'on lui a ôté son hetman pour lui substituer un gouverneur russe, de ce qu'on l'a privée de ses privilèges et de sa liberté, enfin de ce qu'elle est chargée des mêmes impôts et contributions que les autres sujets russes; de sorte qu'on ne doute presque pas que les Cosaques, loin d'être utiles à la Russie, ne l'abandonnent et ne se tournent contre elle à la première occasion favorable.

L'Impératrice, Elle-même, est extrêmement sensible à la conjoncture actuelle, non seulement par la position dans laquelle Elle la met, mais parce qu'Elle lui enlève les sommes qu'Elle destinait à des éta-

blissemens utiles et à des monuments qui flattaient son orgueil et sa vanité par l'immortalité qu'ils lui promettaient; le manque de fonds la force à présent à en suspendre l'exécution pour les employer à des besoins plus pressants.

Toutes ces circonstances contribuent à rendre la situation de Catherine plus embarrassante et plus critique. Cette Princesse ne peut plus rien espérer de tous les détours qu'Elle a mis jusqu'à présent en usage avec tant de bonheur. La perte qu'Elle a faite d'un Vizir, qui lui était dévoué, est irréparable. Elle ne peut pas se flatter raisonnablement de faire entrer également dans ses vues le successeur qui, connaissant les résolutions de son maître à venger sa dignité offensée et à délivrer la Pologne, hasarderait trop aujourd'hui en se rendant accessible aux offres qu'elle pourrait lui faire; ainsi, des succès seuls peuvent la soutenir, comme des revers pourraient la culbuter.

C'est à la France et à ses intrigues qu'on impute ici les embarras actuels, on les reproche à tous les Français; vous pouvez juger par là de quel œil j'y suis regardé et combien ma position devient de jour en jour plus embarrassante et plus critique.

Je pense comme vous, Monseigneur, que la Russie, dans ses conjonctures actuelles, acceptera les subsides de l'Angleterre à quelques conditions que ce soit. La Cour de Londres, qui le sent très bien, presse pour cet effet la conclusion de son traité d'alliance, et on prétend que l'Ambassadeur n'attend pour terminer cette opération que le retour du courrier qu'il a dépêché. Le changement survenu dans le Ministère britannique peut en retarder l'expédition, mais je doute encore que les choses soient si avancées. Quoi qu'il en soit, il me paraît en effet bien étonnant que l'Angleterre ait offert des subsides; cependant tous les renseignements, que j'ai recueillis à ce sujet, m'ont confirmé ce fait que je cherche à approfondir avec tout le soin dont je suis capable.

Les avis que je reçois, Monseigneur, m'excitent à observer de très près la conduite de la Cour de Vienne et de ses Ministres. Ils m'avertissent que le Prince Lobkowitz, sans s'ouvrir clairement, a jeté au hasard des propos qui indiquent qu'il désirerait préparer un traité avec la Russie, mais qu'il n'y est point autorisé, et qu'il y a apparence qu'il sera écrit à sa Cour, ces jours-ci, pour s'attirer de pareils ordres

de sa part sur ce qu'un grand lui a fait entendre que, dans l'occurrence présente, les deux nations pourraient agir de concert et utilement pour leurs intérêts. Cependant je ne pense pas que l'intention de la Cour de Vienne ni celle de son Ministre soient bien sincères à cet égard. Je présume plutôt que le Prince Lobkowitz n'aura laissé entrevoir de la bonne volonté à ce sujet que pour s'insinuer adroitement, se mettre en mesure d'affaiblir les liaisons de la Russie avec le Roi de Prusse et de la réchauffer en faveur de sa Cour.

62. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 25 novembre 1768.

J'ai reçu, Monsieur, les lettres, N^{os} 27 et 28, que vous avez pris la peine de m'écrire les 21 et 28 du mois passé. Je suis fort content des différents détails qu'elles contiennent.

Vous continuerez à nous transmettre tout ce qui vous reviendra sur les objets dont il y est question et particulièrement sur tout ce qui a trait à la guerre avec les Turcs. Il est plus que probable que Catherine II cherchera à établir le théâtre de la guerre en Pologne et en Moldavie. Il faut convenir que, si Elle peut faire entrer ses troupes dans ce malheureux royaume pendant l'hiver, il n'y aura pas moyen de la priver de cet avantage. Au surplus, la présomption qui paraît soutenir le courage de cette Princesse pourrait bien être humiliée, car, tout paraissant annoncer que les Turcs et les Tartares seront libres de diriger tous leurs efforts contre la Russie et sans avoir aucune diversion à craindre, les forces respectives se trouveront si inégales que la discipline seule ne pourra pas en compenser la différence.

Il est naturel dans ce moment-ci que la Cour de Pétersbourg recherche celle de Vienne, mais nous avons lieu de penser que cette dernière, qui n'a pu oublier les procédés de Catherine II et qui paraît faire du maintien de la paix l'objet principal de sa politique, veuille entrer dans les vues que cette Princesse pourrait être tentée de lui proposer.

Lorsque je vous dis, Monsieur, de faire quelques essais pour vous assurer d'un correspondant secret, ce ne doit pas être aux dépens des règles de circonspection que des démarches aussi délicates exigent.

Les articles, Monsieur, dont vous nous marquez que le traité entre la Russie et l'Angleterre doit être composé, ont beaucoup de rapport avec ce qu'on nous mande d'ailleurs sur cet objet. Nous allons prendre des mesures pour nous assurer de tout ce qui y a trait. Vous ne négligerez de votre côté rien pour suivre cette affaire dont vous paraissez tenir le fil. La rupture avec les Turcs pourrait bien faire tomber toute cette négociation.

63. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 29 novembre 1768.

Monseigneur. Le Colonel Karr, que le Prince Repnine a dépêché à sa Cour, a pris par la Prusse pour venir ici, à cause des risques que courent les courriers russes en Pologne où plusieurs ont été déjà massacrés. Cet officier a rapporté qu'il y régnait une fermentation qui augmente journellement, que plus de neuf mille confédérés se sont joints aux Bosniaques et aux Tartares près de Choczim et qu'il en passe tous les jours des centaines. Le Prince Repnine, qui ne se croit pas fort en sûreté en Pologne, a écrit à sa Souveraine pour la presser d'y pourvoir au plus tôt. On commence à revenir beaucoup sur le compte de cet Ambassadeur, dont on ne paraît plus aussi content ici qu'on a témoigné l'être précédemment. M. Panine, dont il est le neveu, l'a soutenu jusqu'à présent, mais, il paraît que la mauvaise tournure des affaires, qu'on impute à la hauteur de ses procédés, fait faire de plus sérieuses réflexions sur sa conduite, et la fait apprécier avec moins de prévention. On parle même depuis quelque temps d'envoyer M. de Saldern pour le reveler, mais on doute que ce dernier soit fort empressé d'accepter cette commission, et que M. Panine se prête à donner ce déboire à son neveu. Ce Ministre, qui a recherché pour son frère le commandement de l'armée, n'a pas été flatté des oppositions qu'y a mis [mises] le Comte Orlov qui ne les aime pas et qui, malgré la pluralité des voix en faveur de M. Panine, l'a emporté en soutenant l'ancienneté du Prince Golitsine. On croit cependant que ce dernier sera relevé avant la fin de la campagne par le Comte de Rumanzov, auquel M. Panine succéderait dans son commandement.

Un bataillon des régiments des gardes à pied et le détachement des gardes à cheval iront aussi en campagne. Ces troupes ont d'abord fait des difficultés de servir, comme ne devant marcher que lorsque le Souverain va en personne à l'armée; mais on les a enfin persuadés en leur représentant que la règle est qu'ils servent quand l'Empire est attaqué et qu'ils ne sont dispensés de ce devoir que lorsque les Russes sont simplement auxiliaires. Plusieurs officiers de ces corps et beaucoup de jeunes gens vont à l'armée comme volontaires. Enfin, tout est en mouvement de tous côtés et la Russie oppose aux Turcs ses meilleures troupes. Aussi on s'attend ici aux plus grands succès et on les regarde comme assurés d'avance. Il faut voir si l'événement justifiera cette bonne opinion.

L'on a appris avant-hier matin la déposition du nouveau Grand Vizir, qu'on dit absolument incapable de cette place, et que le ci-devant Reis-effendi, qui est dévoué à la Russie, lui succède. On augure favorablement ici de cette circonstance qui augmente l'espérance, qu'on a toujours conservée, que la rupture entre les deux Empires n'aura point de suite, par l'entremise de l'Angleterre, qui travaille vivement à moyenner un accommodement, et l'on se flatte qu'elle y réussira pendant l'hiver.

64. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 6 décembre 1768.

Monseigneur. Le mécontentement que l'on avait ici de la conduite violente et emportée du Prince Repnine, auquel on attribue d'avoir soulevé les Polonais contre la Russie par l'indécence et l'arrogance de ses procédés, vient enfin d'éclater hautement. L'Impératrice, convaincue que cet Ambassadeur a révolté la nation polonaise par la hardiesse de ses propos et par la fierté de ses démarches inconsiderées, a pris le parti de le rappeler; mais on prétend que, pour ne pas faire éclater entièrement cette disgrâce, cette Princesse le nommera Lieutenant-Général et l'enverra à l'armée en cette qualité. L'Impératrice n'a pas été peu surprise aussi de n'avoir pas été exactement instruite par les dépêches de cet Ambassadeur de la véritable

situation des affaires en Pologne et a été piquée d'avoir été trompée sur les dispositions des Turcs. En effet, huit jours avant qu'on ait appris ici l'arrêt de M. Obreskov, M. Panine assurait positivement à sa Souveraine qu'Elle n'avait rien à appréhender de la part des Turcs, qui ne rompraient certainement point avec Elle. L'Impératrice, ayant écrit directement au Prince Repnine pour lui faire des reproches de lui avoir celé plusieurs circonstances intéressantes, celui-ci, pour s'excuser auprès de sa Souveraine, lui a cité des lettres dans lesquelles il lui en avait rendu compte; mais elles étaient restées depuis près de six semaines chez M. Panine, qui ne les avait point encore ouvertes et qui avait négligé de les présenter à l'Impératrice. Cette circonstance a beaucoup diminué le crédit de M. Panine, qui est fort tombé et qui l'annonce lui-même par la timidité de son maintien. On n'attribue pas moins ici à sa paresse et à sa négligence qu'aux écarts de son neveu les embarras actuels de la Russie, et on impute la guerre présente à ces deux causes.

Je suis positivement informé, Monseigneur, qu'il a été question, dans des conférences particulières, d'ôter à M. Panine la direction des affaires; mais on est fort embarrassé sur le choix d'un sujet. M. de Saldern paraît le plus propre à cet emploi, mais il a beaucoup d'ennemis, et on peut s'attendre qu'étant étranger, le nombre en augmenterait encore s'il parvenait à ce poste, dans lequel il se soutiendrait difficilement et peut-être pour peu de temps. On a présenté à l'Impératrice un M. de Glébov, homme de beaucoup de talents, dit-on, mais d'une vénalité reconnue. L'Impératrice l'a refusé en disant qu'Elle ne voulait pas qu'on lui en parlât davantage; qu'Elle avait bien voulu ne pas pousser l'affaire qu'il eut précédemment pour cause d'exaction dans son gouvernement, mais qu'Elle ne pouvait pas confier les affaires de l'Empire à un homme capable de le vendre. On ne voit pas de sujet en état de succéder à M. Panine, ni sur qui le choix de l'Impératrice pourra tomber. Comme ce Ministre est fort accrédité et soutenu par une famille nombreuse et puissante, on s'attend que l'Impératrice, en lui ôtant les affaires, tempérera cette disgrâce par d'autres faveurs et qu'Elle le conservera dans la place de Gouverneur du Grand-Duc. On a tout lieu de croire que cette Princesse n'a suivi l'ancienneté dans le choix qu'Elle a fait

des commandants de ses armées que pour éviter de se trouver dans la dépendance de MM. Panine, si l'un, étant à la tête des affaires, l'autre eût commandé l'armée. Quoi qu'il en soit, M. de Weymarn, qui devait diriger les opérations du corps destiné à agir contre les confédérés, doit relever le Prince Repnine comme Ambassadeur de Russie à Varsovie et aura, en même temps, ce corps sous ses ordres qu'il emploiera et fera agir suivant les circonstances.

On attend incessamment ici M. de Rumanzov qui vient y prendre ses instructions. On fait ici les plus grands efforts pour pousser les opérations pendant la première campagne. On n'omet ni soins ni précautions pour réussir; mais en même temps on prévoit les plus grandes difficultés à supporter les frais de la guerre par la rareté de l'argent, et on ne sait d'où l'on pourra tirer les fonds nécessaires pour cet objet. L'embarras de la Russie est extrême à cet égard et l'on s'aperçoit visiblement que cette puissance, sentant son épuisement et ses difficultés d'y remédier, serait disposée à faire de grands sacrifices pour terminer au plus tôt une guerre qu'elle se voit hors d'état de soutenir. Cette perplexité est encore augmentée par la tournure que prend la négociation avec l'Angleterre. La Russie ne pouvant pas s'engager dans le moment présent à tenir trente mille hommes prêts à la disposition de la Cour de Londres, celle-ci refuse d'accorder des subsides sans cette condition et objecte que, se voyant sur le point d'avoir à soutenir elle-même contre la France une guerre coûteuse, l'état de ses finances ne lui permet pas de donner des subsides dont elle ne retirerait aucune utilité. D'un autre côté, le Roi de Prusse propose bien de faire des démonstrations sur ses frontières pour en imposer aux Polonais; mais ce Prince n'offre rien dans la crainte qu'il a, dit-il, d'être attaqué sur ses derrières par un voisin attentif et puissant, s'il dégarnissait ses États. On n'espère rien, à ce qu'il semble, de la Cour de Vienne. Ainsi la Russie se trouve seule, sans appui et sans aucune espèce de secours, obligée de soutenir une guerre dispendieuse contre une puissance qui a toutes les ressources nécessaires pour l'écraser.

Dans cette position, quoi qu'on impute aux intrigues de la France et qu'on vous charge particulièrement, Monseigneur, de la rupture survenue entre les deux Empires, cependant le besoin est tel qu'on paraît désirer de se rapprocher de cette puissance.

65. Le Comte de Broglie à M. Rossignol.

Paris, 6 décembre 1768.

J'ai vu, Monsieur, avec plaisir l'exactitude avec laquelle vous m'avez adressé toute la suite de votre correspondance avec M. le Duc de Choiseul.

Vos lettres du 4 et du 10 octobre laissent entrevoir l'effet que peut avoir produit à Pétersbourg l'emprisonnement de M. Obreskov et la déclaration de guerre des Turcs. Sans être effrayé des moyens que l'Impératrice de Russie dit avoir de les faire repentir de leur résolution, je crois qu'Elle aura beaucoup à faire si Elle veut se trouver en mesure de défendre ses frontières, dans tous les endroits par où l'Empire ottoman peut l'attaquer, et tenir constamment un corps considérable de ses troupes en Pologne pour y faire face aux entreprises des confédérés, particulièrement si l'on parvient à les réunir et à les engager à concourir au même but. C'est ici le moment où il faut vous servir de toute votre dextérité pour découvrir les moyens que Catherine II compte de prendre pour sa défense, les secours qu'Elle se flatte de tirer de ses alliés et les négociations qu'Elle ne manquera pas de faire pour s'en procurer de nouveaux.

Je trouve les avis fort partagés parmi ceux qui disent connaître l'état des finances de cette Princesse; les uns me les représentent comme épuisées, les autres m'assurent que, depuis la mort de Pierre III, Elle a mis chaque année plus de 4 millions de roubles dans la caisse des épargnes. Vous seriez à portée d'en savoir la vérité si vous aviez gagné quelqu'un de ceux qui voient les choses de plus près.

66. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 13 décembre 1768.

Monseigneur. Vous avez vu par mes précédentes lettres que l'Impératrice de Russie, prévoyant que le refus qu'Elle a fait de retirer ses troupes de la Pologne pourrait bien occasionner une guerre avec la Porte, prenait déjà sourdement des mesures en conséquence;

qu'Elle espérait néanmoins que le Divan, gagné par les sommes qu'Elle lui a fait distribuer, ne se porterait pas contre Elle à une démarche aussi violente dont il semblait si éloigné; que M. Panine même était si persuadé des dispositions pacifiques des Turcs et qu'il parviendrait à les entretenir dans leur léthargie, qu'il avait [assuré à] sa Souveraine huit jours avant l'arrêt de son Ministre qu'ils ne se porteraient point à toute extrémité contre Elle. La déposition du Grand Vizir qui était dévoué à la Russie a opéré une révolution subite chez les Turcs, en renversant le système pacifique et y faisant succéder l'esprit guerrier. L'élévation du Reis-effendi, qui lui a succédé peu après, et les bons offices que l'Angleterre emploie vivement pour calmer l'orage ont fait naître quelque espérance d'une conciliation dont on se flatte encore ici. Quelque effort qu'on y fait pour cacher l'impression qu'y a faite la déclaration de guerre des Turcs, quelque bonne contenance qu'on affiche encore et quoiqu'on se regarde comme certain d'obtenir sur les Turcs de grands succès, on n'a pu cependant dissimuler combien cet événement désagréable cause de peines et d'embarras, et on ne laisse que trop apercevoir combien on en redoute les suites.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, Monseigneur, de tous les préparatifs militaires que l'Impératrice de Russie a faits pour opposer au poids de la masse des forces ottomanes réunies contre Elle des efforts capables de la soutenir et de lui assurer des succès; Elle ne néglige rien à cet égard: le nombre et la qualité des troupes, une artillerie immense, des provisions de toutes espèces, tout y est employé et, malgré la rareté de l'argent, on n'épargne point les dépenses pour cette première campagne. Mais on sent déjà d'avance combien il sera difficile de se procurer des fonds pour les suivantes. Il est singulier que Catherine, qui s'est exposée si légèrement à la guerre, qui semble encore la braver aujourd'hui, laisse apercevoir si facilement, avant même que son armée soit assemblée, la détresse d'argent où Elle se trouve, et annonce à son ennemi par le projet formé d'établir des billets de banque, s'il persévère pendant deux ou trois ans dans ses résolutions guerrières, que la Russie, hors d'état de soutenir les frais qu'elles lui occasionneront, sera forcée de plier et de rechercher la paix.

Elle [ne] s'attend en effet à aucun secours de la part de la Cour de

Vienne qu'Elle soupçonne plutôt d'avoir, de concert avec la France, excité contre Elle les Turcs et les Polonais. Les bruits qu'on a répandus ici au sujet des troupes que le Roi de Prusse faisant [faisait] marcher en Pologne n'ont été semés, probablement, que dans le dessein d'inspirer du courage à cette nation-ci par l'espoir d'un pareil soutien; car, quoiqu'on m'ait assuré positivement le contraire, j'ai toujours pensé que Sa Majesté Prussienne éviterait avec soin de se compromettre dans cette occasion et qu'Elle aurait excepté l'Empire ottoman de son alliance avec la Russie. Ce Prince veut s'en tenir à des démonstrations pour en imposer aux confédérés; mais il élude absolument d'accorder d'autres secours.

Vous aurez jugé, Monseigneur, que [par?] le parti que prend Catherine d'employer un corps de quarante mille hommes en Pologne que son intention n'est point d'exempter cette République des horreurs de la guerre et qu'il y a tout lieu de croire, au contraire, qu'elle y sera en proie plus que par le passé; car on doit s'attendre que si les confédérés tâchent, comme leurs intérêts semblent l'exiger, de harceler les Russes pendant cet hiver, afin qu'ils soient moins en état de résister aux Turcs à l'ouverture de la campagne, ils n'auront aucun ménagement à espérer des Russes qui leur feront éprouver toute l'étendue de leur ressentiment, en pillant et ravageant les terres de la République partout où ils passeront. Ce n'est plus M. de Weymarn qui relève M. le Prince Reprine comme Ambassadeur de Russie, mais un Prince de Volkonski qui y a déjà été comme Ministre. M. de Weymarn commandera le corps qui agira en Pologne et dont les opérations n'auraient pu être assez actives si le chef en eût été absent. C'est cette idée qui fait changer le premier projet d'envoyer ce général à Varsovie.

Quoi qu'on débite, Monseigneur, au sujet de la perspective favorable que présente la négociation de l'Angleterre, il est constant néanmoins qu'il n'y a encore aucun point d'accordé et de fixé entre les deux Cours. Il y a tout lieu de présumer que cet état de choses subsistera longtemps et surtout depuis les circonstances présentes, et la Cour de Londres n'est en effet ni assez insensée pour prendre parti contre la Porte, ni assez pécurieuse pour donner son argent sans utilité réelle et actuelle; mais on présume que l'Angleterre pourra bien

se rendre plus facile par la suite au vœu de la Russie pour ne pas la laisser échapper, et qu'elle profitera de ses moments de détresse et de perplexité pour lui faire acheter cher ses secours qui lui seront devenus nécessaires.

Quant aux insinuations qu'on m'a fait parvenir par une voie tierce, j'estime, Monseigneur, qu'elles n'ont pour but que de donner l'ombrage à la Cour de Londres et de la jalousie à celle de Vienne; mais qu'elles sont aussi peu sincères que les suites en seraient de peu de durée.

67. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 20 décembre 1768.

Monseigneur. La Cour de Pétersbourg continue avec chaleur ses dispositions militaires pour entrer de bonne heure en campagne et pousser vivement ses premières opérations. L'Impératrice a confié au Comte Zachar Tchernichev seul le département de la guerre, de sorte que c'est ce Ministre qui donne tous les ordres et rend compte directement à cette Princesse de tout ce qui a rapport à cette partie. M. Panine la dirigeait auparavant en chef. Il adressait aux généraux les ordres, leur prescrivait ce qu'ils devaient exécuter ou entreprendre et le plan de leur conduite. Cette restriction mise au pouvoir de la place qu'occupe ce Ministre ne peut que lui être fort sensible. Son crédit a beaucoup baissé, et le Comte Tchernichev lui porte dans toutes les occasions de rudes atteintes. Dans ces conjonctures, la révolte des Cosaques zaporviens cause quelque inquiétude. Ils ont envoyé des députés à l'Impératrice pour lui faire part de l'intention où ils sont d'élire un chef à la place du hetman qu'Elle leur a ôté, de n'avoir plus un gouverneur russe, de ne plus payer les impôts tels qu'on les exige d'eux et de posséder en propre les terres et les possessions dont ils ont joui avant d'être mis sous la protection de la Russie; ils ont déclaré que si cette puissance leur refusait ces conditions, comme ils se sont donnés librement à elle, ils se choisiront un autre maître qui leur assurera leur liberté et leurs privilèges. Il y a tout lieu de croire qu'ils obtiendront leurs demandes dans un moment où on ne pourrait

pas les contraindre par la force et où l'on a grand besoin de leurs secours. Au reste le plan, arrêté jusqu'à présent pour la prochaine campagne et prescrit dans les instructions remises au Prince Golitsine, est d'occuper d'abord Kaminiec; on ne doute pas que les Polonais ne livrent cette ville aux Russes, qui sont déjà assemblés au nombre de plus de vingt mille, à portée de faire ce coup de main; d'entreprendre ensuite le siège de Choczim, après lequel l'armée se portera sur Bender pour s'en emparer; après, elle fera celui d'Otchakov et prendra sa position à Iassy, où, si les opérations ont été aussi heureuses qu'on s'en flatte, le Prince Golitsine recevra des instructions sur les entreprises ultérieures qu'il devra former avec son armée. Celle de M. de Rumantzov marchera pendant ce temps sur Azov qu'on dit en assez mauvais état et dont elle fera le siège. En même temps les troupes de mer et les bâtiments de guerre qui sont assemblés à Tawirov [?] près de Voronège sur le Don descendront ce fleuve pour faciliter le siège et agir utilement sur mer. Il y a à cet endroit dix mille matelots, plusieurs vaisseaux de guerre et frégates prêts, outre les bâtiments ordonnés. On a fait partir d'ici, depuis peu, mille matelots et cent soixante charpentiers destinés à accélérer les préparatifs qu'on fait dans cette partie, où on assure que tout ce qui a rapport à la marine est en meilleur état et plus nombreux qu'on ne le présumait.

Quant à l'argent nécessaire pour subvenir à tant de dépenses, j'ai cherché à être informé précisément des fonds qui pouvaient exister et je me suis assuré qu'il y a trois à quatre millions de roubles seulement dans les caisses de la Couronne; mais l'Impératrice a dans son trésor particulier vingt-deux millions de roubles, savoir: 14 millions qu'Elle a gagnés sur la fabrique des espèces, en refondant l'ancienne monnaie, dont le titre est fort altéré, pour y substituer celle qui a cours dans cet Empire au même taux que la précédente, et huit autres millions qu'Elle s'est ménagés chez l'étranger sur des bijoux et des diamants qu'Elle y a fait passer. On travaille aux billets de banque qu'on veut mettre ici en valeur et avec lesquels on prétend qu'on paiera les appointements des personnes employées à la Cour et par la Couronne, ainsi que les dépenses du Collège de la guerre et d'autres départements. On assure aussi que la Cour de Londres fournira à la Russie pour cette première campagne deux millions de roubles une

fois payés; mais je n'ajoute pas plus de foi à cette circonstance qu'au propos qu'on débite ici que l'Angleterre accordera des subsides à la Russie contre la Porte, et que, si la Cour de Pétersbourg ne peut pas fournir à celle de Londres les 30 mille hommes auxquels elle s'engagerait, elle les tirerait du Danemark au moyen d'un subside, ou qu'elle fournirait à l'Angleterre un certain nombre de vaisseaux de guerre. De pareilles idées sont trop ridicules pour s'y arrêter, encore moins pour mériter la confiance que quelques gens me semblent y accorder. J'estime au contraire que les propos de l'Ambassadeur d'Angleterre n'ont pour but que d'éblouir et de séduire les Russes; mais qu'il pense et écrit bien différemment à sa Cour qui, comme je le crois, suivra son ancien système de ne rien faire qui puisse donner de l'ombrage à la Porte et de lui témoigner de la partialité contre elle en faveur de la Russie. Quoi qu'il en soit, le courrier que Lord Cathcart a expédié à sa Cour est attendu de retour ici à chaque instant, et l'on pourra juger plus sûrement, après son arrivée, de l'état où en est la négociation entre les deux Cours et des suites qu'elle pourrait avoir; mais je serais fort trompé si elle en avait de sérieuses et si vos conjectures à cet égard, Monseigneur, ne se réalisaient pas.

Il est arrivé depuis quelques jours un courrier de Constantinople, par lequel on a appris que le Ministre du Roi de Prusse se donnait de grands mouvements pour faire remettre en liberté M. Obreskov et que l'Angleterre travaillait vivement à opérer entre les deux Empires une conciliation dont on se flatte toujours ici. On a su aussi précisément que le Kan des Tartares avait occasionné la chute du dernier Grand Vizir, en lui reprochant hautement la précipitation avec laquelle il avait poussé les choses au point de déclarer la guerre à la Russie; que, par ce moyen, il avait donné le temps à cette puissance de faire les préparatifs en hiver et de se mettre en défense, au lieu que, s'il l'avait amusée jusqu'au printemps prochain, la Porte aurait pu l'attaquer au dépourvu et aurait remporté sur elle de grands avantages qu'on ne pourrait plus espérer de même actuellement. Cette réflexion judicieuse a été faite trop tard pour les intérêts de la Porte, qui pourrait payer cher à présent la maladresse de son Ministre.

68. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 27 décembre 1768.

Monseigneur. Le projet de Catherine est en effet d'établir le théâtre de la guerre en Pologne et en Moldavie; mais il n'est pas certain si les Russes se porteront d'abord dans cette Principauté. Les déserts qu'il faut traverser pour y arriver, et où on ne trouve ni subsistances, ni eau, occasionnant ordinairement beaucoup de maladies et de mortalité parmi les troupes, on pense ici qu'il serait plus à propos de laisser aux Turcs à franchir ces obstacles et de les attendre en bon état sur les confins, pour ne pas risquer la perte de tant de monde. Le temps affreux et extraordinaire qu'il fait ici, où il pleut continuellement, au lieu de l'hiver et du trainage qu'on devrait y avoir, augmente les difficultés à la marche des troupes, qui ne peuvent que souffrir pendant la route longue et pénible que la plupart ont à faire, de plus de quatre cents lieues de France, jusqu'à urendez-vous. Il y tout lieu de présumer qu'il en périra un grand nombre avant d'y arriver, et il leur reste encore un long chemin à faire avant d'entamer les opérations. Quelque assuré qu'on paraisse ici d'obtenir de grands succès sur les Turcs, il se pourrait facilement que Catherine se trompât dans ses espérances: si, comme on l'assure, la Podolie s'est donnée et soumise à la Porte, si les confédérés sont maîtres de Kaminiec et laissent occuper cette ville par les Turcs, il est certain que ce début serait très défavorable aux Russes, qui seraient obligés de faire d'abord le siège de cette place et, peut-être, de livrer bataille avant d'y parvenir. L'avantage d'une bonne discipline pourrait compenser aisément l'inégalité du nombre, si les généraux et les officiers russes avaient autant de capacité et de courage qu'ils ont de présomption; mais l'inexpérience et la mauvaise volonté percent à travers et peuvent faire augurer qu'il ne leur sera pas aussi facile qu'ils le pensent de s'opposer à la multitude indisciplinée, mais brave, des Turcs et des Tartares réunis, et qui n'ont aucune diversion à craindre.

La Cour de Pétersbourg désirerait bien, dans les circonstances actuelles, de pouvoir se rapprocher de celle de Vienne et piquer son ambition pour la déterminer à se déclarer contre les Turcs, mais elle

voit clairement que ces tentatives seraient vaines et elle n'ignore pas que l'intention de la Cour de Vienne est de rester tranquille tant que la Russie seule sera en jeu.

69. Finances de la Russie en 1768.

Note rédigée par le Consul Rossignol, chargé d'affaires de France à St-Pétersbourg.

La connaissance exacte et précise des revenus de cet Empire a toujours été un problème qu'on ne peut résoudre que par des approximations; encore ne seront-elles jamais mathématiques, c'est-à-dire qu'on ne pourra pas se flatter d'obtenir un résultat assez satisfaisant et assez sûr pour abandonner sans regret des rendus imperceptibles. Je ne parle pas des Russes, en général, qui n'ont sur ce point que des notions vagues, indéterminées, plus ou moins appuyées sur des aperçus incertains et sur la vanité toujours intéressée à grossir les objets et à exagérer, aux yeux des étrangers, des moyens dont l'étalage imposant peut faire rejaillir quelque considération sur l'individu qui les célèbre. On a peine à le croire, mais j'en ai eu tant de preuves que je ne crains pas d'avancer que l'Impératrice Elle-même, encore moins aucun de ceux, qui ont une part essentielle dans la perception et dans l'administration de ses fonds, n'ont à cet égard des idées nettes, dont la réunion et la combinaison raisonnable puissent porter assez de jour sur cette matière pour éclairer la Souveraine et lui fournir une balance d'entrée et de sortie sur laquelle Elle doit compter.

Plusieurs motifs s'opposent à une démonstration fondée. Le gaspillage, la mauvaise foi des préposés, le double emploi, l'usage d'affecter dans les districts et à la dépense des divers collèges une partie des rentes et de ne mettre que l'excédent dans la caisse impériale, l'ignorance, l'horreur pour l'ordre et l'arrangement, l'habitude et la nécessité de tromper le Prince, l'irrégularité de la recette, soit pour le temps, soit pour la quantité, la méthode russe de se servir de ce que l'on a, sans penser à la somme totale qu'on doit avoir, l'inexactitude des états, la difficulté de les vérifier, de percer les mystères de la régie qui sauve les apparences en versant dans la *chatouille* ce qui doit y

entrer annuellement et laissant dans d'autres parties des vides qu'on ne peut remplir que par l'enjambement d'une année sur l'autre; enfin, plusieurs autres causes que je passe sous silence, après celles que je viens d'indiquer, contribuent à répandre sur cet objet essentiel une obscurité profonde que les soins de l'Impératrice régnante, son économie, sa vigilance et sa sagacité, secondées de tout ce qu'Elle a de pouvoir, n'ont pu dissiper jusqu'au point qu'Elle s'était sans doute proposé.

On jugera aisément des obstacles que rencontreront toujours les étrangers dans cette étude pénible quand ils voudront être guidés par l'évidence. Aussi ne fais-je nul cas de tous les états qu'ils se sont procurés. La plupart ont été vendus par [pour] quelques centaines de roubles, souvent de l'aveu du gouvernement et toujours gonflés pour induire en erreur un acheteur curieux et crédule. Leurs absurdités manifestes ont entraîné le doute et l'humeur à en tenir d'autres trop bas. Je me dispense donc de les mettre sous les yeux du Ministère du Roi, de reproduire ceux qui ont pu lui être déjà fournis ou d'en substituer d'équivalents. Toutes ces acquisitions sont le fruit d'une corruption vulgaire et de la tendance que l'on a à se reposer sur un homme qu'il est commode de croire instruit et fidèle, lorsqu'on a bien envie d'avoir des tableaux qu'il serait rebutant de discuter, d'approfondir, encore plus de rectifier et de refondre pour en former de vraisemblables, puisque de littéralement vrais sont en quelque façon impraticables.

J'ai fait des tentatives multipliées pour me procurer de bons matériaux; j'en ai eu quelques-uns. J'ai recueilli des faits, des aveux particuliers, des connaissances vérifiées des principaux départements; j'ai comparé toutes les pièces qui sont entre les mains d'autrui et dans les miennes. Enfin à l'aide de mes recherches et d'un travail assidu, sans me flatter de donner des solutions authentiques, peut-être puis-je espérer de ne pas tomber dans les défauts palpables que m'ont offerts toutes les relations que j'ai examinées; j'en ai vu, dont plus d'un ministre a fait usage et qu'il prisait en proportion des peines qu'elles lui avaient coûtées, qui portaient les revenus de la Russie à près de trente millions de roubles en tout; d'autres, trop attachés à l'évaluation de 11, faite sous le règne d'Elisabeth, n'ont pas assez donné d'étendue à l'accroissement notable opéré par Catherine. Il faut

prendre un milieu pour trouver la vérité; mais il ne suffit pas de suivre une règle ordinairement si sûre, il faut la revêtir des preuves nécessaires.

Comme le Ministre du Roi aura la bonté de considérer que je ne puis rien affirmer positivement et que, malgré la probabilité et mon opinion, il n'est pas absolument impossible qu'il y ait un demi million de roubles au-dessus ou au-dessous de ce que je pense être à peu près le total, on ne saurait me rendre responsable d'une assertion que je ne produis qu'en hésitant; je n'aspire à d'autre mérite qu'à celui de marquer mon zèle et mon obéissance, mais, plus ils m'animent et plus j'ai cru devoir me défendre de la crédulité et de la paresse, qui adoptent la fausseté, et [de] l'amour-propre qui s'évertue à la rendre aussi méconnaissable que dangereuse.

Commençons par porter un œil attentif sur les branches les plus fortes. Après les avoir détaillées une à une, nous les rassemblerons avec succès, si les principes posés ont toute la sûreté que je me suis attaché à leur donner.

La capitation est de 75 copecks par tête; les uns portent les contribuables à 6 millions 500 mille, d'autres à 7 millions; mais plusieurs paysans sont hors d'état de la payer; il faut s'attendre à beaucoup de non-valeurs. Quoi qu'il en soit, sous Elisabeth, cet impôt de 75 copecks et de 120 pour 660 mille paysans de la Couronne, montait à 5 millions de roubles.

L'Impératrice régnante l'a poussé à 7 par les soins qu'Elle a donnés à prévenir une partie des abus de la perception; par une augmentation d'un demi-rouble sur les paysans du clergé, qu'Elle avait mis d'emblée à 150 copecks au lieu de 75, ce qui faisait un rouble et demi; par une autre de $\frac{1}{2}$ rouble sur les paysans de la Couronne autrefois à 120 copecks et par là à 170. Enfin, par une d'un demi-rouble sur tous les marchands et boutiquiers quelconques au nombre de 800 mille.

Depuis, Elle a porté les paysans de la Couronne à 3 roubles.

130 copecks de plus sur 660 mille font	858,000
Ceux du clergé au même prix, ils sont au nombre de 900 mille au moins, lequel, multiplié par un rouble et demi de plus, fait	1,350,000
	<hr/> Total 2,208,000

Sur quoi il faut retrancher près d'un million pour les appointements civils de l'Intérieur qui n'étaient presque rien, qui ont été créés ou affermis par cet établissement et qui, ainsi que tous les frais de régie de la capitation, sont prélevés instantanément sur la chose même qu'ils produisent et ont en même temps occasionné quelques distributions pour des emplois qui peuvent y être relatifs d'une manière quelconque; de sorte qu'on peut supposer qu'un million a été affecté aux préposés pour prévenir une plus grande déprédation et sauver plus de revenu à la Couronne. D'après quoi, et en laissant les 208 mille roubles pour le surplus des non-valeurs, lorsque le paysan ne peut pas payer, il est très apparent que la capitation va actuellement à 8,000,000.

La Couronne a acheté l'eau-de-vie des particuliers à 90 copecks la barrique, contenant 12 à 14 pintes, et la revend à 3 roubles à des entrepreneurs, qui, outre son premier prix d'achat, un million pour l'entretien des kabaks et autres frais, lui donnent annuellement 2,080,000.

J'ai reconnu que ce que j'ai pu dire autrefois à cet égard n'était rien moins que fondé, qu'on n'avait pas assez calculé les dépenses, qu'on avait poussé trop loin la Sibérie qui fait un article à part; en un mot que ce qui entre dans les coffres était porté beaucoup trop haut.

Les douanes, du temps des entrepreneurs, rendaient 200 mille roubles par mois, un poudé d'argent, et ils étaient obligés d'entretenir quelques mauvaises maisons de la Couronne éparses ça et là et qui n'ont rien de commun avec celles de plaisance, ce qui fait 2 millions 400 et quelques mille roubles. C'est beaucoup si, par la régie actuelle, les vexations de tout genre, les nouveaux impôts, l'attention immédiate du Prince et l'accroissement de l'importation qui est énormément chargée en proportion de l'exportation, laquelle peut aussi être devenue plus forte, elles vont à la somme de 3,000,000

Les salines rendent 1,400,000

Les mines de Sibérie, si l'on en croit les annonces des directeurs, rendront dorénavant deux millions; elles n'avaient guère passé un million autrefois, mais on peut supposer aujourd'hui qu'avec les nouvelles découvertes le produit ira à 1,500,000, en observant qu'il n'est tel que parce que la monnaie qu'on en frappe est à un titre et à un poids qui ne donnent de valeur intrinsèque à l'impériale que 5 roubles 14 copecks $\frac{1}{4}$, et au rouble 61 copecks.

Je récapitule ces articles majeurs, lesquels constituent essentiellement le revenu de la Russie.

Capitation, net	8,000,000
Eau-de-vie ou kabaks	2,080,000
Douanés	3,000,000
Salines	1,400,000
Mines d'or & d'argent	1,500,000
	Total 15,980,000

Je prends à présent quelques points moins considérables:

Les petits marchands, boutiquiers, vendeurs en détail, etc., en un mot tout ce qui n'est pas paysan attaché à la glèbe ou [au] gentilhomme, payaient autrefois 120 copecks et aujourd'hui deux roubles; ils sont environ 800,000 dans tout l'Empire, ce qui fait pour 800,000 à 80 copecks	640,000
Le papier timbré environ	200,000
Les bains publics	14,000
La poste aux lettres de 150 à 200 mille roubles dont, supprimant la dépense et ce qu'il faut donner au Roi de Prusse, le net va tout au plus à	100,000
La Livonie et l'Esthonie, pour l'augmentation depuis la guerre	100,000
Pour une entreprise à part pour l'eau-de-vie de Sibérie vendue aux habitants, aux troupes, aux employés, environ	300,000
	Total 1,354,000
	Report d'autre part 15,980,000
	Total général 17,334,000

Les odnodvorzi, tchornokoski [sic], qui ne payaient rien, ont été mis à contribution. On n'en connaît ni le taux ni le produit, mais c'est quelque chose, ainsi que la Finlande qui, toute misérable qu'elle est, doit entrer en ligne de compte. Il faut y mettre aussi le cinquième en nature de cuivre (la Couronne n'ayant à elle aucune de ces mines) et 5 copecks par ponde; l'impôt sur le fer, sur les fourneaux, etc., conformément à l'Ukase dont on joint ici copie.

La caravane de la Chine, qu'on prétend avoir rendu autrefois 200 mille roubles, est interrompue et doit être rayée du tableau, ainsi qu'un monopole supprimé, accordé autrefois à un particulier pour le commerce des toiles à voiles, lequel allait à 110 mille roubles. Il est à peu près de même de quelques droits modiques sur la potasse, la weidache, la rhubarbe, etc. On vient de créer un impôt d'un demi-rouble par last sur les grains; il pourrait devenir intéressant si l'importation allait loin.

Les différents objets que je n'ai pas fixés, et qui ont une valeur inconnue, peuvent être comptés pour le complément du 18-e million. Je ne crains pas de m'abuser en disant qu'on aura en gros, et à peu de chose près, un aperçu réellement juste des revenus de cet Empire, en les évaluant à cette somme.

Cette augmentation est en effet assez forte sans en supposer gratuitement une excessive qui ne saurait être admise par quiconque va à la source des faits, les pèse, les confronte et rejette tout ce qui les a altérés ou est contredit par la vérification. L'Empire de Russie, en croissant en moyens, a proportionnellement accru sa dépense; c'est ce qui arrive à peu près à tous les États. Elle l'a même été avec plus de rapidité par la mauvaise, ou pour mieux dire, la fausse monnaie; par la quantité immense de celle de cuivre, qu'on pense aller aujourd'hui à près de 60 millions de roubles, et qui est si loin d'une valeur réelle tant soit peu honnête; par la cherté excessive des denrées qui ont presque doublé en dix ans et qui, vraisemblablement, finira par chasser la Cour de Pétersbourg où les gentilshommes n'ont point, comme à Moscou, la ressource d'en tirer la majeure partie de leurs terres; par la nécessité d'augmenter les appointements modiques des préposés dans tous les gens, lesquels participent plus ou moins aux effets du luxe qui s'appesantit sur tous les ordres et fait une cascade du Souverain au plus petit artisan; par le papier que je traiterai à part; par les présents plus considérables et, dans un État despotique, ce sont les seules récompenses qui soient vraiment regardées comme telles; enfin, par une infinité de causes qu'il suffit de désigner. L'Impératrice régnante n'est guère mieux que ses prédécesseurs: l'on peut dire que comme eux, avec de l'économie, une bonne administration et dans les temps ordinaires, il lui reste, absolument parlant, toute

dépense faite, de 2 à 3 millions. Les dons splendides qu'on a assez vu que son amour élevé pour l'éclat la tourne à faire, et que sa situation exige autant que l'habitude, la cherté prodigieuse de tout ce qui sort le moins du monde des produits du sol ou qui tient au luxe des bâtimens, des tableaux, des meubles, etc., choses qui n'ont été rien moins que dédaignées sous ce règne; les fonds prodigués en Suède et en Pologne, ceux qu'on a appliqués au service secret du Cabinet, semblent établir que le point d'égalité de la balance serait presque fixé, surtout si l'on ajoutait l'entreprise des colonies, des manufactures, des établissemens de toute espèce, etc.

Je ne parlerai point de la distribution partielle de tous les fonds: il y a mille fois plus d'incertitude sur ce point que sur la recette. Ce serait étaler en pure perte des états trompeurs et il suffit de dire, avec tous les gens instruits, qu'en suivant un cours naturel sans événements forcés et extraordinaires, elle va de moins que le revenu à 2 ou 3 millions qui sont à la disposition personnelle du Prince. On avait cru qu'Elisabeth avait laissé une espèce de Trésor fait de cet excédent. Sa prodigalité et des témoignages de gens dignes de foi m'ont persuadé du contraire. On a cru avec plus de fondement que Catherine avait épargné quelques millions; mais que l'on pense à tout ce qu'Elle a jeté à tant d'établissements et d'engagemens politiques avant la guerre, et l'on verra que cet amas, que je crois moins étendu qu'on ne l'a supposé, a dû être bientôt épuisé et la guerre en a fourni la preuve. Elle l'a commencée par un emprunt et Elle l'a continuée avec une aisance apparente au moyen des billets de banque. Ses facultés ne comportent pas naturellement tant de sorties, elle a paré au plus pressé, les suites s'en feront sentir quelque temps, mais ne seront ni aussi cruelles ni aussi promptes qu'elles l'auraient été dans un pays qui eût eu un commerce établi et actif avec les autres et qui n'y fit pas face par les matières premières dont il abonde.

Je joins ici une traduction de l'Ukase pour la création de billets de banque ayant la valeur de l'argent. La banque a été ouverte le 1 janvier 1769 à Pétersbourg et à Moscou et chaque ville en a une particulière. On avait d'abord voulu n'en répandre que pour un million de roubles. La première augmentation, dont j'ai rendu compte à la

fin de cette année-là, a été de près de 2 millions et, depuis, le nombre s'est [si] prodigieusement accru par des additions successives et répétées qu'il a passé toutes les bornes.

Le premier objet avait été de retirer insensiblement la quantité exubérante du cuivre, le second l'a fait oublier et l'unique a été de trouver une ressource inépuisable pour les besoins urgents de la guerre, de l'État et de la générosité la plus flatteuse.

Le numérateur des billets, que j'ai vus, va jusqu'au № 300 mille; ils sont de 25 roubles, de 50, 75 et 100; il y en a de mille roubles; mais ils n'ont pas circulé et l'on a bientôt cessé d'en faire usage. Ceux de 75 roubles ont été supprimés et retirés; la facilité qu'il y avait à les contrefaire, en changeant dans les premiers 2 en 7, l'a exigé.

Il y a eu trois opinions, 1o) que chaque banque avait un numéro à part et n'en suivait qu'un pour tous les billets, en prenant depuis 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, etc., jusqu'à 100 mille, etc., pour ceux de 25, de 50, de 75 et de 100; 2o) qu'il y avait un seul numéro pour les deux et pour tous les billets; 3o) que chaque banque et chaque classe de billets avait son numéro particulier.

Il a été impossible de constater laquelle était la plus fondée. On a fourni des preuves de chacune. Cette diversité a été essentielle à fixer, tant que le nombre des billets n'était pas déraisonnable, attendu qu'on pouvait par là en connaître à peu près l'étendue. En effet j'ai un billet de 100 roubles qui est le 100 millième, un pareil de 25 et un de 50, etc., il n'y a qu'à sommer (additionner) et l'on a le total. Si les deux banques n'ont pas un numérateur commun, il n'y a qu'à doubler. Mais, depuis qu'on a vu le 300 millième et au delà, il n'y a plus de calcul à faire, attendu que, dans la moindre supposition, c'est-à-dire d'un seul numérateur suivi un à un par les deux banques et pour toutes les classes, cela fait 30 millions de roubles, somme excédante à ce qui circule d'argent dans l'Empire et dans les autres suppositions, fort au-dessus de ce qu'on peut raisonnablement admettre, puisqu'il serait indispensable que la Couronne en eût retiré et brûlé.

Il est donc clair qu'elle a attiré à elle toutes les espèces fines circulant et qu'elle a surpassé momentanément le total dans les nécessités les plus urgentes, sauf à reverser par ses paiements les fonds

qui lui rentraient d'ailleurs et dont une plus longue absence eût causé un bouleversement.

Qu'est-il arrivé de là? C'est qu'une partie du revenu de l'État, celui de la douane, a été annulé, attendu que, la moitié étant payée en billets, et le tout par les Anglais qui ont le plus grand commerce, on peut avancer sans hésiter que la Couronne voit rentrer annuellement en papier ce qu'elle tirait autrefois en argent ou en cuivre (ce dernier serait resté une fois pour toutes dans ses coffres, et elle n'en savait que faire, lorsqu'elle a imaginé de le prêter à la noblesse qui met ses terres en gage), c'est-à-dire qu'au fait il ne lui revient que l'acquiescement de la dette qu'elle a contractée envers les sujets. D'ailleurs le cuivre, dont on avait prétendu diminuer la quantité, ne l'a été que jusqu'à un certain point. L'embarras du transport n'a fait que soutenir un peu le papier qui, sans lui, serait tombé au plus bas prix; il n'est resté du cuivre que ce qu'il en faut pour la consommation des citoyens et pour l'intérieur. Les négociants préfèrent le papier qu'ils ne gardent qu'un instant et qui est aussi commode que l'autre est fâcheux. La disette d'or et d'argent contribue encore à empêcher la chute des billets. Si les espèces fines abondaient, il n'est pas douteux que sur-le-champ ceux-ci seraient par terre; mais contre quoi les échanger? contre l'or et l'argent, qui n'y sont pas, ou contre le cuivre qui a toujours perdu 2 et 3 pour cent et qui est fait de manière que le Souverain gagne 8 à 9 roubles sur un ponde (40 livres), qu'il fait valoir 16 roubles, tandis qu'il l'achète 5 et demi, de façon qu'en retranchant le bon marché qu'il obtient sur la valeur réelle et les frais de monnayage, il a 8 à 9 roubles par ponde. Il résulte de là que, pour pousser les billets à un déchet majeur, il faudrait que le citoyen n'eût pas la ressource de les changer contre du cuivre, ou que l'abondance de l'or et de l'argent réduisit celui-ci à sa valeur intrinsèque, ce qui est impossible, attendu qu'on en manque essentiellement ou que ce qu'il y en a est battu au titre et au poids le plus bas.

Je résume ces réflexions:

1. Le Souverain de la Russie est le maître de faire valoir 10 roubles à un morceau de cuir; on y souscrita aveuglément tant que son autorité sera respectée.

2. Dans un pays qui n'a de change ouvert qu'avec la Hollande et qui satisfait celle-ci par des matières premières, à qui l'Angleterre les achète de première main, les matières premières faisant face à tout ce qui y aboutit d'une manière quelconque, les connexions du dehors influent moins sur l'état intérieur des finances et l'effet en est plus lent.

3. Soixante millions de cuivre répandu dans l'Empire qui a toujours perdu de 2 à 3 pour cent ont fait qu'il n'y avait qu'un pas de là au papier qui n'est rien. La Couronne retire au fur et à mesure une partie de la première monnaie qu'elle travaille à rejeter sur la noblesse. Dans ses besoins urgents, il lui est plus aisé de lâcher des billets que de faire battre l'autre qui demande des soins, du temps et des avances, mais pour le Russe c'est à peu près la même chose, et dans le fait, s'il raisonnait et qu'il vît combien peu les espèces fines et de cuivre ont d'effectif, il conclurait qu'il est engagé à accorder au fictif un peu plus que la confiance onéreuse qu'il donne au réel.

Je ne suis pas assez versé dans la science du système monétaire pour espérer de développer en peu de mots mes idées: il faudrait un volume pour les présenter telles que je les conçois; mais les lumières supérieures du Ministère du Roi suppléeront à ce qui manque à mes observations et au défaut de clarté qui dérive de mon insuffisance dans cette matière compliquée. Il me suffit de marquer les faits, les conséquences en naissent en foule.

Et d'abord il est visible que, si la somme des billets passait 40, 50 et 60 millions de roubles, l'Angleterre seule pourrait la supporter et qu'elle devrait ruiner de fond en comble des royaumes plus florissants, plus riches, mais autrement situés que la Russie; que, si tout n'est pas employé, qu'on le garde dans les coffres pour s'en servir au besoin, le Prince est à peu près comme un banquier qui aurait des lettres de change toutes prêtes à rouler sur la place quand ses affaires ou son crédit l'exigeraient. Quand il passe les limites de la circulation, c'est un emprunt qu'il fait sans intérêt; il va au plus pressé et le remboursement s'opère lorsque les tributs font refluer chez lui ce même emprunt et l'acquittent; ainsi de suite. Ce manège peut durer quelque temps, pallier l'impuissance, faire honneur au dedans et au dehors à des engagements excessifs, mais il ne peut guère aller au delà d'un

certain nombre d'années, il mine et épuise insensiblement les facultés. C'est une lime sourde qui peut finir par tout ronger, et, attendant ce funeste résultat, ceux du moment vont leur train d'après les conséquences qui dérivent de ces trois causes: une banque de 30 à 40 millions sans crédit et sans commerce d'industrie, une masse énorme de cuivre monnayé d'une valeur réelle infiniment petite, des espèces fines altérées, l'or presque à moitié de l'annonce et l'argent à guère plus.

Aussi à quoi attribuer le prix exorbitant des denrées et celui, qui est encore plus excessif, de tout ce qui appartient d'une manière quelconque au luxe et ne tient pas aux productions premières du sol? A quoi attribuer le dérangement affreux des particuliers et des seigneurs, le bouleversement des fortunes, la tyrannie du monopole, l'usure, l'absence presque absolue de l'ancienne monnaie, attendu qu'on ne gagnerait rien à faire sortir la nouvelle et qu'on préfère de la contrefaire au dehors et d'en prendre le prix en chanvre, en bois, etc.? A quoi enfin attribuer tant de vices capitaux sinon à la mauvaise monnaie, au cuivre et aux billets de banque? Le Prince, par sa toute puissance et le défaut de connexion de banque avec les étrangers, peut quelque temps se dissimuler ces maux et les déguiser à l'Europe. Mais il faut enfin que, ne pouvant ni acquitter les avances que l'État lui a faites successivement, ni mettre un frein au luxe et à la dissipation, ses revenus soient engagés sans espoir de les faire servir à étayer ces ressources meurtrières et que la balance, qui était si favorable à la Russie et qui pouvait peut-être un jour la rendre florissante, soit enfin culbutée. Si elle l'est jamais, il ne restera plus à cet Empire aucun moyen de sortir de la léthargie et de la plus grande dépopulation dont il serait menacé.



1769 ГОДЪ.

1. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 3 janvier 1769.

Monseigneur. Dans les conférences militaires qui se tiennent tous les jours ici sur la situation actuelle des affaires, il a été question de prévenir les entreprises que la Suède pourrait former contre la Russie du côté de la Finlande et sur lesquelles on n'est pas sans inquiétude. On craint que la France n'engage cette puissance à faire une diversion en faveur des Turcs, et que les sommes, que la Russie emploierait pour détourner cet orage, ne pussent pas balancer celles qui seraient fournies aux Suédois pour les déterminer à se déclarer. Les places en Finlande sont en mauvais état, suivant le rapport qui en a été fait, et ne tiendraient pas longtemps contre des attaques vives et bien dirigées. L'avis du Général Panine, gouverneur de ce duché, a été que la Russie, ne pouvant fournir à ce pays des sommes assez considérables pour le contenir, il lui semblait qu'il ne fallait pas en sacrifier en pure perte; que, dans ce cas, il valait mieux employer quelques millions à exterminer les habitants de ces montagnes. Il n'y a pas d'apparence qu'un avis aussi violent l'emporte, et que la Russie se détermine à en user envers ce pays-là d'une manière si cruelle et si capable de le faire révolter. Mais tel est le génie du Général Panine: tous ses conseils sont calqués d'après cette façon de penser.

Quoi qu'il en soit, les troupes partent successivement tous les jours pour se rendre aux lieux d'assemblée. On les y transporte par le trainage, tant pour leur éviter une marche longue et pénible que pour accélérer leur arrivée. Comme l'on sait que les Turcs ne peuvent pas soutenir une campagne d'hiver, le projet est d'entamer les opéra-

tions dès que les troupes seront réunies et de les pousser avec vigueur. On se flatte que le Général Olitz, qu'on a envoyé en avant pour commander l'armée jusqu'à l'arrivée du Prince Golitsine qui est parti avant-hier, aura réussi à s'emparer de Kaminiec.

Depuis l'arrivée du courrier, venu dernièrement de Londres à l'Ambassadeur de cette Cour, on assure positivement que l'Angleterre fournit deux millions de livres sterlings à la Russie pour la première campagne, et que cette somme lui sera payée en partie dans le mois prochain. Quoique ce fait passe ici pour constant, j'ai bien de la peine à y ajouter foi. On n'a pu me dire avec certitude si la Couronne d'Angleterre fournissait ces fonds ou si, comme je le soupçonnerais plutôt, ils seraient avancés par forme d'emprunt. Quoi qu'il en soit, le défaut d'argent, qui augmente ici, y a fait adopter le projet des billets de banque qui auront cours et valeur dans ce mois-ci. Les appointements des personnes attachées à la Cour, les dépenses du Collège de la guerre, de la marine, celles de l'État en général et probablement les anciennes dettes seront payés en papier. Il reste à voir s'ils gagneront du crédit dans le public, s'ils seront reçus en paiement par la Couronne elle-même et s'ils seront acceptés dans l'intérieur de l'Empire par les marchands russes et par les particuliers.

2. M. Rossignol à M. le Comte de Broglie.

Pétersbourg, 8 janvier 1769.

J'ai reçu votre lettre du 6 décembre 1768.

Il est certain que, quelque assurance qu'affecte Catherine II et quelques grands que soient les moyens qu'Elle emploie pour résister à la puissance formidable des Turcs, ses embarras sont extrêmes et qu'il lui sera bien difficile de couvrir ses frontières dans tous les points par lesquels elles peuvent être attaquées. Si l'on peut prévenir à réunir les confédérés et les engager à se porter sur les flancs et sur les derrières de l'armée russe destinée à les contenir, la harceler sans cesse, lui couper les subsistances et les munitions, il n'est pas douteux qu'elle ne souffrit infiniment et ne fût perdue, ce qui opérerait le plus grand effet en faveur de la Pologne et des Turcs; mais je ne

sais si l'on peut se flatter d'amener les confédérés à agir avec tant de vigueur, de sagesse et de concorde.

Je n'ai pas laissé ignorer au Ministère de Sa Majesté, comme vous l'avez vu dans mes relations, aucun des projets de Catherine II, ni les moyens qu'Elle veut employer, tant pour sa défense que pour attaquer ses ennemis. Elle ne peut se flatter aujourd'hui d'obtenir des secours de ses alliés. La Prusse lui manque; l'Angleterre s'excuse de lui fournir les sommes qu'elle lui a fait espérer; la Cour de Vienne reste dans une tranquillité qui marque son indifférence pour Elle, tandis que la Suède l'inquiète extrêmement, paraissant la menacer d'une attaque qu'Elle redoute et qui accroîtrait sa perplexité. Voilà donc la Russie livrée à elle-même sans espoir d'aucune ressource présente, ni à venir.

Quoi qu'on dise de ses finances, je crois être sûr par les informations particulières et précises que j'ai faites sur cet objet qu'elles ne sont pas en bon état. La Pologne, la Suède les ont épuisées; il est constant que l'argent est très rare ici, et les billets de banque qu'on y va introduire en sont une preuve. La Russie a de quoi faire face aux dépenses de la première campagne: ses armées sont bien approvisionnées et ne manqueront de rien; mais on prévoit déjà les plus grandes difficultés pour soutenir la guerre, si elle continue au delà de ce terme, et les taxes nouvelles, qu'on a déjà imposées pour subvenir aux dépenses présentes, indiquent assez qu'elles sont les seules ressources qui restent. Catherine II est plus qu'économe; mais sa vanité et son désir de s'immortaliser par de grands établissements lui en a fait entreprendre de très dispendieux. Elle est obligée de plus, pour se soutenir, à soudoyer annuellement le grand nombre de ceux qui ont travaillé à son élévation et qui ne la croient pas même assez généreuse à leur égard. Tous ces objets réunis absorbent les fonds, et je ne lui compte pas au delà de dix millions de roubles en tout pour l'entretien de ses armées pendant cette campagne et pour toutes les dépenses de l'État. Aussi a-t-Elle abandonné tous les établissements et tous les édifices commencés ainsi que son plan de législation; ces objets coûteux sont renvoyés à des temps plus favorables, et ce ne sont pas ceux qui sont les moins sensibles à son cœur et qui lui rendent moins amère la circonstance

actuelle; de là vient aussi l'accroissement de sa haine contre la France, à laquelle Elle l'impute et qui, par elle, renverse ses projets le plus flatteurs et les plus chers.

3. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 8 janvier 1769.

Nous sommes fort contents des détails dans lesquels vous entrez relativement aux dispositions militaires de la Russie et au plan de campagne que l'Impératrice a arrêté; et les mesures, que vous avez prises pour être instruit de tout ce qui se passera de relatif aux opérations, ont eu l'approbation de Sa Majesté. Son intention est, Monsieur, que vous en instruisiez exactement le Marquis de Durfort en même temps que vous m'en rendrez compte. Vous faites bien d'user de réserve dans ce que vous me marquerez, relativement aux correspondances secrètes que vous avez commencé à établir. Il ne faut point hasarder certaines choses d'une importance majeure. Je compte vous faire passer incessamment de nouvelles tables de chiffres.

Nous avons toujours jugé qu'en Russie on croirait le réveil des Turcs impossible, et l'embarras, où cette Princesse se trouve, est le commencement de la punition que mérite son despotisme et son ambition. L'épuisement des finances surtout paraît être un mal irréparable dans un pays dépourvu de toutes ressources. Les sommes que l'Angleterre pourra fournir, à quelque titre que ce soit, ne pourront pas suffire à l'énormité des besoins, et cette puissance ne donnera probablement pas des secours dont la Russie se trouve hors d'état de remplir l'objet. Nous voyons par votre lettre dernière que cette négociation prend en effet la tournure que nous avons prévue. Vous continuerez à nous instruire de ses suites.

Nous avons différentes notions qui s'accordent avec les vôtres concernant le désir que l'Angleterre aurait de négocier un accommodement entre la Russie et la Porte; mais son entremise est trop suspecte, surtout en la négociation qui subsiste entre les Cours de Londres et de Pétersbourg pour que le Ministère ottoman puisse y

prendre la moindre confiance. D'ailleurs la considération de l'Angleterre à Constantinople n'est pas telle qu'on puisse s'en rien promettre à Pétersbourg.

Nous ne sommes pas étonnés qu'au milieu des embarras où la Russie se trouve, elle pense quelquefois à se rapprocher de la France. Peut-être le désir en est sincère, peut-être aussi n'est ce qu'une feinte pour réchauffer ses alliés et pour nous tendre des pièges et chercher des moyens de nuire à notre considération à la Porte et à la confiance qu'elle marque à la France. Mais, quelles que puissent être les dispositions intérieures de la Russie, les insinuations détournées qu'on vous a faites, ne sont pas de nature à mériter aucune attention de notre part; vous devez même faire entendre que vous ne pourrez pas vous charger d'en rendre compte; mais, en même temps, vous tâcherez de reconnaître quel peut être l'objet de Catherine II. Si c'était par hasard l'entremise du Roi auprès de la Porte qu'Elle se proposât de demander, vous tâcheriez de la confirmer dans cette idée et de l'amener à nous faire des ouvertures plus directes et mieux articulées. Vous trouverez, dans l'amour du Roi pour la tranquillité générale et dans l'influence qu'on sait à Pétersbourg qu'il s'est acquise en Turquie, des moyens suffisants pour faire sentir qu'une autre voie ne serait ni plus efficace, ni plus prompte, si la Russie voulait conserver la paix. Vous sentez bien que cet objet doit être traité de votre part avec beaucoup de délicatesse, de circonspection et de réserve.

Le parti que le Roi de Prusse peut vouloir prendre dans la circonstance présente ne paraît pas encore bien constaté. Vos différentes lettres annoncent que l'opinion publique varie là-dessus à Pétersbourg. On ne voit d'ailleurs point de préparatifs dans les États de ce Prince qui annoncent le dessein de fournir en troupes les secours qu'il peut avoir promis. Nous avons cependant des avis assez particuliers selon lesquels le cas de la guerre contre les Turcs serait expressément prévu par une convention secrète. Peut-être la crainte très apparente de réveiller la jalousie de la maison d'Autriche contiendra-t-elle Sa Majesté Prussienne, et qu'elle parviendra à faire sentir à Catherine II le danger de sa propre position et l'inutilité de ses secours. Vous ne pouvez, Monsieur, qu'être très attentif à nous mar-

quer ce que vous apprendrez à cet égard, la conduite du Roi de Prusse dans cette occasion devant fixer l'attention de toutes les puissances.

Quant aux désirs du Prince Lobkovitz de saisir l'occasion pour rapprocher sa Cour de celle de Russie, ils ne le conduiront qu'à de fausses démarches qui seront certainement sans nul succès auprès de Leurs Majestés Impériales.

4. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 10 janvier 1769.

Monseigneur. La négociation du Nord paraît ralentie depuis l'arrivée du courrier venu de Londres. On commence à concevoir ici de grandes inquiétudes sur les intentions de l'Angleterre et à craindre qu'elle ne réalise pas les espérances qu'elle a données d'accorder un subside de deux millions de livres sterlings pour la première campagne. L'Ambassadeur, sans les détruire, les soutient faiblement et ne parle pas positivement comme l'on s'en était flatté. Le traité est dressé en latin et en anglais. On m'a pressenti que je pourrais en avoir communication officieuse.

On appréhende fort ici, Monseigneur, que la Suède ne profite du moment favorable où la Russie est obligée de porter toutes ses forces contre les Turcs pour l'attaquer du côté de la Finlande et opérer une diversion considérable en leur faveur. Ici on ne compte pas sur la Suède, et l'absence de son concours cause de vives inquiétudes; on sent les embarras extrêmes dans lesquels on se trouverait, si la Suède se déterminait à agir hostilement, et on songe à prévenir cette attaque et aux moyens de la repousser si elle avait lieu.

5. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 16 janvier 1769.

Vous rendez un bon compte des embarras où Catherine II se trouve pour soutenir la guerre que son ambition a attirée à la nation

russe. Le refus formel, que vous paraissez assuré que le Roi de Prusse fait de fournir les secours stipulés par son traité, doit les augmenter considérablement et humilier cette Princesse d'avoir embarqué l'Empire dans une guerre aussi dangereuse pour lui, sans s'être assurée d'aucun allié; car nous persistons à penser que le traité avec l'Angleterre ne se consommera pas, si la Russie ne réussit pas avant l'ouverture de la campagne prochaine à apaiser la colère du Grand Seigneur.

Pour revenir au Roi de Prusse, nous recevons avec d'autant plus de plaisir l'avis que vous nous donnez, et nous en désirons d'autant plus vivement la confirmation que nous croyons avoir découvert que, par un engagement secret, ce Prince avait promis d'assister Catherine II momentanément contre les Turcs et d'y employer, en cas de besoin, toutes ses forces. Je vous confie cette particularité, afin que vous puissiez approfondir le fait et juger d'autant mieux des avis qui vous reviendront sur ce qui se passe entre les deux Cours et du mécontentement extrême que celle de Pétersbourg témoignera sans doute, si en effet Sa Majesté Prussienne manquait à un engagement aussi positif.

Nous voyons avec plaisir l'espérance que vous avez de retirer bientôt les fruits de quelques liaisons particulières; vous devez en effet ne pas compromettre votre secret, si vous avez lieu de douter de votre chiffre.

Le Roi vous ordonne de faire, pour parvenir à découvrir le commis qui a vendu le chiffre de M. le Marquis de Bausset, toutes les démarches possibles et d'y employer même les moyens pécuniaires proportionnés à l'importance de l'objet.

Je n'ai rien à vous dire sur MM. de St-Marc et de Tott, si ce n'est que le Roi les récompensera s'ils lui rendent des services.

Vous avez très bien fait de vous refuser à l'éclat de la cérémonie qu'il s'agissait de faire pour célébrer la convalescence de l'Impératrice de Russie. Vous ne pouviez en effet vous livrer à des démonstrations publiques qu'en vertu d'un ordre de votre Cour.

Les calculs des ressources pécuniaires de l'Impératrice de Russie nous paraissent exagérées et hors de toute vraisemblance; on ne gagne pas 80 millions de livres à refondre de la monnaie, et on ne

vend pas dans l'Europe pour 40 millions de diamants et de bijoux. Si ces ressources ne viennent que de ces deux causes, il y a sûrement à rabattre plus de la moitié et peut-être des deux tiers.

Nous sommes impatients de savoir la tournure décisive que prendra la négociation avec l'Angleterre; en [se] rapprochant de l'ouverture [de] la campagne, ces deux puissances seront forcées de prendre un parti et elles ne pourront plus s'amuser réciproquement.

6. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 9 février 1769.

Les dépenses secrètes qu'il a faites sont trop considérables; elles ne sont pas en raison des services obtenus.

Le traité entre la Russie et le Danemark ne vaut pas l'argent qu'on en demande.

Quant à la corruption, qui doit avoir existé dans mes bureaux, je ne puis que vous répéter que nous ne pouvons y ajouter aucune foi et que le Roi veut néanmoins et vous ordonne d'approfondir les avis qu'on vous a donnés et de tâcher de connaître le coupable par la même voie par laquelle vous avez été instruit de la prévarication. Il se peut que M. Khotinski porte en compte à sa Cour des dépenses secrètes, mais il y a des exemples de Ministres qui, sous ce prétexte, s'appropriaient les sommes qu'on leur comptait: notre politique vis-à-vis de Catherine II n'est point assez mystérieuse pour sacrifier d'aussi grosses sommes pour la dévoiler, et, quand le Résident de Russie les aurait à dépenser, nous aimons à croire qu'il ne trouverait pas à les employer.

Peut-être l'Angleterre donnera-t-elle quelques secours à la Russie à titre d'emprunt, mais il ne paraît pas possible qu'elle les portât à 44 millions de nos livres, quand même elle le voudrait. Un secours aussi puissant, s'il était réel, mettrait probablement la Cour de Russie en état de différer un établissement aussi hasardeux que celui des billets de banque qui décèlent dès l'ouverture de la guerre un épuisement et un embarras qu'on devrait être soigneux de cacher. On peut d'ailleurs douter que cette opération réussisse dans un

pays où la confiance est nulle, et où elle ne trouve aucun point d'appui.

Le plan d'opérations qu'on médite en Russie serait sans doute bon s'il était praticable; mais la preuve qu'il ne l'est pas, c'est l'inaction des troupes russes qui n'osent avancer sur les frontières turques, malgré l'éloignement de l'armée ottomane et des Tartares, sans doute parce que les confédérations renaissantes les tiennent dispersés. D'ailleurs il paraît que Kan Guireï, plus prompt dans ses mouvements, pourrait bien prévenir les Russes.

Les mesures que vous imaginez pour avoir des nouvelles sûres de l'armée russe pourraient être prises plus commodément et avec moins d'inconvénient à Pétersbourg qu'ici. Dans le nombre de petits marchands français, qui inondent la Russie, vous en trouverez peut-être un assez intelligent et assez sûr pour le charger de ce rôle. Il serait facile de le lier avec votre correspondant sans compromettre personne. Il suffira de lui indiquer le moyen de faire passer ses notions, soit à M. de Guines, soit à M. de Kukinantel, soit à M. Gévard, soit à M. Durfort; vous lui ferez un chiffre.

Ce n'est certainement pas un ingénieur du Roi qui a été pris avec les plans de Chotzim et d'Otchakov, mais quelque aventurier français qui, peut-être, est au service de la Pologne.

Nous avons les raisons les plus fortes d'être tranquilles sur les dispositions de la Cour de Vienne dans les circonstances actuelles.

7. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 17 janvier 1769.

Monseigneur. On s'attend ici que le Roi de Pologne sera obligé avant peu d'abandonner Varsovie et de se réfugier à Dantzick. Cette ville, instruite, par ses malheurs passés, des dangers qu'elle court en recevant un Roi dans ses murailles, ne veut, à ce qu'on prétend, donner asile à Stanislas Auguste que comme particulier. On craint fort ici que les confédérés ne se réunissent contre la Russie et n'embarrassent beaucoup son armée en se portant sur ses derrières et en lui coupant les vivres.

Le Prince Reppine a été nommé lieutenant général et commandant général de l'armée russe en Pologne. C'est le manteau dont on couvre la disgrâce de cet ambassadeur.

On est ici aussi inquiet qu'embarrassé de ce qui se passe en Suède. On sait que le Roi a demandé au Sénat son agrément pour la convocation d'une diète extraordinaire; qu'on lève beaucoup de recrues dans ce Royaume et que les dispositions qu'on y fait annoncent l'intention de cette Cour de profiter du moment pour attaquer la Russie. On convient qu'il est favorable à ces vues et on n'en est pas peu intrigué. On fait passer en Finlande deux régiments qui étaient en garnison dans cette ville. Il se tient de fréquentes conférences sur les moyens à employer pour mettre les places de ce duché en état de défense et pour opposer aux Suédois des forces capables de prévenir les entreprises dont on les soupçonne. Le Baron de Ribbing, qui est tout dévoué à la Russie, paraît fort mécontent des dispositions qu'annonce sa Cour et est très embarrassé du rôle qu'il doit jouer ici dans de pareilles circonstances. Ce Ministre est incapable de les soutenir et trop au-dessous de sa besogne pour tenir la conduite qui lui convient ainsi qu'aux intérêts de son pays. Quoi qu'il en soit, la Russie se flatte que le Danemark ne verra pas tranquillement et sans s'y opposer les projets de la Suède contre elle, et que Sa Majesté Danoise se porterait à faire cause commune avec elle contre les Suédois.

Dans ce moment, où tant de circonstances embarrassantes se réunissent contre la Russie et partagent son attention, la négociation du Nord languit, et, quoique l'Ambassadeur d'Angleterre ait toujours de fréquentes conférences avec le Ministère russe, rien ne se décide; l'article des subsides, qui serait très essentiel et le plus nécessaire à arrêter d'abord, paraît trainer en longueur, et il semble que la Cour de Londres amuse celle-ci par de vagues espérances sur cet objet intéressant.

Les différends qui subsistaient entre la Chine et la Russie ont enfin été terminés, et le 17 août dernier les échanges de marchandises, interrompus, ont recommencé; de sorte que les caravanes vont être rétablies.

8. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 27 janvier 1769.

Monseigneur. A propos de la Suède on prend ici des précautions très sérieuses. On ne donne pas moins d'attention aux côtes de la Livonie et de l'Esthonie qu'à celles de la Finlande. La noblesse finlandaise est affligée par les impôts que l'on vient d'établir de 180 mille roubles sur la première de ces provinces, de 60 mille sur la deuxième et de 20 mille sur la dernière. Il est vrai que la Livonie, ainsi que l'Esthonie, sont couvertes de places pour faire de bonnes résistances, comme Narva, Revel, Pernov, Riga, Dunamunde, et que l'accès de Pétersbourg peut être couvert par 24 vaisseaux de guerre et de 150 galères soutenus de la forteresse et des forts de Tache [sic] et de Cronstadt; que, faute d'eau, depuis là une flotte ne peut remonter la Néva; que Pétersbourg, conséquemment, ne risque aucune tentative du côté de la mer Baltique.

La Finlande est un cahos de montagnes contiguës, hérissées de rochers et d'arbres, et coupées de lacs et de marais impraticables. Ses frontières sont défendues vers la Suède par un nombre de forts et de batteries qui les bordent ainsi que la rivière de Cumène. Ces places sont Frederickshamn, Vilmanstrand, Neuschlott, le fort de la Pernaw et Kecksholm que l'on dit en bon état et pourvus de garnisons et d'approvisionnements qui leur sont nécessaires. C'est sur ces observations que la conférence suprême a jugé suffisant d'y tenir 6 mille hommes de troupes de campagne. Cependant la convocation de cette diète extraordinaire, malgré la déclaration du Roi de Suède dans les universaux, intrigue infiniment; sans doute qu'elle ne présume pas favorablement de la levée de troupes que l'on fait dans ce Royaume et de ce qui pourrait s'en suivre. Il ne paraît au Conseil ni efficace, ni prudent, d'exposer en pure perte, par M. d'Ostermann, de nouveaux fonds à fortifier un parti dans les circonstances présentes, et l'argent est devenu si rare qu'on a pris le parti de faire le commerce intérieur du pays en billets de banque payables à usances de quatre mois pour leur donner un cours plus facile; ce qui n'empêche cependant pas que ce système ne fasse naître, dès ce moment, des opinions défavorables à l'objet essentiel de ce Ministère-ci.

Selon l'opinion générale on ne s'amusera le long du Dniester qu'autant que la prise de Chotzim, Otchakov, Bender et d'Ackermann l'exigeront. De là on marchera sur Iassy où on prendra des ailes pour voler à Constantinople: projet admirable, mais dont la possibilité de l'exécution n'est pas encore mieux démontrée que celle de garantir leurs propres frontières.

Le Comte Ivan Tchernichev va se réunir en[?] Angleterre sans en tirer les secours qu'on s'en promet. Il me semble contradictoire qu'elle en fournisse de réels à l'ennemi de la Porte, et que les Anglais y soutiennent en même temps les intérêts de leur propre Roi. Je me persuade bien plutôt que le Ministre d'Angleterre à cette Cour se sert adroitement de ce prétexte pour modérer leurs espérances, et je me serai grandement trompé si elles se réalisent.

Les fonds peuvent aller aujourd'hui à deux millions de roubles. On m'assure, il est vrai, que la Caisse des Épargnes, qui est de l'industrie de l'Impératrice, se monte à près de douze millions. C'est de quoi commencer la guerre. On se flatte que l'Angleterre emploiera sa médiation à faire fournir de l'or et de l'argent en lingots, et c'est à ce point, comme je crois, que l'Angleterre bornera ses soins et à pacifier la Porte.

9. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 3 février 1769.

Monseigneur. Indépendamment du projet qu'a la Russie de s'emparer d'Azov, elle a aussi celui d'y rétablir les fortifications pour couvrir les bords du Don. On a fait partir d'ici, en poste, des ingénieurs qui doivent être employés à cet objet, mais, outre qu'il faudrait au préalable des corps avancés et se rendre maître de cette place où les Turcs ont envoyé des ingénieurs et du canon pour la rétablir, il serait nécessaire que les Russes dégarnissent les lignes et les forts d'Ukraine, ce qui n'est pas vraisemblable dans ce moment-ci. Ainsi, si ce qu'on débite des desseins de la Russie sur Azov est aussi fondé que je le crois, je pense qu'il ne serait pas facile à cette puissance de les mettre à exécution.

On assure que le Comte Zachar Tchernichev, qui a le Département de la guerre, a pris les plus justes mesures pour recruter les armées et les fournir de tout ce qui pourra leur être nécessaire pendant la durée de cette guerre. Ce Ministre est bien capable en effet d'employer de bons moyens et d'imaginer des ressources pour entretenir les armées. Il ne lui manquera que celui de l'argent qui ne dépend pas de lui, et je ne vois pas que les fonds de cet Empire suffisent à fournir au delà de deux ans au plus aux frais de cette guerre.

10. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 10 février 1769.

Monseigneur. Le réveil des Turcs, qui semblait impossible à la Russie, a en effet furieusement trompé son attente, et l'épuisement de ses finances va éclater par l'usage des billets de banque qui vont être répandus dans le public, ce qui lui fera sentir plus vivement la punition qu'elle s'est attirée par son ambition. Catherine, dans le dessein de terminer promptement la guerre qui lui est désagréable et qui contrarie tous les projets de sa vanité, n'épargne ni soins, ni efforts, ni dépenses pour obtenir des succès décisifs pendant la première campagne, dans l'espérance d'éviter les suivantes pour lesquelles Elle ne se ménage aucune ressource. De sorte que, s'il lui survient dès le début quelques revers éclatants, il lui sera très difficile, sinon impossible, d'y apporter du remède. Quoiqu'on se flatte toujours ici, Monseigneur, d'obtenir de grands secours de l'Angleterre et qu'on s'attend avec impatience [à] des nouvelles de Londres à ce sujet, je persiste à penser que cette Cour se déterminera difficilement à les accorder, tandis que la Russie est hors d'état d'en remplir l'objet, et que, si le Ministère britannique s'y résout, ils ne seront pas de nature à suffire à l'énormité des besoins. De sorte que je regarde tout ce qui se débite ici et ce que publient les gazettes à cet égard comme un moyen qu'emploie la Cour de Pétersbourg pour échauffer ses alliés en sa faveur et inspirer du courage à la nation. Les conférences entre les Ministres de Russie et l'Ambassadeur d'Angleterre continuent d'être très fréquen-

tes, mais elles n'ont point encore abouti jusqu'ici à y faire décider aucun article; ce qui me persuade qu'il en est moins question actuellement que des bons offices qu'emploie la Cour de Londres auprès de la Porte pour prévenir une rupture ou moyenner un accommodement entre les deux Empires. Il est certain que, si la considération de l'Angleterre n'est pas telle à Constantinople que la Russie puisse se promettre des succès de sa médiation, la négociation, qui se suit ici entre les deux Cours de Pétersbourg et de Londres, doit rendre l'entremise de celle-ci au moins très suspecte à la Porte.

Dans la perplexité où cette guerre met la Russie, il n'est pas surprenant si elle pense quelquefois à se rapprocher de la France, qu'elle sent bien être la seule puissance en état d'opérer une conciliation; mais j'estime que ce desir est moins sincère de la part de la Cour de Pétersbourg que ne le serait celui de faire cesser les embarras du moment et de se délivrer d'une guerre désagréable et ruineuse.

La haine de Catherine contre la France, à laquelle Elle attribue la rupture de la Porte et de vouloir encore soulever la Suède contre Elle, la jalousie avec laquelle Elle voit cette puissance en état de contrecarrer ses projets de domination, son éloignement pour cette Cour, augmenté par la discussion qui subsiste au sujet du titre Impérial et l'impossibilité pour cette Princesse de reculer dans les pas qu'Elle a faits en Pologne, tout présente à Catherine des difficultés insurmontables pour recourir au seul moyen qu'Elle pourrait employer avec succès, et sa vanité lui fait préférer la guerre à l'humiliation de se démentir de ses démarches. Il n'a pas été question, Monseigneur, des insinuations qui m'ont été faites d'abord et que j'ai jugé être une feinte pour me tendre des pièges et pour nuire à la considération de la France.

Quant au Roi de Prusse, quoique le parti que ce Prince pourrait bien prendre ne paraisse pas encore bien constant, il me semble qu'il n'a d'autre but que d'employer ses bons offices pour pacifier la Porte avec la Russie; mais il se gardera bien de se mettre dans le cas de partager les embarras de cette dernière puissance et de contribuer avec ses forces à lui acquérir vis-à-vis de la Turquie, et surtout en Pologne, des succès qui ne peuvent convenir ni à ses intérêts, ni à l'influence qu'il doit désirer de conserver dans cette République. D'ail-

leurs j'estime qu'il ne veut pas risquer de s'attirer à dos la Cour de Vienne, dont il se défie, et de se replonger dans une nouvelle guerre, dont l'issue ne lui serait sans doute pas aussi favorable que l'a été celle de la guerre dernière. Ainsi, malgré les engagements qu'il peut avoir pris avec la Russie, même dans le cas d'une guerre qu'elle aurait à soutenir contre les Turcs, je pense que ce Prince trouvera toujours le moyen de les éluder et qu'il s'en tiendra à de simples bons offices. Peut-être, aussi, veut-il les employer d'abord avant d'agir, étant toujours prêt à tout événement. C'est ce qui m'engage à être très attentif à toutes ses démarches et à celles de son Ministre, qui me semble conserver à cette Cour un crédit qui indique qu'on n'y est pas aussi mécontent qu'on l'a témoigné d'abord des dispositions de ce Prince.

Les appréhensions de la Russie sur ce qui se passe en Suède sont toujours les mêmes et donnent lieu à de fréquentes conférences. La Cour de Pétersbourg, qui craint une attaque de ce côté et une diversion inquiétante pour elle dans ce moment-ci, a pourvu à la sûreté de la Finlande, de la Livonie et d'autres possessions, qui pourraient tenter l'ambition de leurs anciens maîtres, en y laissant des garnisons et quelques régiments auxquels elle fait faire la navette pour en imposer, en débitant qu'elle a fait revenir et repasser des troupes dans ces provinces. M. Panine, qui connaît mieux la Suède que le reste des Ministres de Russie, paraît moins alarmé des entreprises que voudraient former les Suédois, et j'avoue que je partage sa sécurité à cet égard: l'esprit de parti, de faction et de cabale a énervé ce royaume, appauvri et dénué de ressources. D'ailleurs on ne doit rien espérer des Suédois tant qu'ils agiront par des inspirations et des vues étrangères et qu'ils ne seront pas animés à la guerre par des affronts et des outrages directs qui, en révoltant la fierté et l'indépendance de la nation, lui feraient de la vengeance un devoir et nécessité. Quoi qu'il en soit, on paraît redouter principalement ici que le Roi de Prusse ne profite des moments où la Cour de Pétersbourg est occupée ailleurs, et hors d'état de soutenir dans ce royaume son parti par des sommes considérables ou par des démonstrations capables d'en imposer, pour se faire déférer la souveraineté, objet aussi contraire aux vues qu'aux intérêts de la Russie. On veut même

croire que le Roi de Prusse serait dans ce cas-là de connivence avec la Reine, sa sœur, dont l'ambition à cet égard est assez connue, et que ce Prince s'y prêterait par l'espérance d'acquérir en Suède l'influence prédominante dont il saurait tirer [profit] au besoin.

11. Mémoire,

joint à la lettre du Baron de Tott du 16 février 1769.

Le compte que je vais rendre des circonstances de mon départ pour la Russie, du séjour que j'y ai fait et de mon retour en France, n'est absolument que le sommaire de ce que j'aurais à dire si je pouvais espérer d'être écouté.

Je n'aurais vraisemblablement jamais formé le projet d'aller en Russie, si, vers le mois de février 1764, le Comte Soltikov, ci-devant Ministre de cette Cour à celle de France, ne se fût adressé à moi pour lui trouver un homme sûr qui voulût y accompagner sa femme, qu'il y renvoyait. A la première ouverture qu'il m'en fit, je m'employai de la meilleure foi du monde à lui déterrer quelqu'un, et il est vrai que d'abord je ne songeai point à m'offrir, mais, par réflexion, la vie oisive que je menais à Paris ne convenant point à mon caractère, j'imaginai que c'était une occasion agréable à saisir pour voir un pays qui commençait à faire du bruit et sur lequel on avait des notions si différentes et, par conséquent, si peu sûres. Je sentis d'ailleurs que c'était y entrer par une porte favorable, la Comtesse étant fille, sœur, parente ou amie des grands de cet Empire.

Mon parti pris, donc je me munis à tout événement pendant d'une lettre de M. de Saint-Foix pour M. Bérenger, chargé alors des affaires de France à Pétersbourg.

Mon attente ne fut point trompée: j'y fus reçu avec toutes les caresses imaginables, soit des parents ou des amis de la Comtesse, soit de ceux qui avaient des raisons de bien accueillir un homme à qui ils disaient avoir l'obligation de la revoir. Je fus présenté à l'Impératrice par le Vice-Chancelier; M. Bérenger me présenta à tous les Ministres étrangers. Ainsi je jouis dès le premier moment de toute la considération et de tout l'agrément que peut prétendre un homme

connu, reçu d'ailleurs dans toutes les maisons, avantage rare dans ce pays-là et partout précieux pour un homme qui veut s'instruire, avantage que je ne partageai avec aucun étranger, pas même avec les Ministres.

Je passai ainsi environ un an pendant lequel, applaudissant à ce que je croyais digne de l'être, montrant beaucoup d'indulgence pour le reste et évitant, surtout, le défaut trop commun aux Français de dédaigner tout ce qui n'est pas de chez eux ou d'en parler toujours au comparatif, je parvins à me faire des amis.

L'Impératrice ayant jugé à propos d'assembler un camp de 30,000 hommes à 25 verstes de Pétersbourg, où Elle devait être en personne, j'obtins la permission d'y servir comme volontaire. Le Comte Alexis Orlov, qui voulut que je partageasse sa tente avec lui, me présenta à Sa Majesté Impériale en cette qualité. Elle me fit alors la grâce de me parler. J'étais en uniforme de cavalerie française.

Témoin de la difficulté qu'il y a pour un Ministre étranger de se lier avec les Russes et instruit de l'avantage qu'on retire à l'être, soit pour l'utilité du service, soit pour le crédit personnel qui influe si fort dans ce pays-là sur les affaires, je crus qu'en mettant à profit, pour mon instruction, la familiarité dans laquelle je vivais avec eux, je me rendrais capable de servir utilement ma patrie. La conduite maladroite de quelques-uns, la bonne volonté des autres favorisait mon opinion, mais ce n'était pas assez, les Russes pouvaient me tromper: sur les notions que je prenais d'eux il me fallait des pièces de comparaison pour les juger, et il n'y avait que les Ministres amis ou alliés qui pussent me la fournir; il était donc question d'accorder la confiance de ces derniers avec la familiarité des autres, j'y réussis, personne ne prit d'ombrage et je m'instruisis.

Je ne dirai point ici comment je me suis conduit à cet égard, parce que cela me jetterait dans des détails trop longs et trop minutieux, il n'est question que du fait; ainsi, je dirai seulement que la preuve, d'une part, que ma conduite n'a pas été équivoque pour les Ministres alliés, c'est que j'ai eu leur confiance et que la preuve que j'ai eu leur confiance, c'est que je me suis instruit; que, d'autre part, la preuve que je n'ai pas été suspect aux Russes, c'est que j'ai continué de vivre dans leur familiarité jusqu'au dernier moment de mon

départ; que, la preuve que j'ai vécu dans leur familiarité jusqu'au moment de mon départ, c'est que le dimanche, 18 décembre, je dinai chez le Comte Pierre Tchernichev, je soupai au château chez les demoiselles d'honneur, et que le 19, veille de mon départ, je soupai chez le Maréchal Comte Rozoumovski.

J'ajouterai encore que, si ma fidélité à la France avait été douteuse, le ch... [sic] ne se serait pas ouvert à moi et ne m'aurait pas offert une lettre pour le Baron de Gleichen, ministre de Danemark, laquelle lettre, qui aurait due être montrée à Monsieur le Duc de Choiseul, je ne voulus pas prendre, parce que je craignais que mes papiers ne fussent rigoureusement visités sur la frontière, ce qui n'arriva cependant pas.

Je donnai avis à ce propos au ch... qu'il ne devait pas compter que la voie du consul fût sûre. Il me répondit en propres termes: „Je le sais parbleu bien, et je ne le sais que trop.“

Par une conduite bien soutenue et jamais démentie, j'étais donc parvenu à allier deux choses qui, jusque là, avaient paru inalliables: la familiarité des Russes et la société des Ministres étrangers.

Ce n'est pas que, pendant les deux dernières années de mon séjour à Pétersbourg, on n'ait cherché à me nuire auprès du Comte Panine, mais j'avais tellement accrédité l'opinion publique que je ne songeais qu'à m'amuser, que mes amis n'eurent pas de peine à me disculper auprès de lui et qu'il se déclara mon défenseur même auprès de l'Impératrice.

Lors de la contestation pour le titre Impérial qui [eut lieu] en ce temps auquel M. de Bausset eut son rappel, je fis part à ce Ministre du désir que j'avais d'appliquer ouvertement à l'utilité du service les connaissances que j'avais acquises et je le priai d'en écrire. Je me souviens fort bien qu'il me répondit que, s'il restait après lui un chargé d'affaires, ce serait vraisemblablement le consul, à qui il ne pouvait pas nuire en ma faveur; que quand il écrirait même, il courrait risque qu'on lui répondit, de quoi il se mêlait; qu'enfin j'avais mon frère à Paris à qui il était tout simple que je m'adressasse pour seconder mes vues.

Mais comment aurais-je écrit à mon frère, n'ayant aucun moyen sûr pour le faire? Je m'adressai donc alors à M. de Modène, à Ham-

bourg, avec lequel j'étais lié d'amitié depuis quinze ans. J'ai sa réponse. M. de Bausset étant mort, je n'ai point de témoins de ce que j'avance, à moins qu'il n'en ait parlé à l'abbé Guyot; mais le consul, qui est vivant, peut rendre témoignage que le jour du décès de ce Ministre je fus le trouver, lui, consul, pour lui demander franchement s'il songeait à la place de chargé d'affaires, et lui dis qu'au cas qu'il n'y songeât pas je partirais sur-le-champ pour la France, afin d'y faire valoir, pour l'obtenir, la position favorable dans laquelle je me trouvais. Il me répondit avec moins de franchise que je ne lui en avais montré, mais je compris assez qu'il était à peu près sûr de son fait; ainsi je me le tins pour dit et n'y songeai plus. Cela ne m'a pas empêché depuis de travailler pour le bien du service et de l'instruire de ce qui venait à ma connaissance par pur zèle, ce dont il peut encore rendre témoignage.

Cependant trois mois environ avant mon départ de Pétersbourg, il me revenait de tous côtés que je devenais fort suspect au Ministère russe. Le Prince Lobkowitz nommément m'en avertit plusieurs fois, et des Russes même me donnèrent avis que l'Ambassadeur d'Angleterre travaillait contre moi; ma conduite toutefois n'avait changé en rien: mêmes sociétés, mêmes allures.

Enfin, le 17 décembre 1768, on m'annonça chez le consul de France, où je dinais, un courrier du Comte Panine qui avait une lettre à me remettre de sa part. Je l'ouvris et j'y lus ces mots: „M. le Grand Gouverneur, Comte de Panine, prie M. le Baron de Tott de vouloir bien passer chez son Excellence demain matin, vers onze heures“.

Je m'y rendis à l'heure marquée, et, après qu'il m'eût fait passer de son cabinet, où il y avait du monde, dans sa chambre à coucher où nous étions seuls, il me dit avec beaucoup d'embarras qu'il était fâché que le devoir de sa place l'obligeât de me dire que, malgré la conduite que je tenais, il ne se pouvait pas que je ne fusse suspect, mon frère étant employé dans les Affaires, et qu'il me conseillait, en ami, de partir le plus tôt possible. Je lui répondis que, n'ayant aucune correspondance avec mon frère, j'étais étonné qu'on prit ombrage de moi; il me répéta plusieurs fois que je devais sentir... et comme il ne finissait pas sa phrase, je lui dis que je ne pouvais pas sentir, mais que je pouvais obéir. Alors il me dit: „Croyez-moi, Monsieur, partez

demain au soir pour éviter des choses désagréables; peut-être n'êtes-vous pas en argent? j'en ai à votre service". Je répondis par une grande révérence et me retirai. Je fus de là dîner chez le Comte Pierre Tchernichev où je trouvai le Comte Zachar, vice-président du Conseil de guerre. Je le pris dans une croisée et lui dis: „Vous savez sans doute, M. le Comte, ce qui m'arrive". — „Oui, me dit-il, vous partez". — „Mais, Monsieur, lui dis-je, concevez-vous quelque chose à cela?" — „Vous savez, me dit-il, que je ne me mêle point des Affaires étrangères; ainsi je ne peux rien vous répondre, mais, comme vous savez aussi la manière dont je vous ai toujours reçu chez moi, vous ne douterez point que je ne sois fâché que nous vous perdions". — „En ce cas, lui dis-je, M. le Comte, donnez-moi une dernière marque d'amitié en me faisant obtenir vingt-quatre heures de délai". — „De tout mon cœur, me dit-il, je verrai ce soir le Comte Panine à la Cour; allez vous-même chez lui demain matin". J'y fus en effet, et je lui dis: „Je ne veux point, M. le Comte, plaider ma cause, elle est jugée; mais je viens vous prier de permettre que je puisse arranger un peu mes affaires, afin que je parte au moins avec quelque décence". Il me répondit: „Cela est juste, combien vous faut-il de temps?" — „Vingt-quatre heures, lui dis-je." — „Volontiers, me dit-il?" — „Puis il ajouta avec cet air de bonté et de candeur qui lui est propre: „Je suis fâché, Monsieur, de tout ceci; je souhaite que des circonstances plus heureuses vous ramènent chez nous; je vous assure que je serai toujours fort aise de vous rendre service." Je le remerciai et le quittai. Mais je dois en total lui rendre cette justice: qu'au compliment le plus malhonnête il a mis la forme la plus obligeante, et bien différente de celle qu'on suivit à l'égard du chevalier de Donglar [Douglas?] à qui on envoya un simple secrétaire lui signifier l'ordre de sortir de l'Empire dans la journée.

Je partis donc de Pétersbourg la nuit du 20 au 21 décembre 1768, et je suis arrivé ici le 27 janvier 1769.

Je crois que par les différents détails ci-dessus, et que j'ai fort abrégés, on voit que j'ai obtenu des Russes quelque considération, que j'ai su allier leur amitié à la société des Ministres étrangers; que, surtout, mon attachement à ma patrie n'est point équivoque, et qu'il m'eût été facile de me fixer avantagement en Russie. Le seul espoir

de voir ma fidélité, mon zèle et mon désintéressement, au moins applaudis, a pu me décider, sans doute, puisque je suis ici sans fortune, sans protecteur et exposé même à y être arrêté.

Tott.

12. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 17 février 1769.

Monseigneur. Il est constamment vrai que deux armées, destinées à agir contre les Turcs, seront effectivement de deux cent vingt mille hommes, non compris toutes les bouches qu'on nommait ci-devant inutiles, mais qui, de ce moment, changent de dénomination par l'ordre qui a été donné de les armer de pied en cap, ainsi que tous les domestiques attachés au service des officiers de l'armée, ce qui, ensemble, selon l'évaluation de cet officier général, peut faire une augmentation de trois mille hommes.

Je n'ai pas perdu de vue l'objet que vous m'avez recommandé dans votre dernière au sujet de la médiation de la France pour terminer la guerre de la Russie contre les Turcs. Je présume déjà que cette circonstance pourrait nous être avantageuse pour la suite; mais dans le moment présent cette affaire, si délicate à entamer, pourrait produire des effets contraires.

13. Le Comte de Broglie à M. Rossignol.

Paris, 20 février 1769.

Il paraît, par les relations que contiennent vos lettres, que Catherine II a aussi peu d'envie de la guerre que de donner à la Porte ottomane les satisfactions demandées; mais, comme l'ambition et l'orgueil l'emporteront sur toutes autres réflexions, il est probable que cette Princesse emploiera tout le crédit de ses alliés pour se tirer du mauvais pas où Elle est, et que, si Elle ne peut y réussir, Elle tâchera de maintenir le théâtre de la guerre en Pologne, si Elle ne parvient pas à le porter dans la Valachie et la Moldavie.

Il est important d'être informé du plan que la Russie peut avoir formé pour l'ouverture de la campagne prochaine: quelles peuvent être les espérances dont le Roi de Prusse la flatte? quels secours elle compte tirer de l'Angleterre? quel parti prendra-t-elle en Suède à la prochaine assemblée des États? enfin d'avoir un détail circonstancié des forces qu'elle prétend employer contre les Turcs et les mesures qu'elle prend pour parer aux différentes irruptions que les Turcs peuvent y faire depuis l'Ukraine jusqu'à la mer Caspienne et au Mont Caucase.

Il ne me paraît pas moins important que vous instruisiez Sa Majesté de la fermentation qui règne à présent ou de celle que la guerre fera éclore, soit contre le gouvernement présent, soit en faveur du Grand-Duc. Quelques connaissances détaillées sur tous ces objets demandent autant de soins que d'activité. Cela me fournira de nouvelles occasions de mettre sous les yeux du Roi votre zèle pour son service, et je le ferai avec plaisir.

14. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 24 février 1769.

Monseigneur. Si l'embarras de Catherine à la vue d'une guerre qu'Elle n'a pas prévue et à laquelle Elle ne s'est pas attendue a été extrême, il paraît aujourd'hui diminué par la promptitude et la sagesse des mesures qu'a pris [prises] le Ministre de la guerre pour la soutenir. Les préparatifs sont achevés, et l'on assure qu'on a pourvu abondamment d'avance à l'équipement et à l'entretien des armées pendant les deux premières campagnes, ainsi qu'aux dépenses qu'elles exigeront. En effet on n'a rien épargné à ce sujet; on a mis en usage toutes les ressources qu'on pouvait avoir, dans l'espérance où l'on est que les Turcs, lassés par deux campagnes malheureuses ou du moins infructueuses, seront les premiers à désirer la paix. L'on travaille à présent à dresser l'ordre de bataille qui est tel que l'armée russe sera inabordable dans ses camps retranchés et fortifiés, de manière que les Turcs ne l'y attaqueront qu'avec un désavantage certain et sans espérance de succès. La position menaçante que les Russes ont

prise sur le Dniester, à portée de pénétrer en Moldavie et contenir la Pologne, semble ne point laisser de choix aux Turcs sur les entreprises qu'ils voudraient former, et les forcer à établir le théâtre de la guerre sur le terrain où leurs ennemis ont dessein de la faire. Au reste, on est persuadé ici qu'elle n'aboutira qu'à occasionner aux deux puissances belligérantes que des pertes considérables en hommes et en argent, sans qu'aucune des deux parties puisse se procurer des conquêtes et tirer de cette guerre une utilité réelle, quoique la Russie se flatte toujours que, [avec] la possession d'Azov et d'Otchakov, qui la rendrait maîtresse de la mer Noire, elle pourrait étendre son commerce et en retirer de très grands avantages qui engageraient même la France à la rechercher sur ce point.

Quoi qu'il en soit, Monseigneur, les choses étant parvenues au point où elles en sont aujourd'hui, et la Russie ayant fait les frais de se mettre en posture de soutenir la guerre, l'Impératrice croit qu'il est de son honneur et de celui de son Empire de ne point faiblir, et que l'Europe ne puisse pas s'imaginer et lui imputer d'avoir cédé à la crainte en se prêtant à une conciliation avoir [avant] d'avoir tenté la fortune des armes dont elle se croit assurée; c'est ce que prouve l'intention qu'elle a manifestée de tout sacrifier à cet objet. Dans les dispositions où est cette Princesse, Elle ne désire un accommodement que pour éviter la prolongation d'une guerre qu'Elle soutiendrait difficilement à la longue et qui contrarie essentiellement tous les autres projets de son ambition. Au reste, vous n'ignorez sûrement pas, Monseigneur, que, si les ressources de la Russie sont fort bornées, cette puissance trouve dans l'économie extrême qui règne, tant dans ses armées que dans les autres parties de son administration, des moyens de subvenir à des dépenses plus exorbitantes pour les autres, mais dont Elle peut soutenir le poids à bien moindres frais. On présume donc que l'argent, quoique rare, lui manquera moins encore que les hommes et les approvisionnements nécessaires à de nombreuses armées. Les frais immenses ailleurs pour les vivres, les fourrages, les hôpitaux, ne tombent point à la charge de la Couronne. Le paysan est obligé de transporter à l'armée le blé que le soldat moud et faire [fait?] cuire lui-même dans un trou qu'il fait en terre, sans bâtir de four; les fourrages, qui sont abondants, sont de même livrés

sans frais; on retient en tout temps sur la paie de l'officier et du soldat pour les médicaments que fournit gratis pour [sic] la Couronne qui s'est remboursée d'avance. S'il faut passer une rivière, l'usage ordinaire est de faire couper des arbres sur les lieux pour en faire un pont; enfin on ne ménage point les hommes, ni leurs travaux, mais beaucoup la dépense. Il y a cependant à l'armée quatre ponts de pontons pour traverser les rivières les plus larges.

On m'a assuré que le Ministère britannique avait mandé à son Ambassadeur, à Pétersbourg que l'intérêt essentiel, que l'Angleterre avait de ménager l'amitié de la Porte et à soutenir son commerce du Levant, ne lui permettait pas de prendre part à la guerre dans laquelle la Russie se trouvait engagée, en lui fournissant des secours en argent et en vaisseaux contre les Turcs. Ainsi, les espérances qu'on avait conçues et publiées à cet égard sont évanouies, et il y a tout lieu de croire que l'entremise de la Cour de Londres, pour prévenir une rupture entre les deux Empires, est plutôt le motif des fréquentes expéditions de courriers qui viennent ici d'Angleterre, et qui y sont renvoyés, que celui de la négociation du Nord qui n'a plus de succès et qui ne sera pas consommé de si tôt, puisqu'il n'y a aucune apparence que les Cours de Londres et de Berlin parviennent, avant l'ouverture de la campagne prochaine, à apaiser la colère du Grand Seigneur.

L'Ambassadeur d'Angleterre a expédié dimanche dernier un courrier à Constantinople avec de nouvelles propositions d'accommodement entre la Porte et la Russie pour prévenir la rupture. Le Ministère de Russie a profité de cette occasion pour faire passer par cette voie des sommes destinées à appuyer ces propositions auprès des Ministres ottomans.

Quant au Roi de Prusse en particulier, je crois bien m'être assuré ces jours-ci que, sur la demande que la Russie lui a faite de ses secours, en vertu de son traité avec elle, ce Prince a répondu que son intention était de l'exécuter, de témoigner en toute occasion son attachement à l'Impératrice et son zèle pour ses intérêts, et de lui prouver la sincérité de son amitié; mais il a fait entendre en même temps qu'il était prévenu de bon lieu et en secret qu'il existait une convention entre les Cours de Vienne et de Dresde pour l'attaquer, dès que

ses troupes auraient passé ses frontières et que, s'il s'y portait, ce serait allumer un incendie dont le feu s'étendrait jusqu'en Amérique; que, dans ce cas, l'inutilité de ses secours et sa propre sûreté le forçaient de retenir ses troupes dans ses États; mais qu'il ferait des démonstrations menaçantes sur ses frontières, capables de contenir les ennemis de la Russie et de leur en imposer. Telles sont, Monseigneur, les intentions dans lesquelles on m'a assuré qu'était le Roi de Prusse dans la circonstance actuelle; d'où l'on peut inférer que si ce Prince, toujours prêt à agir, annonce ses projets par de grands préparatifs et par beaucoup de mouvements, il n'en aura d'autres que de faire des démonstrations imposantes et convenues avec la Russie, mais qui n'auront aucun effet. Cette circonstance serait plus embarrassante pour la Russie qui en marquerait sans doute son mécontentement, si elle ne se voyait pas en état de faire face de tous côtés par elle-même et d'obtenir des succès sans l'appui de ses alliés. Au reste, vous êtes à portée, Monseigneur, de juger de la vérité des rapports qui me sont faits et auxquels je crois pouvoir ajouter quelque créance.

On continue à exciter mon attention sur les démarches de la Cour de Vienne, qui paraît travailler à obtenir la médiation à la paix. Suivant ce qui me revient des propos de M. de Lobkowitz, il semble que ce Ministre fait des insinuations tendant au même but et auxquelles on prête l'oreille d'autant plus volontiers qu'on y pense en général, comme à Vienne, sur le système de cet expédient avec la France.

On est persuadé, et c'est l'opinion de M. Panine, que la maison d'Autriche ne se tient unie avec la France que dans l'intention de reprendre, par son moyen, la Silésie du Roi de Prusse; mais, dès que cet objet de ses désirs sera rempli, l'Empereur portera ses vues sur la Lorraine; que le Roi de Prusse, qui pénètre ses desseins, se tient en mesure de renouer avec le Roi, soit pour conserver à présent, soit pour reprendre alors la Silésie qu'il aurait perdue.

Quoique la confiance, que vous me témoignez avoir dans la sincérité des sentiments de la Cour de Vienne, semble m'autoriser à exclure de pareilles défiances sur sa conduite, je crois néanmoins de mon devoir de la veiller de près et de vous rendre compte des soupçons qu'elle occasionne peut-être moins que celle de son Ministre qui, par son désir de se rendre personnellement agréable à la Cour de

Pétersbourg, donne lieu de croire qu'il cherche à la rapprocher de la Vienne. Cependant je sais que, le Ministère de Russie ayant parlé à M. de Lobkowitz pour qu'il engageât sa Cour à employer tous ses bons offices à la Porte, à l'effet d'obtenir l'élargissement de M. Obreskov, M. le Prince de Kaunitz a mandé, en réponse aux Ministres russes, que, sans attendre la demande de la Russie, la Cour de Vienne s'était portée à cette démarche; mais que M. de Lobkowitz devait éviter de la représenter comme une suite des sollicitations de la Russie, de la lui faire louer et s'en faire un mérite auprès d'elle; cela semble annoncer peu d'envie, de la part du Ministère autrichien, de se rendre agréable à la Russie et de se rapprocher d'elle.

15. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 14 février 1769.

Monseigneur. Tout ce qui me revient des menées et des propos du Ministre autrichien me confirme de plus en plus qu'il prépare de loin des voies pour ménager à sa Cour la médiation de la Russie avec la Porte, la rapprocher de celle de Pétersbourg et la conduire peut-être à des engagements plus sérieux pour l'avenir. Je sais par un homme fort adroit, qui a sondé ces jours-ci M. de Lobkowitz sur le parti que la Cour de Vienne et ses alliés pourraient prendre dans la conjoncture actuelle de cette guerre, que ce Ministre lui avait dit qu'il envisageait que le moment de le reconnaître serait celui où le Roi de Prusse ferait la moindre diversion en faveur de la Russie; que le premier pas de ce Prince et le premier coup de fusil qu'il tirerait mettraient le feu à une trainée de poudre préparée, qui s'étendrait jusqu'en Amérique; que, la Silésie une fois reprise sur lui, l'Empereur pourrait bien penser à la Lorraine, s'il voyait les moyens de commencer par l'Alsace; mais qu'il n'y avait pas à compter que ce projet pût avoir lieu tant que l'Impératrice douairière vivrait ou que le Prince de Kaunitz resterait en place; mais que, ces obstacles levés, on trouverait peut-être le moyen de surmonter les autres par un nouveau système; que, jusque là, les intérêts de la maison d'Autriche voulaient qu'elle demeurât l'alliée de la France.

16. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 7 mars 1769.

Monseigneur. Il me paraît que la conduite et les propos de M. de Lobkowitz n'ont pour principe que ses idées particulières et son désir de se rendre agréable à cette Cour-ci.

Suivant ce qui m'est revenu des dispositions de la Cour de Vienne, il y a lieu de présumer qu'elle ne recherche pas la médiation entre la Russie et la Porte, et que, dans le cas où la Cour de Pétersbourg voudrait la lui faire déférer, l'intention du Ministère autrichien serait de lui faire payer cher cette complaisance de sa part.

17. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 13 mars 1769.

Vous aurez vu par la réponse que j'ai faite à votre lettre du 27 janvier dernier, N^o 4, que je n'ai nullement soupçonné qu'elle ne fût pas de vous; vous auriez dû m'en indiquer l'auteur en même temps que vous me l'avez fait passer; cependant je ne puis que persister dans ce que je vous ai mandé sur ce qu'elle contenait. Les notions que l'on prétend vous vendre si cher ne méritent pas à beaucoup près le prix qu'on en demande, et vous ne devez pas le donner, non plus que les 5,000 roubles qu'on veut avoir pour le traité de la Russie avec le Danemark. Vous n'userez qu'avec discernement et avec discrétion de la promesse que je vous ai faite que le Roi approuverait les dépenses, qui nous assureraient des relations exactes et intimes dans le Cabinet de Pétersbourg; peut-être ses vues politiques, le concours qu'elle attend ou qu'elle sollicite des autres puissances et les moyens qu'elle compte mettre en œuvre pour réussir, enfin la situation, tant intérieure qu'extérieure de la Cour de Russie, voilà les objets dignes de la curiosité du Roi, et pour lesquels Sa Majesté fera des sacrifices raisonnables. Tout ce qui n'y a pas un trait direct peut nous intéresser jusqu'à un certain point, mais ne vaut pas la peine d'être acheté.

Quant à l'officier qui propose de correspondre avec vous ou avec les personnes que vous lui indiquerez, nous acceptons avec plaisir ses offres. Vous pouvez l'assurer que, s'il rend au Roi les services que tout ce que vous nous dites à son sujet doit faire attendre de lui, Sa Majesté lui accordera les récompenses qu'il désire, et même de supérieures; vous me nommerez son nom par un billet séparé que vous m'adresserez à moi seul. Je vous ai déjà indiqué la route que cet officier pourra faire tenir à sa correspondance; il choisira celle qui lui offrira le plus de célérité et de sûreté. Je présume que [ce] sera celle de Dantzick. Il pourra convenir, ou vous en son nom, avec le sieur Gérard, pour interposer le nom de quelque banquier dans cette correspondance.

On se fait également illusion à Pétersbourg, si l'on compte sur le succès des tentatives de l'Angleterre à Constantinople pour prévenir la guerre et sur l'assistance pécuniaire de cette puissance. Nous avons lieu de croire que la Cour de Londres n'espère plus rien de son entremise auprès de la Porte, et l'objet de la guerre, qui se fera contre elle, lui est trop étranger pour pouvoir espérer les secours du Parlement anglais. Il est vraisemblable que les affaires de Suède formeront l'objet d'un concert plus réel entre ces deux Cours, et vous rendrez un service intéressant au Roi, en tâchant de découvrir le plan qui peut avoir été arrêté entre elles à cet égard. Nous ne présumons pas qu'elles se portent à employer la force, quoique l'armement que le Danemark fait d'une escadre, dont on ne voit pas la destination, puisse faire naître quelques soupçons sur le concours de cette Cour aux vues de Catherine II.

Il n'est nullement vraisemblable qu'on vous renouvelle les insinuations qu'on vous a ci-devant faites, concernant le rapprochement plus particulier entre les deux Cours; mais, à tout événement, les instructions, que je vous ai adressées, vous mettront en état de répondre convenablement pour les intérêts et pour la dignité du Roi.

Quant à la Cour de Berlin, ses bons offices ont été aussi mal accueillis à Constantinople que ceux du Ministre anglais, et il paraît bien certain qu'elle ne prendra pas une part directe, ni immédiate, à la guerre contre les Turcs. Il serait possible que le Roi de Prusse se libérât de ses obligations à cet égard et qu'il les convertît en celles

de contenir les Polonais et de les empêcher de nuire aux opérations des Russes. Je vous confie, Monsieur, ce soupçon qui n'est pas déshérité de tout fondement, afin que vous soyez d'autant mieux en état de juger des particularités relatives à cet objet qui pourront vous revenir.

On croit assez généralement que le Roi de Prusse verrait avec satisfaction en Suède une révolution qui arrachât les rênes du gouvernement au parti russe, et il faut convenir qu'en cela ce Prince serait fidèle aux maximes indestructibles que sa position lui prescrit et qu'il semble quelquefois méconnaître.

18. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 14 mars 1769.

Monseigneur. Quoique la politique de Catherine, dirigée contre la France et contre ses intérêts, mérite d'être approfondie et suivie de près, il me semble plus important encore de démêler les forces et les ressources de son Empire qui, depuis quelque temps, acquiert une influence et une considération trop grande dans les affaires de l'Europe, tant par la bonté et le nombre de ses troupes que par ses richesses; cet État ne devant rien et ses revenus surpassant ses besoins, de sorte que le Souverain peut ménager actuellement quelques millions pour des cas de nécessité. La preuve en existe aujourd'hui où l'on voit que l'Impératrice a pu subvenir aux dépenses énormes des préparatifs de la guerre par ses seules épargnes antérieures. Il est vrai que cet Empire n'a de ressources dans les cas extrêmes que dans de nouvelles impositions. On pense en général que les billets de banque qu'on vient d'établir en seront une; mais leur utilité pour le commerce et la facilité du particulier sont constatées en ce que l'on ne sera plus obligé à de gros frais, tant pour le transport du cuivre, qui est l'objet qu'on a eu en vue, que pour le compter. Il fallait, dans tous les comptoirs, des gens destinés à cet emploi qui deviendront inutiles actuellement. La quantité de cuivre diminuait et chacun perdait sur les sommes qu'il recevait en cette espèce; maintenant, les

billets de banque admis et ayant cours pour tous les paiements, ces inconvénients disparaissent et il en résulte une facilité qui sera avantageuse, si l'on a soin de conserver aux billets leur crédit et si l'on ne les multiplie point de manière à faire apercevoir la non-valeur et le peu de confiance qu'ils méritent.

Si le plan d'opérations de la Russie, tel qu'il existe, vous paraît bon, il semble qu'on ne peut pas le regarder comme impraticable, parce qu'il n'a pas encore été entamé. Le froid excessif qui se fait sentir dans ces contrées, surtout pendant les trois derniers mois, et qui s'oppose à toute opération, la marche longue et pénible que les Russes ont eu à faire et qui ne leur a pas permis de réunir si promptement toutes leurs forces, l'impossibilité de faire agir dès leur arrivée celles qui étaient assemblées, la difficulté de faire subsister une armée de ses seuls magasins quand la terre ne produit rien et que le pays ennemi n'offre aucune ressource, les dépenses énormes du transport des vivres, toutes ces circonstances ont opéré l'inaction des Russes, déjà assez nombreux pour n'avoir rien à redouter des Tartares, ni des confédérations. Il est vrai que les gelées ont pu leur favoriser le passage de [du] Borysthène pour faire quelques courses, mais cette invasion momentanée, que vous avez pu prévoir, ne peut pas être de longue durée, et ils auront été forcés de repasser cette rivière dans l'appréhension d'un prompt et prochain dégel. Malgré la célérité des mouvements de Krym-Guéraï, il n'a pu prévenir les Russes, déjà assez en force sur le Niester [sic] et en état de s'opposer à lui; d'ailleurs cet essaim de Tartares est plus propre à harceler une armée, à piller et ravager un pays, qu'à soutenir un choc contre des troupes disciplinées, moins encore à remporter sur elles un avantage un peu décisif; c'est ce que l'expérience a prouvé de tout temps. La moindre résistance les met en déroute et les disperse. Tous les militaires, qui connaissent la façon de faire la guerre des Turcs et des Tartares, conviennent que, vu les dispositions et les précautions qu'ont pris [prises] les Russes, bien disciplinés et plus aguerris qu'eux, on ne peut attendre aucun succès de leur part et qu'ils n'en obtiendront contre la Russie qu'autant qu'ils l'attaqueront dans des points faibles et dénués de défenses; c'est ce dont les suites convaincront encore mieux.

J'apprends, Monseigneur, que vous avez les plus fortes raisons d'être tranquille sur les dispositions de la Cour de Vienne dans les circonstances actuelles; tout ce qui me revient d'ailleurs me confirme dans cette opinion et me persuade que les soupçons, que la conduite de son Ministre m'avait fait concevoir sur ses vues, ne sont fondés que sur les intentions particulières de M. de Lobkowitz, et sur son désir de plaire et de se rendre agréable à la Souveraine et à la nation.

Dans le cas où le traité de l'Angleterre avec la Russie se conclurait, Monseigneur, je ne négligerai rien pour l'apprendre; mais je ne crois pas qu'il en soit question, du moins de si tôt.

Les appréhensions que le Ministère de Russie a témoignées d'abord sur une attaque de la part des Suédois paraissent entièrement dissipées. On a laissé quelques régiments en Finlande, où l'on a pourvu à l'approvisionnement et à la sûreté des places qui y sont en bon état; mais il paraît que l'intention de Catherine est d'appuyer fortement son parti en Suède et d'employer à cet effet des sommes qui cependant n'excéderont pas, s'il est possible, 150 mille roubles, et ce sera beaucoup dans ce moment-ci.

19. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 17 mars 1769.

Monseigneur. L'abbé Beaudot m'a assuré que c'était le Roi de Prusse qui, par le moyen des Jésuites établis en Pologne, y fomentait les dissensions, y animait les Polonais contre la Russie et avait soulevé la Porte contre elle, et qu'il imputait toutes ces manœuvres à la France, aussi bien que celles qu'il pratiquait actuellement en Suède, pour y établir l'autorité souveraine en faveur de la Reine, sa sœur. J'ai toujours pensé que ce Prince était en effet de moitié dans ce dernier projet et que, pour parvenir plus sûrement à ce but, il choisissait le moment où la Russie, embarrassée dans une guerre, ne pourrait pas y former d'aussi fortes oppositions.

20. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 24 mars 1769.

Monseigneur. Vous êtes sûrement informé du refus qui a été fait à Ratisbonne d'admettre à la diète la voix de la Russie, par la raison qu'elle professe une religion différente des trois qui sont seulement admises et reconnues dans l'Empire. Cette difficulté, à laquelle on ne s'attendait pas ici et qu'on croit imaginée et suscitée par le Danemark, dont on regarde les dispositions comme peu favorables à la Russie, est aussi embarrassante que désagréable pour la Cour de Pétersbourg, qui est fort intriguée sur le parti qu'elle doit prendre dans cette conjoncture.

Le mécontentement, que la conduite du Roi de Prusse inspire d'abord à la Russie contre ce Prince, paraît augmenter aujourd'hui par les relations que le Prince Dolgorouki, à Berlin, a faites à sa Cour de la manière d'agir équivoque et double de Sa Majesté Prussienne dans les affaires de Pologne, et à laquelle on commence à attribuer l'embarras qu'éprouve actuellement cet Empire. Il est revenu aussi que le Roi de Prusse mettait déjà à exécution le plan qu'il a formé d'attirer à lui, par le canal des Juifs de Pologne, tout l'argent qui serait répandu dans ce royaume, et d'y substituer la fausse monnaie qu'il a fait battre et qu'il force à accepter. Par ce moyen, ce Prince s'indemniserait amplement du subside qu'il paiera à la Russie en équivalent des troupes qu'il devrait lui fournir. C'est le parti qu'on assure qu'il a pris pour éviter de prendre part aux discussions de la Russie avec la Porte, et ce parti paraît aussi sage et convenable à ses intérêts qu'à la tranquillité générale de l'Europe.

21. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 27 mars 1769.

La conduite que M. le Prince de Lobkowitz continue de tenir nous confirme dans l'opinion que nous avons conçue depuis longtemps de son caractère et de sa façon de penser; mais elle ne nous inspire aucune défiance sur les intentions et sur les vues de sa Cour. Les

petites manœuvres de celle de Saxe ne lui feront probablement pas procurer de grands succès dans la conjoncture actuelle, quelles que puissent être ses vues.

Il semble qu'il y ait une énigme cachée dans l'article de votre lettre du 28 février dernier, № 10, où vous parlez d'une lettre allemande qui a été écrite à M. de Lobkowitz et dont vous soupçonnez que la Cour de Vienne pourra nous donner communication. On serait tenté de croire que cette lettre a été concertée avec vous. J'aurais voulu que vous vous fussiez expliqué plus clairement à ce sujet et que vous m'eussiez envoyé copie de cette lettre ou du moins que vous m'en eussiez marqué la substance, puisque vous la jugez mériter toute l'attention de la Cour de Vienne.

22. Le Comte de Broglie au S-r Rossignol.

29 mars 1769.

J'ai reçu, Monsieur, vos lettres des 17, 21, 28 et 31 octobre, 8, 18, 21, 29 novembre, 2, 10, 16 décembre et celle du 8 janvier. J'ai eu l'honneur de les mettre sous les yeux de Sa Majesté qui a daigné jusqu'à présent approuver les soins que vous vous donnez pour découvrir ce qui peut être digne de son attention dans les circonstances critiques où se trouve la Cour où vous êtes.

J'ai lieu d'espérer que la voie, que vous vous êtes ouverte pour être instruit du plan arrêté pour la prochaine campagne, vous fournira les moyens de faire d'autres découvertes également intéressantes. Je n'ai pas de peine à me persuader les cruelles inquiétudes qui doivent agiter Catherine II dans un moment où les Turcs peuvent lui porter plusieurs coups à la fois, depuis les bords de la mer Caspienne jusqu'à ceux du Dniester; j'ignore même comment Elle pourra résister dans tant de différents endroits et, si les subsides^r d'Angleterre lui manquent et qu'Elle ne reçoive aucun secours du Roi de Prusse, ne voyant d'ailleurs aucune autre puissance disposée à la secourir, il faudra qu'Elle rappelle ses troupes de Pologne.

Quoi qu'il en soit, l'augmentation des forces de terre et de mer que fait le Roi de Danemark étant susceptible de plusieurs conjectu-

res, vous pourrez peut-être, par la sensation que cette nouvelle aura faite à Pétersbourg, découvrir si c'est pour porter un secours direct à la Russie ou pour agir contre la Suède que ces deux puissances ont intérêt à maintenir dans la nullité où elle est réduite depuis les derniers États; et, comme on peut supposer que ce nouvel armement a été concerté avec l'Angleterre, je laisse à votre prudence le soin de découvrir ce qu'il peut y avoir de réel dans ces sortes de conjectures.

Au reste, continuez Monsieur, vos relations secrètes avec la même exactitude et, comme elles peuvent devenir de jour en jour plus intéressantes, rendez-les les plus promptes que vous pourrez, car, jusqu'à présent, elles sont toujours arrivées à près de deux mois de date. Je me ferai d'autant plus de plaisir de mettre sous les yeux de Sa Majesté vos soins et votre zèle que personne ne sait mieux qu'Elle les apprécier.

23. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Paris, 31 mars 1769.

Monseigneur. En attendant, les nouvelles qu'on a ici des mouvements des Turcs annoncent leur lenteur; on prétend qu'ils sont fort éloignés de leurs frontières, qu'ils ne sont pas encore rassemblés, que le Grand Étendard n'a pas même été arboré jusqu'à présent, et, comme ils ne marchent que quarante jours après ce signal, on ne doute plus ici qu'ils ne soient prévenus et qu'on ait le temps de faire des opérations avant qu'ils soient à portée de s'y opposer.

Il semble que la Cour de Pétersbourg compte encore sur le concours du Roi de Prusse dans la présente guerre et qu'elle veuille l'entretenir dans cette idée, à moins qu'elle ne se flatte de reconfédération, à laquelle elle travaille en Pologne sans succès jusqu'ici, [qui?] aura lieu par la suite et se joindra à ses troupes contre les Turcs. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans les instructions qu'elle a données ces jours-ci au général commandant dans le génie, elle lui prescrit en termes formels la conduite qu'il devra tenir avec l'armée alliée et, dans ce cas, de faire dans les sièges l'attaque de la gauche.

J'ai toujours pensé, Monseigneur, que les efforts que l'Angleterre a faits à Constantinople, pour parvenir à un accommodement entre la Porte et la Russie, formaient plutôt la matière des conférences fréquentes de son Ambassadeur à cette Cour-ci que la négociation du Nord, qui n'a aucun objet de réciprocité à faire envisager à la Cour de Londres. Elle n'est ni en état, ni en volonté d'accorder des subsides sans aucune utilité pour elle, et l'intérêt de son commerce du Levant l'a toujours détourné de prendre des engagements contraires aux liaisons qu'il exige qu'elle entretienne avec la Porte; d'ailleurs, le Ministère britannique ne pourrait retirer des secours qu'il accorderait actuellement à la Russie aucun avantage, pour la nation anglaise, qui pût balancer les inconvénients et les pertes auxquels son commerce serait exposé de la part de la Porte, s'il favorisait la Russie à son préjudice. Ainsi, tout concourt à faire regarder la négociation du Nord comme tombée et sa rupture comme totale. Il y a tout lieu de présumer que, pour en soutenir l'apparence, la Cour de Londres paraîtra vouloir concourir avec celle de Pétersbourg dans les affaires de Suède, mais qu'elle laissera la Russie faire toutes les démarches et se chargera [charger] de toute la haine de la nation suédoise, tandis qu'elle travaillera à se rendre la maîtresse du commerce de ce royaume.

Toutes les dépenses pour les préparatifs de la guerre, et pour la soutenir pendant deux ans, étant faites actuellement, il en résulte que Catherine II a dû avoir de grandes épargnes pour subvenir à tant de frais, sans établir de nouveaux impôts et sans avoir recours à des emprunts. Il est constant que cette Princesse a eu dix millions de roubles de la feu Impératrice qui lui ont servi aux profusions auxquelles l'a portée la nécessité de se faire des créatures, et qu'Elle a fort diminué depuis quelques années. Il est certain qu'une Souveraine de Russie peut mettre annuellement, toutes dépenses faites, plusieurs millions de roubles en caisse. Le projet de Catherine était d'en avoir 25; mais tout ce que la Pologne et la Suède lui ont coûté, joint aux dépenses qu'Elle a faites pour des établissements qui puissent rendre son nom immortel, ont absorbé une partie considérable des épargnes qu'Elle avait projeté de faire et qui, au bout de quelques années, ont rempli son but.

24. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 3 avril 1769.

Les manœuvres prétendues des Ministres autrichiens, relativement à la médiation entre la Russie et la Porte, sont aussi peu vraisemblables qu'elles seraient ridicules. Si Catherine II désirait et espérait que des voies de conciliation fussent efficaces et si Elle recherchait l'entremise de la Cour de Vienne, il n'est nullement à présumer que celle-ci se refusât à des fonctions aussi honorables, ni que le Prince Lobkowitz voulût hasarder de dégoûter cette Princesse d'une démarche que la façon de penser personnelle de ce Ministre lui fait certainement désirer avec vivacité.

Nous sommes persuadés que l'Angleterre n'accordera pas de secours effectifs à la Russie contre les Turcs, mais qu'elle cherchera d'ailleurs à lui rendre, dans la vue d'opérer une conciliation, tous les bons offices qui dépendront d'elle.

25. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 4 avril 1769.

Monseigneur. Les préparatifs de guerre qui se font en Danemark où l'on lève beaucoup de recrues, où l'on arme une escadre en même temps qu'on augmente les troupes de Norvège qui ont ordre de se tenir prêtes à marcher, toutes ces dispositions militaires paraissent faites contre la Suède et font juger que la Cour de Copenhague est dans l'intention de s'opposer aux changements que les États du Royaume de Suède voudraient faire dans la forme du gouvernement et aux extensions qu'ils auraient le dessein de donner à l'autorité royale. On ne doit point douter que la Russie, qui a un égal intérêt avec le Danemark à traverser ce projet des Suédois, n'agisse de concert avec lui dans cette occasion et ne fasse de son côté des démonstrations capables d'en imposer aux Suédois. On travaille à mettre la flotte en état de sortir, dès que les eaux le permettront, et on arme quarante galères. L'usage est ici que, lorsqu'on lève des recrues pour l'armée, le tiers est pris pour la marine. Dans les dernières levées

qu'on a faites, dix-huit mille hommes ont été destinés à cet usage. Malgré cet appareil menaçant, il ne paraît pas probable que la Russie, déjà occupée par une guerre dont elle ne peut pas encore prévoir l'issue, songe à s'en attirer une autre sur les bras, ni que le Danemark, qui n'est guère dans une situation plus heureuse que la Suède, pense sérieusement à l'attaquer. Le concours de ces deux puissances contre les Suédois serait à la vérité très dangereux pour eux dans leur état déplorable où ils sont réduits et, vu la division qui existe dans cette nation, elle pourrait promettre aux Cours alliées contre elle des succès dans le début; mais, quoi qu'on dise des six régiments que la Russie fait venir de Sibérie, on ne peut pas croire que cette Cour fasse marcher des extrémités de son Empire, afin de les opposer aux Suédois, des troupes qui seraient plus à portée de joindre son armée; il y a donc lieu de croire qu'elle n'agirait que par sa marine qui, réunie à l'escadre danoise, serait en état de tenter des entreprises contre la Suède. Il n'y a pas d'apparence, non plus, que la Cour de Copenhague veuille opposer ses seules troupes aux Suédois; ainsi, on peut présumer que le Danemark et la Russie s'en tiendront à des démonstrations menaçantes, auxquelles ces puissances ne donneront de consistance qu'autant qu'elles se verront appuyées en Suède par un parti considérable, qui les exciterait et se joindrait à elles. Le Ministre de Suède, quoique entièrement dévoué à la Russie, n'est pas agréable à ce Ministère qui le trouve trop borné et trop peu en état de seconder ses projets.

Quant au Danemark, on paraît bien revenu de la crainte qu'on a eu qu'il ne se portât à s'attacher aux intérêts de la France. La Cour de Copenhague ne semble pas moins que ci-devant livrée servilement à celle-ci.

26. M. Rossignol au Comte de Broglie.

Pétersbourg, 4 avril 1769.

J'ai reçu votre lettre du 20 février dernier.

Vous aurez vu par mes lettres précédentes que Catherine II, qui s'est crue assez assurée du Divan pour se flatter que la Porte ne se

déclarerait pas contre Elle, s'est trompée sur ce point. Elle a préféré la guerre, qu'Elle ne voulait pas, à l'humiliation d'abandonner ses vues sur la Pologne et Stanislas Auguste qui est son œuvre.

Vous aurez vu que le projet de cette Princesse est d'établir le théâtre de la guerre en Valachie, en Moldavie et en Pologne; c'est aujourd'hui son plan de campagne qu'Elle n'a aucun secours à attendre en troupes du Roi de Prusse, ni en argent de la part de l'Angleterre, et que son intention est de soutenir son parti en Suède, mais qu'Elle ne le peut dans ce moment-ci par séduction, ni par la force; qu'Elle emploiera des menaces et le crédit de ses alliés. L'appréhension qu'Elle avait que les Suédois ne changeassent la constitution actuelle, en quoi Elle serait, sans doute, secondée par le Danemark, qui a le même intérêt qu'Elle, a empêché une altercation considérable dans la forme du gouvernement suédois.

Vous aurez aussi trouvé dans mes relations des détails sur les forces que la Russie oppose aux Turcs et sur les mesures qu'elle prend pour parer aux irruptions qu'il convient de faire dans cet Empire. Le côté d'Astrakhan est celui qui semble être le moins à l'abri. On prétend que cette ville est à l'abri de surprise; mais il y a peu de troupes dans cette partie qui puissent s'opposer aux entreprises que les Turcs formeraient contre elle. M. de Romanzov serait obligé de partager ses forces et de s'affaiblir ainsi du côté de la Crimée et ne pourrait plus couvrir de même la gauche de la grande armée, ni menacer Otchakov.

Quant à ce qui se passe dans l'intérieur, quoique le mécontentement de la nation, au sujet de la présente guerre, soit très grand et retombe sur la Souveraine, qu'il y ait des cabales parmi les Ministres et entre ceux-ci et les favoris, elles ne sont pas néanmoins de nature à opérer une fermentation qui annonce une révolution prochaine; la minorité du Grand-Duc, et la crainte qu'on a qu'il ne venge la mort de son père, est capable de contenir encore les plus audacieux. Mais le Prince, majeur l'année prochaine, et des revers dans cette guerre pourraient bien amener une révolution subite dont le germe existe, quoique aucune apparence ne le fasse entrevoir avant le temps, ni même de si tôt.

27. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg. 11 avril 1769.

Monseigneur. La Cour de Pétersbourg a reçu la nouvelle que vingt bataillons de ses troupes s'étaient emparés d'Azov sans résistance. Comme elle avait prévu cet événement, elle avait fait donner ordre d'avance à 3500 hommes des provinces voisines de s'y rendre pour en relever les fortifications. Ils y sont arrivés presque en même temps que les troupes et ont commencé tout de suite à travailler. On espère qu'en trois mois de temps cette place sera mise en état de pouvoir soutenir un siège contre les Turcs. C'est un détachement de l'armée Romanzov qui a fait cette expédition; ce général doit aussi tenter quelque entreprise contre la Crimée et s'y emparer de quelque place, où le projet de la Russie serait de faire un établissement solide pour l'avenir. Si les Russes réussissent contre Otchakov, Bender et Choczim, comme ils s'en flattent, leur position sur [le] Dniester, depuis cette dernière ville jusqu'à Azov, deviendra de difficile accès pour les Turcs. L'occupation d'Azov est d'autant plus importante pour eux qu'elle leur donne un bon port, et qu'au moyen de celui de Taganrog, qu'ils ont déjà, leur flotte pourra pénétrer dans la mer d'Azov, y tenter des entreprises et s'opposer à celles des Turcs dont on n'a pas grande opinion. On prétend qu'ils ne pourront que difficilement débarquer dans ces parages, dont les côtes sont si plates que les navires ne peuvent pas y aborder, et, s'ils veulent y arriver par terre, ils ont de grands déserts à traverser, où leurs troupes souffriront considérablement et dont il en périra une partie, tant par les fatigues que par le défaut d'eau et de subsistance. Quoi qu'il en soit, les nouvelles qu'on a ici des Turcs assurent que leur armée n'est pas encore en mouvement et n'arrivera probablement pas à temps, pour empêcher les premières opérations que les Russes ont formé le projet d'exécuter d'abord. Il est certain qu'en considérant la rigueur excessive du froid pendant l'hiver dans ces contrées, la longueur des marches que les Russes ont été obligés de faire dans cette saison, le temps nécessaire au transport de l'artillerie et à la formation des magasins, on ne peut disconvenir de la célérité qu'ils ont mise dans leurs préparatifs et dans leurs mouvements, et de l'habileté des Mi-

nistres qui les ont dirigés, puisqu'ils se trouvent déjà presque tous rassemblés fort loin de leurs frontières et en état de former des opérations.

28. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 11 avril 1769.

Il est constant que les Tartares ne sont ni armés, ni disciplinés de manière à pouvoir faire une guerre régulière aux Russes, mais la rapidité de leurs mouvements et leur courage les rendent propres à des expéditions très capables de retarder et d'embarrasser les opérations russes, et il paraît qu'ils ont bien rempli cet objet en dévastant la Nouvelle-Servie, où la Russie s'était depuis si longtemps ménagé des ressources, qui devaient assurer et accélérer ses progrès dans cette partie.

Comme il est important que l'émissaire, qui doit être aux ordres du général qui veut bien nous donner des nouvelles de l'armée russe, soit au fait du local, cette circonstance seule empêche que nous ne puissions pas trouver ici un sujet convenable, d'autant qu'il serait aisément suspect, s'il n'avait pas déjà des habitudes antérieures dans ce pays. Il serait donc à désirer que vous pussiez remplir cet objet ou que ce général, dont nous attendons avec impatience de savoir le nom, veuille bien prendre sur lui de faire l'arrangement qui lui conviendra, et que les circonstances lui permettront.

Nous sommes fort aises que la Cour de Pétersbourg soit revenue de la fausse idée que des gens malintentionnés lui avaient donnée que le Roi pensait à faire déclarer la Suède contre elle. Rien n'est plus éloigné de la politique modérée et pacifique de Sa Majesté.

29. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 18 avril 1769.

Monseigneur. Les vues politiques de la Russie qui embrassent les Cours du Nord, l'Angleterre, la Prusse et peut-être la Cour de

Vienne étant diamétralement opposées à celles de la France, j'ai pensé qu'il était important de les éclairer et de vous rendre un compte exact de tout ce qui y a trait, ainsi que du concours qu'elle attend ou qu'elle sollicite des autres puissances et, principalement, de tous les moyens qu'elle met en usage pour réussir dans la présente guerre. La manière, dont vous m'avez recommandé de ne vous laisser rien ignorer sur ce dernier objet, m'a fait juger du vif intérêt que la France prend à cette circonstance. Ce motif m'a déterminé à me procurer toutes les pièces qui y avaient rapport, la position intérieure de la Russie ne fournissant rien de nouveau et d'intéressant, et sa situation extérieure dépendant des succès qu'elle travaille à se ménager.

Je ne négligerai rien pour connaître le plan que les Cours alliées pourraient avoir formé à l'égard de la Suède; je persiste à penser qu'elles ne se porteront pas à employer la force, quoiqu'on ne puisse rien assurer du caractère vif et inquiet du Roi de Danemark, ni de l'inconséquence de sa conduite.

30. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 24 avril 1769.

M. le Duc d'Orléans et tous les autres Princes du sang mettront dorénavant dans les suscriptions de lettres qu'ils écriront à l'Impératrice de Russie les mots: Impératrice de toutes les Russies. Il y a lieu de croire ainsi que l'observation qu'a faite M. Panine n'aura pas de suite.

Nous n'avons pas la moindre notion du refus que la diète de l'Empire d'Allemagne a fait d'admettre la voix de la Russie, à cause de la religion qu'elle professe. Nous n'avons même aucune connaissance de l'occasion récente qui aurait pu faire agiter cette question.

La conduite du Roi de Prusse vis-à-vis des confédérés dément les soupçons et le mécontentement que l'on paraissait avoir conçus contre lui à Pétersbourg.

31. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 25 avril 1769.

Monseigneur. Il paraît au surplus que l'on peut beaucoup rabattre sur l'état actuel de l'armée russe: elle a infiniment souffert par les marches longues et pénibles qu'elle a faites pendant l'hiver et qui ont occasionné une assez grande mortalité parmi elle; il y a un nombre de régiments qui n'ont pas encore rejoint et qui ont été obligés de s'arrêter pour attendre les recrues; toute l'artillerie, qui doit composer le parc, n'est pas arrivée et il en part encore successivement. Au reste, on compte que les armées russes ne seront bien formées et en bon état que pour la campagne prochaine et qu'elles seront alors considérablement renforcées.

L'Impératrice a usé de la plus grande économie pour se ménager des fonds qui la missent en état de faire face aux dépenses de la guerre et de la pousser avec vivacité. Cette Princesse paraît depuis quelque temps sombre, mélancolique et fort affectée par les circonstances actuelles. On les envisage ici avec d'autant plus de peine, d'inquiétude et de mécontentement, qu'après s'être flatté des secours de l'Angleterre et du Roi de Prusse, on voit que toutes ces espérances sont évanouies aujourd'hui, que ces deux puissances ne concourent en rien au soutien et à l'appui de la Russie, et qu'elle restera seule chargée de tout le poids de la guerre. On montre actuellement beaucoup d'humeur contre l'Angleterre, et l'on n'est pas plus content du Roi de Prusse. La nouvelle, insérée dans les gazettes, que le Roi a signé un traité avec l'Impératrice-Reine et Sa Majesté Prussienne, fait dans le public, qui y ajoute foi légèrement, une vive sensation très défavorable aux Cours de Londres et de Berlin qui paraissent, dans ce moment-ci, abandonner la Russie à ses propres forces, tandis que l'on voit le parti de l'alliance du Roi se fortifier de jour en jour, de manière à en imposer aux puissances rivales et jalouses de ses liaisons.

32. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 9 mai 1769.

Monseigneur. Si la conduite et les propos de Lobkowitz ont autorisé les soupçons qu'on a conçus ici que sa Cour désirait obtenir la médiation entre la Russie et la Porte, je n'ai pas lieu de douter par ce qui m'est revenu depuis des sentiments de la Cour de Vienne, et par ce que son Ministre m'en dit lui-même qu'elle était disposée à faire acheter cher sa médiation à la Russie et qu'elle ne se porterait pas facilement à l'accepter. Le Ministère autrichien n'a pas encore pardonné aux Russes leur défection pendant la dernière guerre, ni la manière dont ils l'ont opérée, et il eût peut-être profité de l'occasion, où la Russie aurait recherché sa médiation, pour lui faire senti qu'il n'a pas oublié le procédé qu'elle a eu alors envers la Cour de Vienne.

Quoi qu'il en soit, les liaisons de la France avec la Cour de Vienne ont pu facilement empêcher Catherine de rechercher l'entremise de la maison d'Autriche, et la fierté de cette Princesse ne lui a pas permis de faire des avances dont le succès lui pût paraître douteux.

J'ai toujours été convaincu, Monseigneur, que l'Angleterre n'accorderait aucun secours effectif à la Russie contre les Turcs; mais le zèle, avec lequel la Cour de Londres s'est employée dans la vue d'opérer une conciliation, me persuade qu'elle cherchera à mettre en usage ses bons offices en faveur de la Cour de Pétersbourg dans toutes les occasions qui s'en présenteront.

33. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 16 mai 1769.

Monseigneur. La victoire que la Cour de Pétersbourg s'attribue sur l'armée turque, et qu'elle fait sonner si haut, n'est propre qu'à en imposer au public. Par les détails, qui sont arrivés hier de cette affaire et qui ne sont pas encore publiés, il paraît constant, Monseigneur, que cette nuée turque était renforcée de 30 à 40 mille Tartares qui s'étaient postés sous Choczim pour couvrir cette place et empêcher

les Russes de s'en emparer d'un coup de main; que, ceux-ci s'étant avancés contre eux, ils sont venus pour les attaquer; mais qu'aux approches des décharges de l'artillerie russe ils ont pris la fuite, selon leur coutume, et se sont dispersés en abandonnant leur camp, dans lequel les Russes sont entrés sans avoir éprouvé aucune autre sorte de résistance de leur part. Si les Russes se glorifient d'une victoire acquise sans combattre, ils se contentent à peu de frais; mais il y a tout lieu de présumer qu'ils n'en obtiendront pas de si faciles sur l'armée ottomane.

Comme la Russie est persuadée que c'est la France qui lui a suscité la guerre avec les Turcs, elle n'a pas douté que cette puissance ne cherchât aussi à faire agir la Suède contre elle, et cette imputation, si contraire à la politique modérée et pacifique de Sa Majesté, est l'effet de la prévention et de la haine qu'on nous porte ici.

34. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 21 mai 1769.

Je vous ai déjà mandé le jugement que nous avons porté sur vos dépenses extraordinaires secrètes et sur les différents objets auxquels vous les avez appliquées; je ne puis que m'y référer.

Quant aux arrangements ultérieurs à prendre relativement à la correspondance de l'officier en question, nous munirons M. Sabatier, qui va vous remplacer, d'instructions dont il concertera l'exécution avec vous. Je vais tâcher de faire savoir son nom à M. de St-Priest et à M. de Tott, afin qu'ils puissent réadresser des émissaires et entretenir une correspondance, qui sera d'autant plus précieuse qu'elle sera directe et prompte. J'ai fait arranger le chiffre que vous avez remis à cet officier conformément à la note que vous en avez envoyée. J'en ferai remettre le double à Dantzick, à Berlin et à Constantinople.

Surveillez M. Bazin, s'il revient en France.

35. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 23 mai 1769.

Monseigneur. Le mécontentement que la Russie avait d'abord témoigné contre le Roi de Prusse, qui a éludé de lui fournir les secours qu'elle espérait de sa part contre les Turcs, ne paraît plus subsister de même aujourd'hui, tant par la conduite de ce Prince vis-à-vis des confédérés que par son concours avec la Cour de Pétersbourg et celles de Londres et de Copenhague relativement aux affaires de la Suède. Il n'y a aucun lieu de douter que ces Cours n'agissent de concert à cet égard. L'Ambassadeur d'Angleterre a dépêché, il y a trois jours, un courrier à Londres dont l'objet est relatif à ces affaires et à la déclaration commune que ces Cours ont déjà dû faire aux États de Suède pour les éloigner d'introduire aucun changement dans la forme actuelle de leur gouvernement. L'élection du maréchal de la diète et des orateurs des autres ordres, défavorable aux vues de la Russie, attire son attention et commence à l'inquiéter. Il n'y a aucun doute que la Cour de Copenhague, servilement dévouée à celle-ci, n'agisse de concert avec elle et que ses armements n'aient la Suède en vue. Il paraît cependant inconcevable que le Danemark, dont les facultés sont si bornées et les finances en si mauvais état, fasse des dépenses aussi considérables que celles de ses préparatifs, si l'Angleterre ne lui en fournit pas les moyens, et qu'il ose pousser la témérité jusqu'à attaquer seul la Suède, à moins que la jeunesse et l'inconséquence de Sa Majesté Danoise ne soient supérieures à toute autre considération. La Russie est trop occupée ailleurs pour être en état de faire une diversion en sa faveur, et elle a assez d'objets de conséquence pour elle-même qui ne lui permettent pas de faire des sacrifices pour celui-là. Les négociations en Angleterre et en Hollande, pour y faire des emprunts, ont été jusqu'ici sans succès et en auront difficilement. On exige d'elle des effets pour sûreté des 30 millions de florins qu'elle négocie en Hollande et de 8 millions de roubles qu'elle cherche à emprunter de l'Angleterre; elle n'a aucun crédit dans ces pays, et l'appas d'un intérêt de six pour cent, qu'elle présente, ne sera pas capable de déterminer des gens qui savent qu'il n'y a aucun fonds à faire sur ce pays-ci. Ces opérations, qui prouvent la disette d'argent

en Russie, indiquent assez que la détresse de cette puissance ne lui permettrait pas d'agir contre la Suède pour seconder le Danemark. On ne doit pas présumer, ce me semble, que l'Angleterre fasse de grands efforts, ni que le Roi de Prusse se déclare contre la Suède et coopère à réprimer l'ambition de la Reine de Suède, sa sœur. On peut prévoir aussi que, si les États sont dans la disposition d'accorder au Roi de Suède une extension de pouvoir, ils ne l'étendront pas jusqu'à la souveraineté que ses voisins appréhendent de sa part. Ainsi, tout concourt à persuader que les armements du Danemark tomberont en pure perte, et il est assez difficile d'imaginer qu'il se soit porté si légèrement à en faire les frais.

Il paraît, Monseigneur, que l'envoi du S-r Bazin, comme courrier, avait pour objet une négociation entamée par la Russie avec le Comte de Tottleben, pour attirer de nouveau ce général à son service. En effet il est arrivé ici depuis quelques jours. On soupçonne fortement que le projet de la Cour de Pétersbourg est d'envoyer cet officier à un autre général russe qu'on a fait venir de l'armée vers les Monténégrins, pour les soutenir dans leur révolte pour soulever contre la Porte les Grecs de ces contrées et opérer, par ce moyen, une diversion puissante en sa faveur. Ce qui confirme dans cette opinion, c'est qu'on sait que sept vaisseaux de guerre russes doivent partir de Cronstadt peu après que la flotte aura mis à la mer et qu'ils prendront des vivres pour sept mois. On ne doute pas qu'ils ne soient destinés à transporter ces deux officiers avec des armes et des munitions de guerre pour les Monténégrins et les Grecs qui se déclareraient pour la Russie. On ajoute que le Comte de Tottleben se refuse à entreprendre une pareille expédition et qu'il consent seulement à servir contre les Turcs dans les armées de la Russie. Il y a apparence que le S-r Maruzzi, qui est Grec et chargé des affaires de la Russie auprès des puissances d'Italie, travaille en conséquence de ce plan et ménage des moyens propres à le faire réussir.

Le Ministère de Russie répand avec affectation, Monseigneur, la nouvelle de l'insulte faite à l'Internonce de la Cour de Vienne et à sa famille à Constantinople, lorsque l'étendard de Mahomet y a été arboré, et a cherché à insinuer que la Cour de Vienne, piquée de ces excès, pourrait bien changer de dispositions à l'égard des Turcs. Mais

ce que l'on a appris des excuses que le Grand Vizir a fait faire à ce Ministre autrichien, et de la promesse qu'il lui a faite de lui donner une ample satisfaction sur ce qui s'était passé en cette occasion, donne lieu de croire que cet incident n'aura aucune suite et que le propos méchamment tenu par un des ministres de cette Cour-ci, qui dit que l'Ambassadeur de France accommoderait bien cette affaire, sera suivi de son exécution.

Au bruit de la victoire remportée sur l'armée turque, qu'on a célébrée et fait sonner si haut, a succédé, Monseigneur, un mécontentement général contre M. de Golitsine qui, faute de subsistance, s'est mis dans le cas de se replier et de repasser le Dniester. Cette opération a infiniment déplu ici, et l'Impératrice a témoigné toute sa mauvaise humeur à cette occasion. Quoique les relations allemandes qu'on a publiées sur cet événement n'en parlent pas, elles se contredisent si fort en plus d'un endroit qu'il [n'] était faute de juger qu'elles n'étaient pas sincères dans leur récit. La consternation était d'autant plus grande qu'on prévoyait que la retraite des Russes, contredisant leur victoire, ruinerait leur crédit en Pologne, y exciterait des confédérations et augmenterait leur audace. Il paraissait même que M. de Golitsine serait rappelé, lorsqu'on a appris qu'il venait de remporter un nouvel avantage, qui a fait diversion au mécontentement qu'on avait de lui.

36. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 30 mai 1769.

Monseigneur. Quoique la supériorité que les patriotes ont acquise en Suède ne soit ni agréable à la Cour de Pétersbourg, ni favorable à ses vues, cependant elle la voit avec moins d'inquiétude dans les conjonctures où elle se trouve depuis qu'elle a appris que l'intention du parti, qui lui est opposé, est d'agir avec modération et qu'il se porte à étendre l'autorité royale aux maréchaux en plusieurs points; son dessein n'est pas de changer la constitution actuelle. On prétend qu'en conséquence des notions certaines que la Cour de Copenhague a acquises à cet égard elle va cesser ses préparatifs et faire désarmer

son escadre. On assure aussi que le Roi de Prusse s'est refusé au concert qui lui a été proposé par les Cours de Pétersbourg, de Londres et de Copenhague, de faire une déclaration commune aux États de Suède, relativement au maintien de la forme actuelle du gouvernement. Il n'est pas présumable en effet que ce Prince voulût se porter à faire en Suède une démarche qui eût été aussi désagréable à la Reine, sa sœur, que contraire à ses vues. Quoi qu'il en soit, il y a tout lieu de croire que le parti patriotique, qui ne rencontrera pas de la part de ses voisins les obstacles qu'il en a pu appréhender, affermira de plus en plus l'indépendance du Royaume et la liberté de chaque citoyen.

Quoique les Russes se vantent de n'avoir eu ni morts, ni blessés dans le dernier avantage qu'ils s'attribuent sur les Turcs, nous avons appris néanmoins, par des avis particuliers, que deux régiments de cavalerie, qui ont donné, ont été taillés en pièces et ruinés. Il y a tout lieu de croire que M. de Golitsine, dont on dit l'armée en mauvais état, manquant de subsistances et de provisions, va se tenir sur le Dniester dans un camp retranché et y attendre les Turcs, qui ne doivent pas être fort éloignés actuellement. M. de Romanzov est en marche à présent avec son armée pour attaquer Pérékop et pénétrer en Crimée; mais les déserts qu'il a à passer, et où il ne trouve ni vivres, ni habitations, rendront sa marche aussi pénible que difficile.

37. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 30 mai 1769.

Puisque le général en question est parti pour l'armée, nous ne pouvons qu'attendre de ses nouvelles et que vous nous mettez en état de l'indiquer au S-r Tott et au drogman que le Roi entretient à la suite du Grand Vizir, pour qu'ils tâchent de lier une correspondance avec lui qui serait d'une toute autre importance que celle qui serait de pure curiosité qu'il pourra entretenir avec nous.

Jusqu'à présent les Russes n'ont fait aucune tentative ni sur Choczim, ni sur Kaminiec, mais probablement c'est par l'envahissement de cette dernière place qu'ils commenceront leurs opérations.

La situation politique de la Russie vis-à-vis de l'Angleterre et du Roi de Prusse, relativement aux affaires de Pologne et de Suède, est assez problématique, et Catherine II n'a pas à s'applaudir de la vivacité de ses alliés pour ses intérêts.

Nous pensons qu'aucun homme sensé n'aura été la dupe des mauvais bruits que quelques gazettes ont hasardé de divulguer, concernant une prétendue quadruple alliance. Dans tous les cas, dites et affirmez que ces bruits sont destitués de tout fondement.

L'intention du Roi est que vous vous rendiez ici aussitôt après l'arrivée de M. Sabatier, car Sa Majesté veut apprendre de votre bouche des éclaircissements détaillés et positifs sur la situation actuelle de la Cour de Russie et sur différents objets relatifs aux [intentions?] de Sa Majesté dans les circonstances critiques où Catherine II se trouve.

38. Mémoire.

Juin 1769.

Le sieur Rossignol a été si formellement autorisé à faire en Russie des dépenses pour le compte du Roi, le remboursement exact lui en a été promis si précisément, qu'il n'a pas cru devoir craindre les délais qu'il souffre encore. Après une autorisation aussi positive que celle contenue dans la lettre, cote A, le sieur Rossignol, sûr de sa conduite, et guidé par son zèle, ne prévoyait pas les difficultés qu'il éprouve aujourd'hui. Elles roulent sur deux objets.

Le premier regarde les sommes qu'il a fournies au Baron Tott, que M. le Duc de Choiseul lui a indiqué comme un sujet qui pourrait être utile au service du Roi.

Cote A.

„Le Roi vous autorise à employer les moyens que vous jugerez utiles pour nous procurer les notions importantes, et les notions de détail, dont le pays où vous êtes est susceptible. Les frais que vous ferez sur cet objet vous seront remboursés exactement, et vous les porterez, en chiffre, sur votre état de dépense extraordinaire que vous m'enverrez tous les trois mois.“

Lettre de Monseigneur le Duc de Choiseul:

„Je vous prie, Monsieur, de me mander ce que le frère du Baron Tott fait en Russie“.

Il est évident, par le rapport du S-r Rossignol, cote B, que M. le Duc de Choiseul n'a ignoré ni le genre de vie que menait le Baron Tott, ni sa situation, ni son manque de ressources, ni ses dettes actives qui le forçaient à rester dans ce pays, ni le moyen qu'il employait pour s'y soutenir. Ce Ministre a même pensé, comme le prouve sa réponse, cote C, que c'était ce même genre de vie et sa position qui pouvaient le mettre plus à portée d'être utile au service du Roi. Il s'en suit aussi, de cette réponse, que M. le Duc de Choiseul autorisait le sieur Rossignol à lui fournir les moyens de se tirer d'embarras et à lui faire envisager des récompenses personnelles pour prix des services qu'il rendrait, car des récompenses pour l'avenir ne pouvaient pas contribuer à son soutien actuel. Aussi, le Baron Tott n'a consenti à quitter l'état de tranquillité et d'agrément, dont il jouissait depuis trois ans, pour embrasser la carrière dangereuse qui lui était proposée, qu'à la double condition: d'abord, qu'il la suivrait de l'aveu du Ministère de Sa Majesté; ensuite, qu'il y trouverait les moyens de subsister, et qu'il serait préservé des dangers qu'il pouvait facilement prévoir et redouter. Le sieur Rossignol, dans un moment aussi instant et aussi décisif que celui de la déclaration de guerre des Turcs,

Réponse du S-r Rossignol, Cote B.

„Le frère du Baron Tott qui est ici depuis trois ans, Monsieur, y est venu de France avec madame de Soltikov. Il est aimable, a des talents, de l'esprit et de l'intelligence; mais, depuis qu'il est en Russie, il ne s'y est occupé que du soin de s'y procurer des agréments, et il fréquente les principales maisons de ce pays-ci, où il est bien reçu. Il parle aux Russes librement de leurs défauts, comme un homme qui n'attend rien d'eux, et relève sans ménagement les propos qu'ils s'échangent de tenir contre la France. Ce jeune homme, qui n'a de ressources que celles qu'il peut se procurer dans la société, a contracté des dettes pour s'y soutenir, qui le retiennent ici, n'ayant rien d'ailleurs et ne s'entretenant que par le moyen du jeu, qui est la passion favorite des Russes“.

Cote C.

„Les détails que vous me mandez sur le Baron Tott m'ont fait naître l'idée que ce jeune homme pourrait peut-être vous servir pour pratiquer quelques subalternes en place. Faufilé, comme il l'est, et le ton qu'il a pris doit lui faciliter des accès et, dans sa position, il doit être charmé de trouver un moyen de sortir d'embarras. Vous pourriez, Monsieur, le sonder et lui présenter la perspective des récompenses personnelles pour lui“.

dont il était question, ne devait pas différer à mettre en action le Baron Tott pour tirer de lui les secours qu'il en attendait. Celui-ci s'est livré avec autant de zèle que de prudence et de circonspection au rôle dangereux qui lui était confié, et il s'en acquittait avec intelligence et dextérité, lorsque les conjonctures lui attirèrent seules, de l'aveu même de M. Panine, un ordre de l'Impératrice de Russie de partir en 24 heures, ce qu'il fut obligé d'effectuer. Dans cette extrémité, qui ruinait les espérances et les ressources du Baron Tott, le sieur Rossignol crut ne pas devoir abandonner un homme qui agissait de l'aveu du Ministère du Roi, victime innocente des circonstances, à qui l'on ne pouvait imputer ni son malheur, ni l'inutilité dont il allait devenir, qui était en état de servir utilement ailleurs, et en faveur duquel les services actuels de son frère accrédité parlaient hautement. Il pensa que le sacrifice qu'il en eût fait, et sa perte, à laquelle il eût contribué, n'était compatible ni avec la dignité du Roi, ni avec les sentiments nobles et magnanimes de son Ministre. Ainsi le sieur Rossignol, qui avait déjà fourni au Baron Tott 1500 roubles, tant pour subvenir à son entretien que pour le mettre à portée de pratiquer des personnes en place et des subalternes, et qui ne pouvait pas lui donner moins de 600 roubles pour les frais de son voyage, surtout après le refus qu'il avait fait au Ministère de Russie de l'argent qu'il lui avait offert pour cet effet, a estimé qu'il ne devait pas être retenu par la considération d'une somme de 1205 roubles, qui suffisait pour arrêter les poursuites de ses créanciers et prévenir la détention et la perte de ce sujet du Roi. On n'ignore pas d'ailleurs, et M. le Duc de Choiseul est sûrement mieux informé que personne, du peu de cas qu'on fait d'un rouble en Russie, du peu de valeur qu'on y attache, et qu'il n'y fait pas un plus grand effet que ne le peut opérer en France une pièce de 24 sols.

Tels ont été les motifs qui ont déterminé le sieur Rossignol à fournir au Baron Tott les sommes que ce dernier a reçues de lui.

A l'égard des autres articles de dépenses, dont le remboursement n'a pas été encore effectué, il était indispensable que, dans le moment de la crise violente où se trouvait la Russie par la déclaration de guerre des Turcs, la France, qui y avait le plus vif intérêt et qui

l'avait préparée, fut précisément instruite des forces de la Russie, des moyens d'attaque ou de défense qu'elle méditait, des ressources qu'elle pouvait se ménager, enfin de ses plans, de ses vues, et de ses projets. Indépendamment de ces considérations, le sieur Rossignol avait pour but capital de s'assurer pour l'avenir, par des pièces importantes et secrètes, de la fidélité de ceux dont il devait tirer les notions certaines qu'il lui était si fréquemment recommandé de se procurer. Il était nécessaire que le sieur Rossignol puisât ces connaissances dans plusieurs sources, pour être à portée de confronter et d'apprécier les différents avis qu'il en recevrait. Il lui suffit de citer, pour preuve des succès qu'avaient eu ses soins à cet égard, l'article, sous la cote D, d'une lettre de M. le Duc de Choiseul.

Les dépenses qu'a faites le sieur Rossignol ont dû lui paraître utilement employées, d'après la lettre que M. le Duc de Choiseul a bien voulu lui écrire, et ce témoignage de satisfaction lui a paru une double autorisation aux dépenses courantes de ses recherches. Le sieur Rossignol s'était ménagé de plus à l'armée russe un correspondant secret, avec lequel il n'avait contracté aucun engagement. Si celui-ci n'a pas répondu à son attente, on ne doit pas l'imputer au sieur Rossignol, mais uniquement à la défense faite aux armées russes, sous peine de mort, de rien mander de ce qui s'y passerait, et personne n'ignore la sévérité rigoureuse de pareils ordres en Russie et l'impossibilité presque absolue de pouvoir les enfreindre.

Ces dépenses ont eu pour objet un correspondant secret que le sieur Rossignol se ménageait, et auquel il a fait tenir 1500 roubles en deux fois: une carte de huit pieds ou plus, de proportion que le Ministère de Russie a fait dresser, pour concerter le plan d'opérations;

Cote D.

„Nous avons été très satisfaits, Monsieur, des détails que vous nous mandez relativement aux préparatifs militaires qui se font en Russie et aux dispositions arrêtées pour la marche des troupes et pour la formation des armées qui doivent agir contre les Turcs. Vous ne pouvez être trop attentif à nous mander toutes les notions que vous pourrez recueillir sur un objet aussi important. Je vois avec plaisir que vous avez commencé à former des liaisons secrètes, dont vous tirez même déjà des avis intéressants. Il est inutile de vous recommander de les cultiver avec tous les soins possibles“.

une carte de Moldavie, qui n'est qu'entre les mains de l'Impératrice; ces deux articles ont coûté 2400 roubles. Les états militaires, ceux de l'artillerie, et plusieurs autres pièces, tant relatives à ces objets que concernant l'intérieur de la Russie, ont coûté ensemble 6000 roubles, ce qui forme une somme de 9900 roubles, l'état des finances de la Russie, dont on demandait 800 roubles, ayant été supprimé.

De pareilles dépenses que les circonstances, autant que les ordres de M. le Duc de Choiseul, semblaient requérir, étant faites une fois, il n'était plus question que d'entretenir, par des sommes modiques, les canaux préparés pour l'avenir, et dont on pouvait tirer la plus grande utilité. Le sieur Rossignol n'avait pu se les ouvrir que par des moyens coûteux, dans un moment où la prévention générale contre la France, et l'animosité que la Cour de Pétersbourg montrait hautement contre elle, éloignait de lui tout le monde. La distance des lieux et les besoins du moment ne lui ont pas, aussi, laissé le temps de s'attirer des ordres particuliers sur chaque objet de dépense.

Tels sont les motifs des dépenses que le sieur Rossignol a faites dans les circonstances critiques et délicates où il s'est trouvé. Si elles n'ont pas rendu des détails aussi importants que le sieur Rossignol l'aurait désiré, on connaît trop la difficulté et l'incertitude de ce genre de travail, pour que ceux qui en sont chargés puissent répondre d'autre chose que de la pureté de leur zèle dans l'emploi de ces moyens.

Au reste, le sieur Rossignol ne peut pas se laisser aller à la douleur de penser que ces sommes aient été capables d'inspirer de la défiance sur sa droiture et sa probité. La justice qui lui a été constamment rendue sur tous les points essentiels de sa conduite par tous les Ministres du Roi et par tous ceux qui le connaissent, la réputation qu'il s'est acquise dans les différents pays où il a été et une épreuve de 25 années ont dû le mettre à l'abri de soupçons aussi accablants que l'état de sa fortune suffirait, seul, pour démentir.

Le sieur Rossignol ne s'arrêtera donc point à réfuter de pareilles idées, aussi incompatibles avec les sentiments d'honneur et le désintéressement dont il a toujours fait profession, qu'avec l'équité et la façon de penser noble et élevée de M. le Duc de Choiseul. Il

espère que ce Ministre éclairé n'écouterà que les dispositions favorables qu'avaient pu lui inspirer les comptes avantageux qui lui avaient été rendus précédemment du travail et de la conduite du sieur Rossignol, qui, après avoir sacrifié au service du Roi les 25 plus belles années de sa vie dans les climats les plus rudes et avoir constamment servi avec autant de zèle que de fidélité, ne réclame aujourd'hui que la justice et l'équité de M. le Duc de Choiseul pour le paiement de dépenses qu'il a faites, en vertu de l'autorisation qu'il en a reçu de sa part.

39. Le Comte de Broglie à M. Rossignol.

Paris, 2 juin 1769.

On publie ici la prise d'Azov sur laquelle nous n'avons encore rien reçu de votre part. Il serait intéressant de savoir comment les gens sages et éclairés envisagent la guerre présente, et quelles sont les espérances de Catherine II et de son Conseil sur ce qui se passe en Suède et sur les opérations des armées qui doivent bientôt se trouver en présence.

Je serais très aise que vous me missiez dans le cas d'en faire remarquer les effets à Sa Majesté.

40. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 6 juin 1769.

Monseigneur. Le Comte de Tottleben a été rétabli dans toutes les dignités dont il avait été dépouillé, et il a été revêtu de nouveau de l'ordre de Ste-Anne qui lui avait été ôté. Il sera établi chef d'un corps qu'on va lever et qui sera composé de quatre bataillons, de cinq escadrons de cinq cents hussards et de troupes légères, formant en tout six mille hommes. Ce corps est destiné à servir en Pologne.

41. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 13 juin 1769.

Monseigneur. La Cour de Pétersbourg paraît aussi inquiète que peu satisfaite des opérations de la diète de Suède.

Malgré le mécontentement de la Russie de son impuissance en Suède, il n'est pas question que sa flotte doive sortir pour agir contre cette dernière, ni qu'elle doive se joindre à celle du Danemark. On ne parle même plus ici des préparatifs que le Danemark avait commencés et qui sont ralentis, à ce qu'on assure, par la certitude qu'à la Cour de Copenhague qu'il ne sera fait en Suède aucun changement notable à la forme du gouvernement suédois. Au reste, dans le cas où les patriotes auraient ce projet, je ne doute pas qu'ils ne choisissent pour l'exécuter le temps où les flottes russe et danoise ne pourraient point tenir la mer et qu'ils auraient celui de se prémunir contre la mauvaise volonté de ces deux Cours.

L'Impératrice de Russie paraît toujours peu satisfaite de la conduite et des manœuvres du Prince Golitsine, de sorte qu'on présume que ce général pourrait bien être rappelé avant la fin de la campagne. Cette Princesse a envoyé le général-major Elmpt comme quartier-maitre général de cette armée pour en diriger les campements et les marches. Au reste, elle se tient toujours tranquille dans sa position sur le Dniester.

42. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 20 juin 1769.

Monseigneur. Il n'est question dans le moment présent d'aucune affaire importante, et on ne parle pas plus de la guerre que s'il n'en existait point. La grande armée se tient tranquille dans sa position assez reculée au delà du Niester [sic]. Celle de M. de Romanzov a dépassé Samara et marche vers la Crimée. On n'a point encore appris que l'armée turque soit arrivée. Si elle se tient sur la défensive, il y a toute apparence que cette campagne ne sera pas meurtrière.

Les lettres de La Haye annoncent que plusieurs riches négociants de ce pays se sont déterminés à prêter à la Russie deux millions de florins par an pendant dix années. On ignore encore sur quel pied sont les conditions de cet emprunt, s'il est fait sur des gages ou si l'on a assigné quelques fonds publics pour servir d'hypothèque. Quoi qu'il en soit, cette ressource paraît bien faible en comparaison des dépenses que doit faire la Russie, pour soutenir la guerre, et prouve le besoin extrême qu'elle a d'argent.

On lève, par ordre de l'Impératrice, un homme sur cent en Livonie et dans les pays conquis pour en former des corps de travailleurs, tant aux armées qu'en Finlande, ce qui occasionne beaucoup de mécontentement et de murmure parmi les habitants de ces provinces qui prétendent qu'en vertu de leurs privilèges ils doivent être exempts de ces levées; mais elles continuent, sans égard aux représentations et, comme on emploie la force pour réussir, il y a eu des révoltes en quelques endroits; de sorte qu'on a pris le parti d'user de violence contre ceux qui sont enrôlés et qui ne dissimulent pas leur mauvaise volonté, et qui préféreraient d'être soldats au sort qu'on leur prépare, parce qu'ils pourraient au moins se battre contre des ennemis et se défendre au lieu d'être exposés sans honneur à leurs coups.

La flotte qui doit sortir de Cronstadt est prête actuellement; il continue à y régner des maladies dont il meurt beaucoup des nouvelles recrues de marine; il en meurt jusqu'à 25 et 30 par jour.

43. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Versailles, 22 juin 1769.

Je ne sais si les détails véritables de l'expédition du Prince Golitsine au delà du Niester iront jusqu'en Russie; mais ce qui est constant, c'est que dans le reste de l'Europe la prétendue victoire des Russes est regardée comme une défaite si fâcheuse, qu'elle paraît avoir déconcerté leur plan d'opérations et les avoir mis hors de mesures de profiter des avantages que la lenteur de la grande armée ottomane leur offrait.

Il paraît, par ce qui se passe en Suède, que la nation ne s'est pas mise en peine ni du mécontentement de la Russie, ni des menaces prétendues du Danemark.

Vous avez fort bien répondu au propos que M. Panine vous a fait sur le silence où M. Khotinski et les autres correspondants russes ont demeuré depuis longtemps. Il faut croire que ce Ministre ne reviendra pas à la charge; en tout cas vous feindrez de ne rien comprendre aux insinuations qu'il voudrait vous faire, pour le forcer à s'expliquer ouvertement, et alors ses discours mêmes vous fourniront matière à repousser convenablement ses soupçons.

44. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 27 juin 1769.

Monseigneur. L'escadre russe, destinée à porter du secours aux Monténégrins, est prête et doit partir incessamment. Elle est composée de cinq vaisseaux de guerre, qui auront à bord un général russe que l'Impératrice vient de créer Comte de l'Empire, une cinquantaine d'officiers de différents grades et environ quinze cents hommes de troupes. On a embarqué, à ce qu'on assure, un grand nombre d'armes, de munitions de guerre et de vivres pour sept mois. On a en général ici une très mauvaise opinion de cette tentative. Cette prévention est fondée sur l'ignorance des marins russes et sur la mauvaise qualité des vaisseaux pour un voyage d'aussi long cours. On ne doute pas plus que cette escadre ne rencontre de grandes traverses dans sa route de la part des puissances barbaresques qui, à l'instigation de la Porte, ne manqueront pas de l'attaquer et de la ruiner avant qu'elle puisse tenter un débarquement. On garde un profond silence sur l'endroit où elle [il] doit s'exécuter; d'ailleurs, tandis que la Russie prépare cette diversion à la Porte, elle ne pense pas moins à lui donner de l'occupation du côté de la Géorgie. Son projet est d'y envoyer le Comte de Tottleben avec un corps de troupes, afin de soulever cette province et de l'exciter, au moyen des secours qu'elle lui fournira, à embrasser son parti contre les Turcs. Ce général n'est pas fort content de l'ordonnance, rendue à son sujet, qui ne porte que l'oubli du passé

sans parler de la décharge des imputations dont on l'a noirci. On ne lui a pas encore rendu l'ordre de Ste-Anne qu'il avait, et qui ne lui sera sans doute remis que lorsqu'il partira pour l'expédition dont il est chargé.

La Cour de Pétersbourg a accordé, Monseigneur, aux sollicitations de M. Krasinski, que le Primat de Pologne pût jouir des revenus de l'évêché de Cracovie, dont la Russie a disposé en sa faveur, d'autant plus facilement qu'il ne lui en coûte rien pour contenter un de ses plus zélés partisans.

45. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 4 juillet 1769.

Monseigneur. On assure que les Cosaques zaporoviens, mécontents de ce que la Russie n'a eu aucun égard à leurs représentations et à leur demandes, se sont soulevés. Les Russes en ont arrêté plusieurs chefs et un grand nombre d'autres. Il en a passé ici environ 150 chargés de fers qui ont été renfermés à la forteresse. Si cet acte de rigueur et de sévérité ne sert pas à les contenir, il les aigrira davantage et occasionnera une révolution générale dans cette nation brave et nombreuse qui, de tout temps, a très bien servi la Russie et qui, en augmentant le nombre de ses ennemis, pourra seconder ceux qu'elle a déjà et auxquels elle est à portée de se joindre.

46. Précis de ce qui s'est passé à Londres entre l'Ambassadeur du Roi et celui de Russie touchant la préséance.

Envoyé copie à M. Sabatier, le 9 juillet 1769.

Le 5 juin, il y eut bal à la Cour d'Angleterre pour la naissance de Sa Majesté Britannique. M. le Comte du Châtelet, Ambassadeur de France, y étant arrivé immédiatement avant l'Ambassadeur d'Espagne, trouva celui de l'Empereur placé et celui de Russie à côté de lui, dans la place que l'Ambassadeur du Roi devait occuper.

La salle était pleine et l'assemblée avait les yeux sur ce qui allait se passer. Tout annonçait un dessein formé de la part de l'Am-

bassadeur de Russie, et par sa diligence inusitée et par sa position, de ne pas céder son poste par les voies de douceur, de proposition ou d'accommodement. M. le Comte du Châtelet ne balança pas sur le parti qu'il avait à prendre; il resta debout pendant quelques minutes sur le banc de derrière, qui est plus élevé que celui du devant, et, au moment où l'Ambassadeur de Russie avait la tête tournée, il s'élança entre celui-ci et l'Ambassadeur de l'Empereur, ce qui ne se put faire sans heurter sensiblement l'Ambassadeur de Russie, qui se fâcha et lâcha quelques propos un peu vifs, auxquels M. le Comte du Châtelet se contenta de répondre qu'il prenait sa place partout où il la trouvait. L'Ambassadeur de Russie répliqua que, s'il eût su le projet et les vues de l'Ambassadeur de France, il aurait cédé la place, sur quoi M. le Comte du Châtelet dit qu'il en était persuadé. La conversation s'échauffa un peu de part et d'autre; mais l'Ambassadeur de Russie resta cependant dans la place au-dessous jusqu'à ce que l'Ambassadeur d'Espagne fût arrivé, lequel se plaça entre l'Ambassadeur de l'Empereur et M. le Comte du Châtelet; alors celui de Russie quitta la place qu'il occupait et alla se placer avec les dames.

Le bal étant fini, M. de Tchernichev, persuadé que le Comte du Châtelet n'avait agi que de son propre mouvement et pour lui faire une insulte personnelle, il lui en demanda raison d'homme à homme. Le Comte du Châtelet accepta le défi. Le rendez-vous fut au delà du pont de Westminster. En chemin faisant M. de Tchernichev désira, avant de combattre, de savoir si M. du Châtelet avait voulu lui faire une insulte personnelle, ou s'il avait des ordres de sa Cour. M. le Comte du Châtelet lui déclara qu'il avait ordre de prendre toujours sa place ou à côté de l'Ambassadeur de l'Empereur, ou à côté de celui d'Espagne; qu'il l'avait fait et qu'il le ferait encore. Alors M. de Tchernichev, voyant que M. du Châtelet n'avait fait qu'exécuter les ordres de sa Cour et qu'il n'avait pas eu le projet formé de lui faire une insulte personnelle, déclara qu'il demeurerait satisfait et qu'il désavouait tout ce que la chaleur de la dispute aurait pu lui faire dire de désagréable à M. le Comte du Châtelet.

Il y eut encore le lendemain quelques explications personnelles, dont le résultat parut satisfaire également les deux Ambassadeurs, quant au point d'honneur qui regardait leurs personnes; après quoi,

M. de Tchernichev demanda si M. le Comte du Châtelet irait au lever du Roi du même jour. Celui-ci répondit qu'il n'y manquerait pas et qu'il comptait y être à midi un quart, qui était l'heure ordinaire; que si lui, M. de Tchernichev, voulait prendre sa revanche, ils auraient encore une petite bataille; mais M. de Tchernichev dit qu'il n'avait nulle envie de donner encore un spectacle au public, et qu'il tâcherait d'arriver plus tard. Mais il ajouta que, si une autre fois il se trouvait arrivé le premier, il ne pourrait pas se laisser précéder par le Comte du Châtelet, sur quoi l'Ambassadeur du Roi l'assura que la rigueur de ses ordres était telle que tout ce qu'il pourrait faire serait de tâcher d'arriver toujours avant lui pour lui épargner, le plus qu'il serait possible, ce qu'il envisageait à tort comme un dégoût, ou pour éviter une scène aux yeux du Roi d'Angleterre.

M. le Comte du Châtelet et l'Ambassadeur d'Espagne se sont trouvés au lever, et M. de Tchernichev est arrivé après eux. Il les a laissés passer les premiers et s'est allé placer lui-même, vis-à-vis d'eux, dans la foule des courtisans.

Il est constant que, dans tous les bals de cérémonie, l'Ambassadeur de l'Empereur a toujours marqué le rang, en occupant la première place, en suite de laquelle les autres ambassadeurs ont constamment maintenu la leur, suivant l'ordre momentané de leur préséance. En sorte que M. de Guerchy a toujours été après l'Ambassadeur de l'Empereur et M. de Masserano ensuite, et que, depuis l'arrivée de M. le Comte du Châtelet à Londres, l'ordre n'a été interverti qu'en vertu d'arrangements particuliers qui font que, dans de certains cas, l'Ambassadeur de France le cède à celui d'Espagne.

47. **Éclaircissements** sur les négociations qui ont fixé l'état des Cours de France et de Russie relativement à la préséance.

Joint à la dépêche de la Cour du 9 juillet 1769.

M. de Keyzerling, Ambassadeur de Russie à Vienne, a semblé vouloir former la prétention de la préséance sur celui du Roi. Les

Ministres de Sa Majesté ont démont que cette prétention était ridicule et insoutenable; que les droits de la France sur la préséance étaient fondés sur l'ancienneté de sa monarchie, sur sa considération en Europe et sur une possession constante; que le Roi s'est expressément réservé cette préséance en accordant le titre Impérial à la Russie, et que Sa Majesté ne permettra jamais qu'il y soit porté la moindre atteinte.

On a cité que, jusqu'à présent, aucun ambassadeur russe n'a disputé la préséance à aucun ambassadeur français, et que M.M. les Ducs de Choiseul et de Praslin, pendant leur ambassade à Vienne, avaient eu constamment le pas sur M. de Keyzerling.

L'Impératrice de Russie, argumentant toujours d'après sa prétention à l'égalité entre tous les souverains, a donné, en 1762, une déclaration générale qui porte que cette Princesse ne reconnaît aucune des réversales données par ses prédécesseurs et que le titre Impérial, attaché et immuable à sa Couronne, n'apportera aucun changement au cérémonial usité entre les deux Cours, lequel restera sur le même pied.

Cette déclaration était bien différente de la réversale donnée en 1745 par l'Impératrice Elisabeth.

Le Ministère du Roi ayant observé que la Russie, voulant par la suite former des prétentions sur la préséance, pourrait équivoquer sur le terme de cérémonial usité entre les deux Cours et lui donner une interprétation différente du sens dans lequel on l'avait entendue jusqu'à présent, Sa Majesté jugea qu'en acceptant cette déclaration, Elle ne pouvait se dispenser d'y répondre d'une manière conforme à sa dignité et qui ne laissât aucun doute sur l'article de la préséance. En conséquence, Elle adressa à la Russie une contre-déclaration portant en substance que „le Roi entend que la reconnaissance du titre Impérial soit faite aux mêmes conditions que sous les deux règnes précédents, Sa Majesté déclarant que, si, par la suite, quelqu'un des successeurs de l'Impératrice Catherine, oubliant cet engagement solennel et réciproque, venait à former quelque prétention contraire à l'usage constamment suivi entre les deux Cours sur le rang et la préséance, dès ce moment la Couronne de France, par une juste réciprocité,

reprendrait son ancien style et cesserait de donner le titre Impérial à celle de Russie“.

La Cour de Pétersbourg, en recevant cette contre-déclaration, fit déclarer verbalement que, par rapport au mot cérémonial, l'Impératrice de Russie ne prétendrait jamais à rien qui pût tendre à l'établissement en sa faveur, mais qu'Elle exigeait à tous égards et en toute occasion l'égalité; qu'en conséquence Elle donnerait ordre à ses ambassadeurs de ne prétendre à aucune préséance sur ceux du Roi, mais à condition que, de son côté, Sa Majesté donnerait les mêmes ordres à ses ambassadeurs.

Le Ministère du Roi fit connaître à celui de Russie que le Roi avait appris avec satisfaction que l'Impératrice, leur maîtresse, eût donné des ordres à ses ambassadeurs de ne pas prétendre [à] la préséance sur ceux de Sa Majesté. Il ajouta que c'était céder la préséance que de ne la pas disputer, et que c'était cette préséance que le Roi s'était réservée en accordant le titre Impérial à la Russie, et qu'en conséquence il était impossible que le Roi donnât de pareils ordres à ses ambassadeurs, puisqu'il avait non seulement la prétention, mais le droit et la possession de la préséance.

Quant au principe d'égalité que la Russie voulait établir, on ne laissa pas ignorer à la Cour de Pétersbourg qu'elle ne pouvait s'entendre que du côté de l'indépendance; que la raison et la justice voulaient, pour l'ordre et le bien de la société, qu'il y eût un rang assigné à chacun des souverains; que la Providence avait décidé cette question, en donnant à certains empires non seulement l'ancienneté, mais un certain éclat, qui leur a toujours mérité l'avantage d'être considérés comme les premiers entre leurs semblables. Enfin, on ajouta que la France reconnaissait une espèce d'égalité, savoir: dans le traitement que se font les souverains des grandes monarchies et dans l'alternative qu'ils s'accordent quand ils font des traités ensemble; que le Roi n'avait jamais refusé de traiter l'Impératrice de Russie d'égal à égal et d'établir la réciprocité dans les lettres, dans les traités et dans le cérémonial de leurs ministres de Cour à Cour; mais que, dans les lieux tiers et dans tous les cas où l'alternative ne saurait avoir lieu, il fallait nécessairement que l'un des deux eût la préséance, et que c'était cette préséance que le Roi ne céderait jamais.

48. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 11 juillet 1769.

Monseigneur. Malgré toutes les fanfaronnades de leurs relations, leurs expéditions au delà du Dniester leur a [ont] coûté beaucoup de monde, ils n'en ont retiré en effet que le ridicule avantage d'avoir chanté le Te Deum et la honte d'une retraite précipitée. L'emprunt, auquel ces succès doivent servir de véhicule, est d'une si mince conséquence en lui-même que, s'il a lieu, comme on l'assure, il ne peut être utile qu'à prouver le besoin extrême qu'a la Russie d'argent dès le début de la guerre et sa détresse, si elle continue, puisqu'elle cherche déjà des ressources dès l'ouverture de la première campagne. Sa situation politique vis-à-vis de l'Angleterre et du Roi de Prusse, dans les circonstances où elle se trouve relativement aux affaires de Pologne et de Suède, n'est pas moins embarrassante, puisque ses alliés la bercent par des apparences d'amitié qui n'ont aucun effet réel et lui laissent à soutenir à elle seule le fardeau de la considération qu'elle a voulu usurper et les dépenses qu'il lui occasionne. Elle a fait passer, depuis peu, en Suède, une somme d'argent qui ne peut pas être fort considérable, et l'on assure que [le but de] la Cour de Pétersbourg est de faire approcher son parti de celui des patriotes, pour inspirer à ceux-ci de la modération et prévenir de leur part des entreprises plus préjudiciables aux intérêts de ses adhérents et à son influence.

Quelque ridicules qu'aient été les bruits répandus sur la foi de plusieurs gazettes au sujet de la quadruple alliance, ils ont trouvé néanmoins assez de créance dans le public de Pétersbourg pour que cette Cour et celle de Berlin aient cru devoir les démentir. Sur ce qui m'en a été dit, j'ai répondu simplement que je n'y ajoutais aucune foi et que je ne voyais aucun fondement à cette assertion. Cette idée est entièrement tombée à présent, mais je ne balancerai pas, dans l'occasion, à la désavouer encore.

On parle beaucoup ici de la contestation survenue à Londres entre M. le Comte du Châtelet et l'Ambassadeur de Russie au sujet de la préséance. On ne manque pas de débiter que l'Ambassadeur du Roi a reconnu son tort et en a fait ses excuses le lendemain à celui de Russie, et que le Roi d'Angleterre, qui a été mécontent de la con-

duite du premier, a fort approuvé celle du second. On ajoute même sur ce que M. de Tchernichev a mandé à Sa Souveraine que, M. le Comte du Châtelet ayant exigé de lui une satisfaction, l'Impératrice lui avait répondu qu'Elle lui défendait d'en donner aucune et qu'Elle s'en chargeait. Le public paraît impatient d'apprendre l'issue de cette affaire, qui ne peut qu'augmenter le refroidissement qui subsiste déjà entre les deux Cours.

49. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol.

Compiègne, 20 juillet 1769.

Les confédérations continuant d'éclater de tous côtés, le corps de M. de Tottleben ne sera rien moins que suffisant pour se maintenir dans les provinces intérieures de la Pologne, et il n'est pas hors de vraisemblance que les petits corps, qui les ont tenues jusqu'ici en respect, en seront chassés avant que M. de Tottleben puisse les joindre.

Quant à la Suède, il faut croire que les circonstances forceront Catherine II à laisser les États prendre à leur gré les résolutions convenables à leurs intérêts domestiques, et qu'Elle s'abstiendra des violences que la nation suédoise ne supporterait pas patiemment.

Vous ne me mandez pas où en est l'armement de la flotte russe, et si elle sera bientôt en état de sortir du port. On peut soupçonner que les ordres donnés à cet égard ne sont qu'une vaine démonstration que la disette d'argent et le défaut d'objets praticables empêchent également de réaliser.

Ce n'est sans doute que par une suite de l'orgueil russe, et du parti qu'on a pris à Pétersbourg de ne pas s'avouer que l'armée de Volhynie a été battue, qu'on se croit en droit de se plaindre de la conduite du Prince Golitsine que son expédition de Chotzim a réellement mis hors d'état de rien entreprendre.

Nous n'avons point encore entendu parler du général qui vous avait promis d'entrer en correspondance avec vous. Nous attendons votre arrivée ici pour prendre des mesures à cet égard.

50. M. Rossignol au Comte de Broglie.

Pétersbourg, 21 juillet 1769.

Je m'aperçois très clairement que depuis quelque temps toutes les lettres que j'écris et que je reçois sont fort retardées. Votre lettre du 2 juin ne m'est parvenue qu'hier; je suis inquiet de la mienne du 27 janvier, dont vous ne me parlez pas.

M. Rossignol annonce son départ pour la France. Il se défend des accusations qui pèsent sur lui, tendant à faire croire qu'il s'est fait remboursser par le Ministère du Roi des sommes qu'il n'avait pas payées, et il dit:

Les états des troupes de l'artillerie et de la marine m'ont coûté 6 mille roubles;

La grande carte d'opérations deux mille;

Celle de la Moldavie quatre cents;

L'état des finances huit cents.

Je n'ai pas encore ce dernier qu'on me promet tous les jours, celui qui devait me le livrer ayant été absent depuis longtemps. Si je ne l'ai pas avant mon départ, cet argent rentrera au Roi. C'est l'officier général*), dont j'ai eu l'honneur de vous décliner le nom, qui, ayant ici les meilleures habitudes, m'a procuré toutes ces pièces qu'il m'a conseillé d'acquérir dans un moment favorable que je ne retrouverais plus, si je le laissais échapper; elles lui ont paru d'ailleurs d'un intérêt trop capital, dans ces circonstances, pour ne pas m'exciter à faire ces acquisitions. Il est lui-même d'une intégrité et d'une probité à l'abri de tout soupçon; il n'a rien payé qu'à mesure qu'il remettait les états. Je n'ai rien à dire de son zèle, puisqu'il risque sa vie et sa fortune pour la correspondance qu'il m'a promis d'entretenir avec les personnes qui lui seraient adressées de notre part et avec moi, et qu'il n'a demandé qu'une retraite honorable et proportionnée à sa dignité pour les services qu'il rendrait pendant la présente guerre. Je n'ai pris avec lui aucun engagement pécuniaire; il n'en aurait jamais accepté et me l'a déclaré très affirmativement.

*) M. de Tott.

J'ai donné mille roubles au Baron de Tott en différentes fois, tant pour son soutien que pour le mettre à portée de pratiquer des personnes, dont il tirait des notions utiles sur les affaires; les deux [mille] trois cent cinq autres étaient marqués, tant pour payer ses dettes criardes avant son départ que pour son voyage, par les motifs que je vous ai exposés et que le Ministre du Roi n'a pas approuvés. J'ai la quittance du Baron de Tott de ces sommes.

Vous avez vu par mes précédentes que, l'aversion et l'animosité contre la France étant portées à l'excès, on observait toutes mes démarches, on les épiait de très près, on éloignait tout le monde de moi et que personne n'ose me fréquenter.

Dans ces circonstances, ne pouvant former des liaisons par moi-même, j'ai engagé l'officier général ci-dessus à sonder une personne des Affaires étrangères, nommée Struber, qui pût me servir de correspondant secret. Cet officier eut d'autant plus de peine à se charger de cette commission si délicate, qu'indépendamment du risque qu'il avait à courir pour lui-même, il avait travaillé ci-devant à la sollicitation de M. de Bausset à engager cette même personne; elle y avait à la fin consenti, mais, feu M. de Bausset ayant éludé l'exécution de ses promesses au moment où il devait les effectuer, la crainte qu'elle avait d'être perdue par ce Ministre, si l'on venait à découvrir ce qui s'était passé entre eux, la rendait plus difficile et plus précautionneuse contre une nouvelle tentative. Cependant l'officier ne fut pas rebuté et agit de façon, auprès de cette personne qu'il connaissait, qu'il la porta à entendre des propositions. Elle montra d'abord de l'incertitude et de l'inquiétude, et se laissa enfin déterminer à m'offrir des pièces, et particulièrement le traité du Danemark, pour s'assurer si on lui tiendrait plus parole cette fois-ci que la première. Je ne refusai pas l'offre, mais le prix devait faire la condition. M. Struber, après avoir fait entendre d'abord qu'il le donnerait pour une somme médiocre, que je jugeais au plus haut être celle de 2,000 roubles, demanda 5,000 roubles de cette pièce et ne voulut pas se relâcher du prix. Cependant la négociation était entretenue, je tirais d'avance de lui différentes notions sur l'alliance de l'Angleterre avec la Russie et sur les dispositions du Roi de Prusse, sur les projets de la Russie et sur les autres objets politiques dont j'ai rendu compte. M. Struber,

étant resté quelque temps sans voir notre confident, que des occupations avaient retenu chez lui, et pressé d'argent, m'a envoyé deux fois une manière de confident de sa part pour me témoigner son inquiétude et m'insinuer de l'aider dans ses besoins. Je suivis alors ce qui m'avait été mandé par le Ministre du Roi et je semai pour recueillir. Je donnai la première fois 700 roubles et la seconde 800, pour l'attirer par l'appas du bénéfice et l'engager à se relâcher de ses prétentions, en l'aidant dans un moment critique. Je donnai sur ces sommes à cette personne, qui est dans les Affaires et qui en discourut avec moi, 100 roubles chaque fois, pour me l'attacher aussi et pour l'entraîner M. Struber.

Quelque temps après je reçus la réponse de M. le Duc de Choiseul, qui me marquait que le traité de Danemark ne valait pas ce qu'on m'en demandait et que je ne devais pas le donner. Sur cet ordre j'élu dai l'offre qu'on m'en faisait, quoique mon confident me dit qu'il croyait cette somme bien placée, non pour l'objet en lui-même, mais par rapport aux avantages qu'on en retirerait par la suite; mais je m'en tins à l'ordre que j'avais reçu et je refusai. L'officier, voyant alors qu'il ne pouvait plus amener les choses au point où je les désirais, me dit qu'il prévoyait avec regret qu'il ne réussirait pas; que, pour éviter les dangers qu'il y aurait à rompre entièrement, il entreprendrait M. Struber dans ces dispositions jusqu'à son départ pour l'armée, et qu'il verrait à son retour en octobre, où il comptait être de retour ici, s'il y aurait quelques choses à faire; elles en ont resté là; depuis, je n'ai pris aucun engagement avec lui, ni avec personne d'autre, et j'ai marqué au Ministre que tout était rompu.

Mon intention était d'offrir 2,000 roubles de pension annuelle et d'en prévenir le Ministre dès que j'aurais vu l'affaire prendre de la consistance. Cet objet, assez considérable en France, est regardé comme très mince ici, où le rouble n'est pas plus estimé que 20 sols chez nous.

Voilà au vrai et en détail ma gestion. Si j'ai manqué, en ne rendant pas au Ministre de Sa Majesté les comptes ci-dessus, ma probité m'a séduit. Je n'ai pas imaginé qu'on pût former contre moi les soupçons qu'on a insinués et qui éclatent aujourd'hui. Si j'avais eu confiance en mes chiffres ou des occasions sûres de mander ces parti-

cularités, elles seraient connues depuis longtemps, mais le défaut de ces moyens m'a réduit au silence pour ne pas perdre des gens qui peuvent être utiles encore, par la suite, et qui risqueraient tout à me servir.

Je ne sais si la discussion survenue à la Cour entre l'Ambassadeur du Roi et celui de Russie, touchant le cérémonial et la préséance, n'aura pas engagé M. Sabatier à retarder sa route; je n'ai aucune nouvelle de son passage à Berlin.

Je vous ai mandé la prise d'Azov et de Taganrog par les Russes; ce sont deux places ouvertes, mais importantes par leur situation, et la négligence des Turcs en ce point a paru inconcevable. Ces deux postes sont très avantageux pour la Russie, qui est dans l'intention de les conserver si les succès de la guerre sont pour elle, afin de les faire servir à l'extension du commerce de cet Empire du côté de la mer Noire. Les gens sages et éclairés envisagent la guerre présente comme également destructive et onéreuse aux deux partis qui n'en retireront aucun avantage. Ils pensent que les troupes russes sont moins nombreuses, mais fort bien aguerries, bien disciplinées, et qu'elles doivent l'emporter si les chefs ne font pas des fautes capitales. La Russie a une moindre population pour réparer ses pertes et ses finances épuisées. Son ennemi a des ressources immenses pour réparer ses défaites, mais il se lasse aisément de la guerre, surtout s'il est obligé de la soutenir pendant l'hiver, comme il semble que c'est l'intention de la Russie. Si les Turcs ont des échecs considérables, on présume qu'on pourra les disposer facilement à la paix et que la guerre ne durera pas plus de deux ou trois campagnes que la Russie pourra soutenir, mais qui l'épuiseront au point de s'en ressentir longtemps. On estime donc que, si elle a des succès, elle soutiendra ses opérations en Pologne et conservera les places qu'elle a déjà prises pour l'utilité de son commerce; mais que, si elle a du dessous, elle sera forcée de renoncer à ses conquêtes et à ses projets de domination sur la République. Quant à la Suède, si la Russie a appréhendé d'abord une attaque de sa part à l'instigation de la France, il paraît que les réflexions qu'elle a faites ensuite sur l'état intérieur de ce royaume ont dissipé cette crainte, mais elle n'est pas sans inquiétude sur les opérations de la diète actuelle: elle craint que la supériorité des patriotes

lui laisse peu d'espoir de conserver son influence; elle cherche à la soutenir par argent, en même temps qu'elle a engagé le Danemark à en imposer aux Suédois par des démonstrations qu'elle appuie par ses brigues, et par les précautions qu'elle a prises du côté de la Finlande; elle redoute pour l'avenir un changement qui puisse lui nuire, si les circonstances présentes subsistaient quelque temps. On présume donc que la Russie, embarrassée dans une guerre onéreuse, ne tendra qu'à faire quelques efforts pour soutenir son crédit en Suède jusqu'à ce que la paix lui permette de reprendre ses projets sur ce royaume.

Je désire bien ardemment, Monsieur, que cette lettre n'éprouve pas les mêmes retardements que les précédentes et vous persuader que, si j'ai manqué de talent et de lumières, il n'y a du moins aucun reproche à me faire du côté de la fidélité et de la probité. C'est à ces titres que je réclame vos bontés; daignez les accorder à celui qui sera toute sa vie avec autant d'attachement que de respect . . .

51. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul.

Pétersbourg, 1 août 1769.

Monseigneur. La position des Russes en Pologne devient de plus en plus critique. On n'estime pas leur nombre à plus de cinq mille hommes actuellement. Il se forme de nouvelles confédérations en Lithuanie et les anciennes commencent à se réunir. Si les confédérés prennent enfin le parti de se former en un seul corps, les Russes ne pourront plus leur résister et seront forcés d'évacuer les territoires de la République. On s'attend qu'alors les confédérations éclateront de toutes parts et seront en état de faire une puissante diversion contre les Russes. La reconfédération, à laquelle le Roi de Pologne a travaillé jusqu'à présent sans succès, prouve assez que la nation est animée des mêmes sentiments.

On s'attend que Stanislas Auguste sera forcé de quitter avant peu Varsovie. Ce Prince, à ce qu'on assure, a déjà fait insinuer à la ville de Dantzick qu'il a dessein de s'y retirer, mais le magistrat a répondu qu'il ne pourrait pas le recevoir dans les circonstances actuelles.

L'Impératrice de Russie vient de prendre assez subitement le parti de rentrer en cette ville-ci pour quelque temps et y arrive aujourd'hui. On ne devine pas encore les motifs d'un retour aussi prompt, auquel on ne s'attendait pas et qui surprend tout le monde.

L'escadre destinée pour la Méditerranée doit mettre ce soir à la voile, Monseigneur. On augure mal de ses opérations et de son sort, surtout depuis qu'un vaisseau de guerre, lancé à l'eau et qu'on doit finir à équiper à Cronstadt, a été endommagé dans ce trajet par la maladie des marins russes.

La Russie paraît revenue des appréhensions qu'elle a eues d'abord du côté de la Suède, et marque beaucoup de tranquillité et de sécurité dans les opérations de la diète de ce royaume.

Le Ministre de Danemark continue à être fort accueilli, ce qui dénote assez bien le concert qui subsiste entre les deux Cours. Il y a toute apparence que dans le cas où les Suédois auraient voulu attaquer la Russie, la Cour de Copenhague se serait déclarée en faveur de celle-ci. Le parti que ces deux Cours ont pris de rapprocher leurs adhérents des patriotes dissipe l'inquiétude et laisse à ces derniers le champ libre pour exécuter leurs projets.

52. M. Rossignol au Comte de Broglie.

Pétersbourg, 15 août 1769.

M. Sabatier est arrivé en cette ville le 5 de ce mois. Le lendemain j'ai été chez M. Panine et chez le Vice-Chancelier pour l'annoncer et demander à ces deux Ministres le moment auquel je pourrais le leur présenter; le premier me remit à lundi au soir et M. de Golitsine au mardi matin. Le premier fit un très bon accueil à M. Sabatier qui l'assura de la sincérité des sentiments du Roi pour l'Impératrice et des dispositions particulières de M. le Duc de Choiseul pour le Ministère de Russie. M. Panine lui témoigna en réponse les dispositions constantes de l'Impératrice, Sa Souveraine, pour Sa Majesté et pour entretenir la bonne intelligence entre les deux Couronnes, mais il lui ajouta qu'il n'avait reçu de M. de Khotinski, depuis le mois de novembre précédent, que la lettre par laquelle il lui mandait

la nomination de M. Sabatier, et que le chargé d'affaires de Russie n'avait reçu aucune lettre de sa Cour pendant ce temps; que, ce long silence lui ayant fait soupçonner quelque chose, il avait pris le parti d'expédier une estafette avec le duplicata de ses relations; que, de son côté, le Ministère de Russie avait envoyé le long des routes, dans tous les bureaux de poste, prendre le relevé de leurs registres pour découvrir où les lettres étaient restées; qu'il avait la preuve certaine et complète que tous les paquets de la Russie pour la France étaient parvenus jusqu'à Vezele [Vézélise?], mais que depuis cette ville on n'en avait découvert aucune trace; qu'il serait très inutile aux deux Cours d'entretenir des chargés d'affaires, si les lettres de leurs Ministres ne leur parvenaient pas; qu'il avait donné ordre à M. Khotinski de demander à M. le Duc de Choiseul un éclaircissement au sujet de la suspension des lettres de la Russie pour la France; que le chargé d'affaires lui avait mandé qu'il était malade depuis longtemps, mais qu'il espérait pouvoir sortir bientôt et exécuter ses ordres. M. Sabatier répondit à M. Panine qu'il ne pouvait que lui témoigner la plus grande surprise au sujet de ce qu'il venait de lui dire; qu'il n'était en état d'y répondre que par la connaissance qu'il avait des sentiments du Roi pour l'Impératrice et des dispositions particulières de son Ministère pour celui de Russie; qu'il pouvait l'assurer qu'il n'avait aucune part à la suppression dont il se plaignait, et qu'il en rendrait compte à M. le Duc de Choiseul. M. Panine répéta qu'il avait la certitude que tous les paquets de Russie étaient parvenus jusqu'à Vezele et qu'il attendait l'éclaircissement qu'il avait ordonné à M. Khotinski de prendre sur leur sort ultérieur. M. Sabatier ayant demandé à M. Panine quand il pouvait être présenté à l'Impératrice, celui-ci lui répondit qu'il prendrait les ordres de sa Souveraine à ce sujet; et sur ce que M. Sabatier lui proposa de venir chez lui pour en être informé, le Ministre russe lui dit qu'il le ferait prévenir, qu'il attendait incessamment de M. Khotinski les éclaircissements qu'il lui avait demandés et qu'il ne croyait pas qu'ils dussent tarder à lui parvenir. M. Sabatier n'a pas voulu entendre que son admission dépendait de cette circonstance, ni relever cette insinuation du Ministre russe et a préféré faire la sourde oreille à ce propos.

Sa visite chez M. le Vice-Chancelier s'est passée de même. Celui-ci s'est expliqué plus clairement. Il a dit qu'il était prévenu à ce sujet

de la difficulté qui existait et qui provenait de la suppression des paquets de la Russie destinés pour la France et a appuyé davantage sur ce point. M. Sabatier lui a fait les mêmes réponses qu'à M. Panine et y a ajouté que M. le Duc de Choiseul pourrait demander satisfaction des soupçons qu'on formait à cet égard contre le Ministère de Sa Majesté; mais il a feint également de ne pas entendre que son admission dépendit de ces éclaircissements.

Nous avons attendu dimanche dernier avec impatience pour savoir s'il y aurait cour et si M. Sabatier serait averti d'y venir; elle a eu lieu ce jour-là: le lord Effingham et son épouse ont été présentés à l'Impératrice, mais il n'a pas été question de M. Sabatier, et nous savons que M. Panine ne l'a pas oublié.

J'avais d'abord pris la résolution de ne point paraître à la Cour, mais, M. le Prince Lobkowitz m'ayant conseillé d'y aller, pour n'avoir point l'air de bouder, nous avons déféré à son avis. Si, cependant, M. Sabatier n'est pas prévenu pour dimanche prochain, au cas qu'il y ait cour, je me dispenserai d'y paraître et j'attendrai qu'il ait été présenté. Il me semblerait déplacé que j'allasse à la Cour, tandis que M. Sabatier n'y aurait pas encore paru par des raisons que je ne puis ignorer et dont je dois partager également avec lui les désagréments.

Cette circonstance prouve en tout la mauvaise volonté de la Russie et son désir de rompre tout commerce avec la France, en saisissant un prétexte qu'elle puisse lui attribuer et autoriser sa rupture avec elle, sans choquer ses alliés et les mettre dans le cas de retirer aussi leurs ministres.



INDEX ALPHABÉTIQUE.

A.

- Adanson Michel (Odanson)**, botaniste français. † 1806. 212.
- Adolphe-Frédéric**, duc de Holstein-Gottorp, puis roi de Suède de 1751 à 1771. 202, 203, 328, 526, 527.
- Alexandre**, menuisier en carrosserie. 35.
- Alexandrowicz**, ministre de Pologne à Constantinople. 37, 64, 171, 189, 200.
- Anastasia (Mlle)**, fille illégitime de Betski, femme de chambre de Catherine II. 166.
- Anhalt-Cœthen (prince d')**, servit d'abord dans l'armée prussienne, puis dans l'armée française. † 1797. 212.
- Anhalt-Zerbst (prince d')**, frère de Catherine II. 275, 281, 286.
- Argenson (Marc-Antoine-René, dit marquis de Paulmy)**, secrétaire du ministère de la Guerre, ambassadeur de France en Pologne en 1762 et à Venise de 1766 à 1770. † 1787. 42, 396, 398.
- Albani**, cardinal, nonce du Pape en Pologne. 195.
- Arnaud**, Français émigré en Russie. 335.
- Assebourg (baron d')**, ministre du Danemark en Russie. † 1792. 12, 15, 31, 35, 43, 49, 57, 82, 95, 99, 105, 125, 129—132, 134, 158, 172, 175, 194, 203, 206, 234, 244, 249, 286, 323, 345, 410, 411, 586.
- Auguste II**, électeur de Saxe, roi de Pologne, d'abord de 1697 à 1704, puis de 1709 à 1733. 60, 61.

- Auguste III**, fils du précédent, roi de Pologne et électeur de Saxe sous le nom de Frédéric-Auguste II. † 1763. 81, 479, 487.

B.

- Barneval (Barnevaldt, Barnewald)**, capitaine de vaisseau. 234.
- Barral (David)**. 231.
- Bathori (Etienne)**, prince de Transylvanie, roi de Pologne de 1576 à 1586. 51, 63.
- Bausset (marquis de)**, ambassadeur de France en Russie de 1765 à 1767. † 1767. 3, 5, 7, 8, 12—14, 16, 17, 19, 23, 27, 28, 30, 32, 34, 37, 38, 40, 42, 45—48, 51, 55—58, 62, 65—67, 70, 74, 76, 80—83, 90—92, 94, 95, 97, 100, 102, 103, 105, 106, 111, 112, 115, 118, 120, 124, 126, 128, 129, 132, 135, 139, 140, 143, 146, 150, 151, 154, 155, 157, 159, 161, 167, 169, 170, 172, 176, 178—180, 182, 186—189, 192, 194, 197, 200—202, 204, 206—209, 213, 214, 216, 221, 225, 227—230, 232—234, 236, 237, 242, 243, 245—248, 252, 253, 255—257, 272, 277, 279, 281—283, 287—289, 291—294, 300, 304, 305, 307, 312, 313, 315, 320, 327, 331, 333, 338, 345, 346, 356, 360, 363, 365, 379, 395, 465, 467, 523, 534, 535, 582.
- Bausset (marquise de)**, femme de l'ambassadeur de France en Russie. 221, 242.
- Bautray**, adjoint de M. de la Rivière. 340.
- Bazin**, 560, 562.

- Beaudot**, abbé. 547.
- Beauregard**, fondateur d'une colonie allemande sur la rive gauche du Volga, appelée Iékaterinenstadt (on dit aussi Baronsk). A quatre verstes de cet endroit existe un village du nom de Beauregard (gouvernement de Samara). 83.
- Benoît**, résident de Prusse en Pologne en 1766. 173, 193, 210.
- Bérenger** (Laurent), chargé d'affaires de France en Russie en 1762, puis de mai 1763 jusqu'en avril 1765. 189, 212, 532.
- Bernstorf** (comte de), ministre des Affaires étrangères au Danemark. † 1772. 46, 82, 324.
- Béthune** (duc de), chef du Conseil royal des finances sous Louis XIII. † 1665. 48.
- Betski** (Бецкой, Иванъ Ивановичъ), fils illégitime du prince Troubetskoï, directeur russe de la troupe du théâtre français à Pétersbourg, directeur de la chancellerie des constructions, président de l'Académie des Beaux-Arts, directeur en chef des Maisons des enfants trouvés. † 1795. 19, 83, 152, 166, 167, 226.
- Bibikov** (Бибииковъ, Александръ Ильичъ), général-major, maréchal de la diète dans l'Assemblée des états, convoquée pour la rédaction d'un code de lois nouvelles. † 1774. 338.
- Biren** (Ernest-Jean de), duc de Courlande et de Sémigalle. † 1772. 49, 152, 174, 187, 191, 416.
- Biren** (Pierre), duc de Courlande et de Sémigalle. † 1800. 235, 244, 415—417, 422, 423, 429.
- Borderies**, secrétaire de M. de la Rivière. 340.
- Boskam** (Boscamp), diplomate polonais à Constantinople. 191.
- Boutin**, fabricant d'étoffes de soie à Lyon. 375.
- Boutourline** (Бутурлинъ, графъ Петръ-Иона Александровичъ), ambassadeur de Russie en Espagne jusqu'en 1766. † 1787. 10.
- Bragiotti**, doyen. 482.
- Breteuil** (de), abbé, diplomate français en Saxe. 288.
- Breteuil** (baron de), ambassadeur de France en Russie de 1760 à 1763, en Suède de 1763 à 1768, en Autriche de 1774 à 1780, ministre de la Cour en 1783. † 1807. 30, 354.
- Brogie** (comte de), directeur de la correspondance secrète de Louis XV. † 1781. 245, 276, 290, 395, 418, 437, 451, 455, 471, 474, 497, 518, 537, 549, 553, 570, 581, 586.
- Brounakowski**, maréchal de la confédération dans la Prusse polonaise. 278.
- Brown**, général-gouverneur de la Livonie en 1766. 106.
- Brown** (James), ministre anglican à Rothbury (Northumberland), publia sur l'éducation des écrits qui lui firent une telle réputation que Catherine II lui proposa de venir à Pétersbourg organiser les écoles; mais au moment de partir il se coupa la gorge dans un accès de mélancolie. † 1766. Ce n'est pas le docteur Jean Brown, avec qui le confond Bausset dans sa lettre au duc de Choiseul. 212.
- Brunswick** (duc de), général de Frédéric II le Grand. † 1792. 489.
- Butt** (Bute), lord, premier ministre du roi d'Angleterre George III. † 1792. 138.

C.

- Cappelmann** (Kappelmann), envoyé extraordinaire du Prince Anhalt-Zerbst auprès de Catherine II. 281, 286.
- Cathcart** (lord), ambassadeur d'Angleterre en Russie en 1768. 420, 427, 434, 461, 463, 465, 470, 473, 478, 484, 489, 491, 502, 522, 526, 528, 529, 535, 540, 551.
- Chakhovskoï** (Шаховской, князь Яковъ Петровичъ), sénateur. † 1777. 64, 301, 322.
- Charmontot** (Jacqson de), v. Jacqson.
- Chatam** (comte de), v. Pitt.
- Châtelet-Lornon** (comte du), ambassadeur de France en Autriche, puis, en 1764, en Angleterre. 59, 68, 574—576, 579, 580, 584.

Chatelus (marquis de), colonel français d'un régiment qui portait son nom, servit en Allemagne de 1756 à 1763; en 1780 il passa comme major général en Amérique et s'y lia avec Washington. † 1788. 478.

Chérémétev, comtesse (**Шереметева**, графиня Анна Петровна), fille du grand chambellan comte Chérémétev, fiancée au comte Nikita Ivanovitch Panine. † 1768. 412, 413, 435, 436, 450.

Chérémétev, comte (**Шереметевъ**, графъ Петръ Борисовичъ), grand chambellan de la Cour de Catherine II. 413, 425.

Chimteplov, v. **Téplov**.

Chircaschov (**Tcherkassov**). 117.

Choiseul (duc de), ministre des Affaires étrangères sous Louis XV, du 8 avril 1766 à 1770, après l'avoir déjà été de 1758 à 1761. Auparavant il avait été ambassadeur de France à Rome, puis à Vienne. † 1785. 48, 58, 59, 67, 72—74, 81—83, 91, 92, 94, 95, 97, 100, 102, 103, 105, 106, 111, 112, 115, 118, 120, 124, 126, 128, 129, 132, 135, 139, 140, 143, 146, 150, 151, 154, 157, 159, 161, 167, 169, 170, 172, 178—180, 182, 187—189, 192, 194, 197, 201, 202, 208, 209, 213, 214, 216, 225, 227—230, 232—234, 236, 237, 243, 245—248, 253, 255, 256, 272, 283, 287, 291—295, 300, 301, 304—307, 309, 310, 312, 313, 315, 318, 319, 320, 324, 326, 327, 329—331, 333—335, 337, 339, 340—342, 346, 348, 349, 353, 356, 358, 361, 364, 365, 375, 376, 379, 385, 388, 390, 392, 394, 396, 399, 400, 401, 403, 405, 408, 415, 416, 418, 420—423, 425, 427, 429, 436, 440, 442, 444—447, 451—455, 458, 460, 462—465, 467, 468, 470—472, 474, 475, 482, 483, 486, 492—494, 497, 500, 503, 506, 517, 520, 522, 524, 525, 527—529, 534, 537, 538, 542, 543, 545, 547, 548, 550, 552, 555—561, 563—574, 577, 579, 580, 582, 583, 585—588.

Chouvalov (**Шуваловъ**, графъ Александръ Ивановичъ), feld-maréchal à partir de 1761, directeur de l'École des cadets et de la chancellerie secrète. † 1771. 83.

Chouvalov (**Шуваловъ**, графъ Иванъ Ивановичъ), grand chambellan d'Elisabeth Péetrovna, curateur de l'université de Moscou. † 1797. 303, 324.

Christian VII, roi de Danemark de 1761 à 1808. 12, 15, 30, 305, 324, 435, 526, 549, 557, 561.

Cliffort, banquier à Amsterdam. 311.

Conflans (marquis de), général français, envoyé en 1766 à Varsovie pour y féliciter, de la part de Louis XV, Stanislas Auguste sur son avènement au trône. † 1774. 100.

Craszinski, v. **Krasinski**.

Crescinski, v. **Krasinski**.

Czaipplit, nonce polonais. 180.

Czartoryski (Adam, prince), fils du palatin de Russie et vice-chancelier de Lithuanie, staroste de Podolie. † 1823. 85, 93, 109, 177.

Czartoryski (les princes). 9, 18, 27, 38, 42, 47, 96, 99, 114, 121, 131, 140, 141, 144, 154, 162, 167, 168, 171, 173, 177, 179—181, 188, 190, 195, 208, 210, 225, 230, 244, 322, 338, 388, 460.

D.

Dachkov (princesse), née comtesse Vorontsov (**Дашкова**, княгиня Екатерина Романовна), présidente de l'Académie impériale des sciences de 1783 à 1796, dame d'honneur de Catherine II, femme écrivain. † 1810. 11, 78.

David-Fimabre, fabricant d'étoffes de soie à Lyon. 375.

Dauphine, v. **Marie-Josèphe** de Saxe.

Desaudray (de **Saudray**), courrier au service de l'ambassade de France à Pétersbourg. 346, 356, 363.

Deschamps, fabricant d'étoffes de soie à Lyon. 375.

Desmarets, ingénieur, espion au service de l'Angleterre. 156.

Diderot (Denis), philosophe français. † 1784. 340.

Dolainville, français soupçonné d'espionnage au profit de la Russie. 35, 47.

Dolgououki (Долгорукий, князь Владимиръ Сергѣевичъ), ambassadeur de Russie à Berlin de 1764 à 1769. 548.

Dolgououki (Долгорукий, князь Петръ Сергѣевичъ), général commandant, en 1766, les troupes russes en Lithuanie. 71.

Dorbe, fabricant d'étoffes de soie à Lyon. 375.

Douet, fabricant d'étoffes de soie à Lyon. 373.

Douglas (chevalier de), ministre plénipotentiaire de France en Russie. 536.

Dujardin de Ruze et C^{ie}, négociants français, importateurs en France de fournitures et approvisionnements du nord de la Russie. 366.

Dumont, résident de France à Dantzick de 1756 à 1768. 256.

Dumoulin, personnage tenu en suspicion par le gouvernement français. 256.

Dumoutier, industriel français. 256.

Durand de Distroff, diplomate français en Angleterre en 1766, plus tard ambassadeur de France en Russie. 169.

Dunten (Ernest-Charles von), au service russe depuis 1754, général-major en 1762. 194, 225, 246.

Durfort (marquis de), ambassadeur de France en Autriche de 1766 à 1770. 261, 333, 446, 520, 525.

E.

Effingham (comte d'), lord. 598.

Elisabeth Pétrouva, impératrice de Russie de 1741 à 1762 (n. st.) 32, 50, 311, 316, 344, 354, 355, 358, 359, 361, 390, 505, 506, 510, 551, 577.

Elmpt (baron von), au service de l'armée russe à partir de 1762, général-major. 571.

F.

Falconet, statuaire français. † 1791. 160, 212, 226, 231.

Ferdinand IV de Bourbon, roi de Naples et des Deux-Siciles. 457.

Filosofov (Философовъ, Михаилъ Михайловичъ), ministre plénipotentiaire de Russie au Danemark à partir de 1766. 82, 93, 98, 118, 131.

Finkenstein (comte), ministre prussien en 1766. 92.

Flemming (comte), président du cabinet des ministres en Saxe. † 1771. 377, 427.

Forster, voyageur et naturaliste, ministre luthérien à Dantzick, puis intendant des colonies du gouvernement de Saratov en Russie; passa de là en Angleterre où il donna les leçons de langues. Il fut nommé en 1780 professeur à Halle en Prusse, où il mourut en 1798. 142, 143, 145, 169.

Frédéric-Auguste III, d'abord électeur, puis roi de Saxe, a régné de 1763 à 1806. 178, 248.

Frédéric II, le Grand, roi de Prusse. † 1786. 3, 4, 8, 9, 10, 15, 16, 18, 36, 41, 43, 49, 53—55, 57, 65, 70, 78, 80, 85, 87—91, 93, 95—97, 109, 111, 113—116, 120, 121, 123, 125, 126, 130—133, 136, 137, 140, 142—144, 146, 148, 149, 153, 154, 158, 161, 163—165, 168, 173—176, 180, 184, 186, 195, 199, 203, 206, 210, 217, 218, 220, 230, 232, 236, 237, 240, 241, 244, 249, 251, 253—256, 275, 277, 279, 280, 282, 285—287, 291, 293, 318, 323, 364, 378, 402, 405, 412, 422, 427, 443, 452, 459, 461, 463, 465, 466, 469—471, 473, 474, 478, 479, 482—486, 489, 492, 496, 499, 521—523, 530, 531, 538, 540—542, 544, 545, 547—550, 554, 557, 558, 561, 562, 564, 565, 579, 582.

G.

George III, électeur de Hanovre, roi d'Angleterre de 1760 à 1820. 10, 240, 400, 420, 528, 574, 576, 579.

Georges (prince), duc de Schleswig-Holstein, cousin de l'empereur Pierre III, feld-maréchal russe. † 1763. 87, 125, 130, 376.

Gérard, v. Rayneval.

Glébov (Глѣбовъ, Александръ Ивановичъ), procureur général du Sénat. † 1790. 306, 386, 495.

Gleichen (baron de), ministre du Danemark en France en 1769. 534.

Golitsine, prince (Голицынъ, князь Александръ Михайловичъ), feld-maréchal russe, en 1769 général en chef de l'armée de Moldavie. † 1783. 477, 484, 487—489, 493, 501, 519, 563, 564, 571, 572, 580.

Golitsine, prince (Голицынъ, князь Александръ Михайловичъ), d'abord ambassadeur de Russie en Angleterre, puis, à partir de 1762, vice-chancelier. † 1807. 13, 19, 20, 22, 33, 50, 63, 136, 144, 145, 150, 239, 312, 325, 329, 339, 342—344, 387, 411, 416, 426, 429, 436, 442, 532, 586, 587.

Golitsine, prince (Голицынъ, князь Дмитрій Алексѣевичъ), ambassadeur de Russie en France. 4, 5, 20, 27, 32, 33, 38, 41, 72—75, 99, 109, 110, 150, 151, 161, 167, 186, 235, 254, 330, 333, 337, 339, 340, 343—345, 355, 358, 373, 392, 394, 406, 416.

Golitsine, prince (Голицынъ, князь Дмитрій Михайловичъ), ambassadeur de Russie en Autriche de 1761 à 1792. † 1793. 212, 299.

Goltz (baron von), envoyé de Prusse en Russie. † 1795. 3, 15, 160, 162, 183, 217, 234, 274, 277, 284, 473, 478.

Gomm, négociant et banquier anglais à Pétersbourg. 311, 312, 319.

Gourovski, émissaire secret de Pologne. 217.

Gouze (de la), diplomate français à Parme. 397.

Gross (Гроссъ, Андрей Леонтьевичъ), ministre de Russie en Hollande et en Angleterre. † 1765. 72.

Guerchy (comte de), ambassadeur de France en Angleterre de 1763 à 1764. † 1767. 142, 169, 576.

Guines (comte de), ministre de France en Prusse en 1769. 525.

Guyot d'Ussières (abbé), secrétaire du marquis de Bausset, puis chargé d'affaires du gouvernement français en Russie en

1767. 221, 277, 279, 281, 282, 287—289, 292, 294, 295, 301, 304, 305, 309, 310, 312, 318—320, 324, 326, 327, 331—333, 335, 336, 338, 340, 341, 346, 348, 363, 380, 411, 535.

H.

Havrincourt (marquis d'), ambassadeur de France en Suède; était initié à la politique secrète de Louis XV. 294.

Héraclius II, roi de Géorgie, de Kakhétie et de Kartalinie. † 1798. 93, 94, 97, 111, 141.

Herreria (marquis de La), ministre d'Espagne en Russie. 7, 10, 44, 86, 106, 107, 124, 192, 231, 340, 417, 457.

Hewemberg (prince de), polonais. 59.

Hoffmann, éditeur-géographe. 118, 140, 156.

Hoppe, banquier à Amsterdam. 311.

Howen (baron de), grand conseiller de Courlande, adversaire de Biren. 191.

I.

Issarts (marquis des), ambassadeur de France en Pologne en 1746. 61.

J.

Jacqson de Charmontot, secrétaire de Rossignol. 462, 463, 470, 471.

Joseph II, empereur d'Allemagne de 1765 à 1790, fils de l'empereur d'Autriche François I et de Marie-Thérèse et frère de Marie-Antoinette. 111, 113, 120, 124, 154, 310, 344, 354, 428, 445, 522, 541, 542.

K.

Karr, colonel russe. 444, 446, 449, 489, 493.

Kaunitz (prince), chancelier d'Autriche. † 1794. 62, 120, 542.

Keyzerling (Germain-Charles, comte), ambassadeur de Russie en Autriche de 1758 à 1761, puis à Varsovie, où il mourut comme tel en 1764. 577.

Keyzerling (Henri-Christian, comte), fils du précédent, au service de la Russie à dater de 1762; ambassadeur en Autriche en 1769. † 1794. 576.

Keyserling (Otto de), chambellan, député de la confédération de Thorn. 300, 321.

Khitrov (Хитрово), première demoiselle d'honneur de Catherine II. 196.

Khotinski (Хотинский, Николай Константинович), chargé d'affaires de Russie en France de 1767 à 1773. 339, 356, 379, 524, 573, 586, 587.

Klinster (Klingstädt?), Timothée, membre de la commission d'organisation du commerce de l'empire de Russie, premier vice-président du collège de justice de la Livonie et de l'Esthonie. † 1786. 103.

Knucken, banquier à Pétersbourg. 311.

Korff (baron), ministre de Russie au Danemark. † 1766. 71, 82, 98.

Krasinski (Crescinski, Craszinski), officier polonais, député des dissidents de la confédération de Lithuanie. 162, 194, 294, 300, 324, 325, 332, 335, 574.

Kropotov (Cropotov), diplomate russe, chargé de mission en Chine. 311.

Krym-Guéraï, khan des Tatars de Crimée, suzerain du sultan jusqu'en 1783. 429, 480, 502, 525, 546.

Kukinantel (de), diplomate français. 525.

L.

Laverdi (de), contrôleur général des finances à Paris de 1763 à 1768. 306.

La Ville (abbé de), diplomate français en Hollande. 288.

Lazarev, fabricant d'étoffes de soie en Russie. 373.

Le Maire (abbé), diplomate français au Danemark. 288.

Le Sage, tailleur français. 373.

Linnan (comte de). 12.

Lobkowitz (prince), ambassadeur d'Autriche en Russie. 66, 77, 80—82, 86, 93, 104, 112, 124, 130, 147, 153, 188, 209, 229, 231, 236, 279—282, 285, 305, 318, 332, 334, 394, 412, 424, 431—433, 449, 463,

464, 469, 491, 492, 522, 535, 541—543, 547—549, 552, 559, 588.

L'Hôpital (marquis de), ambassadeur de France en Russie. 307.

Louis XV, roi de France de 1715 à 1774.

20, 44, 56, 58—63, 65, 67, 74, 77, 81, 86, 94, 100, 108, 109, 112, 119, 120, 123—128, 136, 143, 147, 153, 154, 158, 162, 165, 176, 182—184, 187, 188, 200, 201, 203, 209, 218, 227, 231, 237, 238, 245, 246, 250, 253, 258, 260, 274, 277, 284, 290, 291, 293, 304, 312—318, 333, 337, 343, 344, 346, 353—362, 369, 370, 377—379, 390, 391, 395—398, 403, 406, 416, 417, 419, 428, 429, 438, 445, 446, 455, 471, 473, 474, 478, 486, 489, 505, 513, 521, 523—525, 538, 541, 543, 544, 549, 550, 556, 558, 564—567, 570, 574, 576, 577, 579, 581, 583, 586, 587.

Louis, dauphin de France, fils de Louis XV et de Marie Leczinska, père de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X. † 1765. 12, 33, 38, 40, 60, 65.

Loyko (de), ambassadeur extraordinaire de Pologne en France en 1766. 55, 59—61, 67, 77, 81, 90, 91, 100.

M.

Macartney (chevalier de), ambassadeur d'Angleterre en Russie de 1764 à 1767. † 1806. 6, 10, 11, 15, 17, 27, 44, 49, 56, 63, 71, 72, 99, 102, 103, 105—108, 121, 122, 124, 127, 133, 138, 142, 144—146, 156, 169, 175, 181, 182, 189, 190, 192, 196, 201, 202, 207, 209, 210, 214, 217, 244, 283, 326, 328, 349, 365, 376, 377, 387—389, 400, 414, 469.

Marie-Josèphe de Saxe, fille d'Auguste III, dauphine en 1747, sœur de Xavier de Saxe, comte de Lusace, candidat de la France au trône de Pologne, mère des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. 288.

Marie-Thérès d'Autriche, impératrice d'Allemagne, reine de Hongrie et de Bohême. † 1780. 16, 33, 104, 124, 176, 177, 279, 286, 304, 310, 522, 542, 558.

Martynov (Мартыновъ, Матвѣй), général-major d'artillerie depuis 1763. 476.

Maruzzi (Maruski), marquis, sujet de Venise, de religion grecque, à dater de 1769 résident de Russie à Venise. † 1790. 153, 172, 192, 562.

Massalski, grand-général de Lithuanie (hetman) en 1766. 108.

Masserano (prince de), ambassadeur d'Espagne en Angleterre. 192, 576.

Mayer (Tobie), géographe. 118, 140, 156.

Menchikov, prince (**Меншиковъ**, князь Александръ Даниловичъ), généralissime, ministre de Pierre le Grand et de Catherine I, tuteur de Pierre II. † 1729 en Sibérie. 152.

Mniszech (comte de), maréchal de la Cour de Pologne et propriétaire de la ville de Biélaïa-Tserkov au gouvernement de Kiev. 52, 98.

Mniszech (les comtes), propriétaires de la starostie de Biélaïa-Tserkov au gouvernement de Kiev. 98.

Modène Raymond (comte de), ministre plénipotentiaire de France à Hambourg de 1762 à 1768. 15, 534.

Molck (Moltke), comte de, grand maréchal à la Cour du Danemark. 46.

Montarau (de). 68.

Montazan (de), voyageur français. 28.

Montesquieu (Charles de **Secondat**, baron de), philosophe français. † 1755. 350.

Moussine-Pouchkine, comte (**Мусинъ-Пушкинъ**, графъ Алексѣй Семеновичъ), ambassadeur russe à Hambourg. † 1817. 15.

Munnich ou **Munich** (comte de), homme d'Etat et feld-maréchal russe, d'origine allemande, né près d'Oldenbourg. † 1767. 466.

Munnich ou **Munich** Johann-Ernst (comte de), fils du précédent, ministre de Russie en France, directeur en chef de la douane. † 1788. 92, 95, 99, 103, 107, 306, 340.

Mustapha III, sultan ottoman monté sur le trône en 1757. † 1774. 463, 464, 467, 474, 475, 482, 523, 540.

N.

Navaro (chevalier), secrétaire de l'ambassade d'Espagne en Russie. 44, 102.

Niebel (Jean), commerçant russe, mégissier de la ville de Bar. 20.

Noailles (marquis de), ambassadeur de France en Angleterre et en Autriche. 446.

Nummers (Numbers), général-lieutenant; à partir de 1762 commandant de Cronstadt. 246.

O.

Obreskov (Обрѣзковъ, Алексѣй Михайловичъ), résident de Russie à Constantinople de 1751 à 1768, sénateur depuis 1779. † 1787. 461, 462, 474, 475, 477, 479, 480—482, 487, 489, 495, 497, 502, 542.

Odanson, v. Adanson.

Oger (Ogier), ministre de France au Danemark. 30, 43.

Olgorowski (prince d'). 39.

Olitz (Pierre Ivanovitch), général en chef russe. † 1771. 518.

Olsouffiev (Олсуфьевъ, Адамъ Васильевичъ), secrétaire intime de Catherine II. † 1784. 86.

Opoliaski (Opolski), diplomate polonais. 415.

Orléans (Louis-Philippe, duc d'), lieutenant général et gouverneur du Dauphiné. † 1785. 557.

Orlov Alexis, comte (**Орловъ**, графъ Алексѣй Григорьевичъ), amiral, vainqueur à Tchesmé. † 1807. 78, 96. 155, 303, 413, 535.

Orlov Grégoire, comte (**Орловъ**, графъ Григорій Григорьевичъ), grand-maître d'artillerie, plus tard prince. † 1783. 7, 11, 38, 39, 78, 79, 83, 100, 139, 152, 168, 175, 185, 188, 203, 204, 275, 279, 286, 302, 303, 311, 325, 386, 387, 397, 401, 486, 493.

Orlov Jean, comte (**Орловъ**, графъ Иванъ Григорьевичъ), capitaine de la garde impériale. † 1791. 338.

Orlov Théodore, comte (**Орловъ**, графъ Федоръ Григорьевичъ), général en chef et grand-procureur du Sénat. † 1796. 141, 324.

Orlov (les comtes). 19, 79, 99, 101, 116, 149, 387, 409, 411—413.

Ossolinski (comte). 401.

Ossun (d'), ambassadeur de France en Espagne. 68.

Osten (baron d'), ministre du Danemark en Russie. 329.

Ostermann (comte Ivan Andréiévitich), fils du fameux ministre russe, mort exilé en Sibérie (1747); ambassadeur de Russie en Suède; plus tard vice-chancelier de Russie. † 1811. 527.

P.

Panine, comte (**Панинъ**, графъ Никита Ивановичъ), dirigeant les affaires étrangères de Russie, gouverneur du grand-duc Paul Pétrovitch. † 1783. 3—8, 9, 12, 13, 15, 19, 22, 33, 38, 39, 44, 49, 50, 55, 57, 64, 65, 76, 82, 85, 87, 90, 95, 97, 105, 108, 116, 121, 124, 125, 127, 132, 133, 135, 139, 142, 149, 150, 152, 158, 161, 166, 171, 185, 190, 195, 196, 199, 203, 206, 207, 217, 218, 225, 231, 232, 234, 236, 237, 239, 240, 249, 252, 255, 279—282, 284, 285—288, 292, 294, 300, 302, 303, 305, 306, 312, 313, 315, 318, 322, 323, 325, 327—332, 334, 335, 337—339, 341—344, 346, 353, 356, 358, 361, 363, 376, 377, 379, 387, 388, 390, 397, 400, 402—404, 406, 407, 409—414, 416, 425, 426, 428, 430, 433, 435—438, 441, 443, 445, 448—450, 452, 463, 464, 466, 493, 495, 498, 500, 531, 534—536, 541, 557, 567, 573, 586—588.

Panine, comte (**Панинъ**, графъ Петръ Ивановичъ), frère du ministre, général en chef. † 1789. 219, 472, 477, 493, 517.

Panine (les comtes). 496.

Paul, grand-duc héritier de Russie. † 1801. 35, 49, 57, 58, 82, 85, 93, 116, 118, 120, 125, 134, 139, 153, 169, 170, 187, 198, 229, 243, 244, 275, 302, 324, 325, 327, 328, 341, 353, 376, 397, 399, 409, 410, 412, 451, 460, 495, 538, 554.

Paulmy (dit marquis de), v. **Argenson**.

Pavant, banquier à Paris. 438.

Pernon, fabricant d'étoffes de soie à Lyon. 375.

Perret, officier français. 213.

Philosophov, v. **Filosofov**.

Pierre I, le Grand, empereur de Russie. † 1725. 25, 152, 160, 177, 204, 328, 388, 389, 398.

Pierre III, empereur de Russie. † 1762. 113, 120, 245, 354, 355, 359, 477, 497, 554.

Pitt, William (lord Chatham), homme d'Etat anglais, qui dirigea la politique de son pays pendant la guerre de sept ans; reçut en 1766 le titre de comte de Chatham avec la pairie. † 1778. 123, 142, 149, 180.

Pochet, voyageur français en Russie. 421, 442.

Poniatowski, André (prince), frère du roi Stanislas II, ambassadeur en Autriche. † 1773. 9, 16.

Poniatowski (comte), v. **Stanislas II**.

Poniatowski, général, frère du roi Stanislas Auguste. 237.

Poniatowski (les princes). 42, 114, 121.

Poninski (comte). 8, 16, 41, 55, 59, 61, 67, 81, 90.

Potocki (comte), primat de Pologne pendant l'interrègne de 1733. 59.

Potocki (les comtes). 18.

Pouchkine (comte), v. **Moussine-Pouchkine**.

Praslin (Choiseul-Praslin, César, Gabriel, comte de Choiseul, depuis 1762 duc de Praslin), ambassadeur de France en Autriche de 1758 à 1761, ministre des Affaires étrangères en France de 1761 à 1766, puis ministre de la marine. † 1785. 3, 5, 7, 8, 14, 16, 17, 19, 26—28, 30, 32, 34, 37, 38, 40, 42, 47, 48, 51, 56, 62, 65, 68, 70, 73, 74, 76, 102, 127, 173, 182, 221, 248, 271, 287, 291, 294, 300, 577.

Psarski, colonel, résident de Pologne en Russie avant l'arrivée de Rzewuski, prit congé de Catherine II en août 1766. 4, 77, 133, 145, 276, 278, 299, 323.

R.

- Radzivil**, Charles-Stanislas (prince), ex-palatin de Vilna, gouverneur de la Lithuanie. † 1800. 53, 65, 248, 256, 271, 274, 278, 284, 484, 486.
- Radzivil** (Radzivil), les princes. 248, 271.
- Raimbert**, vice-consul de France à Pétersbourg et banquier. 21, 28, 68, 72, 73, 259, 260, 266, 268, 365, 417.
- Rayneval** (Gérard de), résident de France à Dantzick de 1768 à 1774. 525, 544.
- Razoumovski**, comte (Рауумовскій, графъ Алексѣй Григорьевичъ), général aide de camp. † 1771. 534.
- Rechteren** (comte de), ministre plénipotentiaire hollandais en Russie. 7, 135, 328, 332.
- Remougin et Joubert**, fabricants de soieries de Lyon. 375.
- Rerpine**, prince (Рерпинъ, князь Николай Васильевичъ), feld-maréchal, ministre de Russie à Varsovie, a été nommé en janvier 1769 lieutenant général et commandant en chef de l'armée russe en Pologne. † 1801. 38, 99, 173, 179, 180, 188, 191—193, 195—197, 199, 202, 215, 217, 234, 240, 248, 256, 274, 322, 323, 363, 364, 380, 402, 411, 412, 415, 416, 420, 425, 428, 430, 433, 436, 444, 449, 460, 468, 477, 490, 493—496, 499, 526, 553.
- Ribbing (Ribing)**, baron, ministre de Suède en Russie. 202, 218, 220, 247, 295, 297, 401, 449, 526, 553.
- Rivière (Lemercier de la)**, intendant à la Martinique, auteur d'un ouvrage sur le droit naturel. 340, 341, 346, 405—408, 421.
- Rossignol** (Jean-Baptiste, François), consul de France à Stokholm pendant une quinzaine d'années, puis consul général de France à Pétersbourg de mars 1764 à août 1767; chargé de la correspondance secrète du roi de 1765 à 1767. † 1795. 12, 23, 28, 35, 44, 53, 65, 78, 86, 100, 109, 122, 125, 136, 147, 165, 175, 184, 198, 203, 218, 238, 245, 250, 274, 276, 284, 290—293, 305, 306, 312, 315, 317, 327—331, 333, 335, 337, 338, 341, 342, 346, 348, 349, 353, 356, 361, 364,

375, 376, 379, 385, 388, 390, 392, 393, 395, 399, 400—403, 405, 408, 415, 416, 418, 420—423, 425, 427, 429, 436, 437, 440, 442, 444—447, 451—455, 458, 460, 462—465, 467, 468, 470—472, 474, 475, 482, 483, 486, 492—494, 497, 500, 503, 504, 517, 518, 520, 522, 524, 525, 527—529, 537, 538, 542, 543, 545, 547—550, 552, 553, 555—561, 563—574, 579—581, 585, 586.

Roumiantsev (Romanzov), comte (Румянцевъ, графъ Петръ Александровичъ), feld-maréchal. † 1796. 11, 211, 430, 448, 465, 472, 477, 488, 493, 496, 501, 554, 555, 564, 571.

Rzewuski, Stanislas-Ferdinand (comte), ambassadeur de Pologne en Russie. † 1786. 6, 77, 98, 103, 108, 109, 114, 115, 124, 131, 133, 138, 141, 143, 179, 186, 189, 190, 201, 202, 205, 206, 209, 210, 217, 220, 225, 232, 233, 235, 241, 250, 275, 276, 295, 433, 439.

S.

Sabatier de Cabre, chargé d'affaires de France en Russie, avait déjà été ministre auprès de l'évêque de Liège, lorsqu'il fut nommé chargé d'affaires à Pétersbourg, où il arriva le 5 août 1769. 560, 565, 574, 584, 586—588.

Sacken (comte de), ministre de Saxe en Russie depuis 1764; plus tard premier ministre de Saxe. 7, 248, 292, 293, 319, 377—379, 427, 437, 443.

Saint-Foix (Poullain de), mousquetaire et lieutenant de cavalerie, alla en Turquie et y apprit l'arabe; de retour à Paris se fit homme de lettres. † 1776. 532.

Saint-Marc, ingénieur français. 396—399, 417, 523.

Saint-Pol (chevalier de). 187.

Saint-Priest (comte de), ambassadeur de France en Turquie en 1768. 560.

Saldern (Gaspard), ministre du Danemark en Russie, agent diplomatique du Holstein à Pétersbourg, puis ambassadeur de Russie en Pologne. † 1788. 4, 15, 18, 27, 30, 35, 36, 38, 39, 42, 49, 58, 70,

- 71, 77, 82, 92, 98, 103, 107, 118, 125, 130, 131, 325, 328, 362, 411, 493, 495.
- Saxe** (prince Charles de), fils d'Auguste III, fut investi par le roi, son père, du duché de Courlande et de Sémigalle le 5 janvier 1759 sur le vœu des Etats de ce pays; mais, lorsque Pierre III eut rappelé de Sibérie le vieux Biren, lorsque Catherine II eut rendu le duché à celui-ci, au commencement de 1763, le prince Charles de Saxe fut contraint de se retirer. † 1796. 49, 85, 86, 169, 187.
- Saxe** (les princes de). 215, 380, 443.
- Schnaiger**, commerçant à Pétersbourg. 301, 328.
- Schulenburg** (comte de), ambassadeur du Danemark en Saxe. 345.
- Schweiger**, banquier à Pétersbourg. 163—165.
- Seidlitz**, général prussien. 249, 251.
- Sturley** (Sturley?), diplomate anglais. 446.
- Solms** (comte), ambassadeur de Prusse en Russie de 1762 à 1779. † 1783. 4, 53, 109, 124, 161, 163, 172, 175, 184, 192, 210, 218, 232, 237, 249, 286, 323, 329, 433, 442, 464, 478, 531.
- Soltykov** (Солтыковъ, Николай Ивановичъ), général-major, plus tard prince. † 1816. 39, 71, 108, 194, 225, 239, 248.
- Soltykov** (Mme), née Balk, femme de Serge Soltykov, ministre plénipotentiaire de Russie en France. 532.
- Soltykov**, Serge (Солтыковъ, Сергѣй Васильевичъ), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en France de 1762 à 1764. 532.
- Stackelberg** (baron), ambassadeur de Russie en Espagne en 1766. 10, 340, 405.
- Stanhope**, ministre anglais en Saxe. 169.
- Stanislas I**, Leczinski, roi de Pologne de 1704 à 1712, puis souverain des duchés de Bar et de Lorraine; beau-père de Louis XV. † 1766. 33, 65, 66.
- Stanislas II** ou Stanislas Auguste, dernier roi de Pologne (comte Stanislas Auguste Poniatowski). † 1798. 4, 8, 9, 15—17, 20, 36, 38, 39, 42, 54, 55, 57, 58, 60—62, 67, 70, 71, 77, 79—81, 85—88, 91, 92, 95, 100, 104, 108, 109, 114, 119—121, 131—133, 136, 138, 141, 143, 146, 149, 152, 153, 155, 167, 168, 172, 173, 176—178, 180, 181, 186, 188, 190, 192, 193, 195, 196, 198—206, 210, 211, 213, 215, 217, 220, 227, 229, 230, 233—235, 237, 240, 241, 244, 245, 247—251, 254—256, 274, 275, 278, 279, 282—284, 289, 290, 292, 295, 300, 303, 306, 309, 319, 332, 335, 348—352, 364, 388, 401, 405, 415, 417, 422, 444, 447, 448, 468, 477, 479—481, 525, 554, 585.
- Stanley**, ministre plénipotentiaire d'Angleterre en France. 138, 145, 146, 150, 156, 163, 169, 182, 189, 192, 197, 203, 207, 214, 244, 276, 328, 377, 389.
- Stoffeln** (Stoffel), von, général russe. 76.
- Stroganov**, comtesse (Строганова, графиня Анна Михайловна). † 1769. 302, 337.
- Struber**, fonctionnaire aux affaires étrangères de Russie. 582, 583.
- Sulkowski** (prince), envoyé extraordinaire de Pologne auprès du roi de France. † 1786. 8, 424, 433.

T.

- Tchernichov** Jean, comte (Чернышевъ, графъ Иванъ Григорьевичъ), président du collège d'amirauté, ambassadeur de Russie en Angleterre à partir de 1767. † 1797. 245, 324, 349, 376, 377, 402, 412, 429, 445, 447, 454, 459, 465, 528, 575, 576, 579, 580, 584.
- Tchernichov** Pierre, comte (Чернышевъ, графъ Петръ Григорьевичъ), ambassadeur d'abord à Londres, puis à Paris; deux fois auprès de la cour de France, en 1760 et en 1762. † 1773. 160, 239, 279, 286, 534, 536.
- Tchernichov** Zachar, comte (Чернышевъ, графъ Захаръ Григорьевичъ), feld-marcchal, général-gouverneur de la Russie Blanche, puis de Moscou. † 1784. 244, 338, 425, 426, 430, 461, 465, 486, 500, 529, 536.
- Tchernichov** (les comtes). 411—413, 425, 450.

Tchitchérine, général-major remplissant les fonctions de lieutenant de police pendant le voyage de Catherine II à Moscou et sur le Volga. 78, 96.

Tchoglokov, major. 385, 386, 399, 408, 437.

Téplou (Тепловъ, Григорій Николаевичъ), sénateur. † 1779. 99, 103.

Terasson, négociant à Lyon. 374.

Tercier, premier commis des affaires étrangères, chargé de la correspondance secrète de Louis XV. † 1767. 28, 53, 122, 175, 198, 276.

Ternay (chevalier de), capitaine de vaisseau français. 35.

Tisserand, émigré français. 335.

Tott, François (baron de), militaire et diplomate français employé à l'ambassade française de Constantinople de 1757 à 1763, puis consul de France en Crimée (1767). Appelé en Turquie près de Mustapha III, il y rendit des services inappréciables. 426, 431, 432, 453, 560, 564—567.

Tott (baron de), frère du précédent, espion français en Russie. 426, 437, 468, 523, 535, 537, 565—567, 581, 582.

Tottleben (comte de), chef d'un corps d'armée russe destiné à servir en Pologne en 1769. 562, 570, 573, 580.

V.

Vergennes (comte de), ambassadeur de France en Turquie de 1755 à 1768; plus tard, à partir de 1774, ministre des affaires étrangères. † 1787. 119, 141, 168, 174, 189, 211, 228, 231, 254, 324, 348, 427, 437.

Volkonski Michel, prince (Волконскій, князь Михаилъ Никитичъ), général en chef, sénateur. † 1788. 499.

Vorontsov Michel, comte (Воронцовъ, графъ Михаилъ Илларионовичъ), chancelier. † 1767. 101, 252, 341.

W.

Waldeck Chrétien Auguste (prince de), servit l'Autriche contre les Turcs, puis contre la France. 128.

Weichmann, député de trois villes de la Prusse polonaise qui ont accédé à la confédération. 321.

Weymarn (Веймарнъ, Иванъ Ивановичъ), commissaire russe pour la démarcation des limites entre la Russie et la Pologne; général-lieutenant commandant du corps d'armée qui a agi en Pologne en 1768. † 1772. 31, 39, 133, 488, 496, 499.

Wielhorski, député de Pologne à Pétersbourg. 442.

Witorf, négociant suédois à Bordeaux où il était consul de Russie. 235.

Y.

Yélaguine (Елагинъ, Иванъ Перфильевичъ), secrétaire d'Etat au service privé de l'impératrice Catherine II. † 1793. 8. 226.

Z.

Zanthier (baron de), quartier-maître de l'armée russe en 1766. 212.

53. Le Comte de Broglie à M. Rossignol *).

20 septembre 1769.

Vous ne devez pas être surpris, Monsieur, si je ne vous ai point écrit depuis le deux du mois de juin dans la persuasion où je devais être de votre prompt retour en France et dans l'incertitude si ma lettre vous trouverait encore à Pétersbourg.

Votre dépêche du 15 août me fait penser que votre départ sera différé d'une façon ou d'une autre jusqu'au temps du trainage et je ne perds pas un moment pour vous dire que j'ai eu l'honneur de mettre exactement sous les yeux du Roi toutes les lettres que vous m'avez adressées et que Sa Majesté a daigné agréer la suite de votre correspondance.

Les difficultés du Ministère russe à admettre M. Sabatier à l'audience de l'Impératrice n'ont rien de surprenant de la part d'une Princesse aussi ambitieuse que persuadée que nous voyons sans regret la cruelle circonstance dans laquelle Elle se trouve, supposé qu'Elle ne mette pas sur le compte de la France les bornes que les Turcs veulent mettre à ses vastes projets.

Quoi qu'il en soit, cependant, les affaires de votre consulat n'ayant que peu de connexion avec celles de la politique dont M. Sabatier est chargé, il me paraît qu'il aurait convenu pour le bien du service du Roi que vous eussiez continué votre train ordinaire sans paraître partager avec lui les dégoûts de sa mission, ne fût-ce que pour ne pas donner lieu au Ministère de Russie de publier que vous vous êtes abstenu de paraître à la Cour sous le premier prétexte que vous avez pu saisir. Il me semble qu'il aurait mieux valu suivre le conseil du Prince Lobkowitz qui vous exhortait à ne pas paraître boudier pour ne pas vous mettre au hasard d'avoir à suivre le sort de M. Sabatier et de partir de Pétersbourg avec lui.

Quant aux papiers relatifs à votre correspondance secrète, je ne vois rien de mieux à faire que ce que je vous avais marqué dans la lettre du 24 avril, c'est-à-dire de les partager en différents paquets et

*) Письма №№ 53 и 54 были доставлены намъ уже по отпечатаніи этого тома.

de les faire mettre à la poste sur la frontière de France sous les différentes adresses sous lesquelles vous avez entretenu jusqu'à présent cette même correspondance, laissant d'ailleurs à votre prudence les autres moyens que vous pourriez imaginer de les faire passer avec la même sûreté.

Quoique vous ayez précédemment annoncé l'armement que l'on préparait à Cronstadt, je suis surpris que vous n'ayez été instruit ni de la destination de cette escadre, ni du nom de ceux qui la commandent, ni du temps de son départ. Tout devrait avoir déjà transpiré à Pétersbourg, puisque suivant les nouvelles publiques elle a dû paraître sous Calais *) le 9 du courant et qu'elle doit par conséquent se trouver bien près du détroit de Gibraltar, si elle ne l'a pas passé.

54. M. Rossignol au Comte de Broglie.

Pétersbourg, 20 octobre 1769.

M. Sabatier qui a été présenté le 15 de ce mois à l'Impératrice de Russie jugeant que ma présence n'était plus nécessaire ici, je me mettrai en route dans le courant de la semaine prochaine, en emportant les chiffres, les lettres et les papiers concernant la correspondance secrète.

*) Note de la main du Roi: „On s'était trompé; elle n'a pas passé la Manche et l'on ne sait même pas qu'elle ait passé le Sund“.

Table des matières.

Préface.

1766.

N.º	Pages.
1. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin, Pétersbourg, 7 janvier	3
2. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin, Pétersbourg, 10 janvier	5
3. Le Duc de Praslin au Marquis de Bausset, Versailles, 13 janvier	7
4. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin, Pétersbourg, 17 janvier	8
5. Le Consul Rossignol au Roi, Pétersbourg, 28 janvier	12
6. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin, Pétersbourg, 31 janvier	14
7. Le Duc de Praslin au Marquis de Bausset, Versailles, 3 février	16
8. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin, Pétersbourg, 11 février	17
9. Le Duc de Praslin au Marquis de Bausset, Versailles, 14 février	19
10. Mémoire relatif au commerce et à la navigation française en Russie, Paris, 15 février	21
11. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin, Pétersbourg, 18 février	27
12. Le Duc de Praslin au Contrôleur Général, Versailles, 18 février	28
13. M. Tercier à M. Rossignol, Paris, 22 février	28
14. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin, Pétersbourg, 25 février	30
15. Le Duc de Praslin au Marquis de Bausset, Versailles, 3 mars	32
16. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin, Pétersbourg, 4 mars	34
17. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 11 mars	35
18. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin, Pétersbourg, 14 mars	38
19. Le Duc de Praslin au Marquis de Bausset, Versailles, 15 mars	40
20. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin, Pétersbourg, 25 mars	42
21. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 1 avril	44
22. Le Duc de Praslin au Marquis de Bausset, Versailles, 5 avril	47
23. Le Duc de Praslin au Marquis de Bausset, Versailles, 8 avril	48
24. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin, Pétersbourg, 8 avril	48
25. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin, Pétersbourg, 15 avril	51
26. M. Tercier à M. Rossignol, Paris, 16 avril	53
27. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 17 avril	56
28. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 17 avril	58
29. Copie d'une lettre de M. le Duc de Choiseul à M. le Comte du Châtelet, Versailles, 21 avril	59
30. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin, Pétersbourg, 22 avril	62
31. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 22 avril	65

	Pages.
32. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 22 avril	67
33. M. Raimbert au Duc de Praslin, Paris, 27 avril	68
34. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin, Pétersbourg, 29 avril	70
35. Le Consul Raimbert au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 30 avril	72
36. M. Raimbert au Duc de Choiseul, Paris, 30 avril	73
37. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 4 mai	74
38. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin, Pétersbourg, 9 mai	76
39. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 13 mai	78
40. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 18 mai	81
41. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 20 mai	82
42. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 27 mai	83
43. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 30 mai	86
44. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 3 juin	92
45. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 5 juin	94
46. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 10 juin	95
47. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 12 juin	97
48. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 17 juin	97
49. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 17 juin	100
50. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 27 juin	102
51. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 29 juin	103
52. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 1 juillet	105
53. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 4 juillet	106
54. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 8 juillet	109
55. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 10 juillet	111
56. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 16 juillet	112
57. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 18 juillet	115
58. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 23 juillet	118
59. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 25 juillet	120
60. M. Tercier à M. Rossignol, Paris, 26 juillet	122
61. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 29 juillet	124
62. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 29 juillet	125
63. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 31 juillet	126
64. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 5 août	128
65. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 5 août	128
66. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 8 août	129
67. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 12 août	132
68. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Compiègne, 17 août	135
69. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 19 août	136
70. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Compiègne, 21 août	139
71. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 22 août	140
72. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 29 août	143
73. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Compiègne, 31 août	146
74. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 9 septembre	147
75. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 10 septembre	151
76. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Compiègne, 12 septembre	154
77. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 19 septembre	155
78. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Compiègne, 21 septembre	157
79. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 26 septembre	159

№	Pages.
80. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 30 septembre	161
Note, jointe à la lettre précédente, pour M. le Comte de Solms. Envoyé extraordinaire de Sa Majesté Prussienne	163
81. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 5 octobre	165
82. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 5 octobre	167
83. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 7 octobre	169
84. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 13 octobre	170
85. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 14 octobre	172
86. M. Tercier à M. Rossignol, Paris, 14 octobre	175
87. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 23 octobre	178
88. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 24 octobre	179
89. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 30 octobre	180
90. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 31 octobre	182
91. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 6 novembre	184
92. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 6 novembre	187
93. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 10 novembre	188
94. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 14 novembre	189
95. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 20 novembre	192
96. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 27 novembre	194
97. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 29 novembre	197
98. M. Tercier à M. Rossignol, Paris, 2 décembre	198
99. M. Tercier à M. Rossignol, Paris, 2 décembre	199
100. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 5 décembre	201
101. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 7 décembre	202
102. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 9 décembre	202
103. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 9 décembre	203
104. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 11 décembre	208
105. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 16 décembre	209
106. Le Duc de Richelieu au Marquis de Bausset, Versailles, 17 décembre	213
107. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 25 décembre	214
108. Copie d'une lettre de l'Impératrice de Russie au Roi de Pologne, Péters- bourg, 30 décembre (nouveau style)	215
109. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 30 décembre	216
110. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 30 décembre	218

1767.

1. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 6 janvier	225
2. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 8 janvier	227
3. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 11 janvier	228
4. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 13 janvier	229
5. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 23 janvier	230
6. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 23 janvier	232
7. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 26 janvier	233
8. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 27 janvier	234

№№	Pages.
9. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 31 janvier	236
10. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 3 février	237
11. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 3 février	238
12. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 13 février	243
13. Le Comte de Broglie au Sieur Rossignol, Paris, 14 février	245
14. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 15 février	245
15. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 17 février	246
16. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 24 février	247
17. Le Marquis de Bausset au Duc de Praslin, Pétersbourg, 27 février	248
18. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 3 mars	248
19. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 3 mars	250
20. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 5 mars	253
21. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 6 mars	255
22. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 17 mars	256
23. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 17 mars	256
24. Mémoire sur les avantages d'un commerce direct entre la France et la Russie, joint à la lettre précédente	257
25. Mémoire sur le commerce de la Russie avec la France, adressé par le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, du 24 mars	272
26. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 24 mars	274
27. M. Rossignol au Comte de Broglie, Pétersbourg, 24 mars	276
28. Le Comte de Broglie à M. Rossignol, Paris, 29 mars	276
29. L'abbé Guyot, secrétaire du Marquis de Bausset, au dit Marquis de Bausset, Moscou, 2 avril	277
30. L'abbé Guyot au Marquis de Bausset, Moscou, 6 avril	279
31. M. Panine au Marquis de Bausset, Moscou, 9 avril	281
32. L'abbé Guyot au Marquis de Bausset, Moscou, 9 avril	282
33. Le Marquis de Bausset au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 10 avril	283
34. M. Rossignol au Roi, Pétersbourg, 14 avril	284
35. Le Duc de Choiseul au Marquis de Bausset, Versailles, 16 avril	287
36. L'abbé Guyot au Marquis de Bausset, Moscou, 20 avril	287
37. L'abbé Guyot au Marquis de Bausset, Moscou, 20 avril	288
38. L'abbé Guyot au Marquis de Bausset, Moscou, 23 avril	289
39. Le Comte de Broglie au Sieur Rossignol, Versailles, 23 avril	290
40. Le Duc de Praslin, Ministre de la marine, au Duc de Choiseul, Ministre des affaires étrangères, Versailles, 27 avril	291
41. M. Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 28 avril	292
42. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 30 avril	292
43. M. Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 1 mai	293
44. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 7 mai	294
45. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 7 mai	294
46. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 14 mai	295
47. Le Duc de Praslin au Duc de Choiseul, Marly, 18 mai	300
48. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 20 mai	301
49. Le Duc de Choiseul à l'abbé Guyot, chargé des affaires du Roi à Moscou, Marly, 20 mai	304
50. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 27 mai	305
51. M. de Laverdi au Duc de Choiseul, Paris, 27 mai	306

	Pages.
52. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 1 juin	307
53. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 8 juin	309
54. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 15 juin	310
55. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, consul à Pétersbourg, Versailles, 15 juin	312
56. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 15 juin	312
57. Le Duc de Choiseul à M. Panine, 16 juin	313
58. Le Duc de Choiseul au Comte Panine, Versailles, 18 juin	315
59. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 22 juin	318
60. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 25 juin	319
61. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 28 juin	320
62. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 30 juin	320
63. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 8 juillet	324
64. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 15 juillet	324
65. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 20 juillet	326
66. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 23 juillet	327
67. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 27 juillet	327
68. M. Rossignol au Duc de Choiseul, Moscou, 30 juillet	329
69. Le Duc de Choiseul au Prince de Golitsine, Compiègne, 7 août	330
70. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Moscou, 9 août	331
71. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Moscou, 10 août	331
72. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, chargé des affaires du Roi en Russie, Compiègne, 15 août	333
73. M. Rossignol au Roi, Moscou, 17 août	333
74. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Compiègne, 21 août	335
75. M. Rossignol au Duc de Choiseul, Moscou, 24 août	337
76. M. Panine au Duc de Choiseul, Moscou, 27 août	339
77. L'abbé Guyot au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 28 août	340
78. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 7 septembre	341
79. M. Rossignol au Duc de Choiseul, Moscou, 9 septembre	342
80. Le Duc de Choiseul à l'abbé Guyot à son passage à Stockholm, Versailles, 13 septembre	346
81. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 13 septembre	346
82. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Moscou, 24 septembre	348
83. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Moscou, 5 octobre	348
84. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Moscou, 19 octobre	349
85. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Fontainebleau, 29 octobre	353
86. Le Duc de Choiseul à M. Panine, Paris, 29 octobre	353
87. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Paris, 29 octobre	356
88. Le Duc de Choiseul à M. Panine, Paris, le . . . octobre	358
89. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 8 novembre	361
90. Le Roi de Prusse à l'Impératrice de Russie, Potsdam, 20 novembre . . .	364
91. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 4 décembre	364
92. Note, adressée par le négociant Raimbert au Duc de Choiseul, rendant compte de ses opérations de commerce en Russie et de leurs effets, 5 décembre	365
93. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Moscou, 14 décembre	371
94. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Moscou, 14 décembre	375
95. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Moscou, 19 décembre	376

№№	Pages.
96. Réponse du Duc de Choiseul à M. Panine, pour accréditer M. Khotinski en qualité de chargé d'affaires de l'Impératrice auprès du Roi, Versailles, 31 décembre	379
97. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 31 décembre	379
98. Description politique de la Russie	380

1768.

1. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Moscou, 4 janvier	385
2. M. Panine au Duc de Choiseul, Moscou, 12 janvier	388
3. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Moscou, 14 janvier	388
4. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 20 janvier	390
5. Le Prince de Golitsine au Duc de Choiseul, Paris, 26 janvier	392
Copie de la déclaration du courrier de France à la douane de Pétersbourg, jointe à la lettre précédente	394
6. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 8 février	394
7. Le Comte de Broglie au Sieur Rossignol, 15 février	395
8. Le Duc de Choiseul au Marquis de Paulmy d'Argenson, Ambassadeur du Roi à Venise, Versailles, 16 février	396
9. Mémoire pour M. de St-Marc, 16 février	397
10. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 18 février	399
11. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 19 février	400
12. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 2 mars	401
13. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 10 mars	403
14. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 19 mars	405
15. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 19 mars	408
16. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 21 mars	415
17. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 30 mars	416
18. Commerce et navigation du Nord de la Baltique, 2 avril	417
19. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 12 avril	418
20. M. Rossignol au Comte de Broglie, Pétersbourg, 22 avril	418
21. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 25 avril	420
22. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 26 avril	421
23. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 5 mai	422
24. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 12 mai	423
25. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 24 mai	425
26. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 30 mai	427
27. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 6 juin	429
28. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 14 juin	429
29. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 26 juin	436
30. Le Comte de Broglie au Sieur Rossignol, Paris, 30 juin	437
31. M. Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 1 juillet	439
32. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 17 juillet	440
33. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 26 juillet	442
34. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Compiègne, 3 août	444
35. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Compiègne, 7 août	445

№№	Pages.
36. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 9 août	446
37. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 26 août	447
38. M. Rossignol au Comte de Broglie, Pétersbourg, 26 août	451
39. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Compiègne, 28 août	452
40. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 2 septembre	453
41. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 9 septembre	454
42. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 16 septembre	455
43. Le Comte de Broglie à M. Rossignol, 18 septembre	455
44. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 26 septembre	456
45. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 30 septembre	458
46. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 7 octobre	460
47. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Fontainebleau, 10 octobre	462
48. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Fontainebleau, 13 octobre	463
49. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, 14 octobre	464
50. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 21 octobre	465
51. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Fontainebleau, 26 octobre	467
52. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 28 octobre	468
53. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Fontainebleau, 29 octobre	470
54. M. Rossignol au Comte de Broglie, Pétersbourg, 31 octobre	471
55. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 4 novembre	472
56. Le Comte de Broglie à M. Rossignol, 6 novembre	474
57. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 11 novembre	475
58. Manifeste du Sultan Mustapha III	479
59. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Fontainebleau, 13 novembre	482
60. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 18 novembre	483
61. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 25 novembre	486
62. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 25 novembre	492
63. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 29 novembre	493
64. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 6 décembre	494
65. Le Comte de Broglie à M. Rossignol, Paris, 6 décembre	497
66. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 13 décembre	497
67. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 20 décembre	500
68. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 27 décembre	503
69. Note sur les finances de la Russie, rédigée par le Consul Rossignol, chargé d'affaires de France à St-Pétersbourg	504

1769.

1. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 3 janvier	517
2. M. Rossignol à M. le Comte de Broglie, Pétersbourg, 8 janvier	518
3. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 8 janvier	520
4. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 10 janvier	522
5. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 16 janvier	522
6. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 9 février	524
7. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 17 janvier	525
8. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 27 janvier	527

N.º	Pages.
9. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 3 février	528
10. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 10 février	529
11. Mémoire du Baron de Tott du 16 février	532
12. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 17 février	537
13. Le Comte de Broglie à M. Rossignol, Paris, 20 février	537
14. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 24 février	538
15. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 14 février	542
16. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 7 mars	543
17. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 13 mars	543
18. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 14 mars	545
19. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 17 mars	547
20. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 24 mars	548
21. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 27 mars	548
22. Le Comte de Broglie au Sieur Rossignol, 29 mars	549
23. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 31 mars	550
24. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 3 avril	552
25. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 4 avril	552
26. M. Rossignol au Comte de Broglie, Pétersbourg, 4 avril	553
27. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 11 avril	555
28. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 11 avril	556
29. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 18 avril	556
30. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 24 avril	557
31. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 25 avril	558
32. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 9 mai	559
33. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 16 mai	559
34. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 21 mai	560
35. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 23 mai	561
36. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 30 mai	563
37. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 30 mai	564
38. Mémoire de M. Rossignol sur les sommes d'argent avancées par lui, juin	565
39. Le Comte de Broglie à M. Rossignol, Paris, 2 juin	570
40. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 6 juin	570
41. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 13 juin	571
42. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 20 juin	571
43. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Versailles, 22 juin	572
44. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 27 juin	573
45. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 4 juillet	574
46. Précis de ce qui s'est passé à Londres entre l'Ambassadeur du Roi et celui de Russie touchant la préséance	574
47. Eclaircissements sur les négociations qui ont fixé l'état des Cours de France et de Russie relativement à la préséance	576
48. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 11 juillet	579
49. Le Duc de Choiseul à M. Rossignol, Compiègne, 20 juillet	580
50. M. Rossignol au Comte de Broglie, Pétersbourg, 21 juillet	581
51. Le Consul Rossignol au Duc de Choiseul, Pétersbourg, 1 août	585
52. M. Rossignol au Comte de Broglie, Pétersbourg, 15 août	586
53. Le Comte de Broglie à M. Rossignol, 20 septembre	600
54. M. Rossignol au Comte de Broglie, Pétersbourg, 20 octobre	601

Замѣченныя опечатки:

Страница.	Строка		Напечатано:	Должно быть:
	—	—		
	сверху	снизу.		
5	—	13	l'échange	l'échange
23	6	—	[précisât]	[précédât]
83	—	14	l'accommodera	s'accommodera
93	—	6	tétai	était
107	7	—	On a point	On n'a point
130	6	—	Elle	elle
130	17	—	de lier	de [se] lier
145	12	—	foudrait	faudrait
157	—	15	différence	déférence
238	—	16	qu'on a point	qu'on n'a point
256	—	1	[la]	[ce]
308	11	—	on en	on nomme en
420	15	—	Catheart	Cathcart
508	5	—	Douanés	Douanes
525	17	—	Gévard	Gérard
536	—	10	chevalir	chevalier
560	7	—	il v a	il y a



СОДЕРЖАНІЕ

ВЫШЕДШИХЪ ТОМОВЪ СБОРНИКА

Императорскаго Русскаго Историческаго Общества.

Къ каждому тому приложенъ азбучный указатель именъ.

Томъ I. Уставъ Русскаго Историческаго Общества.—Гескрипты и письма имп. Екатерины II на имя графа А. Г. Орлова. Сообщены кн. Н. А. Орловымъ и изд. подъ наблюденіемъ А. Θ. Бычкова.—Бумаги изъ дѣла о самозванкѣ Таракановой. Сообщ. изъ Государственнаго архива К. К. Злобинымъ.—О мемуарахъ герцога Фридриха, отца имп. Петра III. Барона М. А. Корфа.—Письма имп. Екатерины II къ Нассу-Зигенъ. Сообщ. княземъ П. А. Вяземскимъ.—Бумаги изъ дѣлъ о генераль-прокурорѣ Глѣбовѣ и о сибирскомъ слѣдователѣ Крыловѣ.—Письма имп. Екатерины II къ г-жѣ Жоффренъ. Сообщ. А. Θ. Гамбургеромъ.—Переписка по дѣлу объ открытіи въ Бѣлоруссіи іезуитскаго новиціата. Князя М. А. Оболенскаго, и пр. Цѣна 2 руб.

Томъ II. Дипломатическія сношенія между Россією и Швецією въ первые годы царствованія имп. Александра I. Статья К. К. Злобина.—Новые документы по дѣлу Новикова. Сообщены А. Н. Поповымъ.—Записка графа Поццо-ди-Борго о немъ самомъ. Сообщена К. К. Злобинымъ.—Депешы графа Литты, посланника мальтійскаго ордена въ С.-Петербургъ. Сообщены А. Θ. Бычковымъ; примѣчанія князи П. П. Вяземскаго.—Выписка о государственныхъ учрежденіяхъ, основанныхъ имп. Екатериною II, съ 1762 по 1769. Сообщ. графомъ А. С. Уваровымъ.—Извлеченія изъ бумагъ графа Г. Г. Орлова. Сообщ. княземъ Н. А. Орловымъ.—Записка барона Т. Дамсделя о пребываніи его въ Россіи, и пр. Цѣна 2 р.

Томъ III. Записка Дмитрія Прокофьевича Троцинскаго о министерствахъ. Сообщена А. Н. Поповымъ.—Записка графа I. Каподистриа о его служебной дѣятельности. Сообщ. изъ Государственнаго архива въ С.-Петербургѣ.—Отвѣтное письмо графа I. Каподистриа Петро-Вею, вождю спартанцевъ.—Инструкція, данная имп. Екатериною II фонъ Ребиндеру. Соощ. А. X. Бекомъ.—Письма имп. Александра I-го къ княгинѣ Э. А. Волконской. Сообщ. княземъ А. Н. Волконскимъ.—Дипломатическіе документы, относящіеся къ исторіи Россіи въ XVIII ст. Сообщено изъ дѣлъ саксонскаго государственнаго архива въ Дрезденѣ профессоромъ Э. Германомъ. Цѣна 3 р.

Томъ IV. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненій проекта Новаго Уложенія, собранныя и приведенныя въ порядокъ Д. В. Полъновымъ. Часть I Цѣна 2 р.

Томъ V. Письма имп. Александра I и другихъ особъ царствующаго дома къ Ф. Ц. Лагарпу. Сообщ. Е. И. В. Государемъ Наслѣдникомъ Цесаревичемъ.—Проектъ кн. М. Н. Волконскаго о лучшемъ учрежденіи судебныхъ мѣстъ, поданный имп. Екатериной II въ 1775 г. Сообщено А. Н. Поповымъ.—Бумаги кн. Н. В. Репнина. Сообщено изъ семейнаго архива кн. Н. В. Репнинымъ.—Государственные доходы и расходъ въ царствованіе имп. Екатерины II. Сообщено А. Н. Куломзинымъ.—Дипломатическіе документы, относящіеся къ исторіи Россіи XVIII столѣтія. Сообщ. изъ дѣлъ саксонскаго государственнаго архива въ Дрезденѣ Э.

Германомъ. Письма гр. Петра Ив. Панина къ сыну Никитѣ Петровичу. Сообщено гр. В. Н. Панинымъ. Цѣна 3 р.

Томъ VI. Письма адмирала Чичагова къ имп. Александру I. Сообщено М. И. Богдановичемъ.—Бумаги графа П. И. Панина о пугачевскомъ бунтѣ. Сообщено гр. В. Н. Панинымъ.—Государственные доходы и расходы въ царствованіе имп. Екатерины II. Сообщено А. Н. Куломзинимъ.—Бумаги кн. Н. В. Репнина. Сообщено кн. Н. В. Репнинимъ.—Записка князя А. А. Чарторижскаго имп. Александру I, 26 іюня 1807 года.—Дипломатическіе документы, относящіеся къ исторіи Россіи XVIII столѣтія. Сообщено изъ саксонскаго государственнаго архива Э. Германомъ Цѣна 3 р.

Томъ VII. Бумаги Императрицы Екатерины II, хранящіяся въ Государственномъ архивѣ Министерства Иностранныхъ Дѣлъ. Собранны и изданы, съ Высочайшаго соизволенія, по предначертанію Е. И. В. Государя Наслѣдника Цесаревича, П. П. Пекарскимъ. 1744—1764 г. Часть I. Цѣна 3 р.

Томъ VIII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія, собранныя и приведенныя въ порядокъ Д. В. Подъновымъ. Часть II. Цѣна 3 р.

Томъ IX. Бумаги изъ архива дворца въ г. Павловскѣ, 1782 г. Сообщено кн. П. А. Вяземскимъ. Налечтаны съ разрѣшенія Е. И. В. Великаго Князя Константина Николаевича.—Переписка относительно несостоявшаго брака Густава Адольфа съ Великою Княжною Александрою Павловною.—Переписка гр. П. А. Румянцева съ гр. Н. И. Панинымъ въ 1765—1771 гг.—Письма кн. А. А. Чарторижскаго къ Н. Н. Новосильцову.—Изъ бумагъ Ивана Ивановича Шувалова (Письма Апраксина, Румянцева, Бутурлина и Салтыкова къ И. И. Шувалову). Цѣна 3 р.

Томъ X. Бумаги имп. Екатерины II, хранящіяся въ Государственномъ архивѣ М. И. Д. 1765—1771 г. Собранны и изданы съ Высочайшаго соизволенія. П. П. Пекарскимъ. Часть II. Цѣна 3 р.

Томъ XI. Письма, указы и замѣтки Петра I-го, доставленные кн. П. Д. Волковскимъ и Н. В. Калачевымъ и извлеченные изъ Архива Прав. Сената. Собранны и изданы академикомъ А. Ѳ. Бычковымъ. Цѣна 3 р.

Томъ XII. Дипломатическая переписка англійскихъ пословъ и посланниковъ при Русскомъ дворѣ, съ 1762 по 1769 г. включительно. Сообщено изъ англійскаго госуд. архива и архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ. Часть I. Цѣна 3 р.

Томъ XIII. Бумаги имп. Екатерины II, хранящіяся въ госуд. архивѣ М. И. Д. 1771—1774 г. Изданы Я. К. Гротомъ. Часть III. Цѣна 3 р.

Томъ XIV. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія, собранныя и изданныя Д. В. Подъновымъ. Часть III. Цѣна 3 р.

Томъ XV. Бумаги изъ архива дворца въ г. Павловскѣ. — Донесенія барона Мардефельда, прусскаго посланника при Петрѣ Великомъ. — Бумаги князя Репнина за время Константинопольскаго посольства. Цѣна 3 р.

Томъ XVI. Бумаги кн. Н. В. Репнина за время управленія его Литвою, изд. Н. И. Костомаровымъ. Цѣна 3 р.

Томъ XVII. Переписка имп. Екатерины II съ Фальконетомъ Цѣна 3 р.

Томъ XVIII. Донесенія графа Мерси д'Аржанто императрицѣ Маріи Терезіи и государственному канцлеру, графу Кауницу-Ритбергу, съ 5-го января новаго стilia 1762 года по 24 іюля нов. ст. 1762 года, и переписка гр. Мерси съ русскимъ министерствомъ. Изданы Г. Ѳ. Штендманомъ. Часть I. Цѣна 3 р.

Томъ XIX. Дипломатическая переписка англійскихъ пословъ и посланниковъ при Русскомъ дворѣ, съ 1770 по 1776 г. включительно. Сообщено изъ англійск. госуд. архива и архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ. Часть II. Цѣна 3 р.

Томъ XX. Дипломатическіе матеріалы сборнаго содержанія, относящіеся къ царствованію Петра Великаго.—Дипломатическіе документы, относящіеся къ исторіи Россіи XVIII столѣтія.—Переписка императрицы Екатерины II съ королемъ Фридрихомъ II. Сообщено княземъ Бисмаркомъ и княземъ А. М. Горчаковымъ.—Соб-

ственноручныя письма великой княгини Маріи Ѳеодоровны (впослѣдствіи императрицы) къ барону Карлу Ивановичу Сакену, посланнику при Датскомъ дворѣ.— Письма великаго князя Павла Петровича къ барону Сакену, посланнику при Датскомъ дворѣ.—Проектъ императрицы Екатерины II объ устройствѣ свободныхъ сельскихъ обывателей.—Записка государственнаго секретаря А. Н. Оленина о засѣданіи Государственнаго Совѣта по полученіи извѣстій о кончинѣ императора Александра I.—Отчетъ о годичномъ собраніи Императорскаго Русскаго Историческаго Общества, 17-го марта 1877 г., подъ предсѣдательствомъ Его Императорскаго Высочества Государя Великаго Князя Наслѣдника Цесаревича.—Сотрудничество Екатерины II въ „Обсѣдникѣ“ княгини Дашковой. Сообщено Я. К. Гротомъ. Цѣна 3 р.

Томъ XXI. Донесенія И. А. Чернышева имп. Александру I, 1810 и 1811 гг.—Донесенія А. И. Чернышева канцлеру графу Н. П. Румянцову, 1811 г.—Письма А. И. Чернышева канцлеру графу Н. П. Румянцову, 1809 г.—Донесенія имп. Александру I кн. А. В. Куракина, 1811 и 1812 гг.—Донесенія кн. А. В. Куракина канцлеру Н. П. Румянцову, 1811 и 1812 гг.—Письма графа П. А. Шувалова императору Александру I, 1811 г.—Донесеніе бар. Сухтелена имп. Александру I, 1812 г. Сообщ. А. Н. Поповымъ изъ дѣлъ Госуд. архива въ С.-Петербургѣ.—Отчетъ о дѣлахъ 1810 г., представленный императору Александру I М. М. Сперанскимъ. Сообщено А. Ѳ. Бычковымъ Цѣна 3 р.

Томъ XXII. Дипломатическая переписка прусскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ, 1763—1766 г. Сообщено изъ берлинскаго госуд. архива. Документы изданы подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть I Цѣна 3 р.

Томъ XXIII. Письма имп. Екатерины II барону Мельхиору Гримму. Сообщено изъ государственнаго архива Мин. Ин. Дѣлъ въ С.-Петербургѣ. Изд. Я. К. Гротомъ Цѣна 3 р.

Томъ XXIV. Донесенія нидерландскихъ посланниковъ о ихъ посольствѣ въ Швецію и Россію въ 1615 и 1616 гг. Сообщ. изъ нидерландскаго государственнаго архива. Изданы А. Х. Бекомъ Цѣна 3 р.

Томъ XXV. Переписка и бумаги гр. Бориса Петровича Шереметева, съ 1704—1718 г. и др. бумаги. Съ портр. имп. Петра Великаго. Изданы гр. С. Д. Шереметевымъ Цѣна 3 р.

Томъ XXVI. Канцлеръ кн. Александръ Андреевичъ Безбородко въ связи съ событіями его времени. Н. И. Григоровича. Съ гравюрою и снимками почеркомъ, 1746—1787 гг. Томъ I Цѣна 3 р.

Томъ XXVII. Бумаги имп. Екатерины II, хран. въ Госуд. архивѣ Мин. Иностранн. Дѣлъ, съ 1774 по 1778 г. Собраны Я. К. Гротомъ и напеч. подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть IV Цѣна 3 р.

Томъ XXVIII. Финансовыя документы царствованія импер. Екатерины II. Собраны и изданы А. Н. Куломзиннымъ. Томъ I Цѣна 3 р.

Томъ XXIX. Канцлеръ князь Александръ Андреевичъ Безбородко въ связи съ событіями его времени. Н. И. Григоровича. Съ 2-мя гравюрами и планомъ, 1788—1799 г. Томъ II Цѣна 3 р.

Томъ XXX. Годы ученія Его Импер. Высочества Государя Наслѣдника Цесаревича Александра Николаевича. Томъ I Цѣна 4 р.

Томъ XXXI. Годы ученія Его Импер. Высочества Государя Наслѣдника Цесаревича Александра Николаевича. Томъ II Цѣна 5 р.

Томъ XXXII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подъ наблюденіемъ В. И. Сергѣевича. Часть IV Цѣна 3 р.

Томъ XXXIII. Письма барона Мельхиора Гримма къ импер. Екатеринѣ II, съ приложеніями.—Письма Эрнеста-Юганна Вирона посланнику гр. Герману Кейзерлингу.—Письма Дидро къ импер. Екатеринѣ II, съ примѣчавіями. Напечатаны подъ наблюденіемъ Я. К. Грота и Г. Ѳ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ XXXIV. Донесенія французскихъ посланниковъ и повѣренныхъ въ дѣлахъ при Русскомъ дворѣ; повелѣнія правительства и отчеты о пребываніи рус-

скихъ пословъ, посланниковъ и дипломатическихъ агентовъ, находившихся во Франціи, съ 1681 по 1718 годъ. Сообщено изъ архива Мин. Иностр. Дѣлъ въ Парижѣ. Напеч. подъ наблюд. А. А. Половцова, А. О. Бычкова и Г. О. Штендмана. Часть I Цѣна 3 р.

Томъ XXXV. Памятники дипломатическихъ сношеній древней Россіи съ Польшею въ царствованіе вел. кн. Ивана Васильевича, съ 1487 года. Напеч. подъ набл. Г. О. Карпова. Томъ I Цѣна 3 р.

Томъ XXXVI. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подъ наблюденіемъ В. И. Сергѣевича. Часть V Цѣна 2 р.

Томъ XXXVII. Дипломатическая переписка прусскаго короля Фридриха II съ гр. Сольбсомъ, посланникомъ при Русскомъ дворѣ. Сообщено изъ берлинскаго гос. архива. Напечатано подъ наблюденіемъ Г. О. Штендмана. Часть II . Цѣна 3 р.

Томъ XXXVIII. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ Англіею. Съ 1581 по 1604 годъ. Изданы подъ наблюденіемъ К. Н. Бестужева-Рюмина. Томъ II Цѣна 3 р.

Томъ XXXIX. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ, 1704—1708 гг. Сообщено изъ англійскаго госуд. архива Министертства Иностранныхъ Дѣлъ. Часть III Цѣна 3 р.

Томъ XL. Дипломатическая переписка французскихъ посланниковъ и агентовъ при Русскомъ дворѣ, 1719—1723 г. Напечатана подъ наблюденіемъ Г. О. Штендмана. Часть II Цѣна 3 р.

Томъ XLI. Памятники дипломатическихъ сношеній Россіи съ азіатскими народами: Крымомъ, Казанью, Ногайцами и Турціею, за время великихъ князей Иоанна III и Василія Іоанновича. Напеч. подъ наблюденіемъ Г. О. Карпова. Томъ III. Цѣна 3 р.

Томъ XLII. Бумаги имп. Екатерины II, хранящіяся въ гос. архивѣ Мин. Иностр. Дѣлъ, съ 1788 по 1796 г. Собраны Я. К. Гротомъ и напечатаны подъ наблюденіемъ Г. О. Штендмана. Часть V Цѣна 3 р.

Томъ XLIII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подъ наблюденіемъ В. И. Сергѣевича. Часть VI Цѣна 3 р.

Томъ XLIV. Письма барона Мельхiorа Гримма къ имп. Екатеринѣ II. Напеч. подъ наблюденіемъ Я. К. Грота Цѣна 3 р.

Томъ XLV. Финансовыя документы царствованія имп. Екатерины II, императоровъ Павла I и Александра I. Собраны и изданы А. Н. Куломзиннымъ. Томъ II Цѣна 3 р.

Томъ XLVI. Донесенія графа Мерси д'Аржанто императрицѣ Маріи-Терезіи и государственному канцлеру, графу Кауницу-Ритбергу. Изд. Г. О. Штендманомъ. Часть II Цѣна 3 р.

Томъ XLVII. Бумаги посланника Я. И. Булгакова съ 1779—1798 г.—Рескрипты императрицы генераламъ Коховскому и Кречетникову и донесенія ихъ императрицѣ. Томъ изданъ Н. О. Дубровиннымъ Цѣна 3 р.

Томъ XLVIII. Дипломатическая переписка имп. Екатерины II за 1762—1764 г. Томъ изданъ барономъ О. А. Вюлеромъ, при содѣйствіи В. А. Уляницкаго. Часть I Цѣна 3 р.

Томъ XLIX. Донесенія французскаго консула въ Петербургѣ Лави и полномочнаго министра при Русскомъ дворѣ Кампредона, съ 1722 по 1724 г. Напеч. подъ наблюденіемъ Г. О. Штендмана. Часть III Цѣна 3 р.

Томъ L. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ, 1708—1712 гг. Сообщено изъ англійскаго госуд. архива Министерсттва Иностранныхъ Дѣлъ. Часть IV Цѣна 3 р.

Томъ LI. Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II, 1764—1766 гг. Часть II. Томъ изданъ барономъ О. А. Вюлеромъ, при содѣйствіи В. А. Уляницкаго Цѣна 3 р.

Томъ LII. Донесенія французскаго посла при Русскомъ дворѣ Кампредона. 1723—1725 г. Томъ изданъ подъ наблюдениемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть IV. Цѣна 3 р.

Томъ LIII. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ нѣмецкимъ орденомъ въ Пруссіи. Томъ изданъ подъ наблюдениемъ Г. Ѳ. Карпова Цѣна 2 р.

Томъ LIV. Переписка герцога Ришелье съ императоромъ Александромъ, его министрами и частными лицами.—Бумаги извлечены изъ французскихъ и русскихъ архивовъ. Томъ изданъ подъ наблюдениемъ председателя Общества А. А. Половцова Цѣна 3 р.

Томъ LV. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта 1726—1730 гг. Изданы подъ редакціею Н. Ѳ. Дубровина. Часть I (февраль—июнь 1826 г.). Цѣна 3 р.

Томъ LVI. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта 1726—1730 гг. Изданы подъ редакціею Н. Ѳ. Дубровина. Часть II (июль—декабрь 1726 г.). Цѣна 3 р.

Томъ LVII. Дипломатическая переписка импер. Екатерины II, 1766—1767 гг. Часть III. Томъ изданъ барономъ Ѳ. А. Бюлеромъ, при содѣйствіи В. А. Уляницкаго Цѣна 3 р.

Томъ LVIII. Донесенія французскаго полномочнаго министра при Русскомъ дворѣ Кампредона, за 1725 г. Томъ изданъ подъ наблюд. Г. Ѳ. Штендмана. Ч. V. Цѣна 3 р.

Томъ LIX. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ Польско-Литовскимъ, 1533—1560. Томъ изданъ подъ наблюдениемъ Г. Ѳ. Карпова Цѣна 3 р.

Томъ LX. Азбучный указатель именъ русскихъ дѣятелей для составленія Русскаго Біографическаго Словаря. Часть I. А—Л. Цѣна 3 р.

Томъ LXI. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ, 1712—1719 г. Сообщено изъ англійскаго государственнаго архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ. Часть V Цѣна 3 р.

Томъ LXII. Азбучный указатель именъ русскихъ дѣятелей для составленія Русскаго Біографическаго Словаря. Часть II. М—Ѳ. Цѣна 3 р.

Томъ LXIII. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта, съ 1 января по конецъ іюня 1727 года. Ч. III. Изданы подъ редакціею Н. Ѳ. Дубровина. Цѣна 3 р.

Томъ LXIV. Донесенія французскаго полномочнаго министра при Русскомъ дворѣ Кампредона и повѣреннаго въ дѣлахъ Маньяна, за 1726 и 1727 г. по 7 мая. Томъ изданъ подъ наблюдениемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть VI. . Цѣна 3 р.

Томъ LXV. Дипломатическіе акты изъ архива князя Н. В. Репнина, относящіеся до Тешенскаго конгресса 1779 г., изданные Ф. Ѳ. Мартенсомъ. Цѣна 3 р.

Томъ LXVI. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ 1728—1733 г. Сообщено изъ англійскаго государственнаго архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ. Часть VI Цѣна 3 р.

Томъ LXVII. Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II, 1767—1768 г. Ч. IV. Томъ изданъ барономъ Ѳ. А. Бюлеромъ, при содѣйствіи В. А. Уляницкаго Цѣна 3 р.

Томъ LXVIII. Историческіе свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подъ наблюдениемъ В. И. Сергѣевича. Часть VII Цѣна 3 р.

Томъ LXIX. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта съ 1 іюля по конецъ декабря 1727 г. Часть IV. Изданы подъ редакціею Н. Ѳ. Дубровина. Цѣна 3 р.

Томъ LXX. Дипломатическія сношенія Россіи съ Франціей въ эпоху Наполеона I. Часть I. 1800—1802 гг. Изданы подъ редакціей А. С. Третьякова. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXI. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ Польско-Литовскимъ, 1560—1570 гг. Изданы подъ наблюдениемъ Г. Ѳ. Карпова Цѣна 3 р.

Томъ LXXXII. Дипломатическая переписка прусскаго короля Фридриха II съг рафомъ Сольмсомъ, посланникомъ при русскомъ дворѣ. Сообщена изъ Берлинскаго государственнаго архива. Издана подъ наблюдениемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть III. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXIII. Бумаги гр. Арсенія Андреевича Закревскаго. Изданы подъ редакціею Н. Ѳ. Дубровина Цѣна 3 р.

Томъ LXXXIV. Бумаги Высочайша утвержденного, 6 декабря 1826 г., „Особаго секретнаго комитета“. Изданы подъ редакціею А. А. Половцова . Цѣна 3 р.

Томъ LXXXV. Донесенія французскаго повѣреннаго въ дѣлахъ при русскомъ дворѣ Маньяна, за 1727—1739 гг., и предписанія французскаго министерства. Изданы подъ наблюдениемъ Г. Ѳ. Штендмана. Ч. VII Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVI. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, за 1733—1736 гг. Сообщено изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Ч. VII Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVII. Дипломатическія сношенія Россіи съ Франціей въ эпоху Наполеона I. Часть II. 1803—1804 гг. Изданы подъ редакціей А. С. Трачевскаго. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVIII. Бумаги гр. Арсенія Андреевича Закревскаго, 1812—1831 гг. Часть II. Изданы подъ редакціей Н. Ѳ. Дубровина Цѣна 3 р.

Томъ LXXXIX. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта, съ января по конецъ іюня 1728 г. Часть V. Изданы подъ редакціей Н. Ѳ. Дубровина Цѣна 3 р.

Томъ LXXX. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ августа 1736 по конецъ 1739 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть VIII . Цѣна 3 р.

Томъ LXXXI. Донесенія французскаго повѣреннаго въ дѣлахъ, Маньяна и распоряженія французскаго правительства, за 1730—1733 г. Часть VIII. Изданы подъ наблюдениемъ Г. Ѳ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ LXXXII. Дипломатическія сношенія Россіи съ Франціей въ эпоху Наполеона I. Часть III. 1805—1806 гг. Изданы подъ редакціей А. С. Трачевскаго. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXIII. Политическая переписка императора Наполеона съ генераломъ Савари 1807 г. Извлечена изъ Парижскихъ архивовъ министерства иностранныхъ дѣлъ и національнаго. Напечатанъ подъ наблюдениемъ А. А. Половцова. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXIV. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта съ іюня по конецъ 1728 г. Часть VI. Изданы подъ ред. Н. Ѳ. Дубровина . Цѣна 3 р.

Томъ LXXXV. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ 1740 г. по 3 марта 1741 г. Сообщено изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Ч. IX Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVI. Донесенія маркиза де-ла-Шетарди французскому правительству и отвѣты министерства. 1738—1740 гг. Сообщены изъ архива министерства иностранныхъ дѣлъ въ Парижѣ. Часть IX. Изданы подъ наблюдениемъ Г. Ѳ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVII. Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II, съ 1768—1769 г. Часть V. Томъ изданъ барономъ Ѳ. А. Булеромъ, при содѣйствіи В. А. Уляницкаго Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVIII. Дипломатическія сношенія Россіи съ Франціей въ эпоху Наполеона I. 1807—1808 гг. Часть IV. Изданы подъ редакціей А. С. Трачевскаго. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXIX. Посольство графа П. А. Толстого въ Парижѣ въ 1807 и 1808 гг. Томъ изданъ подъ редакціей Н. К. Шильдера Цѣна 3 р.

Томъ XC. Журналы Высочайше утвержденного 6 декабря 1826 года „Особаго секретнаго комитета“. Часть II. Изданы подъ наблюдениемъ А. А. Половцова. Цѣна 3 р.

Томъ ХСІ. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, 1741 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть X Цѣна 3 р.

Томъ ХСІІ. Донесенія французскаго посла при русскомъ дворѣ, маркиза де-ла-Шетарди, и распоряженія французскаго правительства въ 1741 г., по июню. Часть X. Изданы подъ редакціей Г. Ѳ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ ХСІІІ. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подъ наблюденіемъ В. И. Сергѣевича. Часть VIII Цѣна 3 р.

Томъ ХСІV. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта, январь—июнь 1729 г. Часть VII. Изданы подъ редакціей Н. Ѳ. Дубровина . Цѣна 3 р.

Томъ ХСV. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ Крымомъ, Нагаями и Турціею, 1508—1521 гг. Изданы подъ редакціей Г. Ѳ. Карпова и Г. Ѳ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ ХСVІ. Донесенія французскаго посла при русскомъ дворѣ, маркиза де-ла Шетарди, за вторую половину 1741 года. Часть XI. Изданы подъ редакціей Г. Ѳ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ ХСVІІ. Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II за 1769—1771 г. Часть VI. Издана подъ наблюденіемъ барона Ѳ. А. Бюлера, при содѣйствіи магистра В. А. Уляницкаго Цѣна 3 р.

Томъ ХСVІІІ. Матеріалы и черты къ биографіи императора Николая I и къ исторіи его царствованія. Изданы подъ редакціей Н. Ѳ. Дубровина . Цѣна 3 р.

Томъ ХСІХ. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ июня 1742 по апрѣль 1744 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть XI . . . Цѣна 3 р.

Томъ С. Донесенія французскаго посла при русскомъ дворѣ, маркиза де-ла-Шетарди, и уполномоченнаго министра д'Аллиона, съ 1742 по май 1743 г. Часть XII. Изданы подъ редакціей Г. Ѳ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ СІ. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта, съ июня 1729 г. по 4 марта 1730 г. Часть VIII. Изданы подъ редакціей Н. Ѳ. Дубровина Цѣна 3 р.

Томъ СІІ. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ 1744 по 4 января 1749 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть XII Цѣна 3 р.

Томъ СІІІ. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ 1746 по 1748 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть XIII Цѣна 3 р.

Томъ СІV. Бумаги Кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны, 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакц. А. Н. Филиппова. Томъ I (1731—1732 гг.) Цѣна 3 р.

Томъ СV. Донесенія французскаго посла при русскомъ дворѣ, маркиза де-ла-Шетарди, и уполномочен. министра д'Аллиона, съ 1743 по 1745 г. Часть XIII. Изданы подъ редакціей Г. Ѳ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ СVІ. Бумаги Кабинета министровъ Императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакціей А. Н. Филиппова. Томъ II (1733 г.) Цѣна 3 р.

Томъ СVІІ. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подъ наблюденіемъ В. И. Сергѣевича. Часть IX Цѣна 3 р.

Томъ СVІІІ. Бумаги Кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакціей А. Н. Филиппова. Т. III (1734 г.) Цѣна 3 р.

Томъ СІХ. Дипломатическія сношенія австрійскихъ пословъ и посланниковъ при русскомъ дворѣ. Изданы подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть ІІІ. Цѣна 3 р.

Томъ СХ. Дипломатическая переписка англійскихъ пословъ и посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ 1746 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть ХІІІ Цѣна 3 р.

Томъ СХІ. Бумаги Кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакціею А. Н. Филиппова. Томъ ІV (1735 г.) Цѣна 3 р.

Томъ СХІІ. Донесенія французскихъ представителей при русскомъ дворѣ и русскихъ представителей при французскомъ дворѣ въ 1814—1816 г. Подъ редакціею А. А. Половцова Цѣна 3 р.

Томъ СХІІІ (въ двухъ книгахъ). Матеріалы для исторіи православной церкви въ царствованію Императора Николая І. Подъ редакціей Н. Ѳ. Дубровина. Цѣна 4 р.

Томъ СХІV. Бумаги Кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакціею А. Н. Филиппова. Т. V (1736 г.). Цѣна 3 р.

Томъ СХV. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и изданы подъ наблюденіемъ В. И. Сергѣевича. Часть X Цѣна 3 р.

Томъ СХVІ. Донесенія посланниковъ Соединенныхъ Нидерландовъ при русскомъ дворѣ. Отчетъ Альберта Бурха и Іоганна ф. Фельдрили о посольствѣ ихъ въ Россію въ 1630 и 1631 гг., съ приложеніемъ очерка сношеній Московскаго государства съ республикою Соединенныхъ Нидерландовъ до 1631 г. Томъ изданъ подъ редакціею В. А. Кордта Цѣна 3 р.

Томъ СХVІІ. Бумага Кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакціею А. Н. Филиппова. Т. VI (1737 г.). Цѣна 3 р.

Томъ СХVІІІ. Дипломатическая переписка императрицы Екатерины ІІ за 1772 и 1773 гг. Часть VII. Томъ изданъ подъ наблюденіемъ барона Ѳ. Р. Остенъ-Сакена, при содѣйствіи князя Н. В. Голицына Цѣна 3 р.

Томъ СХІХ. Донесенія представителей французскихъ при русскомъ дворѣ, а также донесенія русскихъ представителей при французскомъ дворѣ, за 1817—1818 гг. Подъ редакціею А. А. Половцова Цѣна 3 р.

Томъ СХХ. Бумаги Кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакціею А. Н. Филиппова. Томъ VII (1738 г., январь—іюнь) Цѣна 3 р.

Томъ СХХІ. Архивъ кн. А. И. Чернышева. Бумаги А. И. Чернышева за царствованіе императора Александра І, 1809—1825 гг. Подъ редакціею кн. Н. В. Голицына Цѣна 3 р.

Томъ СХХІІ. Архивъ кн. А. И. Чернышева. Жизнеописаніе, всеподданнѣйшіе доклады и переписка кн. А. И. Чернышева. Подъ редакціей кн. Н. В. Голицына Цѣна 2 р. 50 к.

Томъ СХХІІІ. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и изданы подъ наблюденіемъ В. И. Сергѣевича. Часть XI Цѣна 3 р.

Томъ СХХІV. Бумаги Кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакціею А. Н. Филиппова. Томъ VIIІ (1738 г. Іюль—декабрь) Цѣна 3 р.

Томъ СХХV. Донесенія князя Лобковича и г-на Зедделера государственному канцлеру князю Кауницу графу Ритбергу. Подъ наблюденіемъ А. А. Половцова Цѣна 3 р.

Томъ СХХVI. Бумаги Кабинета министровъ Императрицы Анны Иоанновны 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакціею А. Н. Филиппова. Томъ IX. 1739 г. Юрьевъ, 1907 Цѣна 3 р.

Томъ СХХVII. Донесенія французскихъ представителей при русскомъ дворѣ и русскихъ представителей при французскомъ дворѣ. Подъ редакціею А. А. Половцова. Томъ III. 1819—1820. С.-Петербургъ, 1908 Цѣна 3 р.

Томъ СХХVIII. Акты, документы и матеріалы для политической и бытовой исторіи 1812 года. Собраны и изданы, по порученію Великаго Князя Михаила Александровича, подъ редакціею К. Военскаго. Томъ I. С.-Петербургъ, 1909 Цѣна 5 р.

Томъ СХХIX. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго Государства съ Швеціею. 1569—1586 гг. Изданы подъ редакціею В. В. Майкова. С.-Петербургъ, 1910. Цѣна 3 р.

Томъ СХХХ. Бумаги Кабинета министровъ Императрицы Анны Иоанновны 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакціею А. Н. Филиппова, Томъ X. 1739 г. Юрьевъ, 1909 Цѣна 3 р.

Томъ СХХХI. Переписка Императора Николая Павловича съ великимъ княземъ цесаревичемъ Константиномъ Павловичемъ. Напечатанъ подъ наблюденіемъ Д. Θ. Кобеко. Томъ I. 1825—1829 гг. С.-Петербургъ, 1910 Цѣна 3 р.

Томъ СХХХII. Переписка Императора Николая Павловича съ великимъ княземъ цесаревичемъ Константиномъ Павловичемъ. Изданъ подъ наблюденіемъ К. А. Губастова. Томъ II. 1830—1831. С.-Петербургъ, 1911 Цѣна 2 р.

Томъ СХХХIII. Акты, документы и матеріалы для политической и бытовой исторіи 1812 года. Собраны и изданы по порученію Его Императорскаго Высочества Великаго Князя Михаила Александровича, подъ редакціею К. Военскаго. Томъ II. Балтійская окраина въ 1812 году. С.-Петербургъ, 1911 г. Цѣна 5 р.

Томъ СХХХIV. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и изданы подъ наблюденіемъ Н. Д. Чечулина. Часть XII. С.-Петербургъ, 1911 г. Цѣна 3 р.

Томъ СХХХV. Дипломатическая переписка Императрицы Екатерины II за 1774 и 1775 гг. Часть VIII. Подъ наблюденіемъ Предсѣдателя Общества Его Императорскаго Высочества Великаго Князя Николая Михайловича, при содѣйствіи кн. Н. В. Голицына. С.-Петербургъ, 1911 г. Цѣна 3 р.

Томъ СХХХVI. Протоколы Конференціи при Высочайшемъ дворѣ. Томъ I, 14 марта. 1756 г.—28 февраля 1758 г. Собраны и изданы подъ наблюденіемъ Н. Д. Чечулина. С.-Петербургъ, 1912 г. Цѣна 3 р.

Томъ СХХХVII. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ Польско-Литонскимъ государствомъ. 1598—1608 гг. Изданы подъ наблюденіемъ С. Θ. Платонова, подъ редакціею С. А. Бѣлокорова. С.-Петербургъ, 1912 Цѣна 3 р.

Томъ СХХХVIII. Бумаги Кабинета министровъ Императрицы Анны Иоанновны 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакціею А. Н. Филиппова. Томъ XI. 1740 г. Юрьевъ, 1912 г. Цѣна 3 р.

Томъ CXXXIX. Акты, документы и матеріалы для политической и бытовой исторіи 1812 года. Собраны и изданы по порученію Его Императорскаго Высочества Великаго Князя Михаила Александровича, подъ редакціею К. Военскаго. Томъ III. Вѣлоруссія и дѣло Могилевскаго епископа Варлаама Пипацкаго. С.-Петербургъ, 1912 г. Цѣна 3 р.

Томъ CXI. Дипломатическая переписка французскихъ представителей при дворѣ Екатерины II. 1762—1765. Томъ I. Изданъ подъ наблюденіемъ К. А. Губастона. Цѣна 3 р.

Томъ CXLI. Дипломатическая переписка французскихъ представителей при дворѣ Екатерины II. 1766—1769. Томъ II. Изданъ подъ наблюденіемъ В. Н. Смольянинова. Цѣна 3 р.



Лица, желающія войти въ сношеніе съ Императорскимъ Русскимъ Историческимъ Обществомъ, могутъ обращаться къ секретарю Общества, Александру Александровичу **Гоздаво-Голомбіевскому**, С.-Петербургъ, Милліонная, 36.